This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

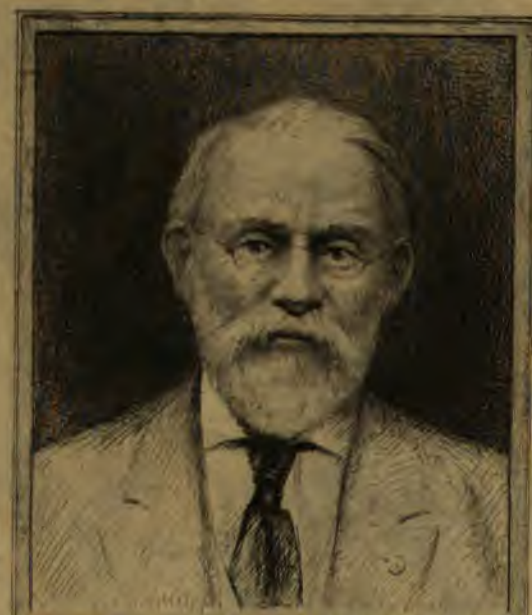

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

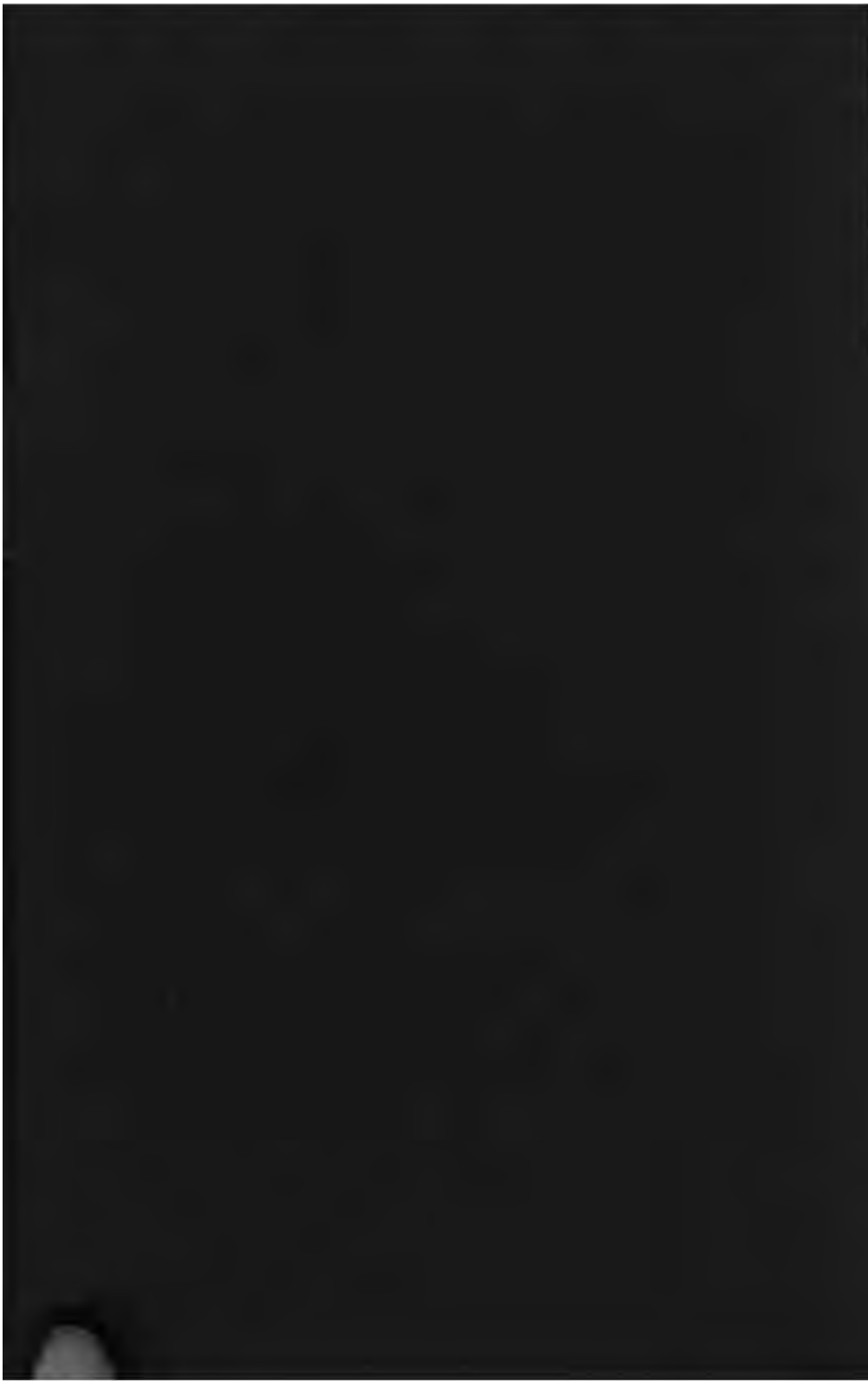

DC
611
.M597
58
v.35

Mémoires

de la

Société des Lettres

Sciences et Arts

de Bar-le-Duc

QUATRIÈME SÉRIE

V

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

Mémoires

de la

Société des Lettres

Sciences et Arts

de

Bar-le-Duc

IVe Série, tome V

BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—

1907

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures et demie du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

Dunning
Nijhoff
6-3-27
15137

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME V,
IV[e] SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES,
SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

1° *Index du* Bulletin mensuel *et des* Procès-verbaux *pour les années 1905 et 1906.*

[La lettre *a* précédant le chiffre romain de la pagination se rapporte à l'année 1905, la lettre *b* à l'année 1906].

Archéologie. — Géographie.

L. Germain : Un groupe de la Trinité provenant de Ligny-en-Barrois, *a*, xxviii. — La pierre tombale de Saulmory, *a*, lxx:, lxxix. Une épitaphe énigmatique à Grand-Verneuil, *a*, cii. — Sur la destination de la *Recevresse* d'Avioth, *b*, cxiii.

Hébert (l'abbé) : Remarques sur la chapelle de Dom Loupvent à Saint-Mihiel, *a*, lxiii.

F. Comte : Le village de Sauvoy, *a*, xcix.

F. de Bacourt : Vente au Louvre de deux figures de L. Richier, *b*, xix. — Deux artistes barrisiens inconnus, Michel Le Maire et Julien Gilbert, *b*, xxxvii.

H. Dannreuther : Mines d'argent dans le Barrois, *b*, lxviii. La vue de Bar-le-Duc de 1611, *b*, cx.

L. Goblet : Fouilles à Varennes-en-Argonne, *b*, cxviii.

E. Collot : La cheminée sculptée d'Erize-la-Brûlée, *a*, lxxxviii.

Dr Meunier : Fouilles à Lavoye-Autrécourt, *a*, xcviii.

Bibliographie meusienne.

R. DE CLÉRY : Dun à travers l'histoire, *a*, XXI. — E. BEAUGUITTE : L'âme meusienne, *a*, XXIII. — GRANDVEAU : l'Annuaire de la Meuse pour 1905, *a*, XXV; *id.* pour 1906, *b*, XXIX. — H. BROCARD, Louis de Puget, Fr. Lamy, L. Joblot, *a*, XXXVI. — P. BOYÉ : Les coutumiers du bailliage de Bar, *a*, XLIX. — G. CLANCHÉ : Le tombeau de H. des Hazards à Blénod, *a*, XLIX. — Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. *a*, L. — A. MARTIN : Le vieux Bar, *a*, LXVIII. — P. DENIS : Le calvaire de Génicourt, *a*, LXXXVI, — L. BOSSU : La pierre tombale de Gillette de Dugny, *b*, V. — A. DE MAHUET et E. DES ROBERT : Essai de Répertoire des Ex-libris lorrains, *b*, XXIII. — E. PIONNIER : Le collège de Verdun; *id.* Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun, *b*, XXVII. — J. PERRON : Petite histoire de la Lorraine, *b*, XCI. — BIGUET : L'église et la « recevresse » d'Avioth, *b*, XCII. — HOUZELLE : Les ruines de la Villa de Madiacum à Montmédy, *b*, XCII.

Biographies meusiennes. — Nécrologies.

GEORGES FRANÇOIS PRAT (1802-1875), *a*, CXXIV. — H. BOMPARD, *b*, XXXII. — Ch. ROYER, *b*, LXX'I. — W. KONARSKI, *b*, LXXVII.

Correspondance. — Lectures et Communications.

H. DANNREUTHER : Un prédicateur social au 18e s. Le curé Mathieu Fontayne, *a*, LV. — Le sculpteur J. Richier en Dauphiné, *b*, LXX.

H. BROCARD : Lettres de Joblot, Puget, etc. *a*, CXII. — Le carré magique d'Albert Dürer, *b*, XI. — Un cours de Joblot en 1702 d'après un msc. de Troyes, *b*, XXXV; LXVI.

J. BAUDOT : Lettres sur Jeanne d'Arc, *b*, XLI. — Le tournoi de Chauvency, *a*, CVI.

Documents historiques.

P. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE : Cahier de doléances des papetiers du bailliage de Saint-Mihiel, *b*, XX.

F. VIARD : Le testament de Mlle de Rizaucourt (1739), *b*, LI.

H. DANNREUTHER : Le Roy des Ribauds de Barrois au XVe siècle, *b*, XCVI. — Une séquestration à Bar-le-Duc, en 1757, *b*, XCVIII. — Un maître d'école à Bar-le-Duc au 17e siècle, *b*, XII.

PRIANT : La commanderie de la Warje, *a*, LXXVIII. — Les doléances de la Communauté de Heippes en 1789, *b*, CIII. — Deux curés de Heippes, *b*, CV.

Héraldique. — Histoire des Familles.

F. DE BACOURT : Un faux noble à la Cour souveraine, Alexis Garaudel de Bar-le-Duc, *a*, VII, XVII. — L'anoblissement par charges en Lorraine et Barrois, *a*, XXX. — Les Garaudel de Verdun, *a*, XLIV. — Annotation au nobiliaire de D. Pelletier, *a*, XLVIII. — Fr. Fourier, correcteur des Minimes, *a*, LXV. — Colard de Morley, *a*, LXVI. — Les surnoms dans l'ancien état civil, *a*, CXIV. — Une page de l'histoire des archives de la Chambre des Comptes de Barrois, *b*, CXIX.

L'HUILLIER : Altérations des registres paroissiaux de Bonnet et de Gondrecourt, *a*, XV.

H. DANNREUTHER : Armes parlantes, *b*, LVI. — Marie de Mancini et le Duché de Bar, *b*, LXXV, CVIII.

Numismatique.

Dr MEUNIER : Les usages funéraires de la monnaie, *a*, CXIX; *b*, VIII.

H. DANNREUTHER : Les jetons de la Chambre des Comptes de Barrois, *b*, XCIX.

J. NICOLAS : La coutûme des treize deniers, *b*, CXXIV.

Variétés.

A. MARTIN : La vertu du duc Léopold de Lorraine, *a*, XXXIII. — Pourquoi le Duc et la Duchesse d'Orléans ne vinrent pas à Bar, en 1699, *a*, LVII.

E. BEAUGUITTE : Mme Bernardin de Saint-Pierre, *a*, XCI.

F. DE BACOURT : C. F. Viard, prévôt de Ligny, *a*, XCII; — Le cas de Maître Le Paige, *b*, LIX.

A. LESORT : La reconstruction de l'évêché de Verdun au XVIIIe siècle, *b*, XCIV.

2° *Index des* Mémoires.

a) Documents pour servir à l'histoire du Barrois.

Pages.

La plus ancienne description connue de Bar-le-Duc (1580) par François de Rosières (préface et traduction de M. ALEX. MARTIN)..... 3

Pages

Chronique de Sainte-Hoïlde (avant-propos et notes de M. A. Bister)..... 47

b) **Notices et mémoires.**

Edm. des Robert : Les sceaux du couvent et de quelques abbés de Châtillon..... 133

B. de Dumast : Les vieux bancs de l'Église Saint-Étienne.... 143

id. Relation de l'arrivée et du séjour de l'archiduc Maximilien en la Ville de Nancy (1775)..... 153

F. de Bacourt : Les Avrillot et leur épitaphe..... 167

id. Les Rodouan..... 179

3° *Index des illustrations.*

Vue de Bar-le-Duc d'après Beaulieu..... 2

Portrait de François de Rosières d'après une peinture de 1600, au musée de Bar-le-Duc..... 6

Portrait de François de Rosières d'après le monument funéraire de la cathédrale de Toul..... 16

Sainte-Hoïlde. Porte d'entrée (1908)..... 48

Sainte-Hoïlde. Vue prise du Nord-Ouest..... 64

Sainte-Hoïlde. Vue prise du Sud-Ouest..... 80

Sceaux du couvent et de quelques abbesses de Sainte-Hoïlde. 97

Taque de foyer aux armes de Jeanne de Florenville, abbesse de Sainte-Hoïlde (1587)..... 116

Sceaux du couvent et de quelques abbés de Châtillon, fig. 1 à 5..... 132

id. fig. 6 et 7..... 132

Vue de l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc (façade)..... 142

id. *id.* *id.* (intérieur)..... 145

Portrait de Maximilien de Lorraine, archiduc d'Autriche..... 153

Cachet aux armes de la famille d'Avrillot..... 177

Maison Rodouan, rue des Ducs-de-Bar..... 183

Taque de foyer aux armes de Rodouan-Jacquemot..... 186

PROCÈS-VERBAUX

ET

BULLETIN MENSUEL

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

BAR-LE-DUC

1905

BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
36, Rue Rousseau, 36
—
1905

« **La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications** » (art. 23 des *Statuts*).

« **Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau** » (art. 24 des *Statuts*).

AVIS

MM. les Sociétaires nouvellement admis pourront se procurer les trois premiers volumes de la 4e série de nos Mémoires (1902-1904) au prix réduit de 4 francs le volume en s'adressant au Secrétariat.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 1 JANVIER 1905

La Société se réunira *le mercredi, 4 Janvier 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Installation du Bureau ;
2° M. Alex. Martin : Extraits des souvenirs d'un enfant de Bar ;
3° Communications diverses ;
4° Rapports de candidatures.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 Novembre 1904.

Présidence de M. Charles Collin.

Sont présents : MM. Brocard, Chevalier, Collin, Dannreuther, R. de Dumast, Joyeux.

MM. Konarski, Lesort et Renauld se font excuser.

Correspondance : Lettre de M. Chanudet remerciant de son admission.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* E. Henry : Les généraux Du Blaisel, in-8°, Sedan, 1904 (*extr.*). — L. Ger-

MAIN : Les noms des rues de Saint-Mihiel, in-8°, 1904 (*extr.*). ROBINET DE CLÉRY : Dun à travers l'Histoire, in-8°, Montmédy, 1904. — *Id.* Souvenirs du Comte de Reiset, 3e vol. in-8°, 1903. — H. BERNARD : La Halle de Saint-Mihiel (1251-1902), in-8°, 3 pl., 1904.

ENVOIS DU MINISTÈRE : R. DE LASTEYRIE : Bibliographie générale des Travaux histor. et archéol., en 1901-1902, in-4°, 1904. — *Ornis*, t. XII, n° 4. — Bull. du Comité des Soc. des Beaux-Arts, n° 27, 1904. — Rev. de l'Hist. des religions, nos 447-449. — Bull. archéol., 2e livr., 1904.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Mém. de la Soc. des antiq. du Centre, 27e vol., 1903. — Bull. de l'Institut. Egypt., n° 4, 1903. — *Mag. Pittor.*, nos 21-23, 1904. — Mém. de l'Académie de Metz, 83e année, 1904. — *Id.* : Annales de Baltus (1724-1756), publ. par E. PAULUS, Metz, 1904. — Bull. de la Soc. de statist. de l'Isère, 33e vol., 1904. — Bull. de la Soc. d'agric., sc. et arts de la Haute-Saône, n° 3, 1903. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 24e vol., 6e livr., 1904. — Bull. de la Soc. archéol. du Midi, n° 33, 1904. — *Le pays Lorrain*, nos 21-23, 1904. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, novembre 1904. — Revue Héraldique, t. XIX, n° 4. — Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin (1899-1900). — Jahrbuch... des Vogesen-Clubs, XXe année, 1904. — *Spelunca*, t. V, n° 37. — Soc. de géogr. de l'Est, 3e trim., 1904. — Annales de l'Est, n° 4, 1904.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. FOURIER DE BACOURT a extrait de ses dossiers l'histoire très curieuse d'un modeste avocat de Bar-le-Duc, Alexis Garaudel, et de ses efforts pour pénétrer, par les moyens les moins dignes d'approbation, dans la caste privilégiée des nobles. Le récit des luttes qu'il eut à soutenir pour arriver à ses fins est des plus intéressants, et projette une instructive lueur sur des lézardes du vieil édifice social à la fin du XVIIIe siècle.

Notre correspondant M. ROUSSEAUX, prépare un travail considérable sur les gentilshommes verriers de l'Argonne. Il veut

bien en détacher quelques pages relatives à plusieurs membres de la famille de Foucault et notamment au comte Pierre Charles de Foucault (1753-1822) qui, après avoir occupé en Autriche des emplois éminents, revint mourir au pays natal, dans ce pittoresque coin de l'Argonne appelé Bellefontaine.

M. R. DE DUMAST, venu tout exprès de Nancy pour montrer à la Société le manuscrit original du Catalogue des présidents et conseillers de la Chambre des comptes du Barrois, qui lui a été communiqué par un descendant du conseiller de Longeaux son auteur, fait remarquer l'importance de ce document capital, dont la publication serait très désirable. M. de Dumast pense que la rédaction primitive terminée en 1748, et retouchée par l'auteur jusque vers 1760 a dû être continuée par M. Vayeur (1755-1778), le dernier des lieutenants-généraux au bailliage de Bar. La Société prête la plus vive attention aux explications de notre correspondant et le recommandera tout particulièrement à la Commission de publication lorsque s'élaborera l'un des prochains volumes des mémoires.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Brocard, M. Charles Dublanchy, lieutenant au 69e régiment d'infanterie à Nancy, présenté par MM. R. Parisot et A. Lesort, est élu membre titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. DANNREUTHER.

CHRONIQUE

*** Par suite des élections pour le renouvellement annuel du Bureau (art. 4 et 5 des statuts) ont été élus ou réélus dans la séance du 7 décembre 1904 :

M. Alb. RENAULD, président ; MM. FORGET et P. CHEVALIER, vice-présidents ; M. DANNREUTHER, secrétaire ; M. LESORT, secrétaire annuel ; M. BROCARD, bibliothécaire ; M. L. VINCHON,

trésorier (en remplacement de M. L. Rousselle, que ses occupations et sa santé ont empêché d'accepter sa réélection); MM. Konarski, Ch. Collin et F. Comte ont été désignés pour faire partie de la Commission de publication.

*** La Société a été heureuse dans sa dernière séance de s'associer aux félicitations cordiales adressées par M. le Président à notre collègue, M. Ch. Collin, nommé chevalier de la Légion d'honneur pour les services éminents rendus par lui à la cause de la Mutualité.

*** Nous avons le regret d'enregistrer le décès du doyen de nos correspondants, M. Lombard, ✻, I P ❶, membre de l'Académie de Stanislas, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Nancy, qui appartenait à notre association depuis le 4 octobre 1871 et n'avait cessé de suivre nos publications avec un bienveillant intérêt.

*** MM. les associés, et les sociétés correspondantes, recevront prochainement, en une seule expédition, les tomes II et III de la 4e série de nos Mémoires (1903-1904) retardés par des circonstances indépendantes de notre volonté. Le secrétaire prie les personnes dont l'adresse aurait subi quelque modification de vouloir bien l'en informer sans retard pour éviter des erreurs dans les envois.

*** A l'occasion de ces erreurs dont on rend volontiers responsable la poste, une localité, presque homonyme de notre ville, s'est révélée récemment. Il s'agit de Baer-le-Duc-lez-Turnhout, en Belgique, dont nous tenons à signaler l'existence aux amateurs de toponymie barroise.

*** Une couverture en couleur est jointe à ce numéro, à l'intention des lecteurs qui collectionnent le Bulletin.

H. D.

VARIÉTÉS

Un faux noble à la Cour souveraine, Alexis Garaudel, de Bar-le-Duc.

Dans l'étude sur l'avocat Dordelu qui exerçait à Bar-le-Duc au déclin du seizième siècle, j'ai montré l'exemple d'un petit bourgeois de talent s'élevant rapidement jusqu'au seuil de la Noblesse, caste privilégiée dans laquelle, grâce à son savoir-faire, ses enfants purent pénétrer (1).

Deux cents ans plus tard, les Barrisiens assistèrent à l'élévation d'un modeste avocat de leur ville, élévation si soudaine, si éclatante, si audacieuse que, bien qu'accoutumés à ne s'étonner plus de rien, — comme tous leurs contemporains d'ailleurs, — ils ne purent jamais en prendre leur parti.

A dire vrai, l'aventure projette une instructive lueur sur les lézardes du vieil édifice social dont ceux qui en avaient la sauvegarde étaient les premiers à saper la base.

Alexis Garaudel naquit à Bar-le-Duc le 28 janvier 1725. Son père, « avocat peu accrédité », était si pauvre qu'une voisine, M^me^ Aubry, très apte à découvrir les misères cachées, l'avait fait émarger au budget des aumônes secrètes du syndicat de la noblesse (2). Placé au collège de Bar par le maire Henriot (3), le jeune Alexis ne semble pas y avoir fait un séjour bien profitable. Déjà sans doute « son insolence étoit pareille à sa turpitude ». A l'âge de seize ans, il fallut pour lui assurer le pain quotidien le confier au tabellion Monard, puis deux ans après à un munitionnaire à Metz (4). Après quatre ans, il

(1) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, pour l'année 1902.

(2) Henry Aubry, maître des comptes, fut pendant 30 ans syndic de la noblesse de Bar-le-Duc. Sa femme, Marguerite Mac-Usson, était dame de la Charité de la ville.

(3) Hyacinthe Henriot, avocat à la Cour, maire de Bar de 1736 à 1747.

(4) Il y avait pour protecteur Jean Charuel, de Rosnes, homme d'affaires de M. de Rochecolombe, puis du maréchal de Belle-Isle.

passa dans le service des vivres à Strasbourg où un praticien chez lequel il logeait l'initia à l'étude du droit. Quand il fut licencié, Garaudel vint s'installer à Bar (1751). Il n'y réussit pas, ce qui l'engagea à partir pour Paris. En 1754 nous le trouvons attaché au Parlement. Beau parleur, intrigant, capable de tous les mensonges, il capta la confiance d'une ancienne famille de robe, les Chuppin (1), auxquels il avait fait croire qu'il appartenait à la plus vieille aristocratie du Barrois. Son mariage avec la demoiselle Geneviève Chuppin (11 décembre 1756), fut le premier degré de sa fortune : elle fut rapide grâce aux basses manœuvres qu'il employa et aux services qu'il rendit à de grands seigneurs de la Cour, services sur la nature desquels la malignité publique s'exerça longuement plus tard mais qu'en réalité on ne peut que soupçonner.

Aux griefs d'ordre intime (que doit atténuer le souvenir des étranges mœurs d'alors), se joignait, pour les Lorrains, celui non moins cuisant du rôle que jouait vis-à-vis d'eux l'avocat Garaudel. Espion avéré (2) du maréchal de Belle-Isle gouverneur perpétuel de Metz et des Trois-Evêchés, il opérait aussi bien contre le parti lorrain que contre l'entourage français du roi Stanislas. Quand le petit-fils de Fouquet devint ministre de la Guerre, ce fut Stanislas lui-même qui reçut mission de récompenser l'ancien pupille de la charitable famille Aubry. Le 25 juin 1760 Sa Majesté polonaise, *confirmant l'ancienne noblesse de la famille Garaudel, octroyait à Alexis un siège de conseiller à la cour souveraine de Lorraine et Barrois* (3).

(1) Les Chuppin alliés aux Le Juge, Gallois, Voisin, Oursel, etc., portaient *d'or au chevron d'azur surmonté d'un croissant de gueules et accompagné en chef de 2 étoiles de même et en pointe d'un pin fruité de sinople accompagné de 2 pommes de pin de même.*

(2) C'est le nom que lui donne Jamet, secrétaire de l'Intendant La Galaizière, dans les notes manuscrites dont il a couvert un nobiliaire de Lorraine (Bibl. N^ale^. Départem. des Imprimés. *Réserve*).

(3) Cest employ était d'autant plus recherché qu'il rapportoit au moins cent louis et ne se finançoit pas. Cette compagnie depuis son établissement n'avoit jamais admis que des nobles. Note de Garaudel, de Verdun.

Pour se faire une idée encore bien qu'imparfaite de l'énorme scandale que causèrent cette confirmation de noblesse et cette nomination, il faudrait avoir vécu à cette époque où, malgré tout, les traditions d'honneur et d'autorité étaient toujours vigoureuses, à cette époque où le Parlement de Nancy était composé des magistrats les plus en vue de la province. Pour y être admis il fallait être noble. Comment donc s'y était pris Garaudel, avec la complicité du Gouvernement, pour se faire déclarer *gentilhomme* et apte à siéger dans cet aréopage? L'aventure vaut d'être contée (1).

Le 4 août 1477 le bon roi René duc de Lorraine et de Bar anoblissait un habitant de Villers-aux-Vents, Jacotin Forgeault, et lui concédait les armes suivantes : *de sable au sautoir d'argent et de gueules, gironné de 16 pièces, 8 d'argent et 8 de gueules* (2). Depuis longtemps la descendance masculine de ce Forgeault était éteinte mais dans les archives du Barrois, archives longtemps abandonnées à tous les indiscrets, se trouvait une copie notariée datant de 1557 des lettres de reconnaissance de noblesse, accordée à un parent de Jacotin. Sur cette pièce Alexis Garaudel gratta le nom de *Forgeault* et y substitua celui-ci : *Garaudet*.

Se basant ensuite sur un prétendu acte de notoriété donné au bailliage de Bar le 15 septembre 1672 et qui déclarait dispersés et incendiés tous les registres des greffes et autres dépôts publics, Garaudel établit l'impossibilité où il était de dresser sa généalogie depuis son ancêtre anobli en 1477.

Les apparences étant sauves, ses protecteurs lui obtinrent facilement de Louis XV une reconnaissance d'ancienne et noble extraction, 25 juin 1760.

(1) Nous avons trouvé tous les éléments de cette étude aux archives de la Meuse (B. 274 et 347), dans les papiers de la famille Garaudel, Saint-Hillier de Verdun, les registres de l'Etat civil de Bar-le-Duc, le Recueil des documents du Grand-Orient, les manuscrits relatifs au Parlement de Nancy provenant de la famille du président Le Febvre de Montjoie.

(2) Pour *cimier*, un dragon de sable lampassé et dardé de gueules ayant les ailes élevées et gironées d'argent et de gueules.

Lorsque la Chambre des Comptes de Bar reçut les patentes royales pour les enregistrer, la stupeur et l'indignation y furent au comble, et par un arrêt du 28 elle ordonna « avant faire droit, que le suppléant justifieroit de sa noblesse et de sa filiation par la représentation des titres énoncés dans les patentes ». Sans sourciller, Garaudel qui se savait sûr de l'impunité présenta les pièces réclamées et messieurs des Comptes en firent l'examen. « L'enquête aboutit bientôt à cette conclusion que chacun des faits avancés par Garaudel était mensonger et l'examen du parchemin sur lequel celui-ci se fondait pour établir son origine noble prouva clair comme le jour qu'il était falsifié. Un moment MM. des Comptes de Bar eurent l'idée d'en ordonner le dépôt au greffe et d'en faire reconnaître les falsifications contradictoirement avec le procureur général. Un scrupule de délicatesse les retint : ils songèrent que Garaudel serait déshonoré à jamais et que le scandale affligerait profondément la famille de sa femme, trompée la première dans le contrat de mariage de 1756. Ils se contentèrent donc de rendre le 3 juillet un second arrêt qui déclarait les patentes royales subrepticement obtenues et déboutait le demandeur des fins de sa requête ».

On le voit : les magistrats barrisiens n'étaient pas dans le mouvement et Garaudel qui se souciait peu de leurs arrêts s'empressa de se pourvoir contre eux en cassation au conseil du roi, exposant que la Chambre des Comptes de Bar-le-Duc est sans qualité pour vérifier les lettres patentes, que son rôle est de les registrer sans examen, critique ou réforme, qu'il est bien le descendant de François Garaudel dont il produit l'acte de reconnaissance de noblesse « et il ose présenter cette pièce à l'examen du Conseil et en demander la vérification! »

C'en est trop! Messieurs des Comptes perdent patience. Indignés de l'impudence de cet avocat de Paris qui s'attaque à leurs privilèges séculaires et usurpe une qualité qu'il n'a point, ils s'assemblent et rédigent un mémoire qui va faire une pleine lumière sur le cas de Garaudel. Résumons cette pièce intéressante.

La famille Garaudel est originaire de Resson, petit village

de l'ancien comté de Ligny-en-Barrois (1) : elle n'a jamais vécu noblement ni à Bar ni ailleurs. Alexis prétend qu'il lui a été impossible de reconstituer sa généalogie par suite de la perte des registres.

« Nous avons été plus heureux que lui et voici ce que nous avons trouvé ». François Garaudel, venu de Resson, épousa le 8 août 1625, Antoinette Maillard, dont Pierre, baptisé le 22 juillet 1633, marié à Françoise Rouyer, dont Alexis I^er^, baptisé le 29 avril 1660, marié le 5 septembre 1681 à Marie Pichancourt et mort perruquier à Bar-le-Duc, le 6 septembre 1729, laissant pour fils Alexis II, né le 21 novembre 1691, modeste et probe avocat de Bar, marié à Anne Montardier et qui, le premier, changea le nom de ses ancêtres en celui de *Garaudé* suivant la prononciation patoise du pays.

Que penser du contrat de mariage de 1756 dans lequel le *de cujus*, prend la qualité de noble et a l'insolence de la donner aussi à son père? Que penser d'une pièce qu'il produit et dans laquelle il se dit parent de prétendus nobles de son nom à Verdun? Il n'y a à Verdun ni dans les Trois-Évêchés aucun privilégié du nom de Garaudel, car on ne peut donner ce qualificatif au S^r^ Garaudel marchand de dragées à Verdun, dont la fille a épousé un robin.....

Quant à la pièce grattée et surchargée à l'encre couleur lie de vin par le suppliant, elle n'a jamais pu convenir à un Garaudel, ayant été expédiée en 1557 à la requête de Demange Godin, petit-fils de Jacotin Forgeault anobli en 1477. Vainement chercherait-on le nom de Garaudel dans les comptes du domaine depuis 1477. Les armoiries de Jacotin sont portées par la famille Didelot, issue des Forgeault et autorisée à ce par les patentes du 11 juillet 1539(2).

(1) Il y eut même à Ligny, un François Garaudel, sergent, qui fait baptiser son fils Jacques, le 19 février 1598.

(2) Christophe Didelot était petit-fils d'une sœur germaine de Jacotin Forgeault, de Villers-aux-Vents.

Garaudel prit sur lui de modifier les armoiries des Forgeault; « il en a supprimé les girons, ce qui fait l'effet d'une espèce de croix de

Conclusion : Alexis Garaudel, faussaire, menteur, convaincu d'avoir subrepticement obtenu les lettres du Roi en date du 25 juin 1760 doit s'estimer heureux de n'être pas poursuivi devant la juridiction compétente.

Les noms des juges qui signèrent le mémoire? *De Levoncourt, Jobart, P. de Bar, Longeaux, Vendières, Baré, Cachedenier, De Vassimont, Romécourt* (15 janvier 1761)(1).

Que pensez-vous que sera le résultat de cet écrasant réquisitoire? Des poursuites, un blâme officiel, ou tout au moins le retrait pur et simple des patentes royales? Ce serait mal connaître une époque où sous l'inspiration d'un pouvoir mystérieux se manifestaient déjà contre les anciennes institutions de la monarchie et contre la monarchie elle-même les plus déconcertants attentats.

Moins de quinze jours après leurs conclusions les conseillers des comptes de Bar reçurent des lettres de jussion d'enregistrer. Contraints et forcés ils s'exécutèrent, mais en employant dans leur arrêt les termes d' « obéissance » et de « respect » pour les ordres du Roi.

(*A suivre.*) F. DE BACOURT.

Malthe sur un fond de sable dont un rayon se trouve de gueules et l'autre d'argent (note de Garaudel, de Verdun).

(1) François Hannel, baron de Levoncourt, mort président de la Chambre des Comptes en 1763; — Joseph Jobart, seigneur de Longeville; — Pierre François de Bar; — Charles Pierre de Longeaux, auteur de divers travaux généalogiques; — Humbert Guillaume de Vendières, conseiller d'État, mort en 1770; — Augustin-Dominique Baré, doyen du Chapitre noble de Saint-Maxe; — Benoit Cachedenier de Vassimon, mort président en 1775; — J.-B. Alexandre Mousin de Romécourt, ancien conseiller d'État.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 2 FÉVRIER 1905

La Société se réunira *le mercredi, 1er Février 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Compte rendu du Trésorier ;

2° M. L. Germain : La statue tombale d'un Lenoncourt à Buzy ;

3° M. F. de Bacourt : L'anoblissement par charges en Lorraine et Barrois.

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Décembre 1904.

Présidence de M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Bernard, Brocard, P. Chevalier, Ch. Collin, Dannreuther, Konarski, Laurent, Lesort, Alex. Martin, Renauld.

Correspondance : Lettre de M. R. Parisot, annonçant la transformation des *Annales de l'Est* qui deviennent les *Annales de l'Est et du Nord,* et dont il prend, avec M. de Saint-Léger,

la direction, à laquelle M. Pfister, appelé à Paris, a dû renoncer. M. le Président exprime au nom de la Société les meilleurs vœux pour la prospérité des *Annales* avec lesquelles nous resterons en relations d'échanges et de bonne confraternité.

Lettre de M. le Secrétaire de la Société philomathique de Verdun, donnant son adhésion à la démarche, faite par notre Société en faveur de la conservation de l'église romane de Dugny menacée de destruction. M. le Président, en remerciant la Société philomathique de son concours, est heureux de pouvoir annoncer que l'accord s'est fait entre les autorités compétentes pour la restauration de cet intéressant édifice et pour son classement comme monument historique (1).

M. Paul Pierson, de Ligny, offre, pour être déposés au musée, quelques silex taillés trouvés à Aïn-Sefra et plusieurs fibules de bronze provenant de Nasium. M. E. Collot a également fait remettre un rouet d'arquebuse et divers débris antiques. Des remerciements sont votés à ces Messieurs.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Cte Weil, Encore quelques mots sur Murat et Bentinck (*extr.*), in-12, 1904.

Envoi du ministère : Bull. histor. et philol. du Comité des Trav., nos 1-2 de 1904 [p. 183 à 206 : P. Boyé : Les coutumiers du Bailliage de Bar-le-Duc]. — Soc. des Antiq. de France [*Mettensia* IV], 1904.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de l'Académie d'Amiens, t. 50, 1903. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, t. X, 1904. — Bull. de la Soc. Histor. et Archéol. de Langres, t. V, n° 70. — Revue d'Ardenne d'Argonne, t. XII, 1 et 2. — Le *Pays Lorrain*, nos 23 et 24, 1904. — Annales de l'Institut Archéol. du Luxembourg, t. 39, 1904. — Bull. de la Soc. des Natural. de Moscou, n° 4, 1904. — Bull. de la Soc. belfortaine d'Émul., n° 23, 1904. — *Ons Hémecht*, t. 10,

(1) Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 28 décembre 1904, l'ancienne église de Dugny est classée parmi les monuments historiques *(Note de la Réd.)*.

nos 11-12. — 22e Ann. Report of the Public Museum, Milwaukee, 1904. — Notes d'Art et d'Archéol., 16e année, n° 11. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, n° 12, 1904. — *Mag. Pittor.*, n° 24, 1904.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. le commandant L'HUILLIER, qui s'occupe de réunir les matériaux d'une histoire du village de Bonnet, avait eu l'attention attirée par un récent article du *Bibliographe moderne*, dans lequel M. Stein signalait, d'après des notes communiquées par notre confrère M. Chévelle, les falsifications et les retouches opérées dans les registres paroissiaux de Gondrecourt sur les actes relatifs aux familles du Parge et de Haldat. Examinant à son tour les registres de Bonnet, M. L'Huillier y a relevé de semblables altérations concernant la famille de Haldat et surtout la famille Bertrand, fixée dans ce village, et dont un membre, Bernard Bertrand, paroissien de Juvigny, ingénieur du roi, épousa le 9 janvier 1686 Christine Haldat, fille d'Antoine Haldat, qualifié dans les actes d'abord « marchand », puis « prévôt de la justice de Bonnet », enfin, depuis 1679 environ, « seigneur de Bonnet ». Pour l'une et l'autre famille, les procédés sont les mêmes qu'à Gondrecourt : le mot « me » ou « maistre » est transformé en « messire » ; les mots « noble », « messire », « écuyer » sont ajoutés en interligne ; dans un acte de mariage du 21 juillet 1732, Florentin Bertrand était qualifié de « receveur des fermes du Roy à Bonney », mais on a surchargé le mot « receveur » de celui « écuyer » et l'on a raturé la suite de cette indication ; dans un acte de baptême du 22 juin 1739, des surcharges ont transformé le qualificatif « receveur au bureau de Bonney » en celui d' « escuyer, seigneur en partie de Bonney ». Notre confrère a d'ailleurs pu fixer la date et l'auteur des altérations ; en effet, elles sont de la main du curé Vaultier, mort le 20 juin 1750, et de l'encre dont il avait coutume de se servir, mais il est d'autre part évident qu'elles ont été faites pour Florentin Bertrand et, semble-t-il, postérieurement à la date à laquelle il acheta une charge de trésorier de France ; or, comme il ne porte pas encore ce

titre dans un acte du mois d'avril 1747, il en résulte que les registres paroissiaux de Bonnet ont subi ces altérations entre 1747 ou 1748 et 1750.

M. Lesort communique à la Société le texte latin de la charte d'affranchissement de la ville neuve d'Autrécourt et de Waly, octroyée au mois de juillet 1221 par le comte Henri II de Bar, suivant la loi et la liberté de Varennes; une clause spéciale déclare que le maire ne pourra être nommé ou déposé sans le consentement de Damien de Rembercourt et d'Étienne de Belrain ou de leurs hoirs. Ce document, qui, à une époque indéterminée, avait été distrait des archives communales de Waly fut retrouvé dans une collection particulière par M. Ad. Marchal, ancien archiviste départemental, et réintégré par ses soins à la mairie de Waly au mois d'août 1855. Cependant, au cours d'une toute récente inspection, M. Lesort constatait une nouvelle perte de cette pièce, dont il a eu l'heureuse chance de rencontrer, parmi les notes de son prédécesseur immédiat, une copie faite sur l'original par M. Marchal.

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, à l'élection des membres du Bureau, pour l'année 1905.

A la majorité des voix sont élus :

Président (en remplacement de M. W. Konarski sortant d'exercice et non rééligible) : M. H. Brocard; M. Brocard n'acceptant pas ces fonctions malgré les vives instances des membres présents, un nouveau scrutin a lieu. Est élu président M. Alb. Renauld;

Vice-Présidents : MM. J. Forget et P. Chevalier;

Secrétaire quinquennal : M. Dannreuther;

Secrétaire annuel : M. A. Lesort;

Trésorier (en remplacement de M. L. Rousselle qui a décliné sa réélection pour cause de santé) : M. L. Vinchon;

Bibliothécaire : M. H. Brocard;

Membres de la commission de publication : MM. F. Comte, Ch. Collin, W. Konarski.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

CHRONIQUE

Un faux noble à la Cour souveraine, Alexis Garaudel, de Bar-le-Duc.

(*Suite et fin*).

Alexis qui voulait présenter à la Cour souveraine de Nancy un arrêt d'enregistrement pur et simple, n'eut pas de peine à obtenir de ses protecteurs de nouvelles lettres de jussion supprimant les termes d' « obéissance » et de « respect ». Bien plus, comme les lettres de confirmation étaient aussi adressées au bailliage de Bar et que le registre sur lequel l'original de la patente de 1477 avait été enregistré n'existait plus, Garaudel profita de l'occasion pour la faire enregistrer au bailliage avec les lettres de confirmation afin de la consigner dans un dépôt public et pouvoir en lever des expéditions le cas échéant. « C'est donc, écrivait-il à son cousin le confiseur de Verdun, au bailliage qu'il faut s'adresser pour obtenir ces expéditions et *éviter* la Cour des Comptes où l'enregistrement ne s'est pas fait avec la même simplicité ».

Voilà donc l'ancien assisté de M^me^ Aubry et du maire Henriot en possession légale d'une noblesse ancienne qu'il s'est frauduleusement appropriée. Ainsi paré des plumes du paon le geai se présente devant l'auguste assemblée qu'est le Parlement de Lorraine, pour y faire une entrée sensationnelle. Mais, ô déception! il n'y trouve que le Doyen, le vénérable Fisson du Montet (1), qui lui déclare avec bonté : « *Monsieur, je n'entens pas vous contester votre noblesse, mais vous avez été dans les vivres, il seroit peu décent que vous prétendissiez aux charges de la haute magistrature, vous ne pourriez qu'être désagréable à notre Compagnie* ».

Le coup était rude. Le mauvais vouloir de la Cour souveraine n'ouvrait aucune porte à l'espoir. Mais nous avons laissé

(1) Antoine de Fisson était le plus ancien membre du Parlement, ayant été nommé en 1720. Il mourut le 2 septembre 1763.

entrevoir la puissance des mystérieux protecteurs de Garaudel. Après dix-huit mois d'efforts et de luttes ils triomphèrent et toujours de la même façon déconcertante. En 1762, en effet, Mesdames de France vinrent en Lorraine pour faire une saison à Plombières. Le croira-t-on? L'un de leurs premiers sujets d'entretien avec Stanislas ce sera l'affaire Garaudel dont elles ont mission de réclamer la prompte solution. Aussitôt leur grand-père mande à la Malgrange les magistrats de la Cour souveraine et leur ordonne de recevoir Alexis Garaudel. Quatre d'entre eux refusent avec indignation, ce sont MM. de Vassimon, Collenel, Protin et Charvet (1); ils reçoivent un ordre d'exil. « Toute la Cour, nous apprend le confiseur verdunois, toute la Cour auroit même été exilée si elle ne s'étoit enfin soumise aux volontés du roy. M^rs de Moré (2), doyen, et Maimbourg (3), sous-doyen, ayant refusé de prendre son suffrage en allant aux opinions, furent encore exilés dans les endroits les plus malsains de la Lorraine. Tous ces actes d'autorité ne concilièrent pas à mon cousin l'amitié de sa Compagnie, elle ne laissa échapper aucune occasion de lui marquer son indifférence et son ressentiment ».

« Il est donc prudent, ajoute le cousin d'Alexis, de ne pas s'engager dans des discussions et des recherches de noblesse qui seroient aisément contredites par les actes qui se trouvent consignés dans les greffes de la Chambre des Comptes de Bar et dans les archives et les registres de la Cour souveraine de Lorraine, car quoique Alexis, dans ses lettres de confirmation, ait fait ressortir la noblesse de notre famille de François Garaudel anobly en 1477, *il y est parvenu par des moyens heureu-*

(1) Antoine Benoit Cachedenier de Vassimon, de Bar-le-Duc, fait conseiller au Parlement par la mort de M. de Kiecler en août 1753. — Jean-Baptiste de Collenel, mort le 23 décembre 1768. — Paul Louis, de Valmont Protin, mort en 1766. — Hubert Dieudonné Charvet, conseiller du 1^er mars 1754.

(2) Jean Charles Joly de Morey, conseiller en 1732 par la promotion de M. de Valmont, mort le 28 mars 1767.

(3) Léopold Christophe de Maimbourg, mort le 2 septembre 1763.

sement imaginés entre nous et que la faveur a bien voulu admettre sans les approfondir (1). »

L'avocat barrisien qui prenait au Parlement de Lorraine la place laissée vacante par la mort de M. de Courcelles (2) fut donc admis après une résistance de deux années. Disons pour finir qu'il habita jusqu'à sa mort à Nancy rue Saint-Stanislas n° 320 (3). C'est là que lui naquirent deux fils, l'un mort en bas âge, et l'autre *Alexis Gabriel de Garaudé* (1779-1852) qui fut professeur estimé au Conservatoire de musique de Paris.

Les Barrisiens n'avaient jamais accepté la brusque et scandaleuse ascension de leur compatriote. Le pupille des dames de la Charité et de la Municipalité ne leur avait pas laissé de bons souvenirs. Faute de pouvoir lui faire obstacle ils le chantonnèrent. Nous avons publié cette chanson satirique dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (4). L'impopularité de Garaudel persista encore après la Révolution. Dans une réunion tenue en 1811 à Nancy, un orateur, Scipion Guillaume, contrôleur de l'enregistrement, rappelant les origines de la Loge de Saint-Jean, de Metz, dont Garaudel s'était occupé avec plus

(1) Le Garaudel de Verdun s'attribue les armoiries suivantes : *D'azur à 3 annelets d'or, au chef cousu d'or chargé de 3 roses de gueules.* « J'ay cru, écrit-il, ne pas adopter cette différence (les armoiries d'Alexis) d'abord que je n'étois pas domicilié en Lorraine et qu'il convenoit de me conformer exactement au titre ».

(2) Jean-Joseph Baudinet de Courcelles, mort le 23 avril 1760. Il avait été reçu en 1710 en survivance à son père, sans émoluments en 1725, supprimé en 1729, rentré par la démission de son père le 2 mars 1737.

(3) *Etat de la noblesse de Nancy*, Pierre Barbier, imprimeur, M.DCC.LXXII. — *Almanach de Lorraine et Barrois*. Alexis s'était remarié à une demoiselle de Marestan.

(4) Tome XLVI, année 1896, p. 302 et suiv. Voici le dernier couplet :

Monsieur Garaudé vouly vous danser (*bis*)
Un vieux parchemin je vous donnerai? (*bis*)
— Je sais bien danser
Je connais bien la cadence
Je sais fort bien comme l'on danse
Je veux bien danser!

d'ardeur que de succès (1), se crut autorisé à saluer en celui-ci « un bourgeois de Bar ». « Son entrée, ajouta-t-il, son entrée à la Cour suprême y fut celle de la Bourgeoisie... etc. ». L'orateur se trompait doublement. Grâce au fameux grattage du parchemin Forgeault et à la complicité de puissants protecteurs, Garaudel était entré dans la classe des privilégiés et n'était plus un bourgeois mais un *aristocrate*. Les habitants de Bar-le-Duc eurent donc raison qui protestèrent contre cette « qualification donnée à *M. de Garaudé* » (2). Avait-il jamais été un bourgeois? A l'époque de notre récit, à la veille de la Révolution, le bourgeois était un personnage honorable, de solide bon sens, attaché à ses traditions de famille, non pas irréprochable mais sain et issu de bonnes hérédités. Où donc allait-on prendre qu'un imposteur dont l'impudence fut manifestement le seul mérite et dont un père famélique avait abandonné l'éducation à la charité privée comme à la sollicitude officielle, où allait-on prendre qu'un tel homme pouvait représenter la Bourgeoisie de Bar ou d'ailleurs? Il ne fut, en réalité, qu'une sorte d'aventurier prêt à tout faire et que ses protecteurs (dont on ne connaît que le comte de Clermont et Belle-Isle) semblent avoir employé surtout pour discréditer la Cour des Comptes de Bar et plus particulièrement la Cour souveraine de Nancy.

F. DE BACOURT.

(1) La loge de Saint-Jean avait été fondée en 1761 par le comte de Clermont lui-même, à l'instigation du fameux baron Tschudy qui comptait y affilier un certain nombre de ses collègues du Parlement. Scipion Guillaume était évidemment documenté et néanmoins sur les listes qui nous restent des anciennes Loges on ne retrouve pas le nom de Garaudel à côté de celui de son compagnon Bourgeois-Cossin. Ce Bourgeois-Cossin est sans doute le même que le Bourgeois, conseiller au bailliage, vénérable en 1789. Le nom de Garaudel ne figure pas non plus sur les tableaux imprimés et manuscrits des trois Loges de Nancy, Saint-Jean de Jérusalem, Saint-Philippe de la Gloire et l'Auguste Fidélité, bien qu'elles comprissent plusieurs magistrats et ecclésiastiques de la Cour Souveraine.

(2) Les sieurs Champenois, Brion, Robert, Baudot et Henriot dont nous retrouvons les noms dans l'histoire de la Révolution à Bar-le-Duc.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1).

Robinet de Cléry. — *Dun à travers l'histoire.* — Conférence du 21 juin 1903, publiée sous les auspices de la Société des Naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse, Montmédy, imprimerie Pierrot, 1904.

Notre confrère M. Robinet de Cléry, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre correspondant de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, a eu la bonne idée de publier la très intéressante conférence sur *Dun à travers l'histoire* faite par lui à Dun même, le 21 juin 1903.

Ce jour-là, suivant une méthode qui nous paraît excellente pour ce genre d'enseignement, et qui rappelle le péripatétisme, il s'était promené avec ses auditeurs sur les lieux mêmes dont il les entretenait, de l'église à la porte de Milly, puis à la Porte aux chevaux, au Pont sur la Meuse, à Port-Dun. En chaque endroit, il évoquait les souvenirs de l'histoire locale : le mariage de Godefroy, comte d'Ardenne, avec Béatrix, fille du comte de Bar, qui lui apporte Dun en dot; la naissance à Dun, dans une maison qui ne s'est écroulée que le 4 avril 1901, du frère de Godefroy, devenu successivement chanoine de Liège, abbé du Mont-Cassin, puis pape sous le nom d'Étienne IX, en 1057; les interminables démêlés des ducs de Luxembourg et des sires d'Aspremont avec les comtes et ducs de Bar au sujet de Dun et des localités environnantes; le fameux siège de 1533, mentionné par maints érudits de la région, Saudez, Henriquet, Jeantin, Bonnabelle, et dont la levée donna lieu à une procession commémorative, dite *Rentrée de la Ville* à laquelle assistait religieusement toute la population dunoise, siège dont la date traditionnelle inspire à M. Robinet de Cléry les plus justes défiances, au point qu'après une longue discussion, il finit par la déclarer tout à fait erronée; les entreprises de Charles-Quint sur Stenay et la résistance qu'y opposa le roi de France Henri II, en raison de quoi le pauvre pays de Dun fut livré aux abominables ravages des Impériaux; les campagnes d'Henri IV, du duc de Bouillon,

(1) A dater d'aujourd'hui, nous rendrons compte dans ce *Bulletin bibliographique* de tous les ouvrages concernant le Barrois et la Lorraine dont il nous sera envoyé un double exemplaire, l'un destiné à la bibliothèque de la Société, l'autre au rédacteur de ces comptes rendus.

des ducs de Lorraine Charles III et Charles IV, des troupes de Louis XIII et Louis XIV dans cette région vraiment maudite.

Après tant d'autres, M. Robinet de Cléry, racontant l'histoire d'une toute petite ville de la Meuse, montre avec une parfaite bonne foi, que nos ancêtres furent, pendant de longs siècles, les plus malheureux des hommes, et que, victimes des « jeux de prince », auxquels se livraient les hauts potentats dont les noms remplissent l'histoire, ces obscurs paysans et bourgeois endurèrent des souffrances inouïes. La souffrance est pour eux l'état normal, insupportablement monotone; seuls les bourreaux changent, d'après les circonstances; il en vient de loin, par suite de l'emploi des mercenaires dans les armées seigneuriales, de Bourgogne, de Bretagne, d'Allemagne, de Suisse et même d'Angleterre. On pourrait extraire de la brochure de M. Robinet de Cléry cent citations terriblement significatives sur les misères du Barrois du bon vieux temps. « Les Bourguignons, dit une chronique, allans, venans et retournans parmi ledit pays, passoient, les églises rompoient, des biens tous les meilleurs prenoient, leurs hostes battoient, femmes et filles n'épargnoient quand avoir les pouvoient ». Le 8 août 1496, le duc de Lorraine portait plainte au Parlement de Paris contre le seigneur ardennais Robert de la Marck en ces termes : « Depuis peu de temps ledit messire Robert a fait amaz de gens de guerre tant à pied que à cheval, jusque au nombre de trois ou quatre mille hommes, et sont violentement et en façon de gens entrés en la duché de Bar, ont brullé cinq ou six bons villages, tué plusieurs gens, prins prisonniers, pillé et ravy beaucoup de biens ».

Il faut lire, pages 95 et suivantes de la Conférence, le tableau de la situation des habitants de la région dunoise en 1661; M. Robinet de Cléry la déclare « atroce ».

Au dix-huitième siècle, on respira un peu. Puis viennent la Révolution et le Premier Empire, avec leurs guerres et les invasions qui en sont l'épilogue. Le Second Empire amène un dernier désastre. Dans une péroraison éloquente, M. Robinet de Cléry, qui fut l'un des combattants de 1870, appelle de toutes les puissances de son désir le moment où les grands malheurs dont il a été témoin seront enfin réparés. « Vous savez, dit-il, qu'entre les forts de Verdun et la frontière du Nord il existe comme une large trouée. Plusieurs pensent que c'est là que se livrera la bataille décisive contre l'armée d'invasion.

Ce jour-là les ossements des ancêtres qui reposent depuis tant de siècles dans nos cimetières, ceux des combattants de Beaumont, de Sedan, de Rezonville et de Gravelotte, au bruit du canon tressailleront dans leur sépulture. Les vieux comme moi ne seront sans doute plus là, mais je ne serai pas loin, car j'ai marqué ma place au cimetière de Dun ».

Nous laissons nos lecteurs sous l'impression de ces paroles si touchantes. A. M.

Ernest Beauguitte. — *L'Ame meusienne*, avec préface de M. André Theuriet, Paris, Alphonse Lemerre, 1904.

Que le Barrois, devenu le département de la Meuse, fournisse, en 1904, le sujet d'un beau volume, édité avec luxe par Lemerre, orné de remarquables gravures, composé de chapitres pleins d'intérêt et de charme, et présenté au public par une préface d'André Theuriet, voilà qui fait plaisir aux cœurs barrois comme le nôtre, et dont ils remercieront sincèrement l'auteur du livre, M. Ernest Beauguitte, rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*, barrois, lui aussi, d'origine, et notre confrère, en sa qualité de membre correspondant de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Cependant, comme j'ai le caractère mal fait, je susciterai d'abord à M. Beauguitte une légère chicane. Son titre, *L'Ame meusienne*, pourrait faire attendre aux lecteurs une étude de psychologie ethnique (pardon pour ces termes barbares !) qu'il n'a point songé à entreprendre. Il a recueilli, il a eu l'idée très heureuse de recueillir un certain nombre d'articles fort divers, mais tous relatifs à notre pays. Que l'âme meusienne y apparaisse de temps en temps, je le veux bien. Alberte-Barbe d'Ernecourt, comtesse de Saint-Balmont, l'amazone si originale de Neuville-en-Verdunois, — l'épicier Sauce, de Varennes, — Jules-Bastien Lepage, le peintre de Damvillers, — les gentilshommes verriers de l'Argonne, — enfin M. Albert Robat, propriétaire exploitant de la ferme modèle de La-Grange-Lecomte, — tous ces personnages, morts ou vivants, qui animent le livre de M. Beauguitte, fournissent sans doute des traits à la psychologie du Barrois ; mais ils sont loin de composer un ensemble qui représente à peu près exactement ce qu'est notre âme collective. Quant au fameux maître de poste Drouet, qui tient une grande place dans l'ouvrage, bien qu'il ait déterminé

l'arrestation de Louis XVI sur le territoire de la Meuse, à Varennes, il était de Sainte-Menehould, et pas plus Meusien que le Cardinal de Retz, dont M. Beauguitte raconte le séjour à Ville-Issey.

On pourrait même se poser cette question : y a-t-il une âme meusienne ?

J'ai habité longtemps un département voisin du nôtre, les Ardennes, et j'y ai maintes fois entendu parler de l'âme ardennaise, surtout de ses qualités et vertus, ce qui est toujours agréable à entendre pour les indigènes dont l'amour-propre est ainsi flatté. Or il n'y a guère de départements moins homogènes que celui-là : tenant de la Thiérache picarde au Nord-Ouest, de la Champagne crayeuse au Sud-Ouest, par presque tout l'arrondissement de Rethel et une partie de celui de Vouziers, de l'Argonne meusienne au Sud-Est, il n'est vraiment Ardennais qu'au Nord-Est, de Sedan à Givet, dans la partie au sol schisteux que recouvrent les restes de l'*Arduinn*, la sombre, la profonde forêt aux souvenirs légendaires.

J'écoutais un jour avec politesse, non sans quelque amusement intérieur, un discours de distribution de prix au lycée de Charleville où l'orateur, appliquant la méthode célèbre de Taine à cet auteur lui-même, s'évertuait à démontrer qu'il avait été le grand esprit et le grand écrivain qu'on connaît parce qu'il était Ardennais. Or Taine est né à Vouziers, dans un pays qui n'a rien, absolument, de la véritable Ardenne.

Notre Meuse est, elle, dans d'autres conditions ; elle correspond à peu près à un ancien État autonome, le Barrois, qui, pendant de longs siècles, a vécu d'une vie propre, et a pu, par conséquent, se faire une âme à lui, sensiblement distincte de celle des régions voisines. Encore ne faut-il pas trop insister là-dessus, et attribuer à notre âme des traits par trop caractéristiques. Mais nous n'avons pas à discuter ici à fond cette question assez complexe.

Abandonnons-nous maintenant au plaisir de suivre M. Beauguitte en ses excursions si variées, si intéressantes, dans certains sites de notre département, ou dans certains chapitres curieux de son histoire. Il nous promène de préférence au milieu de l'Argonne, que les touristes, paraît-il, commencent à visiter. Ils font bien, s'ils n'y apportent pas leur snobisme habituel, ridicule et nauséabond, et s'ils procèdent suivant la méthode décrite par notre auteur dans ce passage charmant :

« Il faut avoir vécu là de longs jours, et de la vie même des paysans mi-champenois, mi-lorrains; avoir, bâton en main et sans souci de la fatigue, couru ses villages, suivi ses chemins forestiers; s'être enfoncé au cœur de la sylve, par des sentiers à peine tracés, hantés surtout des sangliers et des chevreuils; avoir rêvé dans le taillis ou la futaie, au pied des arbres, parmi les mousses fraîches, les fleurs et les champignons, avec seulement un coin de ciel déchiqueté au-dessus de sa tête, pour saisir le charme intime et berceur de ce coin de terre ».

Ah! cher confrère, voilà un passage qui me va au cœur! C'est ainsi que je me suis tant de fois promené moi-même dans un autre coin de la Meuse, que vous semblez moins connaître, celui de Bar, qui vaut votre Argonne sans lui ressembler. Ne croyez pas, pourtant, que je dédaigne la région qui vous est particulièrement chère; j'ai fait, moi aussi, avec grand plaisir, le pèlerinage de Beaulieu et de Saint-Rouin, ayant dans ma sacoche le *Sous bois* de Theuriet; les charmes de mon Ornain ne m'ont pas rendu insensible à ceux de votre Biesme. J'espère qu'un jour vous aurez le loisir de vous attarder un peu au Sud du département, et que votre plume, alerte et gracieuse, honorera d'un article nos sites barrisiens; ils en valent la peine.

Le livre de M. Beauguitte doit être lu par ceux qui aiment leurs pays barrois. « Je souhaite de tout mon cœur, dit Theuriet dans la ravissante préface qu'il y a mise, la bienvenue à *L'Ame meusienne*. Je suis persuadé qu'elle trouvera un chaleureux accueil chez nos compatriotes et chez tous ceux qui ont pieusement gardé le culte de la petite patrie ».

A. M.

A. Grandveau. — *L'Annuaire de la Meuse pour 1905.*

Notre infatigable confrère, M. A. Grandveau, chef de division à la Préfecture poursuit avec succès son labeur cyclopéen de l'*Annuaire de la Meuse*, qu'on serait tenté de comparer à la rude corvée de Sisyphe roulant périodiquement son rocher, si l'auteur n'apportait dans sa tâche écrasante une vaillance allègre et une victorieuse énergie. L'*Annuaire de 1905* continue dignement la série des précédents volumes qu'il surpasse même — bien que cela semble impossible —, par des informations toujours plus complètes, des adresses encore plus nombreuses, un souci sans cesse croissant de l'exactitude dans

le détail. Pareil à ces modestes maîtres maçons et maîtres charpentiers de l'ancien Château de Bar, dont nous entretient son collaborateur, M. Konarski, dans la notice placée en tête du volume, et qui, praticiens consommés et artistes experts, ne dédaignaient pas « de mettre eux-mêmes la main à la pâte et de besogner durement » aux tâches les moins relevées, M. Grandveau, tout en mettant lui-même en œuvre les matériaux les plus infimes, sait, avec une impeccable sûreté de main, régler la parfaite ordonnance de l'ensemble. Tous ceux qui sont appelés à feuilleter quotidiennement cet *Annuaire* compact pour y opérer des recherches, s'associeront unanimement à un éloge qui n'a rien d'excessif, car on reste émerveillé, au sortir de cette forêt sociale si touffue et, semble-t-il, impénétrable, de voir avec quelle aisance on y a circulé, grâce à M. Grandveau, sans le moindre risque de s'y égarer.

Continuant la bonne tradition dont nous ne saurions nous passer désormais, l'*Annuaire de 1905* sert à ses fidèles lecteurs, dès sa première page, le hors-d'œuvre, cher aux gourmets, que notre distingué confrère, M. Konarski, prépare de ses savantes mains, je veux dire, un nouveau chapitre de l'histoire du Vieux Bar.

L'an dernier, M. Konarski a reconstitué pour nous, — avec quelle justesse de coup d'œil, on s'en souvient, — le Château de Bar, dans ses grandes lignes de forteresse féodale et de demeure seigneuriale. Aujourd'hui notre guide attitré nous fait entrevoir, avec sa sincérité habituelle et autant que le permettent les rares et brefs documents de nos archives, le cadre ordinaire de la vie du Duc de Bar, en son Château, au milieu de sa cour patriarcale et familière, et plus particulièrement, sous le règne du bon Roi René, dans le cours du XV^e^ siècle.

Envisageant la « Maison du Duc », il nous entretient successivement de l'Aumônerie, du Service de la Chambre, du Service de la Bouche, de la Hérauderie, de l'Écuyerie, de la Vénerie, des Maîtres maçons et charpentiers, du Concierge enfin, qui était déjà à l'époque et n'a cessé d'être depuis un personnage important avec lequel il faut compter.

Nous pénétrons, à la suite de M. Konarski, dans le logis seigneurial, singulièrement plus modeste et plus restreint que nous n'étions généralement disposés à nous le figurer, sur la foi d'historiens superficiels. Après un aperçu sur l'ensemble des pièces d'habitation, sans qu'on nous fasse grâce même des « retraicts », nous traversons rapidement diverses salles, Salle des Etats, Salle au pilier rond ou des assises, Grand'-Salle et Chambre de parement, auxquelles nous intéressent les plus substantiels commentaires.

Puis nous jetons un coup d'œil sur le mobilier qui, dans

la sécheresse des inventaires officiels, « semble, au premier « abord, dénué encore de luxe et même de confortable », mais qui devait néanmoins refléter l'art le plus délicat à une époque où les *huchiers* et *imagiers* « faisaient en se jouant une « merveille d'art industriel des meubles destinés aux usages « les plus communs et semaient quotidiennement à travers les « châteaux, les églises, les monastères, les simples maisons « bourgeoises, ces châlits, ces armoires, ces bahuts et ces « chaires que nos musées et nos collectionneurs s'arrachent à « prix d'or aujourd'hui ». Notre attention est également attirée sur les pièces d'orfèvrerie et les précieuses tapisseries de haute lisse qui contribuaient à la somptuosité de la demeure ducale.

Est-il besoin d'ajouter qu'avec son « écriture » pittoresque et succulente, avec les rapprochements entre le passé et le présent qui jaillissent sous sa plume, aussi spirituels qu'inattendus, M. Konarski vivifie ses gloses érudites par une note bien personnelle qui leur donne une haute saveur et tient l'attention toujours en éveil?

La série des illustrations, en un sujet qui n'en comportait guère, — tant est grande la pénurie des reliques du passé —, est nécessairement des plus restreintes. Cependant on doit signaler une bonne reproduction du bas-relief des chiens de Pierre de Milan provenant de la Salle des Etats (1575) et un joli dessin du magnifique lit du duc Antoine, déposé au Musée Lorrain de Nancy.

Il est permis de regretter que la dent vorace du temps n'ait épargné aucune de ces somptueuses tapisseries qui ornaient le Château; car M. Konarski aurait eu certainement autant de plaisir à nous dessiner, que l'historiographe Volcyr a mis de complaisance à nous décrire, cette séduisante Sibylle qui « la « bouche riante et lèvres corallines... poitrine entre deux es- « levée, le corps gent et tout le reste façonné à l'avenant... » décorait si prestigieusement la cheminée de la salle d'honneur.

Félicitons-nous, pour terminer, que, pareil à « plus d'un fils « du Barrois.... pelotonné au sein de quelque service public et « débonnaire, pour s'en aller réveiller en plein bois l'écho de « ses forêts natales, ou évoquer de la poussière des dossiers... « le souvenir des paysages, des logis et des silhouettes contem- « poraines de ses jeunes années », notre érudit et sympathique confrère M. Konarski, ait trouvé, lui aussi, dans la « ruche administrative » de « l'Etat-providence » une de ces « discrètes alvéoles propices aux loisirs des lettrés », et qui nous valent de temps à autre, l'incomparable plaisir de goûter ses œuvres d'érudition charmante, toujours trop parcimonieusement mesurées à notre gré.

JULES FORGET.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

Un groupe de la Trinité provenant de Ligny-en-Barrois.

Dans les *Procès-verbaux* de la Société historique de Compiègne (t. V, p. 3), à la séance du 16 janvier 1896, on lit:

« M. Capiomont présente une statue en pierre qu'il a récemment rapportée de Ligny-en-Barrois, et qui représente les trois personnages de la Trinité : le Père Éternel, coiffé de la tiare et revêtu d'un manteau, assis sur un siège, soutient de ses deux mains le Crucifix; le Saint-Esprit, qui était pendu à son cou sous forme de colombe, est mutilé. Cette statuette, d'une exécution remarquable, paraît appartenir à la première moitié du XVII^e^ siècle et peut être attribuée à un des élèves de Ligier Richier, le célèbre auteur du tombeau de Saint-Mihiel ».

Je n'ai pas autrement connaissance de cette statue; néanmoins il m'a paru utile de la signaler. Cette manière de représenter la Trinité a été très en vogue au XV^e^ siècle ; mais on la retrouve rarement au XVII^e^. Déjà au XVI^e^ siècle, elle était souvent altérée : on oubliait le symbole, pour poser la colombe à une extrémité de la traverse de la croix, ou sur l'épaule droite du Père (1); souvent ce dernier ne figurait plus qu'à mi-corps ou en buste.

Le rédacteur a fait évidemment erreur en disant que, à la statue de Ligny, le Saint-Esprit était pendu au cou du Père Éternel; il devait être représenté comme s'échappant de sa bouche (*spiritus*) et touchant presque la tête de Jésus (*qui ex Patre Filioque procedit :* Symbole *dit* de Nicée).

L'été prochain, la Société française d'archéologie tiendra son Congrès annuel à Beauvais et fera une excursion à Compiègne; ce sera peut-être, pour quelques-uns d'entre nous, l'occasion d'examiner ce groupe. LÉON GERMAIN.

(1) Sur un tableau célèbre d'Albert Dürer, la colombe est posée au-dessus de la tête du Père, hérésie non intentionnelle qui a malheureusement été renouvelée au grand portail de la nouvelle église Saint-Evre à Nancy.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 3 MARS 1905

La Société se réunira *le mercredi, 1er Mars 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. DE BACOURT : Les Garaudel de Verdun ;
2° M. DANNREUTHER : Un prédicateur social en Lorraine au XVIIIe siècle (Le curé Fontayne, de Vignot) ;
3° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Janvier 1905.

Présidence de M. P. CHEVALIER, *vice-président.*

Sont présents : MM. P. CHEVALIER, DANNREUTHER, Al. LAURENT, G. MARTIN.

M. Alexandre MARTIN, inscrit à l'ordre du jour pour une communication, s'excuse de ne pouvoir se rendre à la séance pour raison de santé. Les intempéries de la saison semblent avoir retenu chez eux nos confrères ordinairement les plus assidus aux séances, en sorte que M. le Président propose de lever la séance après l'examen des ouvrages déposés sur le bureau.

Ouvrages reçus. — *Hommage des auteurs :* A. Lesort, Les Chartes du Clermontois, conservées au musée Condé à Chantilly (1069-1352), 1 vol. in-8° de 274 p., Paris, H. Champion, édit., 1904; — A. Grandveau, Annuaire de la Meuse, 1905. — *Id. :* Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale suivie de la liste des maires, adjoints et conseillers municipaux de la Meuse, Bar-le-Duc, 1905. — L. Schaudel, Les pierres à sculptures préhistoriques de la Savoie (*extr.*). Le Mans 1904.

Envois des sociétés correspondantes. — Mém. de la Soc. des antiq. de France, t. 63, 1904. — Notes d'art et d'archéolog., n° 12, 1904. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 1re livr., 1905. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 2e et 3e trim., 1904. — Revue Hérald., t. XIX, n° 6. — Publication de l'Université de Californie à Berkeley, 10e fasc., 1904. — *Le Pays Lorrain*, nos 1 et 21, 1905. — Bull. de la Soc. Lorr. de photogr., n° 10, 1904. — Bull. des Soc. Art. de l'Est, janv. 1905. — *Magasin Pittor.*, nos 1-2, 1905. — *Ons Hémecht*, n° 1, 1905. — Annales de l'Est et du Nord, n° 1, 1905. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 57e vol., 1903. — Revue Bénédictine, n° 1, 1905.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée,

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

L'anoblissement par charges en Lorraine — Barrois.

Les charges anoblissantes n'existaient pas dans l'ancien duché de Lorraine et Barrois où les nobles seuls avaient accès aux postes élevés. Après l'annexion à la France les rangs de la noblesse s'accrurent d'un élément nouveau. Par son édit de

juin 1770 (1) créant une chancellerie près la Cour souveraine de Nancy, Louis XV conféra aux officiers de cette compagnie — conseillers gardes des sceaux, audienciers, contrôleurs, secrétaires Maison-Couronne de France — les privilèges accordés à ceux qui exerçaient de semblables fonctions près des autres Cours du royaume, c'est-à-dire la noblesse au premier degré, transmissible aux enfants (2). On appela ce mode d'anoblissement *savonnette à vilain*.

Pour être complet, un nobiliaire de Lorraine devrait contenir les noms de ces anoblis de la dernière heure auxquels le juge d'armes attribuait le plus souvent les armoiries qu'ils avaient eux-mêmes choisies. C'est ainsi qu'à Bar-le-Duc Claude Vaultier nommé conseiller du Roi, contrôleur au Conseil souverain d'Alsace (3) présenta et fit accepter les armoiries que ses ancêtres avaient dit tenir de Jacot Vaultier, maître des Œuvres de Lorraine. Un autre barrois, Antoine Bourgeois, secrétaire-trésorier au Parlement de Metz obtint de même de reprendre les armes de son homonyme, le célèbre trésorier général de Nancy au XVI^e^ siècle.

Mais ce n'était pas un droit. Charles-Louis Lallemant, secrétaire en la Chancellerie du Parlement de Flandres et tôt après seigneur de Laimont-en-Barrois vit son projet de blason modifié par d'Hozier en 1777. En souvenir du pays lorrain, il s'était flatté de pouvoir porter : *d'argent à la bande de sable chargée de trois aiglons d'or*. D'Hozier trouva-t-il que ces armoiries rappelaient trop celles de la maison de Lorraine ? Il supprima la bande et mit les aiglons de *sable, 2 et 1*.

Un autre Lallemand, Jean-François-Eloi, très probablement lorrain par la naissance mais certainement par ses alliances de famille, son emploi et sa résidence (4), fut l'un des derniers

(1) *Recueil des ordonnances*, XII, 127 et 609. — Depuis 1658 le Parlement de Metz jouissait du même privilège.

(2) Il fallait qu'en cas de démission l'anobli eût possédé sa charge pendant vingt ans. Cf. Lepage et Germain, *Complément*, etc., 53.

(3) Il eut pour successeur Anton Queffemme qui entra plus tard au Conseil.

(4) Il était déjà avocat à la Cour de Nancy, conseiller et receveur

anoblis de l'ancien régime. Audiencier en la chancellerie près le Parlement de Nancy (17 août 1785) il sollicita la permission de porter ce blason : *En champ d'azur deux mains issantes des deux côtés de l'escu, jointes au milieu, ce qu'on nomme communément une foy, icelles mains de couleur naturelle, au chef d'azur chargé d'un triangle d'or.* « Le motif de M. Lallemand et de son épouse pour les obtenir est de donner à leurs enfans et à leur postérité une occasion perpétuelle de se souvenir qu'ils se sont épousé dans la candeur de l'innocence, qu'ils se sont fidellement conservé la foy qu'ils se sont promis en présence de Dieu dont ils n'ont jamais cessé d'adorer la toute puissance, et de le remercier des bénédictions qu'il ne cesse de répandre sur leur mariage (1) ».

D'Hozier fit droit à cette touchante requête et délivra des armoiries conformes timbrées d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or, d'azur et d'argent (13 septembre 1785).

L'un des derniers anoblis de l'ancien régime, le dernier, peut-être, le fut à Nancy. Le 28 janvier 1789 Claude-François Poinsignon, avocat au Parlement, premier conseiller-secrétaire du roi près la Cour du Parlement de Nancy (2) se fit appeler *M. de Gerbeaux* et obtint du juge d'armes des armoiries parlantes : *D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux abeilles de même et en pointe d'une gerbe de blé aussi d'or*, ledit écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur. Cimier : un lion aussi d'azur (4 février 1789) (3).

Trois mois après, les États généraux s'ouvraient à Versailles.

On le voit par le peu que je viens de faire connaître : il reste encore à faire pour compléter la liste des anoblis de l'ancien

général des Fermes du roi au département de la Lorraine allemande.

(1) Cabinet des Titres, nouv. d'Hozier, 200. — Eloi Lallemand avait épousé le 23 août 1763 Anne-Claude-Agnès Marizien, fille de Nicolas Marizien, notaire à Nancy (Reg. de la paroisse Saint-Epvre). Ce Marizien fut anobli sept ans après par l'Empereur (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 267).

(2) Après la mort du sieur Paul Guerre (25 novembre 1788).

(3) Nouv. d'Hozier, 269.

régime en Lorraine et Barrois. L'entreprise serait intéressante, parce qu'elle nous révélerait le sort de ces derniers anoblis qui tous étaient déjà de très opulents bourgeois, et aussi le sort de leurs enfants que les plus âgés d'entre nous ont bien pu connaître.

Voilà une idée nouvelle que le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc si fertile en bonnes idées soumet aujourd'hui aux curieux de généalogies lorraines.

F. DE BACOURT.

La vertu du duc Léopold de Lorraine.

Nul n'apprécie plus que moi l'ouvrage de notre vénérable confrère, M. l'abbé Renard, sur *Le Château de Bar* (1); la preuve, c'est que souvent je le consulte et en relis des chapitres. Toutefois, l'autre jour, les pages 109 et 110, consacrées au duc Léopold, m'étant tombées sous les yeux, j'ai été pris d'une certaine inquiétude.

Voici le portrait que fait du duc M. l'abbé Renard : « C'était un prince pieux. Chaque jour il entendait la messe, et passait une demi-heure en prières dans sa chapelle, pour adorer le Saint-Sacrement. Dévoué à l'orthodoxie, il s'opposa au progrès du Jansénisme dans ses États. Ses mœurs étaient pures, et sa bienfaisance allait jusqu'à la prodigalité ».

On sait que le duc Léopold épousa, en 1698, Élisabeth-Charlotte, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, et de la princesse palatine, seconde femme dudit Philippe. La cérémonie du mariage se fit à Bar-le-Duc, le 25 octobre, dans la collégiale de Saint-Maxe.

Me rappelant que *Madame* parlait assez souvent de son gendre dans sa volumineuse correspondance, je suis allé chercher dans un coin de ma bibliothèque les deux recueils que

(1) *Mém. de la Soc. des L., Sc. et Arts* de Bar-le-Duc, 3e série, t. V, 1896, p. 1-308.

j'en possède, chacun en deux volumes, l'un édité par Brunet, l'autre par Jœglé.

Or voici quelques extraits des lettres contenues dans ces deux recueils, concernant le duc Léopold, qui, d'après M. l'abbé Renard, aurait eu des mœurs si pures.

1° « Lorsque la jalousie est entrée dans l'esprit, il n'y a pas moyen de l'arracher ; il faut de bonne heure savoir prendre son parti. Ma fille ne laisse rien remarquer; mais elle souffre souvent intérieurement; et il ne peut pas en être autrement, elle chérit tendrement ses enfants. La femme que le duc aime et son mari ne lui laissent pas un liard; ils le ruinent entièrement. Craon est un .... (*je supprime le mot qui ne peut s'imprimer ici*), un misérable et faux personnage. Le duc de Lorraine sait bien que ma fille est instruite de tout, mais je crois qu'il lui sait gré de ne pas le tourmenter et de prendre le tout en patience. » (Brunet, t. I, p. 239).

2° « C'est une malédiction que ces affreuses maîtresses. Partout elles causent des malheurs; elles sont possédées du démon. Ma pauvre fille s'en aperçoit bien : celle du duc est une méchante femme qui fait tout son possible pour lui enlever son mari. » (Jœglé, t. II, p. 242).

3° « Ma fille aime son mari de tout son cœur, quoiqu'il soit très amoureux d'une autre. Je crois que la Craon lui (*au duc*) a fait avaler une noix muscade; car quand il ne la voit pas, il est dans un tourment si grand qu'il en sue. Tout se fait par la Craon, qui ne pense qu'à tirer de l'argent de tout. Mes pauvres petits-enfants sont ruinés de fond en comble (*Id.*, p. 243, 244).

4° « Mon confesseur s'est donné une peine infinie pour me persuader qu'il ne se passe rien de répréhensible entre le duc de Lorraine et M^me^ de Craon, et que de sa vie il ne la voyait en tête-à-tête. Je lui ris au nez et dis : « Mon Père, tenez ces discours dans votre couvent à vos moines qui ne voient le monde que par le trou d'une bouteille; mais ne dites jamais cela aux gens de la cour. Nous savons trop que quand un jeune prince très amoureux est dans une cour, où il est le maître, quand il est avec une femme jeune et belle vingt-quatre heures, il n'y est pas pour enfiler des perles,

surtout quand le mari se lève et s'en va sitôt que le prince arrive. » Le père de Lignières se tut et ne m'en a plus parlé depuis. » (*Id.*, p. 246, 247).

5° « Ma fille vit dans un tourment continuel : il ne peut lui être agréable de voir qu'on aime mieux sa surintendante qu'elle. Le mari de cette dame est le plus grand coquin que l'on puisse trouver au monde : il ruine le duc de Lorraine à fond. Ma fille pourrait bien prendre son parti quant à l'affection de son mari; mais de voir ses enfants ruinés par ce vilain .... de Craon, c'est là ce qui l'afflige. » (*Id.*, p. 340, 341).

Nous pourrions faire d'autres citations. Mais les cinq que nous venons de produire nous paraissent suffisamment caractéristiques.

Reste à voir qui a raison, ou de l'historien qui trace de Léopold un portrait si favorable quant aux vertus domestiques, ou de la duchesse d'Orléans.

On ne peut s'empêcher de remarquer que celle-ci était peut-être en situation d'être mieux renseignée, comme mère de la duchesse de Lorraine, belle-sœur de Louis XIV, etc. Certes, elle est généralement peu bienveillante à l'égard de son monde dans sa correspondance si curieuse, et si importante pour l'histoire. Mais tous ses contemporains sont d'accord pour reconnaître sa parfaite honnêteté ainsi que sa sincérité profonde. Louis XIV avait pour elle une estime particulière.

En supposant, ce qui est assez vraisemblable, qu'elle ait dit la vérité sur les fredaines de son gendre, le duc Léopold, on peut noter, à la décharge de celui-ci, que les mauvais exemples ne lui ont pas manqué. La vie de son grand-oncle Charles IV avait été des plus légères. Son oncle par alliance, Louis XIV, n'était pas précisément le modèle de la fidélité conjugale. Son beau-père, le duc Philippe d'Orléans, avait des mœurs inavouables. Son beau-frère, le duc de Chartres, qui fut duc d'Orléans à son tour, et Régent de France, est célèbre par ses débordements. Ce n'est pas dans l'histoire des grands de la terre qu'il faut chercher, en général, ce qu'on appelle « la morale en action. ».

A. M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

H. Brocard. — *Louis de Puget, François Lamy, Louis Joblot*, leur action scientifique d'après de nouveaux documents..... Bar-le-Duc, imprimerie Comte-Jacquet, 1905, in-4°, VII-232 pages.

En publiant, sous ce titre un recueil d'importants documents, la plupart inédits, notre confrère M. le commandant Brocard vient de rendre à la science un nouveau service, en même temps que de donner une nouvelle preuve de son désintéressement.

Il s'était proposé de compléter ce que l'on sait de la vie et des travaux de Louis Joblot, le physicien et naturaliste barrisien, si longtemps oublié, exhumé vers 1894, et miraculeusement ressuscité par M. Konarski, qui lui consacra une étude très solide et très poussée dans les Mémoires de la Société des Lettres (3e série, tome IV, 1895).

Les recherches persévérantes de M. Brocard ont abouti, entre autres, à la découverte d'une pièce rare, une lettre originale de Joblot, le seul autographe de lui connu à ce jour. Le texte en a été imprimé dans le Bulletin mensuel (n° du 30 janvier 1902; cf. le n° suivant) : le nouvel ouvrage de M. B. nous en donne une reproduction photographique. Cette lettre, on se le rappelle, fournit quelques détails nouveaux sur les travaux de notre compatriote, et aussi sur sa vie intime; nous y apprenons notamment que, le 31 mars 1679, il se trouvait affligé d'une « detorce » (entorse ?), qui le retenait à la chambre, et dont il se sentait « si échauffé » qu'il était obligé d'écourter brusquement sa correspondance : conséquence qui ne laisse pas de présenter quelque chose de mystérieux.

M. B. a eu l'excellente idée de rééditer, d'autre part, les divers opuscules de Joblot qui se trouvaient dispersés dans les publications périodiques de l'époque, et de former ainsi une collection qui dispense de recherches pénibles, et facilite l'appréciation de l'ensemble. L'un de ces opuscules est consacré à la description d'un instrument à dessiner le fût des colonnes d'architecture (le tracé d'un arc de circonférence semble y être obtenu au moyen d'une règle soumise à un mouvement fléchissant uniforme). Les autres ont trait, soit à l'optique (images multiples produites par les surfaces réfléchissantes sucessives des miroirs plans), soit au magnétisme. Plusieurs de ces derniers ont été appréciés par M. Konarski, qui a insisté avec raison sur l'aimant artificiel formé de lames superposées;

le principe (souvent donné depuis comme nouveau) avait été indiqué dès avant Joblot : mais grâce à des dispositions soigneusement étudiées, les effets de l'appareil construit par celui-ci étaient notablement supérieurs à ce qui avait été obtenu jusque-là. A noter encore sa balance magnétique, qui n'était en réalité qu'une sorte de tourniquet : il n'en annonce pas expressément l'utilisation comme instrument de mesure *quantitative*; mais on conçoit qu'elle aurait pu, ou même a pu être employée comme tel, quatre-vingts ans avant les travaux de Coulomb.

En somme, il semble que Joblot *physicien* ait été surtout un expérimentateur adroit, ingénieux, et fertile en ressources. Sa théorie du magnétisme, bien plus semblable qu'opposée à celle de Descartes, que suivaient ses contradicteurs, était sans doute enfantine. Mais les théories actuellement en faveur, celle de Maxwell par exemple, une fois dégagées de l'enveloppe des mathématiques où se dissimule leur insuffisance, sont-elles au fond plus sérieuses, et représentent-elles mieux la réalité des choses? Il est très permis d'en douter.

Joblot a-t-il, sinon habité la Hollande, au moins fréquenté dans ce pays? A-t-il été en relations avec Huygens? La question est posée par divers passages de la correspondance du grand savant (parue en 1901), où est signalée la présence à la Haye, vers le 23 octobre 1685 (et peut-être vers le 6 avril 1686), d'un opticien appelé Joubelot. M. Brocard, qui reproduit ces passages, ne croit pas qu'il s'agisse de Joblot de Bar-le-Duc, ce dernier ayant dû, à la première des deux époques citées, être retenu à Paris par les cours de perspective et de géométrie qu'il faisait à l'Académie de peinture et de sculpture. Cette conclusion semble trop absolue : une interruption momentanée des cours, ou même un voyage rapide entre deux leçons, ne sont pas inadmissibles. Le nom de Joblot (la forme Joublot n'en est qu'une variante fréquemment employée par le P. Lamy; M. B. ne doute d'ailleurs pas de l'équivalence des deux formes) est des plus rares : il ne se trouve, à ma connaissance, dans aucun dictionnaire biographique. Il paraît spécial à la Lorraine, ou au moins au Nord-Est, comme diminutif de Joubert = Jobert, de même que Humblot, diminutif de Humbert, est caractéristique de la même région. La probabilité est bien faible pour qu'il ait appartenu en même temps à deux spécialistes en optique, si ce n'étaient des membres de la même famille. A remarquer de plus dans le premier passage de la correspondance d'Huygens « le sieur Joubelot... lui a appris des nouvelles sur Hartsœker... ». Or, M. Konarski avait constaté des relations entre Louis Joblot et Hartsœker. Je con-

cluerais donc plutôt à l'identité, en admettant la possibilité que l'on ait affaire à un parent.

Suivant l'usage en pareille circonstance, je m'attarde à contredire M. B.; et cela d'autant plus que je ne vois pas d'autre point sur lequel je puisse lui chercher querelle.

Les pages consacrées à Joblot ne forment cependant que la moindre partie de l'ouvrage; les recherches entreprises à son sujet ont procuré à M. Brocard d'abondantes découvertes d'autres textes précieux, entre autres le 2e registre du laboratoire de Lavoisier, qu'on croyait perdu (Voir *Bulletin de la Société*, n° 30 octobre 1902), et divers recueils de papiers scientifiques inédits, dont il nous donne les plus importants.

C'est d'abord un mémoire très détaillé, et plein d'aperçus suggestifs, daté de Marseille, 24 juin 1671, mais sans nom d'auteur, où il est question d'expériences faites à Toulon, dix jours auparavant, avec une machine destinée à immobiliser les navires en pleine mer, et que l'éditeur assimile à l'ancre flottante stabilisateur récemment appliquée à l'aéronautique; — puis, et c'est la pièce de résistance du recueil, une correspondance du plus haut intérêt, échangée entre le physicien Louis de Puget (1629-1709) et le P. bénédictin François Lami (1636-1711), tous deux savants connus; y sont joints divers documents, qui la complètent et la commentent.

Toutes ces pièces (où il est fait d'ailleurs de fréquentes mentions de Joblot), soigneusement classées par ordre chronologique, accompagnées d'une table des noms propres, d'un répertoire méthodique des principaux sujets traités, et d'éclaircissements relatifs surtout aux personnages cités, souvent ignorés des dictionnaires biographiques, constituent un ensemble homogène, et comme un chapitre de l'histoire de la philosophie naturelle vers la fin du XVIIe siècle.

Elles concernent principalement l'anatomie (en particulier la structure des yeux des insectes), l'optique et le magnétisme.

Par une réserve regrettable, M. Brocard n'a pas cru devoir examiner, dans leur situation historique, les expériences rapportées, et les théories exposées : je ne le ferai pas davantage, pour de meilleures raisons que les siennes.

Je noterai seulement, dans les lettres de Puget, des vues déjà assez précises sur les lignes de force (de Faraday) et leur concentration dans le porte-poids des aimants, — et une tentative d'explication des actions magnétiques par une différentiation dans la concentration de l'éther (air subtil). Les choses y sont, sinon les mots.

Une correspondance entre érudits du XVIIe ou du XVIIIe siècle présente toujours un intérêt presque autant littéraire que scien-

tifique, et celle-ci n'y faut pas; on la dirait écrite sous la menace ou dans l'espoir d'une publication indiscrète, tant le style en est majestueux et étoffé; les contradictions et les doutes y sont, en général, emmaillotés de manière à n'offrir aucun angle, et on se demande quelle mouche piquait le P. Lamy lorsqu'il écrivait à de Puget (page 79). « Apparemment, Mr, vous avez voulu vous divertir un peu dans cette dernière page; car je n'ay garde de penser que vous ayez crû... » (ce qu'affirmait de Puget). Encore ce mauvais compliment ne manque-t-il pas d'une certaine tenue.

Nous sommes réduits aujourd'hui à un nombre très limité de formules de politesse, fixées par des circulaires ou stéréotypées dans des manuels. Nos ancêtres disposaient sur ce point de bien plus de ressources, qu'ils tiraient de leur propre fonds; et l'on ne saurait plus décemment laisser percer à la fois une secrète envie et une respectueuse incrédulité que ne le faisait Gallon, disant à de Puget (page 23 : il s'agissait d'un aimant naturel) : « J'admire de plus en plus vostre admirable pierre qui a soutenu iusques a 105 fois sa pesanteur; c'est un tresor que vous avez, et quoy que sa vertu soit sans exemple connu icy l'on est cependant persuadé et asseuré que c'est une vérité; ».

Ce n'est pas cependant que le P. Lamy et de Puget aient été animés d'un esprit de conciliation exagéré; après qu'ils ont échangé des épitres nombreuses et copieuses, chacun d'eux à conservé sa position, et leur correspondance sur le magnétisme se clot brusquement sans qu'ils aient pu terminer leur « petit procez ». Plus tard, dans son *Eloge de feu M. de Puget*, l'abbé (Tricaud) de Belmont dira (page 192) : «... il est... certain... que la temérité des conjectures, ni l'entêtement que les auteurs ont ordinairement pour leurs sentimens, n'ont eû aucune part à l'attachement qu'il a eû pour le sien : mais qu'il ne l'a soutenu avec vivacité que parce qu'il l'a crû le plus véritable et le plus démontré ». Il y a évidemment une nuance : mais on peut la trouver subtile.

Je conclurai qu'on ne publie jamais assez de documents.

F. C.

CHRONIQUE

*** On nous prie d'annoncer l'apparition d'un nouveau journal qui apporte une innovation dans la presse : « *Le Journal des curieux* », organe illustré pratique des amateurs, collectionneurs, marchands et tous curieux, comportera une édition populaire gratuite. S'inscrire : 91 et 93, rue Lepic, Paris.

⁂ Dans ce même ordre d'idées, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs l'établissement récent à Bar-le-Duc, 7 rue du Cygne, d'une *Librairie Ancienne* (spécialité d'ouvrages d'occasion sur la Lorraine et le Barrois), dirigée par M. Laurent.

⁂ *Nécrologie.* La Société vient de perdre, coup sur coup, quatre de ses membres correspondants, M. DE BIZEMONT, LECHEVALLIER, MOUGENOT et RAULIN, dont la mort nous rappelle le devoir de recruter de nouveaux adhérents.

⁂ C'est avec un vif sentiment de regret — bien qu'il ne s'agisse plus, heureusement, de nécrologie — que nous apprenons le départ de notre excellent confrère et secrétaire annuel M. André LESORT, nommé archiviste de l'Ille-et-Vilaine où nos meilleurs vœux le suivent. Le court espace de temps qu'il a passé à Bar-le-Duc a été rempli par une activité exceptionnelle, soit aux Archives départementales dont il a réorganisé les services, soit à la Société des lettres qui a si largement profité de sa collaboration depuis le 9 janvier 1901 jour de son admission comme membre titulaire. Les qualités personnelles de M. Lesort, la compétence dévouée qu'il apportait à ses fonctions, l'amabilité et la sûreté des relations que nous procuraient de communes études, ne seront que trop regrettées par tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre depuis quatre ans. M. Lesort nous quitte, d'ailleurs, sans se séparer de nous; et la Bretagne, il veut bien nous l'assurer, ne lui fera pas oublier le Barrois. H. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 33. — On demande des renseignements sur le poète latin *François Gaspard* COLSON, de Bar-le-Duc, réfugié en Hollande à la fin du XVIIe siècle, autorisé en 1683 à donner des cours privés en langue italienne et française à l'Académie de Franeker. Il publia quelques courts poèmes latins et français chez l'imprimeur J. Meyer à Goes, en Zélande. Dans la dédicace de l'un d'eux il raconte qu'il a passé six ans dans les prisons de l'Inquisition de Milan. Que sait-on sur sa vie antérieure ?

? 34. — On voudrait connaître le lieu d'origine et le nom des parents de Didier Hérauld, professeur de philosophie et de grec à l'Académie de Sedan de 1600 à 1602 et ultérieurement avocat au Parlement de Paris († à Paris, le 27 octobre 1649 à l'âge de 74 ans).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 4 AVRIL 1905

La Société se réunira *le mercredi, 5 Avril 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. l'abbé Ch. Hébert : Remarques sur un monument symbolique de l'école sammielloise ;

2° M. Jules Baudot : Fragments de « Mélusine » ;

3° M. L. Germain : La statue tombale d'un Lenoncourt, à Buzy ;

4° Rapports de MM. Ragon, Chevalier et Baudot sur les candidatures de MM. Lereboullet, Lignot et Collot.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1er Février 1905.

Présidence de M. A. Renauld, *Président.*

Sont présents : MM. Dannreuther, Joyeux, Konarski, Lesort, A. Martin, A. Renauld, L. Vinchon.

Se font excuser : MM. Brocard, Chevalier, L. Germain.

Correspondance : Lettre de M. le Lieutenant Dublanchy, remerciant de son élection comme membre titulaire.

Don par M. Boinette de diverses pièces manuscrites en parchemin concernant Savonnières-en-Perthois. Des remerciements sont votés.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* J. de Pange : Introduction au catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303), in-8°, Champion, édit. à Paris. — L. Régnier : Notice sur M. l'abbé Bouillet, in-8°, Caen, 1904. — Marcel Hébert : L'Évolution de la Foi catholique, in-8°, Alcan, édit. à Paris. — G. Clanché : Le tombeau de Hugues des Hazards dans l'église de Blénod-les-Toul, in-8° (fig.), Caen, 1904.

Envois du ministère : Comité des Trav. hist. et scientif. : Bull. des sc. écon. 1903, I. — Comptes rendus du Congrès de 1904, sect. des Sciences.

Sociétés correspondantes : Mém. de l'académie de Besançon, 1904. — *Id.* de la Soc. agric., sc. et litt. des Pyrénées-Or., 45e vol., 1904. — *Spelunca*, t. V, n° 38. — Le *Pays Lorrain*, nos 3 et 4, 1905. — Bull. de l'Institut égyptien, nos 4 et 6, 1903. — Notes d'art et d'archéol., n° 1-2, 1905. — Soc. de géogr. de l'Est, 4e trim., 1904. — Bull. de l'Université de Lille, n° 4, 1904. — *Id.* de la Soc. archéol. de Béziers, vol. 34, 1904. — Mém. de l'Acad. de Caen, et tables décenn., 1904. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 1, 1905. — *Id.* des soc. artist. de l'Est, févr. 1905. — *Mag. Pittor.*, nos 3 et 4, 1905. — Revue Hérald., n° 1, 1905. — *Smithsonian Instit.*, 1903. — Soc. des Sc. et arts de Vitry-le-Fr., t. XXII et XXIII, 1902-1904).

M. Lesort transmet et appuie une demande de M. le Conservateur de la Bibliothèque municipale de Vitry-le-François, qui désire obtenir pour cet établissement la collection des *Mémoires*. Il est décidé que les volumes de la 4e série seront offerts gratuitement, et qu'une réduction de prix aussi forte que possible sera faite sur les volumes antérieurs, dont plusieurs sont presque épuisés.

M. le Trésorier présente comme suit la *situation financière* de la Société au 31 décembre 1904.

Recettes :

Reliquat au 31 décembre 1903..	3.040f 90	
Produit des cotisations.....	1.868 »	
Versement de M. J. Baudot....	100 »	
Vente de volume.....	6 »	
Intérêts à la Banque Varin-Bernier.....	42 65	
Intérêts à la Caisse d'épargne...	45 05	
		5.102f 60

Dépenses :

Facture Contant-Laguerre (Bulletin mensuel).....	666f 55	
Subvention à M. le Dr Meunier pour fouilles archéologiques à Lavoye.....	100 »	
Frais d'encaissement de quittances.....	47 65	
Timbres de quittances.....	2 »	
Indemnité au Concierge de la Mairie.....	30 »	
Indemnité à M. Florentin pour écritures.....	40 »	
		886f 20
Reste en Caisse.....		4.216f 40

L'avoir de la Société se compose de :

Un livret de caisse d'épargne n° 47.507.....	1.500f »
En dépôt à la Banque Varin-Bernier.....	2.653 60
En caisse chez le Trésorier.....	62 80
Somme égale.....	4.216f 40

M. le Président saisit cette occasion pour exprimer les remerciements de la Société à M. Rousselle, trésorier sortant d'exercice, et à M. L. Vinchon qui a bien voulu accepter de le remplacer dans ces fonctions.

Il constate avec satisfaction la prospérité de nos finances, mais ne se dissimule pas qu'il serait indispensable, pour l'assurer à l'avenir, de provoquer des adhésions de plus en plus nombreuses à notre Société, soit à Bar-le-Duc, soit au dehors, ce à quoi plusieurs de nos confrères promettent de s'employer.

A la demande de plusieurs membres, le Bureau est chargé d'accomplir les formalités prescrites par la loi du 1er juillet 1901, à l'effet d'obtenir la capacité juridique.

M. le Président rappelle que le 43e Congrès des sociétés savantes se réunira à Alger du 19 au 26 avril et invite les membres qui désireraient s'y rendre à lui faire connaître leurs intentions avant le 25 mars, afin d'obtenir en temps utile les réductions habituelles sur le prix du voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

Les Garaudel de Verdun.

Dans notre article sur Alexis Garaudel (1), ce faux noble qu'un pouvoir occulte poussa à la Cour souveraine de Lorraine, il est souvent question d'un de ses homonymes qui habitait Verdun. La Cour des comptes de Bar n'épargne pas dans son réquisitoire ce parent du faussaire. L'indignation la rend injuste pour ce « marchand confiseur » qui, en réalité, ne vendait peut-être plus de dragées, quoiqu'il eût pu le faire

(1) *Bull.* janvier et février 1905.

sans dérogeance, mais qui avait encouragé et aidé Alexis dans sa mauvaise action. Ce qui suit remettra toutes choses au point.

Les Garaudel de Verdun avaient la même origine que ceux de Bar-le-Duc. François I Garaudel, l'arrière-petit-fils de l'auteur commun s'établit dans la ville épiscopale et y mourut le 8 août 1636 (1). François II marié à Ursule Samson fut d'abord apothicaire comme son père (et l'on sait que les apothicaires de Verdun avaient seuls le droit de fabriquer et de vendre les dragées) (2); il étudia aussi le droit et prit le titre d'avocat. Sa fortune lui permit de présenter à d'Hozier les armoiries qu'il avait imaginées et que celui-ci inséra dans son armorial général avec celles qui lui étaient présentées par des notables (15 oct. 1697). L'édit de 1696 n'avait d'autre but que d'augmenter les ressources du Trésor et le recueil du juge d'armes de France était ouvert à quiconque pouvait financer. Le blason de François Garaudel figure dans le registre coté *Luxembourg-Verdun* : *d'azur à 3 annelets d'or, au chef émanché d'or chargé de 3 roses de gueules*. Dans la quittance des droits d'enregistrement de ces armoiries, le bénéficiaire est encore dénommé *Garaudel* (7 juillet 1698), mais désormais va prévaloir le *Garaudé* de la prononciation patoise.

Gérard-Benoist Garaudé, fils du précédent, épousa à Tilly le 9 novembre 1714 Anne-Catherine Sauvage, acheta une

(1) Il s'y était marié avec Ursule Samson. Sa sœur Élisabeth Garaudel épousa François Rouyer dont le fils nommé aussi François fut avocat à Metz, où il mourut sans postérité.

(2) En 1661, la corporation des apothicaires de Verdun se plaint de ce que divers particuliers se permettent de faire des dragées, droit qui leur est réservé depuis un temps immémorial (*Archives de la Meuse*, E. 322). Il faut remarquer que l'art. 17 de leurs statuts qui défendait à toute personne de préparer, vendre et débiter « aucunes dragées de sucre », les apothicaires seuls étant en possession de ce droit, fut rayé desdits statuts par arrêt du Parlement de Metz séant à Toul, du 12 juillet 1644; la visite desdites dragées seulement leur fut conservée (*Ibid.*, E. 321). Cet arrêt ne paraît pas avoir eu force de loi (E. 326).

charge de garde des sceaux près le Parlement de Metz (1) et, n'étant mort en charge que le 3 mars 1730, fut par là même anobli. Si Verdun avait fait partie de la Lorraine, ce Benoist Garaudé eût trouvé place dans notre article sur l'*Anoblissement par les charges en Lorraine-Barrois* (2). Il avait un frère, Jean, mort curé de Mousson près Longwy, le 10 mai 1724 (3), et une sœur, Anne, richement mariée à Jean de Saillet, écuyer, d'abord avocat puis lieutenant des maréchaux de France, conseiller d'État de Léopold, fils de nobles conjoints Ignace Saillet et Catherine Fourier (4).

Du mariage de Benoist Garaudé avec Catherine Sauvage naquit Michel Garaudé. Messieurs de la Chambre des comptes du Barrois sont sévères pour ce parent au treizième degré du faussaire de Bar-le-Duc, mais n'est-on pas tenté de les excuser quand on lit les réflexions de ce singulier président du présidial de Verdun? Sa complicité dans le méfait d'Alexis, il l'avoue ingénuement. « Quoique Alexis Garaudel ait fait sortir la noblesse de notre famille de François Garaudet anobli en 1477, il y est parvenu par des moyens *heureusement imaginés entre nous* et que la faveur a bien voulu admettre sans les approfondir. Ce n'est donc que dans des temps plus reculés ou dans les pays plus éloignés que l'on peut persuader le public de l'ancienneté de notre noblesse, car jusqu'au moment où Alexis Garaudel a fait usage du titre de 1477, le public ne soupçonnait pas qu'il y eut de la noblesse dans la famille, mais la noblesse étant assurée actuellement dans les deux branches et par la charge de garde des sceaux dont mon père est mort revêtu et par les lettres de confirmation obtenues par Alexis,

(1) Par cession de Jean-François Rouyer (14 déc. 1745) moyennant 28.000 francs de principal et 3.000 francs de frais de provisions et de réceptions.

(2) *Bull.* mars 1905.

(3) Né à Verdun, le 5 décembre 1623.

(4) Fille de noble Jean Fourier, conseiller au bailliage de Verdun, mort en 1668, et nièce de « noble et prudent maistre » Nicolas Fourier aussi conseiller, mort en 1665, marié à Catherine Barbier. Catherine Fourier mourut en 1694.

il ne s'agit plus que de ménager des moyens de nous rendre commun le titre de 1477, et de faire sortir notre noblesse de cette ancienne époque..... Or cette ancienne patente est un titre à ménager, mais que l'on ne doit faire valoir qu'avec prudence à moins qu'il ne se présente des occasions de le produire sans s'exposer à des contradictions... l'occasion la plus favorable qui se soit présentée pour faire usage de cet ancien titre est la preuve de noblesse que j'ay été obligé de produire pour obtenir des lettres d'investiture du fief de Colvigny à Esnes. J'ai rapporté dans mon Mémoire concernant cette métairie les obstacles que j'y ai rencontré, il faut même regarder cette tentative échouée sans retour, et oublier ce titre dans les papiers de famille (1). Ce n'est qu'avec le temps que l'on peut parvenir à détruire le préjugé que cette prétention d'ancienne noblesse a faite dans le public où les difficultés qu'Alexis Garaudel a éprouvé pour la faire valoir ont pénétrées, *et le silence est le seul moyen d'en effacer l'impression* (2) ».

C'était se donner bien du mal pour obtenir un résultat peu appréciable. A quoi, en effet, devaient aboutir tant de mensonges, d'intrigues et de calculs? Alexis Garaudé, le faussaire, ne laisse qu'un fils qui fut le dernier de sa race, et Michel Garaudé, de Verdun, marié le 6 novembre 1759 à Marguerite-Louise Barbier d'Increville, ne laisse, lui aussi, qu'un fils unique, Madalvée Garaudé, garde du corps de Louis XVI qui mourut sans postérité. F. DE BACOURT.

(1) D'où il suit que Michel Garaudé avait essayé vainement de se servir du titre falsifié par Alexis.

(2) Mémoire obligeamment communiqué par notre confrère M. le commandant de Saint-Hillier.

Cette étude fait ressortir la différence des régions en Lorraine et dans les Trois-Évêchés, c'est-à dire en France, en matière d'acquisition de noblesse. A *Verdun*, François Garaudel, fabricant de dragées fait inscrire un blason dans l'Armorial général de 1698; son fils achète une charge anoblissante. A *Bar-le-Duc* où la législation lorraine n'admet pas l'anoblissement par charge, il fallut qu'Alexis Garaudel employât les moyens que l'on sait pour se faire octroyer au prix des plus grandes difficultés une noblesse à laquelle il lui eût été impossible de parvenir normalement.

Annotation au Nobiliaire de Dom Pelletier.

Au nombre des familles anoblies en Lorraine au XVIII^e^ siècle et dont on perd bientôt la trace est celle de Nicolas-François *Vautrin*, avocat et ancien greffier en chef de la Cour souveraine, anobli le 27 juin 1725 avec Nicolas son frère par le duc Léopold. De son mariage avec Françoise Poirson, il avait eu un fils et une fille.

La fille, Élisabeth, épousa Amé-Bernard Poincaré, avocat à la Cour; le fils, Charles Benoît, avocat lui-même, se maria le 6 janvier 1739 avec Marie-Anne de Saint-Urbain, fille du célèbre graveur et d'Élisabeth Dominique de Mantonnoy. Charles-Benoît Vautrin fut capitaine et prévôt royal de l'Avant-garde et procureur du roi au bailliage de Château-Salins. Son fils Joseph Nicolas, né à Nancy le 26 octobre 1746, fut séduit par l'excellent régime colonial inauguré par Choiseul et partit pour la Guadeloupe. Il y sentit bientôt le besoin pour son établissement de faire constater sa noblesse, mais il n'avait aucune pièce entre les mains. Son père vivait encore et l'on s'étonne que celui-ci n'ait trouvé d'autre moyen que la production d'un certificat signé par « cinq gentilshommes et nobles lorrains », Hennezel de Champigny, Roxard de la Salle, conseiller à la Cour souveraine, Mengin, lieutenant général au Bailliage, de Lestang, capitaine des chasses de Stanislas, de Cuny, avocat à la Cour. L'énoncé des armoiries diffère de celui donné par Dom Pelletier : *de gueules à la levrette courante d'or, colletée de gueules, bordée et bouclée d'argent, au chef de même chargé de 2 hermines de sable.* Pour cimier, la levrette tenant deux branches d'olivier au naturel (2 octobre 1769).

Cet article dont les éléments figurent au Cabinet des Titres a une double utilité : il continue D. Pelletier — muet sur la descendance de l'anobli de 1725 — et il sert d'amorce à des recherches qui peuvent être intéressantes. F. DE B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

P. Boyé : Les coutumiers du bailliage de Bar-le-Duc, Paris, Impr. Nat., 1905, p. 28, in-8°.

L'auteur dont on connaît les études sur les Coutumes du Bassigny barrois et du comté de Vaudémont s'est livré à des recherches minutieuses et approfondies sur les rédactions des coutumes de Bar-le-Duc, en 1506, en 1579 et en 1580. L'original du cahier de 1579 est un des plus intéressants manuscrits de la bibliothèque de Bar-le-Duc, et le volume imprimé en 1580 par les soins du procureur général Martin le Marlorat reste un des monuments typographiques les plus remarquables de l'époque. M. Boyé pense que ce livre qui ne porte ni date, ni noms de lieu ou d'imprimeur serait dû aux presses de Martin Marchant, de Verdun, qui se transporta peu de temps après à Pont-à-Mousson. Les annotations dont M. Boyé a enrichi son travail sont comme une vivante et précise reconstitution du monde judiciaire en Lorraine et Barrois au XVI^e^ siècle.

L.-E. Rogie et **P. Despiques** : Histoire de la France et de sa civilisation d'après une méthode nouvelle; cours élémentaires. Paris, Juven, édit., 187 p., in-12° (0 fr. 90).

Ce petit livre où nous reconnaissons le style alerte et élégant de notre excellent confrère P. Despiques mérite d'avoir encore d'autres lecteurs que des écoliers. C'est moins un cours élémentaire qu'un essai d'introduction ou d'initiation historique, dont plus d'un membre de nos sociétés savantes pourra faire son profit. Avec force détails pittoresques et typiques accompagnés de nombreuses figures, il donne une vision exacte, bien qu'intentionnellement trop optimiste peut-être, de la marche progressive de l'humanité.

G. Clanché : Le Tombeau de Hugues des Hazards, évêque de Toul, dans l'église de Blénod-les-Toul; Caen, 1904, 17 p., in-8°, 4 planches.

Charmante plaquette qui nous rappelle l'excursion faite par la Société à Toul et à Blénod sous la conduite de l'auteur, qui voulut bien nous servir de guide dans l'antique cité épiscopale et dans ce pittoresque bourg dont il est devenu le pasteur. Le tombeau de Hugues des Hazards est un des plus beaux restes de la Renaissance en Lorraine. M. l'abbé Clanché nous paraît très bien inspiré en attribuant le dessin de ce monument à

Jean Pélerin le Viateur, un de ces angevins qui apportèrent dans notre pays une culture artistique supérieure qui en était jusqu'alors absente.

Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine, t. 54; Nancy, 1904, XXII-316 p., in-8°.

Ce volume contient les articles suivants : Les fouilles de Chaouilley, cimetière mérovingien, par le Dr Voinot. — Le prieuré de Froville, par L. Quintard. — La Halle de Saint-Mihiel, 1231-1902, par H. Bernard. — [Etude très sérieuse, accompagnée de bonnes photogravures; suggérera peut-être l'idée d'un travail analogue sur les Halles non moins intéressantes de la Ville-Haute de Bar]. — Le nécrologe de l'abbaye de Remiremont, par Dom Quentin. — Compte rendu des fouilles de Chaudency et de Scarpone (1904), par J. Beaupré [remarquables pour l'importance des mobiliers funéraires découverts, et pour la méthode des recherches]. — Le Butin de Nancy (1477), étude d'histoire et d'archéologie par P. Boyé. [Critique fatale à bien des attributions légendaires : tapisseries de Nancy et de Berne, textes apocryphes, etc. La traduction de l'inscription de Liestal, p. 211, nous paraît être inexacte].

H. D.

CHRONIQUE

*** Deux nouveaux deuils viennent encore d'éprouver notre Société. Elle a perdu l'un de ses membres honoraires, M. Félix Masure, agrégé des sciences, inspecteur d'Académie honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Académie des sciences, décédé à Orléans le 31 janvier dernier dans sa 80e année.

Le 3 mars, M. le général Moinot-Werly, commandeur de la Légion d'honneur, membre titulaire, est mort à l'âge de 65 ans, dans sa ville natale de Bar-le-Duc qu'il aimait d'une filiale affection. Bien que l'état de sa santé l'ait malheureusement retenu trop souvent loin de nos séances, nous savons qu'il portait le plus vif intérêt à nos travaux, et nous accompagnons son départ prématuré de tous nos regrets.

⁂ Les tomes II (1903) et III (1904) de la 4e série des Mémoires viennent d'être distribués aux membres de la Société. Prière à Messieurs les associés qui habitent la campagne de réclamer le colis postal qui leur a été adressé à la gare la plus voisine de leur résidence.

⁂ Le Trésorier mettra en recouvrement, à la date du 1er avril, les cotisations de l'année courante.

⁂ Nous serons reconnaissants à nos confrères de nous signaler les principales restaurations, reconstructions ou destructions de monuments anciens opérées dans le département de la Meuse en 1903 et 1904. Il y aurait intérêt à signaler les inscriptions, débris de sculptures, trouvailles de monnaies et d'antiquités dans la région.

⁂ Par arrêté ministériel du 23 décembre dernier, notre confrère, M. H. Brocard, correspondant du ministère de l'Instruction publique [Comité des Travaux historiques et scientifiques] a reçu le titre de correspondant honoraire.

⁂ La Société d'archéologie de Neufchâteau, récemment fondée, a obtenu de M. le Préfet des Vosges l'envoi de la circulaire suivante adressée à tous les maires du département :

« Dans beaucoup de communes, il existe, soit dans les églises ou dans les mairies, soit dans les cimetières ou au bord des routes, des objets anciens, sculptures, statues, bas-reliefs, croix de pierre, reliquaires, croix professionnelles, meubles, tableaux, vitraux, inscriptions, etc... La plupart de ces objets, même les plus insignifiants en apparence, peuvent présenter un intérêt au point de vue de l'histoire ou de l'archéologie. Or, je suis informé qu'à diverses reprises des offres d'achat de ces objets ont été faites par des particuliers aux communes ou aux fabriques. Je vous invite, Monsieur le maire, à ne consentir jamais aucune aliénation de ce genre avant d'en avoir reçu l'autorisation de ma préfecture ; en agissant autrement votre responsabilité se trouverait gravement engagée. Si les communes peuvent être autorisées à se dessaisir d'objets anciens en faveur des musées français, il importe que les monuments du passé ayant une valeur historique ou artistique ne soient pas perdus pour le public dans des collections privées et souvent étrangères.

Je vous prie, Monsieur le maire, de vouloir bien communiquer la présente circulaire à M. le président du conseil de fabrique de votre commune ».

H. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

R 14. — *Écoute s'il pleut* :

Dans la province du Luxembourg (Belgique), commune de Malenfré, il existe un hameau appelé « Xhout si plaut ».

D'après Prat, « houte (hutte) si plau » désignerait un abri en cas de pluie.

Les traditions locales donnent diverses interprétations : « Des maçons auraient été surpris par la pluie et s'étant mis à couvert, l'un aurait dit « Houte si plau »..... — Un maître d'usine toujours inquiet pour sa force motrice aurait dit les mêmes mots à ses ouvriers..... Le hameau aurait été entouré de bois empêchant de voir venir les nuages, d'où les habitants auraient pris l'habitude de se dire : « Xhout si plaut ». A. Brasseur.

Dans le Dictionnaire de Napoléon Landais (6e éd., 1842) où se retrouvent presque toutes les locutions françaises tombées en désuétude, on lit l'article suivant : « *Ecoute s'il pleut*, moulin qui ne va que par des écluses. — *Prov.*, Homme faible qui se laisse arrêter par les moindres obstacles, qui s'attend à des choses qui n'arrivent que rarement ».

C'est probablement dans le sens d'un *abri* provisoire que Louis XVIII employait cette locution pittoresque, dans une lettre citée par M. E. Daudet (*Rev. des Deux-M.*, 1er janv. 1905, p. 129). « ..... L'Évêque de Nancy mande qu'il sait de bonne part que l'Empereur travaille à m'en faire avoir un (asile); c'est un écoute-s'il-pleut, et si on me l'offrait, il faudrait encore me dire : *Timeo Danaos....* » (*Rédaction*).

R 35. — Non seulement le Règlement de notre Société ne s'oppose pas à ce que les membres correspondants assistent aux séances, mais ils y sont, tout comme les titulaires, les très bien venus.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 5 MAI 1905

La Société se réunira *le mercredi, 3 Mai 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. l'abbé NICOLAS : la Fronde à Stenay ;

2° M. C. CHÉVELLE : Documents sur l'instruction privée au XVII^e^ siècle ;

3° M. DANNREUTHER : Une charte verdunoise de 1297 ;

4° Rapport de M. AL. LAURENT sur les candidatures de MM. NÉGLER et SIMONNET, de Laneuville-Saint-Joire ;

5° Rapport de M. BROCARD sur la candidature de M. LEROY.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^er^ Mars 1905.

Présidence de M. CHEVALIER, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. J. BAUDOT, BROCARD, P. CHEVALIER, DANNREUTHER, JOYEUX, KONARSKI, AL. LAURENT, AL. MARTIN, G. MARTIN.

CORRESPONDANCE : Lettres de MM. Vinchon et A. Renauld présentant en qualité de membre titulaire M. Collot, notaire, et comme membres correspondants MM. Lereboullet, professeur à l'école Fénelon, et André Lignot, avocat.

MM. Baudot, Ragon et Chevalier sont chargés de rédiger pour la prochaine séance, les rapports d'usage.

Sur sa demande, M. Alexandre MARTIN, membre correspondant passe au rang des membres titulaires.

M. KONARSKI propose à la Société de se joindre au pétitionnement organisé par la *Revue bleue* contre les modifications excessives dont l'orthographe française est menacée. Adopté.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* L. E. ROGIE et P. DESPIQUES : Histoire de la France et de la civilisation (cours élém.), Paris, Juven, in-12, 1905.

ENVOIS DU MINISTÈRE : Musée Guimet : Annales, t. XVI, 1904 [C. VELLAY, Le culte et les fêtes d'Adonis Thammouz] t. XVII, 1905, [S. LÉVI, Le Népal] — Rev. de l'hist. des Relig., t. 50, n° 3, nov-déc. 1904.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Revue historique de Metz et de la Lorraine allemande, t. I, Metz, 1904. — Revue Hérald., t. XX, n° 2. — *Spelunca*, n° 39. — Bull. des soc. artist. de l'Est, mars 1905. — Bull. de la soc. des Sc. nat. de l'Ouest, n^{os} 3-4, 1904. — Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXV, 2 [*Table*] — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, oct.-déc. 1904. — Bull. de l'Institut Egypt., n^{os} 1 et 2, 1904. — *Magas. Pitt.*, n^{os} 4 et 5, 1905. — Recueil et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, 38^{e} vol., 1905. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, janv.-févr. 1905. — Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, t. VII, 1904. — Mém. de la Soc. d'Emulat. de Cambrai, t. 58, 1904. — *Ons Hémecht*, t. XI, n^{os} 3-4, *id.* Bibliographie Luxembourgeoise, par M. Blum, 4^{e} livr. 1905. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., n° 2, 1905. — Mém. de la Soc. d'Emul. de Montbéliard, 31^{e} vol. 1904. — Revue de l'Hist. de Versailles, 6^{e} année, livr. I-IV, 1904. — *Le Pays Lorrain*, n^{os} 5-6, 1905. — Notes d'art et d'archéol., févr. 1905. — Mém. de la Soc. Acad. de Beauvais, t. XIX, 1re p., 1904.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. FOURIER DE BACOURT adresse comme suite à sa précédente communication une note

sur les *Garaudel de Verdun*, qui sera insérée au Bulletin mensuel.

M. Dannreuther entretient la Société de la vie et des œuvres d'*un prédicateur social* au XVII[e] siècle, le curé Mathieu Fontayne, né à Commercy le 24 septembre 1662, mort à Vignot le 14 février 1736, après avoir gouverné cette paroisse pendant un demi-siècle. En dehors d'un article de la Bibliothèque Lorraine de Dom Calmet et de quelques pages plus malveillantes qu'élogieuses du président Dumont, il est rarement fait mention de cet écrivain qui mérite d'être recommandé pour ses *Traitez sur différents sujets de morale, contre la profanation des saints jours, les désordres du carnaval, la fréquentation des mauvaises compagnies, l'ivrognerie, le larcin, les procez*, imprimés à Toul en 1725. Ce petit volume où l'auteur prend vigoureusement à partie les vices de ses contemporains en ménageant aussi peu les désordres des populations rurales que les abus des grands, abonde en petits tableaux de mœurs très piquants et laisse au lecteur des impressions beaucoup moins idylliques, mais peut-être plus exactes que certaines publications récentes où les bienfaits de l'Ancien Régime en Lorraine sont visiblement exagérés. D'après Dom Calmet qui devait être bien renseigné puisqu'il passa son enfance à Vignot, où son père était cabaretier, c'est à l'inspiration du curé Fontayne que serait due la fameuse ordonnance de 1723 signée du duc Léopold et contresignée de Mahuet, qui réglementa d'une façon très sévère la fréquentation des cabarets, le nombre des personnes autorisées à assister aux festins de noces, etc.

En somme, la personnalité de Mathieu Fontayne et son influence sociale et morale mériteraient d'être l'objet d'une étude complète.

M. H. Brocard fait hommage à la Société de son volume nouvellement édité à Bar-le-Duc, intitulé *Louis de Puget, François Lamy, Louis Joblot, leur action scientifique d'après de nouveaux documents; contribution à l'histoire des sciences physiques et naturelles de* 1671 *à* 1711.

C'est la publication intégrale du recueil manuscrit 603 de la

bibliothèque de Besançon, formé des papiers de Puget, physicien lyonnais et des lettres que lui adrese le P. François Lamy, bénédictin, d'octobre 1702 à septembre 1708, et dont les résumés faits par l'abbé Tricaud se trouvent dans les recueils manuscrits 935 et 1006 de la bibliothèque de Lyon. Voir nos séances des 2 avril 1902 et 2 décembre 1903.

L'auteur a profité de cette publication pour intercaler à leur ordre chronologique les documents déjà publiés de Puget, Lamy et Joblot, ainsi que différents témoignages tirés de lettres de Boileau, de Brossette et de quelques autres correspondants ou contemporains et notamment les pièces présentées dans les séances des 4 décembre 1901 et 5 février 1902.

L'ensemble forme une collection de 116 pièces dont une cinquantaine inédites et publiées ici pour la première fois.

Il sera intéressant de retenir que la *Nouvelle hypothèse sur l'aiman*, exposée par Joblot dans les *Mémoires*, etc., de Trévoux en août 1703 (Pièce XLVIII) a été développée en termes presque identiques par Léonard Euler dans ses *Lettres à une princesse d'Allemagne* (1760-1762) (Voir lettres XLIV à LIV.)

Le lecteur aura remarqué p. 26, un extrait jusqu'alors inédit, d'une lettre de Huygens, et p. 32-33, de nouveaux témoignages sur un certain Joublot, fabricant de verres d'optique à la Haye, en relations d'affaires assez suivies avec Huygens. M. Brand avait mis en doute la parenté de ce Joublot avec notre savant barrisien Louis, mais depuis la publication de mon étude il a reçu de M. le professeur Dr D. J. Korteweg, éditeur des œuvres complètes de Huygens, une indication très précieuse qui paraît établir que Joublot de la Haye était un des frères de Louis Joublot.

On lit, en effet, dans la lettre du 4 mars 1695 de Ch. Huygens à son frère, la dernière que nous connaissions de lui :

« Joubelot, le philosophe, frère de notre voltigeur, en devait donner [un Traité] de la lumière pour le commencement de cette année. Il vient de me dire, ce dernier, que de longtemps il n'a eu des nouvelles de son frère, mais j'en aurais à Paris aussi la dessus ».

Par malheur, Huygens mourut le 15 juillet et l'on n'a aucune preuve que Joblot lui ait écrit dans l'intervalle.

Cet extrait nous apporte, en tout cas, un témoignage que Louis Joblot a dû annoncer, sinon éditer un *Traité de la Lumière*. Si cet ouvrage, ignoré de ses biographes, n'a pas été publié, il est permis de croire que plusieurs de ses matériaux ont servi à son ouvrage de 1718 sur les Microscopes, et, entre temps, à ses articles d'octobre 1702 (Pièce XXIX) et de juillet 1703 (Pièce XLIV) publiés dans les *Mémoires*, etc., de Trévoux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

Pourquoi le Duc et la Duchesse d'Orléans ne vinrent pas à Bar en 1699.

Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et sa femme, Élisabeth-Charlotte, comtesse palatine du Rhin, avaient, en 1699, projeté de venir à Bar pour y voir leur gendre, le duc de Lorraine Léopold, et leur fille, nommée Élisabeth-Charlotte comme sa mère. Mais il s'éleva une terrible question d'étiquette. Le duc Léopold prétendait avoir devant son beau-père et sa belle-mère une chaise *à bras*, parce que l'empereur d'Allemagne lui en accordait une en sa présence. Louis XIV, souverain arbitre, déclara fièrement « que l'empereur avait son cérémonial et lui le sien; ainsi l'empereur accorde une chaise à bras aux cardinaux, tandis qu'ils ne peuvent s'asseoir devant le roi ».

Monsieur voulait bien donner à son gendre une chaise *à dos*, et le roi y consentait; mais Léopold voulait être traité comme

un électeur, et c'est ce que Louis XIV ne pouvait admettre. L'ingénieux duc d'Orléans imagina une autre combinaison, et proposa, dit Madame, « de faire comme chez le roi d'Angleterre (1). Celui-ci prétend ne pas nous donner de chaise, nous de notre côté nous en prétendons une ; c'est pourquoi il ne s'assied que sur un tabouret quand nous sommes là. Mais le roi n'a pas voulu en entendre parler, et alors, pour ne pas faire de haute lutte un affront au duc, nous avons renoncé à notre voyage à Bar ».

Ceux qui prendront en pitié une époque où l'on discutait gravement de pareilles misères n'ont pas eu sans doute l'occasion d'assister de nos jours, dans notre pays démocratique, aux différends que causent assez souvent ce qu'on appelle « les préséances ». Autrement, ils sauraient que, sous des formes diverses, l'homme reste toujours le même, avec son fond immortel. Je ne crois pas du tout, comme La Fontaine, que

La sotte vanité nous soit particulière,

à nous autres Français. Les préséances, l'étiquette, le cérémonial ne me paraissent pas avoir moins d'importance en Espagne, en Allemagne, en Angleterre ; ils règnent partout, ainsi que l'humaine vanité.

Voilà déjà deux fois que nous citons la Duchesse d'Orléans, princesse palatine, comme autorité historique. Nous n'ignorons pas que jadis ses lettres ont été qualifiées d'apocryphes, particulièrement par Digot, dans son *Histoire de Lorraine*. Cependant leur authenticité n'est plus discutée aujourd'hui. Comme elles ont, pour l'histoire du temps où elles ont été écrites, une réelle importance, nos lecteurs ne verront pas sans intérêt sur quoi cette authenticité s'appuie.

Madame, Duchesse d'Orléans, était née princesse palatine. D'origine allemande, elle écrivait en langue allemande ses innombrables lettres à ses innombrables correspondants germaniques, dont voici les principaux : sa tante Sophie, électrice

(1) Il s'agit, bien entendu, de Jacques II, le roi dépossédé, qui avait, on le sait, reçu l'hospitalité de Louis XIV.

de Hanovre; ses sœurs consanguines, les comtesses palatines Caroline, Amélie et Louise; sa cousine la Reine de Prusse, Sophie-Charlotte, femme de Frédéric Ier; son ancienne institutrice Mlle de Offeln, devenue Mme de Harling; le duc de Brunswick, etc. « Tout le temps qu'elle ne passait pas avec le roi, dit Walcknaër, à la chasse ou au spectacle, elle l'employait à écrire à ses nobles parents d'Allemagne de longues lettres dont les fragments ont servi à former ces singuliers mémoires où la cour de France, à l'exception du roi, est déchirée, injuriée impitoyablement ». On y rencontre souvent des expressions dans le genre de celles-ci : « Je m'arrête, car j'ai encore cinq lettres à écrire ce soir.... Je viens d'écrire à ma tante une lettre de vingt feuillets ».

Des centaines de lettres adresées au duc Antoine-Ulrich de Brunswick et à la princesse Wilhelmine-Charlotte de Galles, se trouvèrent en 1767 dans la succession de la duchesse Elisabeth de Brunswick, et, sur l'ordre du duc régnant, le conseiller intime Von Praun en fit un extrait qui fut imprimé en 1789 à Brunswick et publié à Strasbourg, sous le titre de *Anecdoten vom franzœsischen Hofe vorzüglich aus den zeiten Ludwigs XIV und des duc Regent, aus Briefen der Madame d'Orléans, Charlotte-Elisabeth.*

L'édition de Von Praun fut traduite en français par Maimieu et publiée à plusieurs reprises avec plus ou moins de modifications, chez Maradan en 1788 (un an avant la publication de Strasbourg) et en 1807, chez Ponthieu en 1823, chez Paulin en 1832.

La volumineuse correspondance de Madame avec ses demi-frères et sœurs les raugraves palatins et les comtesses palatines, conservée par les descendants de la comtesse Caroline, mariée au fils du maréchal de Schomberg, fut confiée en 1843 à l'écrivain Wolfgang Menzel, et publiée sous les auspices de la *Société littéraire* de Stuttgart, l'une des plus importantes de l'Allemagne.

En 1792, avait paru, sous la rubrique de Dantzig, une édition allemande des lettres de Madame à son ancienne institutrice Mme de Harling.

En 1853, G. Brunet donnait, de l'édition de Menzel, une traduction française que Sainte-Beuve présentait au public dans deux articles du *Moniteur*. Ultérieurement, il fondait en une édition plus complète les lettres recueillies par Von Praun, par Menzel, et dans la publication de Dantzig. « Quelques critiques, dit-il dans sa préface, avaient révoqué en doute l'authenticité des fragments de la correspondance d'Élisabeth-Charlotte, tels qu'ils ont paru de 1788 à 1833 ; on a soupçonné qu'ils avaient été, si non fabriqués à plaisir, du moins fortement interpolés. Ces soupçons pouvaient avoir une certaine vraisemblance en présence de la forme morcelée qu'on avait donnée aux extraits des lettres de Madame ; mais la publication entière et fidèle qu'a donnée M. Menzel ne laisse plus subsister le plus léger doute sur la parfaite authenticité de ce commerce épistolaire ».

En 1861, le grand historien allemand Léopold de Ranke donnait dans le cinquième volume de son *Histoire de France* des extraits de la correspondance de Madame avec sa tante l'électrice Sophie de Hanovre, et en 1879, dans le sixième volume de la troisième édition de cet ouvrage, il donnait, de cette même correspondance, un choix considérablement augmenté.

Enfin la *Société littéraire* de Stuttgart chargeait M. Holland, professeur à l'Université de Tubingue, de publier la correspondance complète de la Duchesse d'Orléans avec ses demi-frères les raugraves palatins. Cette édition magistrale, en plusieurs gros volumes, est de celles dont la tradition se conserve religieusement en Allemagne, et après laquelle il n'y a plus rien à discuter ni à faire.

La publication de Jœglé, qui a paru chez Quantin, en 1880, est faite d'après celles de Ranke et de Holland.

A. M.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 JUIN 1905

La Société se réunira *le mercredi, 7 Juin 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. PRIANT : La Commanderie de la Warge;

2° M. l'abbé NICOLAS : La Fronde à Stenay (*suite*);

3° M. F. de BACOURT : Charles-François-Louis Viard, prévôt de Ligny (1672-1742);

4° M. L. de L'ESCALE : L'inondation de Trémont (1776);

5° MM. J. BAUDOT et BROCARD : Rapports sur les candidatures de M. H. Hilaire, professeur au lycée de Saint-Quentin, et de M. THÉVENIN, employé aux Archives de la Meuse.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Avril 1905.

Présidence de M. A. RENAULD, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, BROCARD, BUNGENER, CHEVALIER, CH. COLLIN, DANNREUTHER, JOYEUX, KONARSKI, LAURENT, AL. MARTIN, RENAULD, VINCHON.

OUVRAGES REÇUS :

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : *Le pays Lorrain,* n°s 6-7, 1905. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, avr. 1905. —

Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 3, 1905. — Revue Hérald., n° 3, 1905. — Institut grand-ducal de Luxembourg, t. 27 B. — *Spelunca*, t. V, n° 40. — Annales de la Soc. hist. du Gâtinais, 1er trim., 1905. — Bull. de l'Union géogr. du Nord, t. 28 et 29. — Annales de l'Est et du Nord, n° 2, 1905. — Bull. de l'Univ. de Lille, 1905, n° 1. — Procès-verb. de la Soc. fr. de Numism., 1903. — Trierisches Archiv., fasc. 8 et 4 *bis*, 1905. — Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr., t. 54, 1904. — Soc. des antiq. de France, Bulletin 1904. — *id.* Recueil de mémoires. Centenaire (1804-1904), in-4°, 495 p., XXV planches h. texte. — *Mag. pittor.*, 8-10, 1905. — Rev. d'Ard. et d'Argonne, 5-6, 1905. — Bull. de la Soc. philom. vosg., 30e année, 1904-1905.

Correspondance : M. le président du *Touring-Club* de France fait connaître que le « Comité des Sites et monuments pittoresques, constitué pour la mise en valeur et la défense des beautés naturelles de la France, a décidé de former dans chaque département, un comité local dont la fonction première consistera à dresser la liste des sites et monuments pittoresques de la région, par ordre de mérite et d'intérêt, en révisant et complétant au besoin les premiers renseignements fournis à ce sujet par les délégués du Touring-club. Ce travail accompli, les comités départementaux joueront ensuite le rôle de comités de vigilance à l'égard des sites et monuments ainsi inventoriés ».

La Société désireuse de seconder l'initiative du Touring-club délègue, pour la représenter éventuellement dans les comités à organiser, MM. Bernard, Comte, Forget, Alex. Martin, Al. Laurent, Pionnier, Renault et Toussaint.

Le Secrétaire communique le texte d'une pétition émanée de l'« Association pour la protection des paysages de France » et demande à la Société d'y adhérer par l'insertion au procès-verbal de ce document :

« En présence du projet de séparation de l'Église et de l'É-« tat, considérant l'intérêt d'art et d'histoire que présentent un « grand nombre d'édifices religieux, considérant le respect « qui est dû aux œuvres qui sont la parure de la France et

« très souvent le profit d'humbles villages, visités par les « voyageurs et les artistes ; la Société insiste pour que les mo- « numents religieux : églises, chapelles, mosquées, temples, « synagogues, calvaires, croix, etc., soient conservés et que « l'aspect n'en soit pas modifié ».

Cette proposition est adoptée.

Une circulaire de l'Académie nationale de Reims rédigée dans le même sens est également recommandée à l'attention de ceux de nos confrères qui seraient en mesure d'envoyer aux pouvoirs publics un avis désintéressé et compétent sur cette question.

L'échange des publications demandé par l'Académie des sciences d'Amsterdam et la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry, est accordé pour la série en cours.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. le chanoine HÉBERT adresse quelques remarques sur le *Monument symbolique de l'École sammielloise* décrit par M. H. BERNARD (*Mém.* 1903, t. II, 2e série, p. 275).

Considérant que Dom Loupvent dédia sa chapelle entre autres à « la glorieuse Résurrection de N.-S. », il verrait volontiers dans la sculpture en question une représentation de la Résurrection du Christ. Le motif central malheureusement absent du tableau sculpté aurait été le Christ, non en croix, mais sortant du tombeau, et l'on trouverait dans le psaume CIX *Dixit dominus....* la clef de l'énigme lapidaire encore inexpliquée. Les ruines seraient celles que le Messie amoncellera : *Implebit ruinas.* Les corps renversés et étendus seraient ceux de ses ennemis : *Ponam inimicos scabellum... Conquassabit capita in terra multorum.* M. Hébert croit discerner à droite « un torrent qui tombe en cascade sur des galets arrondis et s'étend ensuite en une nappe d'eau horizontale ». Ce serait la traduction monumentale du *De torrente in via bibet.....*

M. H. BERNARD tout en reconnaissant le vif intérêt que présente l'hypothèse de M. HÉBERT ne croit pas pouvoir s'y rallier complètement, et maintient son explication de la « Résurrection générale ». Il sera heureux de recueillir les observa-

tions de ses confrères et de les utiliser pour poursuivre ses études sur le sujet.

M. Jules Baudot, avec une bonne grâce dont on ne saurait trop le remercier veut bien apporter à la Société la primeur d'une œuvre dramatique que la *légende de Mélusine* lui a inspirée. Les fragments dont l'auteur donne lecture révèlent une égale familiarité avec toutes les muses, et l'historien chez lui n'a pas fait tort au poète. Souhaitons de voir un jour à la scène cette œuvre délicatement ciselée, où revivent en des dialogues tour à tour graves et enjoués, animés par des réminiscences de Jean d'Arras et de nos derniers troubadours, les mœurs chevaleresques et aimables du XIVe siècle. Le succès du drame de *Mélusine* complétera celui de l'important volume que M. Baudot a publié sur le même sujet (1).

M. Léon Germain fait part de la découverte d'une statue tombale qui existe dans l'église de Buzy, près d'Étain, et qu'il attribue à un membre de la célèbre famille de Lenoncourt. La description de ce remarquable monument, et surtout des détails de l'armure qui y sont scrupuleusement figurés donne à notre confrère l'occasion de se livrer à une étude approfondie que viennent illustrer deux photographies. Le travail de M. Germain sera recommandé à la commission de publication pour le prochain volume des Mémoires.

Conformément aux conclusions des rapports de MM. Ragon, Chevalier et Baudot, MM. Lereboullet, Lignot et Collot sont élus membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

(1) *Les princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois.* Première partie : *Mélusine*, IV, in-8° de 396 p. Paris, Alph. Picard, éd. 1900.

VARIÉTÉS

François Fourier, Correcteur des Minimes.

Les archives des Minimes du Barrois conservées aux archives départementales de la Meuse, citent au nombre des correcteurs (supérieurs) du couvent de Saint-Mihiel, *François Fourier* dont il convient de rétablir le nom imparfaitement présenté dans le Pouillé du Diocèse de Verdun (1).

Claude Fourier était le fils aîné de noble Nicolas Fourier 1er conseiller au Bailliage de Nomeny et de Dlle Christophe Henry sa première femme. Il étudia d'abord le droit à Pont-à-Mousson (2), puis il entra dans l'austère congrégation des Minimes de sa ville natale sous le nom de P. *François* qui était celui du fondateur, François de Paule (1664). Envoyé à Stenay dans une maison de son ordre, il revint à Nancy peu de temps avant le retour du duc de Lorraine dans ses États (1668). Mais sur ses instances on l'éloigna de sa famille, à Vezelise, où il demeura sept ans, à Serres près d'Einville, à Bar-le-Duc, et enfin à Nancy. C'est de là qu'en 1691 ses supérieurs l'envoyèrent pour diriger le couvent de Saint-Mihiel où il succédait à Antoine Haraucourt, de Commercy, puis en 1695 à Bar-le-Duc où il laissa bientôt la direction aux mains d'Henri Hellot, son compatriote (3). Rentré à Nancy il fut, malgré sa résistance, élu correcteur de l'importante maison que les Minimes y possédaient puis Collègue général de l'Ordre (4). Il occupa cette double fonction jusqu'à sa mort dont la date ne nous est pas connue mais qui survint avant 1712 époque à la-

(1) *Pouillé*, III, 334.

(2) Il y prit son grade de licencié ès lois avec son frère puîné Jean lequel devint lieutenant général à Nomeny.

(3) Le P. Hellot avait été demandé à Saint-Mihiel par ses parents de Rutant ; on l'envoya à Bar.

(4) Chez les Minimes, les Collègues généraux composaient le conseil général de l'Ordre.

quelle son frère consanguin Nicolas Fourier aumônier du duc Léopold dressa l'arbre généalogique de la famille(1).

F. DE B.

Colard, seigneur de Morley.

(1443-1445).

Tout récemment le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine* s'est occupé d'un chambellan du roi René auquel M. Léon Germain restitue son véritable nom « *Colard de Marley* seigneur du Saulcy, issu du premier mariage de Jeanne de Lénoncourt et de Jean de Marley, mariage remontant à 1403(2) ». M. Robinet de Cléry nous apprend, d'autre part, que Colard « reçut en don la seigneurie de Dun-le-Châtel en reconnaissance de ce qu'il avait sauvé la vie au roi de Jérusalem et de Sicile à la bataille de Bullinville (Bulgnéville) 13 mars 1436... Dans un cartulaire des Archives nationales(3), ce Colard est désigné en 1446 *Monsieur de Dun, de Florenghes et du Saulcy*... Le 19 janvier 1451 le roi René racheta la seigneurie de Dun moyennant 12.500 francs barrois...(4) ».

Dans notre pays barrois Colard de Dun posséda aussi pendant près de trois ans la seigneurie de MORLEY.

Après la mort de Jean de Saarbrück mari de Gilles de Bar (1380), l'importante châtellenie de Morley était tombée aux mains des Nassau(5). En 1441 Jean de Nassau fit ses foi et

(1) Publié dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, juin 1893.

(2) *Bulletin*, novembre 1904, p. 261 et suiv.

(3) KK. 182.

(4) *Bulletin*, mars 1905, p. 65 et suiv.

(5) Dans son *Histoire de Commercy* (I, 158), Dumont écrit que Jeanne de Nassau teste en 1381 et charge son oncle Frédéric évêque de Strasbourg de vendre sa vaisselle de Morley. Frédéric était non son

hommage pour Morley à la reine de Sicile(1). Deux ans après, cette seigneurie, suivant le sort du Château-Bas de Commercy était vendue à René Ier (3 février 1443)(2). Le 14 février le comte de Nassau signifie cette vente à ses vassaux (3).

Le bon roi René qui était toujours à court d'argent et qui empruntait sans vergogne à tous ceux qui l'approchaient était alors le débiteur de Colard de Dun. Dès le 16, le chambellan se fait transférer la nouvelle acquisition de René *par manière de gagière et jusque concurrence de deux cens vieils florins du Rhin*. En retour, il s'engageait à restituer *la ditte place de Morlei ensemble la ville*(4) *et toute la terre* quand il serait remboursé de la somme prêtée(5).

Colard qui est désigné dans nos actes, tantôt Colard de Dun tantôt Colard de Saulcy ne comptait pas, ce semble, sur un remboursement bien prochain car il s'était sérieusement installé au château de Morley. Cependant en 1445 le royal débiteur s'acquitta envers son chambellan et Colard, abandonnant Morley dut vendre à la duchesse Isabelle les meubles qu'il y possédait, moyennant 133 livres 13 sous 3 deniers ou trois florins du Rhin(6).

F. DE BACOURT.

oncle mais son fils aîné ainsi qu'il résulte d'une déclaration de ce prélat... *sachent tous que notre très chière et bien aimée mère dame Jehane comtesse de Sarebruche et de Nassoue comtesse de Comarcei... et plus bas Fridric, évêque de Strasbourg* (Cf. Archives de Meurthe-et-Moselle, layette, Commercy, I, 49).

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, cartulaire Morley, 63.

(2) *Id.*, layette Louppy, II, 35. La vente est faite au nom du marquis du Pont-à-Mousson agissant pour son père.

(3) Cartul. Morley, 62.

(4) Dans le langage de l'époque, le mot *ville* s'appliquait surtout aux villages.

(5) Acte daté de Saint-Mihiel. Archives de Meurthe-et-Moselle, Louppy II, 37. Cartul. de Morley, 72. Archives de la Meuse, B. 374.

(6) Archives de la Meuse, B. 1145.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Alexandre Martin : L'Histoire d'une ville racontée par son Architecture : Le Vieux Bar (liv. 12 et 13; 25 mars et 1er avril 1905 du *Tour du Monde*. Paris, Hachette).

Le charme pénétrant de notre Vieux Bar échappe ordinairement aux touristes pressés, et seule, une intimité prolongée peut en faire apprécier les aspects divers et la beauté un peu triste. Néanmoins l'auteur a bien fait de songer à ces passants et de donner à leur usage, dans le plus répandu de nos journaux géographiques, une précise et élégante esquisse, inspirée, ce nous semble, par l'anonyme et excellente brochure *Bar-le-Duc vu en deux heures,* qui révéla notre capitale à tant d'étrangers ... et d'indigènes. On ferait de cet article de revue agrémenté de quelques dessins bien choisis, le plus utile et le plus joli des *Guides* à Bar-le-Duc.

H. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 36. — En 1726 le président Bertin du Rocheret, d'Épernay, se qualifie de membre de l' « Académie socialle » de Verdun. On désirerait avoir des renseignements sur ladite Académie.

? 37. — Existe-t-il un tirage à part de la *Notice sur quelques usages et croyances de la ci-devant Lorraine, et particulièrement de la ville de Commercy* [par Lerouge? ou Denis?] parue dans les Mémoires de l'Académie Celtique?

Que sont devenus les Mémoires manuscrits laissés par Lerouge (1766-1833) de Commercy sur : *Le bon vieux Temps*, et *Recherches sur les patois lorrains?* Ont-ils été publiés?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 JUILLET 1905

La Société se réunira *le mercredi, 5 Juillet 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. E. Beauguitte : Madame Bernardin de Saint-Pierre ;
2° M. Al. Martin : Le Calvaire de Génicourt ;
3° Communications diverses ;
4° Propositions au sujet de l'excursion annuelle de la Société.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Mai 1905.

Présidence de M. Renauld, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, Baudot, Brocard, Ch. Collin, J. Collot, Dannreuther, Laurent, Renauld, Vinchon.

Correspondance : Remerciements de MM. Collot, Lereboulet et Lignot pour leur admission.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* P. Marichal : Calendrier solaire julien et grégorien ; deux tableaux de correspondance, in-f°, 1905. — P. Denis : Une œuvre inédite de L. Richier : Le Calvaire de Génicourt, in-8°, 1905, 3 photogr.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Revue héraldique, avr.-mai 1905. — Bull. de l'Acad. du Var, 72e année, 1904. — Soc. Archéol. de Sens, t. XXI, fasc. 1, 1904; *Id.* Documents, t. III [Cartulaire du Chapitre de Sens publ. par E. CHARTRAIRE], 1904. — Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est, 1er trim., 1905. — Rev. de Saintonge et d'Aunis, mai 1905. — Actes de la Soc. Linn. de Bordeaux, vol. 59; 1904. — Ann. de la Soc. Acad. de Nantes, t. 5, 1904. — *Le pays Lorrain*, nos 9-10, 1905. — Notes d'Art et d'Archéol., 3-5, 1905. — Bull. des Soc. Art. de l'Est, avr.-juin 1905. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Haute-Saône, 1904. — Bull. de la Soc. des Sc. Hist. et nat. de l'Yonne, 58e vol., 1905. — Bull. de la Soc. Hist. et Archéol. de Langres, nos 71-72. — *Ons Hemecht*, mai 1905. — Revue bénédict., no 2, 1905. — Comité archéol. de Senlis, t. VI, 1904. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., nos 4-5, 1905. — *Mag. Pitt.*, nos 9-11, 1905.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. l'abbé NICOLAS adresse la première partie d'un travail étendu sur *la Fronde à Stenay*, qui débute par le récit des circonstances politiques à la suite desquelles cette place devint, au milieu du XVIIe siècle, un des principaux boulevards du parti des Princes en révolte contre l'autorité royale.

M. C. CHÉVELLE communique le contrat passé le 18 août 1617 entre un marchand de Vaucouleurs, Claude Martin, et un régent de Nancy, Me Joseph Cordier, pour la pension d'un enfant de sept ans, auquel ce dernier s'engage à « monstrer et essayer d'apprendre à lire, escrire et aultres professions au mieulx qu'il luy sera possible » et ce, pendant trois ans, moyennant 50 francs par an, plus « ung bichet de bled et un demy-bichet de pois et ung demy de febve » à la Saint-Remy de chaque année.

M. DANNREUTHER fait passer sous les yeux des membres présents l'original des lettres d'acquisition de la terre des Roises, entre Romagne et Azannes, par la Maison-Dieu de Saint-Sauveur de Verdun. Les vendeurs, Robins et Aubours sa femme, reconnaissent avoir reçu des « maistres, freires et

pouures de ladite maison » le prix de cette vente, assavoir « neuf vins livres de petis tournois fors,... en bonne menoie conteie nonbreie et delivreie a aus... » L'acte fut passé le samedi « devant lon diemange que on chante letare iherusalem » de l'année 1297, par devant l'official de la cour de Verdun et de « la court monsignour le princier ». Cette pièce en parchemin (45 × 34 centimètres) fait partie d'une collection particulière de Bar-le-Duc.

M. Laurent donne lecture du rapport dont il a été chargé sur les candidatures de MM. Négler et Simonnet, de Saint-Joire. M. Brocard communique le sien sur la présentation de M. Leroy. Conformément aux conclusions des rapporteurs, ces Messieurs sont élus membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

La pierre tombale de Saulmory (1312).

On peut, ce me semble, qualifier de fameuse cette dalle funéraire de Saulmory (1), à propos de laquelle tant d'encre a été versée pendant trois ans. Beaucoup de talent, uni à de vastes recherches, fut mis au service d'une hypothèse brillante, formée sur la lecture qui avait été donnée de l'épitaphe (2); mais cette lecture offrait des lacunes et, avant tout, ainsi que je ne cessais de le dire, il eût fallu entreprendre de la compléter.

C'est ce que j'ai pu faire en 1903 : au retour du congrès

(1) Canton de Dun, arr. Montmédy, Meuse.

(2) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1900, p. 173-180. — *Bulletin mensuel* de la même Société, 1901, p. 53-66, 94-96, 109. — Depuis ce moment, les recherches et la correspondance n'avaient cessé de continuer dans le même sens.

archéologique de Dinant, je suis passé par Saulmory, où, aidé de M. l'abbé Velches, curé de la paroisse, et M. l'abbé J. Nicolas, curé de Laneuveville, je crois être parvenu à déterminer le nom de la défunte.

Ce déchiffrement n'était réellement pas facile; aussi M. J. Nicolas, qui en 1900 adressa à la Société d'Archéologie lorraine un intéressant article sur les monuments funéraires de l'église (1), n'avait-il pu s'en acquitter entièrement. Voici en quels termes il parlait de cette pierre; il me paraît utile de les rappeler. J'y ajoute quelques notes :

« Au fond du collatéral de droite, dans la chapelle de la Vierge (2), entre... deux (autres) dalles tumulaires...., se trouve une pierre tombale dans le style primitif de l'église (3). Sur cette pierre, de grain assez gros, quelque peu fruste, et surtout passablement rongée par l'usure, on voit gravée au trait l'image d'une femme reposant les mains jointes sur la poitrine, et la tête appuyée sur un coussin. Il n'est guère possible de saisir ni la forme ni les détails du vêtement : on constate seulement la grâce des plis et la majesté de l'ensemble.

« Un arc trilobé, contenu dans un arc ogival (4), abrite cette effigie : il n'y a pas d'autres ornements, sauf, au sommet, à droite et à gauche, un trèfle à feuilles aiguës, dans l'espace laissé entre le sommet de l'ogive et l'angle de la pierre (5). Malheureusement, la partie inférieure de la dalle tumulaire disparaît sous le degré de l'autel, et ce n'est pas sans quelque impatience que l'on voit un autel de marbre, genre Louis XV, empiéter sur un monument moins pompeux et plus intéressant.

« Ainsi, la légende qui court dans l'encadrement, en beaux caractères du XIV^e^ siècle (6), ne peut être lue complètement.

(1) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1900, p. 29-32.

(2) Il me paraîtrait plus exact de dire : « Au haut du collatéral de l'épître, devant l'autel de la Vierge ». — Il serait intéressant de savoir si l'autel avait primitivement le même vocable.

(3) L'église a-t-elle été bâtie primitivement vers l'époque à laquelle remonte la pierre tombale? Ce serait à examiner de près.

(4) Peut-être vaudrait-il mieux dire : « Une arcade en tiers-point garnie intérieurement d'un trilobe. »

(5) En d'autres termes : les écoinçons des angles supérieurs.

(6) C'est la gothique majuscule déjà en usage au XIII^e^ siècle. La

Les premiers mots qui ressortent à droite (1), près du degré (2) de l'autel, sont ceux-ci : DAME : DE : DVN : QVI : MORVT : LE PREMIER : JOR : DE : MAI : MCCCZXII (1312, croyons-nous) (3). Cette inscription occupe toute la partie longitudinale de droite, à l'exception du millésime, qui seul se trouve dans le sens de la largeur (4). Au-dessus de ce millésime, dans le même sens (5), une inscription indéchiffrable. Quant à la partie gauche, nous n'avons pu y découvrir que ces deux mots bien apparents : « DE DVGNEI », les autres restant entièrement illisibles. Évidemment, le nom de la défunte se trouve sous le malencontreux degré (6), comme aussi probablement quelques indications qui nous seraient utiles. Cette disposition est d'autant plus regrettable, qu'en y regardant de près, on constate qu'elle est irrémédiable : les constructeurs de l'autel, pour asseoir plus commodément leurs dalles de marbre, n'ont pas craint de supprimer la partie inférieure de la vénérable pierre. Dans son état actuel, cette pierre mesure 1^{m},95 de hauteur (7) sur 0^{m},65 de largeur.

« Malgré tant de mutilations, ce petit monument nous a paru intéressant et digne d'être signalé. Mais est-ce bien une *dame de Dun* dont il recouvre les cendres? Il semble que la seule personne qui, en 1312, pouvait se qualifier ainsi, était Marie de Bar, femme de Gobert d'Apremont (8), duquel la famille paraît avoir été de longue date en possession de la seigneurie de Dun. Or, Marie de Bar vivait encore en 1319, puisque, à

forme de ce caractère est très belle; mais le graveur a été gêné par la dureté et le grain inégal de la pierre : les caractères sont parfois déformés et irrégulièrement espacés.

(1) La droite de l'objet, comme en blason; c'est la dernière ligne du contour.

(2) La marche.

(3) La lecture de la date me paraît exacte.

(4) Il se trouve sur une ligne supplémentaire, au-dessous de la première, qui existe, suivant l'usage, au bord supérieur de la dalle.

(5) Il s'agit de la première ligne de l'épitaphe, sur le bord supérieur de la pierre tombale.

(6) Il devait, en effet, se trouver là un nom : celui, non point de la défunte, mais de la dame de Dun citée.

(7) La partie du bas qui n'existe plus pouvait avoir de 10 à 15 centimètres : cette tombe est singulièrement étroite pour sa largeur.

(8) Il s'agit de Gobert VI d'Apremont mort en 1325. Marie de Bar ne pouvait donc être dame douairière de Dun en 1312.

cette époque, elle est associée à l'acte par lequel Gobert fonde la collégiale de Saint-Nicolas à Apremont (Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., pr., II, *dlxx-dlxxj*). »

La réserve exprimée par M. Nicolas était sage; mais d'autres confrères furent plus hardis : après quelques tâtonnements, ils soutinrent avec persistance que cette tombe devait recouvrir les cendres d'Isabelle de Kiévrain, veuve de Gobert V d'Apremont, et peut-être fut-on surpris de mes observations répétées, qui pourtant étaient justes et que j'avais le devoir de formuler. En voici les principales :

1. En admettant qu'Isabelle de Kiévrain soit morte en 1312 et, ce qui n'est point établi, qu'elle eût été douée de Dun après la mort de son mari (en 1302), il resterait à expliquer, autrement que par de vagues suppositions, pourquoi cette dame se serait fait inhumer à Saulmory, plutôt qu'à Dun et surtout qu'à Apremont, où devait reposer son mari.

2. Il était tout à fait invraisemblable que la veuve d'un puissant seigneur d'Apremont eût reçu la sépulture sous l'humble dalle qu'avait décrite M. Nicolas.

3. Les mots *de Dugnei* ne pouvaient désigner une seigneurie de la dame de Dun, puisqu'ils n'étaient pas inscrits à la suite de ce nom ; ils se trouvaient, bien au contraire, vers le commencement de l'épitaphe, et il convenait presque certainement d'y voir le nom de la vraie défunte, probablement attachée au service de la dame de Dun ou femme de l'un de ses fonctionnaires.

4. Enfin, il y avait grande imprudence à faire fonds sur une épitaphe incomplètement déchiffrée et sur un monument que l'on n'avait pas vu soi-même, mais qu'il n'était pas difficile d'aller examiner (1).

Mes prévisions se sont trouvées parfaitement exactes comme on va en juger.

(1) Saulmory est desservi par une halte de chemin de fer, sur la ligne de Lérouville à Sedan.

L'inscription devait courir, ainsi que de coutume, sur les quatre bords de la tombe; mais l'espace n'ayant pas été suffisant, elle vient se terminer en une cinquième ligne, au-dessous de la première, c'est-à-dire au haut de la dalle. Suivant l'habitude, cette épitaphe commence à l'angle supérieur de droite, où une place devenue lisse laisse supposer la croix initiale, qui n'existe plus. Voici, ce nous a semblé, la lecture *complète* de tout ce qui a été conservé du texte de l'inscription :

CI GIST GILLE | TTE (1) DE DVGNEI QVI SERVOIT A M(A) DAME (2)..... (*ici l'interruption signalée*)..... (D)AME DE DVN QUI MORVT LE PMIER (3) IOR DE MARS | M CCC Z XII (4).

On le voit : la défunte est, non pas la dame de Dun, mais une personne nommée *Gillette de Dugnei*, sans doute *Dugny* (5), attachée au service de cette dame. Ainsi est vérifiée mon opinion, tandis que tombent les savantes hypothèses édifiées sur une base trop fragile.

La partie manquante de l'inscription donnait évidemment le nom de la dame de Dun; elle ne saurait être, ce me semble, Marie de Bar, qui ne devint veuve qu'en 1325. Il s'agirait plutôt d'Isabelle de Kiévrain, femme de Gobert V, lequel fut tué à la bataille de Courtrai, en 1302; elle a pu, comme plus tard Marie de Bar, recevoir Dun en douaire; mais la preuve n'en a pas encore été trouvée.

LÉON GERMAIN.

(*A suivre*).

(1) Le milieu du mot est fort détérioré, mais nous n'avons pu lire autre chose que *Gillette;* à cette époque, le nom de Gilles (*Egidius*) était très répandu dans la région.

(2) L'expression *servir à madame* est un décalque exact du datif latin; je le retrouve, au XVI^e^ siècle, dans un texte du Décalogue : « A celuy seul (le Seigneur) tu serviras » (*Bulletin archéologique*, 1903, p. 521).

(3) On voit distinctement, à la partie inférieure du P, le sigle d'abréviation ordinaire de *re* ou *er;* c'est donc bien *premier*.

(4) Le Z, avec un petit trait horizontal au milieu, représente la conjonction *et;* il faut donc lire 1312.

(5) Canton et arr. de Verdun.

CHRONIQUE

*** *Prix académiques.* — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé à l'attribution du prix Prost, pour le meilleur travail sur ***Metz et les pays voisins.***

Ce prix, d'une valeur de 1.200 francs, a été partagé de la manière suivante :

600 francs à notre Secrétaire M. Lesort, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, et précédemment de la Meuse, pour ses *Chartes du Clermontois,* conservées au Musée de Condé à Chantilly » dont nos ***Mémoires*** (tome II, 4e série, 1903) ont eu la primeur.

600 francs à M. Émile Duvernoy, pour son *Duc de Lorraine* ***Mathieu Ier.***

*** L'Académie française, sur le rapport de M. A. Mézières, vient d'attribuer un prix Monthyon de 500 francs à notre confrère M. Ernest Beauguitte pour son livre l'*Ame meusienne* qui fut si remarqué lors de sa publication.

*** Enfin notre confrère Alexandre Laurent a reçu de la Société protectrice des animaux une grande médaille d'or pour son excellente *Zoologie agricole du département de la Meuse.*

Ces distinctions aussi honorables que méritées réjouiront tous nos lecteurs.

*** *Erratum.* — Malgré le soin apporté à la correction de nos publications il est impossible que des erreurs typographiques ne s'y glissent parfois. C'est ainsi qu'il faut rétablir dans les ***Mémoires*** (t. III, 4e série, 1904, p. 201) le nom de l'avocat du Roi *Ulry* qui fut élu député du Tiers-État pour Bar-le-Duc. C'est par erreur qu'il est écrit *Otry.*

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 8 AOUT 1905

La Société se réunira *le mercredi, 2 Août 1905*, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. Comte : Toponymie meusienne ; Le village de Sauvoy ;

2° M. l'Abbé Nicolas : La Fronde à Stenay (*suite*) ;

3° M. Konarski : Rapport sur la candidature de M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse présenté par MM. Lesort et Dannreuther ;

4° M. Brocard : Rapport sur la candidature de M. G. Vigo, bibliothécaire municipal de Bar-le-Duc, présenté par MM. Konarski et Dannreuther.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Juin 1905.

Présidence de M. A. Renauld, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, Brocard, Chevalier, Dannreuther, Joyeux, Konarski, Al. Martin, Renauld, Viard.

M. J. Collot se fait excuser.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : H. Murgier et Lemoine : Géographie de la Meuse, cours moyen, in-8°, 24 p. cartes et grav. Paris, E. Molouan, éd., 46, rue Madame.

Envois du ministère : Rev. de l'Hist. des Relig., t. 51, 1, 2.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de l'Acad. de Lyon, 3e s., t. 8, 1905. — Bull. de l'Univ. de Lille, n° 2, 1905. — Rev. d'Aunis et de Saintonge, 1905, 4e livr. — Univ. de Californie (6 fascic.), 1905. — *Le Pays Lorrain*, nos 11-12, 1905. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nos 7-8, 1905. — Soc. des Natur. et Arch. du N. de la Meuse, t. XVI, 1904. — Mém. de la Soc. d'Agric. de la Marne, 2e sér., t. 6 [Table gén. alphab.], 1904. — Trav. de l'Acad. N. de Reims, 115e v., 1905. — Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. lorr., 16e année, 1904. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1er trim., 1905. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 5, 1905. — *Mag. Pitt.*, 11-13, 1905.

Lectures et communications : M. Priant communique un fragment de procès-verbal daté du 13 avril 1679, concernant la commanderie de *La Warge* (commune de Heippes) et relatant qu'à cette date la chapelle, la maison du fermier et la grange étaient ruinés depuis environ trente ans et qu'il ne restait plus que des vestiges des murailles. L'enquête a pour but de faire constater les droits seigneuriaux du commandeur et de l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem.

M. l'abbé Nicolas poursuit son étude sur *la Fronde à Stenay*, et note la part personnelle que Turenne prit aux opérations militaires et au trop célèbre traité de Stenay qui appelait l'intervention de l'Espagne en faveur des Princes contre le gouvernement royal.

Un *Règlement de Police*, édicté à Ligny en 1715 par le prévôt C. F. L. Viard, donne à M. F. de Bacourt l'occasion de présenter quelques remarques pleines d'intérêt sur la vie et les mœurs de l'époque.

M. L. de l'Escale a transcrit le procès-verbal de l'*Inonda-*

tion de Trémont (25 avril 1776) dressé par un témoin oculaire de cette catastrophe qui coûta la vie à plusieurs personnes et à un grand nombre d'animaux. Ce document rédigé sous la première impression du désastre n'oublie aucun des épisodes de cette triste journée, et a soin de constater que les registres paroissiaux comme aussi les paperasses des greffes et justices du lieu ont été emportés en partie par les eaux, et le reste souillé de boue.

MM. J. Baudot et Brocard donnent lecture des rapports dont ils ont été chargés sur la présentation de MM. H. Hilaire et L. Thévenin. Conformément à leurs conclusions, les deux candidats sont élus membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

La pierre tombale de Saulmory (1312)

(*Suite et fin*).

Maintenant, quelle était cette Gillette de Dugny, dont la pierre tombale a fait tant de bruit? Elle ne devait pas appartenir à une Maison de haute noblesse féodale, puisqu'elle se trouvait au service de la dame de Dun et que la tombe est dépourvue d'armoiries; mais elle n'était pas non plus de condition inférieure, puisque la dalle sous laquelle elle repose est placée devant un autel et offre gravée son image. Il n'est pas interdit de chercher à la rattacher à quelque famille de francs-hommes ou même d'écuyers qui ait porté le nom de Dugny ou ait résidé dans cette localité; mais il est probable que le nom a été pris par plus d'une famille. Quoi qu'il en soit, voici, à titre de simples renseignements, la série chronologique des actes ou des

mentions que je connais comme se rapportant à des personnages ainsi dénommés en Lorraine (1) :

(1) A cette localité se rapporte la note suivante, que j'ai extraite autrefois de documents conservés à la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine et mentionnés ainsi par M. J. Favier dans le *Catalogue des manuscrits* de cette Société (cote 209-222).

Divers cartons d'un « Inventaire des pièces contenues ès cartulaires déposés au Trésor des Chartes de la Chambre des comptes de Lorraine ».

Ma référence se rapporte au n° 211.

Lay. *Souilliers* (Souilly), I :

« N° 4. 1255-1256 en décembre. Vidimus des Lettres d'accord entre Gobert, sire d'Apremont, et l'abbé de Saint-Vincent de Metz, touchant le ban de Dugny et de quatre villes qui en dépendent, savoir Londrecourt (*sic*, pour *Landrecourt*), Ansemont (*Ancemont*), Senoncourt et la Rivière (*Dict. top.*, art. *Rivière*), dont il est voué, énoncés au long en la layette suivante : Souilliers 2, N° 2.

« N° 5. 1345. Autre vidimus des susdites Lettres d'accord.

« N° 6. 1353. 15 juin. Autre vidimus des Lettres en latin de Robert, évêque de Verdun, qui confirme ledit accord et appointement (L'évêque était Robert de Milan, 1255-1271).

« N° 7. 1391. 7 mars. Autre vidimus des susdites lettres d'accord et appointement.

« N° 8. 1391. Double dudit vidimus, n° 7.

« N^os^ 9, 10. 1461. 22 décembre. Autre vidimus desdites Lettres d'accord énoncées cy-dessus, n° 4.

« N° 11. 1255. Autre vidimus des Lettres de Jacques, évêque de Metz, qui confirme ledit accord et appointement. »

L'évêque de Metz était alors Jacques de Lorraine.

Lay. *Souilliers*, II :

« N° 2. 1255, en décembre. — 1461, 22 décembre. — Vidimus des lettres de Gobert, sire d'Apremont, qui fait paix et accord avec l'abbé de Saint-Vincent de Metz, sur les différends qui étoient entre eux au sujet du ban de Dugny, Landrecourt, Ansemont, Senoncourt, La Rivière, Sandrecourt (?).

« N° 3. 1255. — 1461, 22 décembre. — Vidimus des Lettres de Julianne, mère dudit Gobert d'Apremont, qui ratifie le susdit accord. »

Sur la même localité, on recourra utilement à la table des noms de localités de Dufourny et à la *Notice de la Lorraine* de Dom Calmet.

1288 (anc. st. ?). — « Le mercredi après les octaves des Bures de l'année 1288, Domengin de Dugny, bailli du seigneur d'Apremont, reconnaît être homme-lige de Thibaut, comte de Bar, après la ligée dudit seigneur d'Apremont, pour raison du don à lui fait par ledit comte de ce qu'il pouvait et devait avoir à *Buvisin* (1), et aux finage et appendices dudit lieu (Cart. La Chaussée) (2). »

1306. — Le même *Mangin* ou *Demenge de Dugny*, bailli du seigneur d'Apremont. — « Joffroy, sire d'Apremont, lui donne Saint-Julien (3), Euvezin (4), et les terrages de Maheron (5), et à Ermensens (6), sa femme, 1306 (7) ».

1339. — « Husson et Jean, fils de feu Baudouin de Vacherauville (8), écuier, reprennent en fief ledit lieu et ce qui leur doit avenir après la mort de leur mère *Jeannette de Dugny* (9). »

1340. — « *Loys de Dugny*, chevalier, fils de Thomas, écuyer... (10). »

1350. — « *Louis de Dugny*, écuier (11), fils de Thomas de Dugny, écuier, fait reprises du sire d'Apremont en 1350 et 1436 (12). »

(1) Beuvezin, canton de Colombey, arr. de Toul, Meurthe.

(2) H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, I, 136. — Cf. Dumont, *Ruines de la Meuse*, III, 85, 218; Bonnabelle, *Notes sur Apremont-la-Forêt*, p. 36, et Dufourny (Bibl. de Nancy), t. VII, p. 351. — Dumont et Bonnabelle mentionnent immédiatement après, dans les mêmes fonctions de bailli : « 1299, Demange Chevalier ». Ne serait-ce pas le même personnage, dont ils auraient pris la qualification de chevalier pour un nom de famille? Ils ne fournissent aucune référence. Évidemment, Bonnabelle n'a fait, sur ce point, que copier Dumont.

(3) Est-ce Saint-Julien, canton et arr. de Commercy, Meuse ?

(4) Canton de Thiaucourt, arr. Toul, Meurthe.

(5) Monthairon, canton de Souilly, arr. Verdun, Meuse.

(6) Nom plus ordinairement écrit *Ermenson*, *Ermesinde*.

(7) Dufourny, renv. au t. I, p. 485.

(8) Canton de Charny, arr. Verdun, Meuse.

(9) Dufourny (Bibl. de Nancy), table des noms de personnes, art. *Vacherauville*, renvoyant au t. III, p. 659.

(10) Dumont, *op. cit.*, t. III, 285.

(11) Dumont a-t-il fait erreur en qualifiant ce personnage de *chevalier*?

(12) Dufourny, table, art. *Dugny*, renvoyant au t. I, p. 648, 649,

1404. — « *Thomas de Dugny*, seigneur en partie de Stainville (1), Montplonne (2), etc., reprend en fief, en 1404 (3). »

1419. — Dans son travail sur Naives-devant-Bar, M. l'abbé Ch. Hébert cite, en 1419, Marguerite de Naives, veuve de *Louis de Dugny* (4) ».

1433. — « Adeline, fille de feu Demenge (5) de Dugny, vend en 1433 ce qu'elle a à Euvezin (6). »

1434. — « *Thomas de Dugny*, mentionné dans le traité fait en 1434 entre le duc de Lorraine et Amé de Sarrebruche (7). »

1435. — « En 1435, dit Dumont, Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, vaincu par toutes les forces militaires de l'époque, alliées contre lui, fut contraint à rançon et à donner en otage son jeune fils Amé qui fut conduit à Sorcy et gardé au château-fort par *Thomas de Dugny*, probablement l'un des écuyers de Baudricourt (8). »

1436. — « Aumois de mai 1436, Hue d'Autel, seigneur d'Apremont, reçoit *Thomas de Dugny* pour son homme et lui accorde la somme de 200 florins, par laquelle il lui engage ce qu'il a au village de Sanzey (T. C. Apremont, 43e liasse) (9). »

1456. — *Thomas de Dugny*, « témoin en 1456 (10) ».

560; l'acte de 1436 doit se rapporter à un autre Louis, ou plutôt à un autre Thomas de Dugny : v. plus loin cette date.

(1) Canton d'Ancerville, arr. Bar-le-Duc.

(2) *Idem*.

(3) Dufourny, renv. au t. II, p. 536.

(4) Ch. Hébert, *Naives-devant-Bar*, 1896, p. 68.

(5) Sans doute le même que Domengin (1288) ou Mengin (1306). Toutes ces formes sont dérivées de *Dominicus*.

(6) Dufourny, renv. au t. I, p. 857.

(7) *Sarrebruche* pour *Sarrebruck*. — Dufourny, renv. au t. IV, p. 574.

(8) Dumont, *op. cit.*, IV, 76.

(9) H. Lepage, *op. cit.*, II, 511, art. *Sanzey*. — Cf. Dumont, *op. cit.*, III, 376; cf., plus haut, 1350.

(10) Dufourny, renv. au t. II, p. 78. — Faisant suite à cette date, la table du Dufourny mentionne :

« DUGNY (Guillaume de), évêque de Poitiers, commissaire du Roi

Pierre tombale de Gillette de Dugny a Saulmory (1312).

1532. — Le Journal de Marlorat rapporte qu'en 1627 un certain Gabriel Villermin demanda à reprendre la noblesse de sa mère, *N.* Massare; il se dit « parent d'un *Jean de Dugny*, dit de Massar, qui obtint sentence au bailliage de Bar, le 27 juin 1532, par laquelle il est déclaré issu de noblesse... Le père de Jean estoit venu de Brabant le Comte (1)... Les armes sont *quatre estoiles en champ d'azur, une bande d'argent et un lion d'or* (2) ».

1557. — « *Christophe de Dugny*, écuier, demeurant à Troussey (3), vend un four à Légeville (4). Françoise de Flavy, sa femme, 1557 (5). »

1567 (*Après*). — *Christophe de Dugny* épousa probablement Nicole de Certain, veuve de Geoffroy Rolland, écuyer, seigneur de Plichancourt (6), etc., lequel mourut en 1567 (7).

1574. — Le même, « écuier, S^r^ dudit lieu (Troussey?) à cause de Nicole de Certain, son épouse, en 1574, reprend en fief partie de Sivry (8).

en 1480, etc., nomme un autre commissaire pour prendre possession du duché de Bar. T. 2, p. 87. »

Mais, d'après la *Gallia christiana* (1720, t. II, col. 1201), ce prélat était de la famille *de Clugny*, en Bourgogne.

(1) *Brabant-le-Comte* était la partie de Brabant-le-Roi (canton de Revigny, arr. Bar-le-Duc) qui relevait du Barrois (Cf. *Dict. topogr. Meuse*).

(2) *Journal de Gabriel le Marlorat*, 1892, p. 176. — Cf. le *Complément au Nobiliaire*, p 303, cote 1179, qui, d'après le « Nobiliaire de Bonneval », met cet anoblissement sous l'année 1627 et décrit ainsi les armoiries : *D'azur au lion d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent, à la fasce de même brochant sur le tout.* La mère de Gabriel Villermin est appelée *N.* **Massart.**

(3) Canton de Void, arr. Commercy, Meuse.

(4) Serait-ce Légéville-et-Boulays, canton de Dompaire, arr. Mirecourt, Vosges?

(5) Dufourny, renv. au t. V, p. 803.

(6) Canton de Thiéblemont, arr. Vitry, Marne.

(7) Note de notre confrère M. C. Chevelle.

(8) Dufourny, renv. au t. VII, p. 45.

Christophe de Dugny demeurait à Troussey en 1574 (1).

Il est très douteux que ces Dugny du XVI^e^ siècle appartinssent à la famille féodale des XIII^e^-XV^e^ siècles, dont on ne connaît pas les armoiries. Notons, à titre de renseignements, ces deux articles de l' « Armorial de Lorraine » publié par le *Héraut d'armes* :

« DEUGNY ou LEUGNY, alliance de Bassompierre. — D'azur à trois quintes feuilles d'argent, l'écu semé de billettes d'or. G. (2).

« LEUGNY, alliance de Saint-Seigne (3). — D'azur à trois quintes-feuilles d'or et sept losanges de même posés trois en chef, une en cœur, deux en flanc, et une en pointe. Il vaut mieux dire : Semé de billettes d'or. G. — C'est une brisure des Armes placées sous le nom de *Deugny*. On voit par là quelles difficultés présente un Armorial de Lorraine (4). »

Peut-être le hasard, si souvent favorable aux archéologues, fera-t-il, un jour, découvrir quelque document sur Gillette de Dugny. Mais, pour le moment, il nous suffit de savoir que la tombe de Dun était celle d'une personne attachée au service de la dame de Dun, et non celle de cette dame elle-même.

LÉON GERMAIN.

P. S. — Dernièrement, notre confrère M. le curé Génin a bien voulu m'adresser le renseignement suivant :

1315. — *Ravegno de Dugny*, arbitre entre Ysabeau de Quiévrain, dame veuve d'Apremont, Gobert, son fils, et Thomas d'Apremont.

(Bibl. Nat., Dufourny, Fr. 4880, p. 950).

(1) Note de notre confrère M. le curé Génin.

(2) La lettre G. indique un armorial de l'un des Callot, qui fait partie du fonds Gaignières à la Bibliothèque nationale. — *Armorial de Lorraine*, dans le *Héraut d'armes*, t. II, p. 394, cote 201.

(3) Saint-Seigne, famille apparemment originaire de Bourgogne et qui figure dans les armoriaux de la chevalerie lorraine.

(4) *Ibid.*, p. 400, cote 353. — J'ai conservé la phrase dernière, comme observation caractéristique. Mais il n'est pas sûr que cette famille de *Deugney* ou de *Leugny* soit une famille lorraine, puisqu'elle n'est citée qu'à propos d'alliances contractées par les maisons de Bassompierre et de Saint-Seigne.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PAUL DENIS, *Une œuvre inédite de Ligier Richier, Le Calvaire de Génicourt*, Nancy, A. Crépin-Leblond, 1905.

M. Paul Denis a fait paraître en brochure un travail intéressant qu'il avait publié dans le Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine, sous le titre de : *Une œuvre inédite de Ligier Richier, Le calvaire de Génicourt.*

Il s'agit de trois statues en bois de chêne, hautes de 1m,30 environ, un Christ crucifié, une Vierge, un Saint-Jean, qui sont actuellement disposées de la manière suivante dans l'église de Génicourt-sur-Meuse : le Christ est fixé en face de la chaire, au deuxième pilier de la nef du côté de l'épître; la Vierge et le Saint-Jean, « juchés sur deux modestes supports, garnissent deux espaces demeurés vides entre la grande baie du clocher et les premières colonnes engagées de la nef. » Autrefois, d'après M. Paul Denis, elles se trouvaient sur la poutre, appelée *tref*, « qu'on avait coutume de jeter en travers et généralement à mi-hauteur de l'arc triomphal donnant accès au sanctuaire », le Christ au milieu, la Vierge et Saint-Jean à ses côtés. « Cette image tangible et matérielle du Calvaire, suspendue ainsi dans les airs en avant de l'autel principal, gravait dans l'esprit du chrétien le souvenir du sacrifice sanglant du Sauveur dont celui offert par le prêtre n'est, d'après le dogme catholique, que la représentation et la continuation sous d'autres apparences ». De là vient peut-être, remarque M. Denis, l'idée du *jubé* dont s'ornèrent beaucoup d'églises à partir du XIVe siècle, et que surmontait d'habitude un groupe monumental du Calvaire.

Le Calvaire de Génicourt n'est pas aussi absolument inédit que le ferait supposer le titre de la brochure. M. Marcel Lallemand le cite plusieurs fois, non sans dédain, dans son livre sur *L'école des Richier* (1888), et M. Denis reconnaît lui-même que M. l'abbé Souhaut l'a mentionné dans son livre sur *Les Richier et leurs œuvres* (1883). Mais il n'avait été jusqu'ici étudié par personne aussi longuement et aussi bien. La description de chacune des trois statues ne laisse rien à désirer; l'analyse en est impossible et nous ne pouvons que renvoyer à la brochure, qu'illustrent trois excellentes phototypies, sur lesquelles il est facile de suivre l'auteur.

Mais nous nous permettrons de hasarder quelques réserves au sujet de l'attribution faite à Ligier Richier du *Calvaire de Génicourt*, malgré l'absence de documents positifs, très honnêtement avouée par M. Paul Denis, qui s'autorise de cette parole de Montaiglon répétée par Courajod, que « non-seulement on peut, mais on doit discuter, juger et avoir raison, par des appréciations de critique et de goût, qui ont, par elles-mêmes, une valeur et une solidité réelles, alors même qu'elles ne sont pas accompagnées de preuves documentaires. »

Malheureusement, les raisons de goût ont cette infériorité à l'égard des documents que ceux-ci, une fois reconnus exacts par la critique historique, s'imposent, tandis que celles-là sont toujours discutables, malgré l'autorité de ceux qui les font valoir, et que maintes aventures sont arrivées qui sont propres à nous mettre en défiance.

A ma dernière visite au Louvre, je cherchai vainement dans le Grand Salon un délicieux petit panneau de Raphaël, *Apollon et Marsyas*, acheté jadis fort cher, et longtemps admiré comme un chef-d'œuvre de la première manière du divin Sanzio; je l'avais examiné bien des fois, et j'avais trouvé que la tête de l'Apollon, en particulier, attestait au plus haut degré le faire raphaëlesque; or, d'après les renseignements qui me furent donnés, il paraîtrait que l'*Apollon et Marsyas* n'est pas du tout de Raphaël. On sait que les exemples de ce genre se comptent par milliers dans le domaine des Beaux-Arts et de l'archéologie, et que les connaisseurs qui jouissent d'une autorité magistrale se trompent assez souvent avec une lourdeur sereine qui fait la joie des sceptiques.

Mais s'il est une matière féconde en discussions, en conjectures, en incertitudes, c'est bien l'œuvre de Richier, ou plutôt des Richier. M. l'abbé Souhaut attribuait le *Calvaire de Génicourt*, non pas à Ligier, mais à son frère puîné Jean, lequel, selon toute vraisemblance, n'exista jamais que dans l'imagination du « bon curé improvisé critique d'art » suivant l'expression de M. Denis.

M. Marcel Lallemand retire à Ligier la paternité du *Calvaire d'Hattonchâtel* pour la donner à son frère aîné Claude, et, ce qui est plus hardi encore, celle du *Sépulcre de Saint-Mihiel*, pour en attribuer la gloire à son fils Gérard. Suivant lui, le Christ de Bar est d'un artiste de second ordre, et les *Deux larrons*, qui le flanquent, sont « deux sacs de gourdes et de concombres ». Pour M. Collignon, qui n'a jamais douté que Ligier fût l'auteur du Sépulcre, la célèbre sculpture de Saint-Mihiel est un acte ardent de foi catholique ; pour M. Dannreuther, « un huguenot seul a pu concevoir ce chef-d'œuvre de sentiment chrétien et évangélique ». Arrive M. Lallemand, qui tout en admirant le sépulcre, trouve qu'un de ses défauts est précisément l'absence du sentiment profond ; « ce qui fait défaut surtout, dit-il, c'est l'émotion vraie».

On a longtemps admis que l'influence de Michel-Ange avait seule été capable de donner au génie de Ligier Richier l'ampleur à laquelle il est parvenu. En 1905, M. Paul Denis déclare que la légende italienne concernant Ligier est « complètement abandonnée ». Mais, en 1888, M. Marcel Lallemand démontrait avec une grande abondance d'arguments que Ligier n'avait pu se former qu'en Italie.

C'est pourquoi je fais de timides réserves, malgré l'ingéniosité des preuves de goût que M. Paul Denis apporte à l'appui de sa thèse. En particulier, je ne trouve pas absolument sûr ce critérium donné par lui, qui pourrait dans une certaine mesure, démontrer l'authenticité des figures de Christ de Ligier Richier, à savoir la clôture des yeux « par les paupières supérieures tirées et largement tombantes, débordant sur les paupières inférieures ». Dans la description par Marcel Lallemand du Christ que la Ville de Bar-le-Duc a malheureusement laissé échapper en 1900 lors de la vente Humbert, et qui est aujourd'hui à Paris pour ne plus nous revenir, je lis que, « par une curieuse observation, la paupière inférieure fait saillie sur la paupière supérieure », et il me semble que la remarque est juste, si j'en juge, non d'après mes souvenirs, mais d'après la remarquable illustration qui figure à la page 171 du *Château de Bar*, de l'abbé Gabriel Renard.

Quoi qu'il en soit, j'estime malgré les dédains de Lallemand, que les statues de Génicourt sont du plus haut intérêt, surtout la Vierge

et le Saint-Jean, dont M. Paul Denis signale avec beaucoup de justesse le réalisme lorrain. « C'est, dit-il de la Vierge, une figure de femme assez jeune, dont le type paraît très local, et dont le modèle, trouvé sans grande recherche, a été rendu de même ». Comme type le Saint-Jean n'est guère plus cherché que la Vierge ; « c'est un jeune paysan lorrain, aux traits vigoureusement accentués, aux larges épaules, au cou robuste et fort ».

Œuvre de Ligier, ou de sa famille, ou de quelque artiste que ce soit, ces statues font honneur à la sculpture française, laquelle, tout le monde l'admet maintenant, a manifesté son originalité dès le Moyen âge par des productions admirables, et n'est nullement la fille obligée de la Renaissance italienne, ainsi qu'on l'enseignait autrefois. A. M.

CHRONIQUE

*** On lit à la quatrième page des journaux de la région cette annonce : « *A vendre une cheminée très ancienne : le Jugement de Salomon en grand personnage* (*sic*). » Grâce à l'obligeance de notre excellent confrère M. E. Collot nous avons eu sous les yeux une photographie de ladite cheminée, qui provient de la salle de la justice d'Erize-la-Brûlée et a été abandonnée à l'entrepreneur avec les matériaux de démolition du bâtiment scolaire. Cette sculpture qui n'a pour ainsi dire pas de valeur vénale et qui représente assez grossièrement la scène biblique bien connue paraît dater de la fin du XVI^e^ siècle. On aurait bien fait de la céder au musée de Bar-le-Duc, ou mieux encore, de la conserver sur place dans l'édifice reconstruit. On ne comprend pas assez, dans certaines communes, l'intérêt qui s'attache à ces souvenirs du passé, et ce n'est probablement pas le dernier dont nous aurons à déplorer la disparition. La Commission des Bâtiments Civils ne pourrait-elle s'en préoccuper?

*** Les journaux publieront ces jours-ci l'annonce de l'éclipse de soleil du 30 août, qui sera totale en Espagne, dans une région au Nord de celle où a été observée l'éclipse totale du 28 mai 1900, au sujet de laquelle notre Société a reçu deux communications (Séances des 4 juillet et 1^er^ août 1900).

L'éclipse du 30 août sera une des plus remarquables par la durée exceptionnelle de la totalité : 3 minutes 46 secondes.

Les astronomes comptent en profiter pour pouvoir enfin préciser toute une série d'observations sur les circonstances particulières qui accompagnent le phénomène.

Le lecteur désireux de connaître ces questions en trouvera l'exposé dans l'ouvrage de M. Bigourdan, récemment édité à Paris chez Gauthier-Villars : *Les Eclipses de Soleil*, 167 pages, 40 figures. H. B.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 9 SEPTEMBRE 1905

La Société se réunira *le mercredi, 6 Septembre 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. J. Baudot : Le Tournoi de Chauvency (1285);

2° M. L. Germain : Une épitaphe énigmatique à Grand-Verneuil ;

3° Communications diverses ;

4° M. A. Renauld : Rapport sur la candidature de M. Joseph Plauche, présenté par MM. Jules Baudot et Ch. Collin.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Juillet 1905.

Présidence de M. A. Renauld, *président.*

Sont présents MM. : Barrois, Brocard, Chevalier, Ch. Collin, J. Collot, Dannreuther, Joyeux, Konarski, Laurent, Al. Martin, Renauld, Vinchon.

Correspondance : Lettres de MM. Hilaire et Leroy, remerciant de leur admission comme membres correspondants.

M. le Président exprime les regrets de la Société à l'occasion du décès de M. A. Brasseur, membre correspondant.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* M. Hébert : Le sentiment du divin dans les œuvres de Tolstoï, in-8°, Bruxelles, 1905. — P. Despiques : Histoire de France par L. E. Rogie et P. Despiques. Cours moyen, in-12, Juven, édit., 1905.

Envois du ministère : Comité des Trav. Hist. et Sc. — Liste des membres 1905. — Discours du Congrès d'Alger (26 avril 1905). — Programme du Congrès de Paris, 1906.

Envoi des sociétés correspondantes : Bull. de l'Acad. Delphin., t. 18, 1904. — Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, t. 45, 1904. — Mém. et doc. p. p. la Soc. Savoisienne d'Hist. et d'Archéol., t. 43, 1905. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., nos 5-6, 1905. — Mém. de l'Acad. de Dijon, t. 9, 1903-1904. — Soc. agr. des Pyr.-Or., 46e vol. 1905. — Bull. de la Soc. des Sc. nat. de l'Ouest, t. 5. — Bull. des Antiq. de Picardie, 4e trim. 1904. — Ann. de l'Est et du Nord, n° 3, 1905. — *Mag. Pitt.*, nos 12-15. — Mém. de l'Acad. de Nîmes, t. 27, 1904. — Soc. de géogr. de l'Est, 2e trim., 1905. — *Le Pays Lorrain*, nos 13-14, 1905. — *Ons Hémecht*, n° 7, 1905. — Smithsonian Institution; Ann. Report of 1903.

Lectures et communications : M. Beauguitte adresse une note sur l'origine meusienne de *Madame Bernardin de St-Pierre* (V. plus loin p. XCI).

M. Al. Martin appelle l'attention de la Société sur la brochure consacrée par M. Paul Denis au *Calvaire de Génicourt-sur-Meuse* (V. plus haut p. LXXXVI) œuvre remarquable et peu connue d'un imagier du XVIe siècle. Le nom de Ligier Richier est prononcé par M. Denis, mais M. Martin fait des réserves sur cette attribution qui n'est étayée par aucun document positif.

La conversation qui s'engage à la suite de cette communication éveille chez plusieurs membres le désir de faire plus

ample connaissance avec les chefs-d'œuvre de l'École de Saint-Mihiel, et il est convenu que l'excursion archéologique de cette année sera dirigée sur cette ville, où notre aimable et érudit confrère M. H. Bernard veut bien se charger d'être notre *cicerone*. D'autres propositions d'excursions sont renvoyées à un examen ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

Mme Bernardin de St-Pierre.

Sait-on que Bernardin de Saint-Pierre épousa en seconde noce une Meusienne — ou, plus exactement, la fille d'un meusien ?

L'illustre auteur de *Paul et Virginie* et des *Harmonies de la nature* était veuf depuis trois mois à peine quand la citoyenne Maisonneuve, maîtresse de pension rue de Seine, invita Bernardin à visiter son établissement. Parmi les grandes filles de la pension, ce vieillard — il avait alors 63 ans — distingua la citoyenne Désirée Pelleport, fille du marquis Anne-Gédéon de la Fite de Pelleport, né à Stenay en 1755.

Désirée, qui était dans toute la fraîcheur de la vingtième année, fut conquise par Bernardin, lui dans tout l'éclat de sa gloire.

Une tendre correspondance s'échangea entre l'inspecteur occasionnel de la pension Maisonneuve et Désirée *Belport*, ainsi que l'appelait d'abord Bernardin. En août 1800, la jeune fille apprenait, de l'*inspecteur* lui-même qui entendait ne rien céler à sa future, qu'il avait deux enfants; en septembre, elle ne demandait pas mieux que de tenir lieu de mère aux orphelins, et en novembre, ces fiancés d'âges si disproportionnés unissaient leurs médiocres fortunes. M. Maurice Sou-

riau, dans son récent ouvrage sur Bernardin de St-Pierre, assure que le marié, en faisant part à sa première belle-mère, Mme Didot, de cette seconde union, l'invita au dîner de noces !

Désirée de Pelleport était une femme de tête, voire d'une rare énergie, d'un cœur et d'une intelligence supérieurs. Elle demeura toujours le censeur, très averti et très écouté, de son mari. Fervente chrétienne, elle obtint de lui sans peine qu'il fît baptiser le même jour — 4 décembre 1800 — Virginie et Paul, qui purent *répondre à leur baptême*, comme on dit chez nous, Virginie ayant alors cinq ans passés et Paul vingt et un mois (1).

De Bernardin de St-Pierre, Désirée de Pelleport eut elle-même un fils; mais l'enfant, qui se prénommait aussi Bernardin, mourut dans sa deuxième année.

A ceux de nos confrères qui seraient curieux de plus amples détails sur la demi-Parisienne, demi-Meusienne, qui fut la seconde femme de Bernardin de St-Pierre, nous conseillons la lecture de l'ouvrage de M. Souriau où nous avons glané la plupart des détails précédents.

ERNEST BEAUGUITTE.

Charles-François-Louis Viard, prévôt de Ligny.

1672-1742.

Dans une récente communication à la Société des Lettres sciences et arts de Bar-le-Duc, notre confrère M. Dannreuther fixait l'attention sur un *prédicateur social au XVIII^e^ siècle*, le curé Mathieu Fontayne qui administra la paroisse de Vignot

(1) De Félicité Didot qu'il avait épousée le 27 octobre 1793. Deux enfants naquirent de ce premier mariage : Virginie en 1794, et Paul en 1798.

de 1687 à 1736 (1). « D'après D. Calmet c'est à l'inspiration du curé Fontayne que serait due la fameuse ordonnance de 1723... qui réglementa d'une façon très sévère la fréquentation des cabarets, le nombre des personnes autorisées à assister aux festins de noces, etc... » En 1725 Fontayne publia à Toul un petit volume dans lequel il prend vigoureusement à partie les vices des citadins et des campagnards de son temps.

Le désordre était général dans le Barrois, ainsi que le prouve un autre document que nous exhumons du cartulaire de Ligny aux manuscrits lorrains de la bibliothèque nationale. C'est un règlement de police édicté dès 1715 par Me Viard, prévôt de Ligny-en-Barrois.

Les cabaretiers et hôteliers de la ville et des villages reçoivent les bourgeois du lieu de leur demeure pendant les fêtes et dimanches souvent même pendant le service divin et retirent les enfans de familles et leur donnent à boire et à manger, ce qui cause des querelles et des jurements et engage les jeunes gens à faire des vols et des larcins pour subvenir à leurs débauches et attire la ruine des familles. Les dits hôteliers, cabaretiers, rôtisseurs et revendeurs achètent et attirent en leurs maisons par voyes indirectes tous les gibiers, poissons, volailles et autres denrées et provisions de bouche au préjudice du public sans avoir été exposées au marché sous la Halle de cette ville, achètent des choses sous ladite halle avant l'heure qui leur est fixée afin de se rendre maîtres du prix et de l'enchérir excessivement. Les boulangers, pâtissiers, talmeutiers (2) *et autres marchands revendeurs achètent les blés et grains qui viennent au marché souvent mesme au delà du prix comme pour le tenir cher. Les jeunes gens et enfant de famille, vallets, domestiques, pâtres et bergers fouragent les jardins et cueillent et dérobent les fruits et légumes, ce qui provient également du défaut d'éducation et*

(1) *Bulletin mensuel de la Soc. des Lettres, etc.*, mai 1905, p. LV.

(2) On disait aussi *talmeusiers*. Talmeuses et talmowses sortes de gâteaux au fromage.

de correction de la part des pères et des mères, maîtres et maîtresses, à tout quoy il est nécessaire de remédier...

En conséquence, le prévôt Viard et son lieutenant général Fleury (1) résolus à agir avec rigueur et célérité édictèrent contre les fauteurs les peines suivantes : 50 livres d'amende payables par corps contre les cabaretiers et autres marchands précités, même amende et confiscation contre les acheteurs, même amende et punition corporelle en cas de récidive contre les « dérobeurs de jardins ». Sur l'observation du procureur fiscal Varinot (2) que *les barbiers et perruquiers travailloient de leurs mestiers les jours de festes et dimanches mesme pendant le service divin* il fut décidé que les contrevenants seraient condamnés à une amende de 20 livres.

Le beau sexe lui-même avait cédé à l'entraînement général. *Les femmes et filles par un relâchement affecté et de la modestie et de la dévotion qui avoient jusques au jour d'huy paru comme naturelles à leur sexe se donnent la licence d'entrer dans les églises et d'assister aux saints mystères vestues de robbes abbatues sans ceintures ce qui est également contraire à la sainteté des temples, aux maximes de la religion et à l'honnesteté publique; nous avons, conformément aux conclusions prises par le procureur fiscal à cest égard fait et faisons deffense aux femmes et filles de quelque qualité et condition quelles puissent estre, d'entrer dans les églises en aucun temps en robbes laschées et abbatues ou autrement disposées sans s'estre resserrées par une ceinture, à peine de 20 livres d'amende. Faisons aussi deffense à toute personne de râper du tabac* (3) *dans les églises sous les mesmes peines, et de plus grandes en cas de récidive.*

Et sera le présent règlement exécuté nonobstant et sans pré-

(1) Joseph Fleury lieutenant général après son père, de 1693 à 1722 date de sa mort.

(2) Nicolas Varinot, procureur fiscal, 1688-1735.

(3) Les râpes à tabac, très souvent véritables objets d'art son aujourd'hui fort recherchées.

judice d'appel ni d'opposition quelconque leu, publié et affiché partout où besoin sera... à ce que personne n'en ignore.

Ligny, 28 juin 1715.

Varinot, J. Fleury, Lambert, (1) VIARD.

Aux objurgations pressantes que pasteurs et sermonaires adressaient à leurs contemporains au nom de la religion et de la morale le pouvoir civil apportait donc le concours, plus efficace encore, de son intervention. Personne ne songeait alors à s'en étonner ni à se plaindre. Le règlement du prévôt Viard en 1715 et le livre du curé Fontayne en 1725 prouvent suffisamment que tant dans les villes que dans les campagnes du Barrois il y avait, à la fin du grand siècle et au début de la Régence, de graves désordres, à réprimer.

Charles-François-Louis Viard qui exerça la charge de Prévôt des ville et comté de Ligny pendant un demi-siècle est l'une des figures les plus marquantes de notre histoire locale. Né le 21 février 1672 du mayeur Jacques Viard et de Marie Dordelu, il épousa à 20 ans, le 26 avril 1692 Marie-Claude Vaultier, de race noble, dont il eut quatorze enfants connus. Successivement avocat, maire de Ligny, un instant lieutenant général, il devint Prévôt après la déposition de Claude Dordelu (2). Veuf le 8 février 1731 il mourut à Ligny le 21 juin 1742.

Malgré la sévérité avec laquelle il réprimait les abus de son temps le prévôt Viard était extrêmement respecté. Un beau jour il s'avisa de supprimer les bals publics. Interdire la danse à cette époque de « libération populaire » ! Or pendant les vingt-sept mois que dura l'interdiction, pas une seule infrac-

(1) Jacques Lambert, notaire, syndic puis maire de Ligny en 1718. Son fils Jean Adam fut reconnu le 14 mai 1759 issu d'ancienne noblesse irlandaise. Les Brigeat en tirèrent leur noblesse par reprise maternelle (Archives de la Meuse B. 294).

(2) En 1694. Ce Dordelu devint conseiller en la Cour souveraine en 1700.

tion ne put être constatée. Tout au plus les mécontents se bornèrent-ils à chantonner, et encore, pas bien haut.

Dirait-on pas pécher
Que d'y aller danser ?
Adieu la danse !
C'est l'ordonnance
De not' Prévôt,
Ce gros faraud
Porte-sabots
Avec son habit gris
Et ses bas cramoisis !

A sa mort, la charge de Prévôt échut à son fils, Jean-Charles Viard. A l'exemple de son père, celui-ci exerça les fonctions de prévôt pendant un demi-siècle, jusqu'à sa mort survenue en 1790.

F. DE BACOURT.

(1) Cf. notre publication des *Chants populaires* (3e article), dans les *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine année 1898*, p. 209.

CHRONIQUE

*** M. L. Wiéner, conservateur du Musée Lorrain a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. J. Forget a été décoré du Mérite agricole. Nos félicitations à ces honorables confrères.

*** Le 44e Congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, le 17 avril 1906. Dernière limite des envois : 30 janvier. Le programme du Congrès est à la disposition des membres qui le demanderont à M. le commandant Brocard, bibliothécaire de la Société.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 10 OCTOBRE 1905

La Société se réunira *le mercredi, 4 Octobre 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. le Dr Meunier : Les usages funéraires de la monnaie ;

2° M. E. F. de Bacourt : Les surnoms dans l'ancien état civil ;

3° M. H. Brocard : Lettres inédites de Louis de Puget à Louis Joblot et au P. Malebranche (1698-1699). — Nouvelles indications biographiques relatives à Joblot ;

4° M. P. Chevalier : Rapport sur la candidature de Madame P. Salleron, présentée par MM. Konarski et Renauld.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 août 1905.

Présidence de M. J. Forget, *vice-président.*

Sont présents : MM. Barrois, J. Baudot, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Forget, Joyeux, Konarski, Al. Laurent, Al. Martin, Vinchon.

Ouvrages reçus : *Envois des sociétés correspondantes :* Bull. des Soc. artist. de l'Est, nos 8 et 9, 1905. — *Ons hémecht,* nos 8-9, 1905. — Trierisches Archiv., n° 5, 1905. — *Le Pays Lorrain,* nos 13 à 16, 1905. — Rev. Héraldique, t. 20, n° 6 ; t. 21,

n° 1. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 2e trim. 1905. — Rev. d'Ard. et d'Argonne, nos 9-10, 1905. — Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Mâcon, nos 17-18, 1905. — Bull. de la Soc. imp. des Natur. de Moscou, nos 2 et 3, 1904. — Notes d'art et d'archéol., n° 7, 1905. — Mém. de la Soc. d'Agric. de la Marne, t. 7, 1903-1904. — Mém. de la Soc. des Antiq. de France, t. 64, 1903. — Rev. Bénédictine, n° 3, 1905.

CORRESPONDANCE : M. le Dr MEUNIER, rend compte de l'état des fouilles qu'il poursuit depuis plusieurs années à Lavoye-Autrécourt. Au mois de janvier de l'année courante il avait exhumé *un petit vase et une plaque de ceinturon mérovingiens*, qui furent présentés à la réunion de la commission du Musée de Bar-le-Duc. Le 1er avril, invité par M. E. Boulanger, propriétaire d'un champ voisin à fouiller dans ce terrain, « dès « mes premiers coups de pioche je me trouvai dans les substruc- « tions d'un édifice romain que je reconnus bientôt pour être « un hypocauste et, le même jour, je rencontrai une première « tombe mérovingienne. Vous concevez quel intérêt s'attachait « dès lors à mes recherches puisque j'avais devant moi, à la fois, « deux sujets d'étude : 1° *l'édifice romain ; 2° un cimetière méro-* « *vingien*. En effet, cette tombe ne devait pas être isolée et « même devait se rattacher aux objets francs signalés plus « haut. Depuis l'époque sus-indiquée jusqu'à ce jour, mes « recherches se sont continuées, sauf interruption du 1er au « 14 août. J'avais alors trouvé quarante tombes... ».

(A la date du 7 septembre notre zélé correspondant découvrait sa 59e sépulture).

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. F. COMTE adresse une note sur l'*étymologie* du nom du village de *Sauvoy* (voir plus loin p. XCIX).

M. l'abbé NICOLAS termine la série de ses communications sur la *Fronde à Stenay*.

Sur les rapports favorables de MM. Konarski et Brocard, les candidatures de M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de la Meuse, comme membre titulaire et de M. G. VIGO, bibliothécaire municipal, comme membre correspondant, sont mises aux voix et adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

TOPONYMIE MEUSIENNE

Le village de Sauvoy.

Si l'on en croyait le P. Benoît Picard (*Histoire de Toul*, p. 83-85), qui a été suivi docilement par dom Calmet et Liénard, entre autres, le village actuel de Sauvoy représenterait la localité mentionnée à l'époque carolingienne sous le nom de *Silviacus*, qui possédait alors un palais royal d'où est daté un capitulaire célèbre. Mais il était déjà admis au temps du P. Benoît, et il est universellement reconnu aujourd'hui que ce palais se trouvait à Servais (Aisne). L'identification doit donc être écartée.

A ne considérer que la forme moderne Sauvoy, on serait tenté d'y reconnaître le nom commun *sauvois* (ou *sauveux*), qui appartient aux parlers lorrains avec le sens de vivier à poissons, — comme on doit le faire pour le hameau du Sauvoy, voisin de Nancy (commune de Maxéville. Cf. *Journal de la Société d'archéologie Lorraine*, 1879, p. 177 et suivantes, article de A. Lepage).

Mais, au XII^e^ siècle, on écrivait en français *Seivoy* (Charte originale de 1178 publiée par M. Pfister dans les *Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy, Annales de l'Est*, 1897, p. 87) et en latin *Sevodium*, à l'accusatif (Chartes de Riéval et de Mureau dans les *Annales ordinis Praemonstratensis*), cette dernière forme étant refaite d'après le nom français.

Il nous paraît certain qu'un *Siccus vidus*, qui se rencontre de 836 à 936 dans les diplômes et chartes pour Saint-Evre de Toul, fournit la forme latine primitive. Au XVIII^e^ siècle, cette abbaye possédait encore des dîmes à Villeroy, qui dépendait de l'église de Sauvoy.

La série *Siccus vidus*, *Sevoy*, *Sevodium* est entièrement conforme aux règles de dérivation, comme la série parallèle des noms successifs de Void : *Vidus* (ou *Vedus*), *Voy*, *Vodium*.

C'est au ruisseau de Void ou Vidus que les deux localités doivent leur appellation. Ce cours d'eau est formé par la réunion de deux autres : l'un, la Meholle, long de 12 kilomètres et demi, dont la vallée est le prolongement de celle du Vidus,

et qui passe à Sauvoy; l'autre, le ruisseau de Vacon, très court et perpendiculaire à cette vallée. Le ruisseau de Vacon est alimenté par des sources puissantes, et son régime, dont procède jusqu'à un certain point celui du Vidus, est remarquablement régulier; l'étiage naturel est de 250 litres à la seconde, nous disons naturel parce qu'il se trouve beaucoup diminué maintenant par les prises d'eau faites à Vacon pour l'alimentation du canal de la Marne au Rhin. La Meholle, au contraire, dont le lit est très perméable, est et a probablement toujours été à sec en été.

Il y a donc, entre le Vidus et la Meholle qui en forme la partie haute, un contraste très marqué qui a dû de longue date frapper les populations riveraines; et il est naturel qu'elles aient désigné sous le nom de *Siccus vidus* ou Sec void cette partie haute, et par suite le village situé sur ses bords. Le nom moderne de Meholle, qui se présente dès 1011 sous la forme *Moholla*, lui est peut-être postérieur; mais il est également possible qu'il ait été employé simultanément : il y a de nombreux exemples de ces doubles appellations.

En résumé, si nous ne nous trompons, le nom primitif du village de Sauvoy est *Siccus vidus*, *Se(c)voy*, et il est dû à la sécheresse estivale du cours d'eau qui le traverse.

F. Comte.

CHRONIQUE

*** La 30e session des Sociétés des Beaux-Arts se réunira le 17 avril 1906 à l'École des Beaux-Arts de Paris. Dans sa circulaire de convocation, M. le sous-secrétaire d'État rappelle que « la mise au jour de documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces » est le but principal que doivent se proposer les délégués des sociétés désireuses de prendre part aux sessions annuelles. Les auteurs sont également prévenus que désormais les copies de pièces inédites jointes aux mémoires devront être, si possible, authentiquées par les archivistes, les notaires ou les propriétaires des papiers communiqués. Cette sage précaution empêchera peut-être certaines attributions aventurées.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 11 NOVEMBRE 1905

La Société se réunira *le mercredi, 8 Novembre 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. CHÉVELLE : La Châtellenie de Bry ;

2° M. Alexandre MARTIN : Fantaisies d'archéologues : la Tapisserie de Nancy ;

3° M. DANNREUTHER : Dom Maugérard a-t-il été un voleur de livres ?

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Septembre 1905.

Présidence de M. W. KONARSKI, *ancien président.*

Sont présents, MM. Ch. COLLIN, DANNREUTHER, KONARSKI.

M. le lieut.-colonel BROCARD, retenu par les obligations du service, se fait excuser.

M. le Président constate une fois de plus la difficulté de réunir, à l'époque des vacances, un nombre suffisant de membres et propose de lever la séance après l'examen des ouvrages reçus.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* A. LAURENT : Service sanitaire des animaux. Rapport au Conseil général ; Bar-le-Duc, 1905. — A. HOULÉ, Notice sur une Statère dé-

couverte dans une sépulture du cimetière franc de Bury (Oise), in-8°, Beauvais, 1905.

Envoi du ministère : Bull. Archéol. du Comité des trav. hist. et scientif., 3e livr., 1904 ; 1re livr., 1905.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube, t. 68, 1904. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1er et 2e trim., 1905. — Bull. de la Soc. industr. de Reims, n° 91, 1905. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 7, 1905. — Mém. de l'Acad. de Stanislas, 155e année, 1905. — Rev. de Saintonge, t. 25, 5e livr. — Rev. d'Ardennes et d'Argonne, nos 11 et 12. — Rev. Héraldique, t. 21, n° 2. — *Spelunca*, t. VI, n° 41. — *Le pays lorrain*, nos 17, 18, 1905.

Les lectures et communications ainsi que l'élection d'un membre correspondant annoncées à l'ordre du jour sont remises à la séance d'octobre, l'assemblée n'étant pas en nombre.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

ARCHÉOLOGIE

Une épitaphe énigmatique à Grand-Verneuil.

Il y a bien longtemps, l'on m'avait signalé comme existant dans l'église de Grand-Verneuil (1) une épitaphe en vers latins; mais la transcription qui en existait offrait trop de lacunes et d'incorrections : il était impossible d'y rien comprendre et pourtant il y avait là, on n'en pouvait douter, un texte énigmatique très curieux.

Afin d'être mieux renseigné, je m'adressai au très digne et obligeant curé de la paroisse, M. l'abbé Loraux, qui, tout en

(1) Nom ordinaire de Verneuil-le-Grand, canton et arrondissement de Montmédy.

composant avec tant de facilité des vers aimables et charmants, s'intéresse aux monuments du passé et cherche à les recueillir.

Pour bien étudier ce texte, il fallait, paraît-il, des yeux de jeune homme et un petit échafaudage ; aussi M. Loraux dut-il me faire attendre sa réponse.

Enfin, à la date du 19 avril 1896, il voulut bien m'écrire en ces termes :

« Deux séminaristes en vacances de Pâques chez moi et désireux d'occuper agréablement leurs loisirs sont parvenus à lire la vieille inscription, restée jusqu'ici indéchiffrable, encastrée dans le mur côté droit de l'avant-chœur de l'église. Elle semble avoir été burinée à la cire ou à l'eau forte (1), sur une table de marbre noir (2), mesurant environ un mètre de hauteur sur cinquante centimètres de largeur. J'ai la satisfaction de pouvoir la faire transcrire à la page suivante, en son intégrité et avec la forme de ses caractères.

Malheureusement cette transcription, qu'on va lire, est loin d'être parfaite et de permettre de comprendre le sens d'un bout à l'autre.

Depuis cette époque, j'ai fait moi-même une courte visite au presbytère et à l'église de Grand-Verneuil ; j'avais l'idée de compléter cette lecture de l'épitaphe ; mais j'ai vu que la chose n'est pas aisée. L'inscription est beaucoup plus effacée que je ne l'avais cru et elle est placée si haut dans le mur que, comme je l'ai dit, il eût fallu installer une sorte d'échafaudage ou de plate-forme, qui permît, par des effets variés de lumière et d'ombre, de faire reluire les caractères.

Voici donc tel que je l'ai reçu — mais avec, en notes, quelques corrections proposées — le texte dont il s'agit. Je ne crois pas faire chose inutile en le publiant, car il pourra exercer utilement la sagacité des amateurs, et peut-être décidera-t-il quelqu'un d'entre eux à faire la besogne complémentaire à laquelle j'ai dû renoncer. — J'ajoute que la forme des caractères, qui imi-

(1) Les caractères m'ont paru avoir été dorés ; mais je n'ai pu me rendre compte s'ils sont gravés plus ou moins en creux.

(2) Ce m'a paru être de l'ardoise du pays, dont certains morceaux de belle qualité ressemblent beaucoup à du marbre.

tent les lettres manuscrites, me paraît dater cette épitaphe de la fin du XVI[e] siècle, sinon du commencement du XVII[e]. Toutefois, l'emploi de cette sorte de caractère dans les épitaphes est rare, surtout pour une épitaphe entière, et il ne me vient à la mémoire aucun terme notable de comparaison. — Les vers sont des hendécasyllabes phaléciens.

Si fors avida (1) *non finit vetustas,*
Vt nostri pateat locus sepulchri
Disto non procul a sacra synaxi (2)
Sedi (3) *proximus et sinister* (4) *aræ.*
Sacro dogmate subditos (retdevi) (5)
Pastor per quatuor duo (6) *lustra*

(1) Sans doute *invida*.

(2) Ce mot, suivant l'un de nos confrères ecclésiastiques, pourrait s'appliquer au tabernacle eucharistique ; aurait-il existé un tabernacle édicule à la droite de l'autel, comme il en existait au XVI[e] siècle dans beaucoup de grandes églises? C'est peu probable ; mais ce pouvait être aussi un « *repositorium* » creusé dans le mur. Tout d'abord, j'inclinais plutôt à croire qu'il s'agissait de l'assemblée des fidèles, autrement dit de la nef de l'église : l'épitaphe se trouve, en effet, tout à l'entrée du chœur. Mais le mot *sacra* et le sens ecclésiastique du mot *Synaxis* m'ont détourné de cette opinion.

(3) Sans doute le siège du célébrant, bien que, à cette époque et dans la région, il fût plus souvent placé, à ce que je crois, du côté de l'épître, comme à Avioth.

(4) Il y a là une erreur liturgique, toutefois très répandue : le côté de l'évangile est, non le côté gauche, mais le côté droit de l'autel ; cs. Mgr X. Barbier de Montault, *Traité pratique de la construction des églises*, t. I, p. 120-121.

(5) Au lieu de ce mot impossible, j'estime qu'il pourrait y avoir *replevi ;* le mot *subditos* ne peut ici s'appliquer qu'aux paroissiens.

(6) Pour la mesure du vers, il faudrait *duoque ;* la dernière syllabe a sans doute été abrégée. De la sorte, le prêtre aurait été curé de Grand-Verneuil non pas quatre fois deux lustres, ce qui ferait quarante ans, mais quatre fois et deux fois un lustre, soit trente ans, ce qui est plus vraisemblable.

Annos ter geminos ſenex pecans (1)
Pura morte fit (2) *peremptus annô*
Amptus vident (3) *ut perenet* (4) *orbis* (5)
Spreto corpore ſed meam precato
Mentem respice qua Deus vocavit
Sic, ſic auxilio tuo tuuabor (6)
Vivax littera patrium perennet (7).

Il semble que ce texte fasse parler le défunt lui-même (8), qui cherche à prévenir l'oubli du lieu de sa tombe : si plus tard

(1) Ce dernier mot n'est évidemment pas complet; pour la mesure du vers, il devrait se composer d'une brève et de deux longues; il doit indiquer la situation dans laquelle le prêtre, devenu vieux, vécut encore six ans parmi ses paroissiens, mais n'exerçant plus les fonctions de curé. Le mot *quievi* conviendrait à la mesure, mais ne paraît guère satisfaisant et ressemble peu matériellement à *pecans*.

(2) Sans doute *fui*.

(3) Ces deux mots sont inintelligibles.

(4) *Perennet*? L'un des *n* est sans doute figuré par un sigle.

(5) Ce vers est très obscur. Avec le précédent, il me semblait devoir marquer l'année de la mort du prêtre et se rapporter à un événement notable. Serait-ce le changement du siècle, après lequel la terre continue de durer (*ut perennet orbis*), ce qui indiquerait l'année 1600 ou 1601?

(6) Évidemment *juvabor*.

(7) Ce vers qui conclut l'épitaphe et semble former une proposition à part, est très énigmatique. M. Albert Collignon, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, que j'ai consulté, estime que *patrium* doit être pris dans le sens de *nomen:* c'est le nom patronymique, comme si le défunt disait « mon nom ». *Vivax littera* se référerait aux caractères inscrits sur le monument et qui forment une inscription destinée à faire durer (*perennet*) le nom, c'est-à-dire la mémoire du prêtre. Mais il paraît étonnant que ce nom ne se trouve pas dans l'épitaphe. Peut-être y avait-il une autre tablette ou une pierre tombale, sur laquelle se lisaient les indications ordinaires. De l'ensemble du monument, l'on n'aura conservé que le marbre (ou ardoise) encastré dans le mur.

(8) Dans le voisinage, à Petit-Verneuil, la tombe d'un curé, mort

l'on ne savait découvrir ce lieu, que l'on sache qu'il est peu distant du tabernacle (*sacra synaxis*), proche du siège (du célébrant) et à la gauche (1) de l'autel. Le défunt a enseigné avec abondance aux paroissiens la doctrine sacrée pendant quatre et deux lustres, soit trente années; ensuite, devenu vieux, il a survécu six années encore. Que son corps soit méprisé, mais qu'il soit prié pour son âme par le lecteur, dont le secours est invoqué. Enfin, que les caractères gravés sur ce monument conservent le nom de celui qui y est inhumé.

Il s'agit, en somme, de l'épitaphe d'un curé de Grand-Verneuil qui, vers la fin du XVI^e^ siècle, aurait été chargé de ces fonctions pendant trente ans, après quoi il aurait encore vécu six ans, dans la même localité.

C'est en vain que, pour l'interprétation de ce texte, on recourrait au *Manuel de la Meuse* de Jeantin : à l'article du lieu, (p. 2135), il cite quelques curés, mais aucun pour le XVI^e^ ni pour le XVII^e^ siècle.

19 août 1905.

LÉON GERMAIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le tournoi de Chauvency en 1285.

Une brochure vient de paraître à Nancy, extraite des *Annales de l'Est et du Nord*, t. I, 1905, p. 368 et suiv., et signée de MM. E. DUVERNOY et R. HARMAND.

Son but est de faire connaître le poème de Jacques Bretex, dont j'ai déjà parlé dans mon livre, *Les Princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois*. J'ai indiqué cette œuvre comme renfermant tout un répertoire de chansons du XIII^e^ siècle

Belles de dit, bones de son,

et comme traitant de toutes les cérémonies, de tous les jeux qui, au moyen âge, étaient l'accompagnement d'un tournoi bien organisé.

en 1674, fait de même parler le défunt (V. *Bull. mensuel Soc. d'archéol. lorr.*, 1902, p. 147).

(1) Il eût été mieux de dire la droite, qui est le côté de l'évangile.

J'en donnais un aperçu, et, avec Arthur Dinaux, je concluais que « peu de poèmes permettent de se mieux figurer quel était l'idéal *au bon temps*, alors que la force physique était le plus beau don qu'un homme pût recevoir du ciel ». — « C'est, disais-je, la peinture de cette *Société* du XIII^e^ siècle, toute à la joie de vivre, et qui

Tel feste et tel desduit faisoit
Qu'à Dieu et à ses saints plaisoit.
Et pour coi ne li pleust doncques ?

MM. Duvernoy et Harmand se sont plus à développer cette peinture, pour notre plus grand agrément.

Tout d'abord ils établissent que les tournois furent particulièrement en honneur dans le Nord-Est de la Gaule, dans cette région d'entre Seine et Rhin, dont notre province fait partie. En dehors du tournoi de 1285 à Chauvency, ils en citent un à Bar-le-Duc, en 1294, et un autre à Saint-Dizier, en 1376 et ils font ressortir qu'outre l'avantage de préparer merveilleusement à la guerre une jeunesse débordante de vigueur, de telles réunions contribuaient à « faire aller le commerce », comme on dit de nos jours, et à développer les relations sociales, voire internationales.

Nos confrères lorrains en comparent fort justement l'effet à celui des Congrès modernes.

Le Tournoi, ou plutôt les *Tournois de Chauvenci*, — car Jacques Bretex les détermine au pluriel, — durèrent six jours, et réunirent à une lieue de Montmédy plusieurs milliers de personnes venues de 40 lieues à la ronde. Du lundi au mercredi, il y eut plus de 180 joutes, et, le jeudi, tous les combattants, divisés en deux partis, s'offrirent une mêlée générale (ce qu'on appelait alors une *trépignée*) où chacun avait le loisir de

Biaus coups donner et recevoir,

et de

Chevaus crever, cuisses brisier.

Mais l'endurance des tournoyeurs était extrême. Les blessés se relevaient pour prendre leur part des fêtes qui suivaient ces luttes ardentes. En faisant son devoir, on avait mérité les baisers, les courtois accointements, les doux regards, les parlements des dames, — et il s'agissait de recevoir ces « savoureuses » récompenses.

D'amour et d'armes et de joie
Est la matière

du poème de Jacques Bretex et, aussi bien, de l'étude de MM. Duvernoy et Harmand. Les *sermons d'armes* y sont

Mellés d'amour et de ses charmes,
De sa force et de sa vertu.

Le poète et les commentateurs exposent les idées morales de l'époque. On s'y faisait scrupule « de maintenir intact le patrimoine de vertu que leur ont légué leurs ancêtres ». Tous ces hommes « croyent à la vie éternelle, ils se persuadent qu'ils auront à rendre un compte exact de leur conduite ». Malgré ce frein, bien nécessaire à des êtres aussi violents de nature et aussi prompts à l'action, MM. Duvernoy et Harmand ne sont pas bien certains que ceux-ci aient toujours accordé leur conduite avec leurs principes. Mais ils ne veulent pas se montrer trop rigoureux envers eux, vu la fin où ils tendaient.

Un trait relevé par nos savants confrères, c'est la répétition, faite à plusieurs reprises par Jacques Bretex, du devoir qu'ont les seigneurs de ne pas se contenter de la noblesse d'origine, mais de posséder cette noblesse dans leur cœur et d'en faire preuve dans leurs actes.

Ces Messieurs font, enfin et surtout, ressortir ce qui, au moyen âge, fut vraiment la caractéristique des mœurs, à savoir l'influence féminine.

> ... Dieu ne fit clerc ni machant
> Qui tant puisse enseigner
> En soixante ans un chevalier,
> Come une dame en quinze jors.

Je ne puis que renvoyer à l'étude de MM. E. Duvernoy et R. Harmand, pour se faire une idée de ces enseignements et jouir momentanément des plaisirs, du faste, voire des chants et des danses d'un monde éminemment chevaleresque, épris de gloire et d'amour, rêveur et naïf, batailleur et religieux.

Jules Baudot.

NOTE. Notre secrétaire, M. Dannreuther, appelle mon attention sur l'indication, qui précède, d'un tournoi à Bar-le-Duc en 1294. Pas plus que moi, il ne sache rien qui puisse authentiquer un fait de cette importance, n'y aurait-il pas là confusion avec le tournoi qui se passa à Anvers, en 1294 précisément, et que j'ai mentionné déjà (*loco citato*, p. 105)?

L'erreur proviendrait de ce que ce tournoi d'Anvers fut donné en l'honneur du mariage du comte de Bar, Henri III, avec Éléonore, fille du roi d'Angleterre, Édouard Ier, à cette époque où notre petit pays comme le Danemark actuellement, fournissait des alliances matrimoniales aux plus grands souverains de l'Europe.

Jean, duc de Brabant, fut frappé mortellement à ce tournoi d'Anvers (le 3 mai 1294) par Pierre de Bauffremont, un seigneur de notre contrée, et ce duc blessé était fils du duc Henri III de Brabant. Cette similitude de nom et l'intervention d'un Bauffremont peuvent avoir contribué à une méprise de la part des auteurs qu'ont suivis MM. E. Duvernoy et R. Harmand.

CHRONIQUE

*** M. Henri Pirro publie dans les Mémoires de la Soc. des Sc. et arts de Saint-Dizier (t. IX, 3e fasc., p. 41) un article sur la Première Municipalité de Saint-Dizier (1790) dont une des délibérations demanda la réunion de Saint-Dizier au département « dont le chef-lieu serait établi dans les murs de Bar-le-Duc » en faisant valoir les relations de commerce existant entre ces deux villes, leur proximité, et le désir de cette réunion manifesté à Bar-le-Duc même. Des influences champenoises empêchèrent la réalisation de ce vœu qui aurait été si conforme aux intérêts des deux villes voisines. L'Assemblée nationale obéit à sa tendance conservatrice des anciennes limites provinciales, et, de plus, Saint-Dizier se vit frustré, au profit de Vassy de l'assemblée de district et de la juridiction de première instance.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 12 DÉCEMBRE 1905

La Société se réunira *le mercredi, 6 Décembre 1905,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. H. Brocard : Le carré magique d'Albert Dürer ;

2° M. G. Vigo : Un maire de Bar-le-Duc sous le premier Empire : M. J.-L. Pierre (1808-1813) ;

3° M. F. de Bacourt : Introduction au *Nobiliaire du comté de Ligny* ;

4° Scrutin pour le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Octobre 1905.

Présidence de M. Renauld, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, J. Baudot, H. Bernard, Brocard, Chevalier, Ch. Collin, J. Collot, Dannreuther, L. Goblet, Konarski, A. Laurent, Leloup, A. Martin, Renauld, Vigo, Vinchon.

M. le Président, après avoir souhaité la bienvenue à M. G. Vigo, élu membre correspondant, exprime à M. Brocard les félicitations de la Société pour sa récente promotion au grade de lieutenant-colonel du génie dans l'armée territoriale.

CORRESPONDANCE : Remerciements de M. P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, élu membre titulaire dans la précédente séance.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* L. GERMAIN DE MAIDY : Sur les armoiries de Sarralbe, 7 p., in-8°, Nancy, 1905 ; — *id* : Une taque de foyer aux armes de Bernardin II de Lenoncourt, 15 p., in-8°, Nancy, 1905 ; — *id.* Les noms des rues de Saint-Mihiel, 8 p., in-8°, Nancy, 1901 ; — *id.* La statue de Saint-Nicolas, 7 p., in-8°, Nancy, 1904 ; — *id.* Note sur un manteau de cheminée historié, 16 p., in-8°, Nancy, 1901 ; — *id.* La pierre tombale de Saulmory, 15 p., in-8°, Nancy, 1905 ; — Observations relatives à Thiébault I^er^, comte de Bar, 15 p., in-8°, Nancy, 1902.

ENVOI DU MINISTÈRE : Rev. de l'hist. des religions, 26^e^ année, mai-août 1905.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Bull. de la Comm. histor. du Nord, t. 26, 1904 ; — *id.* des Soc. artist. de l'Est., n^os^ 10-11, 1905 ; — *id.* de la Soc. Lorr. de photogr., n° 8, 1905 ; — *id.* de la Soc. des natur. de Moscou, n° 4, 1904 ; — *id.* de la Soc. Belfortaine d'Émulation, n° 24, 1905 ; — *id.* de la Soc. des sc. natur. de l'Ouest, 3^e^ trim., 1905 ; — *id.* de la Soc. de géogr. de l'Est., 3^e^ trim., 1905 ; — Mém. de la Soc. des L., sc. et arts de Saint-Dizier, t. IX, 1905 ; — Notes d'art et d'arch., n° 8, 1905 ; — Ann. de la Soc. d'émul. des Vosges, 81^e^ ann., 1905 ; — Annales de l'Est et du Nord, n° 4, 1905 ; — *Le pays Lorrain*, n^os^ 19-20, 1905 ; — La revue hérald., t. XXI, n° 3 ; — Mém. de l'acad. d'Amiens, t. 51, 1904 ; — Annales de l'institut. archéol. du Luxembourg, t. 40, 1905 ; — Mag. Pittor., n^os^ 19-21, 1905 ; — Acad. des sciences d'Amsterdam, (Mém. scientif. Deel, VIII-XII, 1902-1905 ; — Mém. litt. Deel, IV-V, 1904).

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. le D^r^ MEUNIER, dont la Société suit les travaux avec le plus vif intérêt, fait part de quelques observations sur *Les usages funéraires de la monnaie*, d'après les fouilles méthodiques et fructueuses qu'il lui a été

donné de poursuivre dans un très grand nombre de sépultures de la station de Lavoye-Autrécourt.

M. J. Baudot signale à l'attention de ses confrères le remarquable travail de MM. Duvernoy et Humbert sur le *Tournoi de Chauvency* (V. plus haut, p. CVI).

M. F. de Bacourt a extrait de ses investigations dans les registres de Bar-le-Duc et de Ligny quelques notes aussi originales que nouvelles sur l'emploi des *Surnoms dans l'ancien État civil.* Cette lecture provoque, de la part de plusieurs assistants, des remarques sur l'usage moderne des surnoms personnels ou collectifs, purement descriptifs ou innocemment railleurs, dont maint exemple pittoresque surgit de la mémoire des anciens écoliers du collège Gilles-de-Trèves et qu'il ne serait pas inutile de recueillir pour la postérité.

M. Léon Germain étudie une *Épitaphe en vers latins* conservée dans l'église de Grand-Verneuil et en propose une interprétation qui ne rencontre pas de contradicteurs.

M. H. Bernard annonce que le projet d'établissement du *Musée Ligier-Richier*, à Saint-Mihiel, est en voie de réalisation. La municipalité a voté un crédit et a concédé un local dans le bâtiment de la Bibliothèque. On espère obtenir de la direction des Beaux-Arts quelques moulages et reproductions des sculptures célèbres de l'école de Saint-Mihiel, dont la réunion, dans cette ville déjà si favorisée au point de vue artistique, ne manquera pas d'attirer les amateurs et les touristes. La Société des Lettres fait les meilleurs vœux pour le succès de l'entreprise à laquelle notre confrère M. Bernard s'est consacré. Elle sera heureuse d'apprendre que des dons généreux sont venus l'encourager et recommande cette œuvre si louable à la sympathie de tous les Meusiens.

Cette communication amène un échange d'idées sur l'importance des musées locaux, sur ceux de Bar-le-Duc en particulier (musée de peinture et musée de géographie) dont le premier est obligé de refuser des tableaux, faute de place, et dont le second, depuis la dissolution de la section meusienne, appartient à la ville qui devra se préoccuper d'en assurer l'entretien. Une conversation générale s'engage sur ce sujet et sur diverses

questions dont la Société des Lettres ne saurait se désintéresser sans manquer au but de son institution : nécessité d'agrandir et de déplacer la Bibliothèque publique dont les locaux sont insuffisants; usurpations par certains propriétaires d'anciens et pittoresques recoins, derniers vestiges des fortifications de Bar, etc., etc. On ne peut que souhaiter de voir l'attention du public et des administrations compétentes se porter sur ces sujets qui ne sont nullement négligeables, même au point de vue de la prospérité matérielle de notre Ville.

M. H. Brocard communique sept nouvelles lettres de Puget, physicien lyonnais, adressées du 23 décembre 1698 au 24 octobre 1699, trois à Joblot, notre savant barrisien, alors professeur en Mathématique et Philosophie, à Paris, et quatre au P. Malebranche, de l'Oratoire.

Ces documents font partie de la collection d'autographes lyonnais, donnée à la Bibliothèque de Lyon, par M. E. Charavay.

Ces lettres nous prouvent que la correspondance de Puget a dû être particulièrement active; cependant, elle est aujourd'hui fort difficile à rétablir; ce que nous en connaissons se borne encore à quatorze pièces, dont sept, imprimées dans l'ouvrage publié récemment par M. Brocard (voir Séance du 1er mars 1905), et les sept de ce jour, que notre confrère se propose d'y annexer.

Ces documents font mention, à la date du 7 juillet 1699, d'une demoiselle Joblot; il est fort possible que ce soit Anne Joblot, deuxième de ce nom, et la seule sœur de Joblot, née en 1642, près de trois ans avant lui, et qui avait alors cinquante-sept ans.

Ces mêmes lettres parlent aussi d'un constructeur-mécanicien déjà réputé, Butterfield, d'origine allemande, qui était fixé à Paris depuis longtemps, alors que les biographes, après Feller, affirment sa venue seulement en 1715. Le *Journal des Savans* le mentionne pourtant à diverses reprises depuis 1677, en signalant de lui plusieurs inventions ingénieuses : 29 mars 1677, un hygroscope; 5 décembre 1678, un odomètre; 19 et 26 décembre 1678, un niveau; 4 août 1681, un odomètre. Il

mourut à Paris, le 28 mai 1724, âgé de 89 ans. Le tzar Pierre, de passage à Paris en 1717, avait honoré de sa visite, l'atelier de Butterfield. Un demi-siècle après sa mort, on retrouve son nom cité au *Journal des Savans* (oct. 1773), à l'occasion d'un quart de cercle de trois pieds de rayon, sorti des mains de Butterfield, et donné par Fatio de Duillier à la Bibliothèque publique de Genève.

Deux lettres à Joblot portent son adresse, mais la lettre du 23 décembre 1698 doit très probablement lui avoir été destinée, bien qu'il n'y soit pas désigné et qu'elle renferme des annotations d'une écriture qui ne ressemble pas à celle plus soignée, il est vrai, de la lettre de Joblot, du 31 mars 1679 (photographiée dans l'ouvrage cité).

Quant aux quatre lettres de juillet à octobre 1699, elles ne portent pas de suscription, mais leur lecture fait reconnaître immédiatement qu'elles étaient adressées au P. Malebranche.

On y voit aussi que Carré, qui fut secrétaire du P. Malebranche pendant sept ans, lui était déjà attaché en cette qualité en 1699.

Enfin, M. H. Brocard annonce l'existence à la Bibliothèque de Troyes, d'un manuscrit en deux volumes, des Leçons de Géométrie données à l'Académie Royale de Peinture par Joblot en 1702, et recueillies par un de ses auditeurs, du nom de François Rohais. Il fera les démarches nécessaires pour en obtenir communication.

M. Renauld donne lecture de son rapport sur la candidature de M. Joseph Plauche-Gillon présenté par MM. J. Baudot et Charles Collin. M. Chevalier s'acquitte de la même mission pour la candidature de Madame P. Salleron en un joli sonnet qui vaut un long rapport :

Parler d'une femme d'esprit,
N'est une besogne vulgaire.
L'esprit rend l'esprit nécessaire,
A ce qu'en tout temps, on a dit.

Aussi, pour tirer son profit
De cet apophtegme sévère
Auquel il ne peut satisfaire,
Mon rapport sera tout petit.

Lettres, arts, érudition,
Moins en faut pour l'élection,
Messieurs, puisque je suis des vôtres;

Et, chez Madame Salleron,
Ces dons alliés à vingt autres
Feront d'elle notre fleuron.

A l'unanimité des suffrages M. J. Plauche et Madame P. Salleron sont élus membres correspondants de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. DANNREUTHER.

VARIÉTÉS.

Les Surnoms dans l'ancien État-Civil.

La lutte pour la vie qui, à l'origine, s'engagea dans les familles entre les noms et les surnoms se prolongea, dans nos contrées tout au moins, plus longtemps qu'on le croit. Sans doute, au XVI^e^ siècle la création de l'état-civil fixa définitivement pour chacune d'elles un nom officiel, mais l'institution des registres paroissiaux ne mit pas fin à la confusion. Même dans la seconde moitié du seizième siècle, comme le prouvent certains titres dans nos archives publiques, et notamment les anciens cahiers de mariages et de baptêmes, plusieurs familles modifièrent leur nom initial soit définitivement soit pour une période déterminée.

Ces modifications s'exerçaient toujours au profit de surnoms ou de sobriquets. La vogue des surnoms et des sobriquets était alors si grande qu'il faut bien admettre que nos pères n'avaient pas pour eux l'antipathie que nous éprouvons nous-mêmes. Nobles bourgeois et manants les acceptaient volontiers et souvent les adoptèrent en rejetant le nom familial.

L'exemple datait de loin : un seul suffit. Au début du XIV^e^ siècle la plus illustre famille du Barrois avait déjà troqué son nom de *Chaudron* pour celui de Stainville. Au XV^e^ siècle, les

descendants de Henry comme ceux de Guillaume Drouin, *dits de Rouyn* ne veulent plus être connus que sous le surnom de leurs auteurs. Le nom de *Mageron* si honoré dans le Barrois n'était à l'origine qu'un surnom.

Le véritable nom des *La Lorre* également réputé dans le Barrois et le Perthois est Clément : ce dernier nom tombe très rapidement dans l'oubli. Un médecin qui, selon toute apparence, est issu de l'ancienne famille des Simons est désigné dans les actes de baptême de ses cinq premiers enfants : Jacques *Simon* puis dans ceux des quatre derniers : Jacques *Sainctillier*. Ce dernier nom prévaut dès la première génération. Claude Rouyer *dit Cachedenier* s'attache à ce sobriquet plutôt compromettant et devient la tige des Cachedenier de Vassimon. *La Maleherbe*, mauvaise herbe, est un sobriquet peu flatteur et cependant les fils de Claude Nagot *dit la Malherbe* le préfèrent au nom de leurs ancêtres et deviennent bientôt Messieurs de Maleherbe, comme les descendants de Louis Dulaux, *dit Malherbe*. A leur exemple et sans plus de motifs les Bordat rejettent le nom patronymique et deviennent *Martinet* puis *de* Martinet. Pourquoi le surnom prévaut-il chez les Gelée devenus *Duchesnois*, chez les Mengeot devenus *Darmur*, chez les Hémonet devenus *Renault* ? Le vieux nom de Foliou se fond en celui de *Valot* d'abord sobriquet puis il devient sobriquet lui-même avant de disparaître à jamais. Sous les noms de *Bourdelois* et de *de Blaives*, très brillamment portés depuis le seizième siècle, qui reconnaîtrait les descendants de Boucart et de Camou, deux immigrés de la région de Bordeaux et de Blaye ?

Cette manie des surnoms sévit aussi dans la Lorraine proprement dite mais avec moins d'intensité. A cette époque, Dominique Fourier anobli en 1591 est nommé *de la Chambre* dans son acte de décès. Son fils Jean meurt septuagénaire sous le nom de *Le Clère*. Edme Bouchon secrétaire du comte de Vaudémont porte dans les actes officiels son surnom de *la Forge*. Dans la recherche de Richier (1577-1581) Georges Matrest est dit le *Grand-prévôt*, Nicolas Mondat est dit le *Gentilhomme*, comme son frère Jacquemin ; Didier Grandmanget est surnommé *Grosnez*, etc.

Si de la noblesse nous passons à la bourgeoisie, la confusion est plus grande encore : les différents contrôles des Vaillances que nous possédons dans les Archives publiques en témoignent. Rien qu'à Ligny-en-Barrois, les riches tanneurs

Nicolas, *dits Ferrand*, sont à distinguer d'autres riches Ferrand connus sous le nom de *Chonville*, leur pays d'origine. Nicolas Varnesson, *dit Simon*, n'est pas le même que Nicolas Simon, *dit Picotin*. Toujours au XVI^e^ siècle, une famille Guillemin devient *Jonas*, d'après le sobriquet de son auteur, et s'éteint au milieu du XVIII^e^ siècle sans avoir jamais repris son nom véritable. Les fils de Noël Bogette, *dit le Parmentier*, créent une famille Parmentier qui se perpétue honorablement jusqu'à nos jours. Aujourd'hui encore, parmi leurs concitoyens, combien savent que deux des familles les plus considérées de Ligny, les *Mercier* et les *Laforge* ont abandonné, l'une au XVI^e^ siècle, l'autre au XVIII^e^ siècle, les noms de leurs auteurs Lamy et Courtaud?

Ces substitutions de noms furent parfois occasionnées par l'habitude qui s'était insinuée au Barrois de désigner des enfants par le nom de leur mère quand celle-ci était de condition plus relevée que son mari. On vivait alors sous la vieille Coutume Champenoise où l'épouse noble d'un roturier de marque n'anoblissait plus *ipso facto*, mais faisait profiter sa lignée de droits exceptionnels. Simon Collot, licencié ès lois, avait épousé, en 1561, Jeanne de Hévilliers, dont le vrai nom était Gérard. Ce nom de Gérard, sorti du village de Hévilliers, Jeanne l'avait quitté à l'exemple de son frère et de ses sœurs. Or, les enfants de Simon Collot et de Jeanne Gérard, *dite de Hévilliers*, qui auraient dû se nommer tous Collot, ne sont désignés que sous le nom de *Hévilliers*, surnom de leur mère. Quelle confusion pour le généalogiste! Selon toute apparence, c'est en vertu de cette mode qui, d'ailleurs, ne prévalut pas, que quelques anoblis purent prendre et transmettre à leur progéniture, avec l'assentiment général, le nom maternel.

De temps à autre, les ducs de Lorraine intervinrent pour sanctionner ces changements de nom paternel, ce qui arriva pour les Parisot et les Plumeret qui voulaient devenir *Maucervel* et de Vidranges comme leurs mères. Adoptèrent aussi, avec la permission du gouvernement, le nom maternel : les Maillart devenus *Malmaison*, les Haussonville mués en *Henrion*, les Barbillat en *Leschicaut*, les Guillaume en *Vendières*, etc. D'autre part, les Le Vain obtiennent la permission de devenir *Hacourt*. La mutation du nom patronymique était d'usage assez courant dans le Barrois. Néanmoins, il y a peu d'exemples d'une famille considérable qui, en dehors de l'es-

tampille officielle, ait continué à porter jusqu'à la fin un nom autre que celui de son chef. Après un temps plus ou moins long, la plupart revinrent au nom initial.

Jean Hurault, fréquemment désigné dans les actes Jean *Monet* parce qu'il était petit-fils de Monet Picard, prévôt de Tréveray, est l'auteur de trois générations de Monet, après quoi, le nom de Hurault reparaît. Pierre Hanel, *dit Fleuret*, fonde une dynastie de Fleuret, qui émigre de Ligny à Bar. Là, le vieux nom Hanel est repris et gardé jusqu'au jour où des patentes ducales lui substituent exclusivement celui de *Levoncour*. Les Cachedenier cités plus haut étaient *dits Vassimon*, bien longtemps avant d'être autorisés à porter ce nom seul qui devenait celui d'une baronnie formée de deux villages barrois Aulnois et Vertuzey. Il y eut au moins deux générations de *Roncignon* (de Bar), de *Serrier* (Vaultier), de *Blancdenier* (Parisot), etc. Il est bon d'observer cependant que le capitaine *Magnicour*, de même que les Le Paige, *dits Magnicourt*, les Boucher, *dits Morlaincourt*, les Martin, *dits Beauval*, avaient réellement une part dans les seigneuries qui servaient à les désigner. Ce n'étaient, en somme que des surnoms, car, à cette époque, un noble ne portait pas le nom de sa seigneurie, et l'idée ne serait venue à personne de le désigner autrement que par son nom patronymique.

Les anomalies que nous venons d'énumérer se renouvelèrent, nous l'avons dit, aux siècles suivants. Sous le XVII^e^, Hector Lasnier, *dit Duval*, s'établit à Ligny. Ses fils ne veulent être appelés que M^rs^ du Val et se considéreront comme nobles, bien que la qualité en ait été déniée à leur père. Les chirurgiens Jeannin, se souvenant qu'ils descendent par une aïeule du célèbre chirurgien barrisien du Ménil se feront appeler *du Ménil*, puis Jeannin du Ménil, nom sous lequel prétend les anoblir le maréchal de Luxembourg...

Par contre, un grand nombre de nobles ne transmirent pas leur surnom à leur descendance. *Graindebon* valait mieux que Malherbe et cependant les fils du prévôt de Bouconville revinrent au nom de Mengeot. Les de Michiel ne voulurent pas être *Monival*, ni les de Naix adopter le nom de *Tassart* qui était le seul qu'ils eussent dû garder car il était depuis deux siècles très considéré dans le Barrois et le nom de *de Naix* n'indiquait que celui du village natal. Toujours au XVI^e^ siècle, les Barisien d'abord nommés *de Troyes* lien probable de leur

origine conservèrent le nom de *de Marne* parce que leur auteur Jean Barisien était maître de forge à Marne, petite contrée de la banlieue de Saint-Dizier. A noter qu'à la même époque, on trouve à Ligny dans la même famille Jean *de Troyes* et Jean *Minor* (Barisien), le *dit de Rancourt* (Toussaint de Bar) et le sieur *Roncignon* (Nicolas de Bar).

Mêmes singularités dans la classe des artisans. Pour nous borner, citons seulement Jean Rôtelier, boucher, vivant à Ligny en 1574 avec le sobriquet de *Baraban*. Sa postérité ne portera pas d'autre nom que celui-ci et lui donnera de la réputation. Au siècle suivant, Jean Lorrain, chef de cuisine du prince de Conti épouse à Ligny Anne Pinette. On l'a surnommé *Sanctus*. Plus d'un siècle après, Pol Sanctus, ancien officier et chevalier de Saint-Louis sollicitera et obtiendra du prévôt Viard la suppression du Sanctus et la résurrection du Lorrain devenu *Le Lorrain* pour donner quelque apparence à une revendication de noblesse.

Longue serait la liste des sobriquets que l'on relève dans les registres de l'état-civil ou des tabellions du pays barrois! A Ligny seulement, ils abondent. Au XVI^e^ siècle plusieurs venaient de la profession : Xouel dit *Gallochier*, Lamy dit *Mercier*, Boucher dit *Bourlier*, Barat dit *le Reître*, Prudhon dit *le Cosson*, etc.; les autres du pays d'origine : Portier dit *de Bar*, Thierry dit *de Nancey*, Manchette dit *Boviolle*, Rochet dit *Bourguignon*, etc. D'autres enfin sont simplement plaisants : Simon dit *Picotin*, Didelot dit *le Paillard*, Grosjehan dit *Nono*, Jeannin dit *Charpaigne*, Mourot dit *Lolo*, Thierriot dit *La Casne*, Domange dit *Quantamoy*, Callemaille dit *Bonne-Escuelle*.

Signalons pour mémoire les sobriquets qu'avaient l'habitude de porter les soldats français qui tinrent garnison dans nos cités barroises. Les actes du temps nous présentent maints *La Fleur*, *Pied-ferme*, *Jolicœur*, *Vive l'amour*, *Jolibois*, *Sansfaçon*, *Fleur d'épine*, *Branche d'or*, *Beausoleil*, etc.

Puisque notre étude vient de s'exercer particulièrement sur la ville de Ligny-en-Barrois dont les vieilles mœurs se sont profondément modifiées au déclin du second Empire, terminons-la par un dernier détail.

Mes contemporains se rappellent tous un magasin situé dans l'une des rues les plus fréquentées de la cité, et dont la vaste enseigne portait en grosses lettres jaunes sur fond bleu-

tendre le nom du propriétaire : *Lamour*. Lamour dont l'activité embrassait plusieurs branches de commerce était connu à dix lieues à la ronde. Eh bien! en dépit de son nom, de ses opérations multiples et étendues, de sa notoriété et de son opulente enseigne, Lamour qui logeait là était bien dit Lamour, mais il n'était pas un réel Lamour, et ceux qui s'imaginaient le bien connaître, à vrai dire ne connaissaient pas Lamour, car son nom véritable était ***Milot***.

F. de Bacourt.

ARCHÉOLOGIE

Les usages funéraires de la monnaie (1).

Cher Monsieur et confrère, vous me mettez, très gracieusement d'ailleurs, en demeure de vous dire ce que mes observations personnelles m'ont appris concernant les *Usages funéraires de la monnaie*. Malgré tout mon désir de vous satisfaire, je ne pourrai vous donner que peu de choses à ce sujet.

Je ne connais aucune tombe antérieure au IVe siècle. La seule que j'aie examinée de cette époque est ce que j'appelle ma *Sépulture A*. C'est une fosse profonde de 1m,50; longue de 4 mètres environ dans la direction E.-O.; de 1m,50 dans la direction N.-S. Cette largeur aurait été plus grande si la partie antérieure de la fosse n'avait été entamée d'une quantité que l'on ne saurait déterminer, lors d'un emprunt de terre fait en 1886 au talus élevé que surmonte cette sépulture, située au bord du chemin (voie romaine Châlons-Verdun).

Elle contenait, dans sa moitié inférieure, au moins 200 vases la plupart fracturés. Leurs tessons gisaient pêle-mêle dans une terre très noire, associés à des objets très divers que je n'ai pas à énumérer ici.

La couche supérieure était formée de terre, de blocs calcaires

(1) Lettre au Secrétaire.

du pays et de fragments de tuiles : je pourrais dire de materiaux de démolition provenant d'édifices romains peu éloignés et antérieurement détruits.

Dans la couche inférieure j'ai rencontré, à toutes les hauteurs, des pièces de monnaie petits bronzes, appartenant à une série de règnes commençant à Gallien et se terminant à Constantius II († 361). Les poteries associées à ces monnaies appartiennent à des types reconnus pour avoir été usités au IVe siècle : donc elles ont été fabriquées peu de temps avant 360 et enfouies à cette date.

De la situation de ces monnaies à toutes les hauteurs de la couche archéologique, j'ai conclu que les vases qui avaient dû servir au repas funéraire pris autour du bûcher, ayant été disposés et même tassés avec effort dans un grand coffre de bois dont j'ai retrouvé les ferrures, avant de procéder à la fermeture de ce coffre, le prêtre et les assistants avaient dû adresser des prières aux divinités infernales et, pour adoucir ces terribles divinités et les bien disposer en faveur des mânes du mort, jeter dans le coffre de la menue monnaie. Celle-ci se serait ainsi répartie dans toute la masse des vases et autres objets, dans la position que le hasard lui avait assignée.

De plus, j'ai dit quelque part (Bullet. archéol. 1905) qu'en creusant la fosse, on avait tranché une aire de chaux et sable appartenant à l'un des édifices antiques que je viens de signaler. Or, sur cette aire, repose une couche épaisse de $0^{m},10$ environ de cendres de bois très pure et cette couche de cendres s'étend en s'épaississant sur la couche archéologique en question.

Donc on avait fermé le coffre et sur lui, on avait poussé au balai ou à la pelle, les cendres qui encombraient la surface de l'aire.

Précisément cette couche de cendres contient de nombreuses pièces P. B. appartenant à la même série de règnes. J'en conclus que ces cendres sont celles du bûcher et que, pendant que celui-ci brûlait, le prêtre et l'assistance avaient déjà fait une offrande analogue à celle dont il vient d'être parlé.

Je me propose de reprendre un jour cette couche de cendres

à son aboutissant dans la tombe et de la suivre dans toute son étendue afin de savoir exactement où elle a pris naissance.

Le nombre des pièces ainsi recueillies tant dans la couche archéologique sous-jacente que dans le lit de cendres monte à plus de deux cents.

Je vous parlerai maintenant du cimetière mérovingien.

Je pense qu'on a dû inhumer durant les Ve, VIe, VIIe et même VIIIe siècles, cette dernière date étant fournie par le tiers de sou d'or faux sur lequel M. Maurice Prou a bien voulu me donner son appréciation, trop réservée malheureusement, en raison du mauvais état de conservation de cette pièce.

Toutefois les renseignements qui vont suivre seront nécessairement incomplets, puisque mes recherches dans ce cimetière ne sont pas encore terminées.

Les pièces de monnaie recueillies au cours de ces fouilles sont actuellement au nombre de 17.

Voici quelle était leur situation :

Tombe 4. P. B. de Valens. Situation inobservée;
— 8. P. B. de Constantin. Sous le couteau, près de la hanche gauche;
— 12. P. B. de Constans? Sous la tête;
— 14. P. B. de Tétricus. Sous le couteau, près de la hanche gauche;
— 17. P. B. Situation inobservée;
— 19. P. B. de Constans. Près de la hanche gauche;
— 25. P. B. de Constantin. Près de la hanche droite;
— id. Pièce mérovingienne du VIIIe siècle. Sous le peigne lequel est situé près du pied droit;
— 26. P. B. de Constans. Sous le couteau, près de la hanche droite;
— 31. P. B. de Constans. Sous la tête;
— 33. P. B. de Constans. Près de la hanche droite;
— 35. P. B. de Tétricus. Sous le couteau, près du tibia droit;
— 39. P. B. de Constantius II. Situation inobservée;
— 41. P. B. de Valens, avec trou de suspension, près de la hanche droit;
— 44. P. B. de Tétricus, à gauche de la tête;
— 52. P. B. Sur le pli du coude droit;
— 56. P. B. Entre les cuisses, avec le couteau et le silex.

Quelles conclusions tirer de ces remarques?

On avait coutume de déposer auprès du corps une pièce de monnaie et cette coutume devait être même plus générale que ne le fait supposer le tableau qui précède car, quelles qu'aient été les précautions prises, je reconnais qu'en raison de sa petitesse, la pièce a dû souvent passer inaperçue.

Cette pièce était habituellement l'un de ces petits bronzes romains qui pullulaient à cette époque, c'est-à-dire une pièce de très peu de valeur.

Cependant la famille du défunt a voulu quelquefois sembler plus généreuse, mais sa générosité n'était qu'apparente, témoin la pièce mérovingienne du 25 qui est un tiers de sou d'or faux forgé en fer et saucé de cuivre (à rapprocher de cette fausse pièce le tiers de sou d'or faux du Vieil-Aître et celui de Chaouilley, qui sont de cuivre saucé d'or). Ces quelques exemples nous autorisent même à nous demander s'il n'aurait pas existé alors une industrie de pièces fausses destinées aux usages funéraires.

L'endroit choisi pour le dépôt de la pièce a varié dans d'assez larges limites, puisque nous voyons celle-ci occuper dix situations distinctes :

1° Près de la hanche droite, 3 fois;
2° Sous le couteau, près de la hanche droite, 1 fois;
3° Sous le couteau, près du tibia droit, 1 fois;
4° Près de la hanche gauche, 1 fois;
5° Sous le couteau, près de la hanche gauche, 2 fois;
6° Sous la tête, 2 fois;
7° A gauche de la tête, 1 fois;
8° Sous le peigne, près du pied droit, 1 fois;
9° Entre les cuisses, près du couteau et du silex, 1 fois;
10° Sur le pli du coude droit, 1 fois;
11° Situation inobservée, 3 fois;

On remarquera que c'est près de la hanche qu'elle a été le plus souvent déposée.

Près de la hanche { droite, 4 fois; gauche, 3 fois.

Peut-être même à la première de ces deux catégories pourrait-on rattacher la 3e situation (près du tibia droit).

Lorsque la pièce se trouve près de la hanche droite, il semble qu'elle aurait été réellement déposée dans la main droite et je pense que personne ne fera difficulté pour l'admettre.

Lorsque la pièce se trouve près de la hanche gauche, je pense qu'elle a été déposée dans la main gauche.

Mais il n'en est pas de même lorsqu'elle se trouve près de la hanche droite ou gauche *sous le couteau*. Il est difficile de croire que cette situation de la pièce, sous le couteau, soit l'effet d'un pur hasard: je la crois voulue mais ne chercherai même pas à l'expliquer.

Ce n'est pas non plus par hasard que la pièce s'est trouvée *sous le peigne* situé près du pied droit.

Je ne chercherai pas non plus à expliquer sa situation sur le pli du coude droit du personnage inférieur dans une ombe où deux individus étaient très exactement superposés.

Lorsque la pièce s'est trouvée entre les cuisses, associée au silex, c'est sans doute parce qu'elle était placée dans la sacoche pendue à la hanche gauche, et que celle-ci avait été ramenée sur les cuisses du défunt. En effet, dans la tombe 4, j'ai trouvé *sous le bassin*, associé à un silex, un petit briquet d'acier non oxydé, mais dont une face était fortement tachée de vert-de-gris, ce qui prouve qu'il était en contact, par cette face, avec un objet de cuivre peu volumineux, car je l'aurais vu; très probablement avec la pièce, que je n'ai pas retrouvée. Dans ce dernier cas, la sacoche se serait repliée sous le corps du défunt.

Enfin, la pièce s'est trouvée trois fois à proximité de la tête : une fois à sa gauche; deux fois sous elle, mais dans aucun de ces cas on n'est autorisé à dire qu'elle avait été déposée dans la bouche du mort, et que, de là, elle aurait coulé sous la tête. Toutes les fois que j'ai pu nettoyer une tête, j'ai recherché avec soin la pièce dans la terre qui la remplissait, et *jamais* je ne l'ai rencontrée, ce qui me permet d'affirmer que, pas une seule fois dans les 56 tombes que j'ai observées, la pièce n'a été déposée dans la bouche, alors que cette coutume a été constatée dans plusieurs autres cimetières mérovingiens.

Pourquoi cette pièce déposée auprès du mort? Sans doute, pour faciliter son entrée dans le paradis, puisque toutes les

religions admettent un paradis comme terme des pérégrinations de l'âme après qu'elle a quitté le corps.

Voici donc, Monsieur et cher confrère, le peu que je puisse vous dire concernant les *Usages funéraires de la monnaie*, si je m'en tiens strictement à mes recherches personnelles. Cela se réduit à quelques observations, mais l'interprétation de ces faits est si difficile que je crois prudent de laisser à d'autres le soin de la donner.

Lavoye, 5 septembre 1905.

Dr MEUNIER.

BIOGRAPHIES MEUSIENNES.

Georges-François PRAT.

Les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg (t. XL, 1905, p. 166), contiennent une note biographique de M. E. Tandel sur notre compatriote GEORGES-FRANÇOIS PRAT, né à Commercy le 23 mars 1802, mort à Quatre-Vents-lez-Arlon, le 1er décembre 1875. Dans le même fascicule figure le catalogue illustré des antiquités romaines du Musée d'Arlon.

M. Prat, après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, entra dans l'administration belge et occupa de 1841 à 1875 le poste de chef de division de l'administration provinciale du Luxembourg à Arlon. En dehors de ces fonctions qu'il exerça avec une compétence à laquelle son biographe rend hommage, il se signala par d'éminents services à l'histoire de son pays d'adoption. Fondateur de l'Institut archéologique du Luxembourg, il en resta jusqu'à sa mort « l'inspirateur et « l'âme réellement dirigeante. C'est à lui, avant tout, qu'est « due la création du musée d'Arlon, à lui qu'on doit la con- « servation des plus importants monuments romains qui « constituent cette riche collection; c'est lui qui a réuni et « coordonné les éléments de l'*Histoire d'Arlon* (2 vol., in-8°, « 1873-1874), aujourd'hui, encore, le recueil le plus complet « de documents sur le passé de cette ville... ».

Le nom de M. G.-F. Prat doit être inscrit avec honneur, à côté de celui des Bellot-Herment et des Servais, ses contemporains, dans les colonnes de la Biographie Meusienne.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

BAR-LE-DUC

1906

BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
36, Rue Rousseau, 36
—
1906

« **La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications** » (art. 23 des *Statuts*).

« **Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau** » (art. 24 des *Statuts*).

AVIS

MM. les Sociétaires nouvellement admis pourront se procurer les trois premiers volumes de la 4e série de nos mémoires (1902-1904) au prix réduit de 4 francs le volume en s'adressant au Secrétariat.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 1 JANVIER 1906

La Société se réunira *le mercredi, 3 Janvier 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Installation du nouveau Bureau :

2° M. F. De Bacourt : Note sur deux artistes barrisiens inconnus (XVI^e^ siècle) ;

3° M. d'Anthoüard : Le général d'Anthoüard ;

4° Communications diverses. Rapport de la Commission de publication.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 Novembre 1905.

Présidence de M. A. Renauld, *président.*

Sont présents : MM. d'Arbois de Jubainville, Barrois, Brocard, Chevalier, J. Collot, Dannreuther, Joyeux, Al. Martin, Renauld, Vigo, Vinchon.

Correspondance : M. le marquis de Pimodan offre à la Société un plan manuscrit de Bar-le-Duc de 22 × 18 centimètres qui paraît dater des dernières années du XVIII^e^ siècle. Des remerciements sont votés à l'auteur de ce don, et il est décidé, sur la proposition de M. le Président, que cette pièce sera

jointe à la série des plans de Bar-le-Duc de la collection Maxe-Werly, à la bibliothèque de la Ville.

Ouvrages reçus : *Hommages des auteurs :* H. Stein et L. Le Grand : La frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1561), in-8°, 326 p., A. Picard, éd., 1905 (don de M. de Pimodan). — L. Bossu : La Pierre tombale de Gillette de Dugny à Saulmory, in-8°, 13 p., A. Picard, éd., 1905. — H. Brocard : Description et usage d'un nouvel anneau astronomique d'après un mémoire inédit, 10 p., in-4°. — R. Gumaraès : Un manuscrit intéressant, 10 p., in-4°, Lisbonne, 1905.

Envoi du ministère : Bull. hist. et philol., n^{os} 3 et 4, 1904.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. de l'Univ. de Lille, 1905, n° 3. — Jahrb. des Vogesenclubs, t. 21, 1905. — Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, t. 46, 1905. — Revue Hérald., t. 21, n° 4. — Le Pays Lorrain, t. 20-22, 1905. — Rev. Bénédictine, t. 22, n° 4. — Rev. Mabillon, n° 1; mai 1905. — *Ons Hémecht*, t. 11, n^{os} 11 et 12. — Bull. de la Soc. hist. de Langres, t. 5, n° 13. — *Mag. Pittor.*, t. 19-23, 1905. — Rev. de Saintonge et d'Aunis, t. 25, 6^{e} livr. — Bull. de la Soc. acad. de Laon, t. 31 (1900-1904). — Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix, t. 1 (1905), n^{os} 1 à 3.

Lectures et communications : M. C. Chévelle présente un compte-rendu de l'ouvrage récent de MM. Stein et Le Grand sur *la Frontière d'Argonne* et le *Procès de Claude de La Vallée*, et propose quelques rectifications de détail (V. plus loin, p. vi).

La question de l'authenticité des fameuses *Tapisseries de Nancy* donne à M. A. Martin l'occasion de mettre en évidence les incertitudes des traditions archéologiques et l'improbabilité de la plupart des hypothèses qui ont été émises pour expliquer la provenance de ces tentures auxquelles, depuis les travaux de M. P. Boyé, on s'accorde à refuser une origine illustre. Il semble établi qu'elles ne peuvent avoir servi à orner la tente de Charles le Téméraire devant Nancy.

L'activité bibliographique du *bénédictin Dom J.-B. Maugé-*

rard, d'Auzéville (1735-1815) a été de la part de quelques érudits allemands l'objet d'investigations plus approfondies que bienveillantes. M. Dannreuther rend compte de ces travaux récents, d'ailleurs remarquables, d'où il résulte que notre compatriote n'a pas été le savant absolument désintéressé qu'on se figurait. Mais s'il est impossible de nier qu'il se soit livré sur une grande échelle au commerce des livres rares, des manuscrits précieux et d'autres objets de curiosité, il doit cependant être défendu contre les soupçons d'improbité que ses critiques voudraient faire planer sur sa mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notre confrère M. Louis Bossu vient d'ajouter un neuvième article à ceux qui ont été récemment consacrés à la *Pierre Tombale de Gillette de Dugny* (1). Il confirme, en somme, l'opinion que M. L. Germain a émise ici même (*Bull.* 1905, p. LXXI) avec sa sagacité ordinaire. La défunte est réellement, non une dame de Dun, mais une fille ou proche parente d'un officier des sires d'Aspremont, Mengin de Dugny, cité dans des chartes de 1288 et de 1306. Quant à la « dame de Dun » à laquelle Gillette de Dugny était attachée comme suivante, elle ne serait autre qu'Isabeau de Quiévrain (d'une illustre maison de Hainaut, apparentée à celle de Bar), laquelle avait épousé en 1280 Godefroid d'Aspremont qui avait hérité la terre de Dun de son frère Gobert. Devenue veuve en 1302, elle retourna à Quiévrain où elle mourut en 1337, et fut inhumée dans une église de Valenciennes. C'est la seule dame de Dun que puisse désigner l'inscription de Saulmory datée de 1312, et l'on ne saurait, affirme M. Bossu, songer à Julianne de Rozoy et Marie de Bar qui portèrent ce titre, comme douairières, avant ou après cette date.

H.-D.

(1) Broch. de 13 p., in-8°, extr. du *Bull. mens. de la Soc. d'arch. Lorr.* (1905).

MM. Henri Stein et Léon Le Grand, archivistes aux Archives nationales, viennent de faire paraître à la librairie Alphonse Picard, un volume sur : *La Frontière d'Argonne* (843-1659). — *Procès de Claude de La Vallée* (1535-1561), avec une préface de M. Alphonse Roserot, ancien archiviste de la Haute-Marne.

Tous ceux qui s'intéressent à la question si controversée des anciennes limites entre la France et l'Empire et à l'histoire de la famille La Vallée, liront cette publication avec le plus vif intérêt. Signalons, en vue d'une seconde édition, quelques points à rectifier. A la page 131, on trouve sous la date du 7 janvier 1535 (n. st.) un extrait de la plaidoirie prononcée par l'avocat général dans un procès entre le procureur du roi et le chapitre de Toul, à propos de la châtellenie de « BRY » (*sic*).

Ce nom n'a pu être identifié par les auteurs. En effet, il y a là une faute de copiste ou une erreur de lecture. On aurait dû écrire VOY, selon l'ancienne orthographe de VOID, chef-lieu de canton (Meuse), qui fut l'une des châtellenies appartenant au chapitre de l'église Saint-Étienne de Toul.

Voici quelques détails sur ce procès.

Le procureur général accusait le chapitre « d'excès, de rébellion et de crime de félonie », et demanda la réversion à la couronne de France de la terre, fief, seigneurie et châtellenie de Void (7 janvier 1535).

Le 5 mars, des sergents royaux, aidés des troupes de la garnison de Vaucouleurs, procédèrent à Void à l'arrestation de Me Regnauld Richardin, procureur fiscal du chapitre, pour être transféré à la Conciergerie à Paris. Le maire de Void, Waulthier Bourget, prévenu à temps, prit la fuite.

Le 15 mars, Maloste, secrétaire du chapitre, accourut à Paris pour « solliciter sur l'affaire » et reçut à cet effet 500 écus, par les banquiers Danys.

A la suite de diverses plaidoiries et conclusions, intervint au mois d'avril, un arrêt du parlement de Paris qui décerna la prise de corps du maire de Void et du procureur fiscal.

Et le 7 septembre, nouvel arrêt qui condamne le maire de Void à être pendu pour cause de « rébellion et désobéissance envers le roi de France ».

Trois ans après, le 22 février 1538 (n. st.) le chapitre sévissait lui-même contre un membre de la famille de son procureur fiscal : Me Luc Richardin, prêtre à Void, était condamné à la prison pour excès « assavoir d'avoir soustenu une femme suspecte contre et au contempt des deffenses à luy faictes et usé de paroles injurieuses et dérisoires contre messeigneurs...

« Auquel Me Luc a esté, oultre que dessus inhibé et deffendu de nouveau, de ne soustenir ni converser avec lad. femme sur peinne de deux marcz d'argent qu'il encourrera à la première fois qu'il récidivera et recherra à la frequenter ».

« Et aussy luy a esté deffendu de ne user de tels propos dont il a usé et de refrener sa langue. »

Page 232 du même volume, à la table, au lieu de *Pagny-sur-Meuse*, canton de Void (Meuse) 137, 196, il faudrait : *Pagny-la-Blanche-Côte*, autrefois *Pagny* ou *Pargny-sur-Meuse*, canton de Vaucouleurs (Meuse) 196.

C. Chévellk.

CHRONIQUE

*** Notre confrère M. Edmond Pionnier, professeur d'histoire au collège de Verdun, vient de soutenir brillamment ses deux thèses pour le doctorat ès-lettres, à Nancy, sur les sujets suivants : 1° Le collège de Verdun après le départ des Jésuites et l'école centrale de la Meuse (1762-1803); 2° Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun, 1789-1795.

*** Le « *Réveil de la Meuse, organe républicain et démocratique* », publie une série de *Variétés Barrisiennes*, dont la dernière était consacrée à l'*Archéologie*. Avec l'autorité qui lui appartient, le critique distingué qui signe ces pages relève malicieusement les erreurs commises au nom de cette science. Toutefois, un des exemples qu'il choisit pour confondre les archéologues et égayer les abonnés du « Réveil » nous paraît infiniment peu probant. Ce ne sont pas des archéologues, mais les journalistes et les littérateurs placés par les hasards de la politique à la direction de nos Musées Nationaux qui ont acheté la fameuse tiare de Saïtaphernès. Et ce sont précisément des archéologues, sans mandat officiel, il est vrai, qui ont découvert la fausseté de cet objet et signalé la bévue des mandarins de l'administration. Ce n'est pas non plus « le juif Mayence dit Ellina » qui a fabriqué « à Paris » la pseudo-tiare, mais l'orfèvre Rouchomowski, en Russie. On ne saurait être trop exact quand on s'est donné pour tâche de reprendre les inexactitudes du prochain.

*** La publication de l'article de M. Meunier sur les *Usages funéraires de la monnaie* engage un de nos confrères à

nous signaler la note suivante du catalogue manuscrit et autographe du médaillier de feu le président Jeantin (Bibl. de Bar-le-Duc, ms. 101, carton S) :

« *Très rare, peut-être unique en ce pays :* Une obole à Caron, recueillie dans l'ossuaire en cristal d'un chevalier romain, au tunnel de Montmédy.

« En *électrum* petit module, dentelée au pourtour. *Avers :* Rome casquée, anépigraphe. — ℞ : Mercure, sur un quadrige, conduisant aux enfers l'âme d'un défunt. Cette pièce pèse 3 gr. 50, le poids qui est supérieur à celui connu de l'obole, prouve que le tribut variait suivant la condition sociale du défunt. De là, peut-être, l'origine du *Denarius quadrigatus*. Cette pièce doit être des premiers temps de Rome (? *Réd.*) car elle était déjà très usée, on le voit, quand elle a été déposée dans l'ossuaire, il y a de cela 1800 ans. Les autres bijoux recueillis sous la rotonde sacrificatoire de l'*Acervus mercurialis*, prouvent que les corps y avaient été brûlés sous le règne de Domitien. Ces objets sont restés en la possession des employés du chemin de fer de l'Est. L'ossuaire en cristal est au Musée de Bar-le-Duc. M. Jeantin a extrait l'obole de sa propre main, et la Compagnie lui en a fait présent ».

Le *Manuel de la Meuse* (p. 1204-1206) donne des détails circonstanciés sur cette trouvaille qui date de mars 1862 et dont M. Jeantin fut un des témoins oculaires. L' « ossuaire de cristal », en réalité, une fort belle urne en verre bleuâtre transparent, est toujours un des ornements du Musée de Bar. Parmi les autres objets trouvés dans les fouilles, et « appréhendés au nom de la compagnie de l'Est par ses préposés », le *Manuel* cite encore diverses monnaies de Vespasien et de Domitien.

⁂ Nos correspondants nous obligeront en nous faisant connaître les découvertes, fouilles, restaurations et destructions de monuments parvenus à leur connaissance durant l'année écoulée.

⁂ Les articles et communications destinés au *Bulletin*, ainsi que l'intitulé des lectures à mettre à l'ordre du jour doivent parvenir au secrétariat avant le 15 du mois. La brièveté n'est pas de rigueur, mais les dimensions forcément restreintes de notre Bulletin mensuel la rendent très recommandable.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 2 FÉVRIER 1906

La Société se réunira *le mercredi, 7 Février 1906*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. E. Brauguitte : Un sonnet ;

2° M. H. Brocard : L'enseignement mathématique de L. Joblot à l'Académie de peinture et de sculpture en 1702 ;

3° M. le comte d'Anthoüard : Le lieutenant général d'artillerie comte d'Anthoüard de Vraincourt, député de la Meuse, pair de France (1773-1852) ;

4° M. H. Brocard : Rapport sur la candidature de M. G.-E. Stechert, présenté par MM. d'Arbois de Jubainville et Dannreuther.

5° Compte rendu annuel du Trésorier.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Décembre 1905.

Présidence de M. A. Renauld, *Président.*

Sont présents : MM. André, d'Arbois de Jubainville, Barrois, Bernard, Brocard, Chevalier, Ch. Collin, J. Collot, Dannreuther, Konarski, Laurent, Leloup, Al. Martin, Renauld, Thévenin, Vigo, Vinchon.

M. le Président souhaite la bienvenue à deux membres récemment élus et présents à la séance : MM. André et Thévenin.

Correspondance : Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 23 novembre, annonçant qu'une subvention de 200 francs est attribuée à la Société en vue de permettre à M. le Dr Meunier de poursuivre ses fouilles archéologiques à Lavoye. Un rapport devra être fourni, le moment venu, sur les résultats obtenus.

Lettre de M. le Dr Meunier au sujet de ses dernières découvertes. Il a relevé près de cent tombes et espère en trouver d'autres. « Selon tous les indices que j'ai dès lors à ma disposition — écrit-il — je crois n'avoir encore que des sépultures du viie siècle ; rien encore du vie, et à plus forte raison du ve. La population franque aurait donc quitté très tardivement son campement pour venir se mêler à la population gallo-romaine. Ce campement aurait été probablement sur la côte de Waly et c'est sur l'une de ses pentes qu'il faudrait chercher le cimetière du ve et du vie siècle ; mais comment le trouver en pleine forêt?... ».

Lettre du R. P. Dom Besse, directeur de la Revue Mabillon, proposant un échange de publications, qui est accepté.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs.* — Marcel Hébert : Les légendes hagiographiques, à propos d'un livre récent, in-8°, 12 p., Liège, 1905.

Envoi du ministère : R. de Lasteyrie : Bibliogr. des trav. hist. et archéol., t. IV, 4e livr., in-4°, 1905. — Bibliogr. des trav. hist. et archéol. en 1902-1903, in-4°, 1905. — Ann. du Musée Guimet (Bibl. d'Études, t. 18 : *Le Népâl*, par S. Lévi). — *Id.*, Revue de l'hist. des rel., t. 52, n° 2

Envois des sociétés correspondantes : Revue Mabillon, n° 3, nov. 1905. — Notes d'art et d'archéol., n° 9, 1905. — Ann. de la Soc. hist. du Gâtinais, 4e trim., 1905. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 9, 1905. — Le Pays lorrain, nos 21 à 23, 1905. — Bull. des Soc. art. de l'Est, déc. 1905. — Acad. des sc. de St-Louis, 8e fasc., 1905. — Bull. et Annual Report of the Wisconsin nat. hist. Soc., 1905. — Mém. de l'Acad. de Caen, 1905. — *Mag. pitt.*, nos 23-24, 1905.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. H. BROCARD fait connaître différents diagrammes dont Albert Dürer peut vraisemblablement avoir fait usage pour la construction du *Carré magique* de 16 cases

16	3	2	13
5	10	11	8
9	6	7	12
4	15	14	1

figuré sur la gravure intitulée *Melencolia*. Ce carré donne 10 fois le total magique de 34, en additionnant les 4 lignes, les 4 colonnes et les deux diagonales. Parmi ces diagrammes auxiliaires, le suivant paraît le plus facile à retenir pour retrouver mécaniquement le carré magique. Partir du coin de gauche en haut, appeler les nombres successifs de 1 à 16, en suivant chaque ligne, en descendant, mais en n'écrivant rien sur les diagonales :

·	2	3	·
5	·	·	8
9	·	·	12
·	14	15	·

Appeler ensuite les mêmes nombres, de 1 à 16, en partant de la case droite en bas, en n'écrivant que dans les cases des diagonales :

16	2	3	13
5	11	10	8
9	7	6	12
4	14	15	1

Le carré ainsi formé est magique et donne pour somme 34, mais ce n'est pas encore le carré d'Albert Dürer. On voit que, pour l'obtenir, il reste simplement à changer de place les deux colonnes du milieu, de façon à remplacer le nombre 1415 qui

se lisait au bas du tableau, par le nombre 1514 marquant la date de la composition de la célèbre gravure.

M. Vigo donne lecture d'une notice biographique sur un maire de Bar de l'époque impériale, *M. J.-L. Pierre* (1808-1813) d'après les documents et registres de l'époque.

M. F. de Bacourt adresse l'*Introduction* dont il se propose de faire précéder son *Nobiliaire du Comté de Ligny*.

Ces mémoires sont renvoyés à l'examen de la Commission de publication qui devra se réunir le 11 décembre pour examiner les articles à insérer dans le tome IV (4e série) dont l'impression commencera incessamment.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement annuel du Bureau. Tous les membres sortants sont rééligibles et réélus. M. Lesort, secrétaire-adjoint est remplacé par M. P. d'Arbois de Jubainville, son successeur aux archives départementales. Le bureau pour 1906 se trouve ainsi composé :

Président : M. A. Renauld.

Vice-présidents : MM. P. Chevalier et J. Forget.

Secrétaire : M. Dannreuther.

Secrétaire-adjoint : M. P. d'Arbois de Jubainville.

Bibliothécaire : M. H. Brocard.

Trésorier : M. L. Vinchon.

Commission de publication : MM. Ch. Collin, F. Comte, W. Konarski.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

DOCUMENTS

Un maître d'école à Bar-le-Duc au XVIIe siècle.

Le peu de choses qu'on sait sur l'enseignement primaire à Bar-le-Duc sous l'ancien régime a été dit, — fort spirituellement — par M. W. Konarski en un charmant discours que

nous entendîmes en 1898 lors d'une distribution de prix aux élèves des écoles communales (1). Si misérable qu'ait été l'organisation de cet enseignement, placé nominalement sous le double contrôle de la municipalité et du curé de Notre-Dame, mais livré en réalité au hasard, il ne manquait pas d'inspecteurs officieux pour tracasser les malheureux régents, et surveiller l'orthodoxie de leurs opinions. Le gardien des capucins de Bar en particulier, s'était donné cette mission, et l'on a retrouvé un de ses rapports dans la correspondance du P. Donat, confesseur du duc Charles IV, conservée à la bibliothèque de Nancy. Le voici, exactement transcrit d'après l'original qui n'a pas encore été publié :

De Bar ce 26 mars 1661.

Mon Révérend Père,

Bénédicité.

Le zel que je scay que vostre Révérence a pour la gloire de Dieu me fait prendre la liberté de luy escrire affin de l'adviser quil y a icy un Maistre d'Eschole nommé Coquillart depuis huit ans bourgeois de Bar et instruisant la jeunesse, lequel tient du fagot s'il n'est hérétique tout à fait. Ainsy il dogmatize fréquentant les sacrements et en abusant. On dit qu'il a esté autrefois hérétique, il fait lire la Bible à ses enfants. On luy a pris Du Moulin un des grands hérésiarques entre les hérétiques, il a esté à la presche et dit-on avoit fait lire autrefois des livres hérétiques à ses escoliers. Davantage sa femme m'a dit en la présence de son mary, qu'elle nestoit catholique romaine, que le Pape estoit un menteur, que nous estions des idolâtres d'images et que les oiseaux peints et nos images estoient la mesme chose et d'autres blasphémantes paroles dont je ne veux importuner. C'est pourquoy, mon Révérend Père, il est besoin de vostre zèle dans ceste occasion, car il y a danger qu'il ne gaste toute la jeunesse en ceste ville de Bar. On a trouvé, il n'y a pas longtemps, qu'un petit enfant voulant dire le Benedicite, il le dit à la huguenote. J'ai parlé de tout cecy à ceux qui devroient mettre remède, *aures habent et non audiunt*, il n'y a rien à gagner. Si donc votre Révérence vouloit prendre la peine d'en dire un mot à son Altesse, que je prie Dieu conserver, et la supplier d'envoyer un ordre au Conseil de Bar pour deffendre lescholage à ce maistre huguenot, ce sera un grande charité que vostre Révérence faira. Quand il ne seroit seule-

(1) Reproduit dans le *Bull. de l'instr. primaire de la Meuse* et dans l'*Annuaire de la Meuse* de M. A. Grandveau pour 1899, p. 22-28.

ment que *suspectus* cest charge luy doit estre interdite. Si vostre Révérence mesme me veut envoyer lordre je le porteray moy-mesme affin de leur faire despescher lexécution. Notre souverain prince a trop peu dinclination pour les hérétiques pour nous desnier cette grâce et vous trop de charité pour ne point employer son crédit, cest la supplication que vous fait celuy qui est avec toute sorte de respects

MON RÉVÉREND PÈRE,

Vostre tres-humble et trés-obéissant serviteur,

F. CLÉMENT DE BAR,
capucin indigne.

Vostre Reverence agréera que le vénérable et bon Père Mansuit trouve icy mes humbles baises mains.

Adr. : *Au Reverend Père, Le Reverend Père Donat, le Prédicateur Tiercelin et confesseur de Son Altesse.*

à PARIS.

(Bibl. de Nancy, ms. 108).

En cette année 1661 qui marqua si douloureusement dans l'histoire de Lorraine et dans la vie du duc Charles IV, ce prince avait sans doute d'autres soucis que celui de persécuter un infime maître d'école. Il était précisément, au mois de mars, à Paris, pour subir l'humiliante cérémonie de l'hommage lige du duché de Bar entre les mains de Louis XIV. Il est permis de penser que la dénonciation du Père Clément n'eut pas de suites graves pour Coquillart, et qu'il échappa, grâce aux événements qui suivirent, aux « fagots » que le zélé capucin eût été fâché tout le premier de voir se rallumer à Bar.

H. D.

CHRONIQUE

*** Nous apprenons avec regret la mort de M. l'abbé Champonnois, curé de Rembercourt-aux-Pots, dont la Société conservait le meilleur souvenir depuis le bienveillant accueil qu'il fit à notre excursion archéologique il y a deux ans. M. Champonnois veillait avec un zèle éclairé à la conservation de l'admirable église de Rembercourt, l'un des plus intéressants édifices de notre région.

⁂ Nos félicitations à MM. François et Freund-Deschamps, nos confrères, nommés officiers d'Académie.

⁂ Dans le *Petit Temps* du 26 janvier 1906 notre confrère M. E. Beauguitte publie sous ce titre : *Un général Momie*, la légende et l'histoire des restes mortels du colonel Morland, des chasseurs de la garde, tué à Austerlitz, et inhumé seulement en 1818, après des péripéties incroyables. Il repose aujourd'hui à Souilly, son pays natal, dans un mausolée, modeste, il est vrai, mais plus digne du brave guerrier que la vitrine de l'École de médecine où il fut exposé durant plusieurs années à la curiosité des badauds.

⁂ La *Société archéol. scientif. et litt.* de Béziers ouvre une série de concours parmi lesquels nous citerons : « A la meilleure pièce de vers français (maximum : 200 vers) un *rameau de Chêne* en argent. — Toute œuvre attaquant le Gouvernement et la religion et susceptible de blesser la bienséance ou les mœurs serait éliminée ». Demander le programme des concours à M. Soucaille, 2, rue Diderot, à Béziers.

⁂ A la suite d'un vœu émis par la Chambre des députés le 27 novembre 1903, le ministre de l'Instruction publique a créé en décembre suivant une Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'Archives relatifs à la vie économique de la Révolution française. Cette Commission a décidé de s'adjoindre, afin de poursuivre cette œuvre considérable, des comités fondés dans chaque département. C'est ainsi qu'un comité fut formé pour le département de la Meuse dans le courant de l'année 1904. Il est composé à l'heure actuelle de dix-neuf membres qui ont choisi comme président M. Poincaré, sénateur, et comme vice-présidents MM. Fraizier, inspecteur d'Académie, Konarski, vice-président du Conseil de préfecture, et Dannreuther, secrétaire de la Société des lettres de Bar. Ce petit groupe s'est complété par l'accession d'un certain nombre de correspondants, de telle sorte qu'aujourd'hui est organisée pour toute l'étendue du département

de la Meuse, une sorte d'Union d'historiens et d'érudits désireux de promouvoir et d'exécuter toutes les publications de documents relatifs à la vie économique de la Révolution qui leur seront suggérés par la Commission centrale de Paris. Cette dernière demeure responsable de la direction d'ensemble des travaux effectués dans chaque département qui, sans cette précaution, risqueraient de rester localisés, dispersés, partant inefficaces au lieu de contribuer à former le magnifique faisceau que pourra être cette enquête sur l'histoire économique de la Révolution, poursuivie dans tous les départements à la fois. Déjà dans la Meuse, sur le désir de la Commission centrale a été introduite et discutée la question de la publication des cahiers de doléances rédigés à l'occasion de la convocation des États généraux de 1789 : le comité a d'abord décidé, à la demande de M. Pariset, professeur à l'Université de Nancy et président du comité de Meurthe-et-Moselle, que cette publication se ferait de concert avec les comités des deux autres départements lorrains, afin de rétablir dans l'unité historique de la province de Lorraine et Barrois, l'aire d'éclosion naturelle des cahiers, si l'on peut s'exprimer ainsi. En fait les cahiers ont été rédigés par bailliages et bien souvent plusieurs départements se sont vus attribuer des lambeaux de ces bailliages en 1790, lors de la division de la France en départements. Pour accomplir la première tâche qu'il s'est assignée, le comité fait appel à tous les membres et correspondants de la Société des Lettres qui pourraient soit lui fournir le texte des cahiers de doléances en originaux ou en copie, soit lui procurer toute indication permettant de retrouver ces cahiers.

P. D'A. DE J.

AVIS DU TRÉSORIER

Le Trésorier opérera, à partir du 15 février, le recouvrement des cotisations de 1906.

L. VINCHON.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 3 MARS 1906

La Société se réunira *le mercredi, 6 Mars 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Dublanchy : Monographie historique de Génicourt-sur-Meuse ;

2° M. J. Bailly : Notice biographique sur M. H. Labourasse (1824-1903) ;

3° M. Ch. Collin : Rapport sur la candidature de M. Braye, avocat à Ligny, présenté par MM. Chevalier et Vinchon ;

4° Communication diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Janvier 1906.

Présidence de M. A. Renauld, *Président.*

Sont présents : MM. d'Arbois de Jubainville, Ch. Collin, Brocard, J. Collot, Dannreuther, Al. Laurent, Renauld, Vigo.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : Lt Dublanchy : Une intendance d'armée au 18e s., 220 p., in-8°, Paris, Lavauzelle, éd. 1905. — L. Madelin : La Rome de Napoléon, 726 p. in-8°, Paris, Plon, 1906. — J. Péroche : Note au sujet de l'époq. quatern. et du balancement des pôles, 4 p. in-8°, Lille,

1906. — J. GRANDVEAU : Annuaire de la Meuse pour 1906, in-8°, Bar-le-Duc, 1906. — L. BOSSU : La Famille des Portes, 45 p. in-8°, Paris, A. Picard, 1906. — E. PIONNIER : Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795), 565 + CXXXVI p. in-8°, Nancy, 1906. — *Id.* Le Collège de Verdun après le départ des Jésuites et l'Ecole centrale de la Meuse (1762-1803), 130 p. in-8°, Verdun, 1906.

ENVOIS DU MINISTÈRE : Bull. du Com. des Tr. Hist. et Sc. (Sc. Ec. et Soc., 1904) — (Sciences : 1905) — (Archéol. 2e livr. 1905; p. 137-148) : [Dr MEUNIER, L'établissement céramique de Lavoye]. — *Mettensia*, IV, fasc. 3, 1905.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 3e trim., 1905. — Mém. et Doc. de la Soc. savois. d'hist. et d'arch., t. 43, 1906. — Mém. de la Soc. d'Em. de Montbéliard, 32e vol., 1905. — Revue Mabillon, n° 2, 1905. — Bull. de la Soc. des Sc. Hist. et Nat. de l'Yonne, 58e vol., 1904. — Bull. des Soc. art. de l'Est, décembre 1905. — Rev. de Saintonge et d'Aunis, t. XXVI, 1re livr. — Rev. d'Ard. et d'Arg., 13e ann., nos 1-3. — Univ. de Californie, 20e fasc. 1905. — Smithson-Instit. Ann. Rep. 1905. — Soc. de statist. de l'Isère, t. 34, 1905. — Trierisches Archiv., 1906. — Rev. Héral., t. 21, nos 5 et 6. — Le Pays lorrain, 3e année, n° 1. — Bull. de la Soc. arch. de Béziers, vol. 25, 1905. — Bull. de la Soc. des Sc. nat. de l'Ouest, 4e trim., 1905. — Ann. de l'Est et du Nord, n° 1, 1906. — Notes d'Art. et d'Arch., n° 10, 1905. — Soc. Lorr. Photogr., n° 10, 1905. — *Ons Hémecht*, 1er janv. 1906.

M. le PRÉSIDENT déclare installé dans ses fonctions le Bureau de la Société nommé dans la dernière séance pour l'année 1906. Il souhaite particulièrement la bienvenue à M. P. D'ARBOIS de JUBAINVILLE élu secrétaire adjoint, en remplacement de M. LESORT appelé à Rennes.

Sur la proposition du Secrétaire, la Société décide à l'unanimité de conférer à M. LESORT le titre de membre honoraire en reconnaissance des services qu'il a rendus à notre association pendant son trop court séjour dans la Meuse et du con-

cours dévoué qu'il veut bien continuer à lui prêter à l'avenir.

La Commission de publication dépose son rapport sur les travaux à insérer au tome IV (4e série) des Mémoires dont l'impression a été décidée. Parmi les articles qu'elle a eu à examiner, elle propose de retenir les suivants : MM. L. Germain : Monument funéraire à Buzy. *Id.* Les armoiries de la ville de Bar. D'Anthouard : Biographie du L^t-g^l d'Anthouard. Vigo : Biographie de M. J.-L. Pierre. F. de Bacourt : Nobiliaire du Comté de Ligny. Dublanchy : Monographie de Génicourt-sur-Meuse. L'abbé Nicolas : Epigraphie du décanat de Dun.

Ces propositions sont adoptées par la Société.

Lectures et communications : M. F. de Bacourt envoie une note sur deux artistes barrisiens du XVIe siècle, Michel Le Maire et Julien Gilbert dont les noms avaient jusqu'ici échappé aux historiens du Barrois et dont il est juste de conserver le souvenir.

Il communique également une lettre datée du 16 août 1855 par laquelle le comte de Nieuwerkerke directeur général des musées impériaux, intendant des Beaux-arts de la Maison de S. M. « accepte avec empressement » et remerciements les « généreuses conditions » de M. Oudet, directeur du musée de la ville de Bar, qui avait offert le 11 août au musée du Louvre « de se dessaisir moyennant une indemnité de cent francs des deux figures de Leger Richier qu'il possédait ». On n'a pas jusqu'ici retrouvé les traces de ces deux objets dont le prix modique, à défaut d'autres considérations, aurait pu engager la ville de Bar à faire l'acquisition. On aimerait à constater chez un conservateur de notre Musée moins de sollicitude pour l'embellissement des collections de la capitale.

M. d'Arbois donne lecture du *cahier de doléances rédigé par les papetiers* du bailliage de Saint-Mihiel, réunis au nombre de 25 à Lavignéville. Ce cahier fut porté à l'Assemblée des trois ordres tenue à Saint-Mihiel le 20 mars 1789.

Il donne lieu à d'intéressantes remarques sur l'industrie du papier dans la région (V. plus loin p. XX).

Sur la proposition de M. Brocard, une démarche sera faite par M. le Maire pour obtenir que la bibliothèque et les archives de la Société depuis longtemps à l'étroit dans la pièce mise gracieusement à sa disposition par la Ville soient transportées dans un local voisin un peu plus spacieux, dont l'aménagement sera fait aux frais de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

DOCUMENTS

Cahier de doléances des papetiers du bailliage de Saint-Mihiel.

Ce document rédigé au moment de la convocation des États généraux et porté à l'Assemblée des trois ordres tenue à Saint-Mihiel le 20 mars 1789, a été conservé dans le fonds des papiers judiciaires de Saint-Mihiel que M. Lesort a fait transporter aux Archives départementales en 1903. Il consiste en un cahier de six feuillets de très petite dimension. La gaucherie de son style, les défectuosités de son orthographe dénotent la main d'un écrivain d'instruction rudimentaire et il est probable que les connaissances littéraires des vingt-quatre autres signataires du cahier n'étaient guère plus développées : néanmoins tous les noms sont d'une écriture bien formée et un seul des pétitionnaires a remplacé sa signature par une croix. A la lecture, on s'aperçoit que le cahier émane de gens de métier, de maîtres ouvriers, et c'est peut-être ce qui en fait le principal intérêt; nous n'avons pas affaire à une diatribe de rhéteur, à une déclamation de procureur. Aussi, grâce à ce caractère, n'y est-il présenté que des réclamations professionnelles, ou plutôt des griefs corporatifs contre l'administration fiscale de l'Ancien régime. Les papetiers s'élèvent surtout contre les

douanes intérieures qui constituaient la plus lâcheuse des entraves pour les relations commerciales d'une province à l'autre et étaient particulièrement préjudiciables aux industriels lorrains, comme ils l'expliquent dans leurs revendications.

En effet, ils ne peuvent « faire passer leurs marchandises « en France, à moins qu'ils ne payent pour droits d'entrée des « sommes considérables », au point « que très souvent les « droits d'entrée excèdent de beaucoup le prix des marchan- « dises, et que de tout cela il n'y a aucune diminution sur les « impôts. Néanmoins, les marchands des provinces voisines « font circuler leurs marchandises dans la province de Lor- « raine, sans qu'elles payent aucun droit d'entrée... La Cham- « pagne, province la plus voisine à la Lorraine, verse ses « marchandises dans la Lorraine sans aucun empêchement et « en tire de la même province de Lorraine de toutes sortes de « matières pour la fabrication du papier : ce qui est cruelle- « ment coûteux aux papetiers et marchands de papier de la « Lorraine qui ne peuvent tirer aucune chose de la province de « Champagne qui ne soit presque toujours regardé comme des « matières prohibées ».

La conclusion de ce préambule est ainsi libellée : « Si les « mêmes droits des papetiers et commerçants des provinces « de la France étaient accordés à ceux de la Lorraine, les « papetiers de cette province travailleraient avec plus de force « et de confiance et le commerce serait plus fort ».

Ensuite le cahier énumère article par article les satisfactions que les papetiers estiment leur être dues pour le redressement de leurs griefs. L'article 4 est fort curieux parce qu'il montre à quel point l'esprit des corporations abolies animait encore ces hommes si hostiles aux préjugés économiques régnants ; ils demandent « qu'il soit défendu à toute personne, « de quelle qualité et condition qu'elle puisse être, de con- « struire aucune papeterie, à moins qu'elle ne soit fils de maî- « tre papetier, pour raison que certaines personnes sans au- « cune connaissance de l'art ont fait construire des papeteries, « ce qui gêne et porte un grand préjudice à tous ceux qui font « et pratiquent cet art, qui deviendra toujours plus néces-

« saire, et qui ont des parfaites connaissances, attendu que « ceux qui ne savent pas et ne connaissent point cet art, sont « préjudicieux et ne font que de la mauvaise marchandise au « préjudice de tout le monde ».

En même temps, soucieux de se procurer plus facilement les matières premières nécessaires à leur industrie, les papetiers réclament l'interdiction d'exporter toute marchandise propre à faire du papier « sous peine de grande punition et même par « corps ». Car les employés des frontières ne font pas leur « devoir : ce sont des lâches qui méritent eux-mêmes une pu- « nition, puisqu'ils manquent de fidélité et d'attachement aux « ordonnances et arrêts du Roi ».

Enfin dans un dernier article, la rivalité des papetiers avec les autres usagers des eaux, tels que les meuniers, se fait jour. « Qu'il soit défendu aux meuniers et à tous propriétaires de « retenir les eaux, tandis que nous payons cens et rente au « domaine de Sa Majesté ».

Les détails que nous donnent les clauses finales des cahiers sont intéressants, parce qu'ils nous fournissent un aperçu de l'état de l'industrie du papier dans la région de Saint-Mihiel à la fin du XVIII[e] siècle. Nous constatons la présence de 25 papetiers à la réunion qui fut tenue dans la maison de Louis Benoît Mortet à Lavignéville, où existe encore aujourd'hui une usine à papier sur la Creüe. C'était sans doute le centre de la fabrication du papier dans le pays. En effet, nous trouvons aux alentours d'autres papeteries, comme celle du Moulin-Neuf, achetée de Nicolas Convert de Lamorville (1), pour 1.000 l. par Jacques Laurent, dont le nom se rencontre parmi ceux des signataires du cahier; comme la papeterie de Bayard sise sur le territoire de Lamorville, déjà louée aux religieux de l'Etanche, le 5 février 1748 (2), moyennant 645 l. de canon annuel par les Ancelin, dont le nom est porté par deux signataires du cahier; comme la papeterie de Pichaumeix sur le ban de Saint-Mihiel, dirigée le 23 janvier 1719 (3) par Jean Dodot,

(1) Archives de la Meuse, C. 1607 (fol. 34 v°).
(2) id , C. 1559 (fol. 50 v°).
(3) id , C. 1759 (fol. 1).

ascendant probable de François Dodot qui souscrit les doléances et plaintes; enfin comme la papeterie de Deuxnouds citée dans le cahier et gérée par Jean-Baptiste Remy, qui fut avec Jean Tricheur, l'un des commissaires désignés pour porter le cahier à l'assemblée du bailliage.

P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

A. de Mahuet et Edm. des Robert. — **Essai de Répertoire des Ex-Libris et des Fers de Reliure des bibliophiles Lorrains**, gr. in-8° jésus de 383 p., Nancy, Sidot fr., 1906 (tiré à 300 ex. : 30 fr.).

Les *ex-libris* sont, comme on sait, les marques de possession, vignettes élégantes ou simples étiquettes, que les bibliophiles ont coutume d'apposer sur leurs livres. Un intérêt à la fois biographique, artistique et bibliographique s'attache à ces petits documents qui révèlent les goûts et les préférences des amateurs. Aussi n'est-il pas étonnant qu'à notre époque où tout est matière à collections, on se soit attaché à recueillir, classer et cataloguer les *ex-libris*. De luxueuses revues se publient pour les décrire, et de savants répertoires se préparent, comme celui que nous avons le plaisir d'annoncer. MM. de Mahuet et des Robert ont réuni un millier d'*ex-libris* et de fers de reliure, appartenant exclusivement à des bibliophiles de notre province (Lorraine, Barrois et Trois-Evêchés) du 16e au 19e siècle. C'est toute une armée d'amateurs de livres qui est ici passée en revue. Chacun a sa notice biographique et ses états de service, en quelque sorte. Une quantité de reproductions en fac-similé et plusieurs gravures tirées sur les planches originales ornent le volume. Aussi le livre de MM. de M. et des R. tient-il beaucoup plus qu'il ne promet, et l'on peut le considérer comme un des dictionnaires les plus utiles qui aient paru en Lorraine.

Principium Amor
Non exercitus neq;
thesauri præsidia Principi
patriæ sunt. Verè boni Cæsaris
Præceptum. Prima
cupre spes bonos cō
Illustrat parare.
Fausti Ces.
Assumptus
Multa bona
decus &
Insignia Eximii et Ingenui Michaelis
Bouueti Domini Heilcurtæ et Rome-
montis Serenissimis Principibus Caro
lo III. et Henrico II. Ducibus Lotharin-
giæ et Barri, a cōsiliis et secretis intimis
nec nō Cameræ Computorum Ducalium in

1611

NIL DVLCIVS

Le Barrois y est très bien représenté, et nous pouvons grâce à l'obligeance des auteurs reproduire ici la jolie vignette dont le président Michel Bouvet, de Bar, marquait ses livres en 1611. Si nous avions un reproche à faire à M. des R., c'est de laisser presque ignorer, par une modestie peut-être excessive, les petits chefs-d'œuvre dont il est l'auteur apprécié, et dont la réputation est faite en deçà et au delà de nos frontières. Nous donnons ici un spécimen de ces dessins marqué de son monogramme, où la fantaisie spirituelle n'exclut pas l'observation

des règles héraldiques les plus sévères. Nos lecteurs se feront un plaisir de deviner l'énigme des trois « meubles », véritables « armes parlantes », qui surmontent la tour d'ivoire où se complaît, paraît-il, un de nos plus doctes confrères de la Société des L., Sc. et A.

Ajoutons que des tables fort bien faites aideront le lecteur à utiliser les renseignements historiques, biographiques et héraldiques répandus à profusion dans ce beau volume. Une liste des Catalogues imprimés de quelques bibliothèques lorraines, anciennes et modernes, qui précède ces tables, rendra les plus grands services.

Enfin, malgré la perfection presque absolue de ce Répertoire, il laisse encore aux fureteurs de bibliothèques la satisfac-

tion de découvrir quelques pièces de toute rareté ayant échappé aux investigations érudites des auteurs. Citons, en vue d'un Supplément ou d'une deuxième édition les ex-libris *de Failly* et de *Savary*, ce dernier étudié par M. Léon Germain dans les Mém. de la Soc. des L. (t. VI, 1897, p. 200) et dont nous donnons ci-contre le fac-similé. H. D.

I. — **Le Collège de Verdun après le départ des Jésuites et l'École centrale de la Meuse (1762-1803)**, par Edmond Pionnier, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Collège de Verdun. — Verdun, V. Freschard, 1906, gr. in-8°, 130 p.

II. — **Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795)**, par le même. — Nancy, Crépin-Leblond, 1906, in-8°, 720 pages avec plan et phototypies.

Ces deux ouvrages, comme l'annonçait un précédent *Bulletin*, ont valu à M. Pionnier, déjà connu par cette petite merveille intitulée **Verdun, promenade historique et pittoresque**, le grade de docteur ès-lettres, que lui a conféré le 21 décembre dernier, la Faculté des Lettres de Nancy, avec la mention *très honorable*, la plus haute dont elle puisse disposer, et qu'elle décernait pour la seconde fois seulement depuis sa création.

Je voudrais, en quelques lignes, l'espace m'étant rigoureusement mesuré, dire la haute valeur de ces deux ouvrages.

I

Les Écoles centrales créées sous la Révolution ont été jusqu'alors peu étudiées et aucun travail sur ce sujet ne peut soutenir la comparaison avec celui de M. Pionnier. Les appréciations de l'écrivain sont sévères pour l'ancien collège, mais elles sont justifiées. L'enseignement était insuffisant, surtout en français, en histoire et en géographie ; les langues vivantes étaient délaissées.

M. Robert Parisot, le professeur d'histoire bien connu à Bar-le-Duc, a formulé sur le travail de M. Pionnier, les conclusions suivantes :

« L'ouvrage de M. Pionnier est digne des plus grands éloges et ne donne lieu qu'à de minces critiques de détail ne portant aucune atteinte à la valeur de l'ensemble ».

Il serait superflu d'ajouter un seul mot à ce jugement aussi autorisé.

II

J'arrive à l'ouvrage remarquale que M. Pionnier a modestement intitulé : **Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun**, titre trompeur s'il en fut jamais, car l'auteur a fait œuvre et laisse sur son sujet peu de choses à glaner à ceux qui viendront après lui.

Ce livre a pour origine une conférence sur **Beaurepaire**, commandant la place de Verdun en 1792, faite par M. Pionnier, en 1899. Le texte en avait été adressé à M. Pfister pour les *Annales de l'Est*.

L'éminent professeur, directeur de cette revue, engagea l'auteur à élargir son cadre et à traiter l'histoire de la Révolution à Verdun. Après de longues recherches, et malgré la difficulté de trouver les documents nécessaires, l'écrivain est arrivé au but et, de l'aveu de M. Pfister lui-même auquel l'ouvrage est dédié, a produit un travail très consciencieux et très documenté.

Deux questions capitales sont magistralement traitées dans ce livre. La première a trait à la mort de Beaurepaire, attribuée au suicide par un certain nombre d'écrivains, entre autres notre confrère M. Dommartin et par d'autres à l'assassinat.

Sans se prononcer formellement, M. Pionnier penche visiblement pour la seconde hypothèse et après avoir fait ressortir l'impossibilité de prouver le suicide, en l'état actuel de la documentation, conclut qu'il est tout aussi rationnel, sinon plus exact de croire à un assassinat.

Le second point a trait à la légende des *Vierges de Verdun*, condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire, pour avoir été offrir des dragées au roi de Prusse après la capitulation de Verdun. Elles furent chantées par Delille et Victor Hugo. Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, a donné sur elles

des détails inexacts. En réalité, cinq furent exécutées, Suzanne Henri, âgée de 26 ans, Gabrielle Henri, âgée de 25 ans, Anne, Henriette et Hélène Watrin, âgées de 25, 23 et 22 ans. Deux autres; Barbe Henri et Claire Tabouillot subirent six heures d'exposition publique, elles furent mises en liberté après le 9 thermidor.

Si l'on se reporte au temps, la sévérité du tribunal révolutionnaire s'explique aisément.

Pour conclure, l'ouvrage de M. Pionnier a été ainsi jugé par M. le professeur Parisot :

« C'est une œuvre considérable renfermant une foule de renseignements neufs et de bonne qualité, c'est une contribution très importante à l'histoire générale; une œuvre objective, d'une forme claire, une solide et bonne monographie bien réussie et de haute valeur ».

A cette appréciation, ajoutons celle de M. Auerbach qui donne la note définitive par les paroles suivantes :

« M. Pionnier est de la lignée des historiens de Verdun; il a bien profité des leçons de ses maîtres, Pfister et autres; il a montré enfin que l'on peut être savant en province sans être un savant de province ».

C'est le plus bel éloge qui puisse être fait de notre sympathique et érudit confrère. J. B.

A. Grandveau. — **L'Annuaire de la Meuse pour 1906.**

Enfin l'*Annuaire de la Meuse pour 1906* vient de faire son apparition, toujours tardive, hélas! bien qu'impatiemment attendue.

Certes, je me ferais scrupule de chercher noise au laborieux auteur de ce recueil, notre sympathique confrère, M. Grandveau, en soulignant au passage la fâcheuse tendance, aujourd'hui dégénérée en habitude, qu'a l'*Annuaire de la Meuse* à nous

mettre au régime des douzièmes provisoires, suivant le déplorable exemple donné par le Parlement. D'ailleurs ses fidèles lecteurs ont pour lui des trésors d'indulgence et ils absolvent bien volontiers le retardataire qui leur ménage chaque année des surprises délicates et une satisfaction toujours plus complète.

On ne doit que des éloges à cet *Annuaire* compact où M. Grandveau dépense tant de labeur intelligent et de méthode persévérante, sans compter ses deniers personnels, car j'imagine volontiers que l'*Annuaire* est bien loin de valoir pour lui une ferme en Beauce ou en Brie. Il semble difficile de surenchérir sur les appréciations flatteuses dont ce recueil périodique a été l'objet depuis sa création. On a dit avec raison qu'il réalisait la perfection du genre et on peut s'en tenir à ce jugement définitif en souhaitant que les difficultés multiples d'une tâche aussi ingrate, loin d'être jamais un motif de défaillance pour M. Grandveau, soient au contraire un stimulant pour son ardeur infatigable.

Les lecteurs de l'*Annuaire* ont, suivant leur habitude, avidement feuilleté les hors d'œuvre historiques qui sont leur régal habituel. Ils ont tout lieu d'être satisfaits cette année, car on leur a fait la part très large.

Notre érudit confrère, M. Konarski, y poursuit avec un succès croissant, ses excursions « *à travers le vieux Bar* ». On n'a pas oublié qu'en 1903 et 1904, notre historien local a restitué, pour notre plus vif agrément, les grandes lignes de l'ancien Château de Bar et fait revivre, sous nos yeux, dans son décor familier, la petite cour ducale.

Cette année, toujours dans l'enceinte de ce même Château, notre guide attitré nous fait les honneurs de l'*Insigne Collégiale de Saint-Maxe* qui occupa « une si haute et si large place dans « la vie politique, religieuse et sociale de Bar aux siècles pas- « sés ».

L'histoire de cette Collégiale a déjà été très consciencieusement esquissée par M. l'abbé Renard qui lui a consacré une place importante dans son livre sur le *Château de Bar* (Mémoires de la Société, 1896).

Il pouvait sembler périlleux de revenir sur un sujet dont la matière paraissait épuisée et que M. l'abbé Renard a traité avec une particulière compétence.

M. Konarski, avec une modestie qui l'honore, avoue son extrême embarras au moment de mettre en œuvre à son tour, les documents déjà interrogés par son précurseur et nous avertit loyalement qu'il aura fort peu d'inédit à y ajouter.

Que M. Konarski se rassure; sa notice ne fait pas double emploi avec celle de M. l'abbé Renard. Il y a entre ces études émanant de tempéraments si opposés, toute la différence qui sépare une noble douairière-parcheminée, prude et dévote, d'une robuste fille du peuple, jeune, plantureuse, accorte et délurée. Les goûts les plus divers trouveront ainsi de quoi s'accommoder.

Car M. Konarski, — on ne saurait trop insister sur ce point — a le don éminent et malheureusement trop rare chez les érudits, de vivifier les textes et d'animer par son souffle évocateur les débris poussiéreux du passé. Il n'est pas, comme la plupart de nos historiens de province, alourdi par des documents mal digérés et sujet à de pénibles somnolences ou à des réminiscences fastidieuses. Il est maître de sa matière et la domine; son estomac robuste assimile allègrement les matériaux les plus coriaces et en extrait du sang, de la chair, de la vie.

Mieux que jamais, on peut apprécier cette faculté maîtresse dans les soixante-dix pages substantielles qu'il vient de consacrer à la Collégiale de Saint-Maxe et où l'on retrouve avec sa verve et son esprit habituels, la langue colorée, savoureuse et pittoresque qui lui est propre. Par surcroît, cet érudit, amusant à lire comme un conteur, respecte scrupuleusement la vérité historique et ne se permettrait, sous aucun prétexte, la moindre fantaisie avec elle.

Nous voyons donc successivement défiler sous nos yeux, dans la pompe des cérémonies religieuses et dans les mesquines intrigues de sa vie corporative, tout le clergé de Saint-Maxe, doyen, chanoines, vicaires et chapelains, voire même les enfants de chœur « pensionnés de l'État et investis de leur

« magistrature sous les auspices de la Chambre des Comptes », bien différents en cela de leurs successeurs dégénérés qui voient « dans leur modeste collaboration aux pompes et aux « Saints mystères du Service divin, une occasion exception- « nellement propice de grimacer au dos du suisse, de bayer « aux corneilles et de capturer les mouches, en gagnant quel- « ques sous hasardeux ».

On ne saurait prétendre résumer en quelques lignes sèches la matière de cette succulente notice. Il faudrait tout citer et, par suite, tout déflorer.

(*A suivre*). JULES FORGET.

NÉCROLOGIE

M. Henry Bompard.

Au moment où s'imprime ce *Bulletin*, nous avons le regret d'apprendre la mort d'un des fondateurs de notre Société, M. HENRY BOMPARD, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien sénateur, chevalier de la Légion d'honneur; décédé le 19 février 1906, à l'âge de 85 ans.

On a loué ailleurs, comme il convenait, les services éminents rendus par le citoyen, le magistrat, l'homme politique. Ici, nous ne saurions oublier, parmi les initiatives intelligentes de son administration, le concours dévoué qu'il prêta aux promoteurs de notre Société, au commencement de l'année 1870. Un esprit aussi distingué ne pouvait manquer d'apercevoir l'utilité d'une association dévouée comme la nôtre, en dehors de toute considération de parti, aux intérêts supérieurs de la cité. M. H. Bompard a conservé à notre Société, jusqu'aux derniers jours de sa vie si bien remplie, une bienveillance dont nous lui gardons un reconnaissant souvenir. H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 4 AVRIL 1906

La Société se réunira *le mercredi, 4 Avril 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. DE BACOURT : Le cas de Maître LE PAIGE (1708);
2° M. le Dr MEUNIER : La « tournette » des potiers gallo-romains;
3° M. KONARSKI : Une vue inédite de Bar-le-Duc en 1611.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Février 1906.

Présidence de M. A. RENAULD, *Président.*

Sont présents : MM. ANDRÉ, BROCARD, BUNGENER, P. CHEVALIER, CH. COLLIN, J. COLLOT, DANNREUTHER, FORGET, KONARSKI, LAURENT, AL. MARTIN, A. RENAULD, SLINGSBY, THÉVENIN, VINCHON.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant pour le 17 avril l'ouverture, à la Sorbonne, du 44e Congrès des Sociétés savantes.

MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et SLINGSBY sont désignés pour y représenter la Société.

M. le Président adresse ses félicitations, au nom de la Société, à deux de nos confrères, M. Paul VARIN et M. PHAS-

MANN, pour leur promotion au grade d'officier et de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* M. HÉBERT : Des sens divers du mot *religion*, 11 p. in-8°, 1906. — *Id.* Résumé des Leçons sur les Équivoques et Malentendus dans la manière de poser le problème religieux, 13 p. in-8°, Bruxelles, 1906. — A. PRUDHOMME, Enquête agric. Production laitière industrielle dans la Meuse en 1902. — Commerce des produits agricoles en 1903, 47 p. in-8°, 1905.

ENVOI DU MINISTÈRE : Bibl. d'Archéol. afric., tome VIII, 1906. [P. EUDEL, Dictionn. des Bijoux de l'Afr. du Nord].

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Bull. de l'Univ. de Lille, 1905, n° 4. — Ann. des Fac. de Droit et des Lettres d'Aix, t. I, n° 4. — Bull. de l'Institut Egypt., 4e série, fasc. 2-6, 1904-1905. — Bull. de l'Institut géol. d'Upsal, 1905. — Revue Mabillon, n° 4. — Revue Héraldique, Déc. 1905 et Janv. 1906. — *Ons hémecht*, t. 12, nos 2-3. — Bull. de la Soc. Neuchâteloise de Géographie, t. 16, 1905. — Notes d'Art et d'Archéol., t. 18, nos 1-2. — *Le Pays Lorrain*, n° 2, 1906. — Le *Magasin Pittor.*, nos 3-4, 1906. — Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise, t. XIXb, 1905.

M. VINCHON, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société qui se présentait comme suit au 31 décembre 1905 :

Recettes.

Reliquat au 31 décembre 1904.....	4.216f 40
Produit des cotisations.....	1.960 80
Subvention du Ministère de l'Instruction publique pour des fouilles archéologiques.....	200 »
Prix de vente de volumes.....	10 »
Intérêts du livret de caisse d'épargne.....	45 35
Intérêts Varin-Bernier, 1er semestre.....	24 80
— — 2e semestre.....	17 25
TOTAL.....	6.474 60

Dépenses.

Facture Contant-Laguerre, impression et expédition du tome II....	1.386f 85	
Facture Contant-Laguerre, impression et expédition du tome III..	979 70	
Facture Contant-Laguerre, impression et expédition du *Bulletin mensuel*.....	533 45	
Facture Monge, cliché.....	10 »	
Frais d'encaissement de quittances.	43 50	
Indemnité au concierge de la Mairie.....	30 »	
Indemnité à M. Florentin pour écritures.....	40 »	
TOTAL.....	3.223 50	3.223f50

Représenté par :

Livret de Caisse d'épargne.	1.500 »		
En dépôt Varin-Bernier....	1.715 15		
En caisse chez le trésorier..	35 95		
Égalité.....	3.251 10	RESTE..	3 251 10

La Société approuve ces comptes et remercie M. le Trésorier pour sa gestion.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. H. BROCARD fait une communication sur le recueil n° 2649 des manuscrits de la Bibliothèque de Troyes, qu'il a signalé à la séance du 4 oct. 1905, comme renfermant les leçons de géométrie faites par Joblot à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1702 et recueillies par un de ses auditeurs François Rohais. Ce manuscrit est formé de deux volumes in-4° de 367 et 391 pages portant de nombreuses annotations marginales dues à l'abbé Dufranc, et qui, à certains indices, doivent remonter à l'année 1762.

A vrai dire, la géométrie, réduite aux définitions fondamentales et à quelques problèmes élémentaires, n'occupe que les quarante premières pages du tome I. D'autres subdivisions se rapportent à la géométrie pratique sur le terrain, à l'anatomie de l'œil, à la perspective, à la cosmographie (théorie de la sphère) et à la gnomonique.

Le tome II contient les notions du calendrier chez les anciens, le développement des corps géométriques, l'arithmétique, la sphère de Copernic, l'arithmétique par la dixme, et enfin l'algèbre. Ces trois dernières parties étant datées de 1703, on est fondé à admettre que le cours de mathématiques durait deux ans, à raison sans doute de deux leçons par semaine.

L'anatomie de l'œil paraît être la première conférence que fit Joblot en 1702, comme l'a rapporté M. Konarski.

Il est fait mention, t. I, p. 225 du Traité, de la lumière et des couleurs dont il a été vraisemblablement question dans la lettre de Ch. Huygens du 4 mars 1695 (*Séance* du 1er mars 1905). Cet ouvrage a donc été publié; malheureusement il manque au Catalogue des imprimés de la Bibliothèque Nationale. Il est probable toutefois que Joblot en a tiré les deux articles d'octobre 1702 et de juillet 1703 des *Mémoires de Trévoux*, l'un sur quelques propriétés des miroirs, l'autre sur la multiplication des images d'une bougie allumée dans les glaces de verre non étamées (voir l'ouvrage spécial de 1905, pièces XXIX et XLIV).

Au cours de cet examen, M. Brocard relève quelques autres particularités que le manque de place nous contraint d'écourter : diverses dispositions ingénieuses d'appareils optiques, la nomenclature des signes algébriques et des exemples de problèmes proposés et de leurs solutions développées.

En résumé, ce précieux manuscrit ajoute un chapitre nouveau à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, en nous faisant connaître ce qu'était l'enseignement des sciences mathématiques aux *aspirants* qui suivaient les cours de notre ancienne École des Beaux-Arts. Il était juste que notre Société eût la primeur de ce document inédit, où se re-

trouve la pensée de notre savant barrisien Louis Joblot.

M. SLINGSBY apporte de la part de M. Ernest BEAUGUITTE un charmant sonnet : *La Maison*, dont il donne lecture, non sans l'avoir introduit par quelques paroles sympathiques pour l'auteur absent. Cette communication est très applaudie et fait espérer à plusieurs membres qu'un *Coin des poètes* renouvellera dans notre prochain volume de Mémoires une tradition trop négligée.

M. D'ANTHOÜARD fait remettre une notice biographique sur le lieutenant-général d'Anthoüard (1773-1852). Quelques extraits en sont lus et ce travail est recommandé à la Commission de publication pour un des prochains volumes.

M. FORGET lit un spirituel compte rendu de l'*Annuaire de la Meuse* de 1906 et décerne des éloges mérités, tant au laborieux éditeur de cet utile recueil, notre confrère M. GRANDVEAU, qu'à l'auteur de la partie historique, M. W. KONARSKI dont la notice est consacrée, cette année, à la *Collégiale Saint-Maxe*.

Sur le rapport de M. BROCARD, M. G.-E. Stechert, libraire à Paris, est élu membre correspondant. MM. André, Slingsby et Vigo, membres correspondants, demandent à passer titulaires, ce qui est ratifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

DOCUMENTS

Deux Artistes barrisiens inconnus.

(XVI^e^ siècle).

M. Maxe-Werly publiait en 1900 des *Notes et documents sur l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois*. Dans le *Bulletin de la Société des Lettres de Bar-le-Duc*, novembre 1903, nous avons fait connaître le nom d'un artiste omis par notre

savant confrère : *Julien le Maire*, sculpteur, peintre et graveur barrisien du XVI^e^ siècle cité dans divers titres des Archives de Meurthe-et-Moselle.

Au cours de recherches nécessitées par notre publication sur les *Epitaphes... des anciennes églises de Pont-à-Mousson*, nous avons retrouvé les noms de deux autres artistes barrisiens que n'a pas connus M. Maxe-Werly, MICHEL LE MAIRE et JULIEN GILBERT.

Ces deux peintres exécutèrent dans l'église paroissiale de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson des verrières pour la confrérie de Saint-Nicolas (Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 1136).

Dans une quittance de *l'an mil cinq cens quarante sept, le vingtiesme jour du moys de febvrier, Michiel le Maire painctre demeurant à Bar congnoy et confesse avoir eu et reçeu des confraires... la somme de cent francs, monnoye barrois.*

Dans une seconde quittance du *IX^e^ d'aoust mil cincq cens quarante et huict, Michiel le Maire painctre demeurant à Bar* déclare avoir reçu cent autres francs.

Michel le Maire et Julien Gilbert, peintres, donnent une quittance collective pour solde de tout compte le 2 novembre 1548 :

Nous Julyen Gilbert et Michel Le Maire, painctres, confessons avoir reçeu de messieurs les gouverneurs de la confrairie Sainct Nicolas scituée en léglise parrochialle Sainct Laurens du Pont à Mousson, la somme de trois cens francs, monnoie de Lorraine, pour les vittres faictes par nous en la dicte église, devant la chapelle des dicts confraires; de laquelle somme de iij^c^ fr., dicte monnoie, nous en tenons contens, promettans par ceste, signée de noz mains, en porter quictes envers tous les dicts gouverneurs et confraires de la dicte confrairie de St Nicolas et autres à qui quictance en peult appartenir. *Faict à Bar*, le ij^e^ jour de novembre mil V c quarante huict.

MICHEL LEMAIRE.

JULIEN GILBERT.

En rapprochant les dates on peut supposer que Michel Lemaire de Bar-le-Duc qui travaillait de 1547 à 1549 aux ver-

rières de Pont-à-Mousson était le père de Julien Lemaire lui aussi de Bar-le-Duc que nous avons trouvé en 1578 occupé à l'ornement de la chapelle dite de Stainville à la Collégiale de Bar-le-Duc, puis plus tard graveur à la Monnaie de Nancy.

Quant à Julien Gilbert, de Bar-le-Duc, qui, bien qu'associé aux travaux de Michel Lemaire à Pont-à-Mousson n'intervient pas en nom dans les deux quittances particulières, mais seulement dans le *solde de tout compte* du 2 novembre 1548, ne serait-il pas Julien Lemaire lui-même, élève et aide de son père? Le nom de Gilbert n'infirme pas cette opinion : on sait combien les surnoms étaient usités à cette époque-là, différenciant en apparence non seulement les parents du même nom, mais le fils du père et même les frères entre eux.

Néanmoins, puisque la question n'est pas absolument résolue, nous conservons à cet article le titre que nous lui avons donné.

F. DE BACOURT.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

A. GRANDVEAU : **L'Annuaire de la Meuse pour 1906** (*suite et fin*).

Je me bornerai à signaler quelques chapitres traités d'une manière particulièrement heureuse et dont certains ont en outre le mérite d'être à peu près inédits.

C'est d'abord le délicieux commentaire sur les fameuses reliques de Saint-Maxe qui, sans jeu de mots, ont fait la pluie et le beau temps à Bar, pendant des siècles, et ce, pour la plus grande édification de nos pères.

La prérogative qu'avait le Chapitre de Saint-Maxe d'être *Grand Ecolâtre de Bar*, nous vaut l'identification de l'*Ecole de Saint-Maxe*, à laquelle a succédé vraisemblablement le Collège Gilles de Trèves et qui n'est autre que « la curieuse maison à « pans de bois debout encore sur la place de la Couronne, à

« l'angle de la rue Gilles de Trèves », pittoresque et précieux vestige de l'architecture locale au XVe siècle que, si l'on n'y prend garde, « les beautés de l'alignement vont encore anéan-« tir d'ici peu ».

M. Konarski estimant avec raison « que le vestiaire de l'His-« toire, si locale et si familière qu'elle puisse être, n'a point à « abriter la tunique dont Sem et Japhet couvrirent un jour la « nudité de Noé », nous trace, textes en main, toujours et sous la garantie des plus hautes autorités ecclésiastiques, un truculent tableau des mœurs scandaleuses du bas clergé de Saint-Maxe, des vicaires et chapelains qu'on désignait alors communément « sous la brutale appellation de *suppôts* ».

« Citer intégralement », dit-il, « les textes mêmes des procès-« verbaux capitulaires serait presque toujours impossible. « Gilles de Trèves est contemporain de Rabelais. Il en parle la « langue. Il appelle un chat un chat et dicte en toutes lettres « des mots dont notre pudeur moderne se borne à ébaucher les « initiales. Le cartulaire de la Collégiale devient à certaines « pages un chapitre de Brantôme ». M. Konarski s'essaie bien à citer, mais il lui arrive de mettre pudiquement des points. Nous le croyons sur parole.

Ceci l'amène à nous conter les rébellions épiques des mêmes suppôts contre le Chapitre, rébellions qui avaient leur écho jusqu'au Parlement de Paris et qui semblent des chants détachés du *Lutrin* de joyeuse mémoire.

M. Konarski nous fait enfin visiter en détail l'édifice de la Collégiale où tant de richesses artistiques étaient accumulées et dont on ne peut que déplorer la destruction à peu près totale. Cette destruction explique d'ailleurs et justifie le très petit nombre de dessins dont notre confrère a pu illustrer son texte; on ne peut que louer la perfection de la plupart d'entre eux.

Les lecteurs de M. Konarski ont peut-être été amenés, comme moi-même, à formuler une très légère critique de détail, qui ne vise d'ailleurs que la disposition typographique de cette notice et de celles qui l'ont précédée. Au lieu de nous présenter son travail sous forme d'une masse compacte, une et indi-

visible, d'un bloc, — pour employer un mot fort à la mode —, l'auteur agrémenterait singulièrement notre lecture et faciliterait, le cas échéant, nos recherches, en fragmentant ce bloc par quelques têtes de chapitres, mises en vedette et qui constitueraient de fort utiles points de repère.

Après le plat de résistance que venait de nous servir M. Konarski, nous avons goûté la surprise d'un dessert délicat dans les lignes émues et poétiques qu'un de nos confrères également, M. Fernand Vatin, a consacrées à *La Maison de Jeanne Darc à Domremy*. C'est une entreprise, semble-t-il, téméraire, d'aborder à nouveau un sujet de telle envergure qui a si magnifiquement inspiré tant d'écrivains illustres, depuis Michelet jusqu'à Hinzelin. Mais « la bonne Lorraine », dont l'idéale figure rayonne immortellement sur sa vallée natale, suscite toujours de ferventes et heureuses dévotions à ses admirateurs et M. Vatin lui doit d'avoir ajouté quelques bonnes pages à une histoire merveilleuse que notre époque matérialiste et sceptique se sent chaque jour plus impuissante à comprendre.

JULES FOREST.

LETTRES SUR JEANNE D'ARC

Sixième lettre.

Bar-le-Duc, le 24 février 1906.

MON CHER PRÉSIDENT,

Dans mes dernières lettres sur Jeanne d'Arc, lettres déjà anciennes, puisque la cinquième date du 25 juin 1904, je traitais de l'origine de Jacques d'Arc, le père de la libératrice d'Orléans. Rien d'authentique, de sérieux n'établit qu'il ait vu le jour à Ceffonds, près de Montierender, en Champagne, et j'ai donné quelques raisons qui peuvent laisser supposer que son lieu de naissance soit Sept-Fonts en Puisaye, village dont, à

la fin du XIV^e^ siècle, le duc de Bar était seigneur et le duc d'Orléans suzerain. Tout ce que j'ai scruté depuis ne m'a rien fourni qui complète mes arguments d'alors et il faut attendre du temps l'éclaircissement de cette question.

Je reviens donc à Jeanne d'Arc barroise, c'est-à-dire à mon point de départ.

Dans ma première lettre (1), j'ai cité le témoignage publié par Jules Quicherat, en tête de ses extraits des livres de comptes du commencement du XV^e^ siècle. Il est ainsi conçu : « A Jehan de Mets, la somme de cent livres pour le deffray de luy et autres gens de la compaignée de la Pucelle n'a guieres venue par devers le roy nostre sire, DU PAYS DE BARROIS... » (T. V, p. 257).

Cette pièce, capitale, puisqu'elle émane de Guillaume Charrier, receveur général de toutes les finances et qu'elle est datée du 21 avril 1429, suffirait à elle seule pour ne laisser aucun doute sur l'origine barroise de Jeanne. Mais elle est corrobée par quantité d'autres titres que nous allons passer en revue, si vous le voulez bien.

Les uns donnent Jeanne d'Arc comme barroise, expressément; les autres comme lorraine ou, le plus souvent, comme originaire des parties de Lorraine; ce qui n'implique aucune contradiction et ce qui, surtout, exclut toute hypothèse de Jeanne d'Arc champenoise.

En l'an de grâce où nous sommes, à part un très petit nombre de personnes, exceptionnellement informées, les 17.000 citoyens qui forment la population de notre ville, les 284.000 habitants que compte notre département s'estiment tous purement lorrains, et ne soupçonnent en rien qu'ils sont tout d'abord barrois. Aussi bien, en tant que pays, celui de Bar (*pagus barrensis*) est une des parties de l'ancienne Lorraine. Si une distinction administrative exista pendant plusieurs siècles entre le duché de Bar et celui de Lorraine, notre terre est lorraine. Au point de vue ethnique, nos compatriotes actuels sont fondés à se considérer comme Lorrains, et, dans

(1) *Bull.*, mars 1904.

le passé comme dans le présent, surtout après la réunion des deux duchés dans les mains de René d'Anjou, il fut tout naturel que, prenant le tout pour la partie, les autres peuples nous traitassent constamment de Lorrains.

Dans le II^me^ volume du précieux travail de Quicherat sur les *Procès de Jeanne d'Arc*, nous trouvons, à la page 74, en note, que : « Jacob d'Arc et Zabillet, sa femme (les père et mère de Jeanne d'Arc), ont donné au curé de Dompremy chacun deux gros BARROIS par an pour leurs obits, l'an 1428 » ; et, plus bas, même note, que Jean Du Lys, « *Dalis* en LORRAINE », qui s'était tenu auprès du roi jusqu'en 1436, « *retourna* en LORRAINE, à cette époque, sur le bruit que sa sœur y avait *reparu* ».

Mais prenons les actes mêmes de la procédure. Nul ne saurait les juger avec plus de compétence que vous.

« Johanna d'*Arc*, DE PARTIBUS LOTHARINGIÆ... », lisons-nous dans la *Propositio* de Pierre Maugier, avocat de la réhabilitation (T. II, p. 140).

« Nicolaus Aucupis (Loyseleur), nitens Johannam decipere, se fingebat prisionarium DE PARTIBUS LOTHARINGIÆ... », rapporte le Promoteur, dans sa Requête (T. II, p. 204), ce que complète le greffier, Guillaume Manchon, lui-même, en déposant au second Procès, que « *Loyselleur* se fingebat esse de PARTIBUS DICTÆ JOHANNÆ,... (T. II, p. 342), fingebat se esse DE PARTIBUS LOTHARINGIÆ, DE QUIBUS IPSA JOHANNA ERAT » (T. III, p. 141).

« Nonne audistis quod prophetizatum fuit quod Francia per mulierem deperderetur et per unam virginem DE MARCHIIS LOTHARINGIÆ restauraretur? » rappelle le témoin Catherine le Royer, dans sa déposition faite à Vaucouleurs, le dernier jour de Janvier 1456 (T. II, p. 447).

Écoutons maintenant Jean Moreau, marchand à Rouen, originaire de « Vivilla prope Motam *en Bassigny* », soit d'Urville, non loin de Domremy. « Scit quod tempore, quo in villa Rothomagensi fiebat processus contra Johannam, quidam notabilis homo DE PARTIBUS LOTHARINGIÆ eidem dixit quod veniebat DE PARTIBUS LOTHARINGIÆ, quia fuerat commis-

sus ad faciendum informationes IN LOCO ORIGINIS IPSIUS JOHANNÆ » (T. III, p. 192).

Dans leur procès-verbal d'enquête, l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris et Jehan Brehal, autre juge délégué du Procès de réhabilitation, font spécialement état de la déclaration de Moreau, dans les termes qui suivent : « quidam vir honestus affirmative deponit quod quidam notabilis homo DE PARTIBUS LOTHARINGIÆ dixit ipsi deponenti... [quod] fuerat commissus ad inquirendum de fama dictæ Johannæ IN PATRIA LOTHARINGIÆ » (T. II, p. 381).

Il est à remarquer qu'au cours de sa déposition « l'honnête » Moreau ajoute « Veritas est quod audivit dici et referri modum recessus ipsius Johannæ A PARTIBUS LOTHARINGIÆ » (T. III, p. 192).

A côté de ces assertions si formelles, données à Rouen, en mai 1456, voici venir le témoignage non moins considérable de Jean d'Aulon, le maître d'hôtel de la Pucelle, son compagnon de tous les instants, remis par écrit, à Lyon, dans le même temps : « Et premièrement dit que vingt-huict ans a, ou environ, ladicte Pucelle, laquelle estoit DES PARTIES DE LORRAINE » (T. III, p. 209).

J'ai déjà eu l'occasion de citer Perceval de Cagny, « le mieux instruit, le plus complet, le plus sincère et le premier en date » de tous les historiens de Jeanne d'Arc, au regard de Quicherat. Or, voyez le commencement de sa *Chronique* : « En iceluy an [MCCCCXXVIII] le [VI^e^] jour dudit mois de mars, une pucelle DES MARCHES DE LORRAINE ET DE BARROIZ vint devers le roy à Chinon » (T. IV, p. 3).

En présence de tant de manifestations éclatantes de l'origine barroise-lorraine de Jeanne d'Arc, je suis fort tenté de mettre fin à mes citations. Pour être probante, leur uniformité ne laisse pas d'en rendre la lecture fastidieuse. Mais, pour ruiner complètement la thèse de l'origine champenoise de Jeanne d'Arc, à laquelle la plume habile et prestigieuse de M. l'abbé Misset a pu donner, dans ces derniers temps, quelque apparence de fondement, continuons à compulser les textes, et démontrons qu'il n'en est pas un qui laisse entrevoir une Jeanne d'Arc champenoise.

Ah, pardon ! Dans le *Journal du Siège d'Orléans* (J. Quicherat, t. IV, p. 125) on peut lire : « Et pour la conduite, Baudricourt luy bailla deux gentilzhommes de CHAMPAIGNE, l'ung nommé Jehan de Metz, et l'autre Bertrand de Polongy, qui moult envis le feirent, pour les perilleux chemins ». Ce passage se trouve en outre copié presque intégralement, dans la *Chronique de la Pucelle* (T. IV, p. 206).

Mais que M. l'abbé Misset ne se hâte point de triompher. Par ailleurs, et à deux reprises différentes, le *Journal du Siège* se charge de couper court, lui-même, au doute qui pourrait résulter de cette naturalisation plus que risquée des hommes d'escorte de Jeanne d'Arc :

« Environ ces jours, rapporte-t-il, avoit une jeune pucelle nommée Jehanne, NATIFVE D'UN VILLAIGE EN BARROYS, appelé Domprebmy... » (T. IV, p. 118).

Et plus loin (*Ibidem*, p. 153) : « Elle fut receue à très grant joye, en l'ostel de Jacquet Boucher, pour lors thrésorier du duc d'Orléans, avecques ses deux frères, et les deux gentilzhommes, et leur varlet, QUI ESTOIENT VENUZ AVECQUES EULX DU PAYS DE BARROYS ».

Quant à la *Chronique de la Pucelle*, elle dissipe également, elle-même, l'incertitude qu'aurait pu faire naître son dire aventuré, en écrivant textuellement que « la Pucelle fut fille d'un pauvre laboureur de la contrée de l'élection de Langres PRÈS DE BARROIS », qu'il faut lire « PAÏS DE BARROIS », suivant la version des *Gestes des nobles Françoys*, auxquels ladite chronique a emprunté tout son fond (Cf. J. Quicherat, T. IV, p. 213 et note).

Pour abréger, achevons désormais sans commentaire nos extraits de Quicherat.

« Venerunt nova quod per villam *de Gyen* transiverat una bergereta, vocata *la Pucelle*, quam duo aut tres nobiles viri DE PATRIA LOTHARINGIÆ, EX QUA TRAHEBAT ORTUM, conducebant » (T. III, p. 21).

« Le bon Dieu, qui ses serviteurs secoure au besoing, suscita l'esperit d'une jeune pucelle natifve de la ville de Dompremy, DUCHÉ DE BAR, à trois petites lieues de Vaucouleurs » (*Chronique alençonnaise de 1473*. T. IV, p. 38).

« En cellui temps, vint nouvelles qu'il y avoit une pucelle d'emprez Vaucolour ès MARCHES DE BARROIS... » (*Chronique de Jean Chartier. Ibidem*, p. 52).

« L'an mil CCCCXXVIII venc al dich noble rey de Franssa una filha, la cal era DEL PAIS ET DEL DUGAT *de Loreyne* ». Relation du temps, en langue romane, par le Greffier de l'hôtel de ville d'Albi (T. IV, p. 300).

« Quædam puella ORIUNDA EX LOTHARINGIA, est penes prædictum regem ». (Lettre d'un chargé d'affaires de Brabant, envoyé de Lyon à Bruxelles, le 22 avril 1429. T. IV, p. 426).

« Vray est qu'en ung vilaige sur LES MARCHES DE LORRAINE » (*Mémoires de Lefèvre de Saint-Remy* (1460, T. IV, p. 430).

« Vray est que souvent allast à une belle fontaine ou PAYS DE LORRAINE, laquelle elle nommoit Bonne Fontaine aux Fées Nostre-Seigneur » (*Journal du prétendu Bourgeois de Paris*, T. IV, p. 468).

« Circa idem tempus, venit DE LOTHARINGIA quœdam virgo juvencula » (*Scotichronicon* de Walter Bower (1437), T. IV, p. 478).

« In denselben Zeiten stand eine Iungfrau auf IN LOTHRINGEN » (*Chronique* d'Eberhard de Windecken, trésorier de l'empereur Sigismond, T. IV, p. 486).

Du même encore : « In dem Jahre 1429, eine Iungfrau kommen war AUS LOTHRINGEN zu dem Dolphin » (*Ibidem*, p. 500).

« Regnum Franciæ nostra ætate Joanna VIRGO LOTHARINGENSIS ex anglorum manibus eripuit » (*Etat de l'Europe sous Frédéric III*, par le cardinal OEneas Silvius, devenu pape, depuis, sous le nom de Pie II (1458). T. IV, p. 508).

« Janna, virgo gallica, NATIONE LOTHORINGENSIS... » (Philippe de Bergame, *De claris electisque mulieribus*. J. Quicherat, T. IV, p. 522).

« . . . . . Mirabilis ecce Puella
Regni liligeri, PATRIÆ BARRENSIS IN ORIS
Emicat. . . . . »

(Poëme latin anonyme du temps de Jeanne d'Arc. T. V, p. 27).

« *Libri quatuor de gestis Johannæ Puellæ Lotharingæ* » (Manuscrit de l'an 1501 ou environ, n° 1643 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, T. V, p. 83).

« In diebus illis suscitavit Dominus spiritum cujusdam puellæ mirabilis, in finibus Franciæ oriundæ, IN DUCATU LOTHARINGIÆ... » (Fragment du *Religieux de Dunfermling*, T.V, p. 342).

« Supervenit quædam juvenis puella, nomine *Johanne*, DE LORINTHGIA ORIUNDA » (*Chronique de Jean de la Chapelle*. Quicherat, T. V, p. 359).

. . . . . .

Berthe au grant pié, Biétris, Allys,
Harembourges qui tint le Mayne,
Et Jehanne LA BONNE LORAINE
Qu'Angloys bruslèrent à Rouen.
Où sont-ilz, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan!

Je termine par cette stance de François Villon, si mélancolique et bien connue, et je vous prie, mon cher Président, de recevoir mes meilleures salutations. JULES BAUDOT.

CHRONIQUE

*** La Société a perdu M. le comte Gaston-Emmanuel DE LIGNIVILLE, de Woinville, membre titulaire depuis le 4 mai 1890. Nous offrons à sa famille nos sincères condoléances.

*** Nous avons à regretter encore notre confrère M. Charles GODFROID, chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse, décédé à l'âge de soixante ans. Il s'était joint à nous, il y a deux ans, avec plusieurs membres de la Section meusienne de la Société de géographie lors de la fusion de cette association avec la nôtre. Nous conservons le meilleur souvenir de sa personnalité sympathique.

*** Nous apprenons avec plaisir que notre confrère M. E. BEAUGUITTE vient d'être attaché au cabinet du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (secrétariat particulier).

*** La *Science sociale* ouvre une enquête historique, géographique et sociale sur la circonscription régionale élémentaire, « le pays ». Tels sont, par exemple dans notre région, la Woëvre, l'Argonne, le Perthois, l'Ornois, etc.

Quatre questions sont posées :

1° Quelles sont la dénomination, l'étendue et les limites géographiques de votre « pays » ?

2° Quelles sont les conditions du lieu qui caractérisent votre « pays » ?

3° Quels sont les principaux travaux développés par ces conditions de lieu ?

4° En quoi ces conditions de lieu et de travail influencent-elles l'état social du « pays », de manière à en former une unité distincte et un type à part ?

S'adresser à M. Edmond Demolins, 56, rue Jacob, Paris, pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude qui compléterait, au point de vue social celle des anciens « pagi » souvent abordée dans les publications de la *Société des Lettres*, au point de vue topographique et historique.

*** M. l'Inspecteur d'Académie, pour seconder les recherches des documents économiques relatifs à l'histoire de la Révolution a envoyé aux instituteurs le questionnaire suivant qui est de nature à intéresser nos lecteurs. Ainsi que le fait remarquer M. Fraizier, les recherches à ce sujet doivent remonter à l'année 1787 où fut dressé dans chaque paroisse un état, souvent très détaillé, dont l'assemblée des notables prit connaissance.

1° Existe-t-il dans les archives de votre commune un ou plusieurs registres de délibérations des années 1787, 1788, 1789, 1790? (Indiquer exactement, pour chaque registre, la date des première et dernière délibérations).

2° Le registre de 1789 porte-t-il, aux mois de février, mars ou avril des délibérations relatives : 1° à la rédaction du cahier des plaintes et doléances de la commune, 2° à l'élection des délégués de la paroisse en vue du choix des députés aux États généraux ?

3° Le cahier contenant les doléances de la commune et le procès-verbal de l'assemblée pour le choix des délégués de la paroisse sont-ils transcrits sur le registre de 1789 ?

4° Ce cahier de plaintes et doléances et le procès-verbal de l'assemblée de la paroisse pour le choix des délégués existent-ils, à l'état de pièces détachées, aux archives communales?

5° L'état de la paroisse, en 1787, est-il transcrit sur le registre des délibérations de cette année ?

6° Cet état de la paroisse, en 1787, existe-t-il parmi les pièces détachées ?

7° Les pièces dont l'énumération précède sont-elles, à votre connaissance, entre les mains d'un particulier habitant votre commune ou une commune voisine ?

Ce questionnaire a déjà provoqué un certain nombre de réponses, et révélé, notamment, l'existence de cahiers de doléances inédits.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 5 MAI 1906

La Société se réunira *le mercredi, 2 Mai 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° MM. D'ARBOIS DE JUBANVILLE et SLINGSBY : — Compte rendu du Congrès des sociétés savantes ;

2° M. W. KONARSKI : — Une vue inédite de Bar-le-Duc en 1611 ;

3° M. H. BROCARD : — Examen d'un manuscrit de 1672 communiqué par M. BALA, relatif à des leçons de Physique.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Mars 1906.

Présidence de M. A. RENAULD, *Président.*

Sont présents : MM. ANDRÉ, D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, BROCARD, P. CHEVALIER, CH. COLLIN, J. COLLOT, DANNREUTHER, KONARSKI, LAURENT, AL. MARTIN, RENAULD, THÉVENIN, VIGO, L. VINCHON.

CORRESPONDANCE : L'Académie des Sciences de Saint-Louis invite la Société à se faire représenter au cinquantième anniversaire de sa fondation, le 10 mars prochain.

M. J. Baudot adresse à M. le Président une VI[e] *Lettre sur Jeanne d'Arc*, faisant suite à celles qu'il a publiées précédemment dans le *Bulletin*. L'insertion de cette communication est votée (V. plus haut, p. XLI et suiv.).

M. le Président est heureux d'être l'interprète de la Société en adressant de chaleureuses félicitations à notre confrère, M. Domangé, directeur de l'imprimerie Contant-Laguerre, dont tous nos collaborateurs apprécient le mérite professionnel, l'exactitude et la complaisance, qualités justement récompensées par les palmes académiques dont il vient d'être décoré.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : E. Chantriot : La Champagne, étude de géographie régionale, in-8°, 328 p., fig. et cartes. Nancy, Berger-Levrault, 1906. — *id.* Les cartes anciennes de la Champagne; Catalogue et observ. critiq. in-8° 90 p. *ib.*, *id.*

Envois du ministère : Bull. Hist. et philol. du Comité des Tr. hist. n[os] 1, 2 ; 1905. — Bibliogr. des Trav. Hist. et Archéol. t. V, 1[re] livr., 1905. — Ann. du Musée Guimet : Bibl. d'Etudes, t. XX. — Revue de l'Hist. des relig., t. 52, n° 3, t. 53, n° 1. — Bibl. de Vulgarisat. t. XVII.

Envois des sociétés Correspondantes : Bull. de la soc. Lorr. de Photogr., n° 1, 1906. — *Le Pays Lorrain*, n° 3, 1906. — Rev. d'Ard. et d'Arg., n[os] 4, 5, 1906. — Ann. de la Soc. hist et arch. du Gâtinais, 1[er] trim. 1906. — Revue Bénédict., n° 1, 1906. — Bull. numism., janv., mars 1906. — Procès-verb. de la Soc. fr. de Numism., 1904. — Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube, t. 69, 1905. — Bull. de l'Univ. de Lille, 1906, n° 1. — Mém. de la Soc. d'Agric., Sc. et A. d'Angers, t. VIII, 1905. — Bull. des Soc. Art. de l'Est, n° 3, 1906. — Public. de la Sect. Hist. de l'Institut g.-d. de Luxembourg, vol. 50, 1905.— Revue de Saintonge et d'Aunis, 2[e] livr., 1906.— Mém. de l'Acad. de Metz, 1902-1904. — Revue Hérald., t. 22, n° 2. — Bull. de l'Institut Eygpt., janv.-mars 1905. — Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. XIV [Cartulaire du chapitre d'Amiens] — Album archéol., 14[e] fasc. — La Picardie histor.

et monum., t. III, n° 2, 1903. — Mém. de la Soc. d'Archéol. de Russie, t. III à VI et XV-XVI, 1903-1904.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : La lecture de la *Notice biographique* sur M. LABOURASSE est remise à une date ultérieure.

M. le capitaine DUBLANCHY adresse le manuscrit de sa *Monographie historique du village de Génicourt-sur-Meuse*, qui est remis à M. d'Arbois de Jubainville avec prière d'en faire l'objet d'un rapport à la Commission de publication. Le Secrétaire détache de cet important et consciencieux travail quelques pages d'un chapitre consacré à la condition des habitants des campagnes sous le régime de la coutume de Verdun, à la « garde de Bar » et à ses conséquences à Génicourt, et à l'affranchissement des habitants de cette commune.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Charles COLLIN, M. L. BRAYE, docteur en droit, avocat, à Ligny-en-Barrois, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

DOCUMENTS

Le testament de Mademoiselle de Rizaucourt (1739).

En classant des papiers de famille j'ai trouvé ce testament qui peut se joindre aux matériaux qu'on recueille volontiers aujourd'hui pour reconstituer la physionomie du vieux Bar. Ces documents, inventaires, testaments, livres de raison, ne sauraient être trop attentivement conservés. Telle pièce manuscrite est, à sa façon, un portrait semblable à ces pastels à demi-effacés, épaves que l'incurie de certains héritiers disperse aux hasards des ventes et qui replacent un instant devant nous une figure, aimable ou sévère, mais rarement insignifiante, d'un passé que nous devons nous hâter de connaître avant qu'il soit oublié. L'existence familiale de nos devanciers, leurs occupations préférées, la disposition de leur logis, leur luxe modeste et bien personnel, leur souci de prolonger au delà de la tombe la prospérité et le bon renom de leur race, se révèlent dans des pages de ce genre.

CATHERINE DE RIZAUCOURT qui rédigea et signa ce testament olo-

graphe naquit vers 1660 du mariage de *François* de Rizaucourt (1), seigneur de Guerpont, conseiller, maître des comptes et auditeur de la ville de Bar, ensuite conseiller d'État du duc Charles IV et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, avec Barbe de Gondrecourt, fille du président Humbert de Gondrecourt. Ils s'étaient mariés à Trèves en 1659 (2) « pendant la condition des guerres présentes », leurs parents, dévoués serviteurs du duc Charles IV, ayant suivi ce prince dans ses campagnes aventureuses. *Catherine* de Rizaucourt resta célibataire. Ses frères et sa sœur nommés dans ce testament étaient :

1° *Hubert-Nicolas* de Rizaucourt, seigneur de Guerpont et Silmont, lieutenant-général de MM. les Maréchaux de France en Champagne, puis gruyer de Bar, marié le 24 avril 1689 avec Anne du Boulet, à Châlons. Il était mort avant sa sœur et laissait trois enfants, *Hubert* qui lui succéda comme gruyer de Bar; *Barbe-Marguerite* (appelée Élisabeth dans le *Nobil.* de *Bar*) qui épousa N. de Bastard, et quitta le Barrois; et *Anne* restée célibataire.

2° *François-Joseph* de Rizaucourt, d'abord conseiller au bailliage de Bar, puis conseiller surnuméraire à la Chambre des Comptes le 19 février 1711, mort à Bar le 16 février 1724, y ayant épousé le 13 avril 1701 *Thérèse* de Lescale, morte à Bar le 15 juillet 1743, dont il eut quatre enfants.

3° *Béatrice* de Rizaucourt, veuve de *Jean-Baptiste* de Rouyn, écuyer, seigneur de Rogéville, Lisle-en-Rigault, Vassincourt, chevalier de saint Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, brigadier des armées du Roi, mort commandant d'Embrun. Elle mourut elle-même à Bar en 1748. Leur fils, *Antoine*, sieur de Rogéville, seigneur de Lisle-en-Rigault et de Vassincourt en partie, chevalier de saint Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Marsan, épousa sa cousine, Marie Hannel de Levoncourt dont il n'eut pas de postérité (3).

L'exécuteur testamentaire désigné par Mlle de Rizaucourt, M. de Levoncourt était allié à sa famille. François Hannel, lieutenant-général au bailliage et en cette qualité, premier conseiller-né à la Chambre des Comptes « fut décoré du titre de baron de Levoncourt en 1721 » (4). Son portrait se voit au Musée de Bar-le-Duc.

Au nom du Père et du Fils et du S^{t} Esprit, de la S^{te} Vierge Marie, de mon bon ange gardien, ma bonne patronne S^{te} Catherine, du bienheureux S^{t} Joseph et de tous les Saints et Saintes

(1) Sur la famille de Rizaucourt, originaire de Bassigny, v. le *Nobiliaire de Bar-le-Duc de 1771*, p. 154. Le village d'où elle tire son nom est aujourd'hui dans le canton de Juzennecourt (Haute-Marne).

(2) J'ai leur contrat de mariage dans mes papiers.

(3) M. le Baron de Dumast a bien voulu me communiquer pour fixer ces noms et ces dates les renseignements si complets qu'il possède sur les membres de la Chambre des Comptes de Barrois et leurs descendants.

(4) *Nob. de Bar-le-Duc en 1771*, p. 80, art. HANNEL.

qui sont en paradis, que je prie de prier Dieu pour moi, et à l'heure de ma mort quand il plaira à Dieu de disposer de moi.

Je veux être enterrée à l'Église de S[t] Pierre de Bar avec feue ma mère le plus simplement qu'il se pourra; je ne veux à mon convoy que messieurs de la paroisse et messieurs de S[t] Pierre. Je deffend que l'on me fasse des armoiries (1) et ne veux pas que le luminaire coûte plus de cinquante livres.

Je demande le jour de ma mort cinquante messes qui se diront à S[t] Pierre, aux Carmes, aux Capucins et aux Minimes, et je donne aux Pères Minimes pour prier Dieu pour moy deux pistoles outre le payement des messes, ayant toujours eu beaucoup de foy à leurs prières et beaucoup de dévotion à S[t] François de Paule.

Je demande une quarantaine à S[t] Pierre, une aux Carmes, une aux Capucins, une aux Minimes, qui se diront incontinent mon décès. Je demande encore une quarantaine à S[t] Pierre au bout de l'an. Je prie ma sœur mes neveux et nièces de vouloir y assister aussy bien que mes parents et amis.

Je donne un demi-muid de Bled aux pauvres; ma sœur le fera distribuer comme elle le trouvera à propos.

Je donne dix livres à la Charité et autant à l'hôpital.

Je donne à mon neveu Antoine Rogeville ma tapisserie de point croisé que j'ay faite (2). Comme c'est mon ouvrage je suis bien aise qu'il ne sorte pas de la famille. Si M. de Rogéville n'avait pas d'enfants je le prie de le donner après sa mort à mon neveu François de Rizaucourt cy devant gruyer de Bar ou à ses enfants.

Je donne à mes petits neveux de Bastard ce qui m'est deub par la Communauté d'Ancerville provenant de la succession de M. Barisien si on peut en avoir quelque chose, cela servira pour leurs petits besoins.

Après que ce que je viens de léguer sera pris, je veux et entend que tout mon bien tant de propre que d'acquest et tous mes meubles comme ils se trouveront au jour de mon décès se partagent en trois parts : une part pour les trois enfants de M. Hubert de Rizaucourt mon frère, une part pour les

(1) Ces armoiries étaient : *fascé d'argent et de pourpre.*

(2) Cette tapisserie représentait « les Métamorphoses d'Ovide » en quatre pans et meublait la chambre haute du devant de la maison de la testatrice, sur la place S[t]-Pierre, ainsi qu'il ressort du codicille.

quatre enfants de M. François de Rizaucourt mon frère, et l'autre part pour Mme Béatrice de Rizaucourt ma sœur, veuve de M. Rogéville.

Je veux et entends que le peu de bien que je laisse à mes héritiers leurs tienne lieu de propre, estoc et ligne.

Je veux que mon bien de Véel ne sorte pas de la famille, et je veux qu'il reste en commun jusqu'à ce qu'il y ait quelquun de la famille qui soit en estat de l'acheter; en attendant on partagera le revenu à proportion de la part que chacun y aura et que l'on se le partagera de mesme quand il sera vendu.

Je veux que ce qui viendra de mon bien à ma nièce Barbe Marguerite de Rizaucourt, femme de M. de Bastard luy tienne lieu de propre et estoc et ligne et je luy deffend de l'alliéner, ne luy laissant que la jouissance et après sa mort à ses enfants pour tenir nature de propre, estoc et ligne.

Je prie mes héritiers de payer mes debtes et de ne rien faire perdre à personne, de vendre mon bois de Besaumont (1) pour cela. Il convient à mon neveu de Silmont; si il le veut je veux qu'on luy donne à meilleur marché qu'à un autre.

Je deffend à mes héritiers de vendre mes meubles; je veux qu'ils les gardent pour l'amour de moy, c'est presque tout mon ouvrage, qu'ils les partagent en bonne amitié et bonne intelligence sans difficulté, que chacun s'accomode de ce qui luy convient. Si ils ne peuvent pas s'accommoder entre eux qu'ils prennent quelquuns qui les aident et qu'ils s'en tiennent à cela.

Je deffend à mes héritiers de decouper mon linge pour le partager, j'ay eu assés de paine a le faire. Qu'ils s'accommodent en bonne amitié, voilà mes dernières volontés, que je vous prie tous de vouloir les exécuter. Je suis fâchée de n'avoir pas d'avantage à vous laisser, je me recommende à vos prières et à vostre souvenir et vous demande pardon à tous si je vous ay eu offensé.

Je prie Monsieur de Levoncourt de vouloir bien estre l'exécuteur de mon testament comme mon bon ami et celuy de la famille. Je vous prie tous d'agir de concert avec luy pour l'exétion du présent testament sans difficulté.

A Bar le six aoust mil sept cens trente quatre en bonne santé. Je prie mes héritiers de recompenser mes domestiques suivant qu'ils l'auront mérité. C. De Rizaucourt.

(1) Besaumont, commune de Tronville.

Cinq ans plus tard, le 3 mai 1739, Mlle de Rizaucourt sentant sa fin s'approcher fit appeler son notaire auprès du lit où elle était « gisante, malade de corps et néanmoins saine d'esprit » dans « une chambre basse derrière prenant jour sur la cour » de la maison où elle habitait place St-Pierre à la Ville-Haute. Elle lui remit ce testament olographe sous une enveloppe cachetée de ses armes, et fit dresser un codicille pour régler définitivement ses affaires temporelles, décharger son neveu le gruyer de la gestion bénévole de ses biens, régulariser la vente d'une vigne au lieu dit Nauchamps, moyennant le prix de douze francs la verge. Une ancienne domestique, Barbe La Frogne, reçut encore cent francs pour restant de ses gages. La fameuse tapisserie, chef-d'œuvre et orgueil de la vieille demoiselle n'était pas oubliée. Elle en confirmait le don à son neveu de Rogéville, mais l'obligeait, pour diminuer les jalousies, de payer 400 livres à ses cohéritiers.

Trois mois s'écoulèrent encore, jusqu'au jour où le vicaire de la paroisse inscrivit sur son registre mortuaire cette inévitable et finale mention de toutes les existences roturières ou nobles : « L'an 1739 le 30e jour du mois d'aoust est décédée en cette paroisse demoiselle Catherine de Rizaucourt fille de feu François de Rizaucourt vivant escuyer et seigneur de Guerpont et Silmont âgée environ de soixante et dix neuf ans après avoir été confessée et reçu le St Viatique et l'Extrême-Onction; son corps a été inhumé dans l'église collégiale de St-Pierre de cette ville où il a été conduit le 31e jour desdits mois et an (signé) *Estienne*, prêtre vicaire. » On chercherait vainement son monument ou son épitaphe, tant on s'est appliqué dans les églises de Bar-le-Duc à effacer les inscriptions funèbres et autres qui transmettent, ailleurs, aux générations futures la mémoire des générations passées.

J. Viard.

CHRONIQUE

*** A la séance solennelle du Congrès des Sociétés savantes réuni à la Sorbonne, M. Poincaré, ministre des Finances, remplaçant à la présidence son collègue de l'Instruction publique empêché, a prononcé un vigoureux et spirituel discours de clôture, qui a été très applaudi. A cette occasion, quelques palmes académiques ont été décernées. Nous remarquons avec plaisir les noms de nos confrères MM. E. Beauguitte et le Comte Jules Beaupré au nombre des élus.

*** A la séance du samedi 14 avril de la réunion de la Société des Beaux-Arts des départements, à Paris, à l'École des Beaux-Arts, on a entendu M. Albert Jacquot, membre non ré-

sidant du comité à Nancy, sur un essai de répertoire des artistes lorrains : « Brodeurs et tapissiers de haute lisse ». C'est un nouveau chapitre du grand travail entrepris par M. Jacquot sur les artistes lorrains. En 1905, il avait envoyé la liste des orfèvres, joailliers, argentiers et potiers d'étain. Il a présenté cette année le résultat de ses recherches sur les brodeurs et tapissiers de haute lisse, auxquels il rend, en des pages à la documentation à la fois brillante et serrée, le juste hommage qui leur est dû.

*** L'ex-libris énigmatique reproduit plus haut (p. XXV) n'a été deviné que par un très petit nombre de nos lecteurs. La plupart se perdent en conjectures. Pour ne pas prolonger inutilement leur perplexité disons tout de suite qu'il appartient à notre excellent et très dévoué confrère, M. H. Brocard, bibliothécaire de la Société (*Hache ! broc !! quart !!!*).

Certains homonymes de notre collègue ont, jadis, traduit leurs noms par des emblèmes ou armoiries parlantes. En voici quelques exemples tirés de l'Armorial de Franche-Comté et dont nous devons la communication à M. Ch. Berdellé :

p. 18. — 193 (Besançon). Brocard, Ch.-Emm. s[r] de Lavernay : de gueules à une fasce d'argent accomp. de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.

p. 95. — 110 (Pontarlier). Brocard, Alberte-Marie, veuve de Mathieu Vuisset : d'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même.

p. 97. — 58. Brocard, Gabriel, procureur fiscal à Rochejean : d'azur, à trois pas de biche d'or, deux et un.

p. 99. — 87. Brocard, Ponce, procureur et notaire royal à Pontarlier : d'azur, à trois biches passantes d'or, deux et une.

p. 101. — 125. Brocard, Hugues, greffier de la justice de Rochejean : d'azur, à trois biches passantes d'or, deux et une.

p. 234. — 70. Brocard, N., veuve de N. Foley de Corre, lieutenant, a présenté l'armoirie : d'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois cœurs de même, deux en chef et un en pointe.

Notre correspondant fait à ce propos une observation judicieuse, en remarquant que les enregistreurs d'armoiries les interprétaient souvent à leur guise. Les étoiles, les « pas de biches », les cœurs, seraient des « traces de brocard ». Voir les figures des traités de vénerie. De même les « biches passantes » seraient probablement des « brocards passants ».

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 JUIN 1906

La Société se réunira *le mercredi, 6 Juin 1906*, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :

1° M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : La géographie de la Champagne, d'après les travaux de M. Chantriot;

2° M. DANNREUTHER : Marie de Mancini et le duché de Bar;

3° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Avril 1906.

Présidence de M. P. CHEVALIER, *vice-président.*

Sont présents : MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, BARROIS, BRAYE, CHEVALIER, CH. COLLIN, J. COLLOT, JOYEUX, KONARSKI, LEREBOULET, L. DE L'ESCALE, AL. MARTIN, P. MARTIN, RAGON, THEVENIN, VIGO, VINCHON.

Se font excuser MM. BROCARD et DANNREUTHER.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. BRAYE, élu dans la précédente séance.

CORRESPONDANCE : M. BERNARD donne des nouvelles du *Musée Ligier-Richier* en voie de formation, comme on sait, à

Saint-Mihiel. Il espère qu'en dehors de cette ville, et notamment à Bar-le-Duc des souscripteurs se trouveront pour contribuer à cette œuvre éminemment utile dont il est un des principaux promoteurs. Il fait connaître également que l'Administration des Beaux-Arts se propose de faire exécuter un moulage du célèbre *Calvaire d'Hattonchâtel* dont le Musée de Saint-Mihiel acquerra un exemplaire, ainsi que d'autres œuvres de l'École de Saint-Mihiel. A ce propos un membre demande si la Commission du Musée de Bar-le-Duc ne pourrait profiter de l'occasion pour enrichir de quelques moulages ses collections remarquablement pauvres des œuvres du maître Sammiellois. Quoi qu'il en soit, la Société accueille avec plaisir les renseignements qu'elle reçoit de notre confrère, M. Bernard, et renouvelle l'appel qu'elle a déjà adressé dans ce Bulletin en faveur de sa louable entreprise. Sur la proposition de M. Konarski, on recherchera à l'une des prochaines séances par quels moyens et dans quelle mesure la Société pourra s'y associer plus directement.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* L.-C[l] Le Joindre : Notice sur le général de Bollemont (1749-1815), in-8°, 144 p., 2 port., Nancy, 1906. — M. Hébert : A propos de « Cultes, Mythes et Religions », 8 p., in-8°. Bruxelles, 1906. — L. Germain : Une pièce ancienne de poésie française sur la bataille de Nancy, 4 p., in-8°, 1906; — *id.* : Les Sauvages tenants des armes du Duché de Bar au xviii[e] s., 8 p., in-8°, 1906.

Envoi des sociétés correspondantes : *Le Pays Lorrain* : n[os] 3-4, 1906. — Bull. de la Soc. archéol. du Midi, n[os] 34-35. — Revue de l'hist. de Versailles, 7[e] année, 1905. — Bull. de la Soc. hist. de Langres, n° 74. — Bull. de la Soc. Lorr. de photogr., n° 2, 1906. — Travaux de l'Acad. de Reims, vol. 116 et 117. — Bull. des Soc. art. de l'Est, avr. 1906. — Soc. agric., sc. et litt. des Pyr.-Or., 47[e] vol. — Mém. de la Soc. d'Émul. de Cambrai, t. LIX [Fêtes du Centenaire]. — Acad. de Besançon, 1905. — Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, t. 46. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 3, 1906. — Trierisches Archiv., VII-IX, 1906. — Ann. de l'Est et du Nord, n° 2, 1906.

— Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 4e trim. 1905. — Bull. des Antiq. de Picardie, 3e trim., 1905. — Bull. de la Soc. philom. vosgienne, t. 31, 1905-1906. — Mém. de la Soc. d'Archéol., lorr., t. 55; 1905. — Revue hérald., t. XXII, n° 3. — *Ons Hémecht*, 12e année, n° 4.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. MEUNIER adresse une note, accompagnée de croquis, sur l'*Outillage des potiers gallo-romains*, d'après les fouilles de Lavoye. Cette communication sera insérée dans les publications de la Société.

Il en sera de même de l'article : *Le cas de maître Le Paige* (1708) envoyé par M. F. DE BACOURT, qui narre fort agréablement une anecdote caractéristique du vieux Bar (V. plus loin p. LIX).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-Adjoint,

P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

VARIÉTÉS

Le cas de maître Le Paige

(1708).

Au nombre des magistrats qui composèrent la Chambre du Conseil et des Comptes de Bar, il n'y eut pas de légiste plus réputé que Jean Le Paige (1). Versé dans la science du droit qu'il enseignait volontiers et qui avait fait de lui un avocat éminent, Le Paige devenu maître des Comptes en 1707, anobli en 1708, publia sur la COUTUME DU BARROIS un COMMENTAIRE en deux éditions qui témoigne de la science juridique et des habitudes laborieuses de l'auteur.

(1) Fils de Claude Le Paige, avocat ès sièges de Bar-le-Duc, et de Nicole Losset.

Qui se douterait qu'à cette époque, la plus brillante de sa vie, le célèbre juriste fut en butte à des contrariétés d'autant plus violentes qu'elles provenaient de son foyer et qu'elles alimentèrent pendant de longs mois la malignité publique ?

De sa première femme, Jeanne Deshoulières, épousée en 1672 (1). Le Paige avait un fils unique qui se nommait aussi Jean et qui semble avoir causé de bonne heure de sérieux soucis à ses parents. En 1687, il fait partie de la bande d'enfants qui, en jetant bas à coup de projectiles variés le *pouguê* de la Collégiale (2) blessèrent M. de Jévaudan, officier français de l'armée d'occupation. M. Billault, lieutenant de la prévôté, n'aurait pu arranger cette grave affaire sans l'intervention d'un jésuite du Collège, le Père Rolland. A l'école de droit de Pont-à-Mousson, le jeune Le Paige retrouva plusieurs de ses compatriotes ; il en sortit avec le grade de licencié ès-lois. Son mariage avec Louise, fille de Gaspard Lescamousier reçu conseiller des Comptes en 1698, non plus que sa nouvelle profession, ne rendirent notre avocat plus sérieux. Il était « cet homme vain, indiscret, grand parleur et mauvais plaisant, impétueux, altier, entreprenant, sans mœurs et d'une imagination libre » si bien dépeint par son contemporain La Bruyère. Faut-il ajouter avec l'auteur des *Caractères* qu'il n'avait ni jugement, ni probité ? Ce récit aide à le faire connaître.

Un camarade d'enfance de Le Paige *junior* « avocat comme lui » et que nous ne nommerons pas (3) avait épousé une jeune bourgeoise de Bar, accorte et fort jolie. Le Paige la poursuivit de ses assiduités, déserta son propre foyer, puis bientôt ne quitta plus la maison de son ami. Le scandale ne tarda pas à s'accentuer et devint si public et si effronté que, sur la plainte du mari, l'épouse infidèle fut enfermée chez les Ursulines de Ligny. Défense avait été faite aux deux complices de communiquer par lettre ou autrement, mais soit que la surveillance se relachât, soit qu'il fût parvenu à la mettre en échec, maître Le Paige parvint à entretenir avec la recluse une active corres-

(1) En secondes noces, il épousa Mlle de Risaucourt dont il laissa postérité.

(2) *Pouguê* est le nom patois du coq qui surmonte les clochers. On dit aussi dans le Toulois *pogueil*. Par extension on dénommait ainsi dans nos contrées le papegai, oiseau de bois ou de carton placé au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui disputaient le prix du tir.

(3) Ses descendants existent encore. Je dois à leur obligeance, communication d'un plaidoyer qui nous a quelque peu servi à compléter les renseignements tirés du dossier Le Paige au Cabinet des Titres.

pondance. Ce fut alors que tous deux ourdirent une machination peu banale.

A force de supplications et de promesses, M^me^ A... parvint à rentrer en grâce et réintégra le domicile conjugal. A quelques jours de là les voisins entendent des « cris affreux qui jettent la terreur dans tout le quartier ». C'est la servante qui « les cheveux et habits volants » parcourt les rues en « clamant contre son maistre d'horribles accusations ». Les portes se garnissent de curieux, d'obligeantes commères arrêtent la chambrière pour la calmer, surtout pour s'enquérir, et c'est ainsi qu'on apprend qu'elle a été victime des entreprises de M^e^ A... Aussi le poursuivra-t-elle « en justice réglée ». Pendant que des groupes se forment devant la maison tragique paraît l'épouse outragée. Calme dans son désespoir, elle sort et s'éloigne. Où va-t-elle ? On apprendra plus tard qu'elle s'est retirée dans un couvent à neuf lieues de là.

Les Barrisiens ne semblent pas avoir pris au sérieux cette pitoyable aventure. On touche, d'ailleurs, à la fin du Carême et la préparation au devoir pascal, alors si générale, absorbe tous les esprits. Arrive le jour de Pâques. Dans la foule qui se presse en l'église paroissiale figure au premier rang le jeune Le Paige. Au défilé de l'Offrande, le curé lui dit quelques mots à voix basse : c'est une invite à ne pas se présenter à la communion. Le Paige n'en tient pas compte. A deux reprises dom Chastel, prieur des bénédictins de Bar(1), passe devant lui sans s'arrêter. Grand émoi dans l'assistance. Après l'office, Le Paige tente d'obtenir une explication. On se borne à répondre : « Vous étiez averti » ! Force lui est de s'éloigner « en confusion ».

Comme de tels faits paraissent loin de nous ! Ils impressionnèrent vivement le population puisque, à deux reprises, le curé en tira le texte de sermons très catégoriques.

Jean-Marie-Estienne de Rabaumont, né à Charmes en 1652, administrait l'unique paroisse de Bar-le-Duc depuis dix-sept ans. C'était un homme austère, dur pour pour lui comme pour les autres, dont, en 1693, un rapport de l'Intendance, vante le mérite et la vertu(2). C'était aussi un combatif que M. de Bissy,

(1) Henri Chastel, lorrain, prieur depuis 1703, mort à l'abbaye de Saint-Mihiel en 1717.

Les bénédictins étaient curés primitifs de la paroisse de Bar-le-Duc et le curé n'était en réalité, que le vicaire, ce qui était une cause incessante de conflits. Le jour de Pâques le prieur distribuait la communion avec le curé pour affirmer son droit.

(2) « Entre les curés le sieur Rabaumont curé de Bar-le-Duc est

évêque de Toul, avait tiré de l'aumônerie des bénédictines du Saint-Sacrement de Paris pour le servir dans sa lutte contre les bénédictins de Bar. A peine installé, M. de Rabaumont voulut rendre la cure indépendante du prieuré et l'on peut dire qu'il n'épargna rien pour réussir, mais les moines dont il poursuivait l'expulsion pure et simple l'emportèrent au Conseil d'État et réduisirent le pasteur à la portion congrue (1696). L'insuccès n'abattit point Rabaumont et jusqu'à sa mort (1715) les bénédictins durent compter avec lui (1).

On pourrait s'étonner que maître Le Paige ne se fût pas immédiatement pourvu devant les autorités ecclésiastiques contre le parti-pris de son curé de le retrancher de la communion des fidèles comme aux premiers temps de l'Église. Il se tut néanmoins. Son silence avait plusieurs causes. L'opinion publique ne l'eût pas suivi alors; de plus, il fallait ménager le Gouvernement qui eût pu faire des difficultés à l'entérinement des Lettres de noblesse maternelles tout récemment obtenues par J. Le Paige (2). Il était préférable de présenter la cause devant la juridiction civile. Mais les moyens manquaient. On attendit donc, et lorsque l'émotion fut un peu calmée, lorsque le greffe de la Chambre des Comptes de Bar eut enregistré les patentes ducales, le laborieux commentateur des coutumes du Barrois amassa en secret les matériaux nécessaires à la confection d'un mémoire juridique. La tâche était délicate, car il s'agissait pour ce père de sauvegarder à la fois la réputation et l'avenir de son fils.

Dans ce temps-là, on pouvait être un libertin d'occasion sans cesser pour cela de faire partie de ce qu'on appelait alors les « honnêtes gens », mais il eût paru monstrueux qu'un libertin avéré réclamât sans préparation notoire un sacrement dont il était reçu qu'on ne devait approcher qu'avec tremblement. Si donc il se trouva des Barrisiens — rien ne l'établit — qui blâmèrent Rabaumont d'avoir appliqué au jeune Le Paige les épithètes sévères dont se servent les Écritures, personne ne songea à défendre l'avocat contre l'accusation d'être un faux-

homme de vertu et de mérite. Le sieur Boursier, curé de la paroisse de Saint-Michel (Mihiel), est aussy un vertueux ecclésiastique » (Biblioth. n^ale^, manusc. fr. 32824).

(1) Son successeur, Charles Collenet, surnommé sans doute par antithèse *le curé pacifique*, préféra la portion congrue au fixe de la cure. — *Pouillé du diocèse de Verdun*, II, 175.

(2) Lunéville, 15 avril 1708. Il reprit les armes des Gaulme : *d'azur à 3 flambeaux ardents d'or, posés en pal, 2 et 1;* pour cimier un flambeau ardent entre un vol à l'antique parti d'or et d'azur.

dévot (1). Or, en 1708, la réputation d'impie ou faux-dévot n'était pas une recommandation pour parvenir, et Le Paige avait besoin des bonnes grâces du prince pour obtenir la survivance de la charge de Conseiller des Comptes.

Voilà pourquoi son père entreprit la rédaction du *mémoire* justificatif qui est parvenu jusqu'à nous.

Dans ce mémoire qui nous ouvre de si curieux aperçus sur les mœurs du temps, l'auteur s'attache moins à atténuer les fautes de son fils écrasé par les réquisitoires d'un procès récent, qu'à charger le curé Rabaumont. Si la première partie est d'un avocat habile, la seconde est d'un théologien raffiné : on pourrait l'intituler. « *Traité de la Communion d'après l'Évangile et les Pères de l'Église* (2) ». Ces pages, bourrées de textes sacrés, de citations, de maximes et agrémentées de réflexions pieuses, se terminent par une insinuation outrageante que l'on est bien surpris de trouver là et aboutissent à cette conclusion :

Plaise à la Cour condamner le deffendeur à administrer solemnellement la Sainte Communion au demandenr, et déclarer conséquemment que contre l'esprit de l'Évangile et les dispositions des Saints décrets, M. le curé de Bar a refusé scandaleusement à celuy-ci la Divine Eucharistie.

La réponse de Rabaumont a le double mérite de la franchise et de la brièveté. Dédaignant le fatras théologique et les attaques personnelles de maître Le Paige, le pasteur répond : 1° L'aventure de M^me^ A... n'est qu'un épisode de la vie désordonnée du plaignant. Que vient faire dans nos temples celui qui affecte un si parfait mépris des préceptes religieux ? Je ne suis pas dupe de ses mômeries. 2° Pourquoi m'attaque-t-il aujourd'hui après une année entière de silence absolu au cours de laquelle je l'ai rencontré maintes fois sans qu'il m'ait jamais marqué autre chose qu'une affectation de politesse ?

N'avions-nous pas raison de le dire tout à l'heure : combien de tels faits paraissent lointains ! Combien un tel procès déconcerte nos contemporains ! Mais faits et procès sont caractéristiques d'une époque, et à ce titre ils méritent d'être connus.

(1) C'était le terme consacré.

(2) Le curé était janséniste. Le Paige dans son mémoire prend la contre-partie. Il y a là un sujet de chapitre pour qui écrirait l'histoire du Jansénisme à Bar-le-Duc. Voici un passage dudit mémoire : *Il effraye continuellement les fidèles par la terreur des jugements de Dieu qu'il nous représente sans cesse armé de foudres pour nous réduire en cendres sans pouvoir souffrir qu'on nous console jamais. En écoutant pendant la mission un sermon de la miséricorde « Loué soit Dieu, dit-il en s'impatientant, voicy le troisième discours de la Miséricorde que j'auray ouy » en moins de 10 jours. Bon Dieu ! quand cecy finira-t-il ?*

Que nous importe, dès lors, l'issue de ce débat bizarre? Les dossiers des parties ne nous la révèlent pas et les registres de l'Officialité ne font que mentionner *le cas de maître Le Paige*. Notons cependant que le commentateur de la coutume du Barrois mourut le 14 février 1713 et que son fils aîné, le héros de cet article, n'eut pas la survivance de la charge paternelle. Il dut attendre jusqu'à l'année 1729 sa nomination de conseiller à la Cour des Comptes, et vécut jusqu'au 9 mai 1760. De son mariage avec Louise de Lescamousier il ne laissa qu'une fille mariée à Charles-Pierre de Longeaux, conseiller des Comptes *avant* son beau-père, et dont la postérité est éteinte depuis longtemps.

FOURIER DE BACOURT.

CHRONIQUE

*** Le 47e vol. de la *Soc. agric. scient. et Litt. des Pyr.-Or.*, contient une bibliographie du Roussillon en 2.856 numéros, fort bien classés par ordre de matières et par ordre chronologique avec une excellente table. Les auteurs de ce travail méritoire sont MM. Vidal et Calmette. Un répertoire de ce genre serait fort utile à établir pour le Barrois, et serait un instrument de travail des plus appréciés par les chercheurs en quête d'ouvrages et d'articles à consulter sur un sujet, un personnage, une période de notre histoire. On peut proposer en exemple la méthode et le cadre adoptés par MM. V.. et C.. pour leur classement.

*** Les douze cents francs formant le montant du prix Gabriel-Auguste Prost, à attribuer au meilleur travail historique sur Metz, et les pays voisins, ont été répartis comme suit par l'*Acad. des Inscr. et B.-Lettres* : les deux tiers du prix (800 francs) ont été accordés à MM. Stein et Léon Legrand, pour leur ouvrage intitulé *la Frontière d'Argonne* (843-1659); l'autre tiers (400 francs), à M. Edmond Pionnier, professeur d'histoire au collège de Verdun, pour son *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun* (1789-1795).

Des mentions honorables ont été décernées : la première à M. Ducrocq, directeur de la revue intitulée *l'Austrasie*, revue du pays messin et de Lorraine, et M. Alfred Pierrot, avocat à Montmédy, pour son ouvrage intitulé *l'Arrondissement de Montmédy pendant la Révolution*, dont nos lecteurs ont eu la primeur dans le tome III (4e série) des *Mém. de la Soc. des Lettres*.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 JUILLET 1906

La Société se réunira *le mercredi, 4 Juillet 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. d'Arbois de Jubainville : Les sources manuscrites de l'Histoire de la Révolution dans le Barrois ;
2° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Mai 1906.

Présidence de M. A. Renauld, *président.*

Sont présents : MM. d'Arbois de Jubainville, Barrois, J. Baudot, Braye, Brocard, Bungener, P. Chevalier, J. Collot, Dannreuther, L. Goblet, Leloup, Al. Martin, Renauld, Thévenin, Vigo.

M. d'Arbois de Jubainville rend compte du Congrès des Sociétés savantes auquel il a représenté la Société avec M. Slingsby.

Ouvrages reçus :

Envoi du Ministère : Lettres du cardinal Mazarin, t. IX, in-4°, 1906. — Bull. archéol., 3e livr., 1905.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Bull. de la Soc. Arch. de Sens, t. XXI, 1905. — Bull. de l'Acad. du Var, 73e année, 1905. — Procès-verbal de la Soc. de Numism., 1905. — *Le Pays Lorrain*, n° 5, 1906. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., n° 3, 1906. — Rev. Hérald., t. XXII, n° 3-4. — Notices et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine, t. 39, 1905. — Rev. d'Ardenne et d'Arg., nos 6-7, 1906. — Rev. Mabillon, n° 1, 1906. — Bull. de la Soc. des Antiq. de France, 1905. — Bull. de la Soc. de Géogr. de l'Est, 1er trim., 1906. — Notes d'Art et d'Archéolog., nos 4-5, 1906. — *Spelunca*, t. VI, nos 42-43. — *Ons Hémecht*, mai 1906. — Bull. des Soc. Art. de l'Est, mai 1906. — Rev. de Saintonge, mai 1906.

LECTURES ET COMMUNICATION :

M. H. BROCARD expose les résultats de son examen d'un manuscrit de 1672 que lui a obligeamment communiqué M. BALA. Il se rapporte à des Leçons de Physique dont l'auteur a été bientôt reconnu, grâce à l'identité complète des matières du manuscrit avec les indications du compte rendu que P. Galloys a fait, au *Journal des Savans* du 22 juin 1671 (pages 25 à 30) du *Traité de physique* de Jacques Rohault, paru la même année.

Une dernière question restait donc à élucider, celle de savoir si le manuscrit était le texte même de l'ouvrage de Rohault. Une comparaison sommaire, faite par les soins de M. Prévost, sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, a immédiatement démontré que le manuscrit n'est pas la copie textuelle de l'ouvrage, mais qu'il en diffère à peine, ou très peu, et seulement par quelques détails.

La conclusion de cet examen est désormais facile : ce manuscrit est la rédaction de leçons de Rohault, d'après des notes prises sous la dictée d'un texte que ce physicien venait de remettre à l'imprimeur au cours de l'année 1671 et qui lui servait de livre du maître ou de *text-book* dans l'enseignement qu'il donna à Paris, soit à domicile, soit depuis, dans des conférences publiques hebdomadaires.

M. BRAYE, récemment élu membre correspondant, exprime

à la Société ses remerciements par un sonnet fort joliment tourné dont il donne lecture :

Messieurs,
pardonnez-moi si j'interromps l'étude
Du passé glorieux et lointain du Barrois,
Et si, n'évoquant pas les choses d'autrefois,
J'ose tout uniment dire ma gratitude.

Car votre Compagnie eut la mansuétude
D'accueillir d'un regard bienveillant et courtois
Un de ces rythmeurs qui, par les prés et les bois,
Cherchent les fleurs du Rêve et de la Solitude.

Mais, hélas ! n'est-ce pas un mirage trompeur ?
Pourrai-je partager votre savant labeur
Sans l'alarme jamais de mon insuffisance ?

Souffrez qu'en ce moment je n'en prenne souci ;
Seul, le pur sentiment de la reconnaissance
S'échappe de mon cœur en un fervent merci !

Ces vers, unanimement applaudis, révèlent en notre nouveau confrère un poète d'avenir. Les muses sont d'ailleurs bienveillantes à notre ordre du jour, et M. Chevalier veut bien lire trois sonnets : *La Côte des Fées; Nasium; La Tour de Ligny*, envoyés par M. Gaston Grillet. Ces trois pièces, d'un sentiment exquis et d'une couleur locale irréprochable, sont recommandées à la Commission de publication pour un des prochains volumes.

Répondant à la question d'un de nos confrères, le Secrétaire annonce que le tome IV (4e série) est sous presse et paraîtra prochainement. Il portera le millésime de 1905, faisant suite au tome III (1904) qui a été distribué en 1905.

Sur le rapport de M. Brocard, M. Auguste Daupleix, docteur en droit, avoué à Saint-Mihiel, présenté par MM. Renauld et Konarski, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

Mines d'argent dans le Barrois.

M. Moissan a communiqué à l'Académie des Sciences une note de M. Francis Laur au sujet des minerais d'or et d'argent qui pourraient se rencontrer à une profondeur de 250 mètres dans les couches triasiques, en Meurthe-et-Moselle.

A ce propos, rappelons que des recherches ont été faites, à plusieurs reprises, dans le Barrois. En 1530 (1), le duc Antoine accordait une concession minière aux environs de Bar-le-Duc, dans des termes qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler :

ANTOINE, etc. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Comme à nous compétent et appartiennent toutes mynes d'or, d'argent et autres mynes estant et trouvées par tout notre Duché de Bar, et que à nul ne soit loisible ou permis de lever, sercher, ny faire lever, sercher et besongner, sans notre expresse permission et ordonnance; et il soit que notre très cher et feal vassal Claude de Beauvau, s[r] de Mongneville, se soit comparu devant nous, et nous ait exposé espérer avoir apparence de myne d'argent et autre metal, en la Terre et seigneurie dudit Mongnéville qu'il tient en fief, foy et hommage de nous; suppliant luy vouloir permettre d'y sercher et faire sercher; que ferait le bien de nous, de luy et de toute la République : sçavoir faisons que nous ce considéré désirant le bien, profit et utilité de nos dits Pays; de notre certaine science, pleine puissance et d'autorité, avons donné et octroyé, et par la teneur de ces présentes, donnons et octroyons audit Claude de Beauvau pour luy et ses hoirs sieurs de Mongnéville pouvoir, permission et accès de pouvoir par luy et ses dits hoirs sieurs dudit lieu, nos vassaux, sercher et faire sercher par ceux que bon leur semblera, pour et en leurs noms, toutes mynes d'argent et autres mynes, en et par toute ladite Terre et seigneurie de Mognéville et pareillement en la seigneurie de Burren (2), appartenant aux Vénérables du chapitre Saint-Pierre de notre ville de Bar à leurs périls et fortunes; en prendre, lever et percevoir les proffits, commo-

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorr.* (1728), t. III, *Preuves*, CCCLXXXV.
(2) Il faut lire : Beurey.

dités et émoluments venans et yssans d'icelles dites mynes; saulf et reservant à nous les dixmes d'icelles; et que tout l'argent affiné qui s'en tirera, nous soit apporté en notre Monnoye de Nancy, et donné le marc pour tel prix et somme, à la valeur que nous en payons de celuy des mynes de notre Duché de Lorraine ; et au surplus si lesdites mynes viennent à effect, et que le plaisir de Dieu soit qu'elles profitent, qu'il y convienne pourvoir de justiciers, officiers et autres choses nécessaires en fait de mynes, voulons et entendons qu'il y soit fait régy, et gouverné tout en suivant les Droits Statuts et Ordonnances de nos dites mynes de Lorraine, et tout selon la forme et teneur d'icelles. Sy donnons en mandement .....et que de ces présentes il baillera et donnera vidimus authentique, contre lettres de ceste notre dite permission et octroy, en notre Chambre des Comptes de Bar : Car ainsy nous plaist. En témoing de ce, nous avons à ces dites présentes, qui sont signées de notre main, fait mettre et appendre notre Scel, en nostre ville de Saint-Mihiel l'an 1530, le 19e jour du mois d'aoust.

Le rêve de transformer en une sorte de Pactole le cours paisible de la Saulx ne tarda pas à être déçu. Les filons précieux se dérobèrent obstinément aux recherches. Loin de nous la pensée de déchaîner sur les pittoresques villages de Beurey et de Mognéville la foule avide des « prospecteurs » ! Mais nos confrères géologues aimeront peut-être à nous dire s'il y avait autre chose que de la fantaisie dans les espoirs de M. de Beauvau et des Vénérables chanoines de Saint-Pierre.

H. D.

CHRONIQUE

*** Nous enregistrons avec plaisir un nouveau succès académique de notre confrère, M. Louis Madelin. Son remarquable et vivant ouvrage intitulé : *La Rome de Napoléon* vient d'obtenir à l'Académie française le second prix Gobert, de la valeur de mille francs.

*** M. Paul Denis, ancien élève de l'École des Beaux-Arts

et de l'École du Louvre, soutiendra devant la Faculté des Lettres de Nancy, le 3 juillet prochain, à 2 heures et demie, une thèse sur *Ligier Richier* pour le Doctorat d'Université.

*** Les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* pour 1905 renferment un important travail de M. l'abbé A. Prévost, *Histoire de la Maîtrise de la Cathédrale de Troyes*. Au chapitre qui concerne le « maître » ou directeur, on lit qu'un certain Étienne Boursier « se présenta pour prendre la maîtrise le 5 avril 1619; mais il ne fut pas agréé. On lui donna 6 livres pour l'aider à continuer sa route. Sur ces entrefaites, un habitant de Bar-le-Duc, Jean Bourgoin, fit savoir qu'il accepterait la place vacante, moyennant une avance de 200 livres, qui lui permettrait de liquider ses dettes. Le chapitre répondit qu'il consentait à la proposition; mais, nous ne savons pour quelle cause, l'affaire en resta là (1) ».

Il serait intéressant de retrouver d'autres renseignements sur ce Barrisien.

L. Germain.

*** *Le sculpteur Jacob Richier en Dauphiné.* — On lit dans le *Temps* à propos de la vente du château historique de Vizille :

« Le connétable François de Bonne, duc de Lesdiguières, s'entendait aux bâtisses. Vizille n'est pas seulement vénérable pour avoir abrité les espérances de la première des doumas françaises. Le « renard dauphinois », comme l'appelaient ses contemporains, était un seigneur policé et le plus somptueux des constructeurs. Il voyait grand et de haut, ayant pour devise : *Nil nisi a numine*. Ce capitaine huguenot aimait passionnément l'architecture et protégeait les maîtres d'œuvres. Sa princière demeure mérite de survivre, comme un symbole de la sécurité rendue par Henri IV aux provinces. On avait tant brûlé, tant brisé, tant détruit pendant les guerres civiles que l'on fut pris aussitôt après d'une véritable rage de construire. Le rédacteur du *Mercure françoys*, qui fut chargé d'écrire

(1) « Arch., G. 1295, reg., fol. 145 ».

l'éloge d'Henri IV, notait ceci : « Sitost qu'il fut maistre de Paris, on ne veid que maçons en besogne ». Lesdiguières, individualité typique de cette époque de forte convalescence, manda des « maçons » et les fit besogner. Il voulut une résidence à son image : quelque chose de solide et d'un peu lourd, qui tînt encore de la forteresse et déjà du lieu de plaisir, une maison défendue et hospitalière, semblable au soldat justicier qui serait son hôte. Vizille est une magnifique leçon d'histoire donnée par la pierre. Sur des ruines encore fumantes, un ordre social s'est dressé ; dans la vallée dévastée par les haines, un palais s'élève, qui égaie et qui rassure (1). L'homme du roi est aussi l'homme du travail et de la paix.

« Le chantier de Vizille, encore mal connu, fut sans doute un des grands laboratoires de la Renaissance bourbonienne. On y travailla plus de dix années. Le connétable mandait de loin les artisans. Il en vint de Lorraine. Le petit-fils de Ligier Richier pensa créer une école dauphinoise. « Esculpteur de monseigneur », Jacob Richier était chargé des entreprises de décoration ; les statues, les fontaines, les portraits, toute l'œuvre sculpturale est de sa main ou de son esprit. Quand Louis XIII vint, avec la cour, à Vizille, Richier fut ordonnateur des fêtes. Aujourd'hui encore, au-dessus du « grand pourtal », le fantôme du terrible et sage gouverneur, fixé là par Jacob Richier, intimide un peu le visiteur... »

⁂ *Toul, capitale du Barrois.* — Ceux de nos compatriotes qui ouvriront le livre, récemment paru, de M. Gaston Maugras, *Les dernières années du roi Stanislas*, n'y trouveront guère qu'un résumé très superficiel des travaux de Meaume, Druon, Pfister, Boyé, dont les noms d'ailleurs ont été soigneusement oubliés. Rappelons que M. Boyé a publié, sous le titre : *Les derniers moments du roi Stanislas*,

(1) Comparer dans le même ordre, le château de Montbras, près de Vaucouleurs, bâti à la même époque, sur les bords de la Meuse, et offrant, du côté France une admirable et élégante cour d'honneur, et du côté Lorraine, encore fortifié, une série de meurtrières et de mascarons aux grimaces menaçantes (N. de la R.).

un ouvrage auquel M. Maugras a fait de larges emprunts.

Toutefois, quelques curieuses nouveautés se trouvent çà et là dans ce livre. Nous dédions celle-ci aux Barrisiens qu'elle surprendra sans doute fort agréablement : « *Toul*, écrit M. Maugras (p. 29), était bien en effet la plus triste des résidences, mais cette petite localité ne se trouvait qu'à une courte distance de Lunéville, et les charmes de la Cour de Stanislas étaient de nature à faire oublier bien vite le morne ennui de la *capitale du Barrois* ». Faut-il ajouter qu'un peu plus loin (p. 65), l'auteur place *la résidence du roi de Pologne* (s'agit-il de Lunéville ou de Commercy, M. Maugras ne précise pas) *sur les rives de la Moselle?*

De tels détails, on en conviendra, méritaient d'être signalés à l'attention de nos érudits.

H. B.

NÉCROLOGIE

La Société vient de perdre un de ses membres correspondants, M. Charles Royer, architecte départemental, décédé à l'âge de 59 ans, le 20 juin 1906. M. Royer appartenait à notre association depuis le 3 avril 1878, et en avait été plusieurs fois le secrétaire annuel. Son nom restera attaché à un grand nombre de monuments publics et de constructions privées qui portent le cachet d'un goût très sûr et d'un sens décoratif très affiné. L'hôtel de la Préfecture et celui de la Caisse d'Épargne de Bar-le-Duc, ainsi que plusieurs des plus belles églises du département sont l'œuvre de M. Royer. Sa modestie était égale à son talent et l'empêcha de donner à nos Mémoires des monographies d'édifices anciens qu'il excellait à restaurer et à décrire, comme le prouve sa *Note*, malheureusement isolée, *sur l'Église fortifiée de Ribeaucourt* publiée en 1899.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 8 AOUT 1906

La Société se réunira *le mercredi, 1er Août 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. A. LESORT : L'esprit public dans la Meuse en juin 1791 ;

2° M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : Les sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans le département de la Meuse ;

3° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Juin 1906.

Présidence de M. CHEVALIER, *vice-président.*

Sont présents : MM. ANDRÉ, D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, BARROIS, BRAYE, BROCARD, CHEVALIER, JOYEUX, LAURENT, A. MARTIN, VIGO, VINCHON.

OUVRAGES REÇUS :

ACQUISITIONS : Bibliographie des Bénédictins de la congr. de France. Paris, Champion, 1906.

HOMMAGE DES AUTEURS : R. PARISOT : De la cession faite à Louis d'Outremer par Otton I de quelques « Pagi » de la Lotharingie occid^le (940-942), 22 p. in-8°, 1906. — Id. Discours à la séance solennelle de l'Univer. de Nancy, 26 p. in-8°, 1906. — F. HOUZELLE : Les ruines de la villa de Madiacum à Montmédy ; 40 p. in-8°, 1906. — A. BIGUET : L'Église et la Recevresse d'Avioth ; 42 p. in-8°, 1906. — Ed. PIETTE (feu), Gravure du Mas d'Azil ; 13 p. in-8°, 1902. — Id. Notions complém. sur l'Asylien ; 15 p. in-8°, 1904. — Les Écritures de l'Age glyptique, 11 p. in-8°, 1905. — Id. Classification des Sédiments formés dans les cavernes ; 48 p. in-8°, 1904. — C^t WEIL : Les Négociations secrètes entre Murat et le Prince Eugène ; 18 p. in-8°, 1906. — Abbé GILLANT : Souvenirs de la Révolution. Recherches biographiq. sur le clergé du Dioc. de Verdun (XI notices, 359 p. in-8°, chez l'auteur à Auzéville, par Clermont-en-Argonne).

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Revue Bénédictine, n° 2, 1906. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 6, 1906. — Bull. de la Soc. Lor. de Photogr., n° 4, 1906. — Le Pays Lorrain, n° 6, 1906. — Ann. de la Soc. acad. de Nantes, 1905. — *Ons Hémecht*, n° 6, 1906. — Univ. de Californie, 10 fasc., 1906. — Bull. of the Wisconsin nat. hist. Society ; vol. 4, 1-2 ; 1906.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : Le secrétaire prend occasion de l'envoi fait par le Ministère du tome IX des *Lettres de Mazarin* pour signaler l'intérêt que cet ouvrage a pour l'histoire du Barrois, et appelle l'attention sur les négociations qui faillirent aboutir à la formation d'un petit État vassal de la France, dont Bar-le-Duc aurait été la capitale, et le jeune prince Charles de Lorraine le souverain. La nièce de Mazarin, dans ce projet, serait devenue duchesse de Bar. Une lettre du cardinal, poliment insolente, mit fin à ces projets (Voir plus loin, p. LXXV).

M. D'ARBOIS analyse les deux importantes publications de M. CHANTRIOT, reçues précedemment (voir plus haut, p. L) et les signale comme des modèles d'études geographiques régio-

nales d'autant plus intéressantes pour notre Barrois qu'elles sont consacrées à la province voisine de Champagne. Les extraits dont M. d'Arbois accompagne son compte rendu sont écoutés avec le plus vif intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

VARIÉTÉS

Marie de Mancini et le Duché de Bar.

On ferait un volume des projets de mariage, réalisés ou non, du duc Charles IV, sans parler des aventures moins édifiantes où le caractère impétueux de ce prince le poussa jusqu'à son extrême vieillesse. Un de ces projets, sérieusement discuté, fut celui d'une alliance avec la nièce de Mazarin, Marie de Mancini. Le duc s'était flatté d'obtenir, par ces négociations, la faveur du cardinal et un traitement moins sévère de la part du roi de France. Au dernier moment, soit par caprice, soit par politique, il semble s'être dérobé et avoir substitué son neveu et héritier présomptif dans le rôle de prétendant à la main de la nièce du tout puissant ministre. Le prince Charles, fils du cardinal Nicolas-François de Lorraine, eût été, à tout prendre, un fort bon parti, bien que la succession de son oncle fût à ce moment des plus problématiques. Il était question de lui constituer, sous la suzeraineté de la France, un petit État dont Bar-le-Duc aurait été la capitale. C'est du moins la condition que le duc Charles paraît avoir mise à cette mésalliance. Soit que son orgueil eût été blessé par une lettre maladroite du jeune prince, soit qu'il lui répugnât réellement de desservir les intérêts de la couronne de France, le premier ministre rompit les négociations par une lettre (1) hautaine et mortifiante

(1) M. Chéruel avait cité cette lettre dans son *Histoire de Mazarin*

que M. d'Avenel publie dans le t. IX (p. 633) récemment paru des *Lettres du cardinal Mazarin*.

Lusignan, 4 juillet 1660.

J'ay esté un peu surpris de voir le commencement de la lettre que j'ay receue de la part de V. Alt., n'ayant pas remarqué jusqu'icy que ma niece eust des qualitez si belles et si charmantes qu'elles pussent gaigner si viste le cœur d'un prince comme vous, et de plus obliger V. Alt. à luy declarer son affection sans avoir, au préalable, pris la peine de m'en escrire; mais ayant veu, dans la suite de vostre lettre, la proposition qu'Elle [V. Alt.] me faict de m'employer auprez du Roy pour vous remettre le duché de Bar, il m'a esté fort aysé de demesler le véritable charme qui portoit V. Alt. à cette recherche, et je vous advoue que j'ay esté en quelque façon mortifié de voir qu'on m'ayt creu capable de songer seulement à procurer le moindre advantage à mes nieces aux despens du Roy et de l'Estat, au bien duquel je suis prest de sacrifier tout ce qui me regarde et ma propre personne.

Il me semble d'avoir assez faict cognoistre mes intentions sur les affaires de cette nature en d'autres occasions qui se sont présentées, et que je ne puis avoir d'autre but, dans toutes les actions de ma vie, que de relever de plus en plus la gloire du Roy et la grandeur de cette couronne, et de ne faire jamais rien qui puisse tant soit peu préjudicier au service de Sa M^té^. Je croy donc que V. Alt. n'aura pas désagréable que je continue de tenir cette conduite; et pour cet effect elle trouvera bon de ne pas presser davantage cette affaire, l'asseurant, au surplus, que j'ay pour V. A. toute la considération et l'estime possible, et qu'on ne sçauroit estre plus que je suis, etc.

La minute de cette lettre est de la main de Rose, secrétaire du cardinal. L'allusion transparente à l'intrigue bien connue du roi Louis XIV avec Marie Mancini, est confirmée par la grande et célèbre lettre du 28 août 1659 (1) où Mazarin supplie le jeune roi d'abandonner le projet de mariage et les pourparlers qui s'ébauchaient entre lui et sa nièce.

(t. III, p. 387), mais se trompe en affirmant qu'elle fut écrite au duc Charles IV, alors que le destinataire est le jeune prince Charles de Lorraine, le futur Charles V.

(1) Reproduite par M. d'Avenel, *Lettres*, t. IX, p. 252-261.

Quant aux Barrisiens, nous ne savons quel accueil ils auraient réservé à une duchesse italienne, d'assez mince noblesse mais qui leur eût, après tout, apporté une indépendance relative.

Dom Calmet (1) fait quelques allusions à ce projet et remarque en passant que « la Mancini » comme il s'exprime irrespectueusement « n'avoit pas une grande beauté, mais un esprit vif et engageant ». Autant dire que c'était une intrigante.

Quelques mois plus tard, le cardinal maria sa nièce à Laurent Colonna, connétable du royaume de Naples (2). De son côté, le prince Charles de Lorraine épousa Mlle de Nemours. Et le vieux duc Charles IV contractait successivement des mariages auprès desquels l'union projetée avec Marie de Mancini eût pu passer pour éminemment honorable.

H. Dannreuther.

CHRONIQUE

Les Obsèques de M. W. Konarski.

Nos confrères déjà prévenus par le dernier *Bulletin* de la perte irréparable qu'a faite la Société, nous sauront gré de reproduire ici les paroles qui ont été prononcées le 30 juin aux funérailles de notre ancien et regretté président. Un long cortège d'amis suivit son cercueil de la Préfecture, où la levée du corps eut lieu, à l'église Notre-Dame, où fut célébré le service funèbre, et à la gare où l'on se sépara, l'inhumation devant avoir lieu à Auxerre, dans un caveau de famille. M. Magny, préfet de la Meuse; M. Slingsby, conseiller de préfecture; M. Thirion, maire de Bar-le-Duc; M. Dannreuther, secrétaire de la Société des Lettres; M. Grandveau, rédacteur de l'*Annuaire de la Meuse*, exprimèrent les regrets unanimes de ceux qui ont connu, estimé et aimé Wlodimir Konarski.

(1) *Hist. de Lorr.* (1728), t. III, p. 562.
(2) V. *La Muze historique* de Loret, 9 avr. 1661.

Discours de M. Magny, Préfet de la Meuse.

MESSIEURS,

Dans la vie des hommes comme dans celle des peuples, il est des périodes tragiques au cours desquelles on essayerait vainement de se soustraire à des fatalités inéluctables!

Nommé Préfet de la Meuse par suite du décès de mon regretté prédécesseur, je prenais possession de mon poste au lendemain même du jour où son cercueil quittait la préfecture, et une semaine s'était à peine écoulée que le deuil le plus cruel venait me frapper dans mes affections les plus chères, brisant ma vie restée par surcroît en proie à des inquiétudes encore inapaisées! Et, lorsque voulant me consacrer à mes fonctions, j'étais pour la première fois appelé à prendre ici la parole en public, c'était pour rendre les derniers devoirs à l'un des chefs de service du département!

Et voici qu'aujourd'hui, c'est l'un de mes collaborateurs les plus immédiats, l'un de ceux sur le concours desquels j'étais le plus en droit de compter, que je viens pleurer avec vous, comme si un destin aveugle s'acharnait à frapper les plus chers, les meilleurs, les plus utiles!

M. Wlodimir Konarski était un descendant de ces réfugiés polonais, pour qui la France fut la patrie d'élection. Son père servait dans la légion polonaise qui, au commencement du siècle dernier, combattit dans les rangs de l'armée française avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie, et lorsqu'en 1830, ayant perdu sa propre patrie, il vint chercher un asile sur notre sol, l'armée française l'accueillit de nouveau avec le grade de colonel, et c'est comme général qu'il y prit sa retraite.

Wlodimir Konarski ne devait pas faillir à de telles origines et tous ceux qui l'ont connu savent le bon Français, le patriote ardent et sincère qu'il fut toute sa vie!

Né dans le département de l'Yonne, le hasard d'une nomination administrative le jetait, il y a plus de 26 ans, comme conseiller de Préfecture, dans la Ville de Bar-le-Duc. Il ne devait pas la quitter!

C'est en vain qu'à maintes reprises l'avancement que lui méritaient ses qualités administratives lui fut offert. Rien ne lui paraissait préférable à ce pays si voisin de la frontière, si vibrant de patriotisme, et s'il consentait à s'en éloigner chaque année pendant quelques semaines pour aller embrasser une sœur tendrement aimée, c'était pour y revenir bien vite. Rien

ne valait à ses yeux le trajet du quai Victor-Hugo à la Préfecture, en passant par le boulevard de la Rochelle ; rien ne valait les causeries avec d'anciens et chers amis et la contemplation du panorama de la Ville-Haute et des rives de l'Ornain.

Comment s'étonner dès lors, de ce concours de population qui m'entoure, de ce deuil qui étreint aujourd'hui notre ville, de l'émotion qui s'est emparée de tous à la nouvelle de la mort de Wlodimir Konarski?

Lettré délicat, il a consacré à la Ville de Bar, à son histoire, des pages où éclate, avec sa science, son culte pour cette ville qu'il avait faite sienne. Dessinateur incomparable, il en a perpétué les sites, les monuments, avec un amour qui, de cet étranger au département, a fait le Barrisien le plus connu, le plus aimé!

Ce n'est que depuis peu de temps qu'il m'avait été donné d'approcher cet honnête homme. Je l'ai connu assez cependant pour comprendre la perte que fait la Ville de Bar pour ressentir la douleur de ses habitants!

Lorsqu'au lendemain de mon arrivée ici, il est venu me présenter le conseil de Préfecture de la Meuse, j'ai été frappé de cette physionomie inoubliable, de la sympathie qui s'en dégageait.

La stature haute, la moustache rude, le regard ardent, la parole brusque, la poignée de main presque brutale..., cet homme respirait la bonté ; c'était un doux, un timide, un sentimental! J'ai compris immédiatement qu'en lui j'aurais un ami, un soutien, un conseiller sûr. Et lorsque, touché par le malheur, je reçus des représentants, des habitants, des fonctionnaires de ce département, des marques de sympathie qui ont créé entre eux et moi un lien inoubliable, Wlodimir Konarski sut trouver des accents dont la sincérité et la tendresse ne s'effaceront jamais de mon cœur!

Oui, cet homme était bon, et je n'oublierai jamais l'affectueuse sympathie avec laquelle, à la veille même de sa mort, il s'intéressait encore à mes angoisses personnelles, comme je n'oublierai jamais avec quel accent, prévenu, en ma présence, de la visite prochaine de sa sœur qu'il s'était refusé à informer de sa maladie, il se préoccupait du chagrin qu'elle allait ressentir!

Messieurs, j'empiète peut-être sur les droits d'amis plus anciens, et partant plus autorisés, mais comment en Wlodimir Konarski, séparer l'homme du fonctionnaire? Ce qu'il était dans la vie privée, il l'était dans l'exercice de ses fonctions.

Fidèle et dévoué à ses devoirs professionnels, comme il l'était à ses amitiés, c'était de tout son cœur qu'il servait, qu'il

aimait la République ; et je conserve le souvenir de la joie que lui causèrent les succès républicains du département de la Meuse, lors des dernières élections, ainsi que cette reprise du sentiment républicain dans nos patriotiques populations de l'Est !

Admirateur passionné de Gambetta, il était de ceux qui pensent, avec raison, que le premier devoir d'un fonctionnaire républicain est de faire aimer le Gouvernement de la République. Pour cette tâche, ses qualités personnelles le servaient admirablement, car ce lettré était un juriste éminent, cet artiste était un administrateur expérimenté.

Sa science du droit administratif, dont il avait fait une étude approfondie, lui dictait des arrêtés dont plusieurs font jurisprudence et ont placé le Conseil de Préfecture de la Meuse au premier rang de ces tribunaux administratifs parfois critiqués si injustement. Préoccupé de trouver toujours la solution juridique, sa bonté naturelle, sa conscience l'éloignaient des décisions qui n'auraient pas été, en même temps, conformes à la plus stricte équité.

Pour cette tâche, il ne ménageait ni son temps, ni sa peine, ni ses veilles et, désireux d'en assurer la continuation, il a constitué, à l'usage du Conseil de Préfecture de la Meuse, une bibliothèque qui suffirait, à elle seule, à perpétuer le souvenir de sa rare compétence.

S'agissait-il de présider une cérémonie, d'exercer une fonction d'ordre purement administratif, il le faisait avec un tact, avec une délicatesse, avec une bienveillante bonhomie qui lui conciliaient des sympathies dont le Gouvernement qu'il servait recueillait le bénéfice.

Le Gouvernement lui en est profondément reconnaissant, comme aussi le département de la Meuse dont les représentants républicains ont tenu à s'associer au deuil qui nous réunit en ce moment.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici cette reconnaissance et d'adresser à la famille de l'ami que nous pleurons, à cette sœur à qui il avait voué une si touchante affection, l'expression de nos condoléances les plus émues.

Je le fais au nom de ceux qui m'entourent et de ceux qui, empêchés de se joindre à nous aujourd'hui, m'ont chargé d'être leur interprète :

Au nom de M. le Sénateur Develle, Président du Conseil général qui, dans une lettre émue, me dit combien il regrette de se trouver, en ce moment, éloigné de cette ville de Bar où, selon son expression, la mort du pauvre et cher Konarski sera si vivement ressentie !

Au nom de M. le Sénateur Poincaré, Ministre des Finances qui, retenu à Paris par les lourdes obligations de la charge qu'il a bien voulu assumer, m'a spécialement chargé d'exprimer ses regrets et de dire la grande amitié qu'il avait pour notre cher Vice-Président !

Au nom de MM. Grosdidier, Lefébure et Ch. Humbert, Députés, qui, eux aussi, m'ont demandé d'excuser leur absence et de me faire l'interprète de leurs regrets et de leurs condoléances !

Je le fais, en mon nom personnel, au nom de mes collaborateurs, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, Secrétaire général, Sous-Préfets, parmi lesquels je dois excuser M. Causel qui, en congé régulier, n'a pu être prévenu à temps, Conseillers de Préfecture, Chef de Cabinet, Chefs de division, Greffiers du Conseil, simples Employés, tous amis de Wlodimir Konarski, et dont la douleur, — témoignage suprême des sympathies que laisse derrière lui ce bon camarade, ce chef si bienveillant et si éclairé — prouve mieux que je ne saurais le dire, l'étendue de la perte qui nous accable !

Adieu, mon cher Monsieur Konarski ! Je ne vous aurai connu que pour avoir le droit de vous pleurer, mais ce droit, je le revendique hautement !

Vous avez été, je puis vous en rendre témoignage, un bon serviteur de la République et du département de la Meuse !

Au nom de la République et du Département, je vous dis : merci !

Discours de M. Thirion, maire de Bar-le-Duc.

MESSIEURS,

En prenant ici la parole au nom de la Ville de Bar-le-Duc, j'ai la pleine sensation de rendre le dernier hommage à l'un de ses meilleurs enfants.

Car si Wlodimir Konarski n'avait été conduit parmi nous, il y a 26 ans, que par les hasards de la carrière administrative; s'il s'était vu exposé alors comme tant d'autres honorables fonctionnaires à considérer notre cité comme un lieu de résidence passagère, bien vite il s'était épris pour elle d'une affection profonde et exclusive, décidant qu'il y finirait ses jours, et qu'il en terminerait l'histoire.

Il lui est en effet resté fidèle jusqu'au bout, et nous avions tous espéré que ce terme inéluctable ne se dresserait pas entre nous et lui, avant de longues années.

A toutes les offres d'avancement qui lui furent faites et que motivaient ses hautes capacités et ses loyaux services, il opposait toujours cette inflexible réponse : « Je veux rester à Bar ».

Il y est resté jusqu'à son dernier souffle.

Vivant, il était une des figures les plus connues et les plus sympathiques de notre ville. A la mode des philosophes et des sages d'Athènes, il arpentait chaque jour notre grande artère, regardant, observant, discourant avec les compagnons qui ne lui manquaient jamais, tant il y avait de fruits à recueillir de sa conversation étincelante, de son esprit alerte, de son érudition toujours avertie.

L'artiste qui était en lui restait perpétuellement sur le qui-vive, cherchant le document à mettre en œuvre, le jeu d'ombre et de lumière à utiliser pour la prochaine eau-forte, mais trouvant spontanément le mot à dire, le trait qui porte, la saillie qui fait fortune.

Sa personne, sa silhouette, faisaient ainsi partie intégrante de la cité barrisienne et, dans ce cadre où nous vivons notre vie journalière, nous sentons tous aujourd'hui qu'il manque quelque chose, quelqu'un, que, depuis 26 ans, nous étions accoutumés d'y voir, et dont la disparition creuse un vide irréparable.

Konarski avait adopté Bar-le-Duc.

Bar-le-Duc avait adopté Konarski.

Cette affection réciproque laissera dans nos cœurs le durable souvenir de tant d'années traversées de concert.

Mais combien de traces matérielles viennent l'attester ! Par la plume ou par le crayon, combien de fois notre ami n'a-t-il pas prouvé la consciencieuse passion avec laquelle il savait fouiller les ruines et les vestiges du passé pour reconstituer l'histoire, les aspects et les mœurs de la ville qu'il aimait.

N'est-ce pas à lui que nous devons le réveil de tant de pièces historiques et de documents précieux qui dormaient dans la nuit de nos bibliothèques et de nos archives, et par lesquels s'est vraiment éclairée toute notre histoire locale?

Grâce à lui est apparu le lien précieux qui réunit jadis à Bar-le-Duc la personnalité de Jean Errard, ce précurseur génial de Vauban, ou celle de Louis Joblot, l'illustre savant qui avait devancé Pasteur.

C'est grâce à lui que la reconstitution du plan de notre vieux château pourrait être considérée comme définitive, si la mort n'était venue brutalement mettre un terme aux découvertes de son esprit chercheur qui en voulait toujours de nouvelles.

Et c'est encore son talent qui, bien avant les vulgarisations

banales de la photographie, sut faire apprécier à tant d'indifférents, les beautés particulières de nos monuments, de la Tour de l'Horloge, du Vieux Collège, des antiques maisons de notre Ville-Haute, de tous ces vestiges du passé dont il s'appliquait — les ayant fixés en de merveilleuses eaux-fortes — à en faire revivre les êtres.

Ces témoins des siècles écoulés, il les aimait de toute la force de son âme, il en fouillait l'existence, il la ressuscitait, car il avait une ténacité perspicace pour interroger les pierres, les murailles, qui lui répondaient, qui lui livraient leurs secrets.

Hélas! La mort vient couper court à ces travaux, et nous n'aurons pu posséder, dans les derniers volumes de l'*Annuaire de la Meuse*, que les prémices de cette grande Histoire de Bar-le-Duc, dont il avait réuni tous les matériaux, n'ayant plus qu'à les mettre en œuvre avec toutes les ressources de son esprit critique et de sa méthode vraiment scientifique.

Wlodimir Konarski possédait d'autres titres à l'affection de ses concitoyens.

Il n'était pas une fête de bienfaisance, pas une solennité barrisienne, pas une entreprise où pût se manifester son bon cœur, qu'il ne lui apportât son concours.

On ne collectionnera plus hélas aucun de ces jolis programmes pour lesquels la pointe de l'aquafortiste était toujours prête.

Il appartenait à M. le Préfet de la Meuse de parler de Konarski, en tant que Vice-Président du Conseil de Préfecture.

La Ville de Bar-le-Duc, en effet, a depuis vingt ans été plus d'une fois soumise à sa juridiction. Mais qu'elle ait perdu ou gagné ses procès, elle n'en est que plus désireuse de rendre hommage à l'intégrité parfaite de son juge, en même temps qu'à la conscience profonde avec laquelle il s'appliquait à rechercher le vrai et le droit.

L'indépendance d'esprit de notre tant regretté compatriote était bien connue; elle était respectée par tous. Il n'aimait pas plus les vandales dont la main sacrilège effritait nos merveilles architecturales, que les routiniers et les esclaves de la forme. Et il le disait en des boutades ironiques ou sévères dont plusieurs resteront classiques et légendaires.

Les relations de Wlodimir Konarski furent toujours des plus cordiales avec les administrateurs municipaux, parfois intimes, amicales même avec certains d'entre eux, et j'eus le grand plaisir d'être de ceux-là.

Aussi ai-je considéré comme un devoir de lui rendre un dernier hommage.

En lui apportant un suprême témoignage de reconnaissance

et de poignants regrets, je suis assuré d'être l'interprète de tous mes concitoyens, car tous, dans toutes les classes de la société, n'avaient pour lui que des sentiments d'amitié, de cordialité et d'estime.

Fils adoptif de Bar-le-Duc, emportez tous les regrets de cette cité que vous avez choisie pour l'aimer et qui vous pleure!

Discours de M. Slingsby.

MESSIEURS,

La Préfecture de la Meuse, déjà si cruellement éprouvée par des deuils récents, a de nouveau à déplorer la perte d'un de ses membres les plus sympathiques et les plus distingués.

J'ai la douloureuse mission de venir adresser un suprême adieu à celui qui fut notre excellent Président et ami.

Nous le savions atteint d'un mal qui ne pardonne pas et dont les rapides progrès ne laissaient aucun espoir à ceux qui, jusqu'à sa dernière heure, lui prodiguaient, avec une touchante ferveur, les soins les plus affectueux.

Louis-Stanislas-Wlodimir Konarski, issu d'une ancienne famille noble et considérée en Pologne, naquit à Auxerre, le 24 juin 1852.

Son père, Thomas Konarski, général de brigade de l'armée polonaise, avait fait vaillamment son devoir pour l'indépendance de son pays. Il avait commencé sa carrière en combattant à Wagram dans les rangs de l'armée française, où les Polonais, espérant toujours en la France pour le rétablissement de leur nationalité, formaient, comme on sait, un corps d'élite.

Napoléon Ier le récompensa de ses brillants services en attachant, lui-même, sur sa poitrine, la croix de la Légion d'honneur.

Fuyant la domination de l'envahisseur, ce fut, en France, sur cette terre généreuse et hospitalière, qu'avec tant d'autres il vint se réfugier après la révolution polonaise de 1830.

Etabli à Auxerre, avec plusieurs de ses compatriotes, il épousa, en 1851, Mlle Villetard de la Guérie, fille du commandant de la Guérie, démissionnaire après la guerre d'Espagne (1808-1814).

Son alliance l'apparentait aux plus anciennes familles de l'Auxerrois, dont les membres ont été mêlés par suite de leurs fonctions judiciaires et administratives aux principaux événements de la contrée.

Aussi, en fait de patriotisme, Wlodimir Konarski avait largement de qui tenir.

Tout en conservant un souvenir fidèle à la Pologne, il aimait la France avec passion et en particulier son pays maternel, la Bourgogne.

Son droit terminé, il entra dans l'Administration préfectorale en qualité de secrétaire particulier du préfet de la Vienne, puis, conseiller de préfecture de la Meuse le 12 janvier 1880, il devint vice-président le 17 octobre 1885.

Bar-le-Duc fut son premier et dernier poste, il y resta 26 ans.

Non seulement les nombreuses et solides amitiés qu'il sut s'y créer, mais encors le charme et ce je ne sais quoi d'aimable qui caractérisent notre cité, les souvenirs historiques qui s'y rattachent le séduisirent et l'y fixèrent d'une façon définitive.

Maniant avec une égale aisance la plume et le burin, d'une érudition profonde, d'une tournure d'esprit originale, il n'eut plus désormais d'autre but que de consacrer ses loisirs et la meilleure partie de son temps à l'histoire de notre ville dont il avait décidé de faire sa patrie d'adoption. Une mort prématurée ne lui laissa pas le temps d'achever l'œuvre commencée.

Mais il ne m'appartient pas de juger le savant, une voix plus éloquente que la mienne vous dira la valeur de l'historien, le talent de l'artiste.

Konarski possédait au plus haut degré le sens juridique; étudiant avec un soin minutieux les affaires contentieuses, il apportait dans la rédaction de ses arrêtés toute son impartialité et tout son savoir.

C'est lui rendre justice de dire que la recherche de la vérité était son seul et unique souci, il n'obéissait qu'à l'inspiration dictée par une conscience scrupuleuse.

Beaucoup, parmi vous, Messieurs n'ignorent pas avec quelle autorité il présidait l'audience, avec quelle compétence il dirigeait les débats.

Il savait rendre intéressantes les affaires souvent arides soumises à notre juridiction — ses rapports, aussi soignés au fond qu'en la forme, soulignés parfois d'une fine pointe d'ironie, étaient un charme véritable pour l'auditoire.

Républicain convaincu, démocrate sincère, d'un abord facile, il aimait les humbles auxquels il se plaisait à rendre service et dont il fut, en maintes circonstances, le guide bienveillant et dévoué. Les mêmes qualités qu'on appréciait à un aussi haut degré chez le magistrat le faisaient aimer dans la vie privée.

Il y a quelque tristesse à évoquer devant un cercueil le sou-

venir de ses conversations infiniment spirituelles, de ses fines réparties, de la délicatesse qui se cachait sous une apparente brusquerie. Nous garderons fidèlement votre souvenir et nous n'oublierons pas, mon cher Konarski, combien vous avez aimé ce Barrois que vous quittez aujourd'hui pour toujours.

Si notre pauvre cœur est ainsi fait que dans l'excès de la souffrance, l'attendrissement des autres nous soulage, nous prions Madame votre sœur et tous les siens d'agréer l'hommage de nos regrets émus!

A vous, mon cher Président, au nom de la Préfecture tout entière, au nom de vos collaborateurs, au nom de vos amis, je vous adresse, du fond du cœur, un dernier adieu.

Discours de M. Dannreuther.

MESSIEURS,

La *Société des Lettres, Sciences et Arts* manquerait à tous ses devoirs si elle laissait partir sans un adieu reconnaissant et attristé son ancien Président, celui qui depuis 25 ans lui a donné le meilleur de son cœur et de son esprit et lui a imprimé une direction décisive et féconde.

Ce que M. Wlodimir Konarski a été comme homme public et comme magistrat vient de vous être rappelé avec éloquence; ce qu'il fut dans ses amitiés et dans les relations quotidiennes de la vie, nous le sentons tous ici, à cette heure des séparations, mieux que nous ne pouvons l'exprimer. Les regrets unanimes de cette ville, devenue si complètement la sienne, témoignent de la place qu'il y tenait, et montrent à quel point sa carrière — trop tôt abrégée! — a été utile, honorée, bien remplie. Mais nulle part ces regrets ne seront aussi profonds qu'au milieu de notre Association, agrandie et transformée grâce à son influence et à son action personnelles.

Lorsque M. Wlodimir Konarski fut amené à Bar-le-Duc il y a 26 ans, par les hasards de la carrière administrative, un de ses premiers soins fut de se faire inscrire parmi nous. A cette époque, la Société des Lettres menait une existence honorable mais obscure de petite académie provinciale, régie par des statuts mieux faits, dirait-on, pour exclure que pour attirer les travailleurs. Comment, en peu d'années ce milieu plutôt fermé et tendant de jour en jour à se restreindre est-il devenu un groupement actif d'études régionales, ouvert à toutes les bonnes volontés, conquérant même en dehors de notre ville et de notre département des sympathies réelles et de précieuses

collaborations ? Ce progrès, ce renouvellement, est surtout l'œuvre de M. Konarski. Non seulement ses articles fortement documentés et vigoureusement écrits ont relevé le niveau littéraire de nos publications, mais son talent de dessinateur leur a donné une valeur artistique reconnue par les meilleurs juges. Ses critiques étaient parfois sévères, jamais blessantes, ses encouragements stimulaient la modestie des débutants timides. Son amour passionné pour l'Histoire vivante et vécue s'imposait en quelque sorte aux plus indifférents. Avec quelle bonne grâce, quel esprit, quelle courtoise autorité il présidait à nos séances mensuelles, suppléant à la pauvreté de maint programme par l'originalité de ses reconstitutions historiques et la hardiesse de ses commentaires improvisés ; qu'il savait discrètement faire dévier les mornes lectures des archéologues vers des causeries familières dont le charme ne sera ni oublié, ni remplacé !

Successeur des conseillers de notre vieille Chambre des Comptes, il en estimait et continuait les traditions. Il aimait passionnément notre cité, qu'il ne regardait pas comme une résidence passagère, mais qu'il avait adoptée comme une véritable patrie. Aussi, par un juste retour, on vous l'a dit, Bar-le-Duc l'avait adopté lui-même et le considérait comme un de ses meilleurs enfants. Ses monuments, ses rues pittoresques, ses vieilles maisons, auxquelles il consacra d'exquises eaux-fortes, la poussière de ses archives d'où il espérait extraire cette grande et définitive Histoire de Bar-le-Duc, si longuement préparée, et dont nous n'aurons connu que les premières et robustes assises, tout cela était son domaine de prédilection.

Il doit le quitter aujourd'hui, avant l'heure, et nous venons répéter avec tristesse le mot du poète : *Pendent opera interrupta!* Du moins, il n'aura pas traversé inutilement l'existence. Son optimisme large et généreux, son esprit d'union et de travail désintéressé, son caractère fait de loyauté et de droiture ont été bienfaisants à plusieurs.

Qu'il en soit encore remercié au nom de ceux qui se sentent, comme nous, diminués et appauvris par son départ !

Discours de M. Grandveau.

C'est sous une impression de profonde tristesse qu'avant de laisser disparaître à jamais de notre ville la dépouille mortelle de M. Konarski, je ne puis m'empêcher d'adresser, en même temps que mes remerciements, un dernier adieu à celui qui fut le si distingué collaborateur de l'*Annuaire de la Meuse*.

C'est à ce titre seul que je me considère le droit de prendre ici la parole.

Non seulement comme artiste, mais encore comme écrivain, M. Konarski avait bien voulu m'apporter, depuis l'année 1898, son précieux et désintéressé concours.

Après avoir illustré bon nombre de notices, telles : *Le Pays Meusien*, par Despiques, dont le nom a lui-même figuré sur la couverture de l'Annuaire; — *Les origines de l'Architecture de la Renaissance à Bar-le-Duc, les vieilles Maisons de la Ville*, article absolument ravissant d'un ancien érudit de Bar, le regretté M. Démoget; — *Gondrecourt*, monographie par le Docteur Depautaine; — *L'Eglise fortifiée de Ribeaucourt*, par l'estimé M. Royer, architecte départemental, décédé ces jours derniers; — *Verdun*, Promenade historique et pittoresque, par Pionnier; — récemment encore, *La Maison de Jeanne d'Arc*, par Fernand Vatin; — il avait commencé, en 1902, son travail intitulé « *A travers le Vieux Bar* ».

Cette étude qu'il interprétait si bien par le burin, revivait mieux encore sous sa plume: Nombreux sont les admirateurs de cette savante Revue dans laquelle se trouve décrit avec tant de finesse et d'humour, le passé de la vieille cité barrisienne.

Hélas! la mort l'a surpris avant qu'il ait terminé l'œuvre qu'il voulait laisser à sa ville d'adoption, en souvenir de son affection filiale, ainsi qu'il le disait dans les termes suivants, que je retrouve dans la préface de l'ouvrage :

« Si imparfait, si hâtif, si sommaire que puisse être mon « travail dans sa brièveté voulue, je l'offre comme un hommage « d'affection et de reconnaissance de son fils adoptif à cette « Ville de Bar où m'a conduit le hasard, et où je viens, au « jour même où j'écris ces lignes, de passer, à l'ombre d'ami- « tiés solides, devant les spectacles de la Nature, de la Rue et « du Forum, les vingt-deux meilleures années de ma vie ».

Qu'il me soit permis de déposer devant ce cercueil un souvenir ému et reconnaissant. Je prie la famille éplorée de vouloir bien agréer mes sympathiques et respectueuses condoléances.

Reposez en paix, Monsieur Konarski, sous la terre qui vous a vu naître. Ici vos bons amis vous pleureront et ne vous oublieront jamais.

La presse barrisienne, sans distinction d'opinions a publié des articles nécrologiques empreints d'une véritable sympathie. Ne pouvant les citer tous, nous reproduisons ces lignes de notre confrère Alexandre Martin, dans le *Réveil de la Meuse :*

C'est avec un profond sentiment de regret et de tristesse que j'ai appris la mort de M. Wlodimir Konarski. Je le savais condamné par un mal qui ne pardonne point; mais, quelque prévu qu'il fût, l'événement n'en est pas moins douloureux.

Je connaissais Konarski depuis plus de vingt-cinq ans. Dès son arrivée à Bar-le-Duc comme conseiller de préfecture, vers 1880, il fut des nôtres, lorsque nous installâmes joyeusement le Cercle de l'Union, dont bien des fondateurs déjà manquent à l'appel. Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'il n'était pas seulement un fonctionnaire quelconque et un camarade plein d'entrain à ses heures, mais que, suivant l'expression consacrée, il était *quelqu'un*, ce qui, tant s'en faut, ne peut pas se dire de tout le monde.

Doué d'une intelligence vive et primesautière, d'une excellente culture générale, d'un goût prononcé pour les choses de l'esprit et d'un remarquable sentiment artistique, il s'éprit aussitôt de notre ville, y fixa définitivement sa résidence, l'étudia dans ses sites si pittoresques, dans ses vieilles maisons, dans son histoire. Ce Barrisien d'adoption aimait Bar plus que beaucoup d'hôtes de passage et même d'indigènes, parce qu'il le comprenait et sentait tout l'intérêt que la vieille capitale du Barrois peut éveiller chez un érudit chercheur.

Il avait un talent distingué d'aquafortiste. D'abord il reproduisit les anciens édifices et les coins du *Vieux-Bar*, non pas avec la platitude de la photographie, mais avec le sentiment de l'artiste, qui interprète la réalité sans la défigurer. J'ai sous les yeux, pendant que j'écris ces lignes, deux de ses meilleures eaux-fortes, le Pont Notre-Dame, tel qu'il était avant la malencontreuse restauration, et le Rossignol, qu'il m'avait offertes avec une dédicace amicale. Je les conservais en amateur de belles estampes ; et elles seront maintenant pour moi comme des reliques.

Puis il se mit à fouiller dans nos archives, à compulser nos anciennes paperasses, les documents amassés et non mis en œuvre par les Bellot-Herment et les Servais. Il méditait un ouvrage de fond où il aurait fait revivre le Bar du dix-huitième siècle, avec son organisation politique et municipale, ses institutions, ses coutumes et ses mœurs privées. En attendant, il donnait à l'*Annuaire de la Meuse*, publié par M. Grandveau, ses savoureuses études *A travers le Vieux-Bar*, dont sa dernière, de cette année même, concerne la Collégiale de Saint-Maxe; elles devaient s'échelonner encore pendant les trois années suivantes. Leur réunion eût constitué le guide le mieux informé, le plus sûr, du touriste et de l'amateur dans notre Ville, et aussi le plus intéressant, le plus vivant, écrit dans ce

style incisif, à saillies et à boutades, dont notre ami avait le secret. Entre temps, il avait tiré de l'oubli et mis en lumière un savant Barrisien, Louis Joblot, qui fut, par ses idées et ses recherches expérimentales, le précurseur du grand Pasteur.

Une mort prématurée est venue interrompre tous ces travaux. D'autres diront le mérite de Konarski dans l'exercice des fonctions publiques qui lui étaient confiées. Nous, celui que nous regrettons, c'est l'ami, l'original dans la bonne acception du mot, qui, certes ne pensait pas et ne vivait pas toujours comme tout le monde, mais avec lequel il était agréable d'échanger à l'occasion quelques idées et dont on aimait toujours à serrer la main loyale sur cette Rochelle qu'il a tant arpentée.

Pauvre et cher Konarski, avec votre horreur de la campagne, vous ne vous moquerez plus de moi lorsque je vous rencontrais à mon retour de mes chers friches. La Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, dans laquelle vous laissez un si grand vide, n'entendra plus votre voix, qu'elle aimait en dépit de vos boutades. Bar perd en vous un bon fils d'adoption, un érudit du plus grand mérite, et un artiste. Cette perte sera difficilement réparée. Du moins ceux qui vous ont connu et apprécié à votre rare valeur ne vous oublieront point.

La Société a reçu de beaucoup de nos confrères et de plusieurs Sociétés correspondantes des témoignages de condoléance dont nous les remercions sincèrement.

Quelques amis de M. Konarski ont pris l'initiative de former un comité pour rendre hommage à sa mémoire par un monument durable, un buste, par exemple, qui, au Musée de Bar, à la Préfecture ou à la Mairie, perpétuerait les traits du plus fervent des Barrisiens de ce temps. S'il nous était permis de formuler un vœu, nous souhaiterions qu'une souscription fût organisée pour la publication d'un Album où seraient réunis la série complète de ses eaux-fortes et quelques-uns de ses dessins à la plume inédits. Ce serait un précieux mémorial pour ses amis, et un monument artistique de la plus haute valeur.

H. D.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

J. Perron, inspecteur d'académie des Vosges. — *Petite histoire de la Lorraine*, avec de nombreuses reproductions de monuments, etc. — 1 vol. in-16 de 60 p. Paris, Juven (0,50).

Ce petit volume se rattache aux *Cours d'Histoire de France* publiés chez le même éditeur par MM. Rogie et Despiques, et les complète d'une façon très intéressante pour l'histoire de nos provinces de Lorraine et Barrois. Rien n'est négligé pour éveiller l'attention des jeunes lecteurs : figures nombreuses et très soignées, subdivisions claires, appréciations massives, comme il convient dans un résumé. Ce livret devrait être répandu abondamment partout où l'on voudra stimuler l'intérêt par l'histoire locale. A rectifier (p. 51) : Ney est de Saarlouis et non de Sarrebourg. — Il est très peu probable que la province ait été « très vite » convertie au christianisme et dès le IIIe siècle (p. 10). — Ce n'est pas le Barrois qui a été annexé en 1431 à la Lorraine (p. 23), mais le duc de Bar qui est venu prendre possession de Nancy. Il est rare qu'un historien lorrain évite cette erreur.

H. De Chennevières, *Petit inventaire illustré de la Chalcographie du Musée du Louvre*. — 1 vol. in-8° avec 46 reproductions. Paris, Joanin (1,50).

On sait trop peu, dans le public, que le Musée du Louvre abrite la plus belle collection de gravures qui soit au monde, et que depuis Louis XIV, l'État, possesseur des cuivres originaux, livre à des prix débonnaires de superbes estampes aux amateurs. Ce charmant volume, aux illustrations nombreuses, sera une révélation pour beaucoup de lecteurs, et en incitera quelques-uns à se procurer l'une ou l'autre des gravures décrites. Il servira de fil conducteur dans cette collection où les maîtres les plus éminents, du XVe au XXe siècle, ont leur place.

M. de Chennevières n'a voulu qu'indiquer sommairement les œuvres d'art les plus remarquables de la Chalcographie. Il y a, en outre, beaucoup de portraits et de pièces intéressantes au point de vue historique, notamment pour notre région. Peut-être se trouvera-t-il parmi nos confrères de Paris quelqu'un pour relever sur place les indications relatives aux planches de ce genre, et pour en faire profiter le *Bulletin*. Il serait très utile d'avoir sous la main ce petit catalogue lorrain.

E. Biguet : *L'Eglise et la Recevresse d'Avioth.* — 43 p. in-8° (fig.), Montmédy, 1906.

F. Houzelle : *Les ruines de la villa de « Madiacum »* à Montmédy. — 40 p. in-8° (fig.), Montmédy, 1906.

Ces deux plaquettes sont extraites des *Mémoires de la société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse*, une vaillante association qui fait d'excellente besogne au Nord de notre département, et dont les publications sont rédigées avec une originalité et une bonne humeur exceptionnelles dans ce genre de littérature. M. Biguet a trouvé moyen de nous apprendre des choses nouvelles sur un sujet dont la bibliographie est très vaste. Cependant il n'a pas dit le dernier mot sur la fameuse « Recevresse » dont il a pris, d'ailleurs, un des meilleurs clichés que nous connaissions. Est-ce une chapelle funéraire, une lanterne des morts, une sorte de tribune ou de reposoir pour l'exposition du Saint-Sacrement ? Nous ne sommes pas beaucoup plus renseignés après qu'avant d'avoir lu M. Biguet, et c'est dommage.

M. Houzelle dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier le zèle et la compétence, a veillé avec une attention louable sur les fouilles et déblaiements exécutés à Montmédy depuis mai 1904. Déjà précédemment il avait conjecturé que le territoire de cette ville devait contenir les ruines d'une villa gallo-romaine importante. Il a eu la bonne fortune de voir ses prévisions réalisées et de recueillir les indications les plus circonstanciées sur l'existence à cette place d'un grand établissement détruit probablement au cours des invasions barbares au IVe siècle. Souhaitons que de nouveaux travaux fournissent à M. Houzelle l'occasion de poursuivre ses recherches et de vérifier quelques-unes de ses hypothèses.

AVIS

Prière à MM. les Associés de transmettre sans retard au secrétaire les changements d'adresses, noms et qualités à apporter à la *liste des membres* actuellement en préparation.

Le service des publications devra être discontinué aux membres dont les cotisations n'ont pas été payées lors du dernier recouvrement. Prière de vouloir bien s'acquitter par mandat de poste à M. L. Vinchon, notaire, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc, trésorier.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 9 SEPTEMBRE 1906

La Société se réunira *le mercredi, 5 Septembre 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. DANNREUTHER : La collection Duviert et la topographie lorraine ;

2° M. J. FLORANGE : Deux médaillons du comte de Nay de Richecourt ;

3° M. VIGO : Rapport sur la candidature de M. Paul SCHIMBERG ;

4° M. L. VINCHON : Rapport sur la candidature de M. le B^on^ de BOUVET.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Juillet 1906.

Présidence de M. A. RENAULD, *Président.*

Sont présents : MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, BRAYE, BROCARD, CHEVALIER, l'abbé COLLET, J. COLLOT, DANNREUTHER, l'abbé GILLANT, JOYEUX, AL. LAURENT, LELOUP, AL. MARTIN, RENAULD, VIGO, VINCHON.

M. ANDRÉ se fait excuser.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* J. PERRON : Petite histoire de la Lorraine, 61 p. in-12, nombr. fig., Paris,

Juven, éditeur, 0 fr. 50. — ROBINET DE CLÉRY : B. Bossuet à Ensisheim, 47 p. in-8°, Mulhouse, 1906.

ENVOI DU MINISTÈRE : Bull. archéol., 1906, 1re livr.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Bull. trim. de la Soc. géogr. de l'Est, 2e trim., 1906. — *Id.* de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1er trim., 1906. — *Id.* de la Soc. des Antiq. de Picardie, 4e trim., 1905. — *Id.* de l'Alliance française, n° 105. — *Id.* de Numismatique, 2e trim., 1906. — Revue hérald., nos 5-6, 1906. — *Le Pays Lorrain* : n° 7, 1906. — Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. lorraine, XVIIe année, 363 et 355 p. in-8°, Metz, 1905. — *Ons Hémecht*, n° 7, 1906. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 5, 1906. — Acad. d'Amiens, t. III, 1905.

CORRESPONDANCE : Lettre de faire part du décès de M. Louis L'HOSTE, maire d'Hattonchâtel, membre correspondant depuis 1882. Les regrets de la Société seront exprimés à sa famille.

Lettres et cartes de condoléance adressées à la Société à l'occasion du décès de M. W. KONARSKI, par plusieurs membres et Sociétés correspondantes.

En signe de deuil, et sur la proposition de M. le Président, les communications à l'ordre du jour sont remises au mois prochain, et la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

VARIÉTÉS

La reconstruction de l'Évêché de Verdun au XVIIIe siècle.

Entrés en 1811, par achat, à la Bibliothèque nationale, les papiers du grand architecte Robert de Cotte furent malheureusement partagés entre diverses subdivisions du cabinet des manuscrits et du département des estampes, et ils n'avaient

été que fort peu consultés jusqu'à présent par les historiens de l'art : M. Pierre MARCEL vient d'avoir l'heureuse idée d'en dresser un inventaire aussi complet que possible (1), dans lequel nous devons relever tout particulièrement une série de documents relatifs à la reconstruction du palais épiscopal de Verdun, travail dont la direction fut confiée à Robert de Cotte. Il y a là des plans, coupes et croquis de l'ancien bâtiment et du nouveau, des devis pour la maçonnerie, la menuiserie, la charpente, la couverture, des mémoires d'entrepreneurs et d'ouvriers. Il y a surtout une correspondance assez abondante de l'évêque Charles-François d'Hallencourt (1722-1725), où sont traités une foule de points relatifs à cette entreprise, mais où les nouvelles politiques de Paris et les réformes financières, notamment l'arrêt sur les vieilles espèces, ne laissent pas que d'occuper quelque place. Nous y voyons aussi le prélat essayer de vendre sa terre de Caudeville à l'un des fils de Robert de Cotte, ou du moins de l'échanger contre un terrain à Paris, en vue de s'y faire construire un hôtel. Les démêlés de l'évêque avec les ouvriers de Verdun donnent lieu à l'établissement d'un tableau de comparaison entre le taux des salaires des ouvriers parisiens et de ceux des ouvriers verdunois. La vente des coupes de bois appartenant à la mense épiscopale, vente dont le produit devait couvrir les frais de la construction du nouveau palais, ne se fait pas sans difficultés de la part de la maîtrise générale des eaux et forêts ; mais ces obstacles surmontés, on doit procéder à diverses adjudications, par petits lots ; car le marché est encombré et les négociants se sont mis d'accord pour en rester les maîtres et acheter à vil prix. L'histoire économique de la région verdunoise a donc, autant que l'histoire de l'art, à puiser d'utiles indications dans les papiers de Robert de Cotte.

A. LESORT.

(1) *Documents relatifs à l'histoire de l'architecture française. Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du Roi (1656-1735) et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767) conservés à la Bibliothèque nationale*, par Pierre MARCEL. Paris, Champion, 1906, in-8°.

DOCUMENTS

Le Roy des Ribauds de Barrois au XV^e^ siècle.

Il existe toute une littérature sur le « Roy des Ribauds » de la Cour de France. Quelles étaient exactement les attributions de ce personnage, dont on a fait tour à tour un grand officier de la Couronne et un agent subalterne chargé de veiller à la police dans la maison du roi? Les dissertations très intéressantes que M. Ludovic Pichon a réunies en un volume (1), et dont plusieurs sont signées par des érudits de premier ordre, tels que Du Tillet, Étienne Pasquier, Du Cange, l'abbé Lebeuf, etc. donnent à penser que les fonctions, mal définies, du Roy des Ribauds ont varié au cours des âges. Au XV^e^ siècle il était sous les ordres du « Maistre d'Hostel » et dans la juridiction de ce haut personnage, chargé de missions confidentielles, d'exécutions sommaires et de diverses « œuvres » où le sac, la corde et le pilori jouent un rôle brutal, mais rendu nécessaire par le malheur des temps.

Le duc de Bar, Edouard III (1409-1415), imitant en cela les ducs de Bourgogne et de Normandie, s'attacha, lui aussi, un Roy des Ribauds, dont les comptes domaniaux de 1413 révèlent le nom.

A ledit receveur paié pour les despenz de *Guillaume des Bordes Roy des Ribauds* ès pays de mondit seigneur, fais en gardant deux grans chiens lesquelz mondit seigneur avoit envoié de Paris au lieu de Louppy pour les y garder et gouverner, dès le sabmedi au disner, 14^e^ jour de septembre jusques au sabmedi matin, 23^e^ jour de décembre l'an 1413, où il y a 13 sepmaines entières, qui sont 91 jours accomplis que ledit Guillaume a vacqué à ladicte garde; pour chacun jour pour ses despens de bouche, compté 2 sols 6 deniers, et comme par les lettres de mondit seigneur données à Paris ledit 17^e^ jour de septembre de l'an

(1) Le Roy des Ribauds, *Dissertations recueillies et collationnées sur les textes originaux*. Paris, Claudin, édit., in-8°, 1878.

1413, et tesmoignage dudit Guillaume, scellé de religieuse personne le priour de Dieu-en-Souveingne, donné le 12e du mois de décembre, appert pour ce..... 13 liv. 7 sols 6 deniers.

(Arch. Meuse, B. 1312, f° 64).

Autre dépense de deniers faicte par ledit receveur en son hostel au lieu de Vileite [Villotte-devant-Louppy ?] des personnes cy après nommées, c'est assavoir de Jehan de Salm, de ses escuiers, leurs varlets, trois chevaus, de Fouret, Girard et Hennequin, braquenniers, leurs trois chevaulx, de Lalement, Chantavaine, Guiotin, leurs varlets, du *roy des Ribaus*, de Martin, garde des petits chiens de Flandres, de Jennin, clerc de la chapelle monseigneur, son cheval, de Jehan de Chaalons, de Gilet, marchans, de leurs chevaus, du moine chevaucheur, son cheval, de Michelot varlet de garde robe de monseigneur, du commandement et ordonnance de mons. le duc et de Girart de Sommèvre son maistre d'ostel, dès le sabmedi 20e jour de febvrier veille des Brandons l'an 1411 que mondit seigneur s'en alla en France, qui furent envoiés audit Vileite pour y faire leur service et jusques au mardi seconde feste de Pasques, 6e jour d'avril l'an 1412 ensuivant.

(*Ibid.*, f° 68).

Le Roy des Ribauds de Barrois semble avoir exercé à la cour, ou plutôt dans l'équipage de chasse de Louppy et de Villotte, des fonctions moins redoutables que son collègue de France. Après la mort du duc Édouard, tué en 1415 à Azincourt, le nom et les fonctions du Roy des Ribauds n'apparaissent plus sur les contrôles de la maison ducale. Il n'en est que plus intéressant de signaler l'existence éphémère de ce mystérieux office et le nom de son titulaire, probablement unique, Guillaume des Bordes. H. D.

Une séquestration à Bar-le-Duc en 1757.

Le jour de la Toussaint de l'an 1757, le monitoire suivant fut lu au prône de l'église paroissiale N. Dame de Bar, et publié en un placard imprimé chez Briflot, dont un exemplaire subsiste à la Bibliothèque de Bar-le-Duc.

Augustin-Dominique Joseph Baré, prêtre, licentié en théologie de l'Université de Douay aumônier de S. M. le Roy de Pologne Duc de Lorraine et de Bar, Doyen de l'Insigne Eglise Collégialle de St

Maxe de Bar-le-Duc et Official de l'Evêché de Toul séant audit Bar, au sieur Curé de Bar, et à tous prêtres curés et vicaires de cette Officialité, SALUT :

De la part de François Estienne, avocat à la Cour, demeurant en cette Ville Nous a été exposé, que depuis plusieurs années il est infirme et caduque; la demoiselle Marie le Febvre son épouse a profité avec certains Quidams, de la faiblesse de l'Exposant, pour l'enfermer dans un Lieu extrêmement incommode depuis environ 11 mois ; pendant ce tems on ne lui a fait manger que du pain d'orge et boire de l'eau ; son logement lui servoit de toutes sortes de commodités et ressembloit à celui d'un criminel; tous les jours on menaçoit de le maltraiter ; ladite Demoiselle son épouse ne s'en tenoit pas aux menaces, lorsque quelqu'un des créanciers qu'elle a créés sans l'aveu et la participation de l'Exposant, vouloit la poursuivre si elle ne faisoit intervenir son accession, elle se rendoit au lieu où il étoit logé, le maltraitoit si cruellement et lui refusoit son nécessaire jusqu'à ce que les violences nécessitoient l'Exposant de signer ce qu'on lui présentoit sans lui en faire lecture, enfin, elle a menacé de le faire périr; pendant la détention de l'Exposant dans ces lieux ténébreux où il représentoit le portrait d'un Misérable on a enlevé tous ses titres, pièces, contrats de constitution, promesses, obligations, meubles et effets, et il vient d'être informé qu'à l'aide et conseil de ces certains Quidams ladite Demoiselle son épouse a disposé d'aucuns desdits Titres et papiers; l'Exposant a enfin trouvé le moien de sortir de l'Esclavage où la Demoiselle son épouse l'avoit mis, et il y seroit encore actuellement si ce n'étoit le moment de nouvelles précautions qu'on prenoit pour rendre la porte plus solide, il s'est retiré dans une maison de cette ville et il ne lui est plus possible de s'exposer à rentrer dans le fâcheux état qu'il quitte ; l'Exposant doit ajouter aux faits par lui ci-devant articulés, que différentes fois, malgré les coups de pied, de poing, de foüet et de bâtons, il avoit refusé d'accéder à certains actes qu'il ne connut jamais, la Demoiselle son épouse, avec d'autres, se saisissoient de ses mains, et le forçaient à signer; sa mauvaise conduite est notoire; le voisinage retentissoit de cris, sur l'état des mauvais traitemens, excès, recellés, dissipation et enlèvemens, il ne peut, dans les circonstances actuelles les dissimuler, sa liberté, sa vie et son honneur y sont interressés, ce qui l'oblige de recourir aux grâces de Notre Mère la Sainte Eglise, qu'il Nous a très humblement suplié de lui accorder.

A ces causes, vû les conclusions de l'ancien avocat et l'ordonnance de MM. les Officiers du Baillage de Bar, en datte du 29 oct. 1757, nous vous mandons et ordonnons qu'à la requête de l'Exposant, vous admonêtiez pendant trois dimanches consécutifs ès prônes de vos paroisses lorsque les peuples y seront assemblés pour assister au service divin, tous ceux et celles qui des faits ci-dessus, circonstances et dépendances ont sçu, vu, connu, apris, entendu, donné conseil, aide ou faveur, s'ils y ont été présens, participans ou consentans, Ils ayent à le dire, déclarer et révéler entre vos mains dans trois jours après la troisieme publication des présentes, à peine d'excommunication...

Donné à Bar l'an de grâce 1757 le 31 octobre. Signé BARÉ, official. — Par Monsieur l'Official, J. GROSJAN.

Cette publication qui jette un jour indiscret sur certaines mœurs familiales de nos devanciers, est un vestige de l'ancienne et bienfaisante procédure ecclésiastique, grâce à laquelle les faibles étaient protégés, et les crimes cachés, souvent dénoncés et découverts. Le juge d'église ne pouvait, sous peine de saisie de son temporel, se dérober à la requête des plaignants, mais devait obtenir l'autorisation des juges civils pour publier son monitoire. Au XVIII^e^ siècle les monitoires n'étaient plus guère qu'une forme de publicité, dans le genre de celle que prodigue aujourd'hui la chronique judiciaire d'une certaine presse. Il faut ajouter, d'après une annotation manuscrite de notre document, que l'infortuné M^e^ Estienne désavoua, par acte notarié, le 1^er^ décembre 1757, la protestation faite en son nom, ce qui indiquerait, de sa part, une rechute ou une résignation définitive à la tyrannie domestique dont il avait cru pouvoir se plaindre. H. D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

R 38. — Les *jetons de la Chambre des Comptes* de Barrois sont des instruments de calcul et non des « jetons de présence » au sens actuel du mot. Voici, à défaut d'une notice complète, qui est encore à faire, quelques indications sommaires et provisoires :

M. L. Maxe-Werly écrit dans ses *Mélanges de Numismatique* (Brux. 1875, p. 14) :

« On manque de renseignements précis sur l'époque à laquelle la Chambre des comptes de Bar fit frapper ses premiers jetons; mais la grande quantité de ceux en cuivre trouvés dans le pays semble indiquer que dès sa réorganisation, en 1424, elle avait dû adopter ce mode de calculer alors très en faveur. Il est certain que, vers la fin du XV^e^ s. elle en faisait usage, car le 8^e^ compte d'Antoine Varin, receveur général de Barrois pour l'année 1484 rapporte l'acquisition faite à Paris par le président Merlin d'*un cent et demi de gectz pour l'office de la Chambre*, moyennant 21 fr. barrois ».

En 1513, nouvel achat d'un cent de « *gectz de laiton* ».

En 1515, distribution de *gectz*, d'ordre de la duchesse Philippe de Gueldres; on en achète un cent « pour servir à la Chambre ».

En 1568 « deux cents *gects* de cuivre », et 805 plumes de Hollande pour la somme totale de 37 livres 10 sols.

En 1666 (26 févr.) « Il est ordonné au s[r] de La Morre recepveur du domaine de Bar de payer des deniers de la recepte la somme de 18 frs au s[r] Colliquet conseiller et maître des comptes en cette Chambre pour le prix de 260 jettons par luy acheptés à Nancy pour le bureau de laditte Chambre ».

Ajoutons que la Bibliothèque de la Ville de Bar-le-Duc (salle Maxe-Werly) possède en originaux ou en moulages la plupart des types de jetons de la Chambre des Comptes et de la Chambre de Ville.

Voici la description de quelques-unes de ces pièces. Le plus ancien des jetons frappés exclusivement pour l'usage de la Chambre, remonte au règne du duc Antoine. Il est en argent. D'un côté un écu aux armes de Lorraine entourées de six petits écussons, Anjou, Bar, Jérusalem, etc., avec la légende en lettres gothiques : *Anthoine duc et marchis de lorr.* Au revers, l'épée nue la pointe abaissée, entre deux bars adossés, le tout dans un champ parsemé de 19 croisettes, avec la légende : *getz po' la châbre des côptes à Bar.* [sans date].

De la même époque un autre jeton. Dans le champ une croix dite de Lorraine, avec la légende, en gothique : *Adoramus domine crucem tuam.* Au revers les deux bars adossés, avec six croisettes recroisettées, et l'inscription : *Get pour les comptes de Bar.*

En 1587, un jeton de cuivre, commun aux Chambres des comptes de Lorraine et de Bar porte les armes de Christophe de Bassompierre, avec l'inscription : *Comptes gettez iustement, craindans le divin iugement.*

En 1594 deux autres jetons, avec les armes de Bassompierre et divers emblèmes.

Au XVII[e] siècle, la Chambre eut des jetons aux armes de Bar, avec, au revers, l'effigie de Louis XIV enfant (1646) et plus âgé (1656 et 1660). En 1658 le revers porte les armes de J.-B. Colbert de Saint-Pouanges, intendant de justice en Lorraine et Barrois.

En 1656 apparaissent, au revers, l'emblème des *trois pensées* (deux types différents) que la Chambre de ville adoptera aussi pour ses jetons, et la devise : *Plus penser que dire*, devenue la devise municipale de Bar-le-Duc.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 10 OCTOBRE 1906

La Société se réunira *le mercredi, 3 Octobre 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. J. Baudot : Les chevaux de Jeanne d'Arc ;

2° M. A. Martin : Une promenade dans les Vosges et en Alsace ;

3° M. Alfred Pierrot : Le Siège de Montmédy en 1657 ;

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1er Août 1906.

Présidence de M. A. Renauld, *président.*

Sont présents : MM. d'Arbois de Jubainville, Barrois, Braye, Brocard, Bungener, Chevalier, J. Collot, Dannreuther, Forget, Joyeux, A. Martin, Renauld, Slingsby, Vigo, Vinchon.

M. J. Baudot se fait excuser.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Bon du Roure de Paulin : Les Rois, Hérauts et poursuivants d'armes (illustr. de Mlle M. Salleron), in-8°, 1906.

ENVOI DU MINISTÈRE : Congrès des soc. savantes : Discours de MM. A. BRETTE et R. POINCARÉ (1906). — Programme du Congrès de Montpellier en 1907. — Bull. hist. et philol., 1905, nos 3 et 4. — Bull. écon. et soc., 1905.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Mém. de la Soc. des Lettres de Saint-Dizier, t. X, 1906. — Bull. trim. de la Soc. d'Hist. nat. de Mâcon, nos 19-20. — Rev. Hérald, n° 1. — *Le Pays Lorrain*, n° 8. — Bull. de la Soc. d'Agric. de la Haute-Saône, n° 5, 1905. — Bull. de la Soc. des Sc. nat. de l'Ouest, t. VI, 1906. — *Ons Hémecht*, n° 8. — Annales du Musée d'Hist. nat. de Vienne, vol. 17 à 20 (1903-1905).

CORRESPONDANCE : M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé un certain nombre d'exemplaires du programme du Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu au printemps de 1907 à Montpellier. Conformément à ses instructions, nous tenons ces exemplaires à la disposition de ceux de nos collègues qui en désireraient.

M. l'Archiviste de la Marne remercie de l'envoi des publications de la Société qui lui ont été adressées pour la Bibliothèque historique de son dépôt.

Lettre de notre confrère M. DESSEILLE, à propos d'une publication récente sur la « Recevresse » d'Avioth qu'il voudrait compléter par quelques explications.

Il se refuse à regarder comme une « Lanterne des morts » ce monument bien connu, mais encore insuffisamment interprété. Avant la réparation de 1849, il s'y touvait une sorte de puits recouvert d'une plaque perforée en fer forgé, par où les pèlerins jetaient des pièces de monnaie, que l'on recueillait, jusqu'à cette date, en descendant dans le puits. La « Recevresse » ne serait autre chose qu'un tronc monumental et très artistique destiné à « recevoir » les offrandes des fidèles. La tradition locale incline vers cette hypothèse.

LECTURES ET COMMUNICATIONS. — M. A. LESORT envoie une note sur *L'Esprit public dans le département de la Meuse au moment de l'arrestation de Louis XVI à Varennes* (1791) d'après

les délibérations de diverses communes, principalement Triaucourt et Montfaucon. L'impression de cet article dans le prochain volume des *Mémoires* est proposée et adoptée.

Il en est de même d'un travail considérable auquel M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, à la suite de M. LESORT, s'est livré sur les *Sources de l'histoire du département de la Meuse pendant la période révolutionnaire*. M. D'ARBOIS donne lecture de l'*Introduction* de ce travail, et signale les principaux documents imprimés et manuscrits dont le classement permettra aux visiteurs des Archives départementales de trouver sans difficulté les éléments des études auxquelles ils voudront se livrer sur cette période de l'histoire moderne.

MM. Baudot et Renauld présentent au titre de membre correspondant M. Paul SCHIMBERG. La même présentation est faite par MM. L. de L'Escale et Brocard, pour M. le B^on^ DE BOUVET. MM. Vigo et Vinchon sont respectivement chargés de présenter des rapports sur ces candidatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

DOCUMENTS (1)

Les doléances de la communauté de Heippes.

Extraits du « Registre du greffe de l'assemblée municipalle du village de Heippe pour la présente année 1789 ».

« Cejourd'huy 28 septembre 1789, nous les président, élus « et sindicq de la municipalité du village de Heippe, estant « assemblés environ les huit heures du matin en la chambre « de notre greffe pour délibérer sur les affaires les plus ur-

(1) Communications de M. PRIANT, membre correspondant.

« gentes et nécessités des habitans dudit lieu, et après avoir « bien examinés et calculés ce que la récolte en Bled a pu pro- « duire de boisseaux de Bled mesure de Condé, du poids ou « environ de 50 livres pesant, nous voyons et reconnoissons « que la trop grande rigeur de l'hiver dernier et les contre- « temps pendant l'année dans le finage du dit Heippe, il y a « les deux tiers que le jour de terre n'a raportés qu'un boisseau « ce qui ne fait moitié de la semence, lautre tiers a rapportés « deux boisseaux par jour ce qui ne produit que la semence de « ce dernier tiers; il nous faut deux boisseaux de bled pesant « cent livres les deux, pour ensemencer un jour et en calculant, « nous voyons quil manque près de cent boisseaux de bled dans « le dit lieu pour ensemenser les terres durant de la présente « année. En outre, notre communauté est composée environ de « trois cent personnes dont il faut pour vivre d'ici aux mois- « sons de l'année prochaine la quantité de deux mille cent cin- « quante boisseaux de bled, rapportant le fort au foible, les « pauvres habitans seronts obligés à manger du pain d'avoine, « qui est la nourriture ordinaire des chevaux; ce n'est pas « seulement dans notre lieu que les bleds manquent, ils man- « quent de récoltes depuis la Meuse jusqu'au Pertois ce qui « fait une longueur de douze lieux et depuis S[t] Mihiel jusqua « la coste de Beaulieu ce qui contient huit lieux en largeur, et « nonobstant que malgré la permission donnée par l'Assemblée « nationnale pour circuler les bleds dans les provinces les peu- « ples craignent d'en manquer, l'Argonne et le comtés de Beau- « lieu qui seroient en état de nous fournir dans ces pays pour « ensemencer, lareste et le saisit sur ceux de ce pays qui en « vont acheter pour semer les terres; les pauvres fermiers et la- « boureur qui n'ont pas seulement pour ensemencer les terres « comment faire pour payer leur canon aux propriétaires et « pour eux vivre, c'est une grande misère dans le pays du « Barrois, la seule ressource quil peut avoir ce n'est quen se « mettent sous la protection du Gouvernement, dont il implore « et réclament leurs secours pour envoyer dans le Barrois et « sur la frontière du Verdunois du Bled de dans les provinces « abondantes, en le taxant au double du prix quil se vend

« communément, le prix ordinaire est d'un sols la livre de « Bled pesant et en le taxant au double ce sera deux sols la « livre ce qui reviendra a cinq livres le boisseau mesure de « Condé du poids de cinquante livres. Le peuple aura encore « bien de la peine et du mal de gagner cet argent pour vivre, « on craint beaucoup surtout que les pauvres gens seront obligés « de s'égorger pour avoir un morceau de pain, quand l'hiver « empêchera les pauvres campagnards de travailler et pour pré- « venir tant de mal et de misère que l'on craignent nous avons « fait la présente délibération, pour une expédition être envoyée « à Mgr de Necker Grand ministre des finances et supplier « sa Grandeur et son authorités de pourvoir au besoin des « pauvres peuples et laboureurs du Barrois en faisant passer « des grains dans ce pays tant pour ensemencer que pour vi- « vre, une autre expédition à nos Messieurs les députés du « Barrois dont nous les supplions aussy de proposer à tous les « Messieurs composant l'assemblée nationale de demander à « Mgr. de Necker les secours sy nécessaire à notre pays c'est « ce que nous espérons et nous avons fait dresser la présente « délibération par notre greffier que nous avons signé ».

C. Vautrin, curé de Heippe et président de l'assemblée.
les 3 élus : N. Patin; J. N. Gervaise; C. Thierry (*a*).
le sindic : N^as François.

(*a*) Ancien maître d'école à Heippes, où il a exercé de 1771 à 1787.

Deux curés de Heippes

(1569 et 1792).

I. Jehan Rouyer, curé de Heippe en l'an 1569,

ainsi qu'il conste d'une pièce des archives de Benoitevaux, laquelle débute ainsi :

« S'ensuyt le renouvellement du pieds de la terre des censes « et rentes tant de la Warge et cure de Heippe tous depen- « dans de la Commanderye de Gillancourt et Sainct Urbain de « Verdung faict et escript par moy frère Jehan Rouyer curé « dud. Heippe en lan mil cinq cents soixantes et neufz ».

II. Félix-François-Xavier VIARD.

α) qui prête serment le 16 octobre 1792.
β) dépose ses lettres de prêtrise le 12 frimaire an II.
γ) et reçoit un certificat de civisme le 14 pluviose an II.

α) « L'an 1792, l'an premier de la République, le 16 10^bre^, « nous maire et officiers municipaux de la communauté de « Heippe estant assemblés dans notre église pour y entendre « la messe paroissiale, y avons reçu le serment de F. F. X. V. « prestre du département de la Meuse, lequel a juré d'être « fidel à la nation et à la loy, de soutenir de tout son pouvoir « l'égalité et la liberté ou de mourir en les deffandant et nous « l'avons reçu et installés curé cedit jour après en avoir été « prévenu et délibéré le quatorze du mesme mois mesme « année, en foy de quoy nous avons signé à Heippe ledit jour « 16 décembre 1792 et premier de la République ».

Signé : N^s^ Marat; N^as^ J^h^ Tonnelier, officier; N. Masson, officier; N^as^ François, procureur sindicq; P. Salmon, s. greffier; Viard, curé de Heippe.

β) « Liberté. Egalité. République françoize une et indivisi- « ble, impérissable ou la Mort. — Commune de Heippe. — « District de Verdun. — Département de la Meuse. — Lan « second de la République le douze frimaire nous président et « membres du Conseil géneral de ladite commune estant assem- « blés dans le lieu ordinaire de nos séances s'est présenté F. « F. X. V. notre ci-devant curé, lequel a déposé sur le bureau « ses lettres de prêtrise, et a déclaré se démettre et abdiquer « son état et ses fonctions de prestre pour se conformer à la « loy du 2 frimaire et jouir des secours annuelles accordés « par ladite loy. En foy de quoy nous avons signé les pré-

« sentes que ledit citoyen Viard a signé avec nous sur les « registres de notre commune. Fait à Heippe les jours et ans « que dessus ».

γ) « Liberté. Egalité. Fraternité ou la Mort. République « française, une et indivisible, commune de Heippe, district « de Verdun, département de la Meuse. Lan second de la Ré- « publique, le quatorze pluviose, nous président et membre du « Conseil général de la commune susdite, assemblés dans le « lieu ordinaire de nos séances, certifions à qui il appartiendra « que le citoyen F. F. X. V. notre cy-devant curé a constam- « ment résidés dans notre commune et sans aucunes interrup- « tions depuis son installation jusqu'à ce jour datte des pré- « sentes, qu'il s'y est comporté en bon républicain et frère « sans culotte en montrant partout un attachement inviolable « pour la liberté et l'Egalité, quil a acquitté toutes ses imposi- « tions de 1792, s'oblige à payer celle en recouvrement et lui « avons délivré le présent certificat pour lui servir de certi- « ficat de résidence, de civisme, et d'acquit des impositions « qu'il a signé (1), avec nous sur le présent registre à Heippe « les jour et ans que dessus, après avoir étés affichés trois jours « suivant la loi (2) ».

CHRONIQUE

⁂ On nous signale, de Varennes-en-Argonne, une trouvaille de verres et de poteries de l'époque gallo-romaine, sur laquelle nous attendons de plus amples renseignements pour en rendre compte ici.

(1) Les pièces β) et γ), ne sont pas signées au registre, comme un grand nombre de pièces de cette époque.

(2) Ces documents, extraits des Archives communales de Heippes, permettent d'ajouter deux noms à la liste des curés de cette paroisse donnée par M. l'abbé Robinet dans son *Pouillé du diocèse de Verdun* (1888).

⁂ Les *Papiers de Sully* dont M. Levasseur, membre de l'Institut, prépare la publication, contiendront l'inventaire de la dernière duchesse de Bar, Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV († à Nancy en 1604) qui laissa plus de dettes que d'actif.

⁂ Le n° 9 de l'excellente revue régionale *Le pays lorrain* contient une réimpression de l'article de feu Cl. Bonnabelle : *Avioth et son église*, paru dans l'Annuaire de la Meuse de 1883.

⁂ Le troisième numéro de la *Revue Lorraine illustrée* vient de paraître et tient largement les promesses de son programme. Nous y remarquons la fin de l'étude de M. Girodie sur la sculpture ancienne en Lorraine avec 15 illustrations ; la suite du mémoire de M. l'abbé Martin sur le développement de la Lorraine, avec 13 reproductions d'œuvres d'artistes lorrains. Nous nous faisons un devoir et un plaisir de recommander cette belle publication, et sa sœur aînée, *Le pays lorrain*, dont l'actif et distingué directeur, notre confrère M. Charles Sadoul, vient d'obtenir à juste titre le prix *S. de Guaïta*, décerné par l'Académie de Stanislas.

⁂ *Erratum :* On veut bien nous faire remarquer que contrairement à ce qui a été avancé plus haut (p. LXXVII) le duc Charles V de Lorraine n'épousa pas M^lle^ de Nemours. Cette union, dont les préliminaires étaient déjà arrêtés et le contrat rédigé ne fut conclu que par procuration, et, dit Dom Calmet, « ne s'exécuta pas ». Le prince Charles épousa Éléonore Marie d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III et veuve de Michel Koribut, roi de Pologne.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 11 NOVEMBRE 1906

La Société se réunira *le mercredi, 7 Novembre 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. J. Guillaume : L'*oculus* de l'Église d'Andevanne (Ardennes) ;

2° M. F. de Bacourt : Une page de l'histoire des Archives de la Chambre des Comptes de Barrois ;

3° M. G. Vigo : Un maire de Bar-le-Duc sous la Restauration : M. Ch. Fr. Bouillard ;

4° M. Vinchon : Rapport sur les candidatures de M. l'abbé Aimond et de M. de Fisson, au titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Septembre 1906.

Présidence de M. Al. Laurent.

Sont présents : MM. Dannreuther, Laurent, Al. Martin, Thévenin, Vigo.

MM. d'Arbois de Jubainville et Renauld se font excuser.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* A. Lhôte : Liste des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la Ville de Châlons-

sur-Marne depuis l'introduction de l'imprimerie jusqu'à nos jours, in-4°, 8 p., Châlons, 1906. — H. BERNARD : Deux statues tombales de l'École Sammielloise : l'Effigie funéraire de Warin de Gondrecourt, in-8°, 15 p. (fig.), Nancy, 1906. — *Id.* L'Exposition de la Soc. d'Apic. de l'Est, in-8°, 7 p., 1906.

ENVOIS DU MINISTÈRE : Musée Guimet : Annales (Bibl. d'Études), t. XII. — Bibl. de Vulgarisation, t. XVIII-XIX. — Rev. de l'Hist. des Relig., t. 53; 2-3; — t. 54; 1.

ENVOIS DES SOC. CORRESPONDANTES : Bull. de la Soc. Belfort. d'Émulation, n° 25, 1906. — *Id.* de la Soc. des Antiq. de Picardie, n°s 1-2, 1906. — *Id.* de la Soc. Lorr. de Photogr., n°s 7-8, 1906. — *Id.* de la Soc. Hist. de Langres, n° 75. — *Id.* des Soc. Artistiq. de l'Est, n°s 8-10, 1906. — *Id.* de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 2e trim., 1906. — Notes d'Art et d'Archéol., n°s 7-8, 1906. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, n°s 8-10, 1906. — *Le pays Lorrain*, n° 9, 1906. — Actes de la Soc. Linn. de Bordeaux, vol. LX, 1905. — Revue de Saintonge, 26e vol. 5e liv. 1906. — Mém. et Doc. publiés par la Soc. Savoisienne d'hist. et archéol., t. 44, 1er et 2e fasc., 1906. — Bull. de la Soc. des Sc. Hist. et nat. de l'Yonne, 59e vol., 1906. — Bull. de la Soc. d'Hist. nat. du Wisconsin, n° 3, 1906. — Revue Mabillon, n° 2, 1906. — Mém. de l'Acad. de Stanislas, 156e année, 1906.

LECTURES et COMMUNICATIONS : M. J. FLORANGE adresse une note sur *deux médailles inédites* de sa collection, qui offrent les traits d'*Emmanuel de Nay, comte de Richecourt*, gouverneur du grand-duché de Toscane, né à Saint-Mihiel en 1697, la publication de ce travail, accompagné de reproductions photographiques sera proposée à la Commission.

M. DANNREUTHER rappelle une communication antérieurement portée à l'ordre du jour, et que notre regretté collègue, M. W. KONARSKI, déjà atteint de la maladie qui devait nous l'enlever, s'était réservé le plaisir de développer lui-même. Il s'agit d'une *Vue de Bar-le-Duc datée de 1611*, que lui avait le premier, signalée notre confrère M. BISTER, et qu'il regardait avec raison comme le plus ancien et le plus remarquable

document figuré que nous ayons sur Bar. C'est un dessin, inconnu jusqu'ici signé J. Duviert et qui fait partie d'un précieux recueil contenu dans la vaste collection Lallement de Betz au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale. Ces vues, peu accessibles au public avant la rédaction du catalogue dressé en 1903 par MM. Flandrin et Guibert jouissent aujourd'hui dans le monde des archéologues français d'une réputation méritée, écrit M. Henri Stein dans le *Bibliographe moderne* (1905, nos 1-2). « C'est que son recueil d'environ 125 vues, mélangées à d'autres infiniment plus médiocres, les montre prises d'après nature par un voyageur scrupuleux et exact, et que la plupart sont signées et datées. Quelques-uns de ces dessins, croquis sommaires à l'encre ou panoramas étendus traités au lavis d'encre de Chine, constituent des témoignages précieux de la situation de beaucoup de villes, abbayes et châteaux au commencement du XVIIe siècle (entre 1609 et 1614) Joachim Duviert a parcouru en effet la France du nord au sud, de l'est à l'ouest, avec une curiosité perspicace et une fidélité évidente. Les points de vue sont généralement choisis avec beaucoup d'habileté et de souci du vrai. L'artiste s'est presque partout représenté lui-même au premier plan, tantôt assis ou un genou en terre, tantôt debout, dessinant sur un grand album. Il porte l'épée ou la dague; et, à défaut de l'inscription, ses bottes, ses chausses largement bouffantes, son haut collet, son pourpoint court, son chapeau rond et haut de forme suffiraient à dater son œuvre. Il dessine un bateau sur une rivière pour indiquer qu'elle est navigable, une voiture sur une route pour indiquer qu'elle est carrossable. Le cheval de l'artiste est attaché parfois à un arbre voisin. Joachim Duviert est vraisemblablement d'origine flamande. Mais on ne sait rien de lui, de sa carrière et de sa profession. Les hypothèses faites jusqu'ici pour l'identifier ne sont pas suffisamment fondées et rien ne permet encore de dévoiler le mystère qui plane sur ce personnage. Fut-il chargé d'une mission officielle ? Faut-il voir en lui un ingénieur militaire ? Ou voyageait-il en simple curieux ?... » Joachim Duviert passa en 1611 à Bar-le-Duc et monté dans les vignes, sur la côte Sainte-Catherine, prit un croquis

rapide, mais détaillé de la ville et du château qui formait encore un ensemble imposant. Des lettres de l'alphabet de A à N signalent les principaux monuments. Malheureusement la légende explicative s'arrête à la lettre B après avoir indiqué *Le Chasteau* et *St Maxe Chanoynerie*. Il est facile, du reste, d'y suppléer grâce aux plans postérieurs. Parmi les détails de cette vue qui mesure 36 × 17 centimètres, quelques-uns méritent d'être signalés : la haute flèche de Notre-Dame qui fut incendiée par la foudre en 1619, les ormes fameux devant cette église sous lesquels se tenaient les assemblées communales, les fossés du Bourg bordés de roseaux, la haute toiture de l'Auditoire (?) avec des girouettes élevées, le Jard et beaucoup d'autres particularités que les amateurs du vieux Bar reconnaîtront à l'œil nu ou à la loupe. Le dessin de Duviert pourrait bien avoir été utilisé dans le recueil de Beaulieu, et la jolie gravure de Pérelle, si finement traduite à l'eau forte par W. Konarski, et reproduite dans l'*Annuaire de la Meuse* de 1904 (p. IX) donne une idée approximative de notre vue au tiers de ses dimensions (15 × 10 cent.) Disons en passant, que la date de 1610 ajoutée par un éditeur de cartes postales sur une reproduction excellente d'ailleurs de la petite estampe de Pérelle est arbitraire, le recueil de Beaulieu ayant été publié seulement entre 1633 et 1649. La valeur documentaire et artistique du dessin de Joachim Duviert, sa priorité sur tous les autres témoignages graphiques nous permettent de penser que la Société voudra en favoriser la publication facilitée dès à présent par un très bon cliché photographique dont nous sommes redevables aux bons offices de notre confrère M. Fourier de Bacourt.

Lecture est donnée des rapports de MM. Vinchon et Vigo, conformément aux conclusions desquels MM. le Baron de Bouvet et P. Schimberg sont élus membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,

H. Dannreuther.

ARCHÉOLOGIE

Sur la destination de la « Recevresse » d'Avioth.

De nouveau, l'on s'occupe beaucoup de l'église d'Avioth : des subventions ont été réclamées par différentes sociétés et récemment votées pour des travaux de restauration; la Gilde de saint Thomas et saint Luc, à Gand, fera sans doute paraître prochainement le récit de l'excursion qu'elle y a faite le 8 septembre 1904 et publiera les discussions, sûrement intéressantes, auxquelles a dû donner lieu la visite de l'édifice; le n° du *Pays lorrain* daté du 20 septembre dernier a réimprimé la notice de Cl. Bonnabelle (1), notice estimable, mais qui a été de beaucoup dépassée par les études de M. Louis Schaudel; depuis, a été distribué le tome XVII (année 1905) du bulletin publié par la *Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse* (2) à Montmédy, qui renferme un article étendu de M. Biguet sur la même église (3), article où les recherches de M. Schaudel, comme l'auteur le reconnaît loyalement, ont été largement mises à contribution; enfin, dans le dernier n° de notre *Bulletin mensuel* (p. CII), est mentionnée une communication de M. Desseille sur la destination de la célèbre « Recevresse ». Les opinions que ces deux derniers confrères émettent à ce sujet me paraissent devoir ranimer la discussion; je voudrais faire comprendre, aussi brièvement qu'il se peut, pourquoi elles ne me paraissent pas être entièrement recevables.

M. Schaudel a reproduit l'opinion très importante de Viollet-le-Duc, qui voyait dans ce charmant édicule une chapelle de cimetière faisant accessoirement fonction de « lanterne des morts » et renfermant un tronc où les fidèles déposaient l'argent offert en vue de prières pour les trépassés. Notre confrère

(1) Le *Pays lorrain* a omis d'en rappeler la date : cette *Petite étude sur Avioth et son église* a paru dans l'*Annuaire de la Meuse* de 1883, p. 13-26; elle a été tirée à part.

(2) Ce que je souligne est le titre inscrit sur le titre des fascicules; pourtant une brochure n'est pas une société; il faudrait indiquer au titre si l'on doit appeler cette publication : *Bulletin*, ou *Mémoires*, *Comptes rendus*, *Annales*, *Annuaire*, etc.

(3) P. 54-95 : E. Biguet, *L'Eglise et la Recevresse d'Avioth*, illustré d'une gravure dont la *Société* de Montmédy a bien voulu nous prêter le cliché.

insistait ensuite sur ce caractère de « recevresse ». Mais il s'est surtout appliqué à établir que les armoiries sculptées dans le mur, à la droite de l'autel, sont celles de la famille de Rodemack. Sa démonstration me paraît convaincante et je vois là une découverte dont il mérite d'être particulièrement félicité.

Bien que s'étant attaché presque pas à pas, et avec raison, au travail de M. Schaudel, M. Biguet a cependant émis, sur la question dont il s'agit, une appréciation personnelle. « A notre avis, dit-il (p. 67), la Recevresse fut érigée pour servir de chapelle funéraire à une riche famille » (la famille de Rodemack). Cette opinion me semble inacceptable. Les familles importantes se faisaient enterrer dans les églises, sous un tombeau monumental, et non dans les cimetières, fût-ce au-dessous d'une chapelle. La mode des chapelles funéraires des cimetières modernes ne date guère, ce me semble, que du second quart du XIX^e^ siècle ; elle n'a pu commencer, surtout dans un cimetière entourant une église, qu'après la Révolution, qui a interdit, sauf cas tout à fait exceptionnels, l'inhumation dans l'intérieur du temple. Ces édifices sont d'ailleurs des innovations plutôt blamâbles : à quoi bon élever une chapelle où l'on ne dit jamais la messe (1)?Le Moyen âge et même la Renaissance ne faisaient pas de ces choses illogiques.

A son tour, M. Desseille invoque l'existence ancienne d'un tronc dans le sol, — ce qui n'a jamais été contesté, — la dénomination et la tradition, pour affirmer que la Recevresse ne serait autre chose qu'un tronc monumental et très artistique destiné à « recevoir » les offrandes des fidèles. Que ce fût là l'une des destinations du monument, personne, je crois, n'y a jamais contredit. Mais, que ce fût sa destination unique, c'est ce qu'il me paraît impossible d'admettre. Ce sentiment de la logique, auquel je faisais tout à l'heure allusion, et même un sentiment de simple convenance, n'auraient jamais permis d'ériger un édifice si considérable, et si artistement ouvré, pour abriter simplement un tronc : peu importe, du reste, que l'on y déposât seulement, comme le pensait Viollet-le-Duc, de l'argent pour les prières funèbres et l'entretien des monuments, ou que l'on vînt y apporter tous les dons offerts pour l'église. Dans cette petite chapelle, il y a un autel : c'est donc que, parfois tout au moins, l'on y disait la messe, une partie de l'office ou d'autres prières. En outre, la forme de la flèche ajourée paraît bien indiquer que Viollet-le-Duc ne s'est pas trompé en

(1) Voir, sur ce sujet, les intéressantes observations de Monseigneur Barbier de Montault dans son *Traité de la construction des églises*, t. II, p. 414-415.

estimant qu'il s'y trouvait un fanal, la *lanterne des morts*, qui devait exister dans le cimetière et dont aucun vestige ne se montre dans un autre endroit du lieu de repos.

Ce sujet, la « lanterne des morts », n'a pas été suffisamment

examiné dans notre province ; mais il faudrait, pour l'étudier sérieusement, plus de temps et d'espace que je n'en puis disposer en ce moment. Si ces « lanternes » sont devenues rares dans notre Lotharingie, cela tient beaucoup, je pense, à l'innovation qui s'introduisit vers le milieu du XV^e^ siècle. Jusqu'alors, dans les églises, tant régulières que séculières, on avait généralement conservé les saintes hosties dans une pyxide sus-

pendue au-dessus de l'autel majeur. Or, à l'époque indiquée, dans les petites églises entourées du cimetière, commença, pour durer environ un siècle, la coutume de creuser un tabernacle eucharistique dans l'une des parois du chœur et d'y ouvrir un oculus; par là, la lumière entretenue devant le Saint-Sacrement se projetait sur le cimetière et y faisait l'office de la lanterne des morts, dont l'usage disparut.

On ne pouvait agir de la sorte dans les grandes églises où le chœur est séparé des murs par un déambulatoire. Dans ces églises, on plaça le tabernacle au sommet d'un retable érigé en arrière de l'autel, ou bien ce fut une tour avec flèche, disposée soit à côté de l'autel, soit, comme à Avioth, sur la clôture du chœur (1). Ainsi, dans cette dernière localité, la lumière du tabernacle ne pouvait être vue du champ du repos; il fallait dès lors y dresser une lanterne des morts; on en fit, en même temps, une chapelle de cimetière et un tronc pour recevoir les offrandes. Telle est, du moins, mon opinion, qui en somme semble être celle, moins explicitement formulée, de M. L. Schaudel et qui s'accorde aussi avec le jugement, non négligeable, de Viollet-le-Duc (2). Je crois que semblable destination multiple n'existe dans aucune autre chapelle : Avioth peut s'honorer de posséder un monument très rare, d'une originalité et d'un mérite artistique hors de pair.

3 octobre 1906.

L. Germain de Maidy.

(1) Voir un résumé de ma communication au Congrès tenu à Nancy en 1886, par l'Association française pour l'avancement des sciences, dans *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1888, p. 78-79. — Plusieurs fois j'ai eu à revenir sur ce sujet : en dernier lieu, ce me semble, à la fin de mon travail sur *Les Epitaphes de l'église d'Amance*, extr. des *Mémoires* de la même Société, 1899.

(2) Monseigneur Barbier de Montault a donné en ces termes son appréciation rapide sur la Recevresse (*Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun*, dans *Journal Soc. d'archéol. lorraine*, 1889, p. 201-242; pour le passage cité, v. p. 203-204) :

« Au midi, entièrement dégagé du gros œuvre dont il forme comme le péristyle, se dresse un charmant édicule, à six pans, ajouré de toutes parts et terminé par un clocheton qui abrite un autel. C'est là que devait se dire la messe aux jours de grande affluence. Viollet-le-Duc y a vu à tort un lampadaire. Dans le pays, cette petite chapelle s'appelle la *Recevresse*, parce que, dit-on, les pèlerins y déposaient leur offrande, avant d'entrer dans l'église ».

Viollet-le-Duc y a vu, non pas seulement un lampadaire, en quoi il aurait eu tort, mais aussi une chapelle de cimetière et un lieu à recevoir les offrandes. Heureusement Monseigneur Barbier de Montault a reproduit en note le texte du célèbre architecte.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 12 DÉCEMBRE 1906

La Société se réunira *le mercredi, 5 Décembre 1906,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : Une ville éphémère : Villefranche-sur-Meuse ;

2° M. MAURICE CHAVANNE : L'ancien doyenné de Belrain ;

3° M. AL. MARTIN : Rapport sur les candidatures de MM. Gaston Arnould, Fabin et Philbert ;

4° Scrutin annuel pour le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Octobre 1906.

Présidence de M. A. RENAULD, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BAUDOT, CHEVALIER, CH. COLLIN, J. COLLOT, DANNREUTHER, FORGET, L. GOBLET, JOYEUX, A. LAURENT, A. MARTIN, A. RENAULD, SLINGSBY, THÉVENIN, VIGO.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* H. MENGIN : Discours prononcé à la distribution des prix à l'École des Beaux-Arts de Nancy, 1906.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Bull. des Soc. artist. de l'Est, nos 9-11, 1906. — *Spelunca*, nos 44-46. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, nos 11-12, 1906. — Annales des Fac. de Droit et des Lettres d'Aix, t. II, nos 1 et 2. — Soc. de géogr. de l'Est, 3e trim., 1906. — Bull. de Numism., 5e-6e livr., 1906. — *Ons Hémecht*, nos 9-11, 1906. — *Le Pays Lorrain*, nos 9-10, 1906. — Revue Héraldique, août-sept., 1906. — Archives trim. de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (Sect. des Sc. nat.), fasc. I-II, 1906.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : Le Secrétaire dépose sur le bureau, de la part de M. A. PIERROT, le manuscrit d'un travail très étendu sur le *Siège de Montmédy en 1657* qui est remis pour avis à la Commission de publication.

M. J. BAUDOT donne lecture d'une étude sur les *chevaux de Jeanne d'Arc*, où la fantaisie se marie agréablement à l'histoire. Notre regretté confrère W. Konarski avait promis à l'auteur de la rehausser de quelques-uns de ces dessins équestres où il excellait. Bien que privées de cet artistique appoint, les pages de notre confrère apportent une contribution très appréciable à la biographie de l'héroïne barroise — il n'a garde de l'appeler lorraine — et aident à rétablir certains traits de sa physionomie vigoureuse et franche, trop défigurée par l'histoire autant que par la légende.

M. AL. MARTIN fait part à la Société de quelques impressions toutes récentes d'une *Excursion dans les Vosges et en Alsace*. On le suit avec plaisir et profit dans ses promenades sur les deux versants de nos belles montagnes à Saint-Dié, à Colmar, à Saint-Odile, à Obernai, à Strasbourg. Sites pittoresques, traits de mœurs, observations caustiques, appréciations intelligentes et sympathiques de l'art alsacien du xve siècle, dont les plus petites villes gardent les trésors, telle est la moisson recueillie en quelques jours par le spirituel et érudit voyageur.

Un entrefilet de notre dernière *chronique* a appelé l'attention de nos confrères sur des fouilles récemment faites à Varennes-en-Argonne; M. L. GOBLET donne un compte rendu *de visu* de cette exploration d'un cimetière probablement gallo-

romain et M. PAQUET veut bien y ajouter quelques notes accompagnées de croquis. Les pièces les plus intéressantes extraites du sol, dans une sablière à environ 0m,50 de profondeur sont quelques vases en verre verdâtre très mince et léger, de formes assez variées, ornés de cabochons et de reliefs filés. L'étude de ces objets aiderait sans doute à déterminer le lien qui pourrait rattacher aux verreries antiques les établissements industriels dont la trace se perd au delà du Moyen âge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. DANNREUTHER.

VARIÉTÉS

Une page de l'histoire des Archives de la Chambre des comptes du Barrois.

Le duc Charles V n'ayant pas voulu accepter le traité de Nimègue, Louis XIV continua d'occuper la Lorraine et au mépris de tout droit établit à Metz une *chambre de réunion* dite *chambre royale* dont les arrêts ne tendaient à rien moins qu'à réunir à la France toutes les terres qui étaient autrefois de la dépendance des trois Évêchés (1). Ce fut le règne de l'arbitraire : toute vexation fut permise, toute usurpation légitimée.

Dans ce temps-là vivait à Bar-le-Duc un agent du roi qui, selon toute apparence, était né dans le Barrois. En effet, Jacques de Villemur, son père, mal des logis de la Cie des chevau-légers de M. du Hallier (1641), puis cornette de celle de M. de Mespas (1642) s'était marié en cette année à Ligny avec

(1) Ainsi fit-il à Tournai, à Brisach, à Besançon pour la Flandre, l'Alsace et la Franche-Comté.

d^elle Isabeau Pierre(1). En 1652 il avait été nommé gouverneur de la ville. Devenu seigneur de la B^ie de Bonnet, il s'était réfugié après le siège de Ligny à Bar-le-Duc dans le quartier de Neuve-ville, avait été signalé comme suspect (1671) et était mort deux ans après, en janvier 1673 (2).

Jean-Baptiste-Elie-Pierre de Villemur, l'aîné de trois fils dont deux naquirent à Ligny-en-Barrois(3), habitait en 1678 Bar-le-Duc avec sa femme, Marie Dain. C'est à Bar où il servait avec ardeur les intérêts français qu'il eut les cinq enfants qu'on lui connaît(4). Par la nature de ses services, par l'inclination de son humeur il était tout désigné pour jouer un rôle dans la nouvelle chambre d'exception qui s'établissait à Metz, pays de sa femme.

Dès qu'il fut pourvu, Villemur entreprit de ruiner à jamais la Chambre des comptes de Bar en lui enlevant ses archives. La façon dont il s'y prit tient tout à la fois du guet-apens et de la basse vengeance, car elle n'eut pas l'approbation du procureur g^al de la chambre royale.

Les papiers de la Cour dissoute étaient restés sous la garde de l'ancien secrétaire, Antoine Morel, maintenant prévôt de Bar. Un jour de septembre 1681, Villemur s'étant présenté au domicile privé de celui-ci alors absent, se saisit de tous les papiers qu'il trouve et comme il n'y a là aucune caisse, les entasse dans des tonneaux (5) vides du prévôt-viticulteur (6), scelle la porte de l'appartement et s'en va. Morel indigné profita de ce qu'il avait à faire à Metz foi et hommage de la seigneurie de

(1) Le 12 janvier 1647, ils demeurent tous deux à Ligny-en-Barrois dans la rue du Château, entre noble Jean Cuny et la maison que le sergent Richelot vend ce jour-là à Thomas Vaultier.

(2) Il fut inhumé dans l'église des Clarisses de Bar.

(3) En 1645 et 1652.

(4) De 1667 à 1675.

(5) Il est dit deux tonneaux mais il résulte de la lette du prévôt à Ravaux qu'il y en avait plusieurs « ... faire emballer les tonneaux... il y en a deux qui me regardent ... ».

(6) Le prévôt Morel faisait un grand commerce de vin de Bar. Le 7 octobre 1681 il écrit : « *J'ay encore plus de cent pieces de vin vieil* ».

Thillombois pour se plaindre que Villemur « eût fait fouiller sa maison », mais il ne put joindre Rolland Ravaux, procureur général de la Chambre royale (1). Voici la note qu'il a laissée.

Il n'y avoit rien à brusler des papiers du greffe ou sécrétariat de la Chambre des comptes que j'ay exercé avec honneur depuis le 11 octobre 1662, jusque en janvier 1671 et ces papiers ne doivent pas estre appelés paperasses abysmant les maisons. Ce sont des papiers utiles à plusieurs qui m'appartiennent comme sont les papiers de tous les autres greffes à ceux qui en sont greffier pour en délivrer dans les occasions des expéditions et qui étant nouveaux depuis 1662 ne sont d'aucune utilité à la Chambre royale. Le sieur de Villemur qui les a scellé ne l'a fait que par une ancienne rancune contre moi.

Plusieurs jours après, il écrit au prieur des Augustins de Verdun (2) « ... *Si vous apprenés que S. M. aille à Verdun et le jour qu'elle y viendra, nous irons M. de Beurges* (3), *président et moi* ». Il s'agissait évidemment de présenter au roi des doléances et d'empêcher le départ des archives de la Cour. Peines perdues : Villemur l'emporte. Le 15 février 1682 le prévôt de Bar écrit à son frère : « *Le sieur de Villemur m'a traité à son ordinaire, c'est-à-dire toujours très-malhonnêtement* ». Néanmoins, Ravaux n'a pas approuvé le procédé de Villemur et Morel qui vient d'apprendre que l'ordre va être donné de transporter à Metz les tonneaux part en hâte pour cette ville. Ce qu'il trouve à son retour infirme ses efforts, il l'écrit à Ravaux.

A mon retour d'auprès de vous je trouvay les ordres de M. Charuel, intendant, portant de faire emballer les tonneaux pleins de papiers de la Chambre des comptes de Bar et les faire voiturer sur le certificat de M. de Villemur, et comme led. s^r de Villemur, se trouve party a Paris, je n'ay pu exécuter cet ordre, ce qui m'oblige de vous écrire et de vous dire qu'il semble

(1) Cf. Abbé Poirier, *Metz, documents généalogiques*, 528.

(2) Le frère du prévôt, Hierosme Morel, Augustin lui-même, était alors assistant général de son ordre à Rome.

(3) Alexandre de Beurges, président de la chambre des Comptes le 7 mai 1661. Il mourut le 14 décembre 1688.

n'estre pas nécessaire d'emballer des tonneaux et que vous me faciez s. v. p. l'honneur de me mander où je les feray voiturer incessamment sans attendre le retour du s. de Villemur. IL Y A DEUX TONNEAUX QUI ME REGARDENT, *comme je vous l'ay dit, je les marqueray, et après que vous les aurey examiné, ou fait examiner, je vous prieray de les remettre à M. Morel mon frère pour travailler à ce que je vous ai promis. Comme M. de Villemur a sellé le lieu où sont les tonneaux, si vous trouvez à propos que je les fasse voiturer, vous prendrez la peine de me dire de lever ledit sceau* (1).

S'ils quittèrent Bar-le-Duc, les tonneaux y revinrent à l'avènement de Léopold, mais relégués dans un bâtiment délabré de l'ancien château, ils n'excitaient plus aucun intérêt. Pendant près d'un siècle ils demeurèrent là, protégés contre tout enlèvement par l'indifférence générale. Néanmoins, et grâce à l'incurie ou à la complaisance des gardiens, ils eurent, au cours du XVIII[e] siècle, quelques visiteurs. Les uns sortirent de ces fameux tonneaux d'anciens parchemins dont ils modifièrent le texte, d'autres y dissimulèrent des titres falsifiés dont ils sollicitèrent plus tard des copies collationnées en forme de pièces officielles.

Pour en finir avec Villemur, disons qu'il devint garde des sceaux de la chancellerie du Parlement de Metz à la création de janvier 1704, et qu'il mourut en 1715 chevalier de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem (2).

FOURIER DE BACOURT.

CHRONIQUE

⁂ Toute la partie de la bibliothèque de la Société des Lettres qui concerne la Lorraine et les régions limitrophes a été transportée aux Archives départementales. Un emplacement spécial est réservé à ces ouvrages. Les membres et correspondants de

(1) Archives de M. le comte de Riocour.

(2) Cf. Abbé Poirier, *Metz, Documents généalogiques*, p. 528.

la Société pourront désormais les consulter dans la salle du public aux heures d'ouverture des Archives ; ils auront seuls la faculté d'emprunter les volumes, dans les conditions fixées par le règlement de la bibliothèque.

La Société ne peut qu'être infiniment reconnaissante à notre confrère et secrétaire annuel, M. d'Arbois de Jubainville, archiviste départemental, pour l'obligeance avec laquelle il a facilité cet arrangement.

*** Notre confrère, M. Grandveau, chef de division à la préfecture, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique, distinction bien méritée par l'infatigable et dévoué rédacteur de l'*Annuaire de la Meuse*, devenu entre ses mains l'un des premiers répertoires départementaux de France et l'une des plus utiles publications pour l'histoire et la description de notre région meusienne.

*** Le tome IV (4e série), des Mémoires est achevé d'imprimer et va enfin être livré aux membres de la Société ; nous nous excusons de ce retard indépendant de notre volonté. Il comprend CXLIV et 431 pages, et porte le millésime de 1905-1906. Prière à MM. les Associés de réclamer, vers le 15 décembre, le colis-postal à la gare la plus voisine de leur résidence.

*** La vue de Bar-le-Duc en 1611 tirée en photogravure vient d'être distribuée aux 87 souscripteurs. Il reste encore 13 exemplaires disponibles, à un franc.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 39. On désire connaître des exemples authentiques de l'usage d'enterrer dans les cimetières d'anciennes statues ou images pour leur épargner, — dans un sentiment de vénération et de respect — d'être employées comme matériaux vulgaires ou à des usages profanes.

? 40. Quelle est la signification ou l'origine de l'usage, constaté dans la Meuse, et non expliqué par Labourasse (*Mém.*, t. I, 4e série) de faire présenter au prêtre par les époux *treize deniers* au moment de la bénédiction nuptiale?

R 40. Cette coutume pieuse n'est pas particulière à notre région.

Les treize pièces de monnaie rappellent l'assistance de J.-C. et de ses 12 Apôtres aux noces de Cana, et elles symbolisent le bonheur que cette présence assure aux époux chrétiens qui les invitent ainsi à leur mariage. Écoutez M. l'abbé Lacoste dans son *Catéchisme du mariage :*

« Il y a en beaucoup de lieux le pieux usage du Trézain. On appelle ainsi, comme le nom l'indique, 13 pièces de monnaie dont l'une doit être plus précieuse que les autres.

Ce sont ordinairement 12 sous, aussi propres et aussi brillants que possible, accompagnés d'une pièce blanche également propre et brillante. Les 12 sous représentent les 12 Apôtres et la pièce blanche représente N.-S. Ce don doit aller aux pauvres par la main des époux ou par celle du prêtre. C'est là un moyen ingénieux et charmant de se procurer le bonheur des époux de Cana. J.-C. et les Apôtres assistent à la solennité religieuse des noces et les pièces de monnaie qui figurent leur présence, s'en vont, la cérémonie achevée, soulager les amis du bon Dieu et les réjouir... »

Une autre coutume, distincte de celle du Trézain, est celle de la pièce de mariage qui a inspiré au graveur O. Roty un de ses chefs-d'œuvre.

D'après le Rituel de Paris, après avoir béni l'anneau, le prêtre bénit spécialement une pièce de mariage qu'il donne à l'époux et celui-ci, la mettant dans la main droite de l'épouse, prononce ces paroles que le curé lui suggère :

« Recevez ce signe des conventions matrimoniales faites entre vos parents et les miens (ou entre vous et moi) ».

J. N.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

BAR-LE-DUC VERS 1580.
D'après une ancienne gravure.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BARROIS

Publiés

Par la *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*

LA PLUS ANCIENNE

DESCRIPTION CONNUE

DE BAR-LE-DUC

1580

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

—

1908

INTRODUCTION

I

La plus ancienne description connue de Bar-le-Duc se trouve dans un livre latin du XVI^e^ siècle où on n'aurait guère l'idée d'aller la chercher.

En 1580, à Paris, chez le libraire Guillaume Chaudière, rue Saint-Jacques, « *sub signo Temporis et Hominis silvestris* », paraissait un petit in-folio (de XXXII-460 feuillets, dont le recto seul est numéroté, plus un index comprenant 83 tables particulières), avec un de ces titres démesurés qui étaient alors assez en usage, et que nous reproduisons à peu près dans sa forme bizarre, sinon dans ses dimensions, trop grandes pour notre format :

STEMMATUM
LOTHARINGIÆ
AC BARRI DUCUM
TOMI SEPTEM

Ab Antenore, Trojanarum reliquiarum ad paludes Mæotidas Rege, ad hæc usque illustrissimi, potentissimi, et serenissimi CAROLI TERTII, Ducis Lotharingiæ tempora.

IN QUIBUS *præterea habes totius orbis nobiliorum familiarum, ac rerum ubique gentium præclare gestarum a*

supremis Pontificibus, Imperatoribus Orientis et Occidentis, Regibus, Ducibus, Comitibus, etiam Turcis et Barbaris, perutile compendium, mirabile theatrum, et ad vivum ex selectissimis et gravissimis quibusque Chronographis et Historicis delineatum simulacrum : ut instar BIBLIOTHECÆ OMNIUM HISTORIARUM *esse possit.*

Authore FRANCISCO DE ROSIERES, Nobili et Patricio Barroducaeo, Archidiacono Tullensi (1).

Ce singulier titre nous annonce que l'auteur s'est proposé un double objet : établir la généalogie des illustres maisons de Lorraine et de Bar, et composer un résumé de l'histoire universelle qui puisse, en quelque sorte, tenir lieu de bibliothèque. La première tâche, déjà fort ardue, l'effraye si peu, qu'il y ajoute la seconde, beaucoup plus vaste et plus lourde encore. De semblables ambitions, que l'on ne concevrait plus aujourd'hui, étaient alors assez fréquentes. Cette robuste et courageuse Renaissance avait l'esprit encyclopédique. A la fin du XV^e^ siècle, Pic de la Mirandole se faisait fort de soutenir 900 propositions *De omni re scibili*, et au XVI^e^, Rabelais, qui savait tout, en traçant un plan d'instruction générale témoignait d'une admirable confiance dans la capacité de l'esprit humain.

(1) Traduction. — Des généalogies de la Lorraine et du Barrois sept tomes. Depuis Antenor, roi des débris de la nation Troyenne établis auprès du Palus Maeotide, jusqu'au temps actuel de très illustre, très puissant et sérénissime Charles III, duc de Lorraine. Dans lesquels on a en outre, des familles les plus nobles de tout l'univers, et des actions remarquables accomplies en tous pays par les Souverains Pontifes, les Empereurs d'Orient et d'Occident, les Rois, les Ducs, les Comtes, même Turcs et Barbares, un très utile abrégé, un admirable théâtre et un tableau tracé sur le vif d'après les chroniqueurs et les historiens les plus choisis et les plus sérieux : de sorte que l'ouvrage peut être regardé comme une bibliothèque de toutes les histoires. Par François de Rosières, Noble et Patricien de Bar-le-Duc, Archidiacre de Toul.

PORTRAIT DE FRANÇOIS DE ROSIÈRES

(D'après une peinture de 1600, au Musée de Bar-le-Duc).

Notre compatriote François de Rosières n'est ni un Pic de la Mirandole, ni un Rabelais. Ceux qui auront le courage, je ne dis pas de lire, mais de feuilleter son gros livre, s'apercevront bien vite que ni son esprit, ni sa science, ne sont à la hauteur de ses prétentions, et que les sept tomes si pompeusement annoncés par le titre ne constituent guère qu'un fatras indigeste, une confuse macédoine de notions superficielles, souvent erronées, sur l'histoire générale, et de documents des plus discutables, même des plus suspects, sur les généalogies lorraines. Mais l'effort, tout au moins, était méritoire. Le seul profit que ce pauvre Barrisien en tira fut d'être mis à la Bastille.

Il était bon Lorrain, bon Barrois, par conséquent tout dévoué à ses princes, et, dans le fond de son cœur, peu ami de cette maison de France qui, pendant des siècles, fit tant de mal aux duchés de Lorraine et de Bar, en attendant qu'elle les annexât définitivement à son domaine. Or, on le sait, il s'en fallut de peu qu'à la fin du XVI^e^ siècle les princes lorrains ne prissent une terrible revanche de ces Capétiens dont ils avaient tant à se plaindre, quoiqu'ils se fussent souvent unis à eux par les liens de famille, depuis Frédéric de Bar qui, en 951, épousa la sœur de Hugues Capet, Béatrix, jusqu'à Charles III de Lorraine, qui épousa Claude de France, fille de Henri II. Ils tenaient dans les affaires françaises une place de plus en plus importante. Claude de Guise, frère du bon duc Antoine, devenu l'un des principaux seigneurs et généraux français, avait donné le jour à six fils dont on disait à la cour de Henri II « qu'auprès d'eux tous les autres princes paraissaient peuple ». François, l'un de ces six Lorrains de haute mine, prenait rang parmi les plus glorieux capitaines; il conservait Metz à la France et lui rendait Calais. Leur sœur, veuve de Jacques V d'Écosse, était, par le

mariage de sa fille, Marie Stuart, belle-mère du roi François II, dont le duc Charles III était le beau-frère. Lorsque la mort prématurée de François II et de Charles IX eut appelé au trône Henri III, qui, époux de la lorraine Louise de Vaudémont, n'avait pas d'enfants, et, aux yeux de tous devait être le dernier des Valois, l'ambition des princes lorrains, déjà si grande, se haussa jusqu'à prétendre au trône de France. Les droits du bourbon Henri de Navarre, dont la parenté remontait par vingt-deux degrés à saint Louis, étaient discutables. Et même, depuis le 1er juin 987, date à laquelle, dix jours après la mort du carolingien Louis V, une assemblée de seigneurs, tenue à Noyon sous la présidence de l'archevêque de Reims Adalbéron, élut roi Hugues, duc de France, surnommé Chapet ou Capet, la légitimité des Capétiens n'avait jamais cessé d'être contestée (1), ni les droits des Carolingiens plus ou moins soutenus. La maison de Lorraine prétendait se rattacher à celle de Charlemagne, et représenter par conséquent la vraie légitimité en regard des capétiens Henri de Valois et Henri de Bourbon. Si Henri III n'avait peut-être pas grand souci au sujet de son successeur éventuel, il tenait du moins très fort à ne pas être chassé du trône par les Lorrains.

En l'année 1580, qui est celle de la publication du *Stemmatum Lotharingiæ*, ces questions s'agitaient. Les conférences secrètes de Nancy et de Joinville (1584), où fut réglée provisoirement entre les princes lorrains la succession de Henri III, la guerre entre ces princes et Henri de Navarre, qui aboutit aux combats de Vimory et d'Auneau (1587), et surtout la fameuse *Journée des barricades* (1588), où Henri de Guise tint entre ses mains le sort du

(1) Voir Paul Viollet, La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome 34.

dernier des Valois, tout cela n'avait pas encore eu lieu. Mais Henri III n'en nourrissait pas moins déjà, et avec raison, contre la maison de Lorraine, la plus profonde défiance. Aussi ne faut-il point s'étonner qu'un livre publié à Paris sous le titre que nous avons reproduit ait attiré l'attention de ce que nous appellerions aujourd'hui la police. Ce livre, fait digne de remarque, porte en grosses lettres au bas de son titre : *Cum privilegio regiæ majestatis*, et, quelques pages après, figure un extrait de ce privilège, daté du 2 août 1579. Garantie bien trompeuse pour le pauvre François de Rosières !

Quoiqu'il eût reçu le jour à Bar-le-Duc et qu'il fût très barrois et lorrain par ses origines et sa famille, il était cependant, par sa résidence et ses fonctions d'archidiacre à Toul, sujet du roi de France, puisque Toul, depuis la conquête des Trois-Évêchés par Henri II, formait, comme Verdun, dans les duchés de Lorraine et de Bar, une enclave gênante(1). Un beau jour de 1583 arrivèrent à Toul le sieur Viart, conseiller au Conseil privé du roi Henri III, président à Metz, et maître Nicolas Bruslart, sieur de Sillery, qui avaient ordre « de se faire amener le sieur de « Rosières pour l'ouïr, interroger et l'enquérir qui l'a meu « ou pu mouvoir à composer et mettre en lumière le sus- « dit livre et à y insérer les pointes et articles contenus « en l'extrait cy attaché sous le contrescel de nostre Chan- « cellerie,.... et lui faire et parfaire son procès jusques à « sentence définitive exclusivement nonobstant oppositions « et appellations quelconques ».

François de Rosières fut donc interrogé dans les formes par les commissaires royaux (29 janv. 1583). Après une timide opposition d'incompétence élevée par lui, en sa

(1) Bar-le-Duc, capitale d'un duché indépendant, relevait pour le spirituel de l'évêque de Toul, qui était sujet français; les duchés de Lorraine et de Bar ne possédaient pas un seul évêché.

qualité de clerc, contre la justice laïque, il déclina ses noms et qualités, protesta tout d'abord de sa sujétion et de son obéissance envers Sa Majesté Royale, et entendit, article par article, l'exposition des passages estimés injurieux pour les rois de France.

Relevons les principaux griefs. — Il dit que Hugues Capet usurpa injustement le royaume et fit mourir en prison Charles, dernier de la race de Charlemagne, et ses deux enfants. — Il dit que le roi Louis onzième n'avait eu que par engagement la Provence du roi René, mais qu'ayant corrompu son conseil, il en avait pris possession. — Il accuse le même roi d'ingratitude envers le duc René. — Il l'appelle un tyran. — Il dit que le duché de Bar avait été violemment occupé par lui. — Il dit que les princes de Lorraine ne sont princes étrangers. — Il dit que les comtes et ducs de Bar, sous la puissance des empereurs, ont joui paisiblement de tous droits de souveraineté, par lesquels passages il appert qu'il ôte tous les droits de souveraineté aux rois de France sur le duché de Bar. — Il dit que Henri, comte de Bar, étant prisonnier de Philippe le Bel, fut contraint par force, quelque résistance qu'il pût faire, de promettre foi et hommage aux rois de France. — Il parle de Sa Majesté en termes pleins de calomnie et irrévérence. — Il accuse la France, qui était anciennement si florissante, de mollesse et d'être maintenant exposée à risée aux nations étrangères ».

Sans doute, à une époque de libre défense, l'archidiacre de Toul eût pu soutenir victorieusement quelques-uns des dires qui lui étaient reprochés. Mais cette époque devait se faire attendre longtemps encore, et il était un bien petit personnage pour s'exposer à la colère du roi. Aussi se fit-il très humble; il allégua des textes de nombreux auteurs pour appuyer le sien. « On lui fit voir qu'il négligeait le contexte, ou ajoutait quelques mots, ou se

servait d'auteurs suspects ». Finalement il fut appréhendé, conduit à Paris, et mis à la Bastille. Son libraire, Guillaume Chaudière, était déjà en prison (1).

Dans de telles circonstances, un simple libelliste, un vil folliculaire risquait la potence pour crime de lèse-majesté. Mais François de Rosières, sans être un seigneur de haute volée, comptait assez, dans la hiérarchie de l'époque, pour qu'on hésitât à l'expédier trop facilement dans un monde meilleur. De plus, les princes lorrains, auxquels, dans le fond de son âme, il était tout dévoué, et pour lesquels il avait élaboré pendant dix-sept ans, paraît-il, son grand ouvrage, lui devaient bien quelque assistance dans l'infortune. Ils ne furent pas ingrats. Henri III, quoique les détestant, les ménageait encore; il n'en était pas arrivé aux procédés un peu vifs qu'il employa, les 23 et 24 décembre 1588, au château de Blois, à l'égard d'Henri de Guise et de son frère le Cardinal. Le procès de François de Rosières se termina quelque peu en comédie, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante, qu'on trouve dans les *Mémoires sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine et de Bar,* par Chantereau-Lefebvre (Paris, 1642), et dont nous reproduisons la copie existant à la Bibliothèque de Bar-le-Duc (fonds Servais, ms. A, 1583).

Arrest du Conseil d'Estat du Roy Henry III donné en sa présence le 26me jour d'avril 1583, contre François de Rosières, archidiacre de Toul.

Aujourdhuy, 26e jour d'avril 1583, le Roy tenant son Conseil à Paris, auquel assistoient la Royne sa mère, Messieurs le Cardinal de Bourbon, Charles de Bourbon, son nepveu, Archevesque de Rouen, le Cardinal de Vaudé-

(1) Voir *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1897, p. 124 et suivantes, article de M. F. Nau.

mont, les ducs de Guyse et de Mayenne, le sieur de Chiverny, garde des sceaux de France, les sieurs de Lansac et de Lenoncourt, le grand prieur de Champagne, de la Vauguion, l'évesque de Paris, les sieurs de la Chappelle aux Ursins, de Malicorne, de Villequier l'aisné, le président de la Guesle, l'advocat de Thou, de Rambouillet, de Schomberg, l'archevesque de Lyon, le S^r^ Charles de Biragues, l'abbé des Chasteliers, le président Faucon, de Ruffec, gouverneur de Bourbonnois, et l'advocat d'Espesse, tous conseillers du Conseil privé et d'Estat de S. M. : l'archidiacre de Toul, maistre François de Rosières, cy devant amené prisonnier en la Bastille par le commandement de S. M. pour avoir employé en un livre par luy composé sous l'intitulation : *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri Ducum tomi Septem*, plusieurs choses répugnantes à la vérité de l'histoire, tant contre l'honneur et réputation des rois de France, prédécesseurs de S. M., que mesme contre la dignité et honneur d'icelle, a esté amené par le chevalier du Guet, capitaine de ladite Bastille, par devant Sad. Majesté, assistée des princes et seig^rs^ cy-dessus denommez, où estant il s'est incontinent mis à deux genoux, et implorant la grâce et bonté d'icelle sur l'offense par luy commise, il a dit ces propres paroles :

Sire, je supplie très humblement vostre majesté de me pardonner la faute et offense que je reconnois avoir faite, qui est telle que sans vostre bonté et clémence je serois digne de grande punition, pour avoir mal et calomnieusement escrit plusieurs choses dans l'histoire qui a esté par moy composée et publiée sous mon nom, contre l'honneur et grandeur de vostre majesté, des Rois vos prédécesseurs, et de ce royaume, et contre la vérité de l'histoire : j'en suis très marry et très deplaisant, et m'en repens, et suis prest d'en recevoir telle condamnation qu'il plaira à vostre ma-

jesté ordonner; et vous supplie très humblement en l'honneur de Dieu user de vostre bonté et miséricorde accoustumée envers moy. Et au pardessus a dit : qu'il attestoit devant Dieu, et le prenoit à tesmoin qu'il avoit en cela failli plus par imprudence que par malice.

Puis ledit sïeur de Chiverny, garde des Sceaux de France, luy a dit en peu de paroles, par le commandement de sa D.M. qu'un homme qui avoit beaucoup de connaissance des bonnes lettres, et qui estoit de profession ecclésiastique comme luy, il n'estoit pas besoin de s'empescher et faire connoistre avec beaucoup de raisons la faute grande qu'il avoit commise en escrivant avec tel blasme et deshonneur des rois de France, et mesmes de S. M. Car c'estoit chose qu'il pouvoit aussi bien connoistre que nul autre, et assez juger qu'il estoit encouru au crime de Lèze-Majesté, qui ne méritoit pas moins que de punition de la vie, quand le roy l'eut voulu faire traitter par la rigueur de la justice. Qu'il ne pouvoit ignorer que la maison de France soit la première, plus ancienne et plus illustre, non seulement, de tous les princes chrétiens, mais de tout le reste du monde, et qu'il s'estoit grandement oublié en escrivant son livre : d'autant qu'au lieu d'y employer toutes choses véritables, ainsi que l'on doit faire en une histoire, il y a escrit plusieurs mensonges malicieusement controuvez avec desavantage des rois de France, de S. M. et de toute sa maison, comme s'il eust eu plutost volonté d'escrire une invective et maldisance, que non pas une histoire : et qu'une telle faute ne pourroit estre reparée par luy que par punition de la vie, n'estoit la bonté de S. M. à laquelle il estoit grandement obligé, si elle vouloit estendre si avant sa clémence en son endroit. Qui est à la charge que doresnavant il se comportera avec la fidélité et affection que doit faire un qui est né son sujet, et qu'en monstrant par effet qu'il a grand regret et ennuy de la faute par luy

commise, il se fera connoistre doresnavant très affectionné à son service, selon qu'il y est naturellement obligé (1).

Après que ledit sieur de Chiverny a fini son propos, la Royne mère du Roy a supplié ledit sieur Roy de luy vouloir pour l'amour d'elle et de Monsieur de Lorraine pardonner l'offense qu'il a commise. Ce que S. M. a déclaré qu'elle faisoit très volontiers, et luy a commandé de se lever et de demeurer auprès de mondit sieur de Lorraine, jusques à ce qu'il eust satisfait à ce qui lui seroit déclaré touchant le susdit livre par le président de la Guesle et ses advocats et procureur général; et après qu'il a remercié très humblement Sad. Majesté, de la grâce et miséricorde dont elle usoit envers luy, luy promettant tout humble et très affectionné service, et la suppliant de croire qu'il avoit plus failli d'imprudence que de malice.

Desquelles choses il a été commandé à moy soussigné, conseiller du Roy en son conseil privé et d'estat, de faire le présent procès-verbal, selon qu'elles sont passées en ma présence pour estre iceluy mis au greffe de la cour de Parlement de Paris avec le susdit escrit. Prononcé par ledit de Rosières, signé de sa main. Fait à Paris les jour et an que dessus.

Ainsi signé : BRULART.

Nous supposons qu'après cette cruelle amende honorable, François de Rosières s'en revint à Toul pour se consacrer entièrement à ses fonctions d'archidiacre, et qu'il renonça pour jamais à des ambitions historiques qui lui avaient si mal réussi. Nous nous permettrons même d'ajouter que l'Histoire n'y a pas énormément perdu.

L'épisode est curieux, moins à cause de la personnalité

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que le sieur de Chiverny, garde des sceaux de France, s'exprime parfois en un bien mauvais français, à moins que ce ne soit la faute du rédacteur de ce procès-verbal.

de notre compatriote, aujourd'hui fort oublié, que comme un témoignage, entre mille, des sentiments qui, pendant des siècles, animèrent les Lorrains et Barrois à l'égard de la France. Pour ce qui regarde le Barrois, la *Mouvance* de la partie située à l'Ouest de la Meuse, imposée en 1301 par Philippe le Bel au comte Henri III vaincu et fait prisonnier, ne fut jamais acceptée de bon cœur par les souverains du duché, et donna lieu à des contestations sans nombre. Cette fameuse Mouvance peut être considérée comme la première mainmise de la France sur la belle Marche de l'Est qu'elle convoita traditionnellement jusqu'à ce qu'elle eût fini, au XVIII^e^, par se l'annexer. Les Lorrains et Barrois, parfaitement conscients de cette âpre convoitise, et qui, pendant des siècles, souffrirent cruellement des conséquences qu'elle entraîna, ne pouvaient éprouver, à l'égard des Français, une profonde sympathie. A une certaine heure du XVI^e^ siècle, par un jeu singulier de la fortune, les princes de la petite Lorraine purent songer, sans trop de folie, à s'annexer en quelque façon la grande France. Il est fort probable que le duc Charles III, auquel est dédié le *Stemmatum Lotharingiæ*, ne repoussa pas la pensée de faire valoir ses droits à la couronne royale comme descendant (plus ou moins authentique) de Charlemagne; et il est certain qu'en 1588, après la *Journée des barricades*, Henri de Guise, s'il n'eût pas manqué de décision, aurait pu mettre cette couronne sur sa tête, au moins pour quelque temps. Le duc Charles IV fut toute sa vie un ennemi de la France, et, quoiqu'il eût attiré ainsi les plus affreux malheurs sur ses États, ne cessa jamais de posséder leur affection et leur dévouement. Le duc Charles V passa son existence à l'étranger, fut général des impériaux, et se mesura plusieurs fois avec des armées françaises. Lorsque le duc Léopold obtint, au traité de Ryswick, la restitution de son domaine depuis long-

temps confisqué par la France, il fut reçu par ses sujets avec des transports de loyalisme. Sous le bon duc Stanislas, qui n'était guère que de nom souverain de la Lorraine et du Barrois, nous ne supposons pas que la dure administration du vrai maître de ces pays, le Chancelier de La Galaizière, ait ramené aux Français beaucoup de sympathies.

Qu'on lise dans les Mémoires de notre Société (3e série, t. 9) l'article sur *Le crime de la rue de l'Armurier*, dans lequel Konarski a raconté, avec sa verve hàbituelle, la grosse affaire que suscita au duc de Lorraine, en 1701, de la part du roi Louis XIV, l'acte de quelques Barrisiens qui brisèrent, près de la Porte de l'Armurier, un écusson aux armes de France apposé sur le rempart : on y verra quels sentiments à l'égard du trop puissant voisin vivaient encore dans le cœur de certains de nos ancêtres, compatriotes de François de Rosières.

Tout cela est maintenant de l'histoire ancienne. Dès la Révolution, la Lorraine et le Barrois pouvaient être comptés parmi les provinces les plus patriotes de la France ; elles lui fournissaient nombre de ses meilleurs soldats, de ses plus distingués capitaines, et dans l'âme des Oudinot, des Exelmans, pour ne parler que du Barrois, comme dans celle de leurs plus humbles subordonnés, il n'y avait plus trace des antipathies secrètes qu'éprouvait l'Archidiacre de Toul.

II

Donnons maintenant quelques renseignements biographiques sur l'auteur du fameux *Stemmatum*. Il était né à Bar-le-Duc en 1539. Son grand-père, François de Rosières, clerc juré en la gruerie de Bar, avait été anobli en 1486. Son père, Jean, seigneur de Rancourt, conseiller

PORTRAIT DE FRANÇOIS DE ROSIÈRES
(D'après le monument funéraire de la Cathédrale de Toul).

en la Chambre des comptes de Bar, avait eu huit enfants dont notre héros était le cinquième.

François de Rosières fit peut-être ses premières études dans cette école dépendant du chapitre de Saint-Maxe que Konarski (*A travers le Vieux Bar*, 5e fascicule) place dans la maison du XVe siècle située au coin de la place de la Couronne et de la rue Gilles de Trèves, et qui, d'après lui, ne devait pas être simplement une humble classe primaire, mais donnait aux jeunes Barrisiens de bonne famille, avant la fondation du Collège par le célèbre doyen de Saint-Maxe, les éléments de ce que nous appelons les humanités. Il entra dans les ordres et s'éleva jusqu'aux fonctions de Grand Archidiacre et Vicaire général de l'évêché de Toul, dont relevait Bar-le-Duc. Il mourut à Toul le 26 août 1607, et fut inhumé dans la cathédrale.

Notre confrère, M. Fourier de Bacourt, dans son ouvrage intitulé *Epitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul*, donne la description de sa tombe, qui a disparu, d'après un manuscrit composé « d'une série de feuilles volantes rédigées en hâte mais avec précision dans les dernières années du XVIIe siècle par un touriste français versé dans la science du blason et préoccupé de conserver le souvenir de monuments intéressant tout à la fois l'histoire de l'art et celle des familles nobles ». Elle avait dix-huit pieds de haut sur cinq et demi de large; François de Rosières y figurait en bas-relief « avec une longue barbe et un surplis et aumusse à genoux sur un carreau ». On y lisait l'épitaphe qui suit :

Hic jacet Reverendus dominus D.
Franciscus de Rosières nobilis
Barroducæus archidiaconus major et
Canonicus eccliæ tullensis metensis
Eleemosinarius ac prior de
Bonneval qui obiit die 29 augusti
Ano Dni MDCVII.

Au-dessus de la figure se voyait un écusson aux armes du défunt, surmonté d'une pyramide, et aux deux angles supérieurs du monument, se dressaient deux statuettes, l'une de la Religion, tenant un calice, l'autre de la Force, tenant une épée. Enfin, de chaque côté, s'étageaient trente-deux petits écussons, dont les amateurs de blason pourront lire la description dans le travail de M. Fourier de Bacourt.

Par un heureux hasard, le bas-relief représentant François de Rosières nous a été conservé dans une reproduction dessinée et lavée à l'encre de Chine, au XVIII^e^ siècle. Cette pièce curieuse, qui se trouvait dans la collection Meaume, est maintenant en la possession de M. Dannreuther, secrétaire de notre Société. Grâce à son obligeance, elle a pu être photographiée, et elle est jointe à ce travail. Nous donnons aussi une reproduction par la photogravure d'un portrait à l'huile sur toile de l'archidiacre de Toul qui est au Musée de Bar-le-Duc. La peinture est médiocre ; mais la ressemblance avec l'original, autant qu'on peut le conjecturer, paraît plus exacte. Du reste nous ne la garantissons en quoi que ce soit, et nous appliquons à ce cas, comme à bien d'autres, notre incurable scepticisme en matière d'iconographie. Il est possible que, dans sa vieillesse, François de Rosières ait été tel, ou à peu près, que le représente le portrait du Musée ; nous n'osons pas franchir ce degré de probabilisme.

La famille de Rosières s'éleva au XVIII^e^ siècle. Charles Antoine, Seigneur de Monthairon, Euvezin et Bouillonville, capitaine de cavalerie au service de Charles IV, mort en 1722, fut déclaré comte avec ses fils par lettres-patentes du 9 août 1713. Dans le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye des Bois, l'article Rosières, fait sur titres communiqués, ne dit pas un mot des charges de

clerc juré en la gruerie de Bar et de conseillers en la Chambre des comptes occupées par la famille à partir de son anoblissement. « Il est permis de supposer, dit M. de Dumast, que vu la haute position à laquelle ils étaient parvenus au XVIII[e] siècle, et les alliances qu'ils avaient contractées avec des maisons de chevalerie, les Rosières ont cherché à faire disparaître les traces, si honorables cependant, de leur origine. » (Longeaux et Dumast, *La Chambre des comptes du Duché de Bar*, p. 98). Ce ne serait pas le seul cas de ce genre.

Les Barrisiens de notre génération peuvent se souvenir d'avoir vu, dans leur enfance, un très vieux prêtre, accablé par l'âge, qui était curé de la paroisse Saint-Antoine, et auquel on avait dû donner un coadjuteur dans la personne de l'abbé Lefebvre, qui lui succéda. C'était Adolphe-Constant-Fortuné, comte de Rosières, chanoine honoraire de Lyon, né en 1768 et mort à Bar-le-Duc en 1859. Cet excellent homme fit moins de bruit sur la terre que son ascendant l'archidiacre de Toul. La maison de la rue du Bourg qui est occupée aujourd'hui par la cordonnerie Auger fut celle des Rosières; on y trouve encore, non pas dans le magasin que le propriétaire actuel a disposé au rez-de-chaussée, mais dans quelques chambres, des restes de son ancien lustre.

III

Il nous reste à parler de « la plus ancienne description connue de Bar-le-Duc » qui figure comme titre à la présente étude. Elle occupe entièrement les cinq pages in-folio, en caractères italiques serrés, du sixième des sept tomes (reliés en un volume), dont se compose le *Stemmatum Lotharingiæ*.

On peut dire qu'elle forme dans le livre une sorte de

hors-d'œuvre, mais qui fait honneur au patriotisme barrisien de François de Rosières, patriotisme qui s'exhale en style pseudo-cicéronien dans les longues périodes par lesquelles elle débute. Nous devons ajouter que si notre archidiacre prend son vol avec quelque fracas, il retombe assez vite à terre, et que la pompe de son exorde ne se retrouve guère en général dans la prose qui y fait suite, et qui est souvent celle d'un simple manuel. Cependant, de temps à autre, on y rencontre de belles expressions, des « élégances » d'humaniste d'ordre un peu inférieur, qui ne supporte pas la comparaison avec les grands latinisants de l'époque. François de Rosières n'est ni un Erasme, ni un Bembo, ni un Muret.

Grande serait la déception de ceux qui s'attendraient à y trouver la manière actuelle de décrire, par exemple, le pittoresque si gracieux des peintures du vieux Bar faites par André Theuriet dans plusieurs de ses romans, ou le genre d'un écrivain de réputation moindre, mais bien savoureux encore, notre regretté Konarski. Jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la littérature était peu descriptive. Qu'on lise, par exemple, les impressions de voyage de Montaigne (qui passa par Bar-le-Duc, dans le grand tour en Italie par la Suisse et l'Allemagne dont il nous a laissé le *Journal*), on s'apercevra que l'on est encore bien loin de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre. Dans les articles consacrés à Bar-le-Duc par Dom Calmet (*Notice de la Lorraine*), Durival (*Mémoire sur la Lorraine*) et de Maillet (*Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au pouillié et à la description générale du Barrois*), on constate que le pittoresque ne tient qu'une place insignifiante, pour ne pas dire nulle. Encore ces auteurs parlent-ils de nos vignes. « Cette ville, dit Dom Calmet, est environnée de coteaux chargés de vignes qui produisent des vins fort estimés ». — « Les

principales productions de la terre dans ce pays montueux, dit Durival, sont les vins ». — « Les coteaux qui l'environnent, dit de Maillet, forment un vignoble dont le vin, bienfaisant et fort ami de l'homme, est en très-grande réputation ». François de Rosières ne souffle mot des vignes barrisiennes, ni du pineau qu'elles produisent, ou du moins produisaient alors. Est-ce par mépris d'ascète? ou plutôt parce qu'il jugeait ces détails très inférieurs à la majesté de l'histoire? Car je ne pense pas qu'il fût plus insensible au pineau de Bar que d'autres prélats de son temps, en particulier les Pères du Concile de Trente, auxquels le Cardinal de Lorraine en fit goûter, et qui le déclarèrent « une liqueur digne d'être servie à la table des dieux ».

En réalité, la description proprement dite est fort abrégée dans la préface du tome VI du *Stemmatum*; elle n'y occupe qu'un nombre restreint de lignes; la plus grande place est donnée à l'histoire sommaire de Bar-le-Duc et du Barrois. Nous nous sommes demandé s'il convenait de discuter avec l'auteur dans des notes, cette histoire telle qu'il l'établit. Nous y aurions relevé ainsi bien des points douteux, et même de fortes erreurs. Mais nous avons pensé que c'était parfaitement inutile. François de Rosières n'a jamais été considéré, en histoire, comme une autorité qui mérite d'être discutée. L'histoire du Barrois suivant les méthodes de la science actuelle, les seules bonnes, reste encore à écrire. Elle n'a pas été faite par Dom Calmet, dont rien n'égale le prodigieux savoir, si ce n'est son manque prodigieux de critique. Si jamais un savant l'entreprend, ce que nous souhaitons de tout notre cœur, l'archidiacre de Toul ne figurera point parmi ses « sources ».

Pourtant son travail est intéressant comme simple document de la connaissance des choses de Bar et du Barrois

telle qu'elle existait dans le cerveau d'un barrisien cultivé du XVI^e^ siècle. Nous l'avons reproduit dans nos *Mémoires* parce que l'édition originale de 1580 qui le donne est devenue presque introuvable, et qu'il sera peut-être agréable aux *Barrisiennants* de le posséder sous une forme plus accessible et plus commode.

Nous avons donné la copie exacte du texte original. Konarski avait déjà fait cette copie de sa main, se proposant sans doute de la publier un jour. Pensant que l'attention de ses contemporains doit être ménagée plus que celle des gens du XVI^e^ siècle, il y avait mis des alinéas qui ne sont pas dans le texte primitif, lequel n'en présente pas un seul au cours de ses cinq pages in-folio compactes. Nous les avons adoptés pour notre propre copie. La traduction donnée en regard du latin a été faite avec la collaboration d'un très aimable et très érudit confrère.

Ainsi se trouve ressuscitée dans la mesure de nos forces, à l'intention de notre Société, une vieille et curieuse figure barrisienne, depuis longtemps tombée dans un assez profond oubli. Pour l'amour de la Lorraine et du Barrois, François de Rosières s'est exposé, peut-être inconsciemment, à la redoutable colère de la maison de France. Il a été martyr, sinon d'intention du moins de fait. Sans prendre sa mésaventure trop au tragique, nous lui devons un témoignage de sympathie rétrospective.

ALEXANDRE MARTIN.

STEMMATUM

BARRI DUCUM

TOMUS SEXTUS

PRÆFATIO

Nulla unquam natio tam barbara fuit, quæ patriæ amœnitate, gloriæque cupiditate accensa, pro sedibus, focis et aris non decertarit, hostes cruente non impetierit, aliis non studuerit anteponi, nomenque immortale adipisci non desyderarit. Omnes Heroës et Monarchæ, quorum superius meminimus, testes sunt locupletissimi, totius orbis populi, ipsaque natura,

Ad quid nati simus.

quæ nos non tantum nobis esse natos docet, sed et patriæ, parentibus laribusque diis domesticis, qui nostri majorem partem sibi vendicare solent. Hinc dulcis et chara patria humano generi semper visa est, nullusque adeo fortis et constans reperiri potuit, qui si longius abesset, tametsi constitutus in summa fœlicitate, huberiorique solo ditatus, illam lubenter tamen singulari memoria non coluerit, non sit veneratus, non amplexatus. Quo ductus studio cum alios plerumque miro artificio, et ingenio res vel minimum laudandas ad cœlos ex tollere, majoribusque encomiis illustreis aspernari conspicarer, quod oblivione perierat, jam integrum in lucem edere volui, principumque, ac posterorum Barri civium sempiternæ recordationi consecrare.

Barri descriptio.

Barrum igitur, non Apuliæ civitas Barium, sed Barroducaei

PRÉFACE

Il n'y a jamais eu de nation, si barbare fût-elle, qui, insensible au charme de la patrie et au désir de la gloire, n'ait lutté pour ses demeures, ses foyers, ses autels, n'ait couru verser le sang des ennemis, et ne se soit efforcée de surpasser les autres dans l'espoir de conquérir l'immortalité. Tous les héros et les monarques dont nous avons précédemment rappelé la mémoire en sont les meilleurs témoins, comme les peuples du monde entier, et aussi la nature elle-même : ne nous enseigne-t-elle point que nous ne sommes pas nés seulement pour nous, mais pour notre patrie, nos parents et nos dieux domestiques, qui réclament pour eux la plus grande partie de notre activité. Aussi la patrie a-t-elle toujours paru douce et chère au genre humain; depuis si longtemps qu'il l'ait quittée, quelle que soit la force et la fermeté de son âme, en supposant même qu'il soit parvenu au comble de la félicité et qu'il se soit enrichi sur un sol plus fertile que le sol natal, nul homme ne s'est pu rencontrer qui n'ait conservé pour sa patrie le culte intime de ses meilleurs souvenirs, et ne l'ait entourée de vénération et de tendresse.

Pour quoi nous sommes nés.

Conduit par ces sentiments, et voyant que d'autres la plupart du temps s'ingénient avec une habileté admirable à élever jusqu'aux cieux les choses même les moins dignes d'éloges, mais refusent par contre aux illustrations les éloges qui leur étaient largement dus, j'ai voulu remettre en lumière ce qui avait sombré dans l'oubli, et le rétablir pour toujours dans la mémoire des princes et des futurs citoyens de Bar.

Description de Bar.

Donc Bar, qu'il ne faut pas confondre avec la ville de Ba-

Ducatus metropolis, urbsque florentissima, dudum nota, et supra quam credi potest, antiqua, loci fertilitate, venustate, ædificiorumque structura, et arcis majestate, qua suspicitur, civitatibus quæ secundas obtinent partes, inferior non est. Illa in Campaniæ Gallicæ finibus Orientem versus sita montibus undique cingitum, partim agens radices in convallibus, partim in collium cacuminibus et decliviis collocata. Triplici in modum urbis triplicis vallatur muro, quamvis una, urbsque eadem appellata. A meridie namque superiorem habet ambitum a Ludovico XI, Francorum rege, Renato Barri duce pulso, sicuti docuimus, urbeque præsidiis Scoticis firmata, restauratum, medium, quo arx sejunctim, tertium, quo urbs inferior clauditur, cujus plura sunt suburbia inter Meridiem, Occidentem, et Aquilonarem plagam.

Olim non patebat in eam, quæ nunc videtur, amplitudinem, cum tunc urbe superiore minime splenderet, urbisque inferioris illam non contineret partem, quæ hodie urbs recens nuncupatur : verum angustis limitibus circumsepta vulgo Burgum, ac Judæorum vicum includebat. Quæ facies longe a superiori compositione dissimilis extitit. Etenim a Marbetio veteris Barri suburbano in montium radicibus, qua itur ad Virginis fanum, certa tuguria fuere structa, quemadmodum ex vestigiis videre est, totusque ille districtus communi patriæ idiomate, Barrivilla dicebatur.

Barrivilla.

Priscis autem temporibus antequam Ornus amnis ponte, qui nunc est, jungeretur, Burgum, cujus mox mentionem fecimus, Barrivillæ pars non erat, sed castrum Burgo imminebat, uti reor, conditum diruto a Vandalis Fanii etiamnum castro, quod Cassius tempore Julii Cæsaris incoluisse, eique præsidio fuisse creditur. In lapide siquidem angulari literis Romanis exarato, sed vetustate corrupto, in hunc usque diem sic legitur. Monimenti sacræ Cassius IIII. Sicut et Nassii (quod quondam

Cassius Fanii castrum incolit tempore Julii Cæsaris.

Nassium olim urbs nobilis.

rium, en Apulie, mais Bar la métropole du duché du même nom, ville très florissante, depuis longtemps connue, et ancienne plus qu'on ne peut le croire, par la fertilité de son sol, la beauté du site, l'architecture de ses édifices, la majesté du château qui la domine, ne le cède en rien aux cités qui occupent le second rang. Sur les frontières de la Champagne française, à l'est de cette province, enveloppé de tous côtés d'une ceinture de montagnes, il occupe en partie le fond de la vallée, et en partie s'étend sur le sommet et la pente de la colline. Formant comme trois villes différentes, bien que n'en faisant qu'une portant un seul nom, il possède pour chacune des trois un mur de ceinture. Au midi, Bar a son enceinte supérieure restaurée par Louis XI, roi de France, alors que ce roi, ainsi que nous l'avons dit, avait expulsé René, duc de Bar, et établi à la ville haute une garnison écossaise; la seconde enceinte, séparée de la citadelle, occupe le milieu; la troisième enferme la plus basse ville, dont plusieurs faubourgs s'étendent au Sud, à l'Ouest et au Nord.

Autrefois elle n'avait pas cette étendue que l'on voit aujourd'hui, alors que la ville haute ne brillait pas de tout son éclat et que Bar ne contenait pas encore cette partie de la ville basse qui s'appelle la Neuve-Ville, mais que, circonscrit par d'étroites limites, il renfermait seulement le Bourg et la rue des Juifs. Cet aspect diffère beaucoup de celui dont nous parlions plus haut. Dans l'espace qui s'étend depuis Marbot, faubourg situé au pied de la montagne, jusqu'à l'église Notre-Dame, on peut encore voir les traces d'anciennes habitations, et c'est cette région qui s'appelait dans la langue vulgaire du pays Bar-la-Ville. Bar-la-Ville.

Dans les anciens temps, avant que la rivière d'Ornain pût être franchie par le pont qui existe maintenant, le Bourg, que nous venons de mentionner, ne faisait point partie de Bar-la-Ville, mais était protégé par un château suivant mon opinion élevé après que les Vandales eurent détruit le château de Fains, que Cassius, à ce que l'on croit, habita au temps de Jules César et qui lui servit de défense. C'est ce qui se lit encore de nos jours gravé en caractères romains sur une pierre d'angle, détériorée par le temps : « Monimenti sacræ Cassius IIII ». Cassius tient le château de Fains au temps de Jules César. Nasium autrefois ville connue.

urbs haud ignobilis, nunc oppidum Barrensis dominii satis vile, et subobscurum) simileis literæ Romanæ videntur incisæ. Fabricius Nasiensis Curatoribus et ministris Juventidio Firmo Fafulano F. Solli. F. hujus fani faciendi. Neque certe dubitem plureis fuisse Cassios. Attamen superiorem Cassium ea inscriptione crediderim contineri. Cum etiam Julii Cæsaris Augusti et Agrippæ, Trajani, Galieni, Diocletiani et Constantini numismata Fanii reperiantur, ex quibus elicitur castrum, quod illi contiguum est, in Romanorum venisse potestatem, aut saltem, si non absurde, Romanos numos a nostratibus dudum ibi reconditos fuisse.

Barrum Austrasiæ regno continebatur.

Porro Clodovei Francorum regis ætate Austrasiæ regnum, sicuti diximus, cepit initium, cujus limitibus Barrum comprehendebatur,

A quo arx Barrensis condita.

cujusve arcem a Dagoberti Austrasiorum Regis posteris existimo perstructam ad arcendas Francorum injurias, qui tunc variis bellorum facibus æstuabant. Unde plerique non contemnendi authores Barrum nominatum autumant,

Barra.

quasi Franciæ et Austrasiæ terminum. Nam Barra patrio idiomate limitem sonat, sive ulterius promovendi obstaculum. Nec enim conjici potest a Romanis principibus traxisse originem, cum alteram Fanii haberent vicinam, quæ ad Merovei Francorum Regis substitit Imperium, ut ex numismatibus, quæ retulimus, colligi potest, cum necdum recentiorum Cesarum nomina referant . Estque certum Imperatores, quorum nomina iis exprimuntur, ante Meroveum Gallias domuisse, sed tandem Francorum fortitudine illinc pulsos extitisse. Quod sub Attila

Romani quo tempore pulsi sint e Gallia

et Meroveo contigisse putatur. Etenim ille, dum in Gallias erumperet, Treverim, Mediomatrices, Tullum, Rhemos, urbesque passim alias evertit arcesque stravit, ne si vinceretur, libero in patriam reditu prohiberetur. Atqui eo devicto et fugato ab Aetio Patricio Romano, Austrasiani regni majestas paulo post enituit, qua Franciæ regnum Occiduum ab Orientali separatum est. Cujus rei Historia ut clarius elucescat, hic non pige-

Semblables caractères se voient gravés à Nasium (Naix), autrefois ville d'une certaine renommée, aujourd'hui localité peu importante et presque inconnue du pays barrois : « Fabricius Nasiensis Curatoribus et ministris Juventidio Firmo Fafulano F. Solli. F. hujus fani faciendi ». Je ne doute pas qu'il n'y ait eu plusieurs Cassius, tout en croyant que cette inscription remonte au plus ancien d'entre eux. Comme on trouve encore à Fains des monnaies de Jules César, d'Auguste et d'Agrippa, de Trajan, de Galien, de Dioclétien et de Constantin, on doit en inférer que le fort contigu à cette localité a été au pouvoir des Romains, à moins de supposer, ce qui serait absurde, que ce sont nos ancêtres qui auraient enfoui là des monnaies romaines.

Bar était compris dans le royaume d'Austrasie.

Par qui la citadelle de Bar a été fondée.

Du temps de Clovis, roi des Francs, le royaume d'Austrasie, comme nous l'avons dit, commença à se former, comprenant dans ses limites Bar, dont la citadelle fut, à mon avis, construite par les descendants de Dagobert, roi des Austrasiens, pour repousser les attaques des Francs, qui étaient alors en grande effervescence belliqueuse. De là l'opinion d'auteurs dignes de foi que Bar fut ainsi nommé comme la limite de la France et de l'Austrasie. Barra, en effet, dans l'idiome du pays, signifie limite, obstacle pour aller plus loin. On ne peut pas conjecturer que ce nom tire son origine des Romains, puisque ceux-ci possédaient tout près la station de Fains, qui subsistait antérieurement à l'époque du règne de Mérovée, comme on peut s'en assurer par les monnaies que nous avons rapportées, et qui donnent les noms d'empereurs anciens ; et il est certain que les empereurs dont elles portent les noms furent maîtres des Gaules avant Mérovée, puis en furent enfin chassés par le courage des Francs. Ce qui arriva, pense-t-on, sous Attila et Mérovée. Le premier, lors de son irruption dans les Gaules, saccagea Trèves, Metz, Toul, Reims, quantité d'autres villes, et détruisit de fond en comble les citadelles, de façon à pouvoir, en cas de défaite, s'assurer un libre retour dans sa patrie. Quand le patrice romain Aëtius l'eut vaincu et mis en fuite, c'est alors que peu après brilla la majesté du royaume Austrasien, qui sépara le royaume occidental de France de celui de l'Est. Pour mieux élucider l'histoire de ces événements, il ne sera pas inu-

Barra.

En quel temps les Romains furent chassés de la Gaule.

bit inserere diploma erectionis ecclesiæ Divo Maximo sacræ, in arce Barrensi huc usque sitæ. Illius hic est contextus. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris, et Filii et Spiritus sancti. Sit notum omnibus hominibus in Christo credentibus tam præsentibus quam futuris, Qualiter Dei voluntate olim in Barrensi castello ab antiquis viris religiosis constituta, consecrata, necnon ornata sit basilica temporibus Clotarii Francorum magni principis, et Federici strenui Ducis, qui in Lotharingiensibus partibus militabat. Fuit quidam miles nobilissimus nomine Hezeb in Barrensi castro, qui tactus cœlica inspiratione construxit Oratorium in supradicto castello, pro suorum venia delictorum et animæ suæ remedio. Idem etiam fecit constructum Oratorium consecrare a sanctæ memoriæ Gerardo Tullensi Pontifice, in honore sanctæ et gloriosæ Deigenitricis Mariæ, sanctique protomartyris Stephani et omnium sanctorum. Postea autem decoravit consecratum Oratorium de reliquiis preciosissimi confessoris Maximi a Turonicis partibus divina dispositione delati. In ipso itaque die contulit ad ipsum locum venerabilis Ductrix nomine Beatrix fiscum unum nomine Varennam, ut sibi... etc... Theodoricus etiam Dux insignis et egregius et nobilissima Ductrix Richildis dederunt etiam... etc... Deinde subjungitur. Postea vero ex præcepto Papæ pro captæ genitricis absolutione contulit memoratus Dux... etc... Et ut quatuor de suo dominatu construeret præbendas... etc... Datum ab incarnatione Domini 1022. Indictione 4. Ludovico comite Barrum obtinente, et Gerardo præsule in Tullensi cathedra residente. Imprimis ex præfatis liquet superius diploma abhinc 550. annis, qua ætate præsentem Historiam scribo, confectum, exque illius narratione olim castrum Barrense ante Federici Mosellani Ducis vitæ cursum fuisse, quem ideo Virdunensis Historiarum Belgicarum author castrum Barrense condidisse male scribit. Cœterum Clotarium prius nominatum pro Lotario Francorum rege Ludovici Ultramarini filio usurpare debes, qui dum Federicus Mosellanorum Dux in vivis esset, vitam traducebat. Hic autem ab anno Domini 946, usque ad annum 984, Barri gubernavit dominatum, eodemque ferme sæculi curriculo

Hezeb miles.

Beatrix.

Theodoricus.

Richildis.

Theodoricus matrem carceribus mancipat.

Ludovicus Barri Comes.

Gerardus Tullensis præsul.

Error Annalium Belgicorum.

Federicus Barri dominus.

tile d'insérer ici le diplôme de l'érection de l'église consacrée à Saint Maxe, qui s'élève encore aujourd'hui dans le château de Bar. En voici le texte : « Au nom de la sainte et indivise Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Soit connu à tous hommes croyant au Christ, tant présents que futurs, de quelle manière, par la volonté de Dieu, la basilique a été autrefois édifiée dans le château de Bar, consacrée et décorée par d'anciens hommes pleins de religion, au temps de Clotaire, grand prince des Francs, et du vaillant duc Frédéric, qui combattait dans le pays de Lorraine. Il y eut au château de Bar un guerrier très-noble du nom d'Hezeb, qui, touché par une inspiration du ciel, éleva un oratoire dans ledit château, pour l'expiation de ses péchés et le salut de son âme. Ce même seigneur fit consacrer l'oratoire par Gérard, évêque de Toul, de sainte mémoire, en l'honneur de Marie, la sainte et glorieuse mère de Dieu, de saint Étienne, premier martyr, et de tous les saints. Ensuite il le décora des reliques du très précieux confesseur Maxime (Maxe), transporté du pays de Tours par la volonté de Dieu. En ce même jour la vénérable duchesse du nom de Béatrix transféra au même établissement un fief appelé Varenne, pour qu'à elle, etc... Le noble et puissant duc Théodoric, et la très noble duchesse Richilde donnèrent aussi, etc... Ensuite, d'après l'ordre du pape, le duc précédemment cité, pour se racheter d'avoir tenu sa mère en prison, etc... Et pour constituer de son domaine quatre prébendes, etc... Donné l'an 1022 de l'incarnation de Notre Seigneur, indiction 4, le comte Louis gouvernant Bar, et l'évêque Gérard occupant le siège de Toul ». Il est manifeste par ce qui précède que le diplôme ci-dessus a été fait cinq cent cinquante ans avant la date où j'écris la présente histoire, et du récit qu'il donne il appert que le château de Bar a été construit avant le duc de Mosellane Frédéric, que l'auteur verdunois des Histoires Belgiques donne à tort comme le fondateur de ce château. Du reste, il faut voir dans le Clotaire ci-dessus nommé Lotaire, roi des Francs, fils de Louis d'Outremer, lequel était contemporain de Frédéric, duc du pays de Moselle. Ce dernier gouverna Bar depuis l'an du Seigneur 946 jusqu'à l'an 984, et c'est à peu près à la même époque, que

Le guerrier Hezeb.

Beatrix.

Théodoric.

Richilde.

Théodoric emprisonne sa mère.

Louis comte de Bar.

Gérard évêque de Toul.

Erreur des Annales Belgiques.

Frédéric seigneur de Bar.

Gerardus Tullensis pastor sanctissimus Pontificatum suum iniit Othone I. imperante. Sub vero Henrico I. cognomento Aucupe, Provincia Phocensis, Lotharingia, Sequanorum et Nerviorum multæ civitates, ut Rhenanus ait, quæ Francorum regibus certa vectigalia quotannis pendebant, Cæsares respexere, quarum præcipuæ fuerunt Arelas, Gebenna ad Lacum Lemannum, Visontio in Sequanis, Tullum in Leucis, Tornacum apud Nervios, et similes. Federicus autem cum Barri castrum oppido ad Gallorum impetum retundendum sarcivisset, nec ampliores ibi fortunas possideret, quibus regiam familiam, qua satus erat, propagaret, Gerardum adiit, obtinuitque, ut Barrivillam, vicinamque sancti Stephani sylvam, quas, sicut cætera ecclesiæ Tullensis dominia, sub Augusto Imperii numine detinebat, permutaret, inque compensationem Berchen oppidum in Germaniæ limitibus constitutum, Abbatiasque Medii monasterii et Sancti Deodati in Vosago saltu reciperet.

Civitates quæ factæ sunt Imperiales sub Henrico I. Imperatore.

Abbatiæ Medii monasterii et Sancti Deodati.

Non est igitur mirum, si Barroducæi principes se a Francorum Imperio alienos dictitent, nec est quod insultent et increpitent Galli Barrum, Barrensemque agrum a Francorum regibus movere, cum abhinc plus 1580. annis primum Romanos, dehinc Austrasiæ et Lotharingiæ reges, ac postremo Cæsares pro superioribus agnoverint. Nec quidem in eo immorandum esse videtur, cum de Ludovici Pii regiæ successionis divisione familiæ Herciscundæ judicio controvertunt. Temporum namque ratio habenda, ipsaque distinguenda est, ut facilius quæque conveniant. Imo satis intelligitur ex Francorum Annalibus, cum Carolus Calvus, Ludovicus Germanicus, et Lotarius de paternis bonis ad oppidum Fontanense in agro Autisioderensi armis egissent, tandem Verduni procerum persuasu convenisse, pactaque firmasse, quibus Calvus Francorum Rex ab Oceano Britannico ad Mosam usque fluvium rerum potitus est. Ludovicus Orientis regna, omnemque Germaniam quæ est ad Rheni fluenta, sibi propria fecit. Lotarius vero Italiæ principatum cum ipsa Roma Provinciam Phocensem Franciæque mediam

Unde Barrum agerque Barrensis moveat.

Ludovici Pii liberi patris regna dividunt.

Gérard, le très saint pontife de Toul, obtint l'épiscopat, sous l'empereur Othon I. Sous Henri I, surnommé l'Oiseleur, la province phocéenne, la Lorraine, beaucoup de cités des Séquanes et des Nerviens, qui payaient chaque année un tribut fixe aux rois des Francs, se tournèrent vers les Césars (d'Allemagne); les principales furent Arles, Genève sur le lac Léman, Besançon chez les Séquanes, Toul chez les Leuques, Tournai chez les Nerviens, et d'autres semblables. Frédéric avait fortifié le château de Bar pour résister aux attaques des Gaulois (Français); mais il n'avait pas dans cette région de possessions plus étendues, qui lui permissent l'agrandissement de la famille royale dont il descendait; c'est pourquoi il alla trouver Gérard, et obtint de lui l'échange de Bar-la-Ville, et de la forêt voisine de Saint-Étienne, qu'il possédait, comme les autres biens de l'église de Toul, sous la suzeraineté de l'empereur, contre Berckheim, ville située sur la frontière de la Germanie, et les abbayes de Moyenmoutiers et de Saint-Dié dans les Vosges.

Cités qui devinrent impériales sous l'empereur Henri I.

Abbayes de Moyenmoutiers et de Saint-Dié.

Il ne faut donc pas s'étonner si les seigneurs de Bar se proclament indépendants du royaume de France, et les Français n'ont pas raison dans leur insolente prétention de soumettre à la mouvance de leurs rois Bar et le Barrois, puisqu'il y a plus de 1.580 ans que le Barrois est soumis à la domination des Romains, ensuite à celle des rois d'Austrasie et de Lorraine, et enfin à la suzeraineté des empereurs. Il ne faut pas davantage s'arrêter aux controverses et objections que soulève le partage de la succession de Louis le Pieux.

Mouvance de Bar et de son territoire.

Il faut tenir compte des temps et bien distinguer, pour mettre les choses en leur place. Nous voyons dans l'histoire de France, que Charles le Chauve, Louis le Germanique et Lotaire en vinrent aux mains à Fontanet, en Auxerrois, pour le partage des biens paternels, et qu'ensuite ils se laissèrent amener par les grands à signer à Verdun un traité en vertu duquel Charles, roi des Français, obtint le territoire qui s'étend depuis l'Océan britannique jusqu'à la Meuse. Louis obtint le royaume de l'Est et toute la Germanie qui est baignée par le Rhin. Lotaire eut la souveraineté de l'Italie avec Rome, la Province phocéenne

Les fils de Louis le Pieux se partagent son empire.

partem inter Scaldim et Rhenum sibi vendicavit, quæ Franciæ mutato nomine, Lotharingiæ sumpsit appellationem. Quæ rerum partitio subinde abiit in desuetudinem, constatque Carolum Simplicem regnum Lotharingiæ, quod Barrum complectebatur, Henrico Cæsari ultro, ac libere cessisse, Episcopis et Comitibus utrinque concurrentibus et annuentibus, ut Sigebertus tradit. Quinimo Lotarius Francorum Rex, dum ad Charum amnem cum Othone 2 Imperatore pacis fœdera pepigisset, solenni ac publico sacramento Lotharingiam abjuravit.

Barrum sub Lotharingiæ regno continebatur.

Lotarius Francorum rex abjurat Lotharingiam.

Barri Comites sub Cæsaribus regaliorum jura obtineant.

Hinc Barri Comites et Duces sub Cæsarum manu regaliorum juribus usi numismata cuderunt, damnatis ad mortem restituerunt vitæ libertatem, palam, publice, non vi, non clam, non precario edixerunt, jusque superioritatis omnifariam exercuerunt. Sed et Robertus Barri Dux accepit a Carolo 4. Cæsare Ducatus insignia Lucelburgi, Venceslai Romanorum regis ministerio in celeberrimo nobilium Barrensium concessu, anno Domini 1384. Quod ex Annalibus Metensibus hactenus in lucem non editis, sed amanuensis cujusdam manu syncera conscriptis comprobatur.

Ducatus Barrensis erectus a Carolo 4. Imperatore.

Henricus 3. Barri Comes castri Barri fidem dedit Francorum Regi.

Quorum jurium naturam et prærogativam etsi Henricus 3. Barri Comes a Franco bello captus quodammodo immutasse visus sit, fidemque Regi Galliarum vi dederit, nihilosecius beneficentia et clementia invictissimi Caroli 9. Francorum regis res sub Francorum regum majestate in pristinum statum restituta reflorescit. Nec id sane immerito, cum illi antea supra Barrum quatuor miliaribus Campaniam Gallicam versus nullibi locorum jurisdicundi facultatem haberent. Verum ut ad rem redeamus, cum Federicus Mosellanorum Dux a Mediomatricibus Treverim usque, Barivillam a Gerardo titulo commutationis sibi comparasset, arcemque Barri restaurasset, animum quoque adjecit adaugendam familiam. Vixerat quidam Volfandus Adalsindæ maritus e nobilibus Francis productus, inter Belgarum principes

Limites regni Gallici.

Volfandus. Adalsinda.

(Provence), et la partie moyenne de la France qui est entre l'Escaut et le Rhin, et qui, perdant son nom de France, prit celui de Lorraine. Ce partage tomba dans la suite en désuétude : il est constant que Charles le Simple céda librement et de son plein gré à l'empereur Henri le royaume de Lorraine, qui comprenait Bar, avec le plein assentiment des évêques et des comtes des deux partis, comme Sigebert le rapporte. Bien plus Lotaire, roi de France, dans le traité qu'il fit avec l'empereur Othon II, sur la Chiers, renonça à la Lorraine par un serment public et solennel.

Bar était compris dans le royaume de Lorraine.

Lotaire, roi de France, renonce solennellement à la Lorraine.

A partir de là les Comtes et Ducs de Bar, en possession des droits régaliens sous la suzeraineté des empereurs, battirent monnaie, firent grâce aux condamnés à mort, rendirent des ordonnances souveraines ouvertement, publiquement, et non secrètement ni par le seul droit de la force, et exercèrent de toutes manières les prérogatives de la souveraineté. Robert, duc de Bar, reçut de Charles IV empereur le titre de Duc, par le ministère de Venceslas, de Luxembourg, roi des Romains, dans une importante assemblée des nobles du Barrois, l'an du Seigneur 1384. Ce qui est prouvé par des Annales de Metz jusqu'ici restées inédites, mais écrites par la main véridique d'un secrétaire.

Les ducs de Bar exerçant les droits régaliens sous la suzeraineté des Empereurs.

Erection du duché de Bar par Charles IV empereur.

Il pourrait sembler que la situation fût différente par la raison qu'Henri III, comte de Bar, prisonnier des Français à la suite d'une guerre, fut contraint de faire hommage au roi de France; mais il n'en reste pas moins que les bienfaits et la clémence du roi très chrétien Charles IX ont rétabli les choses dans leur état primitif, sous la majesté des rois de France. Et à bon droit, car à quatre lieues au delà de Bar, vers la Champagne française, les rois n'avaient nulle part de juridiction.

Henri III comte de Bar fait hommage pour le château de Bar au roi de France.

Limites du Royaume de France.

Mais, pour en revenir à notre sujet, lorsque Frédéric, duc de Mosellane et maître des territoires situés au pays des Médiomatrices jusqu'à Trèves, eut acquis Bar-la-Ville par voie d'échange, de Gérard, et restauré le château de Bar, il songea aussi à arrondir les possessions de sa famille. Volfandus, mari d'Adalsinde, d'une illustre maison franque, parmi les plus

Volfandus et Adalsinde.

annumeratus. Hic sæculi tædio pulsus, et ad pietatem conversus, filio Gribualdo Tullensi Episcopo designato, anno Christi 700, dum Childebertus in Austrasia regnaret, a Sigeberto adoptatus, fani Michaëlis cœnobium in Barrensi provincia mirifice construxit, dotavitque. Quia vero utplurimum ecclesiasticæ ditiones a nobilibus tentabantur, moris erat, ut quoties ecclesiis donaretur, rebus donatis advocati, quasi vocati in patrocinium, adhiberentur, ne levi momento aut invaderentur, aut deperirent. Ut igitur Federicus facilius voti compos fieret, Cœnobii advocatiam primum occupavit, ejusque tertiam bonorum partem conjunxit Barrensi principatui. Beatricem Hugonis Capeti sororem conjugem ceperat, cujus auctoritate a fani Dionysii Monachis juxta Lutetiam, Revigneium, Novam Villam, ac Lemonium Barro finitima oppida habuit in opibus, aliis oppidis in permutationem traditis, quæ ex sponsalitia largitate ab Hugone Capeti patre suo socero susceperat, non longe ab urbe Lutetia. Postmodum ager Lineiensis, qui nunc est Comitatus, Barrensis dominii sensim fieri cœpit, quem Robertus Dux ea lege Valerano a Lucelburgo Bonæ filiæ (quam alii Agnetem nominant) marito indotem concessit utendum fruendum, vicissimque sub Theobaldi 2. Barri Comitis principatu aliquot oppida in Barrensis Ducatus finibus constituta, ut Martis villa, et Aranceium, communi quodam usu inter Barri, Lucelburgique principes sunt divisa. Cui bonorum incremento accessit Pontis Marchionatus ex Ludovici a Moncione, ac Sophiæ, comitatus Briæius ex Renaldi et Gislæ Sigifridi filiæ : Insuper Viennæ Comitatus, Petræ fortis et arcis Antecustodianæ proprietas ex Petri Barrensis et Margaretæ Viennensis conjugiis. Postea Claromontanus ager, ac Comitatus Vadani montis loco beneficii, cujus castrum Gerardus Alsaticus ex Mosellanorum Ducum stirpe progenitus ædificarat. Sed et Bassineii plureis urbes, aliæque opes Barro adjectæ sunt, adeo ut illius magnitudo hodie contineat urbes nempe, ac oppida viginti, Barrum, Lineium, Gondulphi curiam, Mothæam, Burnonis montem, Marchiam, Castellionem, Conflanium, Clarum montem, Stanneum, Varennam, Dunum, Astenæum, Martis villam, Longum vicum, Briæium, Pontem, Fanum sancti Michaëlis, cujus cas-

Gribualdus Tullensis. Episcopus. Sigebertus.

Monasterium fani.

Michaëlis conditur.

Advocati cur instituti.

Beatrix Federici uxor, Hugonis Capeti soror.

Revigneium, Novavilla, et Lemonium. Barri dominio adjiciuntur

Ager Lineiensis accedit Barri dominio.

Valeranus Lucelburg.

Martis Villa.

Aranceium.

Terræ communes inter Barri et Lucelburgi Duces.

Pontis Marchionatus.

Comitatus Briæius

Viennæ Comitatus.

Petra fortis.

Arx Antecustodiana.

Ager Claromontanus.

Comitatus Vadani montis.

Gerardus Alsaticus castrum Vadani montis struxit.

importantes de la Belgique, venait de mourir. Ce personnage, dégoûté du siècle, et converti à la piété, lorsque son fils Gribuald fut élu à l'évêché de Toul, l'an 700 (Childebert, fils adoptif de Sigebert régnant en Austrasie), édifia et dota richement le monastère de Saint-Mihiel dans le pays Barrois. Comme les biens d'Église étaient souvent convoités par les nobles, il était d'usage, lors des donations, de leur constituer des protecteurs en la personne d'avoués, qui étaient appelés à les défendre contre les causes de trouble ou de dépérissement. Frédéric pour arriver à ses fins commença par s'adjuger la vouerie du monastère, et annexa ensuite le tiers de ses domaines à la principauté du Barrois. Il avait épousé Béatrice, sœur d'Hugues Capet, grâce à laquelle il obtint des moines de Saint-Denis, près Paris, les villages de Revigny, Neuville, Laimont, sur les frontières du Barrois, par voie d'échange avec quelques terres des environs de Paris, reçues d'Hugues le Grand avec la dot de Béatrice. Puis, ce fut le territoire de Ligny, aujourd'hui comté relevant du Barrois, qui s'ajouta à son domaine. Le duc Robert le donna en dot, à titre d'usufruit, à sa fille Bonne, appelée aussi Agnès, épouse de Valeran de Luxembourg. A son tour Thiébaut II, comte de Bar, acquit certaines villes voisines de ses frontières, comme Marville et Arrancy, dont la seigneurie était partagée entre les souverains de Bar et de Luxembourg. Le marquisat de Pont-à-Mousson provint de Louis de Monsson et de Sophie; le comté de Briey de Renauld et de Gisèle fille de Sigefroy. Le comté de Vienne, les seigneuries de Pierrefort et de l'avant-garde vinrent par le mariage de Pierre de Bar et de Marguerite de Vienne. Puis les Clermontois, et, à titre bénéficiaire, le comté de Vaudemont, dont le château avait été élevé par Gérard d'Alsace, issu des ducs de Mosellane.

Gribuald évêque de Toul.

Sigebert monastère de Saint-Mihiel.

Les avoués. Leur institution.

Béatrice épouse de Frédéric, sœur de Hugues Capet apporte Revigny, Neuville, Laimont.

Ligny annexé au Barrois.

Valéran de Luxembourg.

Marville. Arrancy.

Terres communes aux ducs de Bar et de Luxembourg.

Marquisat de Pont.

Comtés de Briey et de Vienne.

Pierrefort.

L'Avant-Garde.

Le Clermontois.

Comté de Vaudémont.

Peu à peu des villes du Bassigny et d'autres domaines furent ajoutés au Barrois, si bien qu'il comprend aujourd'hui vingt villes et places fortes : Bar, Ligny, Gondrecourt, La Motte, Bourmont, La Marche, Châtillon, Conflans, Clermont, Étain, Varennes, Dun, Stenay, Marville, Longwy, Briey, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, dont le château fut construit

Le comté de Vaudémont.

Gérard d'Alsace construit le château de Vaudémont.

Les villes du Barrois.

Quot urbes Barri Ducatus contineat.

trum Sophia Barri Comitissa dudum struxit, Fagum, ac Sampineium. Dehinc has arces et propugnacula, Lupeium. Suliacum, Luguionem, Aranæium, Sansinum, Noricum siccum, Amermonem, Conflanium-Jarnisium, Calciatam, Mandras, Bucconis villam, Perneium, castrum Mosellanum, Condeium, Antecustodiam, Petram fortem, et Troneium. Quibus omnibus Barri Comitatus auctus tandem Roberti ætate in Ducatum perennem erectus est a Carolo 4. uti narravimus. Sed alii falso id a Joanne Franciæ Rege factum asseverant, cujus filiam nomine Mariam ille sibi sociarat. Utut sit, in hunc usque diem plurimum commendatur et agrorum hubertate, et populo suo Principi addictissimo.

Sophia fani Michaëlis castrum ædificat.

Propugnaculorum Barri Ducatus enumeratio.

Maria Franca Roberti uxor.

Populus Barrensis suo principi addictus.

Arce autem Barrensi a Federico restaurata, temporis lapsu contigit, ut nobiliores urbem superiorem, quæ tunc nemoribus erat consita, et in ædicula Divæ Margaretæ dicata (pro cujus porticu ingens et altus puteus erat) fanum Divo Petro Apostolorum principi construerent, sacrarentque. Inde domorum ambitibus designatis muri sunt circumducti, portæque primum quatuor apertæ, una Nemorosa dicta, secunda Vinconia, tertia Armata ab Armorum fabris, qui ejus inhabitant mansiunculas, quarta Philippina.

Urbs superior Barri ædificatur.

Urbs quoque inferior producta est in longiorem ductum, utpote a porta Divi Joannis ad aliam Novæ villæ vulgo nuncupatam. In illa duæ surgunt Basilicæ, una divo Augustino a Roberto Duce, secunda sanctæ Claræ a Maria de Travaulx, nobili fœmina Metensi consecrata, in qua Sanctimoniales vitæ sanctitate conspicuæ Deo subserviunt. Toto anni stadio frigoris nulla perterritæ inclementia pedibus incedunt nudis, cilicio, perpetuo que jejunio carnem macerant, nunquam Monasterii claustra transiliunt, assiduo preces ad Deum fundunt, castitatem servant incorruptam, cum paucis pauce, aut raro colloquuntur, vitam que omnino divinam ducunt. Urbis inferioris sicuti superioris viæ non sunt stratæ, quanvis satis latæ et rectæ. In Barrivillæ suburbiis Deiparæ virginis ædes supereminet alias ecclesias aris, piaque supellectile satis insigneis. Porticus illius antiquus est imaginibus opere Gallico cœlatis satis nobilis.

Augustiniani, et virgines Divæ Claræ Barri a quibus conditi.

Maria de Travaulx.

Ædes Deiparæ virginis in Barrensi suburbano.

par la comtesse Sophie de Bar, Foug et Sampigny. Plus les châteaux et forteresses de Louppy, Souilly, Longuyon, Arrancy, Sancy, Norroy-le-Sec, Amermont, Conflans-Jarny, La Chaussée, Mandres, Bouconville, Prény, Châtel-sur-Moselle, Condé, l'Avant-Garde, Pierrefort et Troyon. Le comté de Bar, ainsi augmenté, devint enfin, au temps de Robert, un duché héréditaire, érigé par l'empereur Charles IV comme il a été dit plus haut. Mais c'est à tort qu'on avance que cette érection a été prononcée par le roi de France Jean, dont Robert avait épousé la fille, Marie. Quoi qu'il en soit, le pays se distingue par sa fertilité et par la loyauté du peuple envers son prince.

Sophie construit le château de Saint-Mihiel.

Les places fortes du Barrois.

Marie de France épouse du duc Robert.

Loyalisme des populations barroises.

Quelque temps après la restauration du château par le duc Frédéric, il arriva que plusieurs familles nobles vinrent habiter la Ville-Haute, qui était alors couverte de bois et sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Marguerite, au devant de laquelle était un puits vaste et profond, construisirent et consacrèrent une église à saint Pierre, le prince des apôtres. L'emplacement des maisons fut tracé, des murailles élevées à l'entour, et quatre portes ouvertes, et appelées : la porte aux Bois, la porte Vinchon, la Porte de l'Armurier, à cause des loges où demeurent les ouvriers en armes, la quatrième, porte Phulpin.

Fondation de la Ville-Haute.

La Ville-Basse s'étend en longueur depuis la porte Saint-Jean jusqu'à celle de la ville neuve. On y a élevé deux églises, l'une dédiée à saint Augustin par le duc Robert, l'autre consacrée à sainte Claire par Marie de Travaulx, noble dame de Metz. Des religieuses d'une remarquable sainteté y servent le Seigneur. Elles vont nu-pieds toute l'année, sans égard au froid, mortifiant leur chair par des cilices et un jeûne perpétuel, ne franchissant jamais la clôture du monastère, font des prières incessantes, gardent la chasteté, parlent peu et rarement, et mènent une vie tout à fait divine.

Les Augustins ; les sœurs de Sainte-Claire; leur fondation.

Marie de Travaulx.

Les rues de la Ville-Basse comme celles de la Ville-Haute ne sont point pavées, quoique d'ailleurs larges et droites.

A l'extrémité de Bar-la-Ville, l'église Notre-Dame surpasse les autres églises par le nombre de ses autels et par la beauté de ses ornements sacrés. Son portail est ancien et renommé par ses figures gothiques.

L'église Notre-Dame aux faubourgs de Bar.

Barrivilla etiam cum alio suburbano ponte jungitur lapideo, quæ regio protenditur usque ad portam Burgi, quod triplici vico distinctum unum medium habet, æque rectum et æquale, alium domibus erectum, tertium, qui raro incolitur. In medio ædes Divi Antonii videtur, cui adhæret Xenodochium, a quo non differt longo palatium veterum Barri Comitum. In arcis radice vicus Judaicus nominatus ad urbem novam tendit, portaque antiqua sejungitur. E regione vero, qua itur ad castrum, alia porta subjacet Fissi capitis dicta, quod quondam sceleris conscius ibi capitis sit damnatus.

Burgum Barri.

Ædes divi Antonii.

Vicus Judaicus.

Porta fissi capitis.

Arx inter urbem superiorem et inferiorem consistit vallis, turribus, cultisque plane regio, sed Divi Maximi fano celebrior. Urbs superior prætorio, cancellis forensibus, deambulatoriis, plateisque tribus nobilitatur. Fons ex inferiori parte in altum per aquæductus influit. Duo vici illius sunt præcipui, major, et ex altero latere minor et interruptus. Tertius a lanionibus occupatur. A plaga meridionali subtus arcem latet aliud suburbanum, quod vulgus Vitellium vocitat, ob montium asperitatem a ventorum spiraculis immune.

Ædes Divi Maximi.

Urbis superioris Barri descriptio.

Suburbanum Vitellium.

Antequam autem Barrum in eam, quam retulimus, longitudinem prodiret, Odo Campaniæ Comes, Princeps elati supercilii sua sorte non contentus, annum salutis humanæ circiter 1030. dum Burgundiæ Ducatum ambiret, excurrit in Lotharingiam. Tullumque incendio delere molitus, Cunrado Cæsare impellente, in patriam inglorius remeavit. Verum cum necdum a vastationibus temperaret, sæpiusque recurreret, anuo Domini 1037, Gothelo Dux Lotharingiæ hostem insequutus, cum jam Barrivillæ majorem partem flammis absumpsisset, arcemque vi cepisset, collatis signis Odonem fundit, fugatque : Tum urbem liberat, quæ sanguine sibi conjunctis parebat. Post initam pugnam Campanorum tanta fuit perfidia, ut præ animi mærore et angustia (quam ex Gothelonis contraxerunt victoria) sæve in suam insurrexerint principem, cruentaque manu confecerint. Barrivilla igitur ea clade a Marbetio ad fanum virginis esse desiit. Hinc accolæ trans pontem mearunt, ubi huc usque consederunt.

Odo Campaniæ Comes.

Gothelo Odonem prope Barrum fundit.

Arx Barri capitur ab Odone.

Barrivilla flammis absumitur a Marbetio ad Virginis fanum.

Bar-la-Ville rejoint un autre faubourg par un pont de pierre; cette partie de la ville s'étend jusqu'à la porte du Bourg, lequel est divisé en trois rues, celle du milieu, bien droite et alignée, l'autre couverte de maisons, la troisième peu habitée. Au milieu se voit l'église Saint-Antoine attenant à l'hôpital, près de l'ancien palais des comtes de Bar. Au pied du château, la rue des Juifs mène à la ville neuve, dont elle est séparée par une antique porte sur le chemin du château; une autre porte est dite Tête Fendue, parce que là on exécutait autrefois les criminels.

Le Bourg de Bar.

Saint-Antoine.

Rue des Juifs.

Porte Tête-Fendue.

Le château se dresse entre les villes haute et basse, fameux par ses remparts, ses tours, son aspect vraiment royal, et plus encore, par l'église de Saint-Maxe.

Eglise Saint-Maxe.

La Ville-Haute est remarquable par l'Auditoire, les tribunaux, les halles et par trois places publiques. Une fontaine y amène par des conduits les eaux souterraines. Il y a deux principales rues, la Grand'rue et l'autre moins importante et sans régularité. Une troisième rue est occupée par les bouchers. Au midi en bas du château s'abrite le faubourg dit de Véel, protégé du vent par la hauteur des côtes voisines.

Description de la Ville-Haute.

Faubourg de Véel.

Avant que Bar eût atteint le développement dont nous avons parlé, le comte Eudes de Champagne, prince hautain et agité, vint vers l'an 1030 envahir la Lorraine, au temps où il ambitionnait le duché de Bourgogne. L'empereur Conrad le repoussa au moment où il allait incendier Toul, et il dut rentrer en son pays sans gloire. Loin de renoncer à ses dévastations, il les multipliait, lorsqu'en 1037 le duc de Lorraine Gothelon l'atteignit à Bar dont il venait de prendre le château après avoir livré aux flammes la plus grande partie de Bar-la-Ville. Le duc défait Eudes en bataille rangée, reprend la ville, et la rend à ses seigneurs, dont il est, par le sang, l'allié.

Eudes, comte de Champagne.

Gothelon défait Eudes.

Prise du château de Bar par Eudes.

La bataille engagée, les Champenois furent si félons et eurent tant de dépit et de chagrin de la victoire de Gothelon, qu'ils se retournèrent contre leur prince et le mirent à mort. Bar-la-Ville cessa d'exister, à partir de cette bataille, depuis Marbot jusqu'à l'église Notre-Dame. Les habitants passèrent le pont et vinrent s'établir au delà de la rivière.

Incendie de Bar-la-Ville, destruction de ce quartier de Marbot à Notre-Dame.

Eduardus Angliæ rex.

Alteram cladem Barrum accepisse dicitur sub Henrici 3. Comitis principatu. Eduardo quippe Angliæ regi socero (quitunc Philippum Pulchrum Franciæ Regem bello lacessebat) Vidonique Flandriæ Comiti societatis fœdere nexus coactis copiis

Campania vastatur ab Henrico III. Barri Comite.

duxit in Campaniam, ferroque ac flammis cuncta miscuit. Cujus rei Francus certior factus, licet gravissimis belli impedimentis distraheretur, Valterum tamen a Crecy Castellionis dominum, virum spectatæ fidei, ac nobilem, cum expeditis militibus commisit in hosticum, ut par pari referret. Is mira in itinere conficiundo celeritate usus prius irrupit in Barrenseis

Valterus a Crecy.

Castella diruit in agro Barrensi a Valtero a Crecy.

limites, quam illius adventus præsentiretur. Vim Barro intulit incredibilem, Rhoni, Belli ranci, Navis, Herisiæ Desyderianæ, Salemaniæ, Levoncuriæ, Culetiique castella clientelaria diruit, prædam maximam abduxit, agrumque Barrensem mirum in

Henricus III. Barri Comes capitur.

modum profligavit. Vivus Henricus Comes in Franci venit potestatem, causamque belli dixit, ex vinculis fidem regi dare coactus. Postmodum ipse cum aliquot cataphractis equitibus in sacram militiam relegatus est, qui sub Christianis signis merent.

Hæc sunt gentis nostræ difficilia primordia, quæ si feliciorem successum fuissent nacta, proculdubio Barrum in amplissimam emersisset civitatem. At Deus optimus maximus ut afflictam urbem erigeret, pace inter Francum et Barroducæum icta, voluit, ut antiquatum prope statum, dignioremque formam

Urbs nova Barri.

resumeret. Robertus enim Barri Dux urbem novam adjecit veteri, ac deinde Renatus etiam Barri Dux arcem structura multo

Arx Barrensis nobilitatur.

nobiliori illustravit, quos sequuti subinde Senatores, Consules, Patricii, Nobiles (quibus urbs hactenus valde commendatur) ac deinceps magnifici et munifici cives insignibus domibus passim decorarunt. Faxit supremum numen, ut augustiorem, beatioremque rerum finem imposterum capessere possit.

ANNOTATIO

Arduennates et Mosellani principes re ipsa iidem.

Illustrissimi Barri Comites et Duces, quemadmodum Lotharingi principes, ab eadem stirpe, puta Arduennatibus, ortum

Un autre désastre atteignit Bar sous le comte Henri III. Ce prince lié par un traité à son beau-père, Édouard, roi d'Angleterre qui guerroyait alors contre Philippe le Bel, roi de France, et à Guy, comte de Flandre, envahit la Champagne qu'il mit à feu et à sang. Le roi de France, averti de cette incursion, et bien qu'il eût alors de graves soucis de guerre, envoya Gautier de Crécy, seigneur de Châtillon, noble et fidèle capitaine, à la tête d'une expédition chargée de rendre aux ennemis la pareille. Ce chef habile usa d'une telle célérité qu'il fit irruption dans le Barrois avant qu'on n'eût pu soupçonner son approche. Il y fit d'incroyables ravages, détruisit les maisons fortes des vassaux du comte à Rosnes, Belrain, Naives, Érize-Saint-Dizier, Salmagne, Levoncourt, Culey, emporta un butin considérable et saccagea merveilleusement le pays de Bar. Le comte Henri, fait prisonnier, tomba entre les mains du roi de France, dut rendre raison de cette guerre, et pendant sa captivité fut obligé de prêter hommage au roi. Peu après, avec quelques chevaliers, il dut s'enrôler dans la sainte milice pour faire croisade.

Edouard I, roi d'Angleterre.

Invasion de la Champagne par Henri III, comte de Bar.

Gautier de Crécy détruit les châteaux.

Captivité du comte Henri III.

Tels sont les commencements difficiles de notre nation. S'ils eussent eu une suite plus heureuse, nul doute que Bar ne fût devenu une puissante cité. Mais le Dieu tout-puissant voulant relever notre pauvre ville, permit que la paix conclue entre la France et le Barrois lui rendît son antique état, et une splendeur nouvelle. Le duc Robert en effet ajouta une neuve ville à l'ancienne, et le duc René embellit le château de constructions superbes. A leur exemple les magistrats, conseillers, nobles et bourgeois qui donnent encore jusqu'à ce jour de l'importance à la ville, puis les notables habitants ornèrent avec magnificence la cité en édifiant de belles maisons. Fasse le Ciel que les destinées de notre ville deviennent de plus en plus brillantes et heureuses!

La Neuve-Ville de Bar. Embellissements du Château.

NOTE

Les très illustres comtes et ducs de Bar, comme les princes lorrains, tirent leur origine commune de la souche des ducs

Identité des ducs d'Ardennes et de Moselane.

capiunt, seu, si mavis, a Mosellanis Ducibus, quorum abunde meminimus. Ii antea profecti fuerant a Pharamundo et Clodione Capillato Francorum Regibus. Ragnerus enim superioris et inferioris Dux Lotharingiæ Gisilbertum genuit etiamnum Lotharingiæ superioris Ducem, ac Ricuinum, qui Mosellanum consequutus est principatum. Nec me latet hunc (cujus Historiam capitalem statim subscribam) nec Barrivillæ dominium, nec Barri Comitatum obtinuisse, qua de re plerisque videatur me hic temere Ricuini gesta descripsisse : Verum id feci de industria, ut nostrorum principum origo primaria magis inclaresceret, ac potissimum, ne Ricuino et Othone filio prætermissis, integer nostræ Historiæ contextus interrumperetur.

d'Ardenne, ou si l'on préfère de Mosellane, dont il a été fait abondamment mention. Ceux-ci étaient sortis de Pharamond et de Clodion le Chevelu, rois des Francs. Ragner, duc de Haute et de Basse-Lorraine, eut pour fils Gislebert, aussi duc de Haute-Lorraine, et Ricuin à qui échut la principauté mosellane. Je n'ignore pas que ce dernier, dont j'écrirai bientôt l'importante histoire, n'a eu, dans ses domaines ni Bar-la-Ville, ni le comté de Bar. On me reprochera sans doute d'avoir introduit à tort ses faits et gestes dans mon histoire. Mais je l'ai fait à dessein pour placer dans tout son lustre l'origine de nos princes, et surtout pour ne pas interrompre par l'omission de Ricuin et de son fils Othon la suite nécessaire de notre récit.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BARROIS

Publiés

Par la *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*

Chronique

de

Sainte-Hoïlde

Mémoire contenant les choses les plus remarquables arrivées à l'Abbaye de Sainte-Hoïlde depuis la fondation, tirées des chartes de ladite abbaye, avec un précis de ses terres, seigneuries, privilèges, droits de terrage, dîmes, gagnages, maisons, rentes, prés, meix, chenevières, vignes, bois et autres situés en divers lieux, fait du temps de Madame Coquet, abbesse dudit monastère l'an 1709.

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

—

1908

1908. — SAINTE-HOÏLDE, PORTE D'ENTRÉE

(Vue prise de l'Ouest)

AVANT-PROPOS

En 1904, M. Eugène Gallois-Roussel, de Laheycourt, a donné aux archives départementales un petit manuscrit (1) in-4° de 106 pages qui contient une brève histoire de l'Abbaye de Sainte-Hoïlde, suivie de l'énumération de ses biens. C'est ce manuscrit que nous reproduisons. On y a joint un résumé de l'inventaire de l'Abbaye, dressé en 1790, avant la vente des biens ecclésiastiques, ainsi que les procès-verbaux d'adjudication des bâtiments de l'Abbaye en 1791 et 1793. Le premier de ces suppléments est dû à la complaisance de M. Alphonse Schmitt, étudiant d'agrégation à l'Université de Nancy, qui l'a détaché d'un relevé de la vente des biens nationaux dans le district de Bar, préparé pour le Comité départemental d'histoire économique de la Révolution française.

On consultera sur le même sujet le *Cartulaire de Sainte-*

(1) Ce manuscrit nous avait été obligeamment signalé par M. Jules Condé, de Villotte-devant-Louppy, et nous avons pu servir d'intermédiaire pour la remise aux archives de ce précieux document.

Hoïlde, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par M. Alfred Jacob, dans les Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (1881, tome I, 2e série) ainsi que les deux opuscules de M. Labourasse : *Sainte-Hoïlde, vierge champenoise,* Troyes, 1894 et *L'abbaye de Sainte-Hoïlde* (Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine, Nancy, 1895).

A. Bister.

DÉDICACE

A Madame Anne Marie Coquet, abbesse de l'abbaye de Saint-Hoilde.

Madame,

On ne peut présenter ce petit travail à personne qui le mérite plus justement qu'à celle par les soins et l'ordre de laquelle il a été entrepris. C'est pourquoi j'ose vous le présenter comme chose qui vous appartient. En effet c'est vous, Madame, qui l'avez souhaité, c'est vous qui y avez contribué en tout pour y travailler, et c'est vous qui l'avez fait achever.

Cet ouvrage si souhaité depuis longtemps aurait dû avoir un auteur plus éclairé, mieux disant, plus intelligent et plus éloquent que je ne suis, mais votre bonté qui vous est naturelle. a bien voulu jeter les yeux sur moi et se contenter de mon peu de capacité pour y travailler et me faire l'honneur de contribuer à votre contentement et satisfaction de votre illustre communauté.

Contentez vous donc, s'il vous plait, Madame, de ce que j'ai pu faire seul (1)... personne qu... sur les biens et revenus... et dans un embrouillage... de tous ses titres qui... une très grande confusion... le comble de joie, qu'aura celui... avec respect Madame

Votre très humble et obéissant serviteur

Frère BERNARD.
Religieux de Vauluisant.

(1) Des déchirures du manuscrit ont fait disparaître une grande partie du texte.

[Origines de l'Abbaye]

L'Abbaye a eu divers noms dez les commencemens scavoir, de S^te^ Hould, dit cloître de la Vierge, comme il est marqué au titre du cartulaire (nombre 93), puis La Cheze Dieu de S^te^ Hould (titre 59) et S^te^ Hould simplement qui est presentement le nom le plus usité.

Ce nom est pris du nom d'une sainte fille d'un seigneur du Pertois appelée en latin Hoildis, Ohildis, Ahuldis et Ohuldis.

On remarquera en passant que ce mot de S^te^ Hould a touiours eu cours en langue françoise comme le mot de S^te^ Menehould, sœur de cette sainte, qui a le nom en latin Menohildis, comme il se voit par les titres et les écritures; ces derniers temps plusieurs personnes se sont avisées d'écrire en françois S^te^ Hoïlde au lieu de suivre le vrai mot de S^te^ Hould, reconnu de tout le pays pour l'Abbaye qui en porte le nom. C'est pourquoy pour ne point sortir de l'ancienne manière et de la plus usitée, je me serviray dorénavant et touiours, comme ie crois le devoir faire, du mot de S^te^ Hould en écrivant en françois au lieu du mot de S^te^ Hoilde, qui ne se dit qu'en latin, afin de ne pas paroître un reformateur reprehensible d'un mot usité depuis cinq cens ans.

Auparavant que de parler de cette Abbaye, ie crois qu'il est a propos de dire quelque chose pour éclaircir d'où vient qu'elle porte le nom de S^te^ Hould.

Le corps de cette sainte a été longtemps enseveli dans l'oubli puisqu'elle vivoit du temps de S^t^ Alpin évêque de Chaalons

sur Marne, qui luy donna le voile et la consacra à Dieu aussi bien qu'à Ste Menehould et ses autres seurs. C'étoit aussi du temps de St Loup de Troyes, de St Germain d'Auxerre, Ste Geneviève etc., scavoir au siècle de 460 ou environ iusqu'a ce que le Comte Henri de Champagne qui avoit fait batir la Collegiale de St Étienne environ en 1180, par une revelation particulière, le fit chercher et l'ayant trouvé, en fit faire la translation dans ladite collegiale où il est encore. Cette solemnité pendant laquelle Dieu fit beaucoup de miracles qui augmenterent beaucoup la devotion des pays du voisinage envers cette sainte, d'ou vient que Henri, Comte de Bar et sa femme Philippe entendans parler des miracles que Dieu operait par l'intercession de Ste Hould, demanderent à Henri leur grand oncle quelques reliques de la sainte pour les faire vénérer dans le pays du Barrois, lequel leur accorda un bras de la sainte et fut ensuite donné à l'Abbaye au commencemens de sa fondation, et fut appellée pour cette raison l'Abbaye de Ste Hould.

Henri etoit grand oncle de Henri second Comte de Bar, parce qu'Agnes seur d'Henri Comte de Champagne avait épousé Renaut Comte de Bar, grand père de cet Henri fondateur de l'Abbaye de Ste Hould.

Cette Abbaye donc fut fondée par Henri II Comte de Bar et Philippe sa femme. Les religieuses demeuraient près d'une fontaine sur la place d'un vieil chateau qui luy appartenoit, dont on voit encore les restes d'un circuit derrière les murailles du monastère, où étoient aussi les anciens fondemens que l'on a trouvé de ladite Abbaye et ledit Comte a fait don des iardins terres et preys et dependances étans alentour de ladite Abbaye, bien séparés et limités de ses voisins et finages de Louppy le Chateau, le petit Louppy et Chardogne, dont Geoffroy de Louppy marechal de Champagne etoit alors seigneur, relevant du Comté de Bar et de Leymon et Neufville sur Orne. Ladite Abbaye distante de Bar de deux lieues, entre le nord et le couchant avoit un chemin pour aller à Bussy au travers les bois large de 4 vergeons, ou il s'est fait des accrues dont la gruerie de Bar pretendoit se saisir, mais apres plusieurs

difficultés elle a été donnée à l'Abbaye par un Duc de Bar.

Quoyque l'on n'ait pas une certitude entiere de la fondation faute du premier titre de fondation qui paroit avoir été perdu dez les commencemens, on ne laisse pas d'avoir un certain preiugé que ce fut environ en 1227 ou 1228, car il y a dans les archives un titre datté de l'annee 1229 confirmé par Roger Évêque de Toul en 1233 qui fait connoitre que les Dames de S^te^ Hould y etoient etablies et qu'elles etoient en état d'acquerir comme de fait elles acquirent en cette année la dixme de Ville sur [Belrain] au mois de juin 1229.

En apparence comme i'ay deia dit le premier titre de la fondation a été perdu dez les commencemens, cela se peut faire, mais le titre de Henri Comte de Bar et qui est daté de 1239, qui, auparavant de partir pour aller à la croisade où il est mort, n'a fait que confirmer ce qu'il avoit donné en fondant l'Abbaye et cela paroit sy vray que le titre de Roger Évêque de Toul confirme en 1233 une donation faite à S^te^ Hould dont on n'a dautre connoissance que par le titre du Comte Henri fait en 1239. Ainsi on peut iuger que ce dernier titre n'a été donné qu'au deffaut du titre de la fondation.

Des armoiries ou du cachet de l'Abbaye.

On a reconnu par les sceaux qui sont dans les archives de S^te^ Hould que l'Abbaye se servoit de deux cachets ou deux sceaux; l'un etoit celuy de l'Abbesse l autre celuy du convent ou communauté, dans le premier etoit une abbesse habillee en habit de cheur tenant de la main droite un livre et de la gauche une crosse et deux barbeaux adossés l'un du côté droit l'autre du coté gauche et le fond seme de croix croisetees au pied fiche. Celuy du convent est seme de croix croisetees au pied fiche avec un bras gauche revetu d'une manche de l'habit de cheur tenant une crosse et un barbeau adossé.

Ce qui fait voir que la maison a pris les armoiries des Comtes de Bar pour donner a connoitre a la posterité qu'elle a eté fondee par les souverains du Barrois et de leurs biens propres. Ainsi les armoiries de l'Abbaye doivent etre blasonnées des

memes couleurs que celles de leurs fondateurs, scavoir l'écu d'azur, les croix croisetees et les barbeaux d'or, la manche du sceau du convent d'argent, la main de carnation et la crosse d'or. Ce qui a été dit cy dessus paroit principalement dans un sceau qui est au bas d'un titre de l'année 1324, ou il est fait mention d'une donation faite à l'Abbaye et confirmée par l'abbé de Clervaux qui y a mis aussi son sceau, ou sont toutes les particularités marquees cy dessus.

Si l on fait reflexion sur les revolutions des temps facheux, des guerres qui ont troublé ces pays, des miseres, de tous les changemens et les ruines qui sont arrivees depuis ce temps la a cette maison, on ne s'étonnera pas si on a oublie de conserver ce monument si precieux des armoiries de l'Abbaye et autres choses de meme conséquence et on peut se plaindre de ce que les Dames de ce monastere ne sachans pas leurs propres affaires se sont confiees a quelques personnes soit regulieres ou seculieres qu elles croioient etre de bonne conscience pour en être instruite, qui ne cherchans que leur propre intérest et a s enrichir aux depens de cette pauvre Abbaye, n'ont travaille que superficiellement et ont neglige beaucoup de choses d'importance dont on auroit besoin presentement peut etre pour cacher et ne point donner de connoissance aux Dames et les laisser dans une ignorance presque entiere de ce qu elles devroient scavoir.

On a donc iugé a propos de mettre icy la figure de ces deux sceaux de l'Abbesse et de la communauté de S^te^ Hould qui à eté trouvee dans les archives, afin de servir de modele pour les armoiries dans le besoin et dans les occasions, comme dans le cachet de la maison, dans la benediction d une Abbesse qui doit my partie celles cy avec les siennes, sur les casaques des gardes de bois ou forestiers, aux marteaux des bois et autres. Ce sceau a eté mis par Agnes du Fresne Abbesse de S^te^ Hould, que l'on trouvera dans le titre de la donation faite en 1324 par Damoiselle Helissand de Morlainville, de dix livres a prendre sur le Tonlieu de Condey, avec le sceau et contresceau de Mathieu Abbé de Clervaux, Pere immediat et visiteur de cette Abbaye, approuvee et amortie par le Comte

de Bar avec toutes les formalites requises pour cette donation, ce qui fait voir que c etoit alors le vray sceau et les armoiries dont l'Abbaye se servoit alors et de la maniere qu'il sera marque cy apres.

De la Dedicace de l'Eglise.

Il a paru par des vieux memoires rongés des vers et presque effacés dont on a eu beaucoup de peine a connoitre les lettres et a dechifrer, que l Église a été longtemps a batir, puisque par ces memoires l'on n'en a fait la Dedicace que 36 ans ou environ apres sa fondation, scavoir l'an 1255 du temps de Élizabeth cinquieme Abbesse. Elle fut consacrée par Gilon Eveque de Toul successeur de ce Roger qui a confirmé tant de donations et acquisitions faites a l'Abbaye, en l'honneur de la S^te^ Vierge, de S^t^ Jean-Baptiste et de Sainct-Jean l'Evangéliste le jour de la fête de tous les Saincts qui est le premier de novembre, a laquelle solemnité assista Thibault, Comte de Bar, fils de Henri II fondateur de l'Abbaye.

Celuy qui avoit ecri dans un parchemin un memorial pour etre exposé dans l'Église a eté trompé par les personnes qui luy ont fait ecrire ce mémorial, en mettant que la Dedicace a eté faite l'annee 1245 pour l'annee 1255, ne prenant pas garde qu'en 1245 Roger Eveque de Toul etoit encore au monde et qu'il vivoit encore en 1246, d autant que cette année la il confirma une donation faite des dixmes grosses et menues de Neufville sur Orne et que comme ce fut son successeur selon luy meme qui la dedia, on ne peut se dispenser d'adiouter foy a ces anciens memoires, trouvés dans les archives, et qu'elle n'a été consacrée que l'an 1255, outre que les memoires disent que les confesseurs qui etoient a S^te^ Hould, scavoir Jean et Ponce Rlg de Clervaux, n'ont commence a y demeurer qu'environ l'an 1253.

L Anniversaire de la Dedicace ne se pouvant faire le premier de novembre a cause de la fete de la Toussaint qui se solemnise ce iour la les superieurs ont iugé a propos de le transferer en un autre iour moins occupé, ce qui se fait le 15 du mois de

juillet, comme on peut voir dans les anciens Antiphonaires de l'Abbaye et dans les vieux breviaires manuscript.

Des Reliques.

La Relique du bras de S^te^ Hould ayant eté donné a l Abbaye par Henri fondateur d'icelle, la premiere Abbesse appelee Marguerite fit faire un bras d'argent semé des armes du Comte de Bar, comme on le voit encore avec les armes propres de sa famille en quatre ou cinq endroits, qui sont d'azur a trois bandes d or ourlé de gueule (ce qui fait voir que cette Abbesse etoit de grande famille), et au dessus du bras une bande en longueur ou est gravé son nom et celuy de l'orfevre.

Cette relique est longue de environ dix pouces enveloppee et cousue depuis un bout iusqu'a l'autre d'un taffetas rouge. Il y a encore dans le meme reliquaire plusieurs morceaux de reliques enveloppes la pluspart de taffetas rouge, où sont ecrits les mots suivans sur chaque morceau :

De la lance de notre Seigneur.
Du cilice de S^t^ Jean Baptiste.
De S^te^ Barbe.
De la poudre de S^t^ Bernard.

Des vetemens de S^t^ François, ou il paroit que ce sont plutôt des ossemens que de l'etoffe et plusieurs autres petits pacquets de reliques ou il n y a point de nom.

Dix ans apres la Dedicace de l'Église, scavoir l'an 1265, Dom Jean, Religieux de Clervaux et confesseur de S^te^ Hould, apporta de la Flandre trois corps Saincts, scavoir deux de la legion Thebaine ou des compagnons du martyre de Sainct Maurice et un corps des onze mille vierges que luy avoit donné pour l'Abbaye la Comtesse Marguerite de Flandres en considération de sa fille Jeanne Comtesse de Bar qui y est enterree. Revenant de la Flandres avec ces S^tes^ depots, il passa par Louppy le Chateau, ou etoit le Comte Thibault de Bar, qui l'accompagna iusqu'a l'Abbaye avec un nombre infini d'Ecclesiastiques et de Seculiers le iour du Dimanche de Lœtare qui

est le 4e Dimanche du Careme. La devotion envers ces Stes Reliques s'augmentant, l'Éveque de Toul nommé Gilon accorda l'annee suivante une indulgence de quarante iours a ceux qui viendroient doresnavant pour faire leur devotion le iour des fetes de ses Saincts, comme il se voit par le mandement qui suit mis en françois selon l'original en latin, qui est dans les archives, comme il suit :

Gilon, par la grace de Dieu Eveque de Toul, a tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut eternel en notre Seigneur. Comme, selon ce que dit l'Apotre, nous paroitrons tous devant le tribunal de Jesus Christ pour recevoir notre recompense ou notre condemnation, selon ce que nous aurons fait de bien ou de mal pendant notre vie, il faut prevenir ce dernier iour de notre moisson par des œuvres de misericorde et semer sur la terre en veüe des biens celestes ce que par la bonté de Dieu nous pourrons moissonner en abondance avec une ferme foy et confiance en luy. Etant donc venu en notre connaissance que frere Jean, Religieux de Clervaux, a apporté de Flandres de la part de noble Dame Marguerite Comtesse de Flandres dans le monastere de Ste Hould de notre Dioceso, dans lequel est honorablement inhumee Jeanne cy devant Comtesse de Bar, fille de la dite Comtesse de Flandres, trois corps Ste, scavoir deux de la légion Thebaine et un d'une des onze milles Vierges. Nous, ayant egard aux merites de ces Saincts et etans touches de la devotion des dites Abbesse et Religieuses, dans la confiance que nous avons en la miséricorde de Dieu et aux merites de la tres glorieuse Vierge Marie, de St Etienne premier martir et de tous les Saincts, accordons quarante iours d'indulgence a tous ceux qui étans contrits et confessés viendront au dit monastere et principalement aux iours des fetes de ces Saincts, pour honorer leurs Stes reliques, pour y faire leurs oraisons et y faire quelques aumones. Donné l'an de notre Seigneur 1266.

Dans les révolutions des guerres qui sont arrivees depuis ce temps la, ces Stes reliques avoient eté negligees et comme dispersees iusqu'à ces derniers temps qu'une Dame Religieuse de l'Abbaye, par une inspiration particuliere de Dieu

et avec la permission de Madame, a fait faire deux petites chasses de bois doré, ou le confesseur de ce temps la a mis les restes de ces S^tes^ reliques, que l'on expose sur les gradins du grand autel les iours les plus solemnels.

On venere encore une relique considerable dans cette Eglise qui est un chef que l'on a cru iusqu'à present etre celuy de S^te^ Catherine, et on le croit d'autant plus veritable que dans la boette de carton, ou sont les ossemens du chef, est ecri en vieilles lettres et anciennes sur un petit billet de parchemin ce qui suit : *Caput S^toe^ Catharinæ Virginis*, en françois Le Chef de S^te^ Catherine Vierge.

Le reliquaire est fait en forme de tour en octogone, garnie de feuilles d'argent et de cuivre doré et a chaque face des octogones, des figures de feuilles d'argent relevees en bosse representant des S^tes^, dont il y en a deux qui ont des couronnes sur la tête et en haut au dessus de ces figures sont graves en vieil caractere ces mots † Virgo... Caterina Grecie gemma urbis Alexandrinoe costi regis filioe, qui signifie en françois La Vierge... Catherine la perle de l'Eglise grecque fille de costus Roy de la ville d'Alexœndrie. Scavoir si c'est le veritable chef ie m'en rapporte aux critiques scavans et les moins passionnes a scuivre leurs sentimens.

Il y a encore dans cette Église un beau reliquaire d'argent massif fait en forme de bras que Madame Catherine d'Igny Abbesse a fait faire en mil cinq cens cinquante cinq, ou sont ses armes qui sont d'argent a cinq fasces de gueule ou elle a mis un ossement tres considerable, le onzieme de septembre de la meme année, de S^t^ Antoine hermite avec plusieurs autres morceaux de reliques qui sont :

Du Sépulcre de notre Seigneur.
De S^t^ Leger et de S^t^ Bernard.
De l huile de S^t^ Nicolas.
Un morceau du crane de S^t^ Amand Eveque de Strasbourg.
De S^t^ Laurent et autres dont on ne scait pas le nom.
De la Tunique de S^t^ François.
Du tombeau de S^te^ Agathe vierge et martire.

Cette relique de S[t] Antoine a toujours eté veneree dans cette Maison par le peuple circonvoisin qui y vient a foule de temps en temps outre le iour de sa fête; on y benit du vin en l honneur de ce Saint pour en donner a boire aux malades ou froter les playes de ceux qui implorent son secours et intercession pour être soulagez de leurs maladies.

Il y avoit encore en 1662 d autres reliques selon l inventaire qui se fit cette annee la par M. Lacaille procureur de l'Abbaye dont voici l'extrait:

Une image de S[te] Hould d'argent massif de la hauteur d'un pied ou environ, sur les epaules de laquelle y a deux anneaux de bas or avec des pierreries de petite valeur, tenant en main une petite croix garnie d'or ou est enchassé de la vraye croix.

Un petit reliquaire fait en forme de Piramide dans lequel il y a une dent de S[t] Cypricen au lieu d'une de S[t] Bernard qui y etoit auparavant.

Un autre reliquaire en forme de clocher ou il y a des reliques de S[t] George, S[t] Christophe, S[t] Blaise, des onze milles Vierges et autres garni d'argent dans la corne sur un pied d'estal.

Un reliquaire en forme de rose de bois garni d'argent au bout d'un gros cristal au milieu dans lequel est une dent de S[t] Benoist.

Le chef de S[te] Mathilde, ceux de quelques innocens, et de S[te] Marguerite, premiere Abbesse de céans et autres inconnus dans la meme quaise.

Voila ce qui est entré en ma connoissance des reliques de la maison après une exacte recherche que ién ay pu faire.

En 1280 les Dames de S[te] Hould, desirant d'augmenter leur fervueur de plus en plus, demanderent aux Religieux de l'ordre de S[t] Dominique la participation a leurs prieres et bonnes œuvres qu'elles obtindrent par une patente qui est dans les archives de l'Abbaye, scellee du sceau du general de l'ordre et dont voicy la traduction en françois.

Association à l'ordre de S[t] Dominique.

Aux Religieuses et devotes servantes de Jésus Christ l'Abbesse et convent de S[te] Hould de l'ordre de Citeaux Frere

Jean, serviteur inutile de l'ordre des freres Prescheurs, salut et augmentation continuelle des graces celestes. Comme le plus souvent par fragilité humaine nos Saintes resolutions sont retardees et nont point leur effet a moins que nous ne soyons aidés envers Dieu par les prieres des fidèles. Votre foy et [votre sincérité] ont demandé le secours des prières de nos confrères que vous croies etre les domestiques et amis de Dieu. C'est pourquoy ayant avec raison egard a la devotion que vous aves a notre ordre ie vous accorde par ces presentes la participation speciale de toutes les messes, de toutes les oraisons, predications, ieunes, abstinences, veilles, travaux et autres bonnes œuvres que par la grace de Dieu les confreres de notre ordre feront dans tout l'univers. De plus ie veux que vous soyez recommandés après votre mort dans notre chapitre general aux prieres des Religieux de tout notre ordre, lors que vous nous en aurez donné connoissance et qu'on enioigne des messes et des prieres pour elles comme pour nos confreres qui sont trepassés. En temoignage de quoi iay iugé a propos de mettre à ces presentes notre sceau. Donné à Verdun l'an de notre Seigneur 1280 le iour de la fete des Saincts Innocens.

De la Confrerie de S^t^ Hubert.

De plus en 1534 elles ont obtenu une patente de l Abbé de S^t^ Hubert, pour être incorporees dans la Confrerie du S^t^ et avoir permission de porter son cornet et marquer les bêtes pour être garanties de la maladie de la rage, scelle du sceau de l'Abbaye dont voicy la coppie.

Nous Nicolas de Malaise par la permission de Dieu humble Abbé du Monastère de S^t^ Hubert en Ardenne au Diocèse de Liège et tout le convent salut. Scavoir faisons a un chacun et a tous que nous deüement informés des loyautés, fidelités et bonnes devotions que les venerandes et Religieuses Dames mesdames les Abbesses et Religieuses Dames de madame S^te^ Hould au diocèse de Toul disent avoir au glorieux corps de S^t^ Hubert notre Patron, les avons prises et receues tant conioinctement comme divisement et tous leurs biens en la pro-

tection et sauvegarde de Dieu et de Monsieur S[t] Hubert et les avons constituees et constituons nos mairesses et officieres au dit lieu de S[te] Hould, pour aller venir et converser tant a nos besognes et affaires comme aux leurs par tout ou métier en sera, faisans le serment a ce appartenant et en donnant chacun an a notre Eglise ce qu'il leur plaira donner en devotion de cens avec les depens de nos messagers, qui pour l'annee feront l'exposition de notre queste au dit S[te] Hould. En ce faisant leur octroions qu'elles puissent mettre et poser devant leur monastère, Abbaye, maisons granges et etables l'image et representation dudit benoit Sainct Hubert et porter le cornet a leurs vetemens, toutes leurs betes grosses et menues pour les reconnoitre et reclamer par tout ou elles pourroient etre trouvees et menees. Si Supplions humblement tous nos Ducs, Comtes, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Capitaines, Conducteurs des gens d'armes a pied et a cheval, aussi tous Baillis, Senechaux, Prevots, Procureurs, mayeurs, Lieutenans et tous autres a qui ces presentes seront montrees et exhibees, qu en l'honneur de Dieu et a la reverence dudit glorieux S[t] Hubert, ne veuillent faire ni meffaire ni souffrir etre fait ni meffait a icelles venerandes et Religieuses Abbesse et Dames nos mairesses et officieres a leurs biens quelconques a elles appartenans, quelque grief ou empechement en corps ni en biens, mais leur plaise preter aides confort si metier faut et elles les en requerront. Ce faisant feront bien et aumones et se seront tant plus tenues prier Dieu et le benoit Saint qu'il les veuille garder et preserver de la cruelle et horrible maladie dont il est requis et reclamé un chacun iour parmi le monde. En signe de vérité nous Abbé et convent dessusdit avons fait mettre et appendre notre propre scel a ces presentes. Donné en notre monastere l'an de grace mil cinq cens trente quatre le tiers iour du mois de Decembre.

En 1565 l'Abbaye a obtenu du chapitre general de l'ordre la permission de chanter un office particulier de la Presentation de la S[te] Vierge, qui est tout entier parmi les anciens Antiphonaires de l'Eglise avec d autres offices que l'on chantoit autrefois auparavant les guerres, qui ont ravagé la France et qui furent cause que les Dames se disperserent et qui ruinerent

presque la maison : ces offices sont ceux de Ste Hould très bien noté, de St Antoine, de Ste Catherine, etc.

La definition du chapitre est dans les archives scellee du sceau de l'ordre dont voicy la traduction en françois.

Nous Definiteurs du Chapitre general de l'ordre de Citeaux faisons scavoir a tous a qui il appartiendra qu'il s'est faite une definition dans ledit chapitre general celebré le 21 du mois de May 1365 dont la teneur sensuit : Ayant veu la requête de l'Abbesse et du convent de Ste Hould de l'ordre de Citeaux par laquelle elles nous supplioient humblement qu'il leur fut permis de celebrer la fête de la Présentation de la Ste Vierge avec l'office de la meme Presentation qu'elles ont presenté audit chapitre, leur requete leur est accordee, et le dit chapitre approuve le dit office dans toute la plenitude de la puissance de l'ordre. Donné dans notre chapitre de Citeaux les an, mois et jour que dessus. Scellé du sceau des definiteurs du même chapitre general.

L'on a desisté de dire cet office aussi bien que ceux de Ste Hould, de Ste Catherine et autres pendant les guerres qui alors empechoient que le service divin ne se fit librement; outre que ces offices n'etans qu'en lettres anciennes, les ieunes Religieuses qui sont venues depuis ce temps la n'avoient pas l'habitude de lire dans ces lettres Gothiques, ce qui a fait que ne pouvant pas avoir des copistes propres pour les ecrire en [illegible] et les noter a l'ordinaire maintenant pour les [illegible], on s'est contenté de se servir de l'office com- [illegible] depuis 1658, qui marque neanmoins [illegible] de ses propres avec ses nous au commencement du [illegible] pas dans la terre à quelques monasteres [illegible] ces offices et quoi Sr vis de s'en servir, [illegible] & du bréviaire de pas tout gros- [illegible] des offices propres de Ste Anne [illegible] de [illegible] des [illegible] ppies [illegible].

1908. — SAINTE-HOÏLDE
(Vue prise du Nord-Ouest)

Sepultures.

Cette maison etoit des les premiers siecles de son etablissement dans une si grande odeur de Sainteté et une si grande estime parmi les grands Seigneurs du pays, que plusieurs de l'un et l'autre sexe ont choisi leur sepulture dans les cloitres et chapitres de ce monastère, entre lesquels la Comtesse de Bar nommee Jeanne de Flandres, fille de la Comtesse Marguerite de Flandres, voulut etre enterree dans l'Abbaye, comme elle le fut apres sa mort; cela paroit par la Bulle d'Innocent quatrieme, qui est dans les archives, donnée en faveur de ce monastere pour empecher que ce corps, qui, selon ce qu'il est marqué dans cette Bulle, etoit enterré honorablement dans S^te^ Hould, ne fut enlevé par ses beaux freres, le comte de Vaudemont et Renaud du Bois ou Bar qui ne iugeoient pas qu'elle fut assez honorablement inhumee dans cette maison. Le meme aussi paroit par un mandement de Gilon Eveque de Toul qui en fait mention lorsqu'il a accordé des indulgences pour ceux qui viendroient venerer a l'Eglise les S^tes^ Reliques des Compagnons de S^t^ Maurice et d'une des onze milles Vierges qui y reposent et qui y ont eté apportees de la Flandre en consideration de la susdite Princesse Jeanne qui y est enterree.

L'endroit de sa sepulture est presentement inconnu (1) par la faute de quelques œconomes qui ont dans ces derniers temps fait lever plusieurs tombes de l'Eglise, du cloitre, et du chapitre hors de leurs places pour s'en servir a carreler l'Eglise et autres lieux renversant les graveures sens dessus dessous, ce qui n'est pas un suiet de louange pour eux quoiqu'ils l ayent fait a bonne intention, n'etant pas permis de detruire des monumens si precieux sans consulter personne de ce qui se doit faire pour cela. Lesquels monumens servent a instruire la posterite de la devotion qu'ont eu les ancetres et bienfaiteurs d'etre enterres dans des lieux, où se fait continuelement le service

(1) Voyez à la fin de cet ouvrage.

divin pour etre participans aux prieres des personnes qui servent Dieu.

Il reste encore des tombes dans le chapitre dont les graveures sont a quelques unes demi effacees, ou on voit encore des Dames de qualite qui y sont inhumees et a d'autres qui sont entieres, ou il y a des hommes armés avec leurs ecussons et leur femmes au coté et dont les ecritures se peuvent lire.

Les Abbesses de Ste Hould.

On ne peut pas scavoir au iuste le nombre des Abbesses de ce lieu. On a neanmoins mis, autant que l'on a pû, celles qui suivent tirées des titres, memoires et des anciens calendriers, des breviaires manuscripts dans lesquels on a fait des recherches avec exactitude.

1. Marguerite (Dardres) vivoit encore en 1239 et mourut en odeur de sainteté si grande que l'on conserve encore auiourd'huy dans le monastère les os de son chef avec beaucoup de respect. Elle est decedee le 12 octobre [1240]

2. . . . . .

3. . . . . .

4. . . . . .

5. Elizabeth I vivoit en 1255 auquel temps se fit la Dedicace de l'Eglise et est decedee le 22 avril 1268.

6. Ameline de Nonssard vivoit en 1276, morte le 4 juillet.

7. Helui ou Eloisse en 1280.

8. Joyette vivoit en 1285.

9. Chrétienne vivoit en 1303.

10. Agnes de Fresne vivoit en 1324.

11. Elizabeth II d'Estaing vivoit en 1326 trepassee le 14 mars.

12. Alix de Rance vivoit en 1358 et 1372.

13. Alexandre de Longeville vivoit en 1376 et mourut le dernier de feuvrier 1397.

14. Jeanne de Stainville vivoit en 1441.

15. Jacquette de Tholon vivoit en 1463.

16. Marie de la Tour vivoit en 1470.

17. Marguerite II Guillermet du Pont à Mousson faite Abbesse en 1480, vivoit en 1483 et 1486.

18. Chretienne II vivoit en 1497.

19. Fanchette de Thiaucour vivoit en 1523 et 1528.

20. Marguerite III de l'Isle (1) eleüe en 1535 benite en 1542 morte en 1549 ou environ, au quel temps le temporel a ete en sequestre entre les mains des commissaires.

21. Catherine d'Igny (2) vivoit en 1555 et 1563, decedee le 5 may 1567.

22. Jeanne II de Bauvaux, eleüe en 1569, le sixième may, present l'Abbé de Clervaux nommé Lupien, morte le 17 octobre 1584.

23. Antoinette de Bauvaux, eleüe le 18 octobre 1584 decedee le iour de S[t] Barnabé 1590.

24. Jeanne III de Florainville (3), parente aux deux precedentes et aux seigneurs de Leymon agee de 25 ans, fut eleüe Abbesse en 1590, presen Dom Claude d'Ancerville Prieur de Hautefontaine et commissaire de la part de M. l'Abbé de Clervaux, benite en 1604 par M. l'Abbé Masson de Morimond, morte le 8 de septembre 1625, laquelle etant sur l'aage et voulant par son autorité avoir une de ses nièces nommee Chretienne de Florainville aagee seulement de neuf ans pour sa coadiutrice fit assembler sa communaute pour par menaces et contraintes la faire elire pour telle, qu'autrement elle alloit abandonner son Abbaye a des etrangers. On eleut donc cet enfant pour coadiutrice aux conditions qu'une Religieuse gouverneroit la maison en sa place, iusqu'a ce qu'elle ait pris l'habit et ait atteint l'aage de dix huit ans.

L'Abbesse venant a mourir le 8 septembre 1625 et les bulles pour la coadiutrice n'étant pas expediees à Rome, les Religieuses representerent aux Superieurs que l'élection faite d'une coadiutrice du vivant de la defunte avoit été forcée et contrainte

(1) Faite Religieuse en 1526 à S[te] Hould.

(2) Sœur du second lit de Philippe des Sales seigneur de Gombervaux et de Chardogne en partie, et aussi de Jean des Sales, seigneur de Coussey et de Longchamp en partie.

(3) Religieuse de S[te] Hould en 1586 ou environ.

par menaces et que le suiet eleu n'etoit pas capable de gouverner la maison n'ayant encore que neuf a dix ans et d'autres raisons de nullité. C'est pourquoy Dom Claude du Guey, Abbé de Varnainvilliers cy devant Religieux de Vauluisant, fut commis pour presider a une nouvelle élection de la part de l'Abbé de Morimond, commissaire du chapitre general pour la Lorraine et l'Allemagne, dans laquelle fut eleüe le 14 septembre de la meme annee Dame Marguerite de Savigny de Leymon, Religieuse professe de Ste Hould (sa tombe est au bas des degres du grand autel).

25. Marguerite IV de Savigny de Leymon, niece de la defunte eleüe le 4 septembre 1625 decedee le 22 Aoust l'an 1657 agee de 75 ans apres avoir eté Abbesse 32 ans. Sa tombe est dans l'Eglise du dehors aupres de la grille des Dames.

Cette Abbesse craignant que quelques personnes ne voulussent faire valoir la premiere election de Chretienne de Florainville et par ce moyen casser la seconde, eut recours au Roy de France pour etre nommee par sa maiesté qui la nomma, ensuite lui donna le Brevet de l'Abbaye, et obtint les Bulles de Rome.

Voila le commencement des nominations a l'Abbaye qui ont continué pour celles qui luy ont succedé apres neamoins que la communauté les demande comme les presentant a sa maiesté, excepté Madame d'Alençon, iusqu'a Madame Marie Coquet qui a eté eleüe selon toutes les formalités requises et regne presentement.

26. Marie Françoise de Nettancourt de Haussonville de Vaubecourt, petite nièce de la precedente, Religieuse Benedictine de St Pierre de Rheims.

Sa grande tante Marguerite de Savigny lui resigna l'Abbaye du consentement de la communauté et l'agreement de Son Altesse en 1653. Elle obtint le brevet du Roy pour coadiutrice en 1654, en prit possession en 1655 et enfin de l'Abbaye apres la mort de Madame de Savigny en 1657 et est decedee le 23 septembre 1688. Sa tombe se voit dans le cheur devant la grille.

27. Catherine II Angelique d'Haussonville soeur de la pre-

cedente fut nommée a la requette de la communauté l'an 1688; elle etoit Religieuse de l'Abbaye de S^te^ Hould ou sa mémoire est encore en veneration par le bon exemple qu'elle a donne a sa communauté pendant qu'elle gouvernoit, faisant paroitre le grand amour qu'elle avoit pour la regularité, la mortification l'humilité etc., elle trepassa le Dimanche 21 feuvier 1694 et est enterree dans le cheur a cote de sa sœur (a qui elle avoit succedé), du coté du cheur de la Prieure.

28. Marguerite V d'Alençon, native de Bar le Duc et Rlgse de S^te^ Hould, fut nommee en 1694, decedee le mercredy 29 juillet 1705 et est enterree de l'autre coté de Madame de Vaubecourt vers l'entree du cheur d'en haut de l'Abbesse.

29. Anne Marie Coquet, etant Religieuse et Prieure de l'Abbaye, fut elëue par la communauté en 1705 par la permission de son Altesse qui par sa bonté rétablit le droit d'election qui avoit été interrompue pendant quelque temps.

Cette election se fit en presence de Monseigneur Dom Pierre Bouchu Abbé de Clervaux a laquelle il presida, comme le Père immediat de ce monastere, par les suffrages de la communauté comme de la personne la plus digne et comme ayant les qualités requises pour gouverner par sa bonté, sa douceur, son expérience, et son zele pour maintenir le bon ordre tant spirituel que temporel dans la maison. Dieu la veuille conserver pour plusieurs années et lui augmenter les grâces nécessaires pour le salut de ses Religieuses qui vivent sous sa sage conduite et le sien et pour l'edification de l'ordre. Apres avoir gouverné un peu plus de 10 ans, elle est morte le 29 septembre 1715 et est inhumee dans le chapitre qu'elle a fait boiser entre le siege Abbatial et l'appologe(1).

(1) 30. Marie Therese Bonjour, Religieuse professe de S^te^ Hoilde apres avoir exercé la charge de celleriere pendant 10 ans, a eté eleüe le 19^e^ octobre 1715 agée de 43 ans, Mgr Dom Pierre Bouchu Président encore a la ditte Election qui a eté faite a la satisfaction de la communauté, laquelle après avoir payé les deptes que l'on avoit eté obligé de faire pour parachever le Batiment commencé en 1705, a fait faire les deux nouvelles caves sous les cloitres, les cloitres, les greniers et le pavillon qui est au bout des dits greniers ou sont les chambres des hotes et parloirs batis aussi solidement

Entre toutes ces Abbesses cy dessus celle qui a paru avoir fait plus de bien a la maison dans ces derniers temps ça eté Madame Marie Françoise de Nettancourt Haussonville de Vaubecourt, laquelle, ayant trouvé l'Abbaye dans un etat deplorable des biens spirituels et temporels à cause des guerres qui minoient le pays, s est etudiee a retablir toutes choses pour mettre le bon ordre dans cette maison. Elle a fait faire le service divin qui etoit cessé aussi bien que la regularité, a quoi elle s'est principalement attachée en faisant venir des Religieuses de l'ordre d'autres maison pour ce pieux dessein iusqu'a ce qu'elle ait receu des novices pour sa maison. Elle a fait batir les chambres du dortoir et l'a retabli en l etat qu'il est presentement a embelli l'Eglise en faisant faire une grille avec les sculptures qui l'accompagnent pour se separer des seculiers, a fait faire des chaires que l'on voit encore pour le cheur et les oratoires qui sont autour. Elle a retabli aussi la cloture qui etoit toute ruinee. Elle a fait batir toutes les commodités de la cour de dehors, comme les chambres des hotes, les ecuries, la grange et autres batiments propres pour le menage. Elle a cherché des personnes capables pour luy donner la connoissance des biens de ce monastère en mettant les titres des archives en ordre autant qu'il s'est pu faire dans ce temps la. Enfin il seroit ennuyeux de mettre en détail tout ce que cette illustre Abbesse a fait pour le retablissement de cette Abbaye, de sorte que l'on peut luy donner a iuste titre le nom de restauratrice et repara-

que spendidement en 1721, 1722, 1723 et 1725 ; la dite dame Abbesse a fait faire en 1724 un plan topographique des terres, prez, Boy et dependances de l ancien domaine de son Abbaye et un autre plan de tous les Batiments qu'il convient de faire pour achever ou perfectionner la ditte Abbaye.

Trente et unième Abesse.

Soeure Jeanne Maucourant Religieuse professe de l'abbaye de S^te^ Hoilde, après avoir exercé la charge de Celleriere pendant vingt ans, fut élue coadiutrice le premier Aout mil sept cent trente six, agée de trente sept ans dix mois neuf jours, Monseigneur Dom Robert Gasaux abbé de Clervaux présidant à la ditte Elextion qui fut faite touttes d'une voye unanime, la communauté composée de seize Religieuses ; six semaines apres l elextion de coadiutrice, Madame Bonjour sa tante mourut. Elle fut mise en possession de l'Abbaye en vertu des Bulles demandées.

trice de toute la maison, ce qui luy a attiré l'estime de tout le pays circonvoisin. Sa memoire est dans la maison de Ste Hould et sera dans les temps a venir en grande veneration en reconnoissance des biens qu'elle y a fait au spirituel et au temporel.

Cette digne Abbesse etant decedee trop tot pour l'entier rétablissement de la maison, on a commencé a batir en 1705 sous Madame d'Alençon ce beau batiment qui paroit en venant de Bar et fait face a l'Eglise ou sont les caves la cuisine, le réfectoire l'ouvroir, des [lits] pour des Dames, l'infirmerie, le chaufoir, ce bel escalier qui sert pour monter du cloitre au dortoir, le grenier et beaucoup d'autres commodités sous la conduite de Mre D. Charles Caucy, Religieux de la Ferté sur Grosne et confesseur de Ste Hould, qui a employé tous ses soins pour l'achever sous Madame Anne Marie Cocquet qui gouverne presentement l'Abbaye et que Dieu conserve (1).

Jay dit dans l'article dernier que l'Abbé de Clervaux etoit le Pere immediat de Ste Hould parceque ie nay pas trouvé dans aucun titre ni memoire dans le Chartrier, que aucune maison de la filiation de Clervaux, ni Trois fontaine, ni Haute fontaine, ni Montiers, ni Cheminon, qui sont les maisons les plus proches de Ste Hould et de la même filiation ayent iamais eu

(1) D'après une visite faite à l'Abbaye de Sainte Hoïlde le 30 septembre 1707 par d'Alençon, conseiller d'état, président en la Chambre du Conseil et des Comptes du duché de Bar, en vertu des ordres du duc Léopold (conservée aux archives de la Meuse, H. Sainte Hoïlde), il est constaté que le village de l'Abbaye de Sainte Hoïlde renferme neuf ménages et trois célibataires; tous les hommes sont domestiques de l'Abbaye; il y a un meunier, un jardinier, un forestier, un portier, un pâtre, un berger, un premier valet de charrue, cinq valets de charrue. La liste donne en outre un oblat. Les treize salariés reçoivent des gages qui varient de 14 à 7 écus par an.

Les terres du village de Sainte-Hoïlde sont cultivées avec trois charrues attelées de cinq chevaux chacune. Toutes les terres, comme les bois, les prés, les étangs, appartiennent à l'Abbaye : on compte 200 jours de terre, 12 jours de pré, non compris les prés que l'Abbaye possède sur le finage de Bussy, 1 jour de vigne. Il n'y a point de friches. Il n'existe pas de rivière, mais seulement un petit ruisseau.

Toutes les justices appartiennent au duc de Lorraine.

On ne trouve d'autre usine qu'un moulin appartenant à l'Abbaye.

aucune iurisdiction que par commission sur elle. Au contraire l'Abbé de Clervaux y a touiours exercé sa iurisdiction immediate en presidant aux élections comme il a fait encore en 1569, à celle de Madame Ieanne de Bauvaux et en d'autres occasions.

Dautres raisons font voir que ce que l on dit est veritable et prouvent invinciblement que cette maison dépend immédiatement de Clervaux entre lesquelles celle cy en est une qui est que depuis les commencemens iusques a present les confesseurs de la maison ont été des Religieux de Clervaux et envoyes par l'Abbé dudit lieu. Ce qui se voit premierement par la Chronique de la Dedicace de l'Eglise faite en 1255, où il est dit que les nommés Dom Iean et Dom Ponce Religieux de Clervaux étoient confesseurs du temps de cette ceremonie. On voit encore dans des titres de siecles en siecles que les confesseurs netoient que de Clervaux entre lesquels en 1585 il y avoit un Religieux de cette Abbaye, nomme Dom Robert de Ceffons proche Montirandey, qui etoit confesseur de Ste Hould et curé de Bussy. Si depuis ce temps la il y a eu des Religieux d'autres maisons qui ont servi en cette qualité, ils ne l'ont fait qu'après en avoir eu la commission de l'Abbé de Clervaux.

Secondement les Abbés de Troisfontaines, Cheminon et autres n'ont rien fait à l'Abbaye que par commission coniointement avec l'Abbé de l'Isle en Barrois, lequel Abbé de l'Isle a eu plus de commissions du chapitre general et de Clervaux pour les affaires de Ste Hould que les autres Abbés de Troisfontaine, Montier, Cheminon et Haute fontaine, ce qui fait voir que ce monastère n'a iamais eu dautre Pere immediat que l'Abbé de Clervaux. Et en 1390 Dom Claude d'Ancerville de Haute fontaine, Docteur en Theologie et Prieur dudit lieu qui a preside a l'election de Madame Ieanne de Florainville, ne se qualifie dans son verbal que de commissaire pour cette élection de Mr de Clervaux et non pas de Troisfontaines ni d'autres.

De plus les titres prouvent la même chose en plusieurs endroits, entre autres celuy de l'année 1324 qui marque que la donation d'une rente a ete faite a Ste Hould du consentement de Mathieu Abbé de Clervaux Visiteur et Pere de ce monastere,

il y a encore d'autres titres qui font voir avec la meme clarté la verité de ce qui a eté avancé lesquels on ne rapporte pas, cecy etant suffisant pour ce suiet.

Quoyque lon n'ait trouvé dans toutes les recherches que l'on a faites des Abbesses que le nombre de vingt, il semble qu'il y en a eu un nombre plus grand. Et on le peut voir dans le chapitre sur une tombe d'une ancienne Abbesse dont les écritures sont a moitie effacées, ou on lit encore qu'elle etoit la vingt troisieme ou vingt quatrieme; ce qui fait coniecturer que le nombre que l'on a mis cy devant ne peut pas être iuste car selon cette liste des Abbesses la vingt troisieme et vingt quatrieme sont dans l'Eglise et non pas dans le chapitre ce qui seroit une contradiction manifeste ainsi il faut croire qu'il y a eu davantage d'Abbesse. En effet il y a deux endroits de cette liste ou il y a trop de distance de temps d'une Abbesse a une autre.

Privileges.

L Abbaye de S^te^ Hould iouït des Droits, Privileges et exemptions accordés par les Souverains Pontifes iusqu'a ces derniers temps aux Abbayes et monastères de l'ordre de Citeaux de l'un et l'autre sexe etant du meme corps, comme de l'exemption des dixmes grosses menues et novales meme acquises et a acquerir apres le 2^e^ Concile de Latran et autres prerogatives qui sont specifiees dans les Bulles et confirmes par les Roys de France et de son Altesse de Lorraine meme, par sa Déclaration donnee a Luneville le 12 May et verifiee par un Arrest de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, le 2 Iuillet de la meme annee, a la Requete des Abbez et monasteres dudit ordre qui sont dans ses etats.

Outre ces Bulles communes de l'ordre, Gregoire Neuvieme en a donne une autre particulière en 1236 pour l'Abbaye de S^te^ Hould qui confirme sa fondation, approuve les donations et Acquests faits de ce temps la a l Abbaye avec son revenu lesquels sont specifies comme il s'ensuit :

Les paturages preys et bois,

Vingt-cinq muids de froment a prendre annuellement sur les

moulins de Bar mesure dudit lieu, voyez l'art. des moulins le Comte,

Vingt-cinq muids d'aveine de vente mesure de Bar sur Laheicour, changé,

La rente de quarante livres a prendre sur le Tonlieu de Bar,

Cinquante muids de vin sur les vignes du Comte de Bar,

Le moulin Bannal de Laheicour, en sorte que personne ne peut batir d'autre moulin depuis Louppy le Châtel iusqu'à Auzecour,

Les preys de Laheicour appelles Breuil et les poules a recevoir tous les ans audit lieu,

La rente de trois muids de froment et trois muids d'avoine a prendre sur les terrages et la ferme de Leymon donnee par noble homme Pierre de Bormont,

Une maison et des vignes situees à Bar donnees par Vuiard Pretre et Chanoine de S^{t} Maxe de Bar, vendue la maison,

Un Rez de froment a prendre sur les terrages de Bourroure, que ie crois que l'on nomme presentement Bouruze donne par noble homme Iacques de Orne,

Les dixmes de Resson, de Sauvoi, de Neufville, de Seraucour et de Belrain,

L'exemption de payer les dixmes des novales et autres privileges accordés a l'ordre de Citeaux.

Il est deffendu a aucun Eveque et a qui que ce soit de faire assister les Religieuses ni personne de leur part aux Sinodes et assemblees publiques ni d'y contribuer de leurs biens.

Il est deffendu de faire les ordres ni de faire aucune assemblée publique dans le monastere.

Il est deffendu de rien prendre pour les consecrations des autels ni pour les saintes huiles, autrement il est permis de s'adresser a un autre Eveque catholique pour cela.

Si le siege Episcopal est vacant il est permis d'avoir recours dans le besoin au premier Eveque catholique sans preiudice neamoins de l'Eveque Diocesain qui viendra.

Il est permis de prendre un Eveque catholique pour benir des autels ou recevoir des Religieuses sans la permission de l'Eveque.

L'Eveque ni ses officiers ne peuvent pas excommunier ni interdire la maison ni aucun domestique ni mercenaire faute de payer les dixmes, ou pour avoir travaillé un iour de fete du Diocese auquel la maison fait travailler.

Il est permis pendant un interdit general du pays de celebrer le service divin pourveu qu'il n'y ait point de personnes excommuniees ni interdites.

Enfin les memes privileges, immunites et libertes sont accordees a l'Abbaye de S^te^ Hould, qui ont ete accordés par les predecesseurs de Sa Saintete au dit ordre de Citeaux.

Liberté d'acquerir des biens dans la mouvance De Bar et amortissement.

Le pieux Prince Henri Comte de Bar fondateur de l'Abbaye a eu tant d'inclination de luy faire du bien, que l'an 1239 devant que de partir pour aller a la conquete de la terre Sainte, il lui donna par un titre scellé de son grand Sceau la liberté d'acquerir doresnavant et pour touiours des biens dans toute l'etendue des terres qui mouvoient de luy et les amortit en meme temps par avance ; ce privilege a ete confirmé par Roger Eveque de Toul et par Philippe Comtesse de Bar Epouse dudit Henri l'an 1241. Les deux titres sont dans le Chartrier dont le second est comme il suit :

Ie Rogiers par la grace de Dieu Eveque de Toul et Ie Philippe Comtesse de Bar faisons connoissant a tous que nous avons veu une lettre que Henri Comte de Bar envoya a l'Abbesse de Sainte Ahoult et au convent de son testament scellee de sceau pendant et faite en telle maniere : Ie Henri Comte de Bar fais scavoir à tous ceux qui ces lettres verront et orront que l'Eglise de S^te^ Ahoult, que iay fondee en remission de mes pechez et de mes antecesseurs, peut acquerir par mon lous et par mon crant dans mes fiefs et dans les fiefs que lon tient de moy, par le crant de ceux qui les tiennent. De plus luy ay permi de tenir a touiours ce que iavois et reclamois dans mon bois qui est avec le bois du Seigneur Renaut de Neufville. Et pour ce que ce soit une chose ferme et stable iay mis mon sceau en

ces lettres en temoignage de vérité. Ceci fut fait l'an que le milliaire couroit par mil deux cens trente neuf ans au mois de septembre. Et parce que nous avons veu ces lettres et que nous voulons qu'elles ayent leur effet nous avons mis nos sceaux en ces lettres à la requête de Thibaut de Bar. Ce qui fut fait le mercredi devant la Chandeleur quand le milliaire couroit par mil deux cens quarante et un an au mois de Janvier.

De plus elle a eu le droit de committimus dez l'an 1442 comme il paroit par un titre qui est dans les papiers de Varenne du Chartrier comme étant de fondation Royale et fondee par le Souverain du pays Barrois.

Auparavant que de commencer à faire mention des biens de la maison, ie crois qu'il est necessaire de faire une liste generale des endroits, où on percevoit autrefois et où on percoit encore dans la pluspart des lieux, des droits de dixmes et preciputs sur icelles.

Table alphabétique des lieux ou on percoit des dixmes et des preciputs sur quelques dixmes.

Auzecour. — Trois muids de bled moitange de preciput sur les grosses dixmes de Auzecour et Laheicour.

Behonne. — Deux tiers des menues dixmes.

Chardogne. — Un preciput de deux muids moitange sur les grosses dixmes.

Chonville. — Le tiers des grosses et menues dixmes.

Domeure. — On percoit les deux tiers des menues dixmes.

Eschenay. — Le sixième des grosses et menues dixmes.

Laheicour. — Trois muids de bled moitange de preciput sur les grosses dixmes de Auzecour et Laheicour.

Mongneville. — Deux francs sur les grosses et menues dixmes en preciput.

Mussey. — Un tiers des grosses dixmes de Mussey, abandonné à Messieurs de S[t] Maxe de Bar a cause des charges trop grandes et un tiers des menues dixmes pour echange pour la quatrieme partie du moulin de Choiseil proche Erize fait en 1294 dont M. de Lecaille dit n'avoir connoissance.

Naive. — Droits de dixmes grosses et menues sur diverses contrees de Naive.

Neufville soubs Ligny. — La moitié des grosses et menues dixmes.

Neufville sur Orne. — Les trois douziemes et le quart des grosses dixmes et quatre douziemes des menues dixmes.

Oey. — Le sixieme des grosses et menues dixmes.

Resson. — Deux tiers des menues dixmes du vin et le tiers dans les autres menues dixmes.

Saint-Ioire. — La moitie des grosses et menues dixmes.

Seraucour pres Bauzee. — Quelques part sur les grosses dixmes.

Tarincour proche Erise la Grande. — Le tiers des grosses et menues dixmes.

Vassincour. — Le preciput de trois muids de bled moitange sur les grosses dixmes et quelque part sur les menues dixmes.

Vavincourt et Sarney. — Un preciput de quatre Septiers de bled moitange sur les grosses dixmes.

Ville sur Belrain. — Un sixieme des grosses et menues dixmes.

Souves. — Contree de Louppy et Chardogne. — La moitié des dixmes a partager avec les décimateurs de Chardogne et dont ie nay pas la connoissance et que i'espere scavoir et mettre dans son article particulier.

Du Cartulaire manuscrit.

Il y a un livre manuscrit en parchemin, couvert de bois et par dessus revetu d'une peau rouge, que l'on ne connoissoit plus comme cartulaire, qui contient la coppie de presque tous les titres dont on doit faire cas et conserver comme les titres memes. Il consiste en cinquante trois feuillets paraffes a chacun desdits feuillets par un Nottaire en 1663 nommé Lecaille différent du sieur Lecaille cy devant Procureur de la maison. Cela paroit par l'ecriture et les paraffes qui font connoitre que ce Lecaille n'est pas le meme que le Procureur.

Au defaut des titres qui ont ete perdus par incendie ou autrement on produit presentement les cartulaires pour verifier les

possessions et droits que l'on peut avoir sur les anciens heritages des Abbayes comme celuy cy a deia servi en representant au Conseil de Son Altesse Serenissime Charles IV qui ordonna par son décret du 18 avril 1664 que les fermiers du petit Louppy payeroient la redevance de deux muids de bled moitange a l'Abbaye après avoir produit seulement la coppie du titre tiré de ce cartulaire.

Et comme ce livre est difficile a lire et dechifrer par son caractere ancien et par ses abbreviations dont on se servoit dans le temps que l'on faisoit ce manuscrit, Madame l'Abbesse de ce temps en a fait faire une coppie d'un caractere plus lisible et dont on peut se servir plus facilement qui est reliee et couverte d'un papier bleu en facon de livre.

Bar, Domaine.

On percevoit autrefois, et devant le retour de Son Altesse, plusieurs rentes sur le Tonlieu et Domaine de Bar, qui avoient eté donnees par les Comtes de Bar fondateurs de la maison et leurs protecteurs et par des Seigneurs du pays dont les biens ont ete reunis et le sont encore au Domaine des Ducs de Bar desquels on a et on conserve les titres qui sont dans le Chartrier avec les pieces iustificatives de la possession dont voicy les articles (1).

1° Une rente de Soixante seize francs a prendre sur le Tonlieu de Bar et la rente de Condé.

2° Celle de quatorze muids six poignees de froment, cinquante livres de cire et cinq francs pour un porc gras à prendre annuellement sur la Celerie de Bar, a quoy a ete reduite la rente de quarante rez de bled moitie froment moitie avoine sur les moulins de Varenne qui etoient alors possedes par les Comtes de Bar laquelle rente avoit eté donnee dez l'an mil deux cens 40 ou environ par Henri de Bar fils de Henri fondateur de l'Abbaye decedé quelque temps apres et confirmee apres sa mort par Thibaut Comte de Bar et Renaut de Bar ses freres en 1249.

(1) Voyez à la fin de l'article de Bar.

3° Celle d'un muid froment et avoine sur la celerie de Bar a cause du gagnage de Huet de Bullainville situe a la vallee de Buzé proche Levoncourt a laquelle elle avoit eté reduite au lieu de deux muids donnés en 1270 par Milon de S[t] Amand Chevalier, a prendre sur l'acquest qu'il avoit fait a Bucé qui consistoit en une maison, grange et beaux heritages de terres et preys.

Il se recevoit en 1302 sur le moulin de Bucey par accord fait entre les Dames de S[te] Hould d'une part et Pointe du Buisson femme du Seigneur de Bucey et Milet de Bullainville d'autre part six septiers de mouture a prendre tous les ans le iour de S[t] Remy sur ledit moulin.

Perrenet de Chardogne a ioui de ces heritages et pendant sa iouissance il faisoit difficulté de payer ladite rente, mais par une sentence donnée en 1332 il fut condamné de satisfaire aux Religieuses de S[te] Hould.

En 1443 il est fait un accord pardevant un notaire imperial entre les Abbesse et convent de S[te] Hould d'une part et Simon de Varney de Bar-le-Duc, qui refusoit de payer la dite rente et qui devoit plusieurs arrerages de cette rente, d'autre part, alleguant que les terres n'étoient pas cultivees qui porte qu'il sera tenu de faire cultiver pendant dix ans lesdits heritages et les admodier le plus qu'il pourra, durant lesquels dix ans les Religieuses recevront des mains dudit Simon la moitié du revenu de ces heritages. Et les dix ans etant expires et dans la suite la rente de deux muids de froment et avoine se payera comme auparavant.

Cette rente se trouve reduite en 1583 lors que son Altesse etoit en possession de cet heritage qui se nomme dans les titres de ce temps la Le gagnage de Hue de Bullainville situee en la vallee de Bucey pres Levoncour, Villotte et Erise.

4° Celle de deux muids moitié froment et avoine mesure de Condé a prendre sur les dixmes et terrages du petit Louppy donnée en 1238 par Geofroy de Louppy marechal de Champagne et, comme les Ducs de Bar iouissent des terres des deux Louppy, on a touiours recu cette rente, iusqu'a ce que Son Altesse etant de retour et son conseil trouvant ces quatre rentes

trop grandes les a reduite depuis quelques annees a quatre cens livres ou environ que l on prend sur le domaine de Bar et cela par la negligence des personnes qui auroient dû prendre plus de soin et avoir plus d'affection pour l'interest de la maison; ce qui pourroit bien ternir leur memoire et effacer le souvenir du bien qu'ils ont pretendu avoir fait d'ailleur a ladite Abbaye.

Le Moulin le Comte de Bar.

Henri II Comte de Bar donna en 1239 ou confirma ce qu'il avoit donné dès la fondation de l'Abbaye de S^te^ Hould : une rente de vingt cinq muids de bled froment a prendre sur les moulins le Comte.

Et comme dans la suite des temps Mess^grs^ les Comtes de Bar ne payoient pas cette rente et qu'ils etoient demeurés redevables de six cens muids d'arrerage, ils iugerent a propos de ceder et transporter lesdits moulins a l'Abbaye avec pouvoir de leur faire changer de place pour plus de grande commodité aux conditions de payer à la maison Dieu ou hotel Dieu une redevance dont lesdits moulins etoient chargés et dont apres iouissait la communauté de S^t^ Antoine de Bar, scavoir treize muids de froment annuels a prendre sur lesdits moulins donnés par lesdits Seigneurs.

Et en 1300 ou environ les moulins n'étant plus en etat de servir faute de reparation, l'Abbaye n'etant pas en etat de les faire reparer a cause des frais excessifs qu'il convenoit faire on remit entre les mains du Comte Henri III petit fils du fondateur de l'Abbaye le susdit moulin moyennant la rente de vingt cinq muids de froment.

Ensuite en 1372 Robert Duc de Bar remit entre les mains de l'Abbesse et du convent lesdits moulins pour n'etre point suiet a cette rente et etre dechargé des arrerages qu'il devoit à l'Abbaye.

Enfin en 1375 l'Abbesse et le convent presenterent requete au chapitre general de l'ordre pour avoir permission de faire un transport desdits moulins aux Religieux de S^t^ Antoine

1908. — SAINTE-HOÏLDE

(Vue prise du Sud-Ouest)

de Bar qui avoient un preciput sur iceux de treize muids de froment dont on etoit charge a cause de la maison Dieu ou hotel Dieu de Bar qu'on leur avoit assigné dans leur etablissement audit Bar moyennant quinze muids de froment a payer annuellement à l'Abbaye, sans etre obligé a contribuer aux reparations ni aux autres charges dudit moulin.

La transaction fut faite avec le consentement de l'Abbé de S[t] Antoine de Vienne et de sa communauté comme superieur general de cet ordre en 1390, comme il paroit par les actes et titres qui sont tous dans le Chartrier de l'Abbaye scellés des sceaux dudit Abbé, de celuy de sa communauté et de celuy du Comté de Bar qui est au milieu.

Il y a aussi un vidimus ou verification desdits titres fait en 1407, et il faut remarquer que si les moulins manquoient, cette rente se doit prendre sur tous les biens dudit S[t] Antoine de Bar en quelque lieu qu'ils soient.

On a eu autrefois plusieurs maisons a Bar. La premiere etoit situee dans la rue de l'ecole qu'on appelloit la maison de S[te] Hould; elle a ete vendue en 1558 par l'Abbesse et le convent du consentement de l'Abbé de Clervaux apres les enquetes faites de la commodite et incommodité de cette vente par l'Abbé de l'Isle en Barrois commissaire pour cela. Et en 1568 on a fait des poursuites aupres du Duc de Bar pour casser cette vente et alienation selon ce qui est dans le Chartrier, mais il ne paroit pas que l on ait reussi dans cette entreprise.

Il y avoit une autre maison dans la rue des Tanneurs de Bar que lon a encore vendue a cause qu'elle etoit trop ruineuse et qu'il falloit trop de frais pour la reparer, en 1662, avec la permission de M. de Clervaux Père immediat.

On possede encore actuellement une autre maison situee dans la rue des Juifs provenant pour une partie de M. Thierion Chirurgien de Bar qui s'est donné a la maison en 1676; l'autre partie qui etoit plus considerable a ete acquise en 1686 dont on a le contrat dans le Chartrier.

Soeur Marguerite Fernandel converse en entrant en Religion a donne a l'Abbaye entre autres biens la moitié d'une maison sise en la rue de Bar au faux-bourg d entre deux ponts, entre

Claude Ladroite d'une part et Claude Poyart d'autre. La part de Ste Hould ioignant ledit Poyart loüee en 1658 douze francs Barrois par an — l'autre partie de la maison appartient a Jean Bernier Chirurgien a cause de Anne Rambonnet sa femme.

Le Comte Henri avoit donné des les commencemens cinquante muids de vin a prendre sur les vignes de Bar; c est pour cela qu'il y a encore des titres qui font connoitre qu on possedoit autrefois plusieurs rentes sur des vignes situees a Bar.

On avoit encore acqui des vignes dont on a encore des baux amphiteotiques, les uns pour soixante ans, d'autres pour quarante, d'autres pour vingt quatre ans.

Soeur Marguerite converse avoit aussi donne un iournel de vigne situé a Bar en trois pieces. La premiere piece contient 42 verges aux hautes chanteraines entre Jean Bernier maitre chirurgien de Bar a cause d'Anne Rambonnet sa femme d'une part et... d'autre part.

La 2e de 14 a 15 verges a la cote du prey ledit Bernier son compersonnier d'une part.

La 3e de demi iournel a Harauchatel entre Didier Michel dit Bussy de Bar et Marie Lambert.

On a fait quelques echanges de quelques unes de ces vignes qui sont a Bar dont les contracts ne paroissent pas dans les titres.

Argent que lon recevoit du Tonlieu de Bar.

En 1239 le Comte Henri a donne quarante livres de forts a prendre sur son Tonlieu de Bar.

En 1276 le Comte Thibaut son fils a donne trente six livres a prendre sur le meme Tonlieu en echange de huit vingt quartes de bled qu'il avoit donné a prendre sur les dixmes grosses et menues de Port sous Mouzon appelé Port sur Seille, comme aussi de quatre arpens de bois que l'on avoit dans le bois d'Jurée, de 25 muids d'aveine sur les rentes du Comte de Laheicour et Auzecour avec un muid de froment sur les terrages de Neufville provenant des enfans de Raoul Cheon.

Dix livres a prendre sur le Tonlieu de Condé donné par...

Ce qui fait voir que le tout faisant 86 livres qu'on devoit recevoir du Tonlieu avec les 14 muids, 50 livres de cire, cinq francs de Varenne et deux muids sur le petit Louppy font une rente plus considerable que ce que l'on recoit a present du Domaine de Bar et qu'il y a lezion.

Bussy la Cote.

Bussy la Cote est un petit village situé entre la riviere d'Orne et les bois de l'Abbaye, les terres de Varney, de Chardogne et de Neufville sur Orne.

La Seigneurie de Bussy appartenoit auparavant son acquisition faite par l'Abbaye de Ste Hould, au Seigneur Iean de Saivans de Noyers, a Iean de Morey, Renaud Brognon et Varinet de Behonne.

Ces trois derniers possedoient des fiefs et arrierefiefs dans Bussy qui relevoient en homage dudit Seigneur Iean Saivans.

L'Abbaye a premierement acqui du Seigneur de Saivans de Noyers les terrages finages et parochages(1) qu'il possedoit a Bussy avec les terrages qu'il percevoit a Mussey et Neufville en 1285.

Deux ans après scavoir en 1287 on a acqui du meme Seigneur tout son fief et domaine en franc alleu, les hommes et les femmes nommes cy apres a lui appartenans et les heritiers provenans d'eux, avec leurs biens et leurs redevances, sa maison, sa grange ou ferme et ses appendices, sa vigne, son iardin, la moitié du four bannal, la moitié de la bannalité et de la iustice du finage de Bussy, les preys, les terres, les bois, les droits sur la rivière, les droits de cens, de rente, de corvees, de poules qui lui appartenoient, les homages des fiefs et arrièrefiefs que lesdits Iean de Morey, Renaud Brognon, et Varinet de Behonne tenoient de luy en finage à Bussy.

L'annee suivante scavoir en 1288 Jean de Morey fils de Gerard Brognon, qui possedoit lautre moitié de la Bannalité de la iustice et parochage, droit de dixme en droits sur la

(1) Droits de dixmes.

riviere, des bois, des preys rentes censines hommes femmes et autres droits seigneuriaux en homage neamoins envers le premier Seigneur, les vendit a Thomassin, Prevot de Bar, qui les revendit aux Dames de Ste Hould du consentement dudit Jean de Morey et qui l'approuva et donna encore de son plein gré tout ce qu'il pourroit pretendre sur ladite Seigneurie ou qu'il n'auroit pas vendu audit Thomassin, sans rien réserver.

Douze ans apres scavoir en 1300 Gerard Brognon ayant herité de Renaut Brognon les droits d hommes et femmes en franc alleu les vendit a l'Abbaye les nommant par leurs noms au nombre de 24 ou environ tant hommes et femmes qu'enfans comme cy apres, leurs biens et leurs enfants heritiers toute appartenance telle qu'elle soit.

Nota. — Excepté que le dernier de ces hommes de Bussy nomme Paruy du petit Louppy iouira paisiblement de son bien sans redevance sur iceux, mais que sa personne sera homme aux conditions neamoins qu'il ne pourra rien acquerir dans Bussy sans la permission de l'Abbesse et du convent de Ste Hould, non plus qu'il ne pourra vendre de ses heritages de Bussy qu'a des hommes de l'Abbaye.

Il restoit encore une redevance dont l'Abbaye etoit chargee de payer annuellement sur les terrages et assises de Bussy, scavoir de trois muids de froment Messires Jacques Massard Chanoine de Bar l'acheta en 1323 de Jean Fourquenet heritier de Varinet de Behonne et en 1325 dechargea l'Abbaye de cette redevance; le titre de cette decharge est au Chartrier.

Ainsi toute la Seigneurie, iustice, Bannalité, droits de terrage, parochage, droit de dixme, hommes de corps, redevances, corvees ont eté reunies en 1325 a un meme Seigneur qui sont les dames de Ste Hould, lesquelles doivent iouir de ces droits interrompus par les guerres et desertions des habitans a cause des calamités arrivees depuis 1559 par les heretiques et autres ennemis de la paix.

Les registres des comptes de 1505, 1515, 1527 et 1559 (entre autres le dernier) disent que l'Abbaye iouissait de la moyenne iustice basse et fonciere de ces hommes de corps, du four et pressoir banal, etc., on le connoitra encore par un extrait

d'une requete presentee au Duc de Calabre de Lorraine et de Bar que lon va mettre avec d autres extraits de Registres des Comptes de l'Abbaye.

Extrait de la requete presentee au Duc de Calabre Lorraine et Bar en 1527.

A l'Abbaye appartient le village de Bussy la Cote en toute iustice moyenne et basse auquel lieu elles ont plusieurs homages qui leur payent leurs redevances et autres droits Seigneriaux, comme four, pressoir, rivieres, rentes et revenus pour lesquels hommes iusticiers et aussi tous autres demeurans audit Bussy elles ont leur mayeur et iustice pardevant lesquels tous demeurans audit lieu a qui qu ils soient sont responsables en action personnelle et reelle et toutes amendes comme de cinq sols, quinze sols, soixante sols arbitraire, etc.

Vingt ans auparavant, scavoir en 1506, Messieurs de la Chambre des Comptes de Bar prononcerent une sentence scellee des trois principaux d'eux contre la iustice de Louppy dans laquelle il est fait mention que l'Abbaye a droit de iustice moyenne et basse, mettoit et constituoit dans le village de Bussy, mayeur, échevins, doyen, sergens et messiers qui avoient la connoissance et iudicature des actions reelles et personnelles qui se mouvoient entre les habitans dudit lieu.

Extrait du registre des comptes de l'Abbaye de l'annee 1559.

Le village de Bussy la cote appartient en moyenne iustice basse et fonciere a la dite Eglise. Et sont les assises d'argent qui sont deubs par chacun an par les habitans dudit lieu tels que chacun homme de corps de ladite Eglise doit pour son chef au iour de Paques six blancs la veufve trois blancs et pour chacun cheval trayant six blancs, mais le cheval affranchit l'homme de son chef, la vache a lait six deniers et celle non a lait un denier, le poulain de lait un denier, et chacune bete oisible menue une obole.

Et pour les assises de grain chacun habitant homme de corps a ladite Eglise doit pour son chef au iour de S[t] Remi chef d'octobre par chacun an la quantité de deux septiers moitange et s'ils ont betes trayans, le cheval doit deux septiers moitange et le bœuf un septier et affranchissent lesdites betes leur maitre.

Chacune femme suiette de leur dite Seigneurie doit une poule de reconnoissance au iour de S[t] Remi.

On voit par la que les assises d'argent étoient à Paques et les assises de grain étoient le premier iour d'octobre.

Extrait du registre des comptes de l'Abbaye pour l'an 1505.

Assises de Paques deues par les hommes et femmes de la Seigneurie dudit Bussy appartenant aux dites Dames, qui sont telles que chacun homme de corps desdites Dames doit audit terme pour son chef deux sols, pour chacune bete oisable un denier, et pour chacune bete allant six denier.

Extrait du registre des comptes de l'Abbaye de l'annee 1515. Assises de Bussy la cote.

Chacun des hommes ou femmes de la Seigneurie doit pour son chef au iour de S[t] Remi chef d'octobre deux septiers de bled moitange et si il y a un ou plusieurs chevaux trayans tel cheval affranchit son maitre de l'assise de son chef, mais chacun cheval trayant doit pour assise deux septiers de bled moitange et le bœuf trayant un septier tel bled.

Les hommes de Bussy les femmes et enfans acquis lannée 1287 de Iean Saivans de Noyers.

Androüin de Bussy
Humbelet sa sœur
Iennet fils de Huguenet
Bernier le Messain

Iean fils de bonne sœur de Iennin
Hortenon
Haugette femme de Oudet
Varnier Colet
Baptiste les auls
Iean le musnier
Androüet

En 1561 ou environ Madame Catherine d'Igny a poursuivi en cour de parlement Alix femme de corps de la Seigneurie de Bussy et epouse de Nicolas Millot auparavant mayeur de Bussy pour payer une poule de reconnoissance, il y a dans la boette de Bussy un plaidoyer à ce suiet.

Iean fils de Houdion.
Humbelet.
Emeline.
Marguerite.
La moitie de Grignan et de Haley.
Les femmes et les enfans des maisnies des hommes et des femmes.
Les hommes et les femmes acquis de Iean de Morey qui etoit Seigneur en partie de Bussy ne sont pas specifies dans le titre de l'annee 1288.

Les hommes, les femmes et les enfans acquis de Gerard de Brognon en 1300.

Colet
Emmeline
Ieanne enfans d'Oudette
Hauguy seur d'Oudette
Thomassin
Iean
Heluy
Raulin
Domangin } enfans d'Emmeline
Iean

Gerardin
Domangin
Iennin
Marie
} enfans de Husson

Collet
Husson
} enfans d Elluy

Houguette femme de Hussson fils d'Oudet
Colet fils de Ternuy
Ses trois enfans
Les deux enfans de Iean fils de Lambert
Paruy du petit Louppy demeurant à Bussy.

On a touiours ioui du droit du four bannal comme les anciens baux le font connoitre iusqu'a ce qu'il a ete ruine du temps guerres on voit encore les vestiges de la place proche le cimetiere du lieu.

Pour le droit de pesche grosse et menue dans la riviere d'orne et dans letendue du finage de Bussy il s'est touiours conservé et quelquefois on l'a admodié a des particuliers et meme aux habitans dont on a les baux.

Acquisitions à Bussy la Côte.

En 1290, on a acqui la vigne de Thibau de Neufville situee a Bussy entre la vigne de l'Abbaye et le puy.

En 1294, on a acqui un iardin et une vigne appellee la caterne situes a Bussy dessous les meys dudit lieu entre la vigne de Cousin d'une part et le chemin d'autre que Milon de Cousance avoit achetee des enfans de Renaudin de Neufville dit le veuf et de trois autres laquelle caterne etoit chargee envers l'Abbaye de S^te^ Hould de dixmes et terrages scavoir de dix huit septiers, deux, et en demeuroient seize avec deux deniers de coutume pour le mey.

Le mey le pretre devoit 2 gros de censine, il est contigu a la maison du Curé.

En 1297 Iean de Molleincourt Chanoine de Toul a donne a l'Abbaye une vigne situee proche celle de la maison.

La meme annee Thibaut Cousin de Neuville a vendu a l'Ab-

baye une vigne situee entre celle de la maison d'une part et le puy d'autre.

En 1531 et autres annees suivantes on a acquis plusieurs pieces de vignes situees à Bussy qui peuvent etre reduites a six ou sept lournels ou environ.

Il y a de plus plusieurs contrats d'acquisition de maisons, terres, preys etc., qui sont dans le Chartrier chacun en sa liasse et spécifies dans un inventaire que lon a fait.

Moulin de Varney.

Le moulin de Varney (1) a ete donne en 1239 en meme temps que plusieurs biens specifiés dans le titre qui est au cartulaire nombre 79 par Henri Comte de Bar.

Plusieurs baux se sont faits dedits moulins dans lesquels la pesche du canal est admodiee ensemble à celuy qui prend a ferme ledit moulin.

Depuis quelques temps M. de Choisy seigneur de Varney a pretendu pouvoir pescher seul privativement a tout autre trois fois l'annee dans ledit canal. Il y a deux consultations et deliberations des Avocats de Paris dessus cette affaire qui disent entre autre chose que les Dames de S^te^ Hould peuvent pescher coniointement avec ledit Seigneur selon l'exposé qu'on leur a fait.

Il faut noter qu'il y a deux biels ou canaux a ce moulin, l'un ancien que l'on a abandonné et l'autre fait en 1524 par la permission du Prince que les Dames ont fait faire et ont acheté des preys pour cet effet de Messieurs du Chapitre de S^t^ Maxe de Bar et qui par consequent leur appartient.

Venise.

Il y a dans la liasse deuxieme de Varney un contrat de cens et rente sur une maison sise a Venise et sur une piece de prey situe au meme lieu et sur des heritages specifies qui sont a Rambercour sur orne.

(1) *Pacifice*, *id est*, exempt de toute charge.

Rambercourt sur orne.

En 1559 selon le Registre des Comptes de ce temps la, un nomme Cuny Champenois demeurant audit Rambercourt etoit tenu de payer par chacun an au iour et fete de la Purification de Notre Dame envers l'Eglise de S^te^ Hould la somme de Trente gros Barrois de cens annuelle et perpetuelle pour cinquante francs de monnoye qu'il tenoit de ladite Eglise qui est la rente du contract précédent.

Il y a encore le prey de la fosse Simonnet qui doit être icy.

Mussey.

On possedoit autrefois audit Mussey plusieurs biens comme il s ensuit :

Le tiers des grosses dixmes du finage qui avoit ete confirmé par Roger Eveque de Toul en 1246 avec les dixmes de Neufville et Vassincourt. Le titre de cette confirmation est dans les papiers de Neufville et dans ceux de Chonville.

Ce droit de dixmes etant chargé envers le Chapitre de S^t^ Maxe de Bar de huit muids et quatre quarterons de moitié froment et avoine, voyant que cette charge etoit trop forte pour le peu de revenu qu'il en restoit, on a abandonné au dit Chapitre ce tiers des grosses dixmes et donné en meme temps les titres qui en faisaient mention. Voicy l'acte dudit desistement trouvé dans le Chartrier scelle des sceaux du Doyen et du Chapitre.

Désistement du tiers des grosses dixmes de Mussey.

Nous Doyen et Chapitre de l'Eglise Collegiale de S^t^ Maxe de Bar faisons scavoir et connoissant a tous que comme nous eussions, prissions et tinssions chacun an a touiours heritablement en et sur la tierce partie des grosses dixmes de la ville de Mussey et les appartenances d'icelle ville la somme de huit muids et quatre quarterons de bled et avoine par moitie a la mesure et au prix du minage de Bar, laquelle tierce

partie desdites grosses dixmes competoit et appartenoit a Religieuses Dames et Sages Abbesse et le convent de l'Abbaye de Ste Hould. Et par les mains d'icelles prenions et recevions lesdits huit muids et quatre quarterons dudit bled sur ledit tiers desdites grosses dixmes. Et il soit ainsi que ladite Abbesse et convent pour ce qu'elles se tenoient et trouvoient trop achargees de ce qu'elles nous payoient chacun an lesdits huit muids quatre quarterons dudit bled sur ledit tiers desdites grosses dixmes qui ne pouvoit tant valoir si comme elles disoient. Elles de certaine science et de bon avis nous ont quitté, cédé, baillé et délivré la tierce partie desdites dixmes pour tenir hereditablement ainsi comme il est plus pleinement contenu par lettres scellees des scels desdites Abbesse et convent qu elles nous ont sur ce baillé et délivré. Assavoir est que par meur, bon avis et déliberation de bon conseil sur ce eu, pour ce que lesdites Abbesse et convent nous ont quitte ladite tierce partie des dites grosses dixmes. Nous Doyen et chapitre dessus dit pour nous et pour nos successeurs avons quitté et quittons lesdites Abbesse et convent et leurs successeresses a touiours mais en perpetuité lesdits huit muids et quatre quarterons dudit bled que nous prenions et avions chacun an sur ledit tiers dudit dixme sans aucune chose demander ni réclamer par nous ou par autre ayant cause de nous, par ainsi toutefois qu elles nous doivent garentir ladite tierce partie desdites dixmes selon le contenu des lettres qu'elles nous ont baillees sur ce faites. Et cette quittance dessusdite avons nous promis et promettons a tenir et garder a ladite Abbesse et convent a touiours mais sans venir contre par nous ni par autre, sous l'obligation de tous nos biens et des biens de notre dite Eglise en quels lieux qu'ils soient et pourroient etre trouves. Et pour ce que soit ferme chose et stable, Nous Doyen et Chapitre dessusdit avons scellé ces presentes lettres de nos propres scels, ce fut fait lan de grace de notre Seigneur mil trois cens soixante et trois le samedi apres la fete de Ste Croix au mois de Septembre.

On doit avoir encore le tiers des menues dixmes dudit Mussey provenant d'une echange faite en 1294 entre Geoffroy de

Longeville et Vauterins son frere d'une part et l'Abbesse et convent d'autre part d'une quatrieme partie du moulin de Choiseil entre Erise la Brulee et Rone que l'Eglise de S^te^ Hould possedoit pour le tiers des menues dixmes de Mussey qu'ils cederent pour cette part du moulin. Cette tierce partie appartenoit encore à l'Abbaye en 1559 comme il se voit dans les comptes de cette annee.

Plus six muids de bled moitié froment et avoine a prendre sur les terages de Mussey donnes en 1272 par Isabeau de Baudignicour. On a obtenu de Robert Duc de Bar en 1377 une sentence pour etre maintenu dans la possession desdits six muids.

Outre ces six muids on a encore acqui en 1285 tout le droit de terrage que possedoit Jean de Saivans de Noyer qui la vendu a l'Abbaye en meme temps que les terrages de Bussy et de Neufville.

Il y a une contree appellee la Cote le haut autrement dit sur l'etang de Mussey finage de Vassincourt contenant environ huit iournels quatre vingt sept verges et qui doit avoir dix iournels de terre marques dans le premier titre sur lesquels on percoit douze bichets de grain au froment, du froment à l'avoine de l'avoine et a la versane une poule provenant de Dame Barbe Brocarde Religieuse de S^te^ Hould et donné pour sa dot par Didier Dupuy auditeur des Comptes de Bar et sa femme. Les baux sont dans les titres de Mussey.

Vassincourt.

Dez l'an 1239 l'Eglise de S^te^ Hould a acqui de Guerin de Leymon trois muids de bled moitie froment et avoine a prendre sur les grosses dixmes de Vassincourt avec tout le droit qu'il avoit sur les menues dixmes dont il y a titre.

Plus douze bichets de grain a percevoir sur la Cote le haut comme il est marque au dernier article cy devant de la dote de Dame Barbe Brocarde Rlgse de S^te^ Hould en 1516.

De la meme personne est provenue la donation de deux bichets de grain a prendre au froment le froment, a l'avoine

de l'avoine et une poule a la versane sur une piece de terre situee au finage de Vassincour au lieu dit Cherche val que tenoit Claude Phelippin et apres luy Colot Herault de Vassincour en 1516 comme il est marqué dans une coppie collationnee du titre de la donation qui ne se trouve plus.

Cette terre et prey contient cinq iournels audit finage se tenans l'un a l'autre entre le Seigneur de Vassincour d'une part et les hoirs Gilles de Tresve vivant Doyen de S^{t} Maxe donnee a bail en 1613 au Seigneur de Stainville, de Couvonge avec les terres situees audit Couvonges appartenants a S^{te} Hould.

En 1689 Monsieur de Cheppe de Bar a donné a l'Abbaye un gagnage dont on a le roole ou est compris le tiers d'un bois de Freu par indivis contenant huit arpens le tout en consideration de Madame de Cheppe qui a pris l'habit et fait profession dedans l'Abbaye de S^{te} Hould.

Il y a un bail des dixmes de Vassincour dans la liasse des baux de Neufville aussi bien que une reconnoissance de celuy qui recevoit les dixmes de Mussey.

Couvonge.

Les papiers sont dans la liasse de Vassincourt.

Selon le bail fait en 1578 à Claude Cerisier mayeur de Couvonges l'Abbaye possedoit plusieurs pieces de terre en plusieurs lieux du finage de Couvonge qui ne sont pas specifiees dans ledit bail des terres mais les terres de Cherche val du finage sont bien marquees avec les tenans et aboutissans moyennant six francs, deux livres de cire et deux chappons par an pendant six annees et cela en 1578.

En 1594 Charles de Stainville Seigneur de Couvonge et Dame Françoise du Chatelet son epouse ont pris les dites terres de Couvonges sans specifier les tenans et aboutissans avec le prey et terre de Cherche val finage de Vassincour a bail pour neuf ans moyennant trente trois francs et deux chappons par an.

En 1613 le Seigneur Antoine de Stainville a renouvellé le

bail pour neuf ans moyennant trente quatre livres et deux chappons.

Roole des terres de Couvonge trouvé parmi des ordures.

Un quartier de terre audit finage lieu dit a la Vaux provost-royé les hoirs Mangin Viart d'une part et Ioublet d'autre.

Demi iournel au lieu dit au Cul du prey la mare royé ledit Ioublet d'une part et le Seigneur de Couvonge d'autre.

Quarante verges lieu dit la Moyé le Seigneur de Mogneville d'une part et Jacob Boursot d'autre.

Quatre vingt dix verges lieu dit au Champ les Nonains entre les hoirs Pasquier Huot d'une part et les enfants de Claude Huot.

Rambercour sur Orne oublié dans son article.

Il s'est fait un acquest en 1288 d'une piece de prey appelee La Fosse Simonet entre le bief (1) de S^te^ Hould et le prey des enfans de Paulin de Rambercour dez la borne du chemin des fossés iusqu'au champ en la cote de Reinaut de S^te^ Hould.

Leymon et Fontenoy après.

Il appartenoit a l'Abbaye six muids de bled moitange a prendre annuellement sur les terrages de Leymon donnés et aumonnés a ladite Abbaye par Pierre Chevalier de Bormont en presence de Ameline sa femme et de ses enfans par ses lettres ecrites en latin du mois de decembre 1230 inseré au cartulaire tit. 90. Ce qui a ete depuis confirmé par notre S^t^ Pere le Pape Gregoire neufvieme par sa bulle du septieme juin 1236.

Le titre de cette donation dit que s'il remplace ce droit de terrage par quelque échange sur des dixmes, on ne payera plus ce droit, ce qui ne paroit pas avoir eté fait.

(1) C'est l'ancien.

Appartient aussi un septier de froment mesure de Bar a prendre par chacun an au iour de S[t] Martin d'hiver sur quatre vingt verges de vigne sises à Leymon entre Varin nez de chef d'une part et d'autre, donne en aumone par Ethevenin dit Francois le Févre, de Leymon, a charge de payer aux heritiers dudit Estevenin douze deniers de relevement par an, et en deffaut de payer ledit septier de froment payeront l'amende selon la coutume de Bar et les dites Dames se tiendront audit heritage iusqu'au payement de la dite rente, ainsi qu'il est marqué dans le titre et dans le cartulaire.

Plus un muid de froment mesure de Bar a prendre et percevoir annuellement au iour de S[t] Martin en la grange du Seigneur Thomas ou Jean de Neufville Chevalier ou de ses hoirs au lieu de Leymon et specialement.

Sur une pièce de terre que lon dit en Lauche contenant environ six iournels seant entre Leymon et Heypremont.

Sur une vigne entre le dit Leymon et Heypremont.

Sur la maison, la grange le iardin et les appartenances seans audit Leymon.

Et sur tout son gagnage et heritages qu'il avoit audit lieu a peine de par les Dames de ladite Abbaye faute de payement de ladite rente de se mettre en possession desdits biens et heritages.

Laquelle rente a eté donnee et aumonée par Damoiselle Isabelle soeur dudit Seigneur Jean de Neufville veufve de feu Jacquemin Locquet de Beauzee Ecuyer par son testament en parchemin du iour des Bures au mois de mars 1320.

Appartenoit cy devant a l'Abbaye douze bichets de bled de cens annuelle a prendre au iour de Noël sur une pièce de terre arable contenant six iournels ou environ sis au finage de Leymon lieu dit devant Bugnee entre les hoirs la Baillie de Joinville d'une part et Varin de Sauvigny Seigneur de Leymon d'autre deubs annuellement par feu Didier Peurechon en l'annee 1516 et par Jacques Goherel dudit Lemon payable au bled le bled, a l'avoine de l'avoine et a la versane une poule.

Laquelle rente a eté donnee a l'Abbaye par noble homme Didier du Puy Conseiller auditeur des Comptes du Barrois et

Damoiselle Jeanne Guillermet sa femme pour partie du dot de Dame Barbe Brocarde Religieuse professe en ladite Abbaye par contrat de donation en parchemin du 7 juillet 1516 qui etoit avec les titres de Vassincour et Mussey et qui est apparemment chez quelque Procureur.

Laquelle rente a eté echangee alencontre de la place ou est situé et construit le neuf etang de l'Abbaye comme il suit.

Neuf étang. — Cet étang est situé au coulant du ruisseau nomme Aussone qui passe auprés de S^te^ Hould et a coté d'une prairie ou il y avoit autrefois un étang appelé l'étang de la vieille S^te^ Hould dont on voit encore de la chaussee, ledit etang neuf au dessous de cette chaussee.

Les Dames apres avoir obtenu de M^gr^ le Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar la permission presentee en 1534 firent faire cet etang. Et comme les habitans de Leymon et Fontenoy pretendoient etre lezés et avoir droit de paturage dans cette contrée comme etant du finage de Leymon, on leur donna en échange desdites pretentions deux pieces de prey seans au finage de Neufville dont l'une est appellée aux gravieres d'aval, l'autre la fosse Ancelot.

Ensuite les habitans ne pouvant pas iouir de ces preys, apres quelques proces intentés, renoncerent aux pretentions qu'ils pouvoient avoir sur la piece appellee la fosse Ancelot par un accord fait en 1573, a la place de laquelle piece on leur a laissé une rente de douze bichets de bled, qu'on avoit droit de prendre sur une piece de terre contenant six iournels situee au finage de Leymon, lieu dit devant Bugnee, au froment du froment, a l'aveine de l'aveine et a la versane neant, outre quatre vingt verges de terre situés au finage de Fontenoy qu'on leur a donné, avec pouvoir de faire paturer autour dudit étang et de faire abbreuver au dessus leurs bestiaux et vingt frans barrois.

Enfin en 1576 il s'est fait un accord decisif par lequel les habitans ont renoncé a tout le droit qu'ils prétendent sur les deux pièces de prey situés à Neufville lieus dit Aux gravieres et la fosse Ancelot et audit étang, moyennant 400 francs Barrois, les douze bichets de bled de rente sur la terre devant

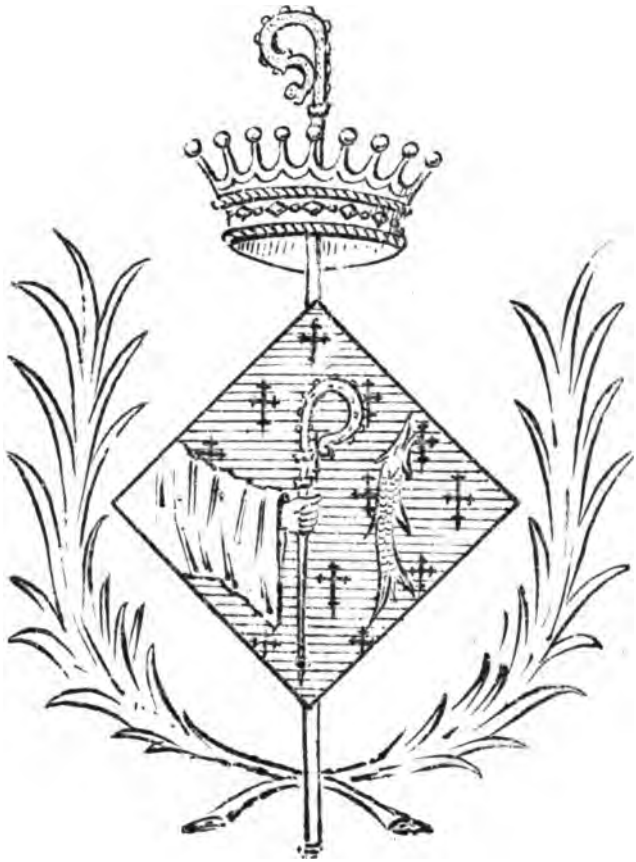

Armes de l'Abbaye de S.t Houlet pour servir dans le besoin, comme du marteau des Bois :

Sceau du Couvent.

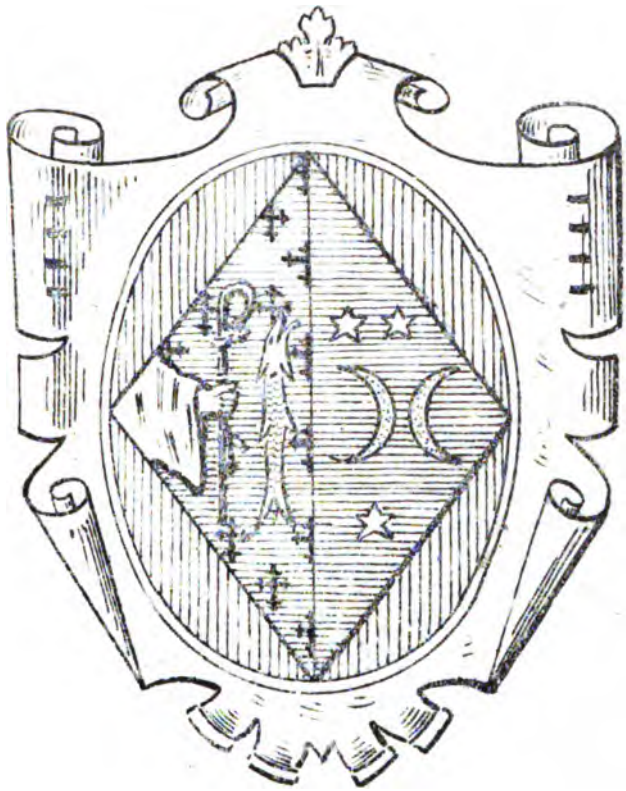

Armes mi-partie de l'Abbaye et de la famille de l'Abbesse
pour servir à sa bénédiction et pour son cachet

Sceau de l'Abbesse

Bugnée, les quatre vingt verges de terre au finage de Fontenoy et la liberté de faire paturer autour dudit neuf étang hors les temps deffendus et d'abbreuver leurs bestiaux au ruisseau au-dessus dudit étang.

Les registres anciens font encore mention d'une rente a prendre sur le four bannal qui a été ruiné aussi bien que celui de Fontenoy pendant les guerres. Cette rente étoit le tiers du revenu dudit four.

Leymon et Fontenoy.

Outre les titres cy dessus Jean Thibau dit Balthazar et sa femme s'étans donnés à l'Abbaye ont fait donation des terres et heritages qu'ils avoient situes a Leymon et Fontenoy dont on a les contracts d'acquest et les rooles qui ont fait un petit gagnage et dont on a les baux, avec des acquests que l'Abbaye a faite selon les contracts que l'on a. On a encore acqui un petit gagnage de M. Maupas situé dans le meme lieu.

La Crichote qui est dans le finage de Leymon et Fontenoy est aussi une des terres que l'on a acqui des habitants de ces deux lieux les iour et an marqués dans le contract qui est au Chartrier.

L'Abbaye a encore droit de paturage sur toutes les terres de la ferme de Gros terme obtenu par un accord fait en 1536 et un autre en 1537 avec l'Abbé de Montier en Argone à qui ce bien appartenoit alors.

Four de Fontenoy.

Le four de Fontenoy, qui etoit bannal, a eté ruiné par les guerres, appartient a S^te^ Hould, chargé d'un muid de bled que l'Abbaye de Montier en Argone prenoient et avoient droit de percevoir annuellement selon la coppie de leur titre qui est parmi les papiers de Fontenoy, mais il se void par des quittances qui sont dans une liasse particuliere que ce muid de bled moitange a eté sur la fin reduit a douze livres par an lors que ledit four subsistoit.

Il y a dans le titre de Vassincour qui est en parchemin l'achapt de la troisieme partie du four de Fontenoy fait en 1239.

Le titre de la donation des deux tiers dudit four bannal est compris et inseré dans le titre de la donation de la moitié des dixmes de Behonne dont une troisieme partie a ete donnee par Jean et André de Leymon et une autre troisième partie par Varin Chevalier de Leymon leur frère, le tout dans le meme titre.

Il y a une rente de quinze francs a prendre sur Pierre Renaud de Leymon et Claudine Barbier sa femme par une constitution faite le 20 décembre 1676 au profit de Madame Chretienne Marrin vefve de Mr de Robert-espagne a laquelle les Dames de Ste Hould ont ete subrogees en payant le principal de 300 francs et 50 francs d'intérest qu'elles ont donne le 5 février 1695 selon qu'il est marqué dans la quittance écrite a la fin de ladite constitution que l'on a.

Dans le contract d'acquest des terres appartenantes à Pierre Renaud il est fait mention du rachapt de cette rente cy dessus que l'Abbaye a paye a la decharge dudit Renaud.

Dans le contract d'acquest des terres de Jeanne Mourot vefve de Jean Seroux il est fait mention d'une rente deüe a Madlle Guenot que les Dames de Ste Hould ont rachete a la decharge de ladite vefve dont la quittance est a la fin de cette constitution dans une liasse particuliere. Le gagnage de Fontenoy doit être icy, voyez a la fin du livre.

Neufville sur Orne.

Selon les titres de l'Eglise de Ste Hould on a des droits de cens et coutume et de terrage sur Neufville, droits de dixmes grosses et menues et de paturage dans le bois de Bugnee comme il se va voir par ce qui suit.

Le titre de 1250 porte un accord fait entre Renaud de Neufville et le convent par lequel il a été accordé que l'Abbaye donnera audit Renaud quatre muids de bled moitange a prendre sur les dixmes de Neufville et ledit Renaud cedera son droit de cens et coutumes sur les terres et preys et en contre

echange on luy en doit donner autant a Neufville au dire d'experts.

En 1229 l'Abbaye a acqui du sieur de Setigny tout ce qu'il avoit sur les dixmes ce qui a eté confirmé par Henri Comte de Bar, comme aussi par Roger Eveque de Toul.

En 1239 Simon de Neufville a donné à Ste Hould tout le droit qu'il avoit sur les grosses et menues dixmes dudit lieu.

En 1249 Jacques Massard chanoine de Bar a laissé a l'Abbaye par testament le vingt sixième de la grosse et menue dixme dudit lieu qu'il avoit acheté de Georges d'Iveux et de sa femme fille de Thierry de Leymon.

Les terrages de Neufville ont eté acquis en 1285 de Jean Saivan de Noyer dont le titre est le meme que celuy de Bussy qui est dans le cartulaire tit. 28.

En 1285 l'Abbaye a acqui le bois de la Coüe de Renaud de Neufville du consentement de sa femme nommée Mahaut.

En 1511, il y a eu procez contre les habitans pour le droit de paturage que l on avoit dans le bois de Bugnée finage de Neufville. Enfin apres une sentence arbitrale faite en 1526 on a renoncé audit droit moyennant quoy lesdits habitans payeront a Ste Hould trois cens francs Barrois du consentement et a la requete du sieur Nicolas de Tournebule Seigneur en partie de Neufville et en faveur de ses conseigneurs.

Mais en 1694 les habitans ayans besoin de quelque somme d'argent pour payer les amortissemens et usages de la communauté, apres une assemblee et en presence des Lieutenant iuge et gardes de la iustice haute, moyenne et basse, du syndic Procureur et les habitans susdits, ils ont vendu aux Dames de Ste Hould le droit de faire paturer leurs bestiaux dans ledit bois de Bugnée moyennant cinq cens francs Barrois.

Et le meme iour et an ils ont fait une constitution de rente de vingt cinq francs Barrois annuels envers lesdites Dames iusqu'au rachat du principal de cinq cens francs meme monnoye.

Chardogne.

Geofroy de Louppy Marechal de Champagne a donné a l'Abbaye en l'an 1238 deux muids moitange mesure de Condé

sur les terrages de Chardogne specifiés dans le titre 82 du Cartulaire dont on iouit encore actuellement par un preciput de deux muids moitange que l'on prend annuellement sur les grosses dixmes du lieu.

On a aussi droit de terrage sur plusieurs contrées donne en 1241 (1) par Marguerite de Bauzee comme il est marqué dans le titre que l'on n'a pas produit au procez pour le prey Iacot.

En 1270 on a acquis des hommes de Chardogne.

On possedoit de plus une maison, une grange et ses appartenances situés audit Chardogne avec dix sept ou dix huit iournels de terre et le quart d'une fauchee de prey audit finage specifiés dans un titre de donation faite en 1294 par Filleron de Chardogne vefve de Thierriet le Corvisier.

On prend la dixme sur le Rond Chesne a l onzieme par moitié.

Il s'est fait aussi quelques acquests et echanges, entre autres le quart du bois Marie.

Les habitans pretendans avoir droit de vain paturage dans le prey du Breuil qui est au dessus de la maison comme etant du finage de Chardogne ont été deboutés de leur pretention par sentence du bailliage de Bar, confirmee par une autre sentence de celuy de Sens de qui relevoit la iustice de Bar en ce temps la.

Lon n'a pas produit dans le procez du prey Iacot les pieces cy-dessus qui iustifient le droit que l'on a de faire payer les redevances.

Petit Louppy.

L'Abbaye devoit recevoir annuellement deux muids de bled moitange mesure de Condé à la S^{t} Remi sur les terrages du petit Louppy donnes en 1238 par Geofroy de Louppy marechal de Champagne avec les deux muids sur ceux de Chardogne qui sont du meme titre lesquels apres plusieurs difficultés que l'on a eu pour recevoir se payent a present par son Altesse sur le Domaine de Bar avec d'autres rentes comme celles de Va-

(1) Approuvé et ratifié la même année par la Comtesse de Bar.

renne Condé et Burlainville reduits en tout a quatre cent cinquante livres.

Louppy le Chateau. — Souve.

Souve est une contree de terre qui est distinguee en Grande Souve et petite Souve autrement dite petite Sale du finage de Louppy le Chatel et Ste Hould dont il y a une partie qui est du finage de Ste Hould comme il paroit par quelques acquests qui font mention de Souve comme terre de Ste Hould. L'Abbaye y percoit de tout temps et immemorial du contraire la moitié des terrages de son Altessse ou Madame de L'Islebonne l'autre et les dixmes dans une partie, comme il est marqué dans une sentence dont la substance est comme il suit.

Par sentence arbitrale des commissaires nommés par le Bailly de Sens l'an 1471, il est dit que les heritages compris depuis les terres de l'Abbaye en tirant droit haut iusques aux bornes faisans la séparation des finages de Louppy le Chateau et du Petit Louppy et depuis le chemin dudit Petit Louppy tirant a Leymon iusqu'au finage de Chardogne se partageront par moitié et seront mises audit partage des bornes de travers par les arbitres. Et des terres qui seront du côté par devers Chardogne outre les bornes, l'Abbaye prendra les dixmes seule. Et entre les heritages de l'Abbaye et les heritages dont il est question, se mettront des bornes assignés au chemin allant du Petit Louppy à Leymon, esquels heritages au dessous desdites bornes du côté de Ste Hould les Religieuses prendront les dixmes seules.

On prend sur la grande et petite Souve la neufvieme quand elles sont fiembrees et lors qu elles ne le sont pas la septieme a partager par moitié avec Madame de Lislebonne.

On publie la grande Souve separement de la petite Souve ou Sale lorsqu'on les veut admodier.

L'an 1506 l'Abbaye a obtenu une sentence rendue par Messieurs les Conseillers de la Chambre des Comtes de Bar scellee de trois sceaux de premiers de cette Chambre a l'encontre de la iustice de Louppy le Chateau sur trois cas.

Le premier sur ce que les collecteurs de Louppy avoient cottisé a leur taille une personne dependante de l'Abbaye et qui meme demeuroit dans l'enclos.

Le 2e sur ce les iusticiers ou gens de iustice avoient arresté en prison le forestier et messier de l'Abbaye pretendans que les terres de Ste Hould etans dans le finage de la seigneurie de Louppy le Chateau, l'Abbesse et le convent n'avoient pas le droit de nommer ni forestier ni messier pour les terres de la dite Abbaye.

Le 3e sur ce que la iustice dudit Louppy pretendoit que l'Abbaye [n'avait pas le droit] de publier les deux dassemblee dans l'enclos du monastere scavoir celle de Ste Croix du mois de may et celle de Ste Hould sans sa permission : dans le corps de laquelle sentence il est fait mention du droit que l'Abbaye a dans le village de Bussy, scavoir moyenne et basse iustice, mettoit et constituoit dans ledit village mayeur, Echevins, doyen, sergent et messiers qui avoient la connoissance et indicature des actions réelles et personnelles qui se mouvoient entre les habitans dudit lieu quoy qu'ils ne fussent pas leurs hommes de corps. Que la coutume et usage de Bar etoit que les vassaux des Eglises du Duché fussent exempts de payer au Prince des tailles et imposts a payer dans ledit Duché, à moins qu'il ne luy soit accordé par les Etats assemblés.

Il est fait mention aussi que les Dames ont le droit accordé par Henri Comte de Bar leur fondateur de faire publier les deux fetes mentionnees cy-dessus et les solemniser avec tambours violons et autres instrumens pour reiouir les ieunes gens, faire danse, et mettre a l'amende les autheurs de querelle et batterie, si il y en arrivoit pendant lesdites fetes. Enfin ladite sentence deboute la iustice de Louppy de ses pretentions et maintient l'Abbaye dans ses droits.

Les habitans dudit Louppy en 1378 ayant difficulté sur un chemin qui passe par le bois de la Grande Boulee appartenant a l'Abbaye et pretendans avoir droit de passer par un autre chemin outre le premier. Le Duc Robert a prononcé un arrest par lequel il est dit que lesdits habitans n'auront pas d'autre chemin pour leurs bestiaux qu'un chemin Royal dans le bois, large

de soixante pieds borné de coté et d'autre, et qu'ils pourront essarter ledit chemin a leur profit et y faire paturer leurs betes et que lesdits habitans n'auront aucune pretention ni droit sur le chemin qui part dudit Chemin Royal et passe par derriere un lieu appelé la vieille grange.

Il y a un bornage dudit grand chemin Royal fait en 1570 en presence des officiers et habitans dudit lieu et d'un commun accord, lequel grand chemin est borné de douze bornes, et large de 60 pieds, signé du Mayeur de Louppy le Chateau et d'un autre. Cet accord a eté fait en consequence d'un procez qu'on vouloit intenter au suiet d'un autre chemin auquel les manans pretendoient avoir droit de passer.

Ces habitans dudit Lieu apres avoir vendu en 1650 selon toutes les formalités requises trente trois arpens dix sept verges de bois ou environ des accrues a eux appartenans appelés la petite Boulee pour subvenir a quelques necessités se sont avisés en 1698 d'obtenir des lettres de rescision aupres de son Altesse Royale pour contraindre l'Abbaye a se desister de la possession desdits 33 arpens de bois par les voyes de la iustice de Bar mais voyans que l'on étoit en possession en vertu d'une vente faite avec toutes ses formalités requises, ils ont fait un acte de desistement de ladite poursuite du procéz intenté le 8 mars 1699.

Cela n'a pas empeché que le 20 Avril ensuivant on n'ait obtenu une sentence contre eux avec depens, declarant que ledit bois est de la gruerie de Bar et non pas de celle de Louppy.

Laheicour.

Le Comte Henri de Bar au commencement de la fondation de l'Abbaye luy a donné le moulin Bannal de Laheicour avec le prey du Breuil et tout son droit des poules sur le même lieu comme il est marqué dans le titre de 1239 dont la coppie est dans le cartulaire tit. 79.

Ce droit des poules a touiours persisté iusqu'a present scavoir a la S^te^ Remi Chef d'octobre auquel on doit recevoir une poule de chaque habitant.

Quelques habitans refusans de payer ce droit en 1559 ont eté contraints par iustice de le payer. Et en 1569 a cause des troupes de l'armée qui passoient, les habitans n'ayans plus de poules, on ieur a accordé par grâce speciale pour cette annee là seulement de payer par ceux qui n'en ont point la somme de 3 gros pour chaque piece sans que cela puisse préiudicier a l'avenir comme n'etant tenus de prendre aucun denier pour des poules.

Dez lan 1258 les habitans faisans difficulté de fournir le bois necessaire pour reparer les moulins le Comte Thibaut les a obligé par un accord fait en ce temps la d'en fournir pour les refections susdites provenant du bois commun de la paroisse, et comme ils ont fait refus de temps en temps d'en fournir on a eté obligé de les poursuivre a chaque fois par divers procez, par le moyen desquels on a obtenu des sentences qui sont dans la liasse des titres avec un Arrest du Conseil d'Etat obtenu pour cette fin en 1695.

Le preciput de trois muids de bled moitié froment et avoine à prendre sur les dixmes de Laheicour et Auzecour que l'Abbaye possede provient d'un échange fait en 1264 avec Baudoin de Longeau le Clerc par devant le Comte Thibaut de Bar, qui l'a approuvé, pour une maison, grange, iardin, place et dependances d'icelles franches de tout cens et rente qu'elle possedoit. Et en consequence de ce preciput l'Abbaye a été contrainte par sentence a contribuer conioinctement avec les decimateurs aux reparations de l'Eglise de Laheicour et a la portion congrue du Cure dudit lieu.

L'Abbaye possedoit la quantité de huit muids de bled moitange mesure de Condé a prendre sur les terrages de Laheicour (1) donnes en presence du Comte Thibaut de Bar en 1250 par Perrin Paillart de Cirey, et sa femme qui les avoit acqui de Rodotte de Condé vefve de Roger.

On a acqui en 1280 de Henri fils de Vernet Mutel de Sommeilles la moitie des terrages de Laheicour a partager avec le Comte.

(1) Il y a un titre à S[t] Maxe de Bar de 1346 qui dit que les droits de terrages de S[te] Hould sont revenus entre les mains du Comte de Bar.

En 1284 Isabelle Chanterelle de Laheicour a donné a l'Abbaye une fauchee de prey provenant de Iennet Desprez.

Le petit gagnage de Laheicour provient d'une Converse nommée soeur Laurette qui l a donnee a la maison en faisant profession en 1540. Il s'est fait des echanges de quelques unes des terres de ce gagnage dont les actes sont dans une liasse particulière.

Auzecour.

On iouit d'un preciput de trois muids de bled moitange sur les dixmes de Laheicour et Auzecour comme il est dit dans l'article cy-dessus.

Les gagnages d'Auzecour proviennent de différentes manieres.

Premierement par une donation des biens que Jean Colin possedoit, et qu'il a donné lorsqu'il s'est vendu a l'Abbaye par un contrat fait en l'annee 1585.

Ensuite par plusieurs acquests faits par l'Abbesse et le convent de S^te^ Hould.

Et enfin par une donation de 1692 faite par Monsieur Boniour du gagnage qu'il possedoit comme il est porté par le contrat.

Mogneville.

Il y a trois titres qui regardent cet article.

L'un de la donation de quarante sols tournois de rente a prendre par chacun an sur les grosses et menues dixmes de Mogneville donnés par Philippes Chatelain de Bar en 1300 pour faire l'Anniversaire de sa femme.

Le second est l'amortissement de la dite rente donné la meme annee par Henri Comte de Bar petit-fils de Henri fondateur de S^te^ Hould.

Et le troisieme est le vidimus ou verification du premier titre.

Il n'y a que deux francs dans les comptes de M^r^ Lécaille, mais on doit considerer que le franc de l'année 1300 valoit vingt sols, ce qui se vérifie par des titres de la maison et par les anciens autheurs.

En une lettre d'une Abbesse, il paroit qu'elle proposoit a Mr de Bucy Seigneur de Mogneville de racheter cette rente pretendant neamoins en recevoir trois francs au cas qu'il ne la racheta pas.

Contrisson.

L on a fait une acquisition d'un petit gagnage situé au finage de Contrisson l'année 1692 provenant de Mademoiselle de Rosieres Epouse de Mr Nicolas le petit Seigneur de Vaux la petite dont on iouit encore. Le contrat d'acquest est au Chartrier avec les rooles dudit gagnage et les papiers necessaires.

Braban proche Revigny.

Il y a quatre iournels de terre appellés Le Champ des Nonains de Ste Hould, sur lesquels l'Abbaye doit prendre sept pugnets de bled moitange de cens et rente rendus a l'Abbaye chacun an dont on a fait des poursuites en 1585 contre les detenteurs dénommés dans les dites poursuites qui refusoient le payement. La sentence ne paroit pas dans lesdits papiers, non plus que le titre d'acquisition ou donation des dites terres.

Boulogne sur Mer.

L'Abbaye a ete gratifiée en 1239 par la Comtesse de Boulogne de dix milliers de harengs a prendre annuellement a la St André sur la vicomté dudit Boulogne sur Mer non pas sur les matelots pescheurs comme on avoit autrefois pretendu, dont a touiours receu la rente.

Il y a une reconnoissance de cette rente faite en 1375 par Iean Comte de Boulogne et d'Auvergne expediée a Compiegne ou il etoit alors et qui a eté verifiée avec le titre de la Donation au bureau des finances et domaine d'Amiens et enregistrée au greffe des insinuations de la Senechaussee du Boullenois en 1672 le 2 decembre.

La dite rente de dix milliers de harengs blancs et sorets a eté reduite a trente livres d'argent a recevoir sur la dite vicomté le iour de St André.

Ancerville.

Le titre de la donation de quatre muids de froment a prendre annuellement sur les terrages d'Ancerville, ou a leurs defauts sur les Seigneuries du Barrois appartenantes a Reynaud de Bar frère de Thibaut de Bar donateur de cette rente en 1269 ne paroit plus dans le Chartrier, mais la coppie est dans le cartulaire tit. 2 outre qu'il y a dans la liasse propre pour Ancerville deux vidimus dudit titre faits en differentes annees qui servent de titre autentique avec le cartulaire, pour prouver ce droit.

Ce titre charge l'Abbaye de faire annuellement un Anniversaire pour le donateur, pour sa femme et ses enfans ; a quoi on a de tout temps satisfait le 22 Iuillet comme il est marqué dans un ancien calendrier d'un vieux livre du cheur.

Les guerres etant venues, ladite rente n'a pas plus eté payée quoy qu'on ait fait quelque diligence pour contraindre les receveurs de la payer.

Enfin il est a presumer que c est de cette rente dont veut parler Mademoiselle de Guise lorsqu'elle a laissé par testament a l'Abbaye de S^te^ Hould en 1686 ou environ cinquante livres de rente sur ses biens pour continuer les services dont la rente est perdue.

M^r^ l'Eveque de Toul un des exécuteurs dudit testament écrivit en 1687 une lettre a Madame l'Abbesse a ce suiet et envoya un acte de cette donation pour etre ratifiée par la communauté, qui a deu etre renvoyée à M^r^ Bridaux Procureur en parlememt demeurant à Paris rue Quinquempois et dont on devoit avoir au moins une coppie collationnée, on pourra donc s'adresser a luy pour en avoir une coppie, ou aux Administrateurs de l'hotel Dieu de Paris qui sont les Executeurs du testament de ladite Demoiselle de Guise entre lesquels est M^gr^ de Bissy Eveque de Meaux cy devant Eveque de Toul.

Les papiers et instructions sont dans la liasse d'Ancerville avec les titres.

Chonville.

En 1245 Geofroy de Nonssard a donné a l'Abbaye de S^te^ Hould le tiers des grosses et menues dixmes de Chonville dont on a le titre qui a eté confirmé et amorti par Geoffroy Comte de Salebruche sieur d'Apremont de qui relevoit ledit Chonville et ratifié par Roger Eveque de Toul en 1247 comme une donation faite par un de ses hommes de corps.

Resson.

Les deux tiers des menues dixmes de Resson ont eté donnés et confirmés en 1239 par le Comte Henri de Bar avec plusieurs autres biens, comme il paroit dans le titre 79 du cartulaire.

On prenoit la dix-septieme du vin autrefois, mais apres plusieurs procez contre les habitans, il s'est fait une transaction entre l'Abbaye et le Curé avec lesdits habitans en 1600 ou il est dit que l'on ne dixmera qu'a la cinquante quatrieme.

Il y a une sentence de l'official de Toul contre les Religieux de Iendeurs et le chapitre de S^t^ Maxe de Bar gros decimateurs pretendans devoir dixmer sur les novales plantées en vigne en 1570 portant que lesdits decimateurs seront deboutés de leurs pretentions.

Il y a encore deux arrêts contre le curé de Resson au suiet desdites dixmes.

Le premier est de 1616 qui maintient S^te^ Hould dans la possession des deux tiers des menues dixmes.

L'autre de 1618 portant que l'Abbaye iouira à l'avenir du droit des deux tiers des menues dixmes sur les vignes nouvelles et sur les terres a chanvre sur lesquelles n'aura eté auparavant levée aucune dixme.

Ce droit de dixme a eté plusieurs fois troublé par des saisies feodales dont on a eu autant de fois des mains levees, mais a la fin en 1606, le Comte de Brienne et de Liney seigneur de Resson a amorti lesdites dixmes par un titre qui a eté enregistré et omologué dans les registres de la Comté de Liney comme

il est marqué dans l'acte du 22 novembre de ladite année qui est dans la liasse.

En conséquence de ce droit on avoit autrefois achete une maison proche l'Eglise de Resson derriere le pressoir, ou on avoit fait faire une cave pour mettre le vin de la dixme, laquelle a cause que les maisons contigues étant ruinees celle cy ne pouvoit plus subsister et tomboit en ruine, a eté vendue a un particulier et luy a eté abandonnée moyennant une certaine somme marquée dans la coppie de la vente. Les maisons et l'Eglise de ce lieu ont été transferees en une autre place.

Vavincour et Sarney.

L'an 1238 Madame Ioëtte de Descoüart a donné à l'Abbaye tout ce qu'elle possedoit en terres, preys, rentes etc... dans Vavincour avec tout le droit qu'elle avoit sur un homme et sur ses héritiers. En conséquence de quoy l'Abbaye a touiours ioui de cinq bichets trois pugnets pour le prey de la mairie dudit lieu Item deux bichets de bled — au froment du froment, à l'aveine de l'aveine et à la versane une poule, sur une pièce de terre audit finage. Plus quatre septiers de bled moitange sur les grosses dixmes du lieu avec d'autres droits sur certaines maisons, vignes, terres et preys, comme il se voit par les extraits des comptes de la maison et par les baux anciens.

Le titre est dans la liasse de Vavincour avec sa coppie collationnee. Il est aussi dans le cartulaire tit. 90.

Il y a une bulle d'Innocent quatre qui confirme ces droits et ceux de Chonville et Mussey.

Naive.

C'est un village situé proche Vavincour ou on recoit quelques droits de dixmes grosses et menues sur diverses contrées du finage dudit lieu.

Il y a un titre dont la coppie est au cartulaire tit. 33, outre celuy qui est en liasse qui porte que les Religieuses avoient un heritage à Naive et quelles recevoient ces redevances sur

cet héritage en finages, dixmes, coutumes et terres arables et sur un peu de prey et sur le guey de Bouserres, sur une maison, une grange et ses dépendances, le tout donné à Guiot de Naives, moyennant cinq bichets de froment payables tous les ans à la S[t] Remi cnef d'octobre dez l'an 1285.

Behonne.

L'an 1239 les chevaliers Jean et André de Leymon ont donné à la maison de S[te] Hould les deux tiers des menues dixmes de Behonne (1), dont on iouit actuellement.

Il y a eu plusieurs habitans et autres qui refusans de payer lesdites dixmes ont été contraints par iustice et principalement les Religieux de S[t] Antoine de Bar contre lesquels on a obtenu sentence au Bailliage de Bar, dont ayant appellé, ils ont fait un accord pour assoupir le procez.

Signeule.

Ce lieu est proche Vavincour ou on possedoit autrefois une rente de dix septiers et un bichet de froment de rente a prendre sur divers heritages specifiés dans le cartulaire tit. 66, acquis d'un curé de Signeules en 1280 dont on n'a que la coppie dans le susdit cartulaire.

Naix.

Heluide Dote vefve de Viart Bourgeois de Bar a donné sa part en 1241 des dixmes grosses et menues de Naix comme il se void dans le titre 101 du cartulaire laquelle part a eté echangée en 1271, avec d'autres de Nansoy sur orne, Liney et Lainéy pour un septier de froment a prendre sur un prey appellé les gravieres d'aval finage de Neuville sur orne, cart. tit. 70.

(1) En 1659 on avoit abandonné les dixmes de laines agneaux et chanvières à un fermier pour subvenir aux réparations de l'église.

Domevre.

L'Eglise de S^te^ Hould possede de temps immémorial les deux tiers des menues dixmes de Domevre dont les titres ne paroissent pas ni au Chartrier ni au Cartulaire.

Saint Ioire.

Echeney, Oey, la Neufville sous Ligny. Ces contrees sont compris dans le meme finage que S^t^ Ioire.

Le titre des dixmes de S^t^ Ioire n'est presentement que dans le cartulaire tit. 79 avec la donation d'autres biens en 1239. Il semble neamoins que la donation est ancienne, parce que des l'an 1233 Roger Eveque de Toul, confirmant la donation de ces dixmes de S^t^ Ioire donnees par Henri Comte de Bar, temoigne avoir veu ce titre ce qui verifie que celuy de 1239 n'est qu'une confirmation des donations faites des les commencement de l'établissement de la maison.

Les habitans ont autrefois poursuivi en iustice l'Abbaye pour contribuer aux réparations de l'Eglise.

Il s'est fait de plus un abornement du terroir d'Echeney et S^t^ Ioire pour connoitre leurs limites d'avec celles de Treveray dont les papiers sont aux archives.

Oey a eté amorti en 1606 avec les dixmes de Resson et le titre est le meme que celuy de Resson pour cet amortissement.

Erise, Tarincour.

L'an 1276 le Comte Thibaut a confirmé la donation faite par Iacommins fils de Loquet de Beauzee du tiers de la dixme de Tarincour autrefois village proche Erise la Grande, présentem^t^ de la même paroisse, la moitié des terrages et des resonnes appartenant a la Dame de Chaumont, et les bois que les Dames de S^te^ Hould ont essarté avec la moitié du ban et de la iustice dudit Tarincour, dont on a le titre avec sa coppie qui est au cartulaire titre 25.

Loisey, Culey et Gairie.

L'annee 1302 Nicolas et Iean de Neufville avec leurs deux seurs Elizabet et Heluis ont donné pour Dieu et en aumone a l'Abbaye toutes leurs rentes, cens et coutumes qu'ils avoient en bled, en deniers poules et chappons dans les lieux de Loisey, Culey et Gairie.

Maidieres.

C'est une paroisse du Diocese de Toul auprès de Pont a Mousson ou les Dames de S^te^ Hould avoient autrefois le droit de patronage a elles donné par testament en 1252 par le sieur Masselin de Maidieres, duquel droit lesdites Dames ont ioüy iusqu'en 1423 auquel temps elles ont fait un transport dudit droit de patronage aux Prevot et chapitre de l'Eglise collegiale de S^te^ Croix de Pont a Mousson moyennant douze livres de cire par an ou 4 gros.

Port sous Mousson ou Port sur Seille.

En 1245 le Comte Thibaut de Bar avoit donné a S^te^ Hould les dixmes grosses et menues de Port sous Mousson qu'on appelle presentement Port sur Seille avec le trait de l'Eglise ou droit, des maisons, granges, et des preys.

L'Abbaye en percevoit encore l'année 1269 huit livres de terre Messains qui font huit vingt quartes de bled sur les dixmes de Port sous Mousson, mais le Comte Thibaut ayant donné cette rente a la Dame dudit Port sur Seille, il promet aux Dames de S^te^ Hould en 1272 de remplacer cette rente par un autre donation, ce qu'il a fait quatre ans apres scavoir en 1276 en donant trente huit livres a prendre annuellement sur le Tonlieu de Bar pour cela et pour d'autres rentes qu'elle possedoient aillieurs spécifiés dans le titre qui est au cartulaire.

En 1533 l'Abbesse et le convent ont reconnu quelles n ont aucun droit de patronage dans l'Eglise dudit Port sur Seille et cela par la suggestion des personnes qui n'ont pas fait reflexion que le titre de la Dame de Port met expressement,

comme il se voit, que la donation du droit de dixme a elle faite ne comprend pas le trait de l'Eglise non plus que les maisons grange et prey qui restent ou doivent rester a l'Eglise de Ste Hould.

Verdun.

On a eté longtemps en peine de scavoir ce que signifie ce mot de Gocillon qui est au dessus des titres 12, 13, 14, 15, 16 et 18 du cartulaire, voicy comme on le peut expliquer.

Deux demoiselles s'etant rendues Religieuses à l'Abbaye de Ste Hould, leur pere nommé Gosse de Saus fils de Gocillon bourgeois de Verdun a donné a l'Abbaye plusieurs cens a prendre sur des maisons situees a Verdun et pour cet effet a donné les contrats d'acquisitions faites par feu son pere dont il y a quatre titres dans le Chartrier.

Le premier est l'acquest que Gocillon de Saus a fait en 1253 d'une rente sur une maison qui est situee dans la rue Matourne, de dix sols de cens.

Le second est une reconnoissance en 1374 des detenteurs de cette maison par laquelle ils reconnoissent devoir a l'Abbaye de Ste Hould quatre vieux gros d'argent tous les ans sur l'endroit ou etoit cette maison.

Le troisieme est un cens et rente fait en 1303 de vingt sols sur une autre maison a condition que les filles Religieuses du susdit Gosse de Saus en iouiroient leur vie durant.

Le quatrieme est une reconnoissance faite en 1344 du detenteur d'une maison situee aupres du pont, par laquelle il reconnoit devoir a l'Abbaye trente sols et un denier de cens et rente.

Seraucour proche Beauzee.

L'Abbaye deuvoit avoir quelque droit sur les dixmes de Seraucour qui a eté donné en 1234 par Robin de Buci et confirmé et amorti par le Comte Henri de Bar. On a le titre au Chartrier, et la coppie au cartulaire titre 86.

Borouvre.

Le Seigneur Geofroy de Louppy Maréchal de Champagne a approuvé la donation faite par Jacques d'Ornes et sa femme a l'Abbaye en 1235 un rez de froment a prendre chacun an a perpetuité sur les terrages de Borouvre proche Varenne en Clermontois. On a le titre. Et cette donation a eté confirmee par le Pape Gregoire IX en 1236 avec les autres biens que l'Abbaye possedoit.

Hadonville.

Il y a un titre au Chartrier portant une donation faite en 1252 par Messire Ferry de Chambley de quatorze septiers de bled moitange mesure de Gorze a prendre sur la terre de Hadonville scellé du sceau de l'Abbé de Gorze.

Rambercour en Verdunois. Rimbucour.

Le Seigneur de Rambercour nommé Hugues Tevenes a donne a l'Abbaye en 1242 deux muids de bled moitié froment et avoine mesure de Condé a prendre a touiours chacun an sur les terrages de Rambercour en Verdunois. Le titre est scellé du sceau du Comte Thibau de Bar.

Guiernage prey.

L'Abbaye a acqui de Varin Triquot le quart du prey de Guiernage en 1244, ce qui a eté confirmé et approuvé par le Chevalier de Bormont et sa mere a cause que ce prey mouvoit d'eux, et en meme temps ils ont confirmé l'acquest de la huitieme partie dudit prey provenant de Iannet, et ont quitté les cens qu'ils pretendoient sur ledit prey.

Vaulemont.

En 1252 Henri Seigneur de Vaulemont a donné du consentement de Mahaut sa femme trois muids de bled moitié avoine

et froment mesure de Condé a prendre annuellement sur ses terrages.

Condé.

Outre les dix livres que l'on prenoit autrefois sur le Tonlieu de Condé et dont on a parlé cy dessus, un nommé Claude Richelot qui s'est donné a la maison en 1676 en qualité d'oblat a laissé entre autres biens par contrat de la meme année cinq quartiers de vigne, six verges de cheneviere, situes au finage de Condé et sa part d'une maison valant deux cens francs seant audit village; on tient que ce bien a eté vendu, neamoins le contrat de vente ne paroit pas.

Bauncour et Epinceloy.

On ne trouve que dans le cartulaire tit. 61 une donation faite en 1254 ou environ par Pointe de Belrain et sa femme de ce qu'il avoit droit sur les dixmes de Bauncour et Epinceloy qui est un village du coté de Belrain et six sols en deniers pour fournir a l'entretien d'une lampe qui doit etre allumee toutes les nuits devant le grand autel de S^te^ Hould et aux messes et vepres de douze leçons.

Plus huit fauchees de prey, demi-muid de vin et vingt sols pour faire leur Anniversaire.

Plus un muid de vin pour les messes pendant l'annee.

Plus vingt sols sur lesdits preys pour un cierge que l'on doit allumer a l'elevation du S^t^ Sacrement pendant la messe.

Plus un muid et demi de vin qui ne doit etre ni du pire ni du meilleur de la cave de l'Abbaye pour les malades et pour les quatre saignees des convers qui se font pendant chaque annee, c'est-a-dire un muid pour l'infirmerie et le demi muid pour les quatre saignees. Le tout du consentement de l'Abbé de Clervaux et de l'Abbesse du lieu qui ont mis chacun leur sceau au bas dudit titre.

Vuitonville et Bouxière.

Ce village est situé proche Pont a Mousson.

On y possedoit autrefois plusieurs cens, rentes, partie de

iustice fonciere et autres droits, desquels il est a propos de donner un détail pour bonne raison, comme on a pu le trouver dans les titres et le cartulaire comme il s'ensuit.

Premierement. — En 1255 Varin de Nonssard a donné quarante muids de vin de cens et des petites rentes qu'il avoit a Vuitonville amorti et approuvé la meme annee par le Comte Thibaut de Bar.

Plus Simon de Port a donné en 1261 une charree de vin à prendre sur les cens dudit lieu ce qu'a approuvé la meme annee le dit Comte Thibaut.

Plus il s'est fait un acquest d'une partie de la iustice fonciere, seigneurie, hommes, cens, rente et autres redevances l'annee 1295. Scavoir huit septiers de bled moitié froment et avoine, onze quartes d'avoine, douze poules, trois muids de vin moins septier et demi, une partie des arbres qui sont au lieu dit de Saxeures, neuf sols messains de rente, trois sols messains, une partie du rivage et tout ce que la vefve de Thieruiet de Velnel et ses enfans vendeurs dudit bien ont et peuvent avoir a Vuitonville en ban, en finage, en parochage et en appartenances, en hommes en femmes en preys, en terres, en rentes, en censes, en meis, en iardins, en maisons, en grange et le reste confirmé par le Comte Henri de Bar l'annee suivante.

Plus un muid de bon vin de droit cens de pied chaud a prendre tous les ans sur les vendanges de Vuitonville acquis en 1305 de Evrard de Vuitonville dit le Barbier.

Desquelles rentes, droits et redevances etc., l'Abbaye a encore les titres entiers et sains d'écriture scellés des sceaux de ce temps la et que l'on a conservé et sont dans une liasse particulière.

En 1606 on s'est avisé de chercher des moyens d'aliener ce bien pour des raisons qui sont couchees dans la requete presentee a Monsieur l'Abbé de Morimond de ce temps la, nommé Claude Masson, commissaire géneral deputé de l'ordre pour la réformation des maisons dudit ordre de l'un et l'autre sexe situees dans la Lorraine, Alsace, Allemagne etc., lesquelles raisons principales sont celles cy :

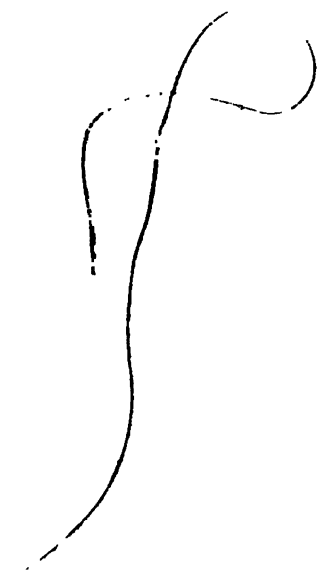

Taque de foyer
aux armes de
Jeanne de Florenville
abbesse
de Stᵉ-Hoïlde.

Fondue à Cousances
(Cousances-aux-Forges)
en 1587.
Musée de Bar-le-Duc
(Meuse).

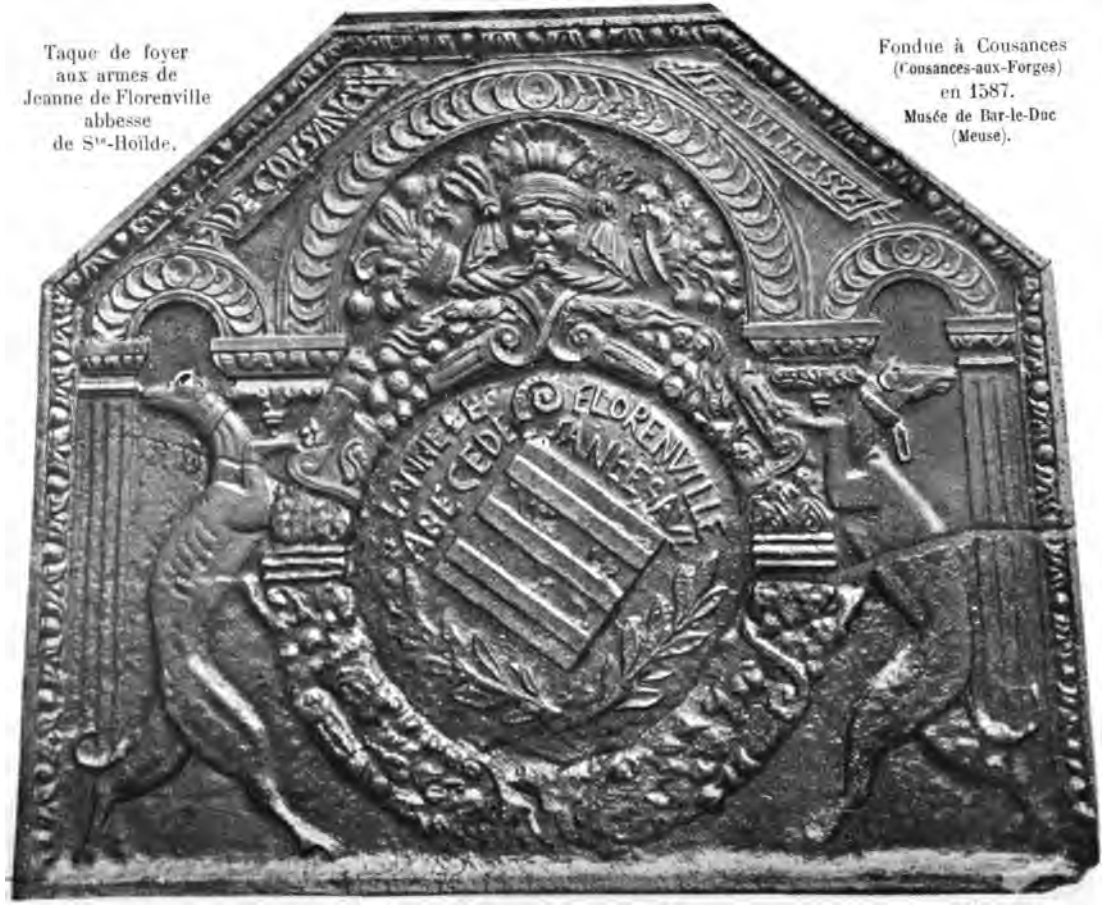

Premierement la grande distance qu'il y a de l'Abbaye de S[t] Hould a ce village qui est de quatorze lieues ;

Secondement le peu de revenu qu'il y a a recevoir specifié et peut etre diminué dans cette requete, qui ne seroit pas suffisant pour faire seulement les frais du voyage et pour recueillir ledit revenu et qu'ainsi il est de peu d'utilité à la maison.

La permission a donc eté donnee par ledit sieur Abbé de Morimond de faire information dudit revenu qui a eté faite tellement quellement par le mayeur de Vuitonville et de l'aliéner sans autre raison ni necessité. La publication en a eté faite dont le sieur Nicolas de la Ferte, Commandeur de Notre Dame S[t] Antoine de Pont a Mousson a eu la commission. En suite de quoy ce bien a eté adiugé au sieur Charles Lepoix seigneur de Champé Doyen de la faculté de medecine de Pont a Mousson et medecin de son Altesse moyennant trois cens francs une fois payés.

On laisse a iuger si cette somme est proportionnee aux revenus que l'on deuvoit recevoir à Vuitonville et Bouxierès lesquels sont specifies dans les titres cy-dessus, si les raisons qui sont marquees dans cette susdite requete sont suffisantes pour aliener un bien et si un commissaire deputé est un superieur qui a le pouvoir de permettre une semblable alienation.

Il ne paroit pas dans les papiers de la maison que cette somme de trois cens francs donnée pour cette susdite alienation ait eté employee pour acheter quelque bien plus proche de la maison comme on l'avoit promi de faire dans la requete presentee au commissaire de l'ordre. Peut etre que Madame de Florainville qui etoit Abbesse dans ce temps la l'a employee a faire quelques reparations necessaires et pressantes, ce qui n'est pas en ma connoissance.

Voila ce qui se peut dire sur cet article de Vuitonville excepté un bail a cens pour trente ans des cens, rentes, terres enruees (1) et non enruees, preys, paturals, bois, bayes, meys, vignes, iardins, chenevieres dont on n'a pas parlé et autres droits à Bouxières et Chaminat, finage de Vuitonville seulement,

(1) *id est* en friche et non en labour.

mais non pas tout le revenu dudit Vuitonville, moyennant trente sols de cens. Le dit bail a cens fut fait en 1567 par un nommé Didier Pillart Gruyer de Pont a Mousson qui avoit une procuration spéciale de la maison pour cela.

Les Bois.

Les bois de l'Abbaye ont eté donnés au commencement de l'établissement de l'Abbaye par Henri second, Comte de Bar, fondateur d'icelle excepté le bois de la Coüe contenant cinq arpens deux verges ou environ qui a eté acheté en 1285 de Geofroy de Neufville et de Dame Mahault sa femme. Cette vente a eté agreée de Messieurs de Neufville de qui ledit bois relevoit et a eté amorti par le Comte de Bar. On en a le titre avec les autres donations a perpetuité des bois, faits par le susdit fondateur lesquels sont situes a lentour de la maison dont voicy les noms tirés pour la pluspart d'une requete presentée à Mgr le Duc de Calabre Lorraine et Bar en 1527 pour etre maintenus dans la possession de quelque partie dudit bois que la gruerie leur disputoit.

Tous les bois ioignans et etans a lentour de la maison memement du cote de Neufville, Bussy et Chardogne appellés le Grand Essar, le Petit Essar presentement par corruption le grand et le petit Loisard, le grand Montoy, le petit Montoy, Marouge, le Pras Godot, la vallee de Rus, Echenemont, le haut bois, le bastis, les quatre arpens, le haut champ, les Bourlis qui viennent dez le dessus du vieil etang de Neufville iusqu'audit Ste Hould, la grande Boule, la petite Boulee.

Il est a remarquer qu'il y avoit dans les bois du coté de Bussy un chemin large d'environ quatre vergeons et long d'environ un trait d'arbaletre, ou sont encore les fossés pour aller dudit Bussy au Chateau ou est maintenant l'Abbaye de Ste Hould dont elle iouit en accrue et en fond confirmé par le susdit Duc de Calabre l'année susdite moyennant quatre gros a payer par an à perpetuité a la Gruerie de Bar a la St Martin.

De tout temps et dez les commencemens on a iouy du droit

accordé par les Comtes de Bar d'etablir un forestier ou garde des bois de la maison pour prendre garde aux degradations et degats qui peuvent arriver dans lesdits bois, faire son rapport pour faire condamner les delinquans iusques a la somme de soixante sols lesquelles appartiennent a l'Abbaye en payant un denier au Seigneur de Bar, ce qui a eté confirmé par Mgr le Duc de Calabre de Lorraine et de Bar l'an susdit. Mais en 1615 Mgr le Duc Henri de Lorraine, Duc de Bar etc. a amplifié ce droit d'amande indeterminement en payant seulement un denier par chaque cinq francs d'amande, comme il paroit par le titre fait par ledit Seigneur Henri l'annee susdite.

Les habitans de Louppy le Chateau ont eu difficulté pour un chemin qu'ils pretendoient avoir dans la Grande Boulée outre le chemin commun, pour mener leurs bestiaux vers Neuville mais ils ont eté déboutés de la maniere qu'il est dit dans l'article de Louppy le Chateau.

Rancour et Revigny.

Il y a un petit gagnage que l'on a acqui depuis l'annee 1706 par le moyen de Nicolas Pancheron lors agé de 75 ans natif de Rancour lequel s'étant donné a la maison par contrat passé par devant Groian Notaire du Duché de Bar demeurant à Laheicour le 6 decembre de la meme année a laissé a l'Abbaye ledit gagnage qui consiste, selon le denombrement qui est specifié dans ledit contrat, en onze iournels ou environ de terre et preys en plusieurs pieces situees au finage de Rancour et Revigny dont il y en a cent dix verges qui sont chargees envers l'Eglise de Rancour de dix francs Barrois, pour etre nourri et entretenu le reste de ses iours dans ladite maison.

Lequel Pancheron ayant compris dans cette donation faite a l'Abbaye trois iournaux, qu'il avoit auparavant donne a sa seconde femme nommee Nicole Hobert l'a dedommagé par quatre cens francs Barrois en principal de restant de la vente d'une maison faite à Nicolas Richer de Rancour, a la charge que ledit Pancheron iouira sa vie durant de la rente desdits quatre cens francs, ou iusqu'au rachat si il arrive pendant sa vie, et

après sa mort les gendres de ladite Nicole Hobert scavoir Henry Roger et Iean le Begue a qui elle a cedé son droit iouiront de ladite rente.

Fains.

Monsieur de Mussey de Bar notaire Apostolique dit avoir veü et leu que Fery de Loupy en 1247 a laissé par son testament au Monastere de Montier en Argonne demi muid de bled a prendre sur ses rentes de Fains et autant a l'Abbaye de S^te^ Hould dont elle ne iouit pas peut etre faute des titres qui sont apparemment perdus.

Addition à l'article des sepultures.

Depuis l'article des Sepultures ecrit on a appris des anciennes personnes Religieuses qu'il y avoit une vieille tombe toute rompue en plusieurs pieces ou etoient encore quelques lettres a demi gravees du coté de l'Epitre entre les deux piliers, ou est presentement un balustre de pierre fait du temps de Madame de Vaubecourt Abbesse qui separe l'autel de S^te^ Catherine d'avec le presbitere, laquelle tombe a cause du mauvais etat dans lequel elle etoit; on l'a caché sous les murailles de la grille parmi les decombres. Ces anciennes Religieuses disent qu'elles ont appris par tradition que cette tombe est celle de la Princesse au suiet de laquelle on a donné à l'Abbaye une rente de dix milliers de harenga prendre sur la Vicomté de Boulogne. Ainsi on peut inferer que cet endroit est le lieu de la sepulture de cette Comtesse de Bar dont on a parlé dans cet article des sepultures, puisque selon le titre de 1239 au mois d'avril qui est au Chartrier c'est en consideration de cette Princesse specifiee du nom de Ieanne que cette rente a eté donnee par la Comtesse de Boulogne et de Clermont, sa mère, ce qui fait que selon ces connoissances l'on pourroit dresser un monument autentique a cet endroit pour informer la posterité de l'honneur que la maison a de posseder dans son Eglise une Princesse Epouse d'un Comte de Bar, fils du fondateur, et bienfaiteur d'icelle, car ce lieu est le véritable endroit ou on a accoutumé

dans l'ordre de Citeaux aussi bien que dans la pluspart des Eglises de mettre les tombeaux des princes et des Seigneurs d'une qualité distinguee.

On pourroit donc faire a cet endroit contre ce balustre un mauzolée relevé qui serviroit d'ornement a l'Eglise et a l'Abbaye ou on pourroit graver ce qui suit :

Cy gist tres haute et puissante Princesse Madame Ieanne de Dampierre, fille de Guillaume de Dampierre et de Marguerite Comtesse de Flandres, épouse de Thibaut Comte de Bar decedee en 1247.

La tombe de cette Princesse étant toute cassee, effacee, et usee de vieillesse Madame..... Abbesse de ceans, en memoire de l'honneur que l'Abbaye a de posseder une Epouse d'un de ses fondateurs et bienfaiteurs a fait eriger ce monument a la place de cette vieille tombe l'an etc.

Remarques pour l'histoire.

On peut connoitre par ce qui a eté dit cy dessus :

1° Que Thibaut de Bar avoit epousé Jeanne de Dampierre du vivant de son pere Henri II.

2° Que cette Princesse n'a pas eté longtemps mariée et qu elle est morte sans enfans.

3° Que sa mere apres la mort de Guillaume de Dampierre son second mari avoit épousé en troisieme noce Philippe Comte de Boulogne.

4° Que l'affection que Thibaut Comte de Bar avoit herité de son pere et son predecesseur pour la maison de S^te^ Hould s'est augmentee a cause de sa premiere Epouse enterree dans l'Eglise de cette Abbaye le faisant assé voir lorsqu'il assista a la ceremonie de la Dedicace de l'Eglise, à celle de la translation des Reliques que l'on apporta de son temps de Flandre et autres solemnites qui s'y sont faites et lors qu'il a donné, confirmé et amorti les biens donnés tant par luy que par d'autres seigneurs et ceux que l'Abbaye avoit acqui.

Dans le titre de 1241 au mois de Janvier Philippe Epouse de Henri II prend encore la qualité de Comtesse de Bar et nomme

son fils Thibaut après elle sans autre qualité, puis finit par ces mots. Je Philippe Comtesse ay mis mon scel a ces lettres par la requete de Thiebaut mon fils qui n avoit encore point de scel, ce fut fait le etc.

Et dans le titre de Rambercour en Verdunois de l'an 1242 on luy donne la qualité de Comte de Bar comme il paroit par ce qui suit. Vt autem haec elecmosina firmat sit in perpetuum, rogani Dominum meum Theobaldum Comitem Barri Ducci, cum ego sigillum non habeam, quod eam sigilli sui munimine roboraret. Actum anno a quarto idus Ianuarii, ce qui fait croire que Henri second vivoit encore en 1240 et qu'il est mort quelque temps apres de la meme annee, ou que l'on n'avoit pas encore des nouvelles certaines de sa mort.

Ville devant Belrain.

L'annee 1229 au mois de Iuin les Dames de S^te^ Hould acheterent de Bertram Chevalier de Longeville tout le droit qu il avoit sur toutes les dixmes de Ville sur Belrain et cela du consentement de sa femme et de l'aveu de Guillaume seigneur de Belrain qui a mis son sceau au bas du titre comme il est porté dans le cartulaire nombre 93.

Cette acquisition et ce titre a eté confirmé et vérifié par Roger Eveque de Toul en 1233-tit. 91 et 100.

L'Abbaye recoit encore un sixieme des grosses et menues dixmes de ce lieu.

Notez que ce titre est le plus ancien qu'on ait trouvé dans le Chartrier et confirme ce que l'on a dit au commencement, scavoir que les Religieuses etoient deia etablies en 1229 et que la fondation est plus ancienne que l'on n'a cru iusqu'a present.

Gagnage de Fontenoy.

On avoit omis par inadvertance de faire mention d'un gagnage que l'on possede lequel provient des terres et preys que feu Iean Thibaut dit Baltazar avoit acqui auparavant que de se donner luy et ses biens a l'Abbaye de S^te^ Hould desquels on a

les contrats d'acquet dans une liasse particulière avec son contrat d'oblat et de Bastienne sa femme de l'an 1576, lesquels contrats sont depuis 1543 iusqu'a 1573. Comme aussi de plusieurs acquest de maison des terres et preys faits par l'Abbaye depuis 1694 iusqu'a 1703 et du gagnage acquis de Mr Maupas dont les contrats sont dans une liasse particulière. Et comme ce n'est pas icy l'endroit de mettre ce que rend ledit gagnage par an ie laisse au registre des comptes à en parler.

Souves.

Il est a remarquer outre ce qui a eté dit dans l'article de Louppy le Chatel que la sentence arbitrale de 1471 fait mention des gros decimateurs dudit Louppy comme pretendans dixmer sur la Souve etant du finage de Louppy, sur lequel ils ont seuls droit de dixmer, mais en 1629 il s'est fait un abornement de ladite Souve, comme une contree ou son Altesse a droit de terrage auquel a assiste la Dame Abbesse de Ste Hould appellée pour cela et representee par le Confesseur et les admodiateurs de la moitie des terrages de la Souve pour les Dames de Ste Hould.

Ainsi les droits que l'Abbaye a sur la Souve ont eté appeliés dans un temps, droits de dixme et dans un autre droit de terrage que l'Abbaye a touiours possedé et dez le commencement selon cette sentence de 1471.

Inventaire de l'Abbaye de Ste Hoilde (1).

Analyse de la copie de l'inventaire qui fut fait du 4 au 10 Août 1790 par Christophe Pattin, homme de loi et administrateur du district.

Ce document mentionne comme religieuses, une abbesse régulière, Madeleine du Prat, 18 religieuses de chœur (professes)

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Alphonse Schmitt, étudiant d'agrégation à l'Université de Nancy, ce résumé des inventaires dressés en 1790, lors de la fermeture de l'Abbaye et déposés aux Archives du département (Série Q.).

et 5 sœurs converses. Leurs noms sont indiqués dans le Pouillé de l'Abbé Gillant, t. II. D'après le carnet des revenus de l'Abbaye, la recette excède la dépense de 1.105 l. de Lorraine.

Les dépenses de l'année 1790 sont arrêtées à 12.552 l. de Lorraine (ou 9.649 l. 11 s. de France).

Un registre énumère les droits, redevances, dîmes et préciputs, gagnages, etc., appartenant à l'Abbaye :

1° *Droits :*

Sur le Moulin le Comte à Bar, un préciput de 15 muids de froment = 480 boisseaux, affermé 854, l. de F..
Sur le Domaine du Roi, une rente annuelle de..... 343[l] 15 s. de F.
Sur le Domaine d'Amiens une rente annuelle..... 30[l] de F. (1)
Sur l'Hôtel de Ville de Paris une rente annuelle..... 87[l] de F.
Sur les Dixmes de Mognéville une rente annuelle. ... 133[l] 2 d. de F.

2° *Rentes et Contrats :*

Sur M^me^ de Guise, 50[l] de F; sur l'évêché de Séez une rente perpétuelle de 1.000[l] (par prêt), et 1.000[l], également de rente sur l'Abbaye de Balbonne.

3° *Redevances :*

Sur la commune de Bussy : 1[l] 6 s. 6 d. de F.

Droit d'assise sur les habitants de Laheycourt 1 par le ménage; ce droit est affermé 65[l] 16 s.

Sur les Religieux de l'Abbaye de Huirin (H^te^ Marne), 48 paires de blé et d'avoine, à la rade et au comble, mesure de Condé, comme préciput sur les dixmes de Laheycourt.

Moulins : moulin ci-devant banal de Laheycourt : 2 tournants, logement du meunier, 8 fauchées de terre, le tout loué 800[l] F. et 80 paires blé et avoine, mesure de Bar.

Moulin de Varney, loué 309[l] 13 s. F.

État des dixmes et préciputs :

Chardogne : dixme en grains et préciput sur la dixme de 32 paires, mesure de Condé, le tout affermé 12[l] F.

(1) Substituée à la fourniture de dix mille harengs.

Neuville-sur-Orne : portion de dixme en grains louée 168[l] F.

Vavincourt : portion de dixme, cens, redevances, le tout aff. 12[l] F.

Behonne : portion de dixme, cens redevances, le tout aff. 24[l].

Resson : portion de dixme et menues dixmes en vin, aff. 480[l] F.

Ville dev[t] Belrain : dixme aff. 60[l] 4 s. et 175[l] de portion congrue au curé.

Dommèvre : 2/3 de menues dixmes aff. 144[l] F.

Oëy : 1/6 des grosses dixmes aff. 168[l] F.

Naives d[t] Bar : portion de dixme aff. 48[l] F.

Chonville (district de Commercy) : portion de dixme aff. 220[l] F.

S[t] Joire et la Neuville : dixme aff. 425[l] 16 s. 2 d. de F.

Echenay : dixme aff. 250[l].

Erize-la-Grande : la dixme de la contrée de Tarincourt : aff. 170[l] 16 s. 6 d. de F.

Gagnages : (*terres labourables, prés, chenevieres*).

A Fontenoy, loué 240[l] F. ; à Rancourt loué 20 boisseaux de blé à la rade et 20 boisseaux d'orge au comble, mesure de Bar; à Couvonges, loué 57[l] F.; à Vassincourt, aff. 70 paires mesure de Bar et 2 chapons; à Contrisson, loué 55 paires mesure de Bar, 2 chapons et 2 livres de chanvre ; à Auzécourt, 3 corps de gagnage aff. 38[l] 14 s. F. et 78 boisseaux de blé à la rade, mesure de Condé ; à Laheycourt, hautes et basses terres et prés fauchables aff. 55[l] F. et 30 fauchées de prés l. 576[l] F.; à Louppy-le-Château, la dime dit le Grand Fretré, le Grand Souve, et les fonds des Sals aff. 72[l] F., et 36[l] de rente sur les récoltes en mars ; à Bussy-la-Côte, le domaine du Roy est sous fermé par l'Abbaye à la Communauté du lieu moyennant 14[l] 6 s. 6 d. de F.

Charges sur les dixmes et domaines ci-énoncés :

Sur le domaine du Roy à Bussy : 86[l] de canon annuel, pour contribution à deux portions congrues : celle du curé de Ville-

dev[t]-Belrain 175[l] et celle du curé d'Auzécourt 15[l] 11 s. ; un boisseau de blé à Laimont, 1[l] 15 s. d. F.

Bâtiments :

La maison claustrale et ses dépandances contiennent environ 13 arpents du Barrois, ou 1.300 verges de 100 p. q., dont 526 verges de jardin et verger, et 287 de potager. L'évaluation du revenu probable 2.400[l] F.

Prés :

L'Abbaye récolte 66 fauchées 1/2 de prés évaluées 24[l] par fauchée 1692[l], et 17 fauchées à Bussy pour l'entretien de la ferme, est. 306[l] de revenu.

Terres labourables :

De la culture de l'Abbaye sur son territoire, celui de Louppy-le-Château, et celui de Laimont dépendent 451 jours de terres divisés en 3 saisons ; et à Bussy-la-Côte et Varney 166 jours d'autres terres, divisées en 3 saisons (par chacune 55 jours 1/3), composant la ferme dudit Bussy que l'Abbaye fait valoir par ses chevaux et domestiques. Calcul fait des récoltes des terres depuis dix ans, le produit total (blé, pois, lentilles, chenevière, seigle et navette) est de 63190 boisseaux 2/3, servant aux frais d'exploitation, il reste 21063 boisseaux 1/3, à 2 livres l'un ce qui donne un revenu de 42126[l] 13 s. 4 d. de F., et de 4213[l] 5 s. 4 d. de France.

Le cours d'eau et la pêche de l'Ornain sur le fermage de Bussy sont affermés 120[l] F.

Bois :

Total 1375 arpents 271 v. de L. sur le territoire (l'arpent est de 62 verges 1/2 ; il faut presque 2 arpents 1/2 de Lorraine pour en faire 1 de France).

1° *Bois en réserve :*

Le Loissart entre Neuville et Bussy 240 arp. 128 v. de L.

Montois entre Neuville et Bussy 95 arp.

Ces 335 arpents 128 ont un revenu évalué à 65000[l] de F. en 25 ans, donc par an de 2604[l] de F.

2° *Coupes réglées :*

Le Haut-bois 420 arp.; le bois Godot, 34 arp. 208 v.; la haye Loup, 9 arp. 180 v.; le bois de la Bordière 42 arp. 125 v. (ces trois bois entre le territoire de l'Abbaye et d'autres territoires) le bois Marie : 42 arp. 215 v.; la Grande et la Petite Bouloire 226 arp. 112 v. et 217 arp. (entre l'Abbaye et l'étang de Gros Terme).

Les ventes de futaies en 10 ans ont rapporté 83607[l] 12 s. de L., ce qui fait par an 6472[l] 16 s. 11 d. de F.

Bois de Froidcul à Revigny et Neuville : 7 arp. 53 v.; produit annuel 25[l].

Total du produit des bois par an, ventes de futaies	3800[l] 12 s.
200 cordes de bois à 12 l. l'une.	2400[l]
6000 fagots à 10 l. le 100.	600[l]
4000 lattes.	80[l]
30000 échalas.	300[l]
4 treilles par 120 tonneaux.	300[l]
15 chênes.	780[l]
Total	8260[l] 12 s. (1)

Vignes :

A Bussy-la-Côte; ..... à Varney 595 verges.

Total 255 × 15 v. produisant 5 pièces mesure et jeauge de Bar par journal : à 48[l] la pièce. Evaluation totale du produit des vignes : 6000[l].

Charges de l'Abbaye :

1° *Charges foncières* : Entretien du chœur des églises paroissiales sur lesquelles la dixme est levée: . . .	258[l] 6 s. de F.
dû à l'Abbaye de Lisle-en-Barrois.	48[l]
au sieur de Rarécourt.	500[l]
Total	806[l] 6 s. 8 d.

(1) D'après un registre des Archives de la Meuse (Q. 1384) : Sommier des bois du domaine, des émigrés et du clergé (an IV), les bois appartenant à l'Abbaye avaient une superficie totale de 283 hectares 60 ares.

2° *Impositions* : A Louppy-le-Petit : 500[l] 15 s. 6 d.; à Bussy 147[l]; à Laheycourt 58[l]. Les impositions pour les autres dixmes et préciputs et gagnages ne sont pas connues. Don patriotique 500[l].

3° *Dépenses* : Total 13.685[l] 9 s. de France.

Aumônes en argent 1965[l]; en grains 350 boisx de blé et 350 b. d'orge.

16 chevaux servent au labourage : 12 vaches.

La maison de ferme de Bussy près de l'Eglise comprend 2 corps de bâtiments et 4 v. de potager; il s'y trouve 8 chevaux et 4 vaches.

Dépense d'entretien des vignes : . . . . . 1352[l] 6 s. 3 d.
Frais d'hospitalité « à cause du local isolé de la demeure » . . . . . 1200[l] de F.

Les Religieuses reçoivent 3 frères donnés et 2 sœurs données.

Meubles :

La bibliothèque comprend des ouvrages très divers (histoire, littérature, théologie, etc.), au total 735 volumes,

D'après le compte présenté par les religieux aux Administrateurs du département en 1791, le total des recettes s'élève à . . . . . 23393[l] 11 s. 11 d.
Les dépenses sont de. . . . . 26703[l] 14 s. 4 d.
La dépense excède la recette de. . . . . 3490[l]
dont on accordera mandement aux dites dames.
Les recouvrements à faire se montent à 11548[l] 16 s. 10 d.

Le Directoire du district, le 23 juin 1791, estimant que le revenu de la maison, année commune est de 38386[l] 4 s. 2 d., décide que l'Abbesse aura 2000[l] de pension annuelle; les 17 religieuses auront chacune 700[l] et les sœurs converses et données 350[l] chacune.

PROCÈS-VERBAUX

de la vente comme biens nationaux de l'Abbaye et de ses dépendances.

Bussy-la-Côte ou plutôt Ste Hoilde.

31e Vente. — 11 mars 1793. — No 1239.

Vente de l'Abbaye proprement dite. — Le monastère et dépendances de l'Abbaye de Ste Hoilde, consistant : 1° en une cour en entrant, bâtiments situés dans icelle, servant de grange, écuries pour chevaux et vaches avec plusieurs chambres de domestiques et des greniers au dessus, les bâtiments contenant 31 toises de longueur sur quatre toises trois pieds de largeur; 2° un autre bâtiment à quelque distance du premier, servant de boutique de maréchal de trente pieds de longueur sur douze de largeur; 3° un hangar isolé monté sur pilliers contenant neuf toises quarrées; 4° du côté à l'aspect du Nord un autre corps de batiment contenant vingt cinq toises de longueur sur dix de largeur consistant en remise, écuries, atelier d'ouvriers, avec plusieurs chambres de domestiques et greniers au-dessus; 5° un grand jardin au derrière au bout duquel est un colombier construit en tour ronde et en pierre de taille; 6° les bâtiments servant de logement aux religieuses avec l'église, bougerie, pressoir; 7° un autre bâtiment situé entre la seconde cour et le jardin servant de serre et de bucherie, contenant vingt trois toises de longueur sur sept de largeur; 8° le bâtiment dans lequel est construit le moulin de l'autre côté du canal, contenant quatre toises quarrées; 9° un autre bâtiment dans la seconde cour de douze toises de longueur sur vingt et un pieds réduits de large et, joignant ce dernier bâtiment, il en existe un autre dans lequel il y a un lavoir ou buanderie contenant neuf toises de longueur sur quinze pieds de largeur; tous lesdits bâtiments, jardin, verger et potager sont fermés de murs et contiennent sept journaux de terrain, non compris les bâtiments vendus précédemment avec la ferme, le tout provenant de ladite Abbaye, non affermés et estimés 20000 l.

Il a été observé que le pressoir, deux autels en pierre dans l'église, l'orgue et son buffé et deux tas de thuile plate dans la cour ont été vendus avec les meubles et que l'adjudicataire des bâtiments sera tenu de les laisser enlever par ceux qui les ont achetés. Et la boiserie et le parquet de la chambre Capitulaire qui ont été également vendus au Citoyen Curé de Bussy à qui la liberté de les enlever est réservée, ainsi qu'une boiserie a hauteur d'appuy et parquet de la salle à manger ou réfectoire des Dames.

Porté en la présente séance à la somme de trente-six mille livres par le citoyen Pernet de Bar, sur laquelle mise accordé le premier feu sur lequel porté après plusieurs enchers à la somme de cinquante mille six cent livres par les citoyens Pierre Nicolas Baudin, Louis-Augustin Henriot, Nicolas Mens, Nicolas Lapique et Antoine Parisot Morisot, tous demeurants à Bar.

Le second feu éteint sans enchers, le Directoire a adjugé définitivement les dits bâtiments aux dits citoyens Baudin, Henriot, Lapique, Mens et Parisot moyennant la dite somme de cinquante mille six cent livres aux dites clauses et encore à charge par eux de laisser enlever les meubles et effets vendus lors de la vente du mobilier par procès-verbal des cinq et six novembre dernier et ont signé. Signé : Baudin, Président, Parisot, Henriot, N. Lapique, Nicolas Mens, Gérard, Gillon.

Enregistré à Bar, le 12 mars 1793, l'an IIe de la République. — Reçu quinze sols. Signé : MAGNIER.

Ste Hoilde.

6e Vente. — N° 294. — Du 17 mars 1791.

Vente d'une partie des dépendances de l'Abbaye. — Trois cent quarante-quatre jours de terre aux trois saisons, dont cinq journaux plantés en bois depuis deux ans, contrée de Clairchêne et quarante cinq fauchées de prés en trois pièces provenant des religieuses de Ste Hoilde qui les faisaient valoir par leurs chevaux et domestiques, seis sur son territoire à l'entour de la maison.

Quatorze autres journaux de terres seis sur le finage de

Louppy-le-Château, contigu au sus-dit territoire procédant des mêmes et de leur culture, du nombre desquelles terres il en est quatre vingt trois journaux empouillés en blé et quatre en navette d'hiver du voyen dernier.

Plus les engrangements, écuries, bergeries, batiments et dépendances ci-après désignés à prendre dans les batiments de la basse-cour de la dite maison de Ste Hoilde, scavoir :

La grange joignant la porte d'entrée dite St Nicolas au Nord, ladite grange ayant soixante-douze pieds d'une face sur soixante pieds d'autre avec deux portes cochères, l'une sur le chemin au couchant, l'autre sur la cour au levant.

La dite porte d'entrée et passage de quatorze pieds de large sur la longueur de la dite grange.

Une seconde grange joignant le même passage au Nord d'icelui, laquelle a soixante pieds d'une face et quarante huit de l'autre, dans une partie de laquelle on pourra à peu de frais pratiquer un logement convenable pour un fermier.

Une petite cour à côté de ladite grange joignant le colombier, d'un côté de laquelle est un hangar et plusieurs loges à porcs pratiquées au-dessous, le tout ensemble ayant soixante pieds de longueur sur douze de largeur.

L'écurie des vaches joignant, et au levant de la seconde grange et de la petite cour avant dite, ayant cinquante huit pieds de longueur sur trente-six de largeur, avec un grenier à fourrage au-dessus d'icelle, de semblables étendue.

La grande écurie des chevaux joignant celle avant dite des vaches, ayant soixante pieds de longueur sur trente-cinq de largeur.

Une autre petite écurie de chevaux à côté de la précédente sur pareille longueur et dix-huit pieds de largeur, avec le grenier à foin régnant au-dessus des dites écuries.

De plus la bergerie joignant ladite écurie, ayant la même bergerie soixante-trois pieds de longueur sur trente-six pieds de largeur avec le grenier qui règne au-dessus de partie d'icelle.

Un terrier à prendre dans la cour au levant des deux granges sur vingt toises de longueur à partir du mur de face des dites granges sur treize toises de largeur, à la charge par l'adjudi-

cataire de séparer à ses frais ledit terrain d'avec la cour de ladite maison ci-devant abbaye, par un mur de brocaille de huit pieds de roy de hauteur en retour d'équaire, et couvert de thuiles dont la pointe reportera les eaux sur le terrain distrait à son profit.

Le tout à la charge encore par l'adjudicataire de fermer aussi de murs en pierres bruttes avec bon mortier de chaux et terre les ouvertures qui se trouvent au gros mur desdites écuries et bergerie, à l'aspect du Nord sur le jardin de S[t] Antoine, ainsi que les arcades ou ouvertures du fond de la grande écurie des chevaux aussi à ses frais, les dites dépenses de constructions et des clôtures estimées par expert 2.400[l].

Lesdites terres, prés, batiments et aisances, estimés en l'état où ils sont, savoir les terres et prés 38.857[l] 10 s. et les bâtiments et dépendances 10.000[l] au total réuni de 48.857[l] 10 s.

Porté par l'enchère à soixante mille trois cent livres par le S[r] Monard m[d], demeurant à Bar.

Le premier feu s'éteint sans enchère.

Le second feu éteint sur enchère de soixante mille neuf cent livres faite par ledit S[r] Monard.

Le troisième feu éteint sur l'enchère de soixante un mille quatre cent livres par ledit S[r] Monard.

Le quatrième feu éteint sur l'enchère de soixante un mille sept cent livres par ledit S[r] Monard.

Le cinquième feu éteint sans enchère, le Directoire a adjugé définitivement les objets dont s'agit à la dite somme principale de soixante un mille sept cents livres audit S[r] Monard marchand, demeurant à Bar, aux clauses, charges et conditions du présent procès-verbal et a signé. Signé : Pattin, vice-président; Jacob; Rémion; Monard et Humbert.

Enregistré à Bar, le 21 mars 1791. Reçu quinze sols. Signé : MAGNIER.

Fig. N° 1.

Fig. N° 2.

Fig. N° 3.

Fig. N° 4.

Fig. N° 5.

Fig. N° 6.

Fig. N° 7.

LES SCEAUX DU COUVENT ET DE QUELQUES ABBÉS DE CHATILLON

LES
SCEAUX DU COUVENT
ET DE
QUELQUES ABBÉS DE CHATILLON

par

EDMOND DES ROBERT

membre correspondant.

Un de nos confrères nous ayant posé récemment une question au sujet des armoiries de l'abbaye de Châtillon (1) qui portait : *d'azur à une tour d'or ou d'argent maçonnée de sable,*

(1) A la demande d'Albéron de Chiny, évêque de Verdun qui, par amitié pour saint Bernard, désirait installer des Cisterciens sur plusieurs points de son diocèse, Radulfe, abbé d'Himmérode au diocèse de Trèves, envoya en 1142 plusieurs religieux qui entreprirent la construction d'un monastère au Châtelet ou Châtillon. Ne pouvant subsister sur le terrain à eux donné par un seigneur du voisinage, ces moines s'établirent, en 1153, sur de plus vastes terres que leur donna l'évêque Albéron dans la forêt de Mangiennes en un lieu nommé Viberstap.

Neuf ans plus tard, la mauvaise qualité des eaux leur fit abandonner cet emplacement et ils revinrent à Châtillon que ne quittèrent plus leurs successeurs. En 1253, le Chapitre général de l'Ordre de Citeaux avait donné le titre d'abbaye au couvent qui s'était placé sous le patronage de Notre-Dame en la Nativité. Châtillon est maintenant un écart de la commune de Pillon, cant. Spincourt (Meuse).

nous avons étudié les sceaux de l'abbaye et de ses abbés, conservés aux archives de Meurthe-et-Moselle.

Après les recherches nécessaires, nous avons pensé qu'il pourrait être utile d'en publier les résultats. Aussi, comme dans un article précédent (1), nous allons passer en revue un certain nombre de sceaux dont le plus ancien date de 1269 et le plus récent de 1576, puis nous essayerons de tirer une conclusion de cette étude.

I. — Au bas d'une pièce de juillet 1269 (2), par laquelle Pierre Chapotel, de Faulquemont (3), Raymond, Errard et Ancel, ses fils, reconnaissent devoir la garde à Briey pour ce qu'ils tiennent du comte de Bar à Faulquemont, se trouve le sceau de Jean III, 13e abbé de Châtillon.

Fragment de sceau en cire verte, ogival, où semble se voir l'abbé debout, tenant sa crosse et un livre.

Ce même sceau va être en usage jusqu'au milieu du XIVe siècle.

II. — Le sceau du 14e abbé, Pierre III, nous est connu par un acte du 11 avril 1280 (4), acte de la vente faite par Jean de Mucey (5), écuyer à Henry de Bar, fils de Thiébaut comte de Bar, du fief d'Épiez (6) et de Manteville.

Même sceau que le précédent, en cire brune, ogival, hauteur 40 mill., largeur 26 mill.

(1) *Les sceaux du couvent et de quelques abbés de Saint-Pierremont*, extrait de 10 p. in-8°, du *Bulletin mensuel* (n° 4, avril 1905) de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

(2) Arch. de M.-et.-M. B. 590, n° 48.

(3) Faulquemont, actuellement chef-lieu de canton, arr. Metz (Lorraine); primitivement fief de l'évêché de Metz, ensuite du comté, puis duché de Bar, enfin du duché de Lorraine.

(4) Arch. de M.-et-M. B. 722, n° 29. Cet acte est daté du jeudi devant Pâques fleuries 1280; comme il y a de grandes probabilités pour que le style de l'Annonciation fût employé à cette époque dans la partie du Barrois non mouvant qui nous occupe, nous croyons devoir traduire cette date par le 11 avril 1280.

(5) Sans doute Mussy, famille d'ancienne chevalerie de la châtellenie de Longuyon, qui portait : *d'azur à quatre chevrons d'or.*

(6) Epiez, cant. Longuyon (M.-et-M.), a maintenant pour écart le château de Manteville.

La légende en majuscules gothiques est : † ... ABBATIS DE CASTI... Sur le champ, l'abbé est représenté debout tenant sa crosse et un livre.

Le contre-sceau rond, diamètre 20 mill., porte un château à trois tours, celle du milieu plus élevée, allusion au nom de l'abbaye, avec la légende en majuscules gothiques : † CONTRA S... .....LLIONIS.

III. — Nous avons relevé deux sceaux du 15e abbé, Fournier. Le premier est appendu, avec celui de Jean, official de Bohemond, archevêque de Trêves, au bas d'un dénombrement (1) de janvier 1293, donné par Warrion de Pierrepont (2), écuyer, fils de Simon de Pierrepont, chevalier qui fut, à Henri, comte de Bar (3), pour le quart du moulin entre Suzange (4) et Hayange (5), etc.

Même sceau que plus haut, en cire brune, ogival, hauteur 40 mill., largeur 26 mill. La légende en majuscules gothiques est : † SIGILLVM ABBATIS DE CASTELLIONE (Voir *fig. 1*).

Sur le champ l'abbé debout tenant sa crosse et un livre.

Le contre-sceau est aussi semblable à celui mentionné ci-dessus.

(1) Arc. de M.-et-M. B. 899, n° 20.

(2) Pierrepont, siège d'une prévôté barrisienne au XIIIe siècle, releva ensuite de la prévôté de Sancy ; cette localité avait donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie qui portait : *palé d'or et d'azur de six pièces.*

A l'extinction de cette famille, survenue à la fin du XIIIe siècle, ce fief devint un apanage de la maison de Bar.

(3) Ceci nous prouve qu'Henri III, comte de Bar régnait dès le début de l'année 1293 ; il en est de même pour la charte, qui va être mentionnée immédiatement après celle-ci, datée du 7 septembre 1293 et où se lit textuellement au sujet de Thierrion, fils du voué de Charency « que il est devenu hons lieges devant tous hommes au noble homme Henri comte de Bar ». Or Dom CALMET, au tome I, col. CCXCI de son *Histoire de Lorraine* (Nancy, A. Leseure. 1745-1757, in-f°), en parlant du comte Thiébaut II, père d'Henri : « Il avoit fait son Testament en 1282 ; mais il ne mourut que longtemps après, puisqu'en 1293, il vendit ce qu'il avoit à Naive et à Vincourt, et qu'en 1296, il acheta les Fiefs de Ruvigny et de Velle, le Mardy après la Mie-Carême, et par conséquent en 1297 avant Pâques. Ainsi il ne mourut au plutôt que cette année ».

(4) Suzange, hameau, com. Schrémange, cant. Hayange (Lorraine).

(5) Hayange, arr. Thionville (Lorraine).

Celui reproduit ci-contre (*fig.* 2) se trouve au revers du sceau appendu au second acte (1), où nous avons trouvé, avec le sceau de Fournier, ceux de Simon Wautier, doyen de la chrétienté de Longuyon, et de Poincignon Bocquillon, prévôt de Marville, lequel acte est du 7 septembre 1293 : Thierrion, fils de Thierry, voué de Charency (2) fait savoir qu'il a vendu à Henri, comte de Bar (3) les biens qu'il avait à Vezin (4) et à Charency, pour lesquels il devait six mois de garde à Pierrepont, et les reprend en fief dudit comte.

IV. — D'après la *Gallia Christiana*, éd. in-f°, Paris, Poline, 1874, 13e vol., col. 1324 et *passim*, après Fournier viendrait Pierre IV : « XVI. Petrus IV præfuit ab anno 1294 usque ad 1301 (5) ». Or, des lettres (6) du 4 octobre 1295, par lesquelles Thierrion de Beuveille (7), écuyer, dit le petit voué, reconnaît devoir à Henri, comte de Bar, la garde au château de Pierrepont pour ce qu'il a à Beuveille, porte le sceau de Jean (8), abbé de Châtillon avec celui de Wautier, doyen de la chrétienté de Longuyon.

Même sceau que précédemment en cire brune, et même contre-sceau.

V. — Jean de Noyers ou Noeirs, 17e abbé d'après la *Gallia Christiana*, appose son sceau avec celui de Remy, abbé de Saint-Pierremont (9) à des lettres (10) du 11 décembre 1310, par lesquelles Catherine de Pierrepont, veuve d'Odon de Pierrepont,

(1) Arch. de M.-et-M. B. 897, n° 6.

(2) Charency, cant. Longuyon (M.-et-M.).

(3) Voir note 3, page précédente.

(4) Vezin, hameau, comm. Charency.

(5) Copié textuellement dans Dom Calmet, *loc. cit.*, tome VII, col. xlv des *Listes chronologiques des principales abbayes* de la province de Trèves... : « Pierre IV, élu en 1294 jusqu'en 1301 ».

(6) Arch. de M.-et-M. B. 895, n° 18.

(7) Beuveille, cant. Longuyon (M.-et-M.). Il s'agit sans doute du même Thierrion que dans l'acte analysé immédiatement avant celui-ci.

(8) Ce Jean serait différent de Jean de Noyers que nous allons retrouver à l'article V, s'il est prouvé que le prédécesseur immédiat de ce dernier était Pierre IV.

(9) Cf. : *Les Sceaux... de Saint-Pierremont*, loc. cit., article V.

(10) Arch. de M.-et-M. B 897. n° 47.

chevalier qui fut, reconnaît avoir vendu à Errard de Bar, chevalier, seigneur de Pierrepont, tout ce qu'elle avait à Han-devant-Pierrepont (1).

Encore même sceau, en cire verte, cette fois, mais sans contre-sceau.

Nous trouvons encore ce sceau, en cire brune et avec le contre-sceau déjà décrit, avec ceux de Remy, abbé de Saint-Pierremont et de Hue, abbé de Justemont (2) au bas des lettres (3) du 14 mars 1317 (n. s.) par lesquelles Thirion de Rombas (4), fils d'Arnould Ysengrin, chevalier, reconnaît être devenu homme lige d'Henri de Blâmont, pour ce qu'il a à Sainte-Marie-aux-Chênes (5).

Nous le trouvons encore appendu, avec celui de Baudes, prieur d'Amelle, à un acte (6), du 4 mars 1321 (n. s.) dans lequel Hue de Vaudoncourt (7), chevalier, reconnaît qu'il est devenu homme lige d'Edouard, comte de Bar pour sa forte maison de Vaudoncourt.

VI. — La *Gallia Christiana* donne comme 18e abbé, Jean de Montmédy (8) dont elle dit : « XVIII. Johannes V de Montmedy 1324 sigillum suum addidit cuidam clientelari professioni 8 novembris 1332 ». Nous avons trouvé un sceau de Jean de Montmédy, au bas d'une pièce (9) du 3 décembre 1324 par

(1) Han-devant-Pierrepont, cant. Spincourt (Meuse).

(2) Justemont abbaye de Prémontré, maintenant ferme, com. Vitry, cant. Moyeuvre-Grande (Lorraine).

(3) Arch. de M.-et-M. B. 580, n° 39.

(4) Rombas, cant. Moyeuvre-Grande (Lorraine).

(5) Sainte-Marie-aux-Chênes, cant. Moyeuvre-Grande, autrefois fief du Barrois, sous la châtellenie de Briey.

(6) Arch. de M.-et-M. B. 897, n° 21.

(7) Vaudoncourt, cant. Spincourt (Meuse). D'après Perrin de Dommartin dans son *Héraut de Lorraine* (Nancy, 1902, A. Crépin-Leblond, in-8°) une « maison esteinte de fort longtemps » de ce nom aurait porté pour blason : *d'or à la bande d'azur accompagnée de sept billettes du même, deux et une en chef, trois et une en pointe.*

(8) Dom Calmet, *loc. cit.*, pour le 18e abbé; écrit : « 18. Jacques I ou Jean Mont-medi, ou Jacques Clément, élu en 1324 jusqu'en 1340 ».

(9) Arch. de M.-et-M. B 786, n° 4.

laquelle Raymond de Briey (1), écuyer, seigneur de Villette (2) et Jeanne de Vence, sa femme, vendent à Edouard, comte de Bar ce qu'ils ont à Viviers (3), etc.

Toujours même sceau, en cire brune avec le contre-sceau au château à trois tours.

Ce même sceau, en cire verte et sans contre-sceau se retrouve avec celui de Raymond de Briey et de Jean, prieur du prieuré de Cons, appendu à un acte (4) du 26 août 1335, établissant que Raymond de Briey, écuyer, seigneur de Villette est devenu homme lige d'Edouard comte de Bar pour deux parts dans la haute maison de Villette, près de Marville, etc.

VII. — Cette dernière pièce ne concorde pas avec ce qu'avance la *Gallia Christiana* au sujet de Jacques d'Ames ou d'Anies dontelle dit : « XIX. Jacobus I d'Amis testis est recensionis feodalis factæ anno 1333 Sabbato ante festam S. Andreæ. Occurit etiam anno 1335 ».

De Jacques, 19e abbé d'après la notation de la *Gallia Christiana*, nous connaissons un sceau qui figure au bas du dénombrement (5) de Simon de Rédange (6), donné le 12 janvier 1336 (n. s.) pour ce qu'il tient en fief de Thiébaut de Bar à Beuveille.

Sceau en cire brune, ogival, hauteur 40 mill., largeur 28 mill. La légende en majuscules gothiques est : † ..... CASTELLIE.

Dans un champ orné de rinceaux, sous un dais gothique, l'abbé debout avec sa crosse et un livre (Voir *fig.* 3).

Pas de contre-sceau.

VIII. — Ici doit se placer, entre Thierry I, qualifié de 21e abbé et Raoul, donné comme 22e, un abbé que ne rencontrèrent point non plus dans leurs recherches ni dom Calmet

(1) De la famille bien connue qui portait : *d'or à trois pals de sable*, armes que nous retrouvons sur le sceau de Raymond, mentionné un peu plus bas.

(2) Villette, cant. Longuyon (M.-et-M.).

(3) Viviers, cant. Longuyon (M.-et-M.).

(4) Arch. de M.-et-M. B. 899, n° 52.

(5) Arch. de M.-et-M. B. 897, n° 40.

(6) Rédange, cant. Fontoy (Lorraine).

ni les savants auteurs de la *Gallia Christiana*. Deux actes nous font connaître Nicolas, abbé de Châtillon en 1345 et en 1347. L'un (1), du 22 novembre 1345 est une copie faite à Marville des lettres par lesquelles Yolande de Flandre, comtesse de Bar accordait à Thiébaut de Bar, seigneur de Pierrepont, 4.000 florins d'or à l'écu, à prendre sur la première prière (2) qu'on ferait au comté de Bar, pour l'aide qu'il lui donne au Gouvernement dudit comté.

Par le second acte (3), du 6 novembre 1347, Yolande s'obligeait, également pour le même motif, à payer encore à Thiébaut, 2.500 florins d'or à l'écu, au coin du roi de France.

Aux deux pièces se trouve le sceau de Nicolas, abbé de Châtillon :

Sceau en cire verte, ogival, hauteur 46 mill., largeur 32 mill.

L'inscription en caractères gothiques majuscules est : † S. NIC... ....IS CASTELL...

Dans une niche gothique de simple architecture, l'abbé debout avec sa crosse et un livre (Voir *fig.* 4).

Pas de contre-sceau.

IX. — Jean de Montfaucon, dit Jean VI et 27e abbé par la *Gallia Christiana*, appose son sceau au vidimus (4), du 28 juin 1409, des reversables de la consignation des château et ville de Pierrepont, faite entre les mains de Ferry, fils aîné du comte de Saarverden, gouverneur du duché de Luxembourg et comté de Chiny, par Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy.

Sceau en cire verte, ogival, hauteur 58 mill., largeur 36 mill. L'inscription en majuscules gothiques est : † ... RIS IOHIS ABBATIS... .....

(1) Arch. de M.-et-M. B. 542, n° 40.

(2) Taille ou aide que le seigneur demande à ses vassaux. Voir à ce sujet : *Glossaire français de* Du Cange, Niort, L. Favre, 1879, p. 188-189. *Lexique de l'ancien français*, par M. F. Godefroy, Paris-Leipzig, H. Welter, 1901, p. 413.

(3) Arch. de M.-et-M., B. 896, n° 96.

(4) Arch. de M.-et-M. B. 895, n° 109.

Dans une niche, l'abbé debout avec crosse et livre, en dessous un oiseau de profil, un faucon, sans doute.

Pas de contre-sceau.

X. — Passant à la fin du XVI^e^ siècle, nous avons relevé le sceau de Mengin Henrion, 36^e^ abbé de Châtillon, d'après la notation indiquée ci-dessus, sceau qui se trouve au bas de lettres (1), du 14 octobre 1576, touchant la juridiction et la seigneurie de la Haute-Val (2).

Sceau en cire brune, ogival, hauteur 80 mill., largeur 54 mill. La légende, en capitales de la Renaissance est : ✝ S. F. DOMINICI HENRION ABBATIS DE CASTELLIO.

A l'intérieur d'une niche du style de la Renaissance, l'abbé est représenté debout tenant sa crosse d'une main et de l'autre un livre serré contre sa poitrine. En dessous de la niche, un écu portant : *un fer à cheval accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une tour ;* derrière l'écu une crosse en pal (Voir *fig.* 6).

Le contre-sceau de forme ovale, hauteur 17 mill., largeur 12 mill. est chargé du même écu, flanqué des initiales : M. H.

XI. — A la même pièce se trouve aussi le sceau de l'abbaye que nous n'avions pas rencontré jusqu'ici.

Sceau en cire brune, rond, diamètre : 38 mill.

La légende, en majuscules gothiques, est : ✝ S. CONVENTUS BEATE MARIE DE CASTELLIONE.

Dans un champ orné de rinceaux, assise sous un dais gothique la Sainte Vierge porte sur ses genoux l'Enfant Jésus et tient un fleuron de la main droite (Voir *fig.* 7).

Pas de contre-sceau.

De ce qui précède un détail intéressant à noter, c'est l'usage que firent au moins six abbés d'un seul et même sceau, celui reproduit en premier lieu (Voir *fig.* 1).

Ensuite nous pouvons supposer que la tour du blason de l'abbaye de Châtillon est un rappel du château à trois tours que nous avons vu si souvent au contre-sceau (Voir *fig.* 2) des abbés, château qui était l'emblème parlant de l'abbaye.

(1) Arch. de M.-et-M. B. 783, n° 7.

(2) La Haute-Val, ancienne cense près de Longuyon (M.-et-M.).

S'il est bien prouvé que Pierre IV (1294?-1301) fut le prédécesseur immédiat de Jean de Noyers, nous pourrons intercaler un autre Jean avant Pierre IV, puisque nous trouvons Jean, abbé de Châtillon au 4 octobre 1295. Au sujet de ce Jean, M. l'abbé Gillant, qui nous a donné de précieux renseignements sur les origines de l'abbaye, nous écrivait : « Il pourrait se faire : 1° que ce Jean 1295 soit le même que Jean III encore abbé en 1271 ; car il pourrait vivre encore et sceller un acte comme *ancien* abbé, ou comme on dirait aujourd'hui abbé *honoraire*. J'ai vu ailleurs des cas analogues, c'est-à-dire, des anciens abbés qui gardaient le titre d'abbé après leur abbatiat ; 2° autre supposition : il n'était pas rare du tout qu'un abbé nommé ait un concurrent, par conséquent que Pierre, élu en 1294, ait eu comme concurrent Jean IV de Noyers, nommé autrement. Souvent on rencontre à la fois deux dignitaires pour la même dignité ». Ensuite il est établi qu'un Jean, sinon Jean de Montmédy lui-même, était abbé en 1335 (26 août). Si ce n'était pas Jean de Montmédy et que les dates données pour Jacques d'Anies (1333-1335) étaient exactes, ce serait un Jean qui se placerait après ce dernier.

Enfin ce qui n'est pas sujet à discussion c'est l'existence de Nicolas, abbé en 1345 et 1347, qui doit se placer entre Thierry (1344) et Raoul (1350).

Nous ne pouvons entrer ici dans une longue dissertation (1) et nous nous contentons de livrer ces quelques remarques à l'étude de ceux de nos confrères que ces questions intéressent.

(1) L'archiviste de la Meuse, M. d'Arbois de Jubainville, nous a signalé, avec sa complaisance accoutumée, une *Chronique de l'abbaye de Châtillon*, conservée dans le dépôt dont il a la garde, chronique faite au XVIII[e] siècle. La liste des abbés qu'elle donne est moins riche que celle fournie par la *Gallia Christiana*. Il est permis de suspecter sa valeur étant donné l'époque à laquelle elle a été rédigée, « époque sans esprit critique, où les travaux des bénédictins du XVII[e] siècle semblent oubliés », nous dit notre confrère. Ainsi, d'après cette chronique, le 15[e] abbé serait : Firmin et nous sommes sûrs de la lecture : Fournier.

Cliché de la " Revue Lorraine Illustrée ".

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE BAR-LE-DUC
(Portail).

LES

VIEUX BANCS

DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE A BAR

par

LE BARON DE DUMAST

membre correspondant.

Lorsque l'on pénètre dans la charmante église qui décore la place Saint-Pierre à Bar et constitue, avec les vieilles demeures des conseillers à la Chambre des Comptes, le joyau de la Ville-Haute, on ne peut s'empêcher, malgré les tons criards des verrières qui enlaidissent le chœur, de se sentir imprégné d'un religieux recueillement. Tout, en effet, parle à l'âme dans ce sanctuaire vénérable noirci par la patine du temps : l'on y devine ce que l'on n'y trouve plus depuis que le vandalisme révolutionnaire a cherché à faire disparaître les traces personnelles de ceux qui considéraient comme un honneur d'avoir embelli la maison de Dieu! Un pavage nouveau a remplacé les dalles où étaient gravés des noms bien connus jadis et estimés dans toute la région : car c'est par centaines que, depuis des siècles, des corps ont été inhumés à côté des corps sous ces pierres foulées aujourd'hui par des indifférents à tout ce passé mort — bien mort — et, cependant, si vivant pour ceux qui ont le culte du souvenir!

Sans remonter trop haut et, en restant dans des temps plus rapprochés de nous, quoique déjà bien éloignés — un siècle passe si vite! — ces réflexions m'étaient suggérées à la vue des vieux et modestes bancs qui en garnissent la nef de chaque côté, entre les piliers.

Chose curieuse, alors que dans les églises de notre pays les bancs étaient seuls en usage autrefois, leur remplacement par des chaises ne s'étant introduit que progressivement au siècle dernier, Notre-Dame, seule église paroissiale du vieux Bar, n'en a conservé aucun, tandis que Saint-Étienne, érigé comme succursale en 1791 dans les murs de l'ancienne Collégiale Saint-Pierre qui, en tant que Collégiale, n'en avait jamais eu, en possède au contraire.

Cette anomalie m'a longtemps intrigué; et, grâce aux recherches qu'a bien voulu faire M. le chanoine Langlois, curé de Saint-Étienne, avec une bonne grâce dont je ne saurais trop le remercier, j'ai pu éclaircir ce très petit point d'histoire locale.

Ces vieux bancs ne datent que de 1803.

On trouve dans les *Registres paroissiaux*, à la date du 24 floréal an XI (26 avril 1803), l'intéressante note que voici : « Ce « jourd'hui 24 floréal an XI, les Échevins (1) de la succursale « de Saint-Étienne de Bar-sur-Ornain assemblés, l'un de nous « ayant représenté...

« 2° que plusieurs paroissiens désiraient faire construire à « leurs frais des bancs entre les piliers de ladite église en payant « une rétribution annuelle proportionnelle à l'occupation du « terrain,

« L'assemblée arrête qu'il pourra être construit entre les « piliers, à droite et à gauche de la nef, des bancs autant qu'il

(1) Les derniers échevins de Saint-Etienne furent : Jacquelot-Moncets; Rougeot; Hallet; Champenois et Gérard-Vayeur. Ils se réunirent pour la dernière fois le 18 brumaire an XII (11 novembre 1803) et furent remplacés par un Conseil de fabrique composé de : Brion; Mouzin-Romécourt père; Jean Champenois; Charles Jacquelot-Moncets; Louis Gérard-Vayeur et Rougeot-Boisserand, dont la première séance fut tenue le 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804).

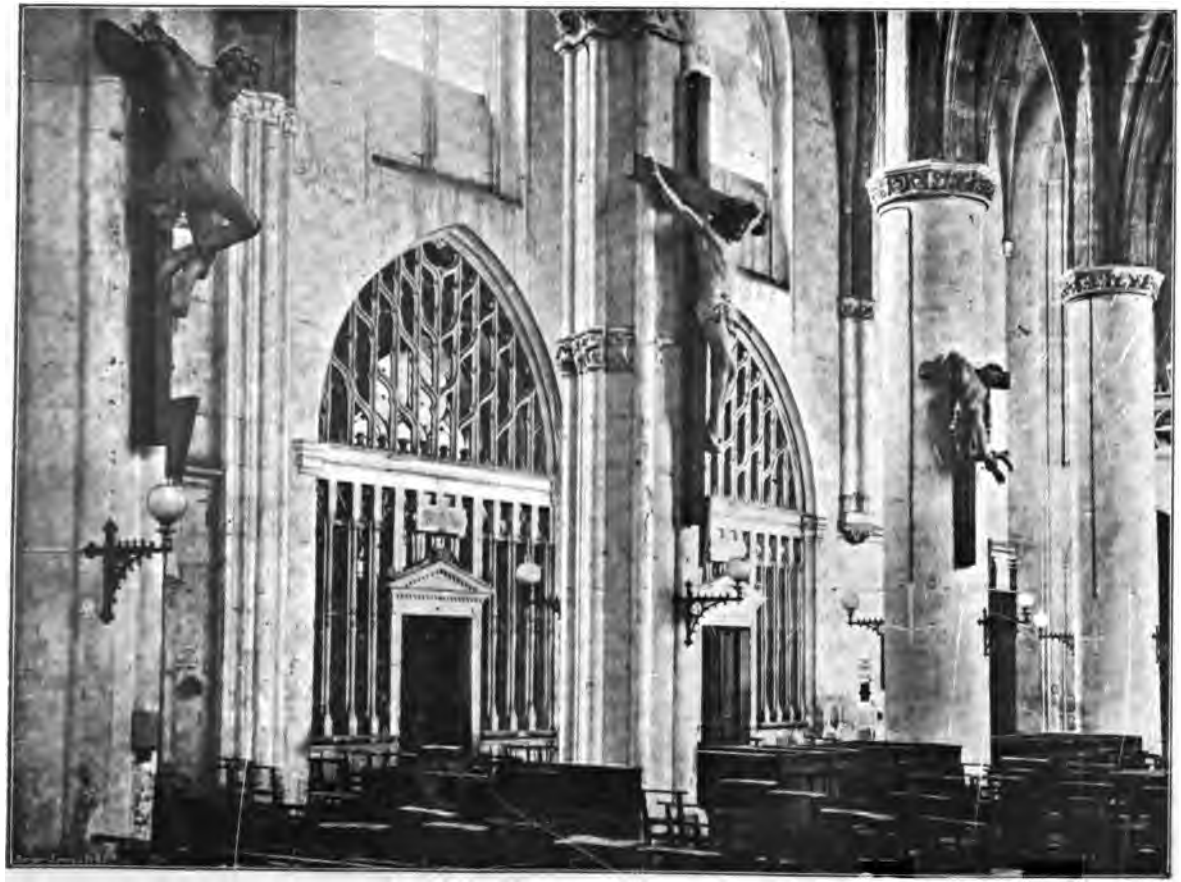

Cliché de la " Revue Lorraine Illustrée ".

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE BAR-LE-DUC
(Intérieur).

« pourra y en avoir sans gêner le passage entre les dits piliers. « Lesquels bancs seront faits de manière qu'ils ne serviront que « pour deux personnes d'après les mesures et proportions qui « suivent, savoir 42 pouces de largeur hors d'œuvre, 30 pouces « de longueur sur 36 pouces de hauteur à prendre sur le pavé, « en bon bois de chêne et en panneaux de menuiserie afin de con- « server l'uniformité : que lesdits bancs sont aux frais de ceux « qui voudront les faire construire et sous la condition qu'à « leur décès ils appartiendront à la Fabrique et non à leurs « héritiers, etc., etc. ».

Ainsi fut décidée la création de ces bancs. Onze du côté de l'Épître, dix du côté de l'Évangile, tous à deux places ainsi qu'il en avait été arrêté, sauf que les deux premiers de gauche en contiennent chacun trois, sans doute pour égaliser le nombre des places, puisqu'à cause de la chaire et pour laisser un passage il y en avait un de moins à gauche qu'à droite.

Plus tard, et de chaque côté, on prolongea les lignes par l'adjonction de cinq bancs à trois places entre les deux derniers piliers et par deux bancs adossés au grand portail. — Un banc à une place, dont je n'ai pu découvrir l'origine, se trouve aussi dans la chapelle actuelle de la Congrégation contre la charmante cloison ajourée au travers de laquelle on peut suivre les offices.

Et de ces trente-quatre bancs que de prières sont montées vers Dieu, suppliantes et angoissées, confiantes et pleines d'espoir! Que de demandes, que d'actions de grâces! quand on pense que leurs premiers occupants avaient traversé la tourmente révolutionnaire ; que ces âmes dont plusieurs avaient cru voir la mort de près, ou l'avaient vu frapper autour d'elles, se retrouvaient enfin dans le calme de la maison de Dieu et pouvaient y prier en liberté sous l'égide de pasteurs légitimes!

C'eût été bien intéressant de retrouver la liste des pieux paroissiens qui avaient demandé l'établissement de ces bancs, voulant être plus « chez eux » dans « leur » église dont ils s'étaient si longtemps vu interdire l'entrée. Malheureusement toutes nos recherches ont échoué tant aux archives paroissiales qu'aux archives départementales.

Seuls, quelques-uns de ces bancs parlent encore dans l'éloignement du passé et nous ont transmis, peints ou gravés, les noms de leurs occupants.

En commençant en haut à droite, on lit sur le premier : « M. de Vassart ». — Cette famille, fixée à Bar depuis trois siècles environ, y avait longtemps possédé la jolie maison qui porte aujourd'hui le n° 7 place de la Fontaine et, au début du XIXe siècle, y était représentée par trois vieilles filles demeurant alors place Saint-Pierre où elles moururent successivement en 1830, 1832 et 1841, dernières de leur nom à Bar.

C'est l'une d'elles, incarcérée sous la Terreur et dont l'esprit s'était ressenti de ce qu'elle avait souffert alors, qui avait pris l'habitude, chaque fois qu'elle récitait les Litanies du Saint nom de Jésus, d'y insérer une invocation de son crû : « Des tambours, des clairons et des feux de joie, délivrez-nous, Seigneur ! »

Second banc, rien.

Troisième : « Mme Adam-Derlin ». — Ici ce n'étaient pas des premiers occupants. Marie-Françoise Derlin, parente de la première femme du maréchal Oudinot, était née à Bar le 24 août 1804 ; elle y épousa le 9 décembre 1821 Valentin Adam, né à Bar le 24 juillet 1795 et qui lui-même était cousin issu de germain du maréchal, dont la mère était une Adam. Mme Adam-Derlin mourut le 29 décembre 1839 dans la maison de la rue des Clouères qui porte le n° 41.

Quatrième : « M. et Mme de Romécourt ». — C'étaient alors deux vieillards : Pierre Mouzin, baron de Romécourt, d'abord conseiller, puis procureur général en la Chambre des Comptes de Bar qui mourut le 27 décembre 1809, âgé de quatre-vingt-sept ans, dans son hôtel de la Grand'Rue, no 57, et sa femme, Marguerite-Hyacinthe de la Morre qui y décéda le 29 septembre 1832, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Leur fils leur y succéda et fut l'un des marguilliers de la paroisse jusqu'au jour où ses fonctions de magistrat l'appelèrent d'abord à Charleville, puis à Metz où il mourut conseiller à la Cour, laissant son banc à ses belles-sœurs : Mlles Euphémie et Hortense de Morlaincourt qui moururent à Bar en 1866 et 1879 âgées de quatre-vingt-sept et de quatre-vingt-dix-sept ans.

Cinquième : « Mme de Sagonne ». — Mme de Sagonne était Anne-Thérèse de Nettancourt dont le mariage avait été célébré à Fains le 6 novembre 1769 par son oncle à la mode de Bretagne François de Cheppe, chanoine de Saint-Pierre, avec Antoine-Louis-Joseph Renaud de Boisrenaud, Cher, sgr du comté de Sagonne en Bourbonnais, capitaine au régiment d'Artois-dragons. Veuve et sans enfants, Mme de Sagonne était revenue se fixer dans sa ville natale — elle y était née le 4 février 1749, — et y mourut « Grand'rue, Ville-Haute », dit son acte de décès, le 8 avril 1824.

Ainsi que l'apprend une délibération du 14 juillet 1816, elle avait « demandé au Conseil de fabrique assemblé que le « banc laissé à Madame de Préville et vacant par sa mort, lui « fût cédé sa vie durant ». Et « le Conseil, considérant que les « parents de la dite feue dame de Préville ne faisaient sur ce « banc aucune réclamation, a arrêté que le dit banc serait « laissé, comme il le laisse par ces présentes, à la dite dame « comtesse de Sagonne pour par elle en jouir tout le temps « qu'elle demeurera sur cette paroisse, aux conditions accoutu- « mées et relatées dans les délibérations précédentes ».

Mme de Préville à qui elle succédait avait été la première occupante de ce cinquième banc. Née Jeanne-Bonne Lepaige, elle mourut à Bar le 8 juillet 1816, âgée de quatre-vingt-huit ans, veuve de Sébastien de Longeaux, dit de Préville, ancien lieutenant au Royal-Barrois, puis capitaine des Gardes des ville et château de Commercy, mort sans postérité à Bar, le 6 novembre 1806, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Sixième : « Madame de Longeaux-André ». — Belle-sœur de Mme de Préville, Françoise-Thérèse André mourut à Bar le 4 février 1821, veuve et sans enfants de Daniel-Charles de Longeaux, ancien conseiller en la Chambre, puis Président du Département de la Meuse, mort le 6 novembre 1818 dans son hôtel de la place Saint-Pierre : il était alors président du conseil de fabrique.

Septième : rien.

Huitième : « Mme Warin et ses demoiselles ». — Marie-Louise Séjourné, veuve de Charles Warin, ancien conseiller

de l'Hôtel de Ville de Bar, habitait la Grand'rue. Elle n'avait plus avec elle au moment de sa mort qu'une fille, Anne-Mélanie, célibataire et âgée de quarante-sept ans. — Mme Warin mourut le 16 mai 1830, à l'âge de quatre-vingts ans, et son banc fut « concédé le 4 juillet suivant à Mme Corrard, épouse de M. le Procureur du roi près le tribunal de cette ville ».

Nicolas-Joseph Corrard, né à Méry-sur-Seine en 1789, arrivait d'Arcis-sur-Aube lorsqu'il fut nommé procureur au Tribunal de Bar en décembre 1824. D'abord logé rue des Tanneurs à la Ville-Basse, il achetait le 28 février 1830 la maison portant alors le nº 30 dans la Grand'rue — depuis, la numérotation ayant été changée, c'est aujourd'hui le nº 79 de la rue des Ducs de Bar — et où venait de mourir deux mois plus tôt Mme Gossin, née Vayeur, fille et veuve des deux derniers lieutenants-généraux du bailliage, qui elle-même avait possédé, dès 1803, l'un des premiers bancs de Saint-Étienne, sans que j'aie pu parvenir à l'identifier.

Mme Corrard, née Bonne-Euphrasie-Justine Persin ne mourut, non plus que son mari, à Bar qu'ils durent quitter vers 1843.

Du neuvième banc et, jusqu'au bas de l'église, plus aucune inscription.

Côté de l'Évangile. — Premier banc : rien.

Second banc : « Mme Kœler. Melles Lamorre ». — La famille de Kœler était alors représentée par Anne Sourdat qui avait épousé à Bar le 27 novembre 1756, Charles-Pierre-Ernest baron de Kœler de Blanberg, Chor, sgr de Ramelfing, Henning, Bettange, etc., dont elle était veuve depuis le 28 septembre 1790. Elle mourut, âgée de quatre-vingt-deux ans, le 1er décembre 1814 dans le vieil hôtel qu'elle possédait rue de Véel, à l'angle de la place de Nazareth, et qu'elle occupait avec les cinq enfants qui lui restaient et qui y moururent tous célibataires ou sans postérité : Jean-François-Ferdinand baron de Kœler de Blanberg, ancien capitaine de cavalerie au Royal-allemand, le 26 octobre 1824, âgé de soixante-sept ans; — Marguerite, le 10 juin 1832, à soixante-treize ans; — Anne, le 2 mars 1851, à quatre-vingt-six ans; — Barbe, le 6 janvier 1852, à quatre-vingt-un ans, et Anne-Françoise, le 4 juin 1832, âgée de

soixante-neuf ans, veuve de Jean-Armand-Louis-Isidore-Marie-Suzanne de Blair né aux Etangs (Moselle) et mort à Bar le 27 décembre 1831, âgé cinquante-neuf ans.

L'hôtel familial des Kœler, dans la nouvelle répartition des paroisses, était compris dans la circonscription de Saint-Antoine. Pourquoi la vieille baronne de Kœler avait-elle une place à Saint-Étienne? Sans doute voulait-elle rester fidèle à la paroisse où elle avait été baptisée et à la Ville-Haute où habitaient ses parents.

La place unique qu'elle occupait dans le second banc fut, à sa mort, donnée à une dame Rebouché dont je n'ai pu retrouver la trace. Ne serait-ce pas la même personne que Marie-Charlotte-Catherine de Marne, qui avait quitté Bar pour aller se fixer à Nancy où elle mourut le 3 juin 1836, âgée de quatre-vingt-deux ans et veuve de Charles de Reboucher, ancien officier au service de France? L'orthographe des noms propres, si fantaisiste à cette époque, pourrait justifier cette supposition. Puis, en 1828, cette place fut reprise par M^me^ Durival, femme du maire de Bar, conjointement avec les deux places du même banc laissées libres par le décès de M^lles^ de la Morre et par échange du banc qu'elle occupait au-dessous de la chaire.

M^lles^ de la Morre, titulaires des deux autres places du second banc, étaient filles du premier des trois magistrats de ce nom qui présidèrent la Chambre des Comptes : Anne-Claire mourut le 7 juin 1823, âgée de quatre-vingt-quatorze ans, et Anne-Ursule le 9 janvier 1828, âgée de quatre-vingt-huit ans, toutes deux rue Sainte-Marguerite, dernières représentantes à Bar d'une famille qui y avait brillé d'un éclat tout particulier.

Troisième, quatrième, cinquième : aucune inscription. — L'un de ces bancs, nous l'avons vu, était, avant 1828, occupé par M^me^ Durival qui l'échangea contre le deuxième à trois places et céda le sien à M^me^ Krémentz. Celle-ci tenait à la Ville-Haute un pensionnat de jeunes filles très florissant au début de la Restauration : à la rentrée de 1817, elle avait vingt et une pensionnaires et dix externes. Qui était-elle? que devint-elle? je n'ai pu le découvrir. Il est probable que la vogue du pensionnat de M^lle^ Vayeur, établi rue des Grangettes, qui comp-

tait quatre-vingt-deux élèves en 1827 et fut remplacé lui-même par le florissant établissement des Dominicaines, dont il avait été le noyau, l'engagea à quitter Bar.

Quant à M^me^ Durival, — Marie-Marguerite-Joséphine Bertrand — elle était originaire de Ligny et mourut à Wassy le 11 novembre 1841. Son mari, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, fut, sous Charles X, maire de Bar où il avait pris sa retraite comme lieutenant-colonel de gendarmerie. Neveu de l'historien lorrain, Jacques-Nicolas Durival, chevalier de l'Empire en 1810, était né à Lunéville le 9 juin 1764 et décéda le 18 novembre 1839 dans la maison de la rue du Tribel qui porte le numéro 15.

Sixième : « Mesd^mes^ Heyblot » — Trois vieilles filles : Agnès-Anne, Marie-Madeleine-Rose et Marie-Rose Heyblot mortes en 1829, 1825 et 1835 dans cette maison de la Grand'rue derrière laquelle se trouve « la tour Heyblot », un des rares vestiges du vieux Bar fortifié et où elles habitaient avec leur frère Jean-François-Dominique, dit le chevalier d'Heyblot, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, mort célibataire le 2 mai 1845, à l'âge de quatre-vingt-sept ans et dernier de son nom.

Septième : quelques caractères illisibles.

Huitième : « M^d^ Brouilly ». — Ce banc, primitivement occupé par M^lle^ Thérèse Humbert qui habitait avec son frère Pierre Humbert, peintre, 3 rue du Tribel où elle mourut âgée de cinquante-huit ans le 21 avril 1818, fut offert le 3 mai suivant par le conseil de fabrique à M. de Brouilly « en remerciement des « services qu'il veut bien rendre à l'église et de la religieuse « bonne volonté qu'il met à soutenir les chants du chœur par « sa voix, ce qui donne aux chants religieux plus de mesure, « de beauté et au service divin plus de dignité ». Et le Conseil arrêta « qu'une lettre serait écrite dans ce sens au dit sieur « de Brouilly pour le remercier et lui offrir le banc (1) ».

Charles-François de Brouilly, ancien officier, né à Bar le 12 septembre 1783, s'y était marié le 18 mai 1813 avec Marie-

(1) Signé : Rollet, J. Champenois, d'André de Lory, Mouzin de Romécourt, de Gérard et de Longeaux, président.

Anne-Louise Bertrand du Plateau, née à Foug en 1783 et décédée à Bar le 20 septembre 1859 : il mourut le 1er décembre 1862 à Briey où il se trouvait momentanément. Ils demeuraient 6, rue des Ducs.

Neuvième : quelques traces de caractères illisibles.

Dixième banc, et, jusqu'au bas de l'église, plus aucune inscription.

Lorsque Bar fut divisé en trois paroisses et que Saint-Antoine eut pris une partie de l'ancienne circonscription de Saint-Étienne, certaines familles de la Ville-Haute devinrent paroissiennes de la nouvelle église. C'est ainsi que sur les bancs de Saint-Antoine l'on retrouve quelques noms d'anciennes familles ; « Mlles de Vignacourt » : cinq filles d'une Nettancourt ; — « M. de Nettancourt » : J.-B.-Claude-Achille marquis de Nettancourt, leur oncle, frère de la comtesse de Sagonne et qui mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 2 juillet 1823, étant en visite chez M. Chapuis ; — « Md Saillet » : — Marie de Noirel, femme du colonel Charles-Henri de Saillet, etc...

Exprimons, en terminant, nos vifs regrets que les registres de la fabrique de Saint-Étienne n'aient pas conservé les noms des premiers occupants de ces bancs et qu'ils n'aient pas non plus conservé trace des changements successifs de leurs titulaires : si peu qu'ils aient pu nous apprendre, c'eût toujours été une contribution de plus pour l'étude de l'histoire locale et la reconstitution du passé.

MAXIMILIEN DE LORRAINE

ARCHIDUC D'AUTRICHE

(1756-1801)

RELATION

DE L'ARRIVÉE ET DU SÉJOUR

DE S. A. R. MONSEIGNEUR L'ARCHIDUC MAXIMILIEN

EN LA VILLE DE NANCY

les 4, 5 et 6 mars 1775

par

LE BARON DE DUMAST

membre correspondant.

L'amour des Lorrains pour leurs ducs était proverbial.

Justifié par tout ce qu'avait fait pour eux « l'auguste et chère dynastie en qui, par tant de siècles de succès ou de revers communs, par des gages si multipliés d'intelligence et d'amour réciproque, tout un peuple s'était incarné » (1), il se manifesta une dernière fois de la façon la plus émouvante, la plus violente même, lors du départ définitif de la famille ducale de Lorraine, le 6 mars 1737, départ dont les contemporains et les historiens ont laissé de nombreux et si touchants tableaux (2). C'est qu'on sentait alors que s'éteignaient pour

(1) Dumast, *Nancy, histoire et tableau*, 2e édition, 1847, p. 21.

(2) V. Valentin Jamerai-Duval, *Œuvres*, 1784, t. II, p. 313; — Durival,

toujours les rayons de l'astre lorrain, que c'en était fini de la nationalité réelle et que les trois alérions emportaient dans leur vol l'autonomie de la nation!

« Cet amour extrême, généreux, passionné, cet amour célèbre des Lorrains pour leurs princes » (1) n'était cependant qu'endormi : car chaque fois que se présentait une occasion de leur prouver la fidélité du souvenir et la ténacité des regrets, il se réveillait aussi vivace, aussi brûlant qu'autrefois.

J'en trouve la preuve éclatante dans une relation manuscrite du passage de l'archiduc Maximilien à Nancy, les 4 et 5 mars 1775, écrite par Joseph-Michel Pierre, conseiller-commissaire et procureur général de l'Empereur et du Grand-Duc de Toscane en Lorraine, et qui fut remise, avec d'autres pièces fort curieuses, à mon grand-père, en 1850, par M. de Sivry, son petit-fils, dernier survivant des conseillers au Parlement de Lorraine et dernier pensionnaire de la Maison de Lorraine (2).

Maximilien-François-Xavier-Joseph-Jean-Antoine-Wenceslas de Lorraine, archiduc d'Autriche, né à Vienne le 8 décembre 1756, était le quinzième et dernier enfant de François III, dernier duc souverain de Lorraine et de Bar, devenu Empereur sous le nom de François Ier, et de Marie-Thérèse archiduchesse d'Autriche.

Lorsqu'il eut atteint ses dix-huit ans, l'Impératrice voulut compléter son éducation par des voyages dont le premier était

Description de la Lorraine, 2e édit., t. II, p. 152; Frédéric II, *Anti-Machiavel*, 3e édit., 1741, t. I, p. 10; — Chevrier, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres de Lorraine*, t. II, p. 32; — R. P. Collin, *Hist. abr... d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, Duchesse de Lorraine et de Bar*, 1762, p. 140; — Aubert, *Vie de Stanislas Leczinski*, 1769, 2e partie, p. 314; — Folyot, *Or. fun. d'Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont*, 1773, p. 20; — Comte de Foucault, *Hist. de Léopold Ier, duc de Lorraine et de Bar*, 1791, p. 297; — etc., etc...; et *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1860, p. 6 et 24.

(1) Dumast, *loc. cit.*, *id. ibid.*, p. 87.

(2) Joseph-Michel Pierre né à Nancy le 1er decembre 1704 † à Nancy, le 6 mai 1785; Esprit-Marie-Joseph Pierre de Sivry, Nancy, 10 septembre 1762 † Nancy, 3 avril 1853. — Sur la famille Pierre de Sivry, voir *Recueil de notes inédites*, publié à Nancy, chez Kreiss, en 1899, par M. L. Heitz.

tout indiqué pour cette mère qui se préoccupait sans cesse de sa dernière fille, Marie-Antoinette, montée sur le trône de France à dix-huit ans, séparée d'elle depuis déjà près de cinq ans et qu'elle ne devait jamais revoir.

L'archiduc, voyageant incognito sous le nom de comte de Burgau, partit donc pour la France accompagné par le comte de Rosenberg (1), l'un des plus anciens et des plus fidèles serviteurs de sa mère qui avait pleine confiance en lui et le donna comme mentor à son fils en lui disant : « J'espère qu'il vous communiquera ses qualités qui vous manquent entièrement (2), — et, passant par Bruxelles, où il rendit visite à son oncle le prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas (3), il arriva à Paris dans les premiers jours de février 1775.

(1) Wolfang-Franz-Xavier comte de Rosenberg, né en 1723, occupa successivement divers postes diplomatiques en Europe, puis fut chargé de plusieurs missions toutes de confiance par Marie-Thérèse. Créé prince de l'Empire par Léopold, il mourut en 1796. Ses descendants subsistent nombreux aujourd'hui en Carinthie. — V. *Almanach de Gotha*, 2e partie, vo *Rosenberg*.

(2) D'Arneth et Geoffroy. — *Marie-Antoinette. — Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, Paris, 1874, 3 vol. in-8°, t. II, p. 278, note 1.

Pour tout ce séjour à Paris, d'ailleurs, pendant lequel Mercy-Argenteau dit lui-même qu'il « adressa deux fois par semaine à la Chancellerie d'État le journal de tout ce qui concernait cet auguste prince », voir t. II, p. 278, 289, 290, 295, 296, 299, 300, 301, 302, 305, 306, 307 et 308.

(3) Charles-Alexandre de Lorraine, fils du duc Léopold, né à Lunéville le 12 décembre 1712, mort au château royal de Tervueren le 4 juillet 1780. — Gouverneur général des Pays-Bas, Grand maître de l'Ordre teutonique, il avait épousé en 1744 Marie-Anne-Eléonore-Wilhelmine-Josèphe, fille de l'Empereur Charles VI et sœur cadette de Marie-Thérèse, dont il fut veuf la même année. — Demeuré profondément lorrain, il ne laissait échapper aucune occasion de prouver qu'il était resté le sincère ami des anciens sujets de son père et que son cœur vibrait toujours au moindre souvenir de la Lorraine. C'est qu'il était « le dernier des princes *nationaux*, c'est-à-dire de ceux qui étaient encore nés du vivant du pays, avant son asservissement et sa mort politique » (Dumast, *loc. cit.*, p. 88). C'est dans ce sens, qu'apprenant la mort de leur sœur et belle-sœur, la princesse Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, Marie-Thérèse écrivait au comte de Mercy le 1er décembre 1773 : « Des deux maisons illustres de Lorraine et Autriche il

Louis XVI fit le meilleur accueil à son jeune beau-frère et s'ingénia à lui rendre son séjour le plus agréable possible. En son honneur furent données des fêtes, dont la plus brillante eut lieu le 27 février dans le manège de Versailles. Monsieur et le comte d'Artois la prirent sous leur patronage et en voulurent payer les frais qui se montèrent à plus de cent mille livres. Le prince, habitué à l'austère et rigide étiquette de la Cour de Vienne, plut beaucoup à Versailles et trouva un mot aimable pour chacun : il était dans son élément. Mais il n'avait encore ni assez d'acquit, ni assez de sérieux pour profiter de sa visite à Paris(1). La capitale de la France, qui, sans conteste, était alors la capitale du monde civilisé, pas plus que la Cour de Versailles, célèbre entre toutes celles de l'Europe, ne firent, d'ailleurs, pas grande impression sur lui. Des questions de préséance, des rivalités d'étiquette, l'abstention des princes du sang jetèrent une ombre fâcheuse sur son séjour en France où son titre de frère de la Reine, alors que commençaient à s'ourdir toutes les cabales et à s'élever tous les griefs contre Marie-Antoinette, n'était pas fait pour exciter l'enthousiasme populaire(2).

ne reste plus rien que mon beau-frère (le prince Charles) et moi », — et que, plus tard, au sujet de la maladie dont devait mourir ce même prince Charles, elle écrivait à Marie-Antoinette, le 30 juin 1780 : « Vous dites fort bien que c'est triste de voir s'éteindre la maison de Lorraine ! Vous avez bien raison ; j'ai eu le malheur de voir celles d'Autriche et de Lorraine s'éteindre et elles ne revivent qu'en vous, mes chers enfants ; puissent leurs vertus et bontés s'éterniser en vous ! Vous avez de beaux exemples ». D'Arneth et Geoffroy, *loc. cit.*, t. II, p. 78 et t. III. p. 444.

(1) De Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, Versailles, 17 mars 1775 : « Madame ma très chère Mère, le départ de mon frère m'a fort affligée. C'est une chose cruelle que le doute de savoir, si jamais on se verra. Il s'est fait ici la réputation de bien élevé par sa politesse, honnêteté, et attention pour tout le monde. Il n'a pas si bien réussi pour les choses qu'on lui a montrées, parce qu'il a toujours été fort indifférent. Je crois que dans quelque temps il sera plus en état de profiter d'un pareil voyage ». — *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 307.

Trois semaines après sa rentrée à Vienne, Marie-Thérèse le faisait repartir pour la Bohême.

(2) L'archiduc Maximilien gardant l'incognito, les princes du sang, c'est-à-dire les princes des maisons d'Orléans, de Condé et de Conti, prétendirent

Il n'en fut pas de même à la troisième étape de son voyage.

Rentrant en Autriche il devait passer par la Lorraine, l'ancien royaume de ses ancêtres et s'arrêter à Nancy où son père avait été le dernier souverain régnant de sa race. Cet arrêt était dans les vues et dans la volonté de Marie-Thérèse qui n'oubliait pas que son mari et ses enfants étaient de ces princes lorrains auprès de qui — avait dit le cardinal de Retz — les autres princes paraissent peuple, et de « cette royale maison de Lorraine dont l'origine est si ancienne, immémorable, que les écrivains n'ont pas encore pu demeurer d'accord de son commencement ; mais plantureuse pépinière d'empereurs et de rois et des plus généreux princes de la chrétienté » (1).

Elle y tenait d'autant plus qu'elle mettait tous ses soins à entretenir à Nancy le souvenir de ce mari tant aimé, pour la mémoire duquel elle y avait récemment fondé un service solennel annuel (2).

Parti de Paris le 2 mars, l'archiduc prenait la route royale de Paris à Strasbourg et, passant par Vitry, Saint-Dizier, Stainville et Ligny, laissait Bar à sa gauche. Les Barrisiens ne furent même pas avertis de son passage, car les délibérations du Conseil de ville, où les moindres événements trouvaient un écho, ne font mention d'aucune démarche ou députation de la part des magistrats et du peuple.

Le prince aurait eu cependant bonne grâce à s'arrêter à Bar, ne fût-ce que pour s'agenouiller un instant dans l'antique collégiale Saint-Maxe où son grand-père, Léopold, de si vénérée

qu'il leur devait la première visite. La reine ne voulut point que son frère cédât à cette exigence : elle se montra fort mécontente et eut une explication très nette avec le duc d'Orléans. La cour et la ville s'émurent de ce différend ; quelques maladresses du jeune archiduc furent très remarquées et on sut gré aux princes d'avoir maintenu leurs prétentions. — D'Arneth et Geoffroy, *id.*, *ibid.*, t. II, p. 307, note 1.

(1) *Oraison funèbre de Philippe-Emmanuel duc de Mercœur et de Penthièvre*, prononcée à Notre-Dame de Paris le 27 avril 1602 par Saint François de Sales.

(2) A la date du 18 août de chaque année, jour anniversaire de la mort de l'empereur François, décédé à Inspruck le 18 août 1765 (Rescrit du 22 avril 1767, signé : Marie-Thérèse, original en papier, en ma possession).

mémoire, avait reçu la bénédiction nuptiale, — et Marie-Thérèse aurait dû ne pas l'oublier, quoique cette regrettable omission fût bien conforme à la situation si diminuée déjà de l'ancienne capitale du Barrois.

Le 4 au matin, Maximilien faisait halte au petit village de Saint-Aubin, à deux lieues à l'est de Ligny. C'était le relais de poste. Dès la veille, le comte Esterhazy y avait amené les hussards qu'il commandait à Saint-Mihiel. A l'arrivée du prince, « ils se séparèrent en deux partis et donnèrent l'image d'un combat entre Ligny et St-Aubin : le village fut assiégé; le parti de l'archiduc remporta la victoire(1) ».

Descendu chez M. Schmidt, maître de la poste aux chevaux, et beau-frère de Durival(2), il y prit son repas en présence de Durival le père « qui pleura beaucoup en voyant le fils de son ancien maître. L'archiduc lui demanda son nom et parla à tous avec beaucoup de bonté(3) ». Le soir même il entrait à Nancy.

Je copie maintenant et *textuellement* la relation de son arrivée et de son séjour écrite par Joseph-Michel Pierre :

« Son Altesse Royalle est arrivée le samedy 4e mars 1775,
« à neuf heures moins un quart du soir. Son Excellence Mon-
« sieur le Comte de Rosenberg, qui avait l'honneur de l'ac-
« compagner, avait fait prévenir Monsieur le Comte de Stain-
« ville, notre commandant, pour que l'on s'abstint d'aucun
« cérémonial.

« Un peuple innombrable attendait le prince. Dix mille âmes
« étaient sortis de la ville pour aller à sa rencontre. A son
« approche, les acclamations de joye, de vive S. A. R. se

(1) *Journal de Durival*, mss. 863 de la Bibliothèque de Nancy, t. IX, année 1774. Valentin comte Esterhazy fut un des plus fidèles amis de Marie-Antoinette et, pendant l'émigration, rendit les plus grands services comme agent des princes.

(2) Jean-Pierre Schmidt, marié à Catherine Durival, sœur de l'écrivain.

(3) *Journal de Durival*, *id.*, *ibid.*, *id.* — Le père de Durival, Jacques Luton dit Durival, maire de Saint-Aubin, anobli par Stanislas le 10 septembre 1760, avait été, avant son mariage, valet de garde-robe de Léopold. — V. sur les Durival une notice de M. J. Favier dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1880.

« firent entendre jusqu'à la ville : ce fut le signal de son ar-
« rivée.

« Dans l'instant, la place Royalle, celle de la Carriere, toutes
« les rues furent illuminées. A son entrée dans la ville, les cris
« redoublèrent; tous les cœurs étaient saisis et déployés : la
« plus grande partie du peuple répandait des larmes de joye,
« leurs voix étaient entrecoupées; ce spectacle était digne
« d'admiration.

« Le prince devait descendre à l'hôtel d'Angleterre, mais
« comme il était tard et que M. le comte de Stainville (1) l'at-
« tendait à souper, il fut conduit au Gouvernement où il fut
« receu par ce seigneur accompagné de toute la noblesse, du
« militaire et des magistrats. Il n'était pas possible de se tour-
« ner, tant l'affluence était grande.

« Toute la noblesse luy fut présentée, les magistrats, les
« officiers; il les gratieusat tous avec cette candeur et cette
« bonté qui est naturelle à l'auguste maison, parlant et adres-
« sant la parole à tout le monde avec autant d'esprit que de
« discernement; dès ce moment il gagnat tous les cœurs.

« On se mit à table à neuf heures et demy et à onze heures
« un quart le prince fut conduit à l'hôtel d'Angleterre où il
« couchat (2). Le peuple, en assez grand nombre, l'y suivit et
« pareilles acclamations se firent entendre : vive notre cher
« prince! vive le sang d'Autriche et de Lorraine!

« Le lendemain, dès six heures du matin, toutes les avenues
« de son hôtel étaient remplies de gens de tous les états jus-
« qu'au Gouvernement.

(1) Jacques de Choiseul, comte de Stainville, commandant pour le roi en Lorraine, maréchal de France en 1783, chevalier des Ordres en 1786, né à Lunéville le 6 septembre 1727 † à Strasbourg le 2 juin 1789.

(2) Durival, dans son *Journal, loc. cit.*, dit : « Il arriva samedi 4 et coucha *Aux Dames de France* ». C'était un seul et même hôtel situé au 380 de la rue de la Poissonnerie à l'angle de la rue de la Visitation, qui s'était d'abord appelé : Aux Dames de France, en souvenir de l'arrêt qu'y avaient fait Mesdames, filles de Louis XV, lorsqu'elles allaient voir leur grand-père, Stanislas, à Lunéville, — et qui fut depuis successivement dénommé : Hôtel d'Angleterre, du Temple de la paix, de l'Aigle impérial, Royal, et, enfin, de France jusqu'au jour de sa disparition en tant qu'hôtel, en 1905.

« Une grande partie de la noblesse, les Commissaires de feu « son auguste père de glorieuse mémoire, qui avaient déjà « rendus leurs hommages la veille à S. A. R., se trouvèrent « à son lever et luy furent présentés par M. le comte de Rosen- « berg; son affabilité, sa douceur, son air grand et majestueux, « sa façon de s'exprimer comblat de joye tous les assistants. « Dans le même instant, S. Exce remit au Sr Marizien (1), « employé au service de l'auguste maison, une cassette qui « renfermait les dons de S. A. R. Mgr le duc Charles-Alexandre « de Lorraine, Gouverneur des Pays-Bas, aux Commissaires de « S. M. Ile et de S. A. R. Mgr le Grand duc de Toscane (2), qui « avaient été chargés de recevoir le corps de S. A. R. Madame la « princesse Charlotte (3), et de remplir toutes cérémonies pour

(1) Nicolas-François Marizien, notaire à Nancy de 1751 à 1774, remplit en même temps et conserva depuis les fonctions de Trésorier de S. M. I. et R. en Lorraine. Il fut anobli par Joseph II le 8 octobre 1770 et par Louis XVI en mai 1782.

(2) Après l'annexion de la Lorraine à la France, on avait créé une commission exclusivement chargée de la partie financière : elle avait à s'occuper des biens et des dettes de la maison ducale, des pensions des anciens fonctionnaires, des intérêts de beaucoup de grandes familles dont les membres avaient suivi les princes en Toscane, en Belgique ou en Autriche, etc., etc., tous travaux longs, compliqués et délicats. Cette commission était composée : 1° de Jean-Charles Labbé, Cher, comte du Rouvrois et de Coussey, ancien premier président en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, premier président honoraire au Parlement de Lorraine : il était premier commissaire au Bureau des liquidations des dettes de la Lorraine pour le service de l'Empereur et du grand-duc de Toscane, et mourut à Nancy le 26 mars 1789, âgé de 94 ans; — 2° de Joseph-Michel Pierre, écuyer, substitut du procureur au bailliage de Nancy, conseiller-commissaire et procureur général au même Bureau (V. plus haut, p. 2, note 2); — 3° de son fils Esprit-Claude Pierre de Sivry, Cher, sgr du dit lieu, Toulon, Sandaucourt, etc., conser du roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Lorraine, commissaire et procureur général *adjoint* au même Bureau, — né à Nancy, le 23 mai 1733 † à Deux-Ponts, le 17 novembre 1792. — 4° de Louis-Joseph-Nicolas-Pierre-Dieudonné Abram, Ecuyer, sgr de Vaxoncourt, ancien conseiller des finances de l'Empereur et du grand-duc de Toscane, commissaire-adjoint au même bureau; — né à Nancy le 20 décembre 1726.

(3) Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont et de Saint-Vandru, à Mons. Née à Lunéville le 17 mai 1714, elle mourut dans ce dernier couvent le 7 novembre 1773. Sur sa volonté formelle, son corps fut ra-

« ses obsèques et la placer dans le caveau de ses augustes an-
« cêtres.

« Ils receurent chacun d'eux une bœtte d'or, magnifique,
« ornée du portrait du prince bienfaisant. Ils furent tellement
« affectés de ce double spectacle qu'il est impossible de rendre
« les expressions de leur vive reconnaissance (1).

« A onze heures moins un quart, S. A. R. sortit de son hôtel
« et se rendit au Monastère des Carmélittes; il était suivy de
« quantité de carosses. Les acclamations des gens de tous les
« Etats redoublèrent pendant sa marche qui fut lente et croi-
« sée partout par le peuple qui l'environnait, auquel il témoi-
« gnat sa satisfaction par ses gestes continuels et par son salut;
« sa visitte fut courte (2).

mené aux Cordeliers; son cœur et ses entrailles y furent déposés aussi dans une urne séparée mise à la tête de son cercueil : la cérémonie eut lieu le 23 décembre suivant.

(1) Durival, dans son *Journal*, *loc. cit.*, écrit : « L'archiduc a fait des « largesses à Nancy et pour son compte et au nom du Pce Charles à Mrs « du Rouvrois, Pierre, de Sivry, etc... ». A ces trois noms il faut joindre celui de M. de Vaxoncourt. Le jour du départ de l'archiduc ces quatre messieurs adressaient la lettre suivante au prince Charles :

« Monseigneur, dans ce même jour nous recevons de la main bienfaisante de « V. A. R. son portrait et nous jouissons de la personne de S. A. R. Mgr l'ar-« chiduc Maximilien, *image vivante de son auguste père*. Cette double « satisfaction a pénétré nos cœurs de joye, de remerciements et de la plus « vive reconnaissance.

« V. A. R. connait nos sentiments : nous les avons exprimés par des « larmes de joye, par nos acclamations et ces sentiments ont été communs à « toute la nation.

« V. A. R. connait aussy nos vœux pour la conservation de ses jours « précieux et pour la prospérité de son auguste maison.

« Recevez, Monseigneur, ces hommages de nos cœurs et le renouvelle-« ment de notre gratitude et du profond respect avec lequel nous avons « l'honneur d'être, Monseigneur, de V. A. R., les très humbles, très obéis-« sants et très soumis serviteurs. — Signé : du Rouvrois, Pierre, Pierre de « Sivry et Vaxoncourt. — Nancy, le 6 mars 1775 ». — Copie en papier en ma possession. — Des quatre « boettes d'or », aucune ne se retrouve aujourd'hui chez les héritiers des donataires.

(2) Bien que je n'aie trouvé aucun détail au sujet de cette visite, ni quelle en fut la cause, il y a tout lieu de croire que c'est au monastère des Petites Carmélites que se rendit l'archiduc : celui auquel s'intéressait tout spéciale-

« De là il passat aux Cordeliers, toujours accompagné de la « multitude qui barrait toutes les rues. Les Pères, le Provincial à « leur tête, et tous en chappes, pénétrés des bienfaits de l'au- « guste maison, receurent S. A. R. à la porte de leur église « et, malgré les défenses réitérées d'évitter tout cérémonial et « compliment, le Provincial s'en aquittat; le prince fut con- « duit processionèlement au chœur où on lui avait préparé « un prie-Dieu et un fauteuil qu'il refusat constamment : on « fut forcé de lui donner une chaise.

« Pendant la grande messe on luy présentat l'Evangile, la « patène à baiser et il fut encensé, le zèle l'emportant sur les « ordres qui avaient été donnés.

« Madame la comtesse de Ludres, dame de la croix étoilée, « quettat pendant la messe(1).

« La messe finie, S. A. R. fut conduit à la chapelle royale « où il visittat tous les tombeaux de ses augustes ancêtres, « lut toutes les inscriptions, et en examinat toutes les beau- « tés en général et en détail.

« A son entrée dans l'église, comme à sa sortie, il eut la « bonté de saluer à droitte et à gauche tous les assistants en « si grand nombre qu'il n'y avait pas le moindre vuide. Les « religieux le reconduisirent avec le même cérémonial qu'à « son entrée(2).

ment la famille ducale et dont Léopold et sa femme avaient posé la première pierre le 20 mars 1715.

(1) Louise-Auguste de Custine, mariée en 1770 à Gabriel-Florent de Ludres, mis de Frolois. — Dans son *Histoire d'une famille de la Chevalerie Lorraine*, t. II, p. 267, le Cte de Ludres n'a pas mentionné cette décoration de sa grand'tante.

(2) C'est le souvenir de cette visite aux tombeaux de ses ancêtres que le chanoine Guillaume, aumônier de la chapelle ducale, a voulu perpétuer ainsi que celui des visites qu'y firent aussi Marie-Antoinette, le 17 mai 1770 et Joseph II, le 18 avril 1777, par l'inscription qu'il fit poser à gauche de l'entrée de la chapelle ducale. Il y a fait graver également ces belles paroles du comte de Rosenberg à l'archiduc Maximilien, que Lionnois avait déjà rapportées dans son *Histoire des villes de Nancy*, t. II, p. 182 : « Ce n'est pas à vous, « Monseigneur, que s'adressent ces applaudissements, ni au frère de la Reine, « c'est au grand homme, votre aïeul, le duc Léopold, qui, pendant trente « années rendit ce peuple heureux ».

« De là il passat au Gouvernement, suivy et accompagné « comme cy-devant. Les acclamations de : Vive le bon prince! « Vive le sang de Lorraine! furent répétées avec tant de viva- « cité qu'il étoit impossible de s'entendre parler.

« Ceux qui n'avaient pas été présentés la veille le furent et « ils furent également gratieusés.

« S. A. R. devait voir la parade à midy, mais la pluie « abondante l'empêcha de sortir du Gouvernement; il la vit « défiler de la gallerie (1).

« Il fut témoin du concours innombrable de peuple qui « espérait le voir de plus près.

« S. A. R. se mit à table à deux heures, et après son dîner, « vers quatre heures, il se rendit au corps de la Revue, suivy de « cinquante carosses et d'une multitude de citoyens. Après la « manœuvre des trouppes il passa à la place Royalle où le « régiment de La Rochefoucauld l'attendait; il le vit défiler, le « marquis du Châtelet à la tête, de même que M. le duc de « Liancourt (2).

« Le prince se rendit ensuitte à la salle de la Comédie, où « l'on représentait *Le père de famille* (3) au profit des pauvres; « ce fut à cette considération qu'il voulut bien honorer le spec- « tacle de sa présence. A son entrée, tout ce qui composait le

(1) C'est-à-dire de la colonnade qui est sous le balcon.

(2) Il y a là une légère erreur : deux régiments défilèrent devant le prince sur la place Royale : le régiment du roi-infanterie commandé par le comte du Châtelet-Lomont (Florent-Louis-Marie du Châtelet, cordon bleu, ancien ambassadeur en Angleterre, colonel des gardes françaises en 1788, fait duc par Louis XVI et mort sur l'échafaud le 23 décembre 1792, dernier de cette illustre maison), — et le régiment de La Rochefoucauld-Dragons commandé par François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld-Roye, duc de Liancourt.

« Le régiment du roi-infanterie et celui de La Rochefoucauld-Dragons, étaient sous les armes sur la place Royale : le vent et la pluye contrarièrent beaucoup cette revue. Un peuple immense s'obstina à rester à la pluye pour voir l'archiduc ». Durival, *Journal*, *loc. cit.*

Le colonel du Châtelet était revenu de Paris à l'avance avec le comte de Stainville pour recevoir l'archiduc.

(3) Comédie en cinq actes en prose de Diderot, dont elle fut le plus grand succès au théâtre : écrite en 1758, elle fut représentée pour la première fois en 1781 et on la joua encore en 1835.

« spectacle se levat et battit des mains; il remerciat l'assem-
« blée par un salut gracieux. De toutes parts on recommençat
« le battement des mains et il rendit pareil salut : il en témoi-
« gnat sa satisfaction et fit donner une gratification considéra-
« ble à la trouppe.

« La place Royalle, la Carrière, le Gouvernement et toutes
« les maisons étaient illuminés comme le jour précédent (1).
« On engageat S. A. R. à repasser devant le quartier royal
« des casernes : au moment où il y arrivat, cet édifice se trou-
« vat illuminé à l'instant. Les choses avaient été disposées de
« manière que cette illumination fut exécutée dans un seul
« coup de tambour.

« S. A. R. repassat au Gouvernement où il souppat et se
« retirat après onze heures accompagné d'une plus grande
« multitude de peuple. Une particularité qui prouva l'attache-
« ment sans bornes des Lorrains pour l'auguste maison est
« que, du moment de l'entrée et du court séjour du prince
« dans cette ville, on a donné à tous les enfans que l'on a pré-
« sentés au baptême le nom de Maximilien. Cette circonstance
« luy fut rendue au moment de son départ, il en fut flatté.

« Le prince sortit de Nancy le 6, entre six et sept heures du
« matin. On ne peut rendre la vivacité des regrets occasionnés
« par son départ. Il fut suivy jusqu'à la chapelle de Notre-
« Dame de Bonsecours, où il entendit la messe, et continuat
« sa route. »

Ici finit la « Relation » écrite par Joseph-Michel Pierre.

Le prince alla coucher à Strasbourg après un court arrêt à Lunéville où M. de Castries le reçut (2).

(1) Ces illuminations durent être fort brillantes si l'on en juge par ce qu'a coûté le seul *allumage* des lampions *officiels* : pour le Gouvernement, les fers à cheval et l'hôtel des Fermes on paya 54 livres au sieur Dominique Liébault, m^e^ couvreur, et, pour l'Hôtel de Ville, 83 livres aux sieurs Perrin et Torrillon, m^es^ couvreurs (archives municipales de Nancy, C. C. 573).

(2) Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, né le 25 février 1727, lieutenant général, commandant général et inspecteur de la gendarmerie de France. — Le corps de la gendarmerie se trouvait en ce moment à Lunéville. — Durival, *Journal, loc. cit.*

Il n'est pas nécessaire d'insister, pour faire remarquer combien, malgré le style pondéré du narrateur, on sent percer partout l'enthousiasme que souleva, dans toutes les classes, à Nancy, le passage d'un prince de Lorraine. Les expressions parlent d'elles-mêmes, reviennent à chaque ligne plus abondantes, plus précises et plus chaudes, concordant entièrement avec le bref compte rendu laissé par Durival.

Il y avait cependant presque quarante ans que la maison de Lorraine était partie et que le pays avait d'autres maîtres. Mais ni les avances de Stanislas, ni sa bonté réelle, ni la coquetterie qu'avaient mise Louis XV et Louis XVI à combler Nancy et la Lorraine de marques de faveur par le choix des gouverneurs, commandants, colonels, fonctionnaires de tous ordres qu'ils y envoyaient n'avaient pu faire oublier à cette nation, au cœur chaud malgré son apparente froideur, cette suite ininterrompue de souverains et de princes qui, même les moins défendables comme Charles IV, n'avaient jamais fait qu'un avec elle.

Et cinquante ans plus tard, presqu'un siècle après la cession de la Lorraine à la France, ces mêmes princes sortant de leurs tombeaux pour regagner le lieu de leur dernier sommeil, exercèrent pour la dernière fois dans une inoubliable cérémonie le même attrait, puissant et irrésistible, sur les descendants de leurs anciens sujets (1)!

L'archiduc Maximilien avait été nommé coadjuteur de son oncle le prince Charles de Lorraine le 3 octobre 1769 et lui succéda dans la Grande maîtrise de l'Ordre teutonique le 23 octobre 1780.

Élu coadjuteur du prince Électeur de Cologne le 7 août 1780 pour l'Électorat et le 16 août pour l'évêché de Munster, il fut intronisé comme prince Électeur à Cologne le 6 août 1784 et à Munster le 13 octobre suivant. Ordonné prêtre à la fin de la même année, il fut consacré évêque dans la cathédrale de Bonn le 8 mai 1785, et mourut le 27 juillet 1801 à Hetzendorf, petite

(1) Sur la réintégration des ossements des princes de Lorraine dans le caveau de la Chapelle ronde le 8 novembre 1826, V. Dumast, *loc. cit.*, p. 120-127 et Mis de Villeneuve-Tans, *Chapelle ducale de Nancy*, Nancy, 1827.

localité de la banlieue de Vienne, dans la propriété du comte de Seilern.

Il existe de lui, dans la collection des estampes conservées à la Bibliothèque impériale privée à Vienne, treize gravures le représentant en différents costumes : quatre en tenue militaire (1778-1779) — et neuf en habit ecclésiastique (1780-1794).

Le cliché de celle que nous reproduisons en tête de cet article nous a été obligeamment donné par la Bibliothèque de l'Empereur : l'archiduc est représenté en 1779, à l'âge de vingt-et-un ans.

Enfin, M. Hermann Hüffer, professeur d'histoire à l'Université de Bonn, lui a consacré un intéressant article dans son importante collection : *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXI, Leipsig, 1885, p. 56 à 70.

LES AVRILLOT

ET LEUR ÉPITAPHE

DANS

LA COLLÉGIALE SAINT-PIERRE DE BAR-LE-DUC

par

LE COMTE E. FOURIER DE BACOURT

membre titulaire.

Au nombre des magistrats qui composèrent l'ancienne Chambre du conseil et des Comptes de Bar-le-Duc, nous sommes tenté d'avoir une particulière considération pour ceux que choisit le « bon duc Antoine ». Ce prince qui résidait beaucoup plus à Bar qu'à Nancy dut se préoccuper de n'avoir dans son entourage immédiat que des hommes d'honorabilité et de capacité reconnues.

C'est pourquoi nous nous arrêtons volontiers sur la famille Avrillot dont le premier représentant à Bar-le-Duc fut ce *Jean Avrillot* que, bien informé de ses « sens, discrétion, habileté et prudence », le duc nomma clerc en la Chambre le même jour que son beau-frère René Boudet (1).

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 15. Il succédait à François Dupuis.

Il n'est pas difficile de se documenter sur les Avrillot à cause de la situation brillante que la branche cadette a occupée dès le XVI^e^ siècle au Parlement de Paris, mais ce serait s'égarer que de croire ce qu'ils nous ont dit de leur lointaine origine. C'étaient, comme le remarque d'Hozier, « des marchands de Langres » enrichis au XV^e^ siècle par le commerce avec les anglais et « anoblis » comme l'étaient les champenois de cette condition et de cette époque, non par des patentes royales mais par leur fortune même.

°°°

Dans son recueil de généalogies des membres de la Chambre des Comptes de Bar, le baron de Dumast ajoute aux renseignements du conseiller Longeaux sur la branche barrisienne des Avrillot des données assez complètes, mais il n'a pu relier cette branche à la branche parisienne (1). Nous allons le faire à l'aide d'une pièce de correspondance tirée des archives de la famille de Broussel (2) en notre possession. Cette pièce qui date du XVI^e^ siècle est d'ailleurs *tout à fait conforme aux recueils généalogiques du Cabinet des Titres*. Nous la citons d'abord parce qu'elle a une origine barroise puis parce qu'elle complète le beau livre de M. de Dumast, et enfin parce qu'elle confirme les énonciations de l'épitaphe que nous reproduisons à la suite.

Huggenin daurillot seigneur dessey sur aube et de Iusannecourt Jacques daurillot son filz commendât pour le service du Roy Charles cinquiesme.
Simon daurillot son fils espousa uue de beauieu et audit Simon fust donne par Charles 7^me^ en recoignoissance des bons

(1) « Toute une branche de la famille d'Avrillot fit preuve devant Caumartin, intendant de Champagne en décembre 1668 remontant jusqu'à 1491 par huit générations : *mais le point de raccord pour ceux du Barrois fait défaut* ». — *La Chambre des Comptes*, art. 12, p. 26, note 2.

(2) Les Broussel descendaient par Christine de Gleysenove mariée à J. du Châtelet baron de Cirey, d'Agnès Avrillot femme de Guillaume de Gleysenove.

services quil avoit faict en guerre au feu Roy Charles sis contre le duc de bourgongne les chasteaux et seigneurie dorge et Stenoie.
Nicolas daurillot son filz sieur dudit essey et Jussanecourt mre dhostel de la fille du Roy Louis onsiesme et dousiesme mariee au comte de Beauieu espousa pernet de beaudiné.
Jean son filz né audit essey est venu demeurer à Bar espousa damoiselle Barbe boudet.
françois son filz premier né au pais de S. A. espousa damoiselle Agnes de la Mothe.

et pour recoignoistre le parentage dauec messieurs daurillot de Paris

sera remarqué

que ledit Simon auoit deux filz scauoir ledit Nicolas filz ainé et guy daurillot qui alla demeurer à Paris est enterré au cimetierre S[t] innocent
ledit Nicolas eust deux filz scauoir Simon et Jean daurillot cy dessus nommé

dudit Simon sont issus Nicoles et Nouel daurillot maries a Jeanne et martine de Doncourt et dudit Jean ledit françois

dudit Guy est issu Nicoles daurillot mariee a damoiselle pernette de uaut de tarre sont enterres à la chapelle S[t] merry dudit mariage sont issus nicoles daurillot Sz de Champlatreux louis daurillot chevalier de malthe Renée daurillot mre des Requestes Jacques daurillot cons[r] en la court s[r] de Chastillon et S[t] Try
ledit Nicoles a este mariee avec Marie lhuillier ledit Renee avec brulart ledit Jacques avec Marie de dacques

Ont na pas laisse plus de loisir au copiste de nous entretenir les porteurs ont si haste que cest a nous a les quereller (1).

Ce document généalogique présente de l'intérêt : il sera seul à nous apprendre que Jean Avrillot nommé clerc des comptes en 1522 était né en Champagne et que son fils François auquel

(1) Sur le repli, et d'une autre main : *Généalogie de Messieurs les Daurillot de Suzannecourt.*

s'arrête le manuscrit était né à Bar-le-Duc. C'est dans cette ville qu'ils moururent tous deux. Leurs corps furent inhumés dans la collégiale Saint-Pierre « en la chapelle proche des fonds » (1) qui reçut aussi le 16 décembre 1620 le cercueil de leur petit-fils et fils, Alexandre Avrillot, conseiller en 1567 puis président de la Chambre en 1618.

Alors qu'il n'était que simple conseiller des Comptes, cet Alexandre Avrillot qui devait être l'avant-dernier de son nom dans le Barrois et dont les cousins occupaient de si hauts emplois à Paris, voulut révéler à ses concitoyens l'ancienneté et l'éclat de sa race. Pour cela, il ne trouva pas de meilleur moyen que d'orner la chapelle sépulcrale d'une longue épitaphe latine sur laquelle étaient énumérés les noms et gestes de ses pères. Il attribue, bien entendu, à son auteur une ascendance « illustre » et une particule nobiliaire que la branche parisienne elle-même dédaignait alors.

Nous avons trouvé cette épitaphe dans un manuscrit de documents champenois (2) où elle paraît attribuée à la ville de Bar-sur-Seine, mais son origine barroducéenne n'est pas douteuse. Outre qu'elle fait suite à un projet de monument funéraire pour le président Gleysenove de Bar-le-Duc (3), elle désigne cette dernière cité comme l'endroit présent, *hic*, où s'est fixé Jean Avrillot marié à une femme barrisienne (4).

On remarquera la concordance des termes de cette épitaphe avec ceux de la pièce reproduite au début de cet article.

(1) Cette chapelle avait été fondée par les Baudinais qui y étaient déjà inhumés et nous savons que le premier Avrillot, venu à Bar avait épousé Pernette Baudinais. — Cf. *La Chambre des Comptes*, etc., article 20, p. 67.

C'est dans cette chapelle que se trouvait une grande statue de saint Christophe. « *Tous les passans, et des visiteurs nombreux venaient (la) saluer avec bruit en apparaissant sur le pas des portes. A la plainte de M. M.* (Messieurs du Chapitre?) *Mr Robert y a mis des suppôts, mais cela n'a guère servi* (Cte de Broussel, *Tagebuch*, p. 123).

(2) Bib. Nale ms. fr. 8227 fol. 155.

(3) Sur ce personnage et sa famille, cf. notre article dans les *Mémoires de la Soc. des Lettres*, etc. *de Bar-le-Duc*, année 1901, p. 279 et suiv.

(4) Barbe Boudet fille de Jean conseiller des Comptes et de Marguerite de Génicourt, tous deux domiciliés à Bar-le-Duc.

D. O. M.

Hugueninо d'Aurillot Essæj ad Albam fluvium et Jusannecourt
Nobilium Campaniæ Bassignacæ Feudorū Dn̄o cui si priorum
Temporum feriè Annales, sanè majores Illustres non defuere.

Tritavo

Jacobo ejus filio qui Carolo St° franc. Rege In ea Prouincia
Rebus ac copijs prefuit.

Atavo

Simoni nepotj qui N. de Beaujeu per Illustri apud Sequanos stirpe
Ortam duxit uxor^m cuiq. ob egregiam Carolo. 6. Patrj In bello aduersus
Burgundos nauatam operam Carolus. 7. rex Orgæ ac Stenoij castra
Donauit.

Abavo

NICOLAO PRONEPOTI PRÆFECTO AULICI (1) ministerij ser^me D. ANNÆ A
FRANCIA LVD^ci XI Regis filiæ cuiq. NIC^s PERNETAM de Bodinays
Thori sociam habuit, dum a Dicto Rege Barroducij, præsidii ergo
Armatæ cohortis dux est relictus

Proavo

JOHANNI abregotj qui primus ex hac familia Barroduci, sibi cum
Barbara Boudet Antiquæ hîc Nobilitatis uxore sedem fixit

Avo

ET

FRANCISCO abregoti primo istic Indigenæ, a Conc. et Rationib^s Barrens.
Caroli. 3. LOTH. et Barri Ducis, Cui Johannes. CCC. Germanorū Dux
Qui in obsidione Portus Gratiæ In Neustria aduersus Anglos fortiter occu-
[buit]
Et Alexander Dnij Petri Canonic^s et Officialis Barren. fratres fuere,
Cuiq. D. AGNES de la Mothe e clarissimo Mothæ orio. genero nupsit

Patri

TRINEPOS

Alexander DAVRILLOT francisci F. LEGEVILLÆ Dn̄s. dicti. D. Cam.
Ducis à Cons. Interiorib^s et Rat. Barrens. NIC. de Gleysenoue

(1) On remarquera que les noms qui précèdent sont en caractères ordinaires et l'on peut conclure que ceux des personnages qui figurent en lettres majuscules sur l'épitaphe sont ceux des défunts qui ont été inhumés au-dessous : Nicolas et Pernette, Jean, François et Agnès, Alexandre Avrillot qui y est nommé était mort en 1588 doyen des chanoines de Saint-Pierre. Peut-être sa haute fonction avait-elle désigné le lieu de sa sépulture dans une partie plus honorable de son église.

Nous avons déjà fait remarquer que l'épitaphe se trouvait dans la chapelle fondée par les Baudinais ancêtres maternels des Avrillot et qu'ils y étaient déjà inhumés. Pernette le fut pareillement là très probablement avec son mari et leurs descendants.

Marinuillius euisdem Ducis a cons. et arcanis Intimus, Caroliq. Cardᵃˡ Legati ac Primatis LOTHᴥ, Epi. Metens. et Argentin. AVLÆ Præfectus Itemqz Magnorū Ferdinandi et Cristinæ Etruriæ Ducum Nobilis Aulicus, pfati francisci ex AGNETE primogenita et Alexander de Hault Hanonuillius de Guysianis Principibus bello ac pace optimè Meritus, e Cristina altera filia nepote... æredes.

PARENTBS OPTIMIS M. E. P. (1)

(Traduction).

A Huguenin d'Avrillot seigneur d'Essey-sur-Aube et Jusannecourt fiefs nobles du Bassigny champenois à qui, malgré l'absence de documents on peut attribuer en toute assurance d'illustres aïeux.

(Ascendant au 5ᵉ degré).

A Jacques son fils qui dans cette province fut préposé par Charles VII roi de France au gouvernement de ses affaires et de ses troupes.

(Quart-aïeul).

A Simon, petit-fils, qui épousa N. de Beaujeu d'une illustre famille de l'Ile de France. Pour services rendus pendant la guerre de Charles VI contre les Bourguignons, le roi Charles VII lui donna les châteaux d'Orge et de Stenay.

(Trisaïeul).

A Nicolas, arrière-petit-fils, chef du service domestique de la Sérénissime Princesse Anne de France, fille du roi Louis XI. Il épousa Pernette de Bodinays quand Louis XI le laissa à Bar-le-Duc à la tête d'une garnison (2).

(Bisaïeul).

A Jean Avrillot qui le premier de sa famille se fixe à Bar-le-Duc avec sa femme Barbe Boudet issue d'ancienne noblesse locale.

(Aïeul).

et

A François Avrillot le premier né en ce lieu, membre de la Chambre du conseil et des comptes du Barrois de Charles III duc de Lorraine et de Bar. Il eut pour frère Jean lequel, mis à la tête d'une troupe de 300 Allemands périt bravement en Normandie au siège du Havre contre les Anglais, et Alexandre chanoine de Saint-Pierre et official du Barrois. Il épousa Dˡˡᵉ Agnès de la Mothe de la célèbre famille de ce nom.

(Père).

Descendant au 5ᵉ degré.

Alexandre Davrillot, fils de François, sʳ de Legeville, conseiller dudit duc à la Chambre du Conseil et des Comptes du Barrois, Nicolas de Gleysenove de Marainville, conseiller privé du même duc et intendant du Cardinal

(1) Mœrentes epitaphium posuerunt.

(2) Le partage de sa succession est du 2 avril 1521. — *Cabinet des Titres.*

Charles légat et primat de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, gentilhomme de la Cour du grand-duc Ferdinand de Toscane et de Christine son épouse, représentant la branche aînée comme issus du susdit François et d'Agnès, et Alexandre de Hault d'Hannonville qui a bien mérité des princes de Guise pendant la guerre comme pendant la paix (représentant une autre branche issue de Christine, autre fille de François) (1).

Élevèrent en pleurant cette épitaphe à leurs excellents ascendants.

Il est facile d'assigner une date approximative à la confection de cette épitaphe. L'auteur, Alexandre d'Avrillot joint à son nom celui de son *neveu* Nicolas de Gleysenove, intendant du cardinal-légat, Charles de Lorraine lequel légat mourut en 1607. Pourquoi ne lui a-t-il pas préféré celui de son beau-frère Guillaume de Gleysenove (marié à Agnès d'Avrillot)? Parce que Guillaume était mort en 1590. C'est donc entre ces deux dates extrêmes 1590-1607 que fut composée l'inscription funéraire des Avrillot.

Pour en finir avec les Avrillot barrois disons qu'Alexandre qui avait vu son neveu Nicolas de Gleysenove s'asseoir au fauteuil de la Présidence de la Chambre des Comptes de Bar-le-Duc en 1609 eut la bonne fortune de lui succéder en 1618. Il était alors fort vieux. Deux ans après il mourait. *Le mardy, 15 décembre 1620 Alexandre d'Aurillot conseiller destat de S. A. et président en la Chambre des Comptes du duché de Bar est décédé et a esté le lendemain enterré en l'église Saint-Pierre dud. Bar, de la chapelle proche des fonds* (2). Il laissait un fils, Jean, s[r] de Lisle-en-Rigaut où il possédait une papeterie, et lieutenant du grand gruyer Maillet (3). Ce Jean d'Avrillot fut le

(1) Ce passage est rendu obscur par l'absence d'un ou deux mots sur le manuscrit, mais comme entre les mots *altera* et *filia* se trouvait *Francisci* qui a été enlevé de l'épitaphe, il est permis de donner à la phrase le sens que nous lui donnons. François d'Avrillot aurait donc eu une fille non citée par les généalogistes et qui épousa Alexandre de Hault. Si l'on parvient à établir l'arbre de la ligne de cette ancienne famille on lui trouvera comme dernière représentante à Bar-le-Duc Marie-Anne de Hault, première femme du receveur général des fermes, Florentin Vaultier, 1733-1802.

(2) *Journal de G. Le Marlorat.*

(3) Le dernier des d'Avrillot semble n'être pas arrivé à grand'chose.

Dans le *Journal* de Marlorat nous voyons la Chambre refuser d'entéri-

dernier de son nom, étant mort sans enfant de son mariage avec Dᵉˡˡᵉ des Errards.

Les Avrillot barrois portaient : *d'argent à la tête de more au naturel, bandée de gueules*(1) *et accompagnées de trois trèfles de sinople, 2 et 1.*

°°°

Nicolas de Gleysenove dont nous venons de voir le nom associé à celui de son oncle eut de son mariage avec Mˡᵉ de Chauvirey, sa première femme une fille nommée Christine qui eut l'honneur d'épouser en 1615 Paul de Stainville et en 1618 Jules du Châtelet. Elle aussi voulut avoir dans la Collégiale Saint-Pierre de Bar un « monument de l'orgueil de sa race ». La feuille sur laquelle elle jeta la première ébauche de ce monument existe encore. Elle porte, au haut, cette légende manuscrite : *Epitaphe de Monsieur de Marainuille le père* (2), suivie de cette autre, *Epitafe de feu mon père et ma mère* et un peu au-dessous : *Marguerite de Chauvirey.* Il n'existe de l'épitaphe que quelques mots illisibles; le reste dut être abandonné. Par contre, les seize quartiers ont été reproduits en suffisance quoique bien sommairement.

L'anoblissement tout récent des Gleysenove ne permettait pas de s'étendre sur l'ancienneté de leur famille; on se rejette alors sur les Avrillot, d'une part, et les Chauvirey de l'autre. Au-dessous de chaque écusson qui se détermine sur le côté en

ner le 7 août 1619 les lettres ducales qui abandonnaient à celui-ci le tiers des amendes des grueries.

Elle s'y résoud le 14 suivant mais par « respect » pour le vieux président et par égard pour ses « prières ». — *Journal de G. Le Marlorat*, p. 100.

(1) *D'argent*, d'après d'Hozier, Le Marlorat, et le vitrail de Saint-Merry. Le tortil ne se distingue pas sur la plaque de bornage de 1522 donnée au Musée Carnavalet par le marquis de Virieu ni sur le sceau de 1587 que nous a obligeamment dessiné M. des Robert, mais il se retrouve sur le cimier de ce sceau (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 595, nº 56).

(2) Le 2 juin 1608 le duc de Lorraine donna Marainville-sur-Madon, près Xaronval à M. de Gleysenove « en contres change du fief et droit que ledit sieur avoit à Charmes ».

pointe « telle la voile gonflée d'un esquif » se lit le nom de la famille à laquelle il appartient.

D. O. M.

AVRILLOT	LA MOTTE	CHAUVIREY	CHOISEUL
BOUDET	BRIEL	HARAUCOURT	SEROCOURT
BODINAYS	MERLIN	GRANMONT	BEAUVAU
GENICOURT	HURAULT (1)	REY	SENAILLY

Au-dessous des quartiers Avrillot, 4 écussons : *Gleysenove*, *Avrillot*, *Gebret*, *La Mothe*. Au-dessous des quartiers Chauvirey et accompagnés de cette légende *Filiæ Patrinæ*, 4 autres écussons : *Scey*(?)(2), *Chauvirey*, *N...*(3), *Choiseul*.

Suivant toute apparence le monument commémoratif de la famille Gleysenove ne fut pas élevé dans l'église Saint-Pierre comme l'avait été l'épitaphe des Avrillot. Celle-ci existait, encore en 1721 puisque Gabriel de la Morre descendant des Avrillot et grand maître de l'Ordre de Saint-Hubert fut inhumé devant-elle; elle dut disparaître quand après le décès d'Antoine de la Morre, président de la Cour des Comptes de Bar, ses enfants firent aménager ce lieu pour y établir définitivement la sépulture familiale qui jusque-là se trouvait à Stainville.

Pour l'intelligence des quartiers que Mme du Châtelet projetait de faire figurer sur le monument des Gleysenove, nous avons dressé un tableau généalogique.

(1) On trouve aussi comme femme d'Aubry Briel Catherine Molle de Chaudenay, son épitaphe à la cathédrale de Toul porte qu'il avait pour femme Catherine Hurault et les armoiries reproduites ici sont bien celles des Hurault, de Ligny-en-Barrois, on les retrouve de même sur le monument de François de Rosières (Cf. notre ouvrage : *Epitaphes et monuments funèbres* etc... *de l'ancien diocèse de Toul*, I, 2 et 8.

(2) L'écu semble porter trois croix, 2 et 1.

(3) Écu laissé en blanc.

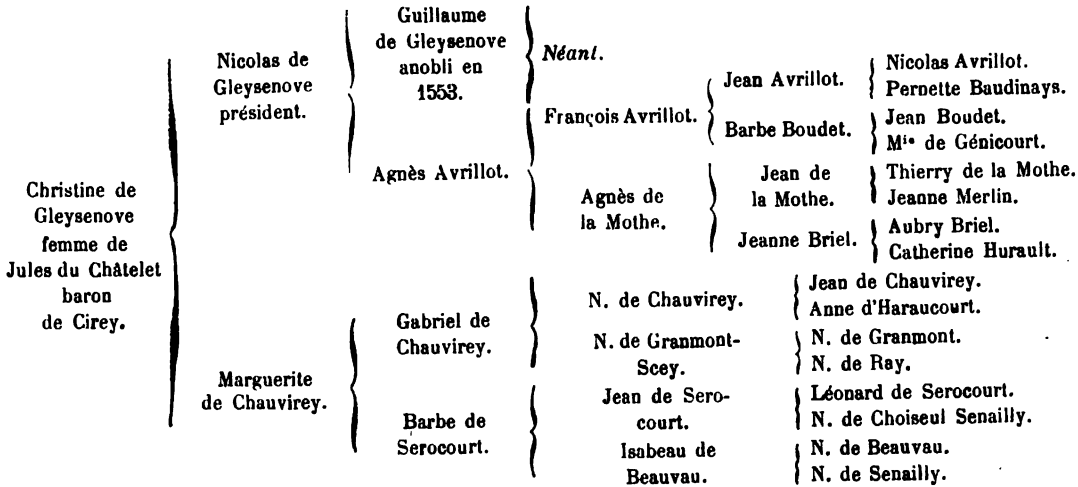
Christine de Gleysenove femme de Jules du Châtelet baron de Cirey.
Nicolas de Gleysenove président.
Guillaume de Gleysenove anobli en 1553.
Néant.
François Avrillot.
Jean Avrillot.
Nicolas Avrillot.
Pernette Baudinays.
Barbe Boudet.
Jean Boudet.
Mlle de Génicourt.
Agnès Avrillot.
Agnès de la Mothe.
Jean de la Mothe.
Thierry de la Mothe.
Jeanne Merlin.
Jeanne Briel.
Aubry Briel.
Catherine Hurault.
Marguerite de Chauvirey.
Gabriel de Chauvirey.
N. de Chauvirey.
Jean de Chauvirey.
Anne d'Haraucourt.
N. de Granmont-Scey.
N. de Granmont.
N. de Ray.
Barbe de Serocourt.
Jean de Serocourt.
Léonard de Serocourt.
N. de Choiseul Senailly.
Isabeau de Beauvau.
N. de Beauvau.
N. de Senailly.

Ce tableau dont le commandant de Saint-Hillier a bien voulu nous fournir la partie Chauvirey sert tout à la fois à compléter notre article, à expliquer sur le plan du monument la présence des 16 blasons, et à établir sur des bases définitives les alliances de ces deux familles *Avrillot* et *Gleysenove* qui ne fournirent dans le Barrois qu'une assez courte mais brillante carrière.

LES RODOUAN

par

LE Cte E. FOURIER DE BACOURT

membre titulaire.

Ce dut être un mariage sensationnel que celui de Jean Rodouan, du village de Fains, simple clerc juré en la gruerie de Bar, avec l'héritière d'une des plus anciennes familles du pays (1463). Alix de Doncourt était, en effet, de très noble race et issue de Philibert de Doncourt grand bailli du Barrois (1).

A deux ans de là René anoblissait Rodouan.

Après le rappel accoutumé des « bonne vie, honeste conversation, faits nobles et vertueux, services faits dès le temps de jeunesse », les Patentes font allusion à la richesse du nouvel anobli dont les armoiries sont énoncées naïvement :

Un écu anté en poincte de lung en lautre de gueulles et dor lesquelles montent depuis le pied jusques au chief et l'or descendant des deux cotez desquelles et sur chacune partie de l'or en chief porte une quinte feuille de sable (2).

(1) Archives de la Meuse, B. 1049. — Archives de Meurthe-Moselle. Bar, mélanges, I, 327. Bar fiefs, 62. — Aunes : *d'or à 3 tourteaux de gueules.*

(2) Cabinet des Titres, Nouveau d'Hozier, 289.

Cimier : *une teste de Satyre mitré de face portant d'or, et une quinte feuille de sable au milieu de la mitre*(1).

A Bar-le-Duc, le nom de Rodouan est resté populaire et cependant nul n'y connaît cette famille que par un article incomplet et fautif du *Nobiliaire* local (2), et par une maison qu'on a baptisée *maison des Rodouan* (3), parce que leur blason mutilé se voit à l'extrémité de la corniche supérieure.

Jean Rodouan, l'anobli, qui était en 1495 receveur général du comté de Ligny (4) avait épousé en secondes noces Geoffrine Des Abbez venue des d'Ambonnay dont elle portait les armoiries (5). Quand il mourut, il lui laissa une part d'enfant puisque, dans le partage de sa succession sa veuve et ses quatre enfants eurent chacun un cinquième.

Du premier mariage de Rodouan avec Alix de Doncourt naquirent deux fils, *Jean* et *Pierre*, et du second une fille et un fils, *Colette* et *Louis*. Disons tout de suite que Colette était déjà veuve en 1526 de Louis Xaubourel, conseiller des comptes à Nancy, et que Louis se fixa à Saint-Dizier par son mariage avec Marguerite de la Guide (6) dont il n'eut pas de postérité.

(1) Donné en notre chatel d'Angieres (18 mars 1465). Sur le reply : Par le Roy, Saladin d'Anglure, et scellé en double queue de lacs de soye... blanche et verte d'un grand scel de cire verte, etc. Ce *vidimus* des Lettres Patentes de 1465 est d'autant plus précieux que le registre original n'existe plus aux Archives de Meurthe-Moselle; la série B ne commence, en effet, qu'avec l'an 1473.

(2) *Recueil des armes et blasons des familles nobles actuellement existantes et établies en la ville de Bar et dans l'étendue de son district, 1771*, publié par la Société des Lettres, etc. de Bar-le-Duc, *Mémoires, III^e^ série, tome IX, 1900.*

(3) W. Konarski en a donné une très bonne reproduction, malheureusement incomplète, dans les *Origines de l'architecture de la Renaissance à Bar-le-Duc*, etc., de Ch. Demoget, architecte (Bar-le-Duc, 1899).

(4) Archives de Meurthe-Moselle, B. 6595.

(5) D'après une note de M. de Lagabbe elle était fille de Simon et de Marie d'Ambonnay, sœur, par conséquent de Marie des Abbez épouse de Pierre Laveuve, de Vitry.

(6) Cette famille champenoise dont un membre fut chanoine de Ligny au milieu du XVI^e^ siècle portait : « *d'azur au chevron d'argent accompagné*

I

Quand mourut leur père, Jean II Rodouan était clerc juré des bois de la gruerie de Bar et Pierre contrôleur du duc de Guise à Éclaron. Rien ne le retenant plus dans le Barrois, ce dernier racheta aux enfants de Geoffrine des Abbez leurs parts dans la succession du père commun (1) et les revendit, avec la sienne, à son frère Jean. Jean Rodouan se trouva donc propriétaire des quatre cinquièmes de la maison paternelle « *séant à Bar en la grande rue du Bourg entre Jean de Reims, d'une part, et Marc Delafroy, d'autre, une grange foullerie derrière ladite maison en la Rue du Petit-Couvent, entre Michel Le Paige et Claude Perron à cause de sa femme, et encore un petit meix derrière ladite maison entre lesdits Jehan de Reims et Claude Perron à cause de sa femme* » (28 juill. 1526) (2).

Jean II n'eut que deux fils de son mariage avec d[lle] Alix Guyot (3) : un chanoine de Bar dont nous allons parler et Louis attaché dès 1540 à la personne d'Anne de Lorraine femme de René de Châlons, prince d'Orange (4). Quand cette princesse se maria en secondes noces à Philippe duc de Croy et d'Arschoot, Louis Rodouan la suivit en Pays-Bas où il épousa Ysabeau Bette (5). D'où trois fils : 1° Charles, évêque de

en chef de deux oiseaux de même posés sur un rameau d'or chacun, et en pointe un vase d'argent garni de 5 roses au naturel ».

(1) Pour cela Colette et Louis ainsi que leur mère avaient donné procuration à François Lallemand et Liébaut Guillemin, de Saint-Dizier, le 10 juillet 1526. Cabinet des titres, dossiers bleus 575.

(2) Cabinet des titres, dossiers bleus 575. Les immeubles comprenaient aussi une pièce de vigne derrière Bar-la-Ville en la Barotte, une autre en Vaux de Nagues, un meix sur le fossé du Bourg à Cloyers, une rente sur une maison sise à Savonnières-devant-Bar. Le tout quatorze vingt francs barrois.

(3) Fille de Pierre Guyot, prévôt de Bar, conseiller des Comptes depuis 1465, et de Méline de Villiers.

(4) Celui-là même pour le tombeau duquel Ligier Richier a sculpté son célèbre *Squelette* à Bar-le-Duc.

(5) Fille de Simon, sire de Bottelle, et d'Éléonore de Waudripont. *Bette* : d'azur à trois potences d'or (Bibl. Nat. msc. fr. 32441, Rapsodies de recœuilz de M[e] Jean Scohier, etc., 1582).

Bruges(1). 2° Philippe, bourgmestre de Bruxelles qui a laissé postérité jusqu'à nos jours; 3° Jean-Baptiste, chef du magistrat de Gand. Son tombeau dans l'église aujourd'hui détruite de Saint-Donat à Bruges présentait deux particularités intéressantes : ses quartiers paternels *Rodoan, Doncourt, Guyot, Villiers* (ce qui confirme notre généalogie) et un grand blason central écartelé : de *Rodoan* et de *Bette*, sur le tout : *Doncourt*(2). Le satyre du cimier portait cheveux et barbe en pointe : sa mitre, au lieu de la seule quinte feuille de sable, était aux armes de Rodouan(3).

Didier, fils aîné de Jean II, était resté à Bar-le-Duc. La reine de Sicile ayant fondé une prébende dans l'église collégiale de Saint-Maxe, il en fut le premier titulaire (4) le 24 mai 1543. Une généalogie du cabinet des Titres le fait en même temps chanoine de Saint-Pierre. Outre l'obit de ses père et mère qu'il établit en 1547, il fonda en 1564 une octave du Saint-Sacrement avec procession solennelle le dimanche de l'octave. A cette procession devaient assister les chapitres de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, et l'aîné des Rodouan y avait droit de préséance ou de représentation. A l'occasion de cette fondation les chanoines de Saint-Pierre reçurent des ornements « armoriés aux armes des Rodouan » (5).

Dans son discours sur les *origines de l'architecture de la Renaissance à Bar-le-Duc*, M. l'architecte Démoget nous apprend

(1) Avant d'être évêque de Middelbourg puis de Bruges, Charles Rodouan avait été chanoine de Verdun. C'est en souvenir de ce fait qu'il fonda par testament deux anniversaires à célébrer l'un en la cathédrale de Verdun et l'autre en celle de Saint-Donat de Bruges. Il convient donc d'ajouter son nom à ceux des nombreux chanoines qu'a publiés l'abbé Robinet dans son premier tome du *Pouillé du diocèse de Verdun*. Cf. Gailliard, *Inscript. funéraires de la Flandre occid.*, I, 164.

(2) Les Rodoan flamands portaient de Rodouan écarteté de Doncourt. (Bibl. nat. msc. 56507)

(3) Ajoutons que le sarcophage de marbre de l'évêque Louis Rodouan † 1616 était orné de huit quartiers : Rodouan, Doncourt, Guyot, Villiers, Bette, Nevelle, Waudripont, Kegel, l'épitaphe surmontée de la devise *Cœlum non solum*. Ce tombeau a été détruit en 1782.

(4) Gillant, *Pouillé du Diocèse de Verdun*, II, 36.

(5) Cabinet des Titres, Nouveau d'Hozier, 289.

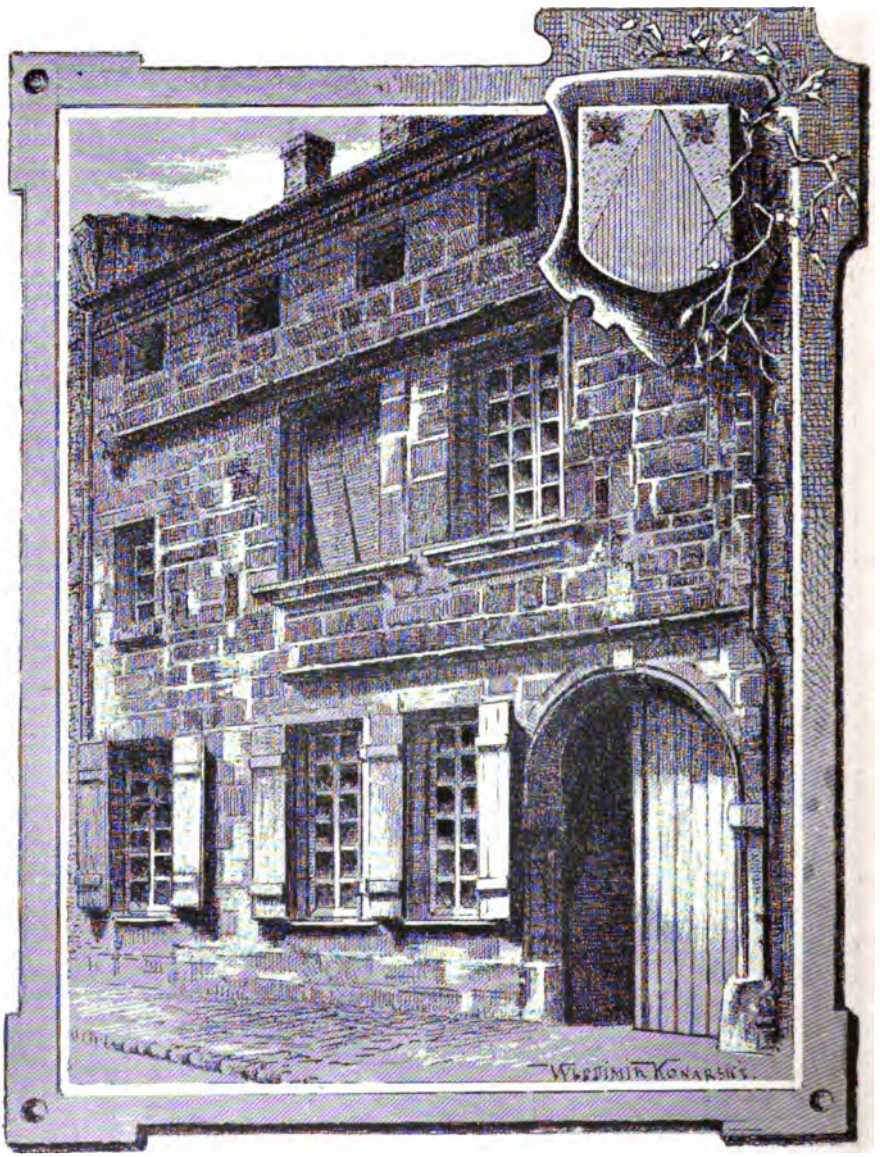

Cliché de l'" Annuaire Grandveau ", année 1899

MAISON RODOCAN, RUE DES DUCS-DE-BAR, N° 69

que la maison n° 69 de la rue des Ducs a été *édifiée par la famille noble des Rodouan aux alentours de 1515 ou de 1520* (1).

Notre article ne justifie ni ne contredit cette assertion. Pour le spectateur, le blason des Rodouan est à l'extrémité droite du sommet de l'édifice, au bout d'une corniche ouvragée dont on aimerait à voir encore le pendant du côté opposé. Cette seconde partie, la plus noble (car ici comme en héraldique le côté senestre doit être dénommé dextre), cette seconde partie n'existe plus, malheureusement (2); elle a été coupée, la façade ayant été réduite pour faire place à une construction plus récente et plus élevée.

Avec le chanoine de Saint-Maxe s'éteignit à Bar-le-Duc le nom des Rodouan. Il n'y devait plus revivre que plus d'un siècle après.

II

Nous avons vu qu'après avoir vendu en 1526 la maison de la rue du Bourg à son frère Jean II, Pierre Rodouan était retourné à Éclaron où il résidait.

En 1596, l'un de ses descendants voulant faire constater sa noble origine provoqua devant le lieutenant particulier de Vassy une enquête où l'on entendit plusieurs vieillards. Leurs dépositions sont pleines d'intérêt (3).

Ligier Vannel, 82 ans, déclarera que Pierre Rodouan de Bar-le-Duc est mort « dès 50 ans y a ou environ », c'est-à-dire vers

(1) *Bulletin de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc*, 1er septembre 1898.

(2) Cette disposition a fait croire à quelques érudits barrisiens, et non des moindres, le littérateur Henriot et le généalogiste Lagabbe que la maison en question avait été habitée par le mari d'une Rodouan. Dans la première moitié du XVIe siècle vivaient à Bar-le-Duc Denis de Chesnau et Marguerite de Rodouan. Leur fille Jeanne épousa François de Bouvet, premier de cette famille, qui se fixa à Bar. Au cours de sa Recherche Richier trouve à la Verrière de Neuf-Four Marguerite de Rodouan, belle-mère de Nicolas des Androwins, p. 93, art. 253 et le Nobiliaire dit du chevalier de Villers cité Claudette de Rodouan cousine germaine de l'évêque de Bruges, mariée à René Sallet puis à Claude Montarlot.

(3) Cabinet des Titres, Nouveau d'Hozier, 289.

l'an 1546; Jean Thuillier, marchand, 70 ans, que ce Pierre était fils de « Jean Rodouan de Bar le duc qui était noble et avoit grand bien et bonne réputation audit Bar »; Nicolas Thuillier, 75 ans, que l'anobli de 1465 « étoit homme noble, riche et opulent », que Pierre « avoit été marié à une D^elle^ venue dudit Bar le duc et étant veuf se remaria en secondes nopces à une aultre d^elle^ du fief de la Motte les Humbescourt..... et fut aymé de tous les habitants »; Antoine Dupuis, 70 ans, vient témoigner que Pierre Rodouan « avoit un frère en la ville de S^t^ Dizier nommé Louis Rodouan » et Nicolas Guichard, 80 ans, que la première femme de Pierre Rodouan « venue de la ville de Bar le duc » se nommait « Jehanne de Lamière ».

Il s'agit évidemment d'une descendante de Jean Lamyer, procureur général à Bar (1); sa mère est dite Ysabeau Mairesse (2). Dans son *Nobiliaire de Bar-le-Duc*, le conseiller Longeau a ignoré ces noms et ces alliances.

Pierre Rodouan et Jehanne Lamyer eurent deux fils : 1° Simon, le cadet, devint veuf en 1562 de Catherine Portier, de Ligny-en-Barrois, dont il n'eut qu'une fille Françoise morte en bas âge à Bar-le-Duc (3). Il vivait encore en 1581 lorsque Didier Richier fit sa Recherche des nobles à Bar (4). 2° Nicolas, l'aîné, succéda à son père comme contrôleur général à Éclaron (5).

Si je faisais la généalogie de la famille Rodouan, j'aurais beaucoup à dire sur lui et sa postérité devenue champenoise.

(1) Jean Lamyer, licencié en droit, substitut (Archives de la Meuse, B. 1435), puis procureur général au Bailliage, conseiller en la Chambre des comptes dès 1452, anobli en 1483 avec des armes différentes de celles de ses fils anoblis en Lorraine le 28 mai 1485.

(2) Dom Pelletier, art. *Lamyer*.

(3) Le 30 mars 1562 il est nommé tuteur de sa fille et René Gainot, marchand à Bar, curateur aux biens d'icelle sa nièce, du consentement du noble homme M^e^ Michel Bouvet, procureur général au bailliage.

(4) Outre Simon, Richier cite à la Verriere de Neuf-Four, Marguerite Rodouan, belle-mère de Nicolas des Androwins (armes des Rodouan). De Souhesmes, *Armorial de D. Richier*, p. 93, art. 253.

(5) Contrôleur du 1^er^ septembre 1570, lieutenant général du 17 avril 1572, il mourut en 1578. Son fils aîné eut sa lieutenance le 28 mai de cette année.

Pour me borner, voici les noms de ses fils : *Georges*, contrôleur d'Éclaron (1) marié à Jeanne Royot, petit-fils : *Jérôme*, procureur fiscal, époux de Louise de Thomassin (2), et arrière-petit-fils : *Georges* aussi procureur fiscal né en 1616, marié à Charlotte du Coudray (3).

Les trois fils du précédent revinrent à Bar-le-Duc.

I° *Jérôme* Rodouan « lieutenant d'Eclaron demeurant à Bar » y épousa Jeanne Jacquemot, fille de noble François Jacquemot et de Fançoise Gallet (4). Ils eurent un fils mais qui mourut antoniste à Bar-le-Duc.

II° *Simon* Rodouan épousa aussi à Bar Louise Jacquemot, sœur de la précédente (5). Avocat au Parlement, plus connu sous le nom de *M^r de Blercourt*, il mourut en 1710, receveur et administrateur de l'hôpital de Bar-le-Duc (6). De ses deux enfants l'un, *Fançois*, avocat, décéda sans postérité de son union avec Charlotte de Lescamousier (7), l'autre, Thérèse, fut mariée à Philippe de Marien, conseiller à la Chambre des Comptes de Bar (8).

C'est à l'un des deux frères, Jérôme ou Simon Rodouan, qu'il convient d'attribuer la commande de cette belle « taque »

(1) Nommé le 11 avril 1577 par résignation de son père. Lieutenant général le 28 mai 1578.

(2) Ne faisant pas la généalogie des Rodouan je ne cite que les noms de ceux qui ont laissé postérité au Barrois. Charles de Lorraine, duc de Guise, lieutenant général pour le roi en Provence confirme Jérôme Rodouan, fils de Georges, dans la survivance des charges de son père (16 déc. 1598).

(3) Georges Rodouan nommé lieutenant général le 4 novembre 1651.

(4) François Jacquemot époux de Françoise Gallet n'eut que deux filles. Il fut anobli le 11 août 1661 : *de gueules à une voile d'argent à 2 étoiles d'or en chef*, timbré de deux panaches représentant l'écu. Entérinement du 17 août.

(5) Dans l'armorial fantaisiste de 1698, Simon Rodouan reçoit de d'Hozier les armoiries suivantes : *de sable à une barre d'or, coupée d'argent.* — Armorial général de Lorraine.

(6) Le registre de comptes qu'il avait commencé et que continua Charles Vyart, conseiller assesseur au bailliage, est aux archives de la Meuse, B. 941.

(7) Archives de la Meuse, B. 954.

(8) La dernière Marien mariée en 1863 à M. Tassy de Montluc est morte à Bar en 1907.

de cheminée qui se trouve actuellement dans la collection de M. Leloup de Bar-le-Duc. Nous en reproduisons le dessin tel qu'il a été exécuté par M. Maxe-Werly. « Elle mesure, m'écrit son heureux possesseur, 1m, 06 de hauteur sur 80c de largeur. L'épaisseur en est inégale ; le feu et la rouille ont aminci la

partie inférieure, mais le relief est magnifique puisque le casque mesure 8 centimètres d'épaisseur ».

IIIe *Louis* Rodouan — Mr de Montrouge — devint par son mariage avec Marie-Anne de Mussey (1) (fille de François avocat à Bar et de Jeanne Dordelu), seigneur en partie de Morlain-

(1) L'un de ses parents, François de Mussey, écuyer, chevalier ci-devant à Tannois et à présent à Houdreville (comté de Vaudémont; époux de Christine de la Marche, mourut à l'âge de 75 ans et fut enterré à Ligny-en-Barrois le 26 mai 1748 (État civil de Ligny).

court où il mourut à 65 ans en 1735 (1). C'était un homme orgueilleux et dur qui a laissé dans le pays un détestable souvenir. Non content de s'intituler *comte de Malberg* et *premier vassal du comte de Ligny* (2), il prétendit exercer dans sa terre de Morlaincourt les droits de basse, moyenne et haute justice, ce dont il s'autorisa pour faire élever une potence « sur Herbuns » malgré les protestations de Rougeot de Briel, procureur du roi à Bar (3).

Il ne laissa qu'un fils *Louis François*.

L'histoire du dernier Rodouan est triste.

Échappé de bonne heure du toit familial, peut-être à cause des rigueurs de son père, il n'y revint qu'à la mort de celui-ci. Comme lui il se montra jaloux de ses droits seigneuriaux et trop exigeant, avec, en plus, des habitudes d'inconduite et de dissipation qui achevèrent de le brouiller avec ses sujets, ses voisins et ses parents. En 1767 l'un de ses créanciers, le comte de Rouvroy, premier président de la Cour souveraine de Nancy (4), appuyant les réclamations de M^me^ de Gauvain, dame de Champé, fit mettre en adjudication la seigneurie de Morlaincourt.

Elle devint la propriété de Jean Brigeat de Lambert qui venait d'acquérir la seigneurie de Bazincourt (17 novembre) des mains du duc de Choiseul, ministre d'État.

Au lieu de s'en prendre, dans sa colère, aux créanciers dont le geste l'avait privé de son domaine, M. de Rodouan s'at-

(1) État civil de Morlaincourt. Il fut inhumé dans la chapelle seigneuriale le 27 janvier.

(2) Généalogie du Cabinet des Titres, « Malberg, fief très ancien à Morlaincourt », *D. Calmet*, III, 367, et *Preuves*, I, 149. A noter cependant que la dernière Morlaincourt épousa Jean de Malberg, avant 1429.

(3) Dans les titres de la seigneurie de Morlaincourt on trouve les lettres par lesquelles Rodouan « instruit des capacités mœurs et religion de J.-B. de Fleury écuyer, avocat à Ligny » le nomme juge en garde de la dite haute justice (12 avril 1742).

(4) Jean-Charles Labbé, comte de Rouvroy, secrétaire d'État au conseil des finances en 1737, premier président en 1745, s'est démis en 1767, a eu lettres de Président honoraire, registrées le 26 janvier 1768 (Manuscrit de M. Lefebvre de Montjoie, conseiller à la Cour souveraine).

taqua avec violence à son successeur. Non content de lui faire procès sur procès, il lui écrivit des lettres injurieuses que mon trisaïeul a conservées avec les titres de la seigneurie sous la cote manuscrite « Sottises de M. de Rodouan ». A côté de tirades virulentes contre leur destinataire et nombre de personnalités de ce temps-là, ces lettres renferment de curieux renseignements sur l'histoire de Morlaincourt, les usages locaux, le droit coutumier, les abus que la Révolution allait modifier (1).

Le 18 décembre 1769, un arrêt du Conseil du roi qui déboutait Rodouan de toutes ses prétentions mit le comble à son exaspération. Après deux lettres où il se plaint amèrement des « robins à gages », des « scellérats de haute et basse conditions qui voudroient le déshonnorer après l'avoir dépouillé », on n'entend plus parler de lui dans le Barrois.

Grâce à un document publié par M. Monin nous retrouvons Rodouan en 1777 à Paris (2). De chute en chute il est tombé au nombre des plus vils insulteurs de la famille royale. Écroué pour ses chansons obscènes, évadé, repris, il est mis au secret le 20 octobre 1779 par ordre du roi. La surveillance n'est pas tellement étroite, qu'il ne puisse révéler par écrit à son avocat qu'il ignore le motif de sa détention, « *n'étant ni criminel ni fou, ni, grâce au ciel, en disposition de le devenir*; *au surplus privé de la liberté d'écrire, ne devant qu'à la charité d'une personne compatissante le papier et l'encre dont il se servoit dans le plus grand mystère : réduit au pain et à l'eau, sans peigne, et absolument dans la pourriture* » (3).

En 1781 le prisonnier s'évade avec son compagnon de chambre : ils sont repris à Charenton à l'aide de la maréchaussée. « A compter de cette époque, le prisonnier est resté couché nuit et jour n'ayant (à ce qu'il dit), ni culotte, ni bas, ni sou-

(1) Rodouan continuait à résider au château de Morlaincourt. Il fallut un jugement d'expulsion du 27 février 1768 pour le faire déguerpir : il se retira à Guerpont puis à Paris.

(2) *L'Etat de Paris en 1789, études et documents sur l'ancien régime à Paris par H. Monin, Paris 1889*, 49 et suivants.

(3) Tous les détails de cette aventure se trouvent aux Archives Nales X, 1 B 8978 dans le rapport de d'Epréménil au président d'Aligre.

liers, privé de feu depuis deux hivers, manquant d'air, de vin, de nourriture suffisante, étroitement renfermé sous des barres de fer et des cadenas, à plus de cent degrés de haut, exposé au plus grand froid, n'ayant pu obtenir, en santé ni même en maladie, de se confesser depuis trois ans, et privé même d'entendre la messe depuis dix-huit mois, quoiqu'on la dise dans la maison ».

Ces détails empruntés au Récit de d'Epréménil au premier président d'Aligre (14 février 1783) ne doivent pas émouvoir à l'excès.

D'Epréménil qui, au mépris des règlements (1) s'est rendu dans la maison où Esquiros veille sur les insensés et les malfaiteurs que lui a confiés la police, n'y a pas vu le « sexagénaire » Rodouan (2) : il n'en parle que par ouï-dire et cependant avec une assurance et une prolixité surprenantes. De même, « l'Hospice » du Throsne, la seconde porte à droite près la barrière, devient dans sa bouche et pour le besoin de la cause une « maison de force » « d'où partent des gémissements et des plaintes qui... semblent accuser à la fois la vigilance du Parlement, la fidélité des Peuples, la clémence du Souverain et la Sagesse de l'Ordre public ».

Duval d'Epréménil qui avait été avocat du roi au Châtelet fut, au Parlement, le censeur le plus virulent de la Cour, l'ennemi déclaré du Gouvernement, le dignitaire le plus entreprenant de la célèbre Loge parisienne des Neuf-Sœurs, l'un des parrains de la Révolution. Les règlements des Neuf-Sœurs faisaient mention toute spéciale de la défense de l'innocence opprimée (3). Par malheur, celle de Rodouan n'était pas soutenable bien qu'on ait tenté d'assimiler son cas, dans la même

(1) « Il n'appartient à aucun magistrat d'aller d'office privé visiter les Hospices établis par la police, que ce droit appartient au Ier Président et au Procureur général seul pour en rendre compte au Parlement lorsqu'il le leur demande ». Réponse du roi au récit de d'Epréménil, Monin, p. 54.

(2) D'Epréménil le nomme constamment : le sieur de Morlaincourt.

(3) *La Franc-maçonnerie et la magistrature en France à la veille de la Révolution*, par le P. Louis Amiable, conseiller à la Cour d'appel d'Aix, membre du Grand-Orient de France, Aix, 1894, p. 38. L'auteur consacre un article spécial à d'Epréménil.

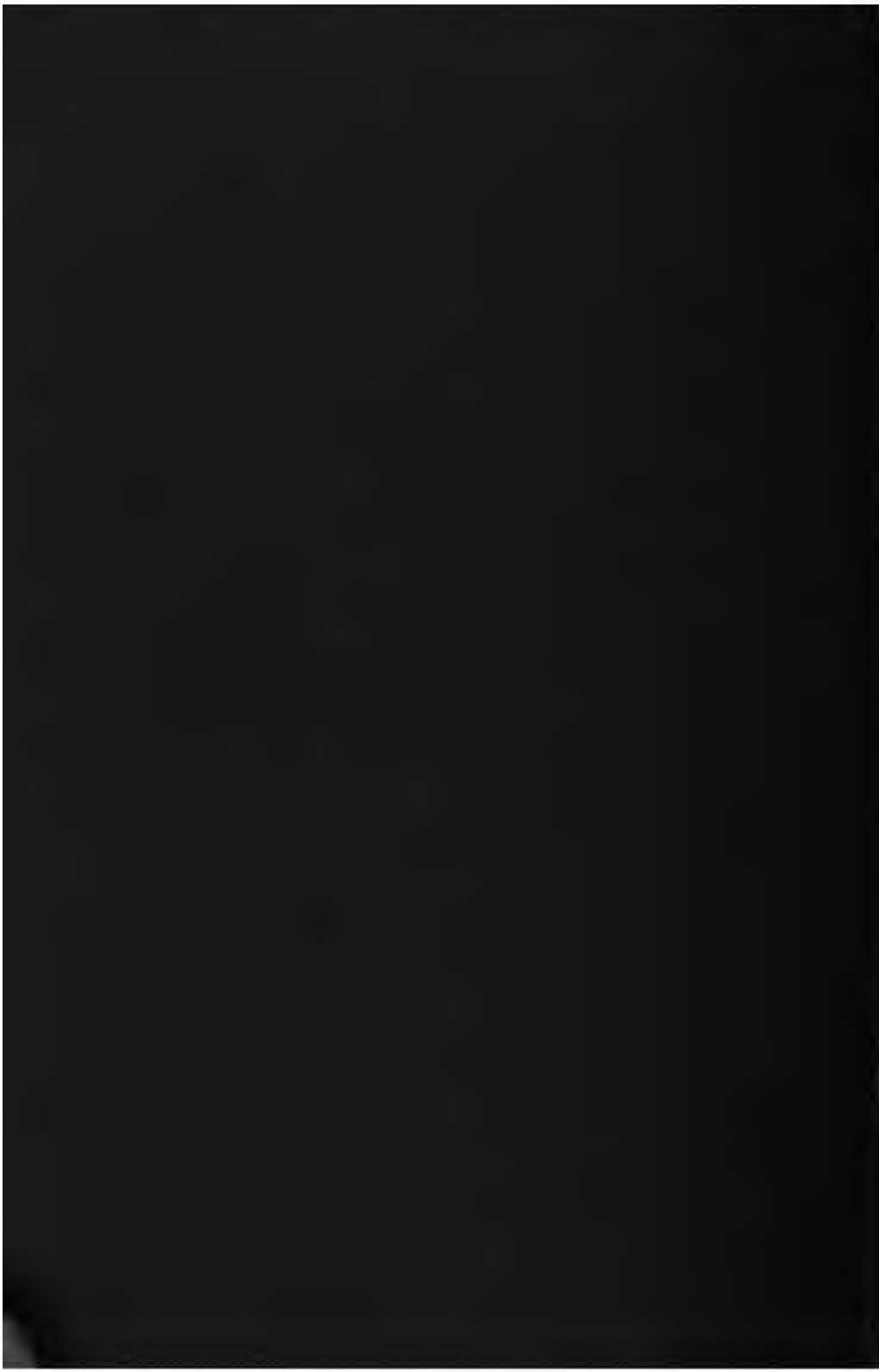

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04354 5683